



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

mardi 5 mars 2024 à 14h00

PROCES-VERBAL

LES RAPPORTS

LA SEANCE EST OUVERTE à 14H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PIERRE HURMIC MAIRE DE BORDEAUX

Monsieur Le Maire	5
<i>Présenté par Madame Tiphaine ARDOUIN</i>	6
D-2024/47	
Rapport d'information relatif au Grand dialogue citoyen, présentation de l'avis de la convention citoyenne	94
<i>Présenté par Madame Fannie LE BOULANGER</i>	409
D-2024/48	410
Convention cadre Contrat de Ville Métropolitain. Autorisation. Signature	
DELEGATION DE Madame Claudine BICHET	415
D-2024/49	
Participation à l'appel à projets ' Economies et efficience de l'eau ' de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	419
D-2024/50	
Egalité femmes-hommes. Soutien aux initiatives associatives en faveur des droits des femmes. Adoption. Autorisation.	426
D-2024/51	427
Fonds d'Aides aux Quartiers 2024 (FAQ). Aides aux quartiers et participation des habitants	
DELEGATION DE Monsieur Stéphane PFEIFFER	430
D-2024/52	
Expertise structure - Subventions de la ville. Autorisation.	
D-2024/53	
Coup de Pouce - Aides pour l'amélioration du parc privé.Subventions de la Ville. Autorisation.	

D-2024/54	435
Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL. Programme de 89 logements rue du tri postal à Bordeaux, îlot 8.19 de la ZAC St Jean Belcier, quartier Armagnac Sud. Demande de subvention. Autorisation.	
D-2024/55	442
Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT. Programme de 64 logements îlot 8.21C du quartier Armagnac Sud à Bordeaux, de la ZAC Saint-Jean Belcier. Demande de subvention. Autorisation.	
DELEGATION DE Madame Camille CHOPLIN	445
D-2024/56	446
Attribution d'aides en faveur des associations. Délégation vie associative. Subventions 2024. Adoption. Autorisation	
DELEGATION DE Monsieur Didier JEANJEAN	451
D-2024/57	452
Association VELO CITE - Subvention triennale 2024-2026 - Décision - Autorisation	
DELEGATION DE Madame Delphine JAMET	468
D-2024/58	469
Bordeaux. Régularisations foncières suite au transfert de compétence loi MAPTAM - Puits de géothermie de Grand Parc et de la centrale de géothermie de Mériadeck	
D-2024/59	473
AOT Restaurants Cité du Vin. Remise gracieuse exceptionnelle redevance janvier 2023. Autorisation. Avenants. Signatures.	
D-2024/60	479
Modification du tableau des effectifs	
D-2024/61	488
Renouvellement de l'agrément pour le recours au service civique. Décision. Autorisation.	
D-2024/62	491
Recours aux contrats d'apprentissage ville de Bordeaux - rentrée scolaire 2024-2025	
D-2024/63	494
Remises gracieuses - trop perçu de salaire	
D-2024/64	497
Modification de l'organisation et du fonctionnement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - Décision	
DELEGATION DE Monsieur Mathieu HAZOUARD	502
D-2024/65	503
JOP 2024. Accompagnement de la deuxième saison de la Team Bordeaux. Attribution de subventions. Autorisation de signature.	
DELEGATION DE Monsieur Dimitri BOUTLEUX	509
D-2024/66	510
Subventions à diverses associations culturelles. Conventions. Autorisation. Signature.	
D-2024/67	518
Remise gracieuse de loyer. Association l'Œil la Lucarne. Autorisation	
D-2024/68	520
CAPC. Week-end Famille. Événement Cool Kids Club 2024. Gratuité. Autorisation.	
D-2024/69	521
Bibliothèques. Organisation d'un jeu concours 'Le prix des lecteurs BD des bibliothèques de Bordeaux'. Règlement. Autorisation.	
D-2024/70	527
Bibliothèque de Bordeaux. Grands retards. Demandes de remise gracieuse. Autorisation.	
DELEGATION DE Madame Nadia SAADI	528

D-2024/71	529
Convention annuelle 2024 entre la Ville de Bordeaux et l'association Invest In Bordeaux. Autorisation. Signature	
DELEGATION DE Monsieur Bernard G BLANC	545
D-2024/72	546
Cotisations aux organismes - Année 2024 - Délibération cadre - Décision - Autorisation	
D-2024/73	551
Société d'Economie Mixte BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT - Autorisation de la ville de Bordeaux pour l'entrée de la SEM au capital de la SAS IMMOBILIERE IKOS - Décision - Autorisation	
D-2024/74	556
Aide à la création de structures de logements spécifiques. Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) de 10 logements réalisée par l'OPH AQUITANIS au 8 rue Honoré Picon à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.	
D-2024/75	561
Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par la SA d'HLM DOMOFRANCE. Programme de 30 logements 105 quai de Queyries à Bordeaux, îlot B026 de la ZAC Bastide Niel. Demande de subvention. Autorisation.	
DELEGATION DE Madame Céline PAPIN	564
D-2024/76	565
Attribution d'une subvention à l'Association Climate Chance - Autorisation - Décision -	
DELEGATION DE Monsieur Olivier ESCOTS	574
D-2024/77	575
Lutte contre les discriminations. Soutien aux associations LGBTQI+. Adoption. Autorisation.	
DELEGATION DE Monsieur Baptiste MAURIN	590
D-2024/78	591
Musée d'Aquitaine. CNRS. Accompagnement au développement de la Recherche de l'UMR 5319 Passages. Convention de financement 2023-2028. Autorisation. Signature	
D-2024/79	596
Dénomination des voies, espaces et établissements publics - Autorisation - Décision	
DELEGATION DE Monsieur Marc ETCHEVERRY	598
D-2024/80	599
Subvention GIP Médiation.	
Voeu proposé par le groupe Bordeaux Ensemble	609
	610
Vœu proposé par le groupe Bordeaux Ensemble présenté par Monsieur Nicolas FLORIAN portant sur le maintien de l'équilibre territorial dans l'attribution du FDAEC	

**LA SEANCE EST OUVERTE à 14H00
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PIERRE
HURMIC MAIRE DE BORDEAUX**

Suspension de séance de 14H14 à 14H25

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU,

Madame Céline PAPIN présente jusqu'à 17h30 et Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 15h28.

Excusés :

Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

M. Le MAIRE

Bonjour, il est 14 heures. On va démarrer à 14 heures pile cette séance du Conseil Municipal. Je vous remercie de prendre vos places.

Je vais commencer par donner la liste des excusés à ces séances du Conseil Municipal, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Evelyne CERVANTES DESCUBES, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Marik FETHOU. Je pense n'avoir oublié personne.

Pour le déroulement de cette séance, je tiens d'abord à saluer la présence parmi nous d'une cinquantaine de conventionnés. Je vais m'exprimer dans quelques instants à ce propos, également saluer la présence parmi nous d'une quinzaine d'élèves de l'APRI (Affaires Publiques et Représentation des Intérêts) c'est-à-dire des élèves en Master de Sciences-Po Bordeaux, je vous souhaite la bienvenue à nos travaux du Conseil Municipal.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Le MAIRE

Je vais à présent vous proposer de désigner comme secrétaire de séance Madame Véronique GARCIA en titulaire et Monsieur Maxime GHESQUIÈRE en qualité de suppléant.

Mme GARCIA

Je crois qu'il faut soumettre au vote le procès-verbal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 JANVIER 2024

M. Le MAIRE

Je vous propose que d'emblée, nous procédions au premier vote rituel à savoir l'adoption du procès-verbal de notre séance du 30 janvier 2024. Je mets au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2024, s'il n'y a pas d'observation sur ce procès-verbal, je n'en vois pas. On va procéder directement au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Le procès-verbal est adopté. Je vous en remercie.

Je vais à présent demander à Madame la secrétaire de séances de nous annoncer la liste des délibérations regroupées et dégroupées. Madame la secrétaire.

Mme GARCIA

Monsieur le Maire, merci. Les délibérations regroupées sont les suivantes :

- ✓ Dans la délégation de Monsieur Stéphane PFEIFFER : délibérations 53, 55 avec sur cette dernière une non-participation au vote de Madame Pascale BOUSQUET-PITT.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Didier JEANJEAN : délibération 57 avec non-participation au vote de Messieurs Stéphane PFEIFFER et Patrick PAPADATO.
- ✓ Dans la délégation de Madame Delphine JAMET : les délibérations 63 et 64.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Dimitri BOUTLEUX : les délibérations 68 à 70.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Bernard BLANC : la délibération 72 avec non-participation au vote de Messieurs Pierre HURMIC, Stéphane PFEIFFER, Baptiste

MAURIN, Céline PAPIN, Harmonie LECERF MEUNIER et Claudine BICHET.
Délibération 75 avec non-participation vote de Monsieur Stéphane PFEIFFER et de
Madame Fannie LE BOULANGER.

- ✓ Dans la délégation Monsieur Olivier ESCOTS : délibération 77.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Baptiste MAURIN : délibération 78.

Et c'est tout pour ce qui concerne Monsieur le Maire les délibérations regroupées.

M. Le MAIRE

Merci, Madame la secrétaire. Y a-t-il des interventions à ce sujet avant que je soumette au vote les délibérations groupées. Je n'en vois pas. Oui, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Salut à toutes et tous. Là où on ne fait pas du pour sur les 12 délibérations qui restent groupées, on a 9 pour, ce qui est assez exceptionnel, mais on a 2 abstentions qui sont sur les délibérations 72 et 75 et on a 1 contre sur la délibération 64. Ce qui fait au total de nos votes pour information quand on aura tous voté, on aura 14 pour c'est-à-dire 42%, 12 contre 36% et 9 abstentions 21%. On adore dans les statistiques.

Et puis, c'est pour vous dire aussi que l'on a dégroupé 21 délibérations, on va parler beaucoup, je vais parler beaucoup parce que malheureusement, Evelyne CERVANTES DESCUBES est toujours malade et toujours absente. Je vais parler beaucoup et je vais parler trop certainement à vos yeux, mais ce sont des décisions de notre équipe. Je le dis et je le répète. Ce que je dis à ce micro-là, c'est le résultat de plusieurs discussions, de réflexions d'une équipe militante à commencer par notre camarade Evelyne CERVANTES DESCUBES qui participe quand même à nos réunions, qui d'ailleurs a participé à la conférence des présidents hier. Il y a nos collaborateurs/collaboratrices Nordine RAYMOND et Béatrice WALYLO et on a une petite équipe militante qui fait ce qu'elle peut, qui est dévouée. On a aussi un conseil scientifique qui nous aide aussi pas mal sur certains aspects. C'est pour vous dire que tout cela est le produit de ces réflexions, de ces discussions et je crois que j'ai bien commencé à parler.

M. Le MAIRE

Merci, Monsieur POUTOU. Y a-t-il d'autres interventions ou d'explication de vote avant que nous procédions au vote des délibérations regroupées ? Je n'en vois pas. Je vous propose que nous passions au vote des délibérations regroupées. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

L'ensemble des délibérations regroupées est ainsi adopté et je vous en remercie.

Vous parliez, il y a un instant, Monsieur POUTOU, de la réunion des présidents de groupe qui a eu lieu hier et à cet égard, permettez-moi de remercier l'ensemble des groupes présents dans cette assemblée pour une réunion constructive que nous avons eue hier. J'avais annoncé lors du précédent Conseil Municipal que je m'étais engagé à réunir les présidents des groupes pour essayer de trouver des nouvelles modalités apaisées de déroulement de nos conseils municipaux, je pense que le travail d'hier a été à cet égard constructif et je tiens à remercier tous les participants et les participantes à cette réunion des présidents de groupe d'hier.

Voilà ce que je voulais dire en préalable et je vous redonne la parole Madame la secrétaire.

Monsieur Le Maire

D-2024/47
Rapport d'information relatif au Grand dialogue citoyen,
présentation de l'avis de la convention citoyenne

Madame Tiphaine ARDOUIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport d'information a pour objet d'introduire la présentation de l'avis issu de la convention citoyenne qui sera présenté en conseil municipal du 5 mars 2024. Il rappelle le contexte du Grand dialogue citoyen et ses différentes étapes.

Il vient à la suite du [rapport d'information sur le Grand dialogue citoyen](#) (D-2023/126) présenté en Conseil Municipal le mardi 4 avril 2023.

1. LE CONTEXTE

Le Grand dialogue citoyen est un engagement du Contrat démocratique de la Ville de Bordeaux :

« ...sur un sujet de société à enjeu avec une dimension prospective pour préparer l'avenir, la Mairie propose aux acteurs du contrat de s'informer, se questionner, réfléchir, pour faire émerger des solutions, des idées, mais aussi des orientations et des stratégies. Cela sera possible en multipliant les formats de mobilisation, de débat, de dialogue et de contribution. En utilisant une grande diversité d'outils de dialogue citoyen (assemblée citoyenne, atelier, conférence, visite, etc.) afin de permettre la participation de toutes et tous, ce grand dialogue citoyen formulera des propositions pour relever collectivement les défis de la transition écologique, solidaire, démocratique à Bordeaux. »

« La Ville de Bordeaux face à l'état d'urgence climatique » a été identifié comme le sujet stratégique sur lequel des solutions sont à chercher et à trouver collectivement avec les habitants pour ce premier Grand dialogue. »

Ce Grand dialogue citoyen se décline en trois grands temps qui s'articulent et se nourrissent :

- Un premier temps d'effervescence.
- Un deuxième temps dédié à la convention citoyenne.
- Un troisième temps d'atterrissage.

Ce premier Grand dialogue citoyen est une façon innovante d'articuler démarche grand public, mini public, instance de démocratie locale et implication des acteurs du territoire ([Le Grand dialogue citoyen - Bordeaux Participation](#)).

2. L'EFFERVESCENCE (février à septembre 2023)

Cette première étape d'effervescence a notamment poursuivi l'objectif de mobiliser les acteurs du territoire autour de l'urgence climatique et de nourrir le mandat et les travaux de la convention citoyenne (étape 2). L'objectif était de partager les expériences et de mettre le territoire bordelais en dynamique collective autour de la question du comment faire face à cette urgence climatique. Cette phase s'est notamment matérialisée au travers de différents évènements, ateliers, rencontres et espaces de contributions.

Quelques chiffres sur l'effervescence :

- Plus de 2000 personnes rencontrées ;
- Une vingtaine de productions écrites ou audiovisuelles (gazettes, vidéos, etc.) ;
- 7 rencontres de la tournée du Grand dialogue citoyen ;
- 8 conseils de quartier de mai à juillet 2023 avec information et stands sur le Grand dialogue citoyen ;
- 5 ateliers thématiques ;
- Des ateliers internes ;
- Des échanges bilatéraux avec les acteurs du territoire ;

- 1 forum ouvert ;
- 73 contributions en ligne : 37 contributions collectives et 36 contributions individuelles ;
- 705 verbatims en réponse à la question “et vous, c'est quoi votre urgence climatique ?”

Cette phase d'effervescence a notamment permis d'identifier des sujets émergents, des freins mais également des leviers d'action. C'est également cette phase d'effervescence qui a permis de dessiner le mandat de travail confié à la convention citoyenne.

3. LA CONVENTION CITOYENNE (octobre 2023 à janvier 2024)

La deuxième phase du Grand dialogue citoyen était dédiée à la convention citoyenne. Composée d'une centaine de citoyens tirés au sort dont une partie parmi des volontaires, elle s'est réunie d'octobre 2023 à janvier 2024. Le maire de Bordeaux lui a confié le mandat suivant : **A Bordeaux, comment mieux agir collectivement pour nous adapter à l'urgence climatique ?**

Dans le cadre de ce mandat de travail, les membres de la convention citoyenne ont la possibilité d'adresser des recommandations à la Ville de Bordeaux mais également aux autres Bordelais et Bordelaises.

Pour produire leur avis, les conventionnés ont travaillé durant cinq sessions d'octobre 2023 à janvier 2024 :

- Session d'information, octobre 2023
- Session d'investigation n°1, novembre 2023
- Session d'investigation n°2, décembre 2023
- Session de délibération collective & rédaction de l'avis, janvier 2024
- Session de finalisation de l'avis et de relecture, fin janvier 2024

Pour permettre aux conventionnés de se former au sujet, un corpus littéraire a été mis à leur disposition, une trentaine d'experts (dont des élus et services de la mairie) ont été auditionnés, des ateliers entre les sessions ont été proposés et des expositions ont été mises à leur disposition pendant les sessions

Concrètement, une session pour un citoyen représente environ 12h de travail (vendredi soir et samedi toute la journée), ce qui représente environ 48h de travail par conventionnés soit près de 4800h de travail bénévole cumulé. Il y a également eu du travail personnel entre les différentes sessions pour les conventionnés qui le souhaitent et le pouvaient (lectures de documents, recherches, réunions de travail, etc.). Des ateliers entre les sessions ont également été proposés avec une participation sur la base du volontariat (fresque du climat, atelier 2 Tonnes, projection film Bigger than us).

4. L'ATERRISSAGE (février à mai 2024)

Enfin, la dernière étape concerne l'atterrissage du Grand dialogue citoyen.

La phase d'atterrissage a pour objectif, de créer les conditions de l'appropriation et de la mise au travail des recommandations issues de la phase d'effervescence et celles de la convention citoyenne.

Les différentes étapes de cette phase d'atterrissage sont les suivantes :

- Une remise de l'avis des conventionnés au maire, aux élus pilotes en présence des présidents de groupe et de la presse en février 2024.
- Une présentation de l'avis des conventionnés en conseil municipal de mars 2024 avec une présentation en amont en commission réunie.
- Des ateliers d'appropriation et de mise au travail avec la participation des conventionnés de mars à avril 2024.
- Un temps de bilan et restitution publique de l'ensemble du Grand dialogue citoyen le 15 mai 2024.

Je vous invite Mesdames et Messieurs, à prendre connaissance du présent rapport ainsi que de son annexe et d'accueillir l'avis de la convention citoyenne présenté par une délégation de conventionnés lors de la suspension de séance proposée par Monsieur le Maire

ANNEXE : avis de la convention citoyenne.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme GARCIA

Merci Monsieur le Maire. Délibération 47 présentée par Madame Tiphaine ARDOUIN, Rapport d'information relatif au grand dialogue citoyen, présentation de l'avis de la convention citoyenne.

M. Le MAIRE

Merci. Je vais redire ici ce que j'avais dit en commission. Vous êtes familiarisés avec les modalités un peu particulières de cette présentation. Nous allons procéder d'abord à une introduction du rapport d'information et de présentation de la ville à convention citoyenne qui va être effectuée par Tiphaine ARDOUIN. Après, je vais avoir l'obligation formelle de suspendre le Conseil Municipal, je suis obligé de suspendre le Conseil Municipal pour permettre aux conventionnés de s'exprimer, ce qu'ils ne peuvent pas faire dans un Conseil Municipal ordinaire. Je suspendrai une minute à peine notre séance du Conseil Municipal pour permettre aux conventionnés de prendre place et pour permettre également à deux d'entre eux, deux conventionnés, Céline GRANET et Mathieu BARIS interviendront rapidement pour nous exposer le résultat de leurs travaux.

Ensuite, je rouvrirai la séance du Conseil Municipal et à ce moment-là auront lieu l'échange et la prise de parole des groupes et des membres du Conseil Municipal sur la présentation de la vie de la convention citoyenne. Je fais juste un rappel pour ceux qui n'avaient pas assisté à la commission très intéressante d'ailleurs que nous avons eue au sujet de la présentation de ce rapport de la convention citoyenne.

Avant de passer la parole à Tiphaine, deux mots, si vous le permettez, introductifs à ce débat. D'abord pour remercier encore une fois, mais le faire devant l'ensemble du Conseil Municipal, les conventionnés pour ce travail important, vous en jugerez par vous-même, remercier également les élus en charge de cette convention (Tiphaine ARDOUIN, Claudine BICHET) remercier également les services de la démocratie permanente de la Ville de Bordeaux qui se sont investis aussi pour accompagner cette convention et remercier également Médiation et Environnement qui ont participé à l'animation de la convention.

Rappeler aussi le fait que nous avons 100 citoyens à l'image de la diversité bordelaise tirés au sort et représentatifs de tous les quartiers de Bordeaux.

Je tiens à rappeler aussi ici que la mission qui avait été confiée à ces conventionnés, c'était de répondre à la question suivante : « à Bordeaux comment mieux agir collectivement pour nous adapter à l'urgence climatique ? ». Pour ce faire, ils ont choisi de traiter trois chantiers pour répondre à cette question, ils ont mené trois chantiers, trois ateliers. Le premier sur « Ma vie décarbonée », c'est-à-dire voir les conditions nécessaires pour décarboner nos vies sous contrainte climatique notamment pour lever les freins citoyens à l'application du plan carbone métropolitain qui, je vous le rappelle, prévoit que nous arrivons à la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2030, c'était le premier chantier.

Deuxième chantier, ils sont appelés cela « Osons », c'est une réponse au mandat que nous leur avons confié lorsque je les ai installés en tant que convention citoyenne, je les ai invités à être transgressifs, à ne pas se brider, à faire preuve d'audace. Je crois qu'ils l'ont fait en nous proposant un certain nombre de mesures pour s'écarter de la trajectoire actuelle qui nous conduit à un futur peu désirable et pour travailler les chemins de travers, les scénarios alternatifs pour répondre aux défis auxquels nous faisons tous face. C'était le deuxième chantier.

Enfin, troisième et dernier chantier, c'était de dresser un récit pour demain, une histoire à inventer et à raconter pour embarquer largement les Bordelaises et les Bordelais sur ce nouveau chemin et pour fédérer autour des enjeux climatiques, en quelque sorte dessiner le Bordeaux 2040, c'est-à-dire une ville marquée par des événements climatiques graves qui vont intervenir à répétition, mais qui nous imposent de changer la ville, de changer la vie de ses habitants pour répondre à ce défi climatique. C'était le troisième chantier qui leur avait été confié.

Voilà, les quelques mots introductifs que je voulais partager avec vous avant de donner la parole à Tiphaine.

Tiphaine, tu as la parole.

Mme ARDOUIN

Merci. Bonjour à tous, bonjour aux conventionnés qui sont nombreux ici. Je suis très très heureuse de vous voir là parce que c'est un moment important de ce grand dialogue et je vais juste compléter l'introduction de Monsieur le Maire par le fait de situer le travail que vous avez mené dans le cadre de ce grand dialogue citoyen. On a commencé par une phase d'effervescence durant laquelle on a essayé de réunir le maximum de personnes, de structures autour de nous dans cette réflexion. C'est à l'issue de cela que l'on a rédigé le mandat que l'on vous a confié. Maintenant, c'est un moment important parce que l'on va pour la première fois depuis le début de notre mandat, ouvrir le Conseil Municipal à des habitants pour qu'ils viennent nous présenter leurs travaux et c'est quand même très symbolique que ce soit la convention citoyenne qui le fasse. Merci beaucoup pour le travail que vous avez mené.

Ce qui est le plus difficile maintenant c'est le travail à faire avec nous, parce que l'on va le faire ensemble. Vous nous avez fait part de la richesse, mais aussi de la complexité du travail que vous avez mené pendant ces cinq week-ends. Maintenant, il faut que l'on ouvre ce chantier de l'atterrissage à partir de votre avis et à travers aussi le reste des éléments que l'on a pu collecter pendant la phase d'effervescence pour que l'on atterrisse ensuite sur des éléments très concrets, sur comment on fait pour prendre en compte la richesse de ces avis.

Monsieur le Maire l'a dit, les trois axes, valeurs, principes et actions, sont vraiment des axes que l'on doit prendre de façon corrélée et c'est le chantier qui s'ouvre avec vous et avec les Bordelais à partir de maintenant. Je vous laisse la parole pour dix minutes de présentation de votre avis. Il faut que je redonne la parole à Monsieur le Maire pour qu'il suspende la séance.

M. Le MAIRE

Merci. Oui Tiphaine, par souci de formalisme, comme je l'ai indiqué, je suis obligé de suspendre cette séance du Conseil Municipal pour nous permettre d'accueillir les conventionnés et pour permettre leur intervention dans cette séance. Je suspends formellement cette réunion de notre Conseil Municipal.

La séance est suspendue à 14 heures 14.

Cette suspension étant intervenue. Je vais à présent demander aux conventionnés de prendre place, notamment ceux qui interviendront.

Je vais demander à Céline GRANET et Mathieu BARIS, je tiens à indiquer que les autres membres de la convention sont avec nous également dans le public, mais ils ne vont pas tous s'exprimer, seules deux personnes vont les représenter, Céline GRANET et Mathieu BARIS, vous avez la parole pour nous rendre compte de vos travaux.

Mathieu BARIS

Merci, Monsieur le Maire, nous sommes ici devant vous en qualité de membres de la convention citoyenne de Bordeaux, 100 citoyennes et citoyens qui ont été tirés au sort pour la majeure partie et compléter par un appel à volontariat afin d'être le reflet de la population bordelaise (quartier, âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle).

Le Maire nous a donné pour mandat le résultat de la consultation citoyenne nommée Effervescence à Bordeaux, comment mieux agir collectivement pour nous adapter à l'urgence climatique ? La tâche est ardue de vous présenter notre avis en dix minutes, tant nous avons de choses à vous dire.

Nous voulons avant tout témoigner de l'incroyable expérience démocratique que nous avons vécue. Nous, simples citoyens et citoyennes bordelaises, nous venions parfois avec des craintes, parfois des certitudes et nous avons été nourris et bousculés par des rencontres avec des experts de tous les domaines par nos débats et par l'intelligence collective qui en est ressortie. Nous sommes sentis à notre place en participant aux affaires de la cité car c'est bien cela après tout le sens premier d'un citoyen.

Céline GRANET

Cet avis n'est que le début, c'est un élan et il est perfectible, nous l'espérons grâce à vous. Beaucoup de choses ont bougé chez les conventionnés, nous voulons le partager, le porter pour que cela bouge chez d'autres. Nous nous adressons à la Ville de Bordeaux, mais pas seulement. Parfois, nos

recommandations débordent de ses compétences, mais c'est un des aspects importants de l'avis à retenir. La coopération entre les territoires au sens large est essentielle, ce qui dépend de la Métropole, de la Région, de l'État devrait être porté plus haut.

Ce n'est pas un listing de recommandations que nous vous présentons. Nous ne nous sommes pas censurés pour savoir si telle ou telle proposition était déjà mise en place. Si tel est le cas, prenez cela comme un encouragement à continuer ou aller plus vite. Nous nous sommes d'ailleurs souvent heurtés à ce fait lors de nos débats peut-être dus à une communication perfectible sur ce qui est déjà effectif ou en cours. Pour plus d'efficacité, il faut être plus visible.

Mais avant tout, nous voulons porter la force de la démarche de cette convention, la diversité, l'accord collectif comme un vrai projet politique, une meilleure gouvernance, une démocratie repensée et une inclusion de tous doivent être plus mises en place. Les citoyens doivent être reconnus si on veut embarquer tout le monde et pour une plus grande efficacité des politiques mises en œuvre.

Mathieu BARIS

Les constats initiaux sont simples, celui des scientifiques du GIEC (Groupement Intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat) et des experts que nous avons auditionnés est indéniable et n'est maintenant plus nié par personne. Soulignons simplement que le premier rapport sur ce sujet est le rapport Meadows qui date de 1972. Cela fait 50 ans. Nous n'avons plus le temps de prendre notre temps, mais il faut être efficace.

Autre constat, c'est que l'écologie est trop souvent perçue et montrée comme punitive. Nous voulons au contraire porter une vision politique qui montre un futur désirable et fondé sur l'éco-bénéfice.

Dernier constat, celui que l'on ne peut plus s'appuyer que sur la représentation démocratique électorale, le désintérêt des citoyens pour chaque élection en atteste. L'intelligence collective telle qu'elle a été mise en œuvre ici est un enrichissement considérable pour votre travail qui reste essentiel bien sûr. C'est un cercle vertueux et une façon d'embarquer tout le monde, d'inclure tout le monde, sans quoi rien ne sera faisable.

Céline GRANET

Face à la complexité du sujet, notre travail s'est vite divisé en trois approches complémentaires, trois groupes que nous avons appelés « Ma vie décarbonée », « Osons » et « Un récit désirable pour demain ». Sur le fond, notre avis citoyen, ce n'est pas seulement des propositions d'actions, c'est le fruit d'une réflexion collective en trois volets qui permettent de parler à différents : publics, élus, administration, citoyen et société civile pour embarquer le plus largement.

Sur la forme, les recommandations ont été validées à 100 sur la base non pas d'un vote majoritaire, mais d'une méthode d'expression de l'accord, de la neutralité et du veto. Personne n'a été laissé de côté. Nous avons discuté tous les désaccords pour trouver des voies de sortie et ainsi le consentement de tous. Cet avis est donc le fruit de l'intelligence collective de 100 citoyennes et citoyens bordelais.

Mathieu BARIS

Venons-en aux trois approches de cet avis. « Ma vie décarbonée » s'est intéressée aux changements individuels et collectifs à mettre en œuvre. Nous avons pris comme point de départ les documents existants. Nous avons lu le PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriale) pour identifier les freins et les priorités.

Quatre axes de propositions en sont ressortis, végétalisation, habitat et rénovation, alimentation et déchets, transport et mobilité. Finalement, nos recommandations se rapprochent plutôt des scénarios 1 et 2 de l'ADEME l'Agence pour la Transition Ecologique. Le techno-solutionnisme a été écarté par les experts auditionnés car pour l'instant, peu probant.

Ensuite, le récit, nous avons développé des personnages fictifs qui racontent leur vie en 2040 pour se projeter dans un Bordeaux futur et désirable. Pour embarquer tout le monde, il faut parler différemment à tous, il faut montrer co-bénéfice de ce qui sera mis en œuvre. C'est le socle et le premier chapitre d'une histoire qui ne demande qu'à être poursuivie et écrite par tous et pour tous déclinable de multiples façons.

Et enfin « Osons ». Face à l'urgence, il faut faire preuve d'audace. Toutes les informations sont déjà à notre disposition, mais il faut avancer. C'est une invitation à prendre des risques, à expérimenter, à être inventifs pour repenser notre modèle de société, à ne pas hésiter à s'adapter si on a fait des erreurs, peut-être d'autres manières de faire pour la Mairie d'être plus créatif, alternatif, s'émanciper si besoin, des freins administratifs si cela n'aide pas.

Céline GRANET

Alors comment avons-nous structuré notre avis ? Face à l'impasse, nous avons cherché à raconter une histoire pour donner envie. Nous avons défini des valeurs qui portent un projet politique qui permet la transition écologique. De ces valeurs découlent des principes d'actions pour guider vers des actions concrètes pour inspirer. Comment mieux agir collectivement pour nous adapter à l'urgence climatique ? C'est la question qui nous a été posée en osant un projet politique construit sur des valeurs fortes et claires, en partageant les principes d'action pour une meilleure efficacité des politiques publiques et une meilleure adhésion de tous en renforçant, développant, expérimentant des actions concrètes. Les principes d'actions et les valeurs que nous avons définies doivent être un guide et un garde-fou, ce qui est mis en œuvre doit s'appuyer sur une collectivité engagée et des citoyens reconnus comme acteurs de cette transition, une société écologique et socialement juste doit être le socle de tout ce qui est entrepris.

Mathieu BARIS

Les quatre grandes valeurs sur lesquelles repose notre avis, c'est le respect de la santé de tous les vivants, la sobriété et le respect des limites planétaires, l'inclusivité et la solidarité et enfin, la démocratie participative et active. Comme le temps nous est compté ici, on a choisi arbitrairement de vous exposer quelques exemples de principes d'actions. Je vais vous en citer trois.

Le premier, c'est faire et profiter ensemble, c'est-à-dire réfléchir ensemble, prendre des décisions ensemble, agir ensemble, évaluer ensemble et aussi bénéficier ensemble. Il faut co-construire et viser l'éco-bénéfice. Ensuite, c'est ne pas hésiter à oser, expérimenter, réévaluer et éviter toutes les demi-mesures. Enfin, il faut faire du visible, du concret et du désirable. Nous le disions déjà en introduction avec une communication de la Mairie qui peut être perfectible sur ce qui est déjà mis en place.

Ensuite, je vais vous donner quelques exemples d'actions concrètes que l'on préconise en la mise en place d'un comité citoyen consultatif où des citoyens seraient tirés au sort qui pourraient saisir les élus sur des questions en débat ou s'autosaisir ou peut-être porter aussi le dispositif d'interpellation citoyenne déjà en place. La Mairie aurait obligation de fournir une réponse motivée qu'elle soit en accord ou pas avec le comité citoyen. Nous préconisons aussi la semaine de quatre jours pour dégager du temps à des citoyens et leur permettre d'être plus engagé. Enfin, nous préconisons la réduction de la publicité pour les biens marchands pour promouvoir et éduquer sur l'écologie.

Céline GRANET

Et maintenant ? Il y a nécessité d'agir, de partager nos propositions, de les confronter avec d'autres acteurs. Nous sommes un relais auprès des citoyens, nous sommes prêts à travailler avec vous pour lever les freins au changement pour peu que l'on nous le permette et que l'on nous guide en ce sens. Nous serons exigeants, attentifs, vigilants et nous nous engagerons dans ces suites. Sous quelle forme exactement ? Nous sommes en pleine réflexion, mais ce qui est sûr, comme nous vous l'avons déjà dit Monsieur le Maire lors de notre remise d'avis, mais cela s'adresse à tous les élus de tous bords confondus : vous êtes venus nous chercher, maintenant, nous ne vous lâcherons pas.

Applaudissements.

La séance reprend à 14 heures 25.

M. Le MAIRE

Je vais être obligé de vous demander de regagner les places du public en indiquant qu'il y a eu un dialogue et des échanges nourris entre les conventionnés et les conseillers municipaux lors de la commission réunie que j'ai rassemblée il y a quelques semaines où il a pu y avoir des échanges extrêmement intéressants, fournis des interpellations même des conventionnés. Il n'est cependant pas possible d'organiser un débat en conseil municipal, c'est la raison pour laquelle j'ai suspendu provisoirement notre séance du conseil municipal et maintenant je prononce la réouverture de notre

conseil municipal et en donnant la parole à tous ceux qui souhaitent réagir par rapport à la présentation de ce rapport. Je tiens à remercier une nouvelle fois les conventionnés pour le travail important qui a été le leur et pour la clarté de leur exposé il y a quelques minutes.

Maintenant, le débat est ouvert, n'hésitez pas à demander la parole. J'ai Madame SABOURET qui a demandé la parole. Madame SABOURET, vous avez la parole.

Mme SABOURET

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Tout d'abord, je voudrais reféliciter les citoyens qui ont participé à ce grand dialogue citoyen. Ils ont consacré du temps pour apporter leur contribution. Ils ont fait preuve d'engagement et véritablement, ils méritent tous nos remerciements.

Vous dire aussi que je suis personnellement très heureuse que Bordeaux emboîte le pas aux villes qui organisent des conventions citoyennes, je suis intimement convaincue des bienfaits de la démocratie participative pour favoriser un bien vivre ensemble et faire société ensemble. Soyez-en convaincus. Cependant, la lecture du document me donne l'opportunité de tordre le cou à deux idées fausses que vous distillez régulièrement et que vous avez aussi instillées dans le pilotage des travaux de cette convention citoyenne.

Pour commencer, il est faux de laisser croire que nous sommes à l'an 1 de la démocratie participative dans cette ville. Faux de laisser croire qu'il n'y avait pas de débat démocratique avant vous. C'est faux et vous le savez puisqu'à votre élection il y a quatre ans, votre premier acte fort pour sonner l'urgence démocratique, cela était tout bonnement de supprimer tous les dispositifs qui existaient. Et au passage, je me permettrai de corriger Madame l'adjointe en charge de la démocratie permanente qui tout à l'heure en ouverture signalait que ce que nous venons d'avoir un instant, c'est-à-dire une séance en conseil municipal avec des personnes extérieures, n'est pas une nouveauté puisqu'il existait ce que l'on appelait les avant-conseils municipaux qui permettaient à un très grand nombre de citoyens de venir s'exprimer, je ferme la parenthèse.

Alors vous avez mis au moment de votre élection le processus démocratique à l'arrêt pour une raison. C'est vrai que vous avez découvert que concerter, cela prend du temps, c'est exact, cela nécessite d'écouter, de tenir compte des avis des autres et de ne pas imposer vos idées à tout prix. Alors aujourd'hui, si on comprend bien, vous comptez vous appuyer sur la convention citoyenne pour résoudre l'urgence climatique. Vous seriez prêts à écouter l'expression de 100 citoyens et il faut le faire, je suis ravie que vous les écoutiez. Vous écoutiez l'expression de ces citoyens qui émettent des pistes de réflexion pour les années à venir. En revanche, l'expression de plus de 4 000 Bordelais signataires d'une pétition pour une problématique immédiate, et pas décalée dans le temps, qui touche au quotidien des milliers de Bordelais, vous n'en tenez pas compte. Alors, notre question se pose aussi, est-ce que c'est à 100 citoyens de se substituer aux élus et à l'ensemble des structures qui auraient des avis à émettre sur ces sujets-là ? Je crains que ce ne soit une démocratie participative à géométrie variable que vous nous proposez.

Deuxième idée fausse, vous voulez faire croire que vous êtes les seuls à porter le combat de la transition écologique face à des oppositions qui pour vous seraient obligatoirement climatosceptiques. J'ai envie de dire « atterrissez ! ». Il y a bien longtemps que ce combat est un combat d'arrière-garde que tout le monde est absolument convaincu de la nécessité et de l'urgence climatique, et d'ailleurs un peu d'objectivité et d'honnêteté intellectuelle vous amèneraient à quand même reconnaître que les prédécesseurs ne vous ont pas attendus pour mener la transition écologique, je ne citerai pas tous les exemples de ce qui a été fait, j'en ai un qui me vient à l'esprit parce qu'il est chiffré. C'est la plantation et la préservation des arbres en ville et le lancement du dispositif de végétalisation des rues. Il y a quand même eu plus de 5 000 fosses qui ont été plantées entre 2014 et 2020, et aujourd'hui quand on consulte les données qui sont en *open data* de la Métropole de Bordeaux, on trouve quoi ? On trouve qu'entre 2014 et 2020, en moyenne 650 arbres étaient plantés à Bordeaux, versus aujourd'hui entre 2021 et 2023, 450 par an. Je pense qu'il faut à un moment donné avoir un peu d'humilité et ne pas oublier de ce qui s'est fait et en tous les cas, ne pas faire comme si cela n'existait pas.

Alors, il aura fallu attendre quatre ans pour mettre en place une action qui était une de vos promesses de campagne, c'est bien. Néanmoins aujourd'hui, je crains une chose, c'est que cette convention

citoyenne ne soit qu'un support à une opération de communication et qu'elle soit un prétexte pour reculer dans le temps le moment d'agir. Je vous remercie.

M. Le MAIRE

Merci Madame SABOURET. Madame FAHMY, vous avez la parole.

Mme FAHMY

Merci Monsieur le Maire. Pour vous dire que notre groupe votera pour ce vœu qui est proposé par nos collègues de Bordeaux ensemble. Il y a trois mois, nous votions le budget de la ville pour l'année 2024 dont 2,6 millions d'euros de 2024 à 2026 pour ce Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes. Voilà donc un nouveau choc exogène pour reprendre la formule favorite de Madame BICHET, mais celui-ci, vous vous êtes bien gardée de nous le présenter, ce n'est pourtant pas une découverte pour vous puisqu'elle provient de vos amis du département et que trois élus de votre majorité municipale y siègent et ont voté pour. Vous avez pourtant la tribune facile quand il s'agit de dénoncer tel ou tel désengagement présumé de l'État pour déplorer une baisse de 1% de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) ou pour assener comme aujourd'hui tout au long de ce conseil des baisses budgétaires au niveau national sans jamais les mettre en perspective, sans jamais préciser leur enveloppe budgétaire initiale qui pour beaucoup des montants que vous avez assésés aujourd'hui sont des enveloppes en hausse et la baisse du coût n'est qu'une baisse d'une augmentation et jamais vous ne le mettez en perspective. Et surtout vous ne les appliquez jamais aux sujets qui nous intéressent tous ici, qui doit nous intéresser si vous m'écoutez à un moment donné Monsieur le Maire, merci.

Je n'ai pas fini, mais j'ai presque envie de reprendre dès le début parce que j'aurais vraiment aimé que vous m'écoutez.

Mme FAHMY

Non je demande à remettre le compteur à zéro parce qu'il est maintenant de 2 minutes, je vous remercie.

Notre groupe votera pour ce vœu présenté par nos collègues du groupe Bordeaux ensemble. Il y a trois mois, nous votions le budget de la ville pour l'année 2024 dont 2,6 millions d'euros d'investissements entre 2024 et 2026 pour le Fonds départemental d'aide à l'équipement de nos communes. Voilà donc un nouveau choc exogène pour reprendre une formule favorite de Madame BICHET, mais celui-ci, vous vous êtes bien gardée de nous le présenter. Ce n'est pourtant pas une découverte pour vous puisqu'il provient de vos amis du département et que trois élus de votre majorité municipale y siègent également. Vous avez pourtant la tribune facile pour dénoncer tel ou tel désengagement présumé de l'État, pour déplorer une baisse de 1% de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) ou pour assener comme aujourd'hui tout au long de ce conseil des baisses budgétaires au niveau national sans jamais les mettre en perspective, ni dans leur enveloppe budgétaire initiale qui pour certaines, malgré ces baisses, restent en hausse, ni pour les au sujet est le nôtre ici, c'est à dire la ville de Bordeaux. C'est donc ce que nous allons nous attacher à faire, nous, dans notre intervention et dans nos critiques, c'est de parler de la ville de Bordeaux.

Si nous connaissons tous ici l'issue du vote de cette motion, pouvez-vous nous présenter le plan d'économies qui va compenser la perte de ces 2,6 M€ au plan pluriannuel d'investissements de notre ville ?

Allez-vous stopper l'un des investissements suivants, planifiés pour le même montant sur le 2024-2026, c'est à dire :

- ✓ L'aménagement des jardins de la Faïencerie ?
- ✓ La réalisation d'espaces publics paysagers aux Bassins à Flot ?
- ✓ La construction de la crèche Brazza ?
- ✓ L'école du cirque ?
- ✓ La reconversion du gymnase Thiers en salle des fêtes ?
- ✓ La mise en accessibilité des bâtiments municipaux ?

À moins que vous ne reconsidériez l'ampleur du réaménagement que vous envisagez pour les allées de Tourny ? Ou que vous ne décidiez d'éteindre la lumière partout dans la ville de Bordeaux la nuit ?

En tout état de cause, en acceptant en toute discrétion la suppression du FDAEC pour Bordeaux, vous actez, Monsieur le Maire, que Bordeaux est une ville assez « riche » pour subvenir à ses besoins

d'investissement. Assez « riche » pour voir sa DGF légèrement baisser, assez « riche » pour ne pas avoir à recourir à une augmentation exagérée de sa taxe foncière, comme vous l'avez fait.

M. Le MAIRE

Merci Madame FAHMY. Mathieu HAZOUARD a la parole.

M. HAZOUARD

Bonjour Monsieur le Maire, mes chers collègues. On dit souvent et peut-être historiquement que le Parti socialiste que je représente aujourd'hui est social-démocrate et que l'on nous cantonne à ne pouvoir agir que par des politiques de petits pas, du plus petit dénominateur commun. Nous avons, et je l'espère pour beaucoup d'entre nous, été touchés par le décès de Robert BADINTER il y a quelques jours et faire référence à son action et peut-être le meilleur exemple que non faire de la politique, c'est non pas ce que j'exprimais juste avant, se conformer à ce que j'appelle la facilité de l'addition d'intérêts, mais bien penser global et faire porter l'exercice du réel par un idéal.

Et vous dites chers conventionnés qu'il faut oser, je ne peux qu'y souscrire, mais parfois, nous devons nous-mêmes l'assumer, le politique est en retard, c'est vrai aussi, pas en retard parce qu'il est déconnecté, mais en retard parce que nous ne sommes pas omniscients et heureusement qu'il y a des citoyens engagés comme vous qui sont souvent à l'avant-garde. Et l'idée contrairement à ce que dit Madame SABOURET n'est pas de substituer une analyse à une autre, mais faire preuve d'intelligence collective comme l'ont exprimé vos deux représentants. Ils ont également parlé de débats, de diversités, d'expérimentations, d'audace. Ces mots sont forts, ils doivent être respectés, écoutés et ne pas nous opposer.

Et c'est dans cet esprit que je voudrais saluer la qualité de ce qui nous a été proposé aujourd'hui et il y a quelques jours dans ce document important, c'était un exercice exigeant, je sais que cela vous a demandé un engagement constant sur plusieurs week-ends. À l'heure où on parle de crise de démocratie, il est important de souligner que ce modèle est un succès. L'élection de notre majorité a montré que déjà les Bordelaises et Bordelais étaient convaincus qu'il y avait nécessité d'agir face à l'urgence climatique, je pense que par votre implication, vous sortez renforcés de cette conviction et nous avons maintenant une matière brute produite directement par des citoyens qui va nous permettre d'œuvrer dans le bien commun et je crois qu'il n'y a donc aucun sujet de légitimité sur vos propositions.

Alors que devons-nous faire aujourd'hui et maintenant de ces propositions ? Allons-nous pouvoir appliquer l'ensemble de ces propositions à la lettre, pas en totalité d'abord parce que le chantier est immense, il est riche et puis aussi parce qu'il pose le problème des compétences. Mais pour autant, est-ce que nous devrions élaguer tout ce qui ne serait pas conforme à notre vision non plus. Il est important d'avoir une vision d'ensemble, de comprendre une intention, une démarche, mais ne pas renverser la table comme dit souvent Monsieur le Maire ne signifie pas ne rien faire, nous nous retrouvons dans bon nombre de propositions sur la ville décarbonée, la ville désirable, la gestion de la ressource en eau ou encore même l'orientation de la commande publique ou l'éducation populaire et puis même sur des propositions que l'on pourra qualifier d'un petit peu décalées ou moins conventionnelles comme l'expérimentation du revenu universel que Jean-Luc GLEYZE porte au Conseil départemental ou encore à la coopération territoriale urbaine rurale comme l'a initié Alain ANZIANI à la Métropole. Et je profite de cet instant pour rendre hommage au choix courageux que fait Alain ANZIANI de quitter la présidence de Bordeaux Métropole.

Nous sommes convaincus que pour continuer à être utiles, nous devons continuer à penser la société et que c'est un des grands apports de cette convention comme peuvent être toutes les démarches qui consistent à aller chercher de l'expertise à l'extérieur de nos institutions, de l'expertise qu'elle soit universitaire, scientifique ou citoyenne ou toutes celles-ci à la fois. Ces démarches conduisent à nous interroger, à nous forcer, à nous poser des questions. Pour cela, merci à nouveau et merci à notre collègue Tiphaine ARDOUIN de porter tout cela et de mettre en musique cette dynamique démocratique citoyenne.

Pour terminer, je dirais que la politique des petits pas, puisque j'ai commencé par celle-là, n'est pas antinomique d'un travail plus global à long terme. Alors, une nouvelle fois bravo pour ce travail et puisque vous nous avez dit tout à l'heure : « nous ne vous lâcherons pas », j'en conclus que cette expérience vous a donné le goût de l'engagement. Alors chiche, sachez que nos portes seront toujours ouvertes pour poursuivre ces débats. Je vous remercie.

M. Le MAIRE

Merci Mathieu. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Juste pour dire à Monsieur HAZOUARD qu'il n'a visiblement pas connu la sociale démocratie à une époque plus révolutionnaire, l'époque de Lénine par exemple, sociale-démocrate russe.

M. HAZOUARD (hors micro)

Celle-là, je ne l'ai pas connue, c'est vrai.

M. POUTOU

Quand vous en parlez, on a l'impression que ce n'est que la sociale démocratique d'aujourd'hui molle, qui mène une politique de droite, qui n'est pas écolo, pas sociale, mais à une époque, c'était des idées révolutionnaires, malheureusement... mais cela montre une petite ignorance d'une partie de l'histoire de votre courant politique.

Ensuite là aujourd'hui, c'est un peu comme hier, quand il y a eu le vote pour faire entrer le droit à l'avortement dans la constitution, il y a des moments comme cela où la vie politique où tout le monde est d'accord, où tout le monde est ensemble, et cela paraît fabuleux, mais parfois, cela peut cacher quelque chose. Aujourd'hui, tout le monde est écolo, tout le monde est content du rapport et cela fait quand même aussi poser question parce que la réalité n'est pas si simple que cela, elle est même au contraire avec des gros problèmes environnementaux et des problèmes de difficulté de mettre en place des politiques de défense de l'environnement. C'était une petite introduction.

Ce que l'on a envie de dire sur le rapport, nous sommes satisfaits aussi du rapport, je vais faire comme tout le monde, peut-être pas dire merci parce que je ne sais pas le sens que cela a, il y a un travail qui est fait et qui est considérable. C'est un travail qui est très utile parce que c'est beaucoup de réflexion et on voit quand il y a de la réflexion et quand il y a une certaine liberté dans la réflexion, cela permet sans doute d'aller un peu plus loin dans les propositions et dans les solutions aux problèmes auxquels nous sommes confrontés, on se sent très proche de la plupart d'ailleurs des propositions qui sont énoncées dans le document, j'avais listé quelques-unes sur l'agriculture de proximité, la réduction du temps de travail même si 35 heures en quatre jours, cela nous apparaît beaucoup, on serait pour 32 heures par semaine en quatre jours et voire même moins, mais cela fait partie aussi... On s'aperçoit d'ailleurs que toutes les mesures donnent envie de discuter beaucoup plus loin. Il y a la question de faire respecter la loi sur l'éclairage la nuit qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il y a la question de la réquisition des logements, des bureaux et des commerces vacants, il y a l'idée aussi de mettre en place des maisons de services dans les quartiers, ce n'est pas plein d'idées, pleines de choses qui mériteraient réflexion et qui mériteraient effectivement que cela aille plus loin et que l'on arrive à un moment donné à commencer à en voir le début d'une concrétisation.

On partage beaucoup la réflexion, on partage beaucoup les pistes qui sont défendues. On va juste souligner un aspect qui nous sépare, c'est peut-être un mot sévère, de l'ensemble du rapport parce que l'on imagine bien que sur les 100 personnes qui étaient le groupe des conventionnés, il y avait des gens plus à droite que d'autres, des gens plus à gauche, il y avait certainement des gens beaucoup plus radicaux et d'autres moins radicaux. On imagine qu'au bout du compte, ce qui a été dit d'ailleurs dans la présentation, c'est que l'idée, c'était de trouver un compromis ou en tout cas de formuler des choses ensemble jusqu'au bout, ce qu'ils appellent l'intelligence collective. C'est pour cela que l'on imagine que cela a arrondi quelques angles, mais nous sur ce quoi on tient à insister, c'est que par rapport à deux phrases qui sont citées dans le rapport notamment que l'on partage : « nous proposons de repenser collectivement à une société qui n'est plus guidée par la croissance économique et la finance, mais par le respect du vivant et de l'environnement », ce qui a été dit un peu dans la présentation, et il y a une autre phrase aussi, « l'idée d'échapper à un modèle compétitif qui porte une responsabilité dans la dérive climatique ». On partage cela et ce qui nous semble important, c'est d'aller au bout de cette idée-là. Et souvent, le problème que l'on a, c'est que quand on discute de l'environnement, ce n'est pas compliqué, on voit bien la catastrophe aujourd'hui, on voit bien que l'on va dans un mur, mais on a du mal à discuter que la responsabilité sur cette situation-là, c'est aussi un système économique, un système politique, productiviste, intensif, on le voit avec d'ailleurs le modèle

agricole et on voit que c'est sans issue. Et tant que l'on ne remet pas en cause ce système-là, tant que l'on ne remet pas en cause ce capitalisme-là, tant que l'on ne remet pas en cause les politiques ultralibérales et tant que l'on ne remet pas en cause la propriété privée des moyens de production puisque l'on voit que cette propriété privée, elle donne le pouvoir à ceux qui possèdent et ces gens-là font ce qu'ils veulent ou ce qu'elles veulent.

Un petit exemple, je fais de la publicité, un bouquin qui sortit la semaine dernière de Michaël CORREIA, cela s'appelle *Le mensonge total*. Je ne l'ai pas lu parce que je viens de le recevoir, mais cela raconte à quel point rien ne change, et Total, c'est des liens avec l'État, avec les institutions européennes, c'est des liens même avec des collectivités locales dans certains endroits, c'est montrer si toute l'hypocrisie. Total se vante de faire une politique environnementale. Ils font une politique qui ne change pas, qui est très polluante et qui est très nocive pour l'avenir de la planète et Total, ce ne sont pas les seuls. Toutes les multinationales font comme si de rien n'était malgré un discours environnemental.

C'est pour cela que l'on a besoin aussi de se confronter à cela et c'est ce qui manque dans le rapport, mais ce n'est pas un reproche qui est fait, c'est aussi le début d'une discussion, c'est qu'il va falloir se coltiner cela, ces institutions-là, ce pouvoir, et en réalité et je finis là-dessus, sur la question démocratique. La démocratie comme vous en parlez, c'est de la blague. Tout le monde sait que l'on n'est pas dans une société démocratique et ce n'est pas parce qu'il y a du participatif et ce n'est pas parce qu'il y a des réunions et même ce n'est pas parce qu'il y a une convention que ça y est, on arrive à la démocratie. Parce que la démocratie, en réalité, c'est que la population puisse décider par elle-même, ce qui n'est pas du tout le cas. Elle peut donner un avis, elle peut manifester, se faire gazer et se faire taper par les CRS (Compagnie Républicaine de Sécurité), cela fait partie de la démocratie. On peut critiquer un pouvoir, on peut dire du mal de MACRON, on peut dire du mal des ministres macroniens qui sont dans l'assemblée d'ici, mais c'est tout, et la réalité, ce que l'on ne peut pas contrôler, on ne peut pas changer les choses.

Oui, on est d'accord avec le rapport dans le sens qu'il faut aller vers la démocratie, vers un contrôle permanent. Il faut un contrôle permanent et des structures qui se mettent en place qui permettent de s'appuyer sur des gens comme la convention citoyenne, mais aussi sur des milieux associatifs qui sont combattifs comme à Sainte-Soline, comme contre les projets autoroutiers. Il y a une certaine radicalité de l'écologie qui est nécessaire aujourd'hui et d'ailleurs, votre copine Greta THUNBERG, Monsieur HURMIC, d'ailleurs on est plus sur la ligne de

Greta THUNBERG que sur la ligne HURMIC, et c'est vrai que l'on est sur ce discours-là, oui, il faut un discours radical et derrière, c'est pour cela que cela rejoint pas mal les réflexions du rapport qui

M. Le MAIRE

Merci Monsieur POUTOU, y compris sur mes copines. Je passe la parole à Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS

Monsieur le Maire, mes chers collègues et chers membres de la convention à qui je vais m'adresser au nom du Groupe communiste et dont je tiens à saluer la qualité des travaux et des propositions émises dans l'avis. Nous avons pu échanger avec des membres de la convention lors de la présentation, de leur avis, puis en commission réunie il y a quelques semaines où les échanges étaient très fructueux.

Cela a été dit dans une des présentations, le travail ne fait que commencer, il est d'ampleur, alors tous les indicateurs sont au rouge vers un monde à +4°. Il est urgent de transformer radicalement notre système économique et productif et de changer le paradigme. Le taux de profit de l'actionnaire ne doit plus être le critère sur lequel évaluer la réponse aux besoins humains, sociaux et environnementaux. Mais il y a aussi accompagner les changements des comportements, les habitudes de vie que notre société a prises depuis des années et qui ne sont plus compatibles avec la préservation de la planète et du climat. Les propositions des membres de la convention intègrent bien entendu ces deux dimensions.

Nous partageons au nom du Groupe communiste quasiment toutes les propositions qui sont faites et sur certaines, on a pu commencer ce débat en commission, il y a matière à échange. J'avais abordé un sujet sous l'angle du municipalisme pendant des travaux des commissions réunies en principe qui était développé notamment dans quelques villes espagnoles, qui est porté en France par mon camarade Philippe RIO, maire de Grigny et dans ce municipalisme, on trouve des points communs avec les propositions de la ville, de la convention citoyenne, sur la participation citoyenne, la transition

écologique avec un focus particulier sur les questions alimentaires. Et j'avais exprimé en commission que je restais un petit peu sur ma faim concernant la notion de biens communs. Les biens communs, c'est par exemple ce que nous avons fait avec la Métropole, passer la gestion de l'eau en régie publique, c'est un enjeu majeur ces biens communs pour l'énergie, les transports, le logement. Si on ne retrouve pas de manière explicite cette notion de biens communs dans la vie de la convention, les échanges en commission ont permis d'amener des éléments rassurants parce que les membres qui étaient là nous expliquaient que cet enjeu de biens communs, même s'il n'est pas écrit noir sur blanc, traverse l'ensemble de vos préoccupations que vous avez exprimées au sein de l'avis.

On a échangé aussi en commission sur le sujet de la gratuité des transports et là aussi l'échange a été très intéressant. Vous indiquiez dans votre avis même s'il y a eu débat au sein des membres de la convention que ce n'est pas une piste pour vous, mais vous avez pu expliciter en commission que c'est une vision environnementale qui vous a amenés à exprimer ce point de vue avec des arguments sur le report modal, l'argument que l'on ne partage pas forcément au sein du Groupe communiste. Mais cet échange a permis de mettre en avant une chose, c'est qu'il faut arriver à concilier à la fois l'enjeu environnemental qui est fortement porté par la vie de la convention et des enjeux sociaux, et sur ce sujet de la gratuité des transports pour les Communistes, c'est un domaine sur lequel il faut avancer. Je rassure les membres de la convention, je ne les ai peut-être pas convaincus en commission, mais dans cette enceinte, j'ai encore une large majorité d'élus à convaincre, on y travaille avec mon camarade Vincent MAURIN, mais nous sommes encore très minoritaires.

J'en viens à mon dernier point, vous abordez dans vos propositions le revenu universel et la semaine de quatre jours. Ces deux propositions-là doivent se réfléchir dans un contexte que nous connaissons depuis une quarantaine d'années sur le partage de la valeur ajoutée entre le capital et le travail. Sur ces quarante dernières années, c'est le capital qui gagne avec une forte part du PIB (Produit intérieur brut) qui est parti des revenus du capital vers les revenus du travail. Ce sujet-là, ces propositions-là doivent se réfléchir autour de deux points, le contenu du travail et le montant des salaires, on voit bien l'expression des différentes colères ces dernières semaines et ces dernières années que les salaires sont aujourd'hui insuffisants, et d'autre part par ce travail autour de la durée du travail, du temps du travail qui depuis un siècle et demi a été réduit décennie après décennie. Le sens de l'histoire, c'est aussi aller vers la réduction du temps de travail.

Pour conclure, le Groupe communiste partage très largement vos propositions, mais comme j'ai pu l'exprimer, il y a des sujets sur lesquels il faudrait continuer à échanger et croiser les différentes propositions pour travailler ensemble un monde meilleur. Je vous remercie.

M. Le MAIRE

Merci Olivier. Sylvie SCHMITT.

Mme SCHMITT

Monsieur le Maire, chers collègues, chers conventionnés, je m'exprime au nom du groupe Ensemble pour l'écologie et les solidarités qui représente 38 élus de cette assemblée. En perçant en ce jour dans cette salle du Conseil Municipal les prémices d'un souffle nouveau. Pour la première fois, des citoyennes et des citoyens non élus sont venus exposer leur vision de la ville au sein même de l'assemblée délibérante.

Pour la première fois, 100 personnes d'âges, de genres et d'horizons différents ont travaillé pendant plusieurs mois pour apporter des solutions à l'urgence climatique.

À vous conventionnés, je voudrais au nom du groupe Ensemble pour l'écologie et les solidarités vous remercier chaleureusement. Remercier aussi notre collègue Tiphaine, les services et bien entendu les intervenants qui vous ont fourni la substance scientifique intellectuelle et sensible nécessaire à un tel projet.

Il y a dans cette démarche, et nous l'avons senti, une énergie collective et combative. L'énergie de celles et ceux qui ne se résignent pas et ce que vous avez accompli avec cet avis, c'est avant tout un grand travail d'utilité publique, quatre séances de travail, cinq même pour certains, 37 intervenants lors des auditions et 4 800 heures de travail au service d'une question aussi complexe qu'essentielle « à Bordeaux, comment mieux agir collectivement pour nous adapter à l'urgence climatique ? ». Tout le monde l'admet aujourd'hui, il y a une urgence. La priorité, c'est d'adapter la ville au réchauffement

climatique et de protéger les plus vulnérables. Nous avons besoin de l'intelligence collective pour accélérer la transition écologique. Soyons honnêtes ! On ne pourra pas répondre à l'urgence climatique sans apporter de réponse à l'urgence démocratique. Vous l'avez dit, il faut aller chercher les gens, embarquer la société, convaincre. Nous avons tous des résistances au changement, passer d'un modèle à un autre, c'est douloureux. Changer les mobilités, l'alimentation, la consommation, c'est compliqué, mais c'est le défi qui nous attend. Comment rendre désirable ce qui nous bouscule ?

Vous évoquez la question du récit fondamental pour décoincer la mécanique du changement. Le changement d'imaginaire, ce n'est pas qu'une question technique de panneaux solaires, d'énergie verte, de rénovation thermique, c'est se poser la question de la valeur du territoire, c'est donner envie aux Bordelaises et aux Bordelais d'accompagner la transformation de la ville.

Il est préconisé dans cet avis d'apaiser la ville, de revaloriser le lien, de ralentir, repenser notre rapport au temps pour susciter l'engagement, la réflexion et l'attention aux autres, mais vous nous demandez en même temps d'accélérer la transformation de la ville, ces deux boussoles que l'on pourrait croire incompatibles mais qui sont en réalité imbriquées l'une à l'autre, accélérer, ralentir, trouvent en fait la vraie vitesse. Il faut trouver en vrai la vraie vitesse, celle d'un épanouissement collectif et durable. Ce souffle nouveau, nous devons l'avouer, nous pousse dans le dos. Il nous motive, il nous invite à toujours innover et redoubler d'efforts et il nous donne envie de vous revoir rapidement. Merci.

M. Le MAIRE

Merci, Sylvie. Claudine BICHET.

Mme BICHET

Merci Monsieur le Maire, bonjour à toutes et tous. Je vais commencer bien évidemment par remercier cet énorme travail et l'ensemble des conventionnés qui ont travaillé pendant de nombreux mois. Remercier les services qui ont été très présents. Remercier Tiphaine ARDOUIN qui a piloté tout ce processus et remercier collectivement pour ce travail profond, sérieux sur la thématique du climat qui est un sujet complexe, qui est un sujet systémique dans lequel on peut se contenter de l'effleurer dans sa superficialité, mais quand on fait vraiment l'effort de comprendre tous les enjeux, cela nécessite vraiment un travail de fond et c'est celui que vous avez pris le temps et la peine de fournir et je vous en suis extrêmement reconnaissante.

Ce que je voudrais dire, c'est qu'à l'évidence, vous ne nous avez pas révélé le problème climatique à travers cette convention. En revanche, vous nous avez montré la voie que vous nous proposez pour agir, pour aller plus vite, plus fort, pour traiter ce problème climatique qui est un enjeu majeur pour notre humanité, et ce qui est intéressant, c'est que sur la voie que vous nous montrez, là où on sait qu'il y a plusieurs voies possibles, vous nous montrez une voie qui est plutôt celle, comme vous le disiez tout à l'heure, des scénarios 1 et 2 de l'ATEN, une voie de frugalité, de coopération et non pas une voie techno-solutionniste. Je pense que ce qui est intéressant et ce que je retiens de tout ce travail, c'est que 100 citoyens qui ont creusé pendant plusieurs mois la question climatique avec les plus grands experts montrent cette voie-là et c'est sans doute sur cette manière d'agir que nous ne sommes pas d'accord ici selon les sensibilités politiques de cette assemblée, c'est cette manière d'agir pour moi qui est vraiment fondamentale et qui a été révélée, mise en avant dans le résultat de cette convention.

Car oui, au final, le climat est un sujet complexe, c'est un sujet systémique, ce n'est pas un sujet qui va se régler dans une comptabilité de nombre d'arbres plantés. C'est vraiment un sujet qui va se régler à travers une pluralité d'actions et globalement à travers un changement de modèle de société et ce n'est pas pour rien que le triptyque sur lequel s'articule le plan climat s'intitule « penser autrement, faire autrement, vivre autrement », c'est bien l'ensemble de ces champs que nous devons repenser et c'est bien sûr ces sujets-là que vous avez travaillés.

Et ce que je voudrais dire, c'est que cette pensée globale par définition s'affranchit nécessairement du millefeuille administratif dans lequel nous sommes. Oui à l'évidence, les propositions qui sont faites vont au-delà des compétences municipales et c'est bien normal puisque nous sommes sur des enjeux qui sont systémiques et qui dépassent clairement notre organisation administrative. Oui, nous allons étudier et nous sommes déjà en train de le faire l'ensemble des propositions que vous nous avez faites. Nous allons prioriser celles que nous avons déjà lancées, nous allons accélérer. Vous nous invitez à le faire sur certaines, nous allons bien sûr étudier les nouvelles voies, nous allons travailler

sur le récit que vous nous proposez, celui d'un récit désirable qui donne à voir d'une projection vers un nouveau modèle de société. Et en cela, la proposition que vous faites est très intéressante et vous êtes allés loin sur ce travail-là. Nous allons également interpellé quand les propositions sortent de nos champs d'action. Je tiens à vous remercier pour cet élan, cette invitation à faire ensemble, à faire société dans un moment unique de l'humanité où elle doit fondamentalement trouver aujourd'hui les moyens de sa propre survie.

En conclusion, je dirais que nous n'avons pas d'autres choix que d'oser et je vous remercie pour cet élan.

M. Le MAIRE

Merci, Claudine. Tiphaine ARDOUIN a la parole.

Mme ARDOUIN

Moi, je voudrais juste revenir sur la notion d'humilité. Quand on a ouvert le grand dialogue citoyen, quand on a convoqué une convention citoyenne, on a fait preuve d'humilité en disant « les enjeux climatiques sont gigantesques ». On a des solutions que l'on a commencé à identifier, que l'on a commencé à mettre en œuvre, mais on n'a pas toutes les réponses aux questions qui se posent et les enjeux qui sont les nôtres. C'est pour cela finalement que l'on a demandé et que l'on a fait cet exercice démocratique qui est le grand dialogue avec ce point d'orgue qui est la convention citoyenne. Et il faut que l'on accepte cette humilité et c'est pour moi un élément important que je voulais rappeler. L'autre élément et c'est un élément aussi fondamental qui était à l'origine du grand dialogue et sur lequel vous nous invitez aussi fortement, c'est la question de la coopération. Comment, à partir du travail que vous avez fait, à partir de ce grand dialogue, on va multiplier, développer, renforcer des coopérations entre les collectivités territoriales, des coopérations entre les associations et la ville, des coopérations entre les entreprises et la ville, entre elles. Et cette idée de coopération, elle est nécessaire, elle est absolument centrale pour réussir à la lutte contre le changement climatique.

Puis, je vais revenir à des choses beaucoup plus concrètes. Comment est-ce que l'on va continuer à travailler ensemble et c'est quelque chose qui est très important parce que vous avez travaillé de façon autonome pendant cette convention. Maintenant le travail qu'il nous reste à faire, c'est le travail de mise en œuvre, de réflexion, d'application, mais aussi de questionnement que l'on doit partager pour voir comment à partir des directions, parce que vous n'avez pas parlé uniquement d'actions, mais vous avez aussi parlé de principe, de valeur, c'est sur ces champs-là qu'il va falloir que l'on ouvre le travail et le chantier aujourd'hui avec vous. Vous nous avez aussi dit que vous étiez prêts à être des relais avec nos concitoyens bordelais, c'est important aussi, on a bien entendu cela et pour nous, c'est essentiel de le prendre en compte.

Dans les semaines à venir et les mois à venir et même les années à venir, l'idée c'est bien que l'on continue à travailler ensemble. Dans un premier temps, d'ici le 15 mai, la fin du grand dialogue, il va y avoir des ateliers qui vont permettre de travailler directement entre l'Administration et vous, les élus et vous, les différentes collectivités et vous, les acteurs du territoire et vous, et l'idée c'est que l'on s'appuie aussi là-dessus pour se donner une feuille de route qui sera partagée.

Je sais aussi, et je veux terminer aussi là-dessus, que pour l'exercice démocratique que vous avez vécu, vous souhaitez aussi avoir une trajectoire autonome pour continuer à travailler et réfléchir ensemble et c'est aussi un chantier que l'on doit ouvrir avec vous. C'est comment on vous permet à vous et comment on accompagne ce travail en autonomie que vous réclamez. Il faudra qu'il soit détaché de la Mairie, c'est votre demande, il faudra le faire, mais en tout cas, c'est aussi comme cela que c'est intéressant de se dire qu'une convention citoyenne, elle aboutit aussi à des pouvoirs citoyens renforcés.

Pour terminer, votre travail et ce grand dialogue, c'est le début de quelque chose et il nous reste maintenant à continuer et à rendre plus concret tout ce que l'on a pu commencer à travailler dans ces dernières semaines et ces derniers mois.

M. Le MAIRE

Merci, Tiphaine, à mon tour de dire quelques mots pour partager avec vous ce que personnellement, je retiens de cette présentation et de nos échanges. D'abord, merci pour les débats qui ont pu avoir lieu.

Ce que je retiens d'abord, ce sont des pistes, des trajectoires dont certaines sont déjà empruntées, je m'en félicite, par notre municipalité, mais en tout cas des pistes de travail à l'avenir qui nous sont tracées par les conventionnés. Et je retiens aussi un message fort, à savoir ce que j'ai entendu

comme vous de la part des conventionnés : « vous êtes venus nous chercher, on ne doit pas vous lâcher ». Mais vous savez, je pense que nous nous en doutions un peu, je crois qu'il fallait aussi du courage de prendre l'initiative de cette convention citoyenne en sachant très bien que ce travail n'était pas une parenthèse dans notre attractivité municipale, mais qu'il était appelé à durer, à nous obliger, cela demandait une forme de courage. C'est une forme de démocratie aussi tout à fait innovante. Très peu de villes en France ont choisi d'avoir recours à ce type de convention citoyenne. Je pense que cette innovation était également courageuse. Et je crois que du courage, il va falloir encore plus maintenant, c'est-à-dire pour reprendre l'expression qui a déjà été employée pour atterrir. Certains débats nous ont interpellés sur cette question-là, de dire « Maintenant, on vous attend ». Les conventionnés nous attendent, je l'ai déjà dit, mais vous élus également des oppositions, vous nous attendez également pour maintenant mettre en route, mettre en lumière les pistes d'atterrissage qui nous sont proposées par les conventionnés, mais je dis banco. Il a fallu du courage et il en faudra maintenant, mais quand je dis, il faudra du courage, il faudra du courage collectivement. Je m'adresse à l'ensemble de nos collègues, il y a des mesures qui sont prises où on pourrait facilement dire « voilà l'écologie punitive ». Non, je pense qu'il faudra que l'on soit les uns et les autres cohérents pour poursuivre une politique qui a déjà été entamée, qu'il va falloir, Claudine BICHET, peut-être accélérer sur un certain nombre de points. Je souhaite que notre conseil municipal dans son ensemble puisse faire preuve d'un courage collectif malgré les débats vifs naturellement parce que certaines pistes décoiffent. Elles vont bouleverser un peu la vie de nos compatriotes. Mais je pense que collectivement, on peut s'en sortir par le haut en accompagnant tous ensemble les recettes, les pistes, les trajectoires qui sont issues de cette réflexion de la convention citoyenne.

Voilà ce que je voulais partager avec vous. Vous savez, on peut partager une vision de l'écologie aussi, on entend dire qu'il y avait peut-être plusieurs, mais en tout, il y a une qui est certaine, c'est que l'écologie sans courage, c'est du bricolage et du jardinage. Ce n'est pas notre vision de l'écologie, ce sera d'une écologie avec courage et j'espère, je le redis une nouvelle fois, un courage collectif partagé par cette assemblée.

Voilà les quelques mots que je souhaitais échanger avec vous pour terminer ce débat intéressant. Il n'y a pas de vote, c'était juste une présentation Madame la secrétaire. C'est cela ? Je vous donne la parole pour la suite.

Mme GARCIA

Absolument.

Merci, Monsieur le Maire.

**LE GRAND
DIALOGUE
CITOYEN**

« URGENCE
CLIMATIQUE :
TOUS ACTEURS »

**CONVENTION
CITOYENNE
SUR L'URGENCE
CLIMATIQUE**

VILLE DE BORDEAUX

AVIS CITOYEN

Cet avis citoyen est le travail des membres de la convention citoyenne sur l'urgence climatique de la Ville de Bordeaux.



La convention citoyenne sur l'urgence climatique a été organisée par la Ville de Bordeaux dans le cadre du Grand dialogue citoyen « Urgence climatique : tous acteurs. »



Ville de
BORDEAUX

NOTE À L'ATTENTION DES LECTRICES ET DES LECTEURS

Une convention citoyenne telle que proposée par la Ville de Bordeaux n'est pas la première en France mais ce type de démarche se compte à ce jour quasiment sur les doigts de la main ; elle est de plus spécifique sur plusieurs points plusieurs points qu'il faut mettre en lumière avant d'aller plus loin dans la lecture de l'avis.

Le premier est que la convention s'inscrit dans une démarche démocratique plus large, celle du Grand dialogue citoyen sur l'urgence climatique de la Ville de Bordeaux. Elle en constitue une pièce essentielle mais qui n'enferme pas le dialogue uniquement en son sein. Il y a un avant, l'effervescence, avec des modalités ouvertes et il y a un après, l'atterrissage, avec des interfaces là encore ouvertes. La convention n'est pas un exercice isolé.

Le deuxième point est celui de la construction de la question. D'évidence, dans une démarche de convention, la question porte en elle-même beaucoup des réponses qui vont être produites, ou, pour le moins du type de réponses. Ainsi, une question technique appelle une réponse technique, question sociale-réponse sociale ou encore question politique-réponse politique. L'originalité de la démarche bordelaise du point de vue de la définition de la question, du mandat donné, est d'avoir tenté de la produire à partir des éléments issus de l'effervescence afin qu'elle ne soit pas simplement une question des élu.es mais également une question issue de la parole des Bordelaises et Bordelais et du territoire. Il s'agit, bien évidemment, de considérer que répondre à une question la plus largement partagée produira des réponses plus efficaces au regard d'attentes également plus larges.

Le troisième point, qui recoupe en partie le précédent, est celui du cœur de la question posée à travers le mandat. Jusqu'alors, les conventions sur ce sujet climatique étaient centrées sur l'enjeu des solutions à imaginer, sur le catalogue de ce qu'il faudrait faire. De fait, cet inventaire est fait déjà depuis longtemps et se trouve en général dans les divers plans et programmes des collectivités. Dit autrement, on sait pour grande part ce qu'il faudrait faire mais on bute sur le comment faire. Et c'est là à la fois l'originalité et la complexité de la convention bordelaise, laisser pour partie de côté la question des solutions et tenter de répondre à celle de leurs conditions de mise en œuvre, individuelles et collectives.

Enfin, **le dernier point** qu'il convient de noter est celui du pour qui : à qui la convention s'adresse-t-elle ? Il y a derrière cette question un parti pris qui a été renforcé dans le cadre des travaux initiaux du Grand dialogue et qui nous dit qu'agir sur l'urgence climatique demande l'action de toutes et tous, habitant.es, organisations, élu.es bordelais.es et au-delà. La condition de réussite passe par l'embarquement et la coopération au regard de l'ampleur de la tâche. La convention à ce titre doit s'adresser d'une part aux élu.es bordelais.es, en premier lieu à son maire qui a donné mandat, et d'autre part aux habitant.es, usager.es du territoire qui ont à la fois une partie des solutions et des moyens en main.

Les éléments qui précèdent montrent bien l'ampleur de la tâche à mener pour nos 100 membres de la convention à qui on demande somme toute de répondre dans un temps record à la question la plus complexe quand on pense urgence climatique, celle des conditions de l'action. On aurait pu s'attendre à de la sidération, de la tétanie mais à la place, nous avons eu un élan et une fougue peu commune. De fait, en quelques heures, notre tribu a pris le sujet à bras le corps en le traitant de trois façons différentes. Agir sur l'urgence climatique suppose pour eux de conduire trois chantiers en parallèle :



« MA VIE DÉCARBONÉE », sur les conditions individuelles et collectives du changement, pour décarboner nos vies sous contrainte climatique, notamment pour lever les freins citoyens à l'application du plan climat métropolitain. La manière dont ce groupe a travaillé est décrite dans l'annexe 3 de ce document.



« OSONS ! », sur les conditions systémiques à poser pour s'écarter de la trajectoire actuelle qui nous conduit à un futur peu désirable, pour travailler les chemins de traverses, les scénarios alternatifs, pour répondre au défi auquel nous faisons face.



« UN RÉCIT DÉSIRABLE POUR DEMAIN », sur l'histoire à inventer et à raconter pour embarquer largement les Bordelaises et Bordelais sur ce nouveau chemin et pour fédérer autour des enjeux climatiques.

Les trois groupes ont cheminé sur leur sujet pendant une grande partie de la convention en gardant une oreille attentive aux avancées des autres groupes. Au final, des communs se dégagent comme celui de la gouvernance, de l'inclusion, de la sensibilisation ou encore du droit à l'expérimentation. La suite de ce document donne donc à voir cette complexité, cette imbrication et la richesse de la complémentarité des trois approches pour répondre à comment mieux agir ensemble. Il n'est pas interdit d'y porter un regard bienveillant au regard de la tâche confiée...

*Les animateur.rices de la convention citoyenne sur l'urgence climatique de la Ville de Bordeaux
Médiation & Environnement - Vox Operatio - Décalez ! - D'Asques et D'Ailleurs*

SOMMAIRE

Note à l'attention des lectrices et des lecteurs	4
1. Nos remerciements	8
2. La convention citoyenne bordelaise	11
. Qui sont les membres de la convention ?	11
. Sur quoi a travaillé la convention ?	13
. Comment a travaillé la convention ?	14
. Sur quel périmètre a travaillé la convention ?	14
3. Le socle de notre réflexion : constats & enjeux	17
. La vie qui nous attend	17
. Face à ce scénario, les enjeux à relever	18
• La transformation de nos comportements individuels et collectifs	18
• La transformation de notre cadre de vie	19
• La transformation de notre citoyenneté	19
• La conciliation entre obligation et volontariat	20
4. Nos recommandations	22
1. Osons un projet politique construit sur des valeurs !	23
2. Partageons des principes d'action	24
• Osons et transgressons	25
• Visons les co-bénéfices	25
• Coconstruisons la décision	25
• Choisissons la coopération comme modèle d'action	26
• Ralentissons	26
• Revalorisons le lien	26
• Valorisons les engagements relevant de l'attention à l'autre et à l'environnement	26
• Intégrons les plus fragilisés à la construction et à l'évaluation des projets	27
• Menons des évaluations sincères et transparentes... et ajustons	27
• Bâtissons un récit désirable pour demain	27

3.	Renforçons, développons, expérimentons des actions concrètes	29
•	Reconnaître et renforcer la citoyenneté dans les actions environnementales	30
•	Repenser notre relation au temps et au travail	31
•	Accentuer l'éducation et la sensibilisation	32
•	Sortir de la ville minérale	33
•	Adapter nos logements et nos bâtiments	35
•	Favoriser des mobilités adaptées à nos différences	37
•	Imaginer une publicité positive	39
•	Faire des commerces des acteurs de nos quartiers pour la transition	40
•	Aller vers un tourisme responsable	41
•	Accéder durablement à une alimentation locale et de qualité	41
•	Réduire massivement nos déchets	44
5.	Notre engagement	46
6.	Glossaire	49
7.	Annexes	51
.	Annexe 1 : Les auditions auxquelles nous avons assisté pendant nos travaux	51
.	Annexe 2 : Les grands principes d'action de l'adaptation au dérèglement climatique que nous avons retenus de l'intervention	53
.	Annexe 3 : Notre lecture du plan climat de Bordeaux Métropole et d'autres documents stratégiques de la ville de Bordeaux relatifs à la lutte contre le dérèglement climatique	54
.	Annexe 4 : La grille d'évaluation construite au regard de nos principes d'action	55
.	Annexe 5 : Le « calendrier de l'après » que nous avons imaginé pour raconter le récit des transitions	56

1

NOS REMERCIEMENTS

Nous, membres de la convention citoyenne sur l'urgence climatique, tenons à remercier toutes celles et ceux qui ont permis la tenue de cette Convention.

Monsieur le Maire et ses adjointes, qui se sont enquis avec constance de l'avancement de nos travaux autour de la question « A Bordeaux, comment mieux agir collectivement pour nous adapter à l'urgence climatique ? » issue de l'effervescence du Grand dialogue citoyen sur l'urgence climatique.

La Mairie de Bordeaux, qui nous a hébergés dans ses locaux chargés d'histoire, mettant à notre disposition l'espace et toutes les commodités dont nous avons besoin.

Ses personnels attentionnés et toujours prompts à rendre service, vrais ambassadeurs du service public, qu'ils soient ici doublement remerciés !

Les spécialistes et généralistes de la cause climatique qui se sont succédés, enchaînant l'expertise locale et les enjeux globaux, partageant avec nous leur savoir, leurs questionnements, leurs encouragements.

Les garant.es de la concertation, vigies attentives nommées par la Commission nationale du débat public.

Les photographes et vidéastes, prompts à saisir les ambiances avec discrétion, inventivité, professionnalisme.

Les animateur.ices et facilitateur.rices de cette convention, qui n'ont ménagé ni leur peine pour nous pousser vers l'essentiel, ni leur bienveillance grâce à laquelle les dizaines d'heures passées nous ont souvent semblé légères.

C'est grâce à eux toutes et tous que cet avis a pris forme, et c'est collectivement que nous souhaitons leur adresser un dernier clin d'œil : comme nos recommandations sont désormais un peu aussi les vôtres, il va vous falloir, tout comme nous, participer à leur mise en œuvre !

FRANÇOISE

Bordeaux 1er juillet 2040

Je m'appelle Françoise. Je vais passer cette belle matinée de juillet avec mon petit-fils Hector, que ses parents me confient régulièrement. A 10 ans, c'est un enfant actif, curieux et souriant. J'adore les moments que nous passons ensemble. Mais ce matin il est fatigué car la chaleur étouffante de la nuit l'a empêché de dormir, il râle et se plaint. La chaleur étouffante de la nuit l'a, sans doute, empêché de dormir.

« Tu sais que ça aurait pu être bien pire ? »

« Comment ça ? » maugrée-t-il.

« Il y a plus de 15 ans, maintenant, nous avons toutes et tous réalisé que nos vies allaient devenir très compliquées. L'été avait été incroyablement chaud. J'habitais sous les toits ; impossible de rester dans mon appartement à l'époque. Il y a fait plus de 40°, en continu, pendant plusieurs semaines. Les incendies ravageaient la forêt landaise, menaçaient les villages. Les gens quittaient leurs maisons en abandonnant tout derrière eux. Ils ne savaient pas où aller. On a reçu, à Bordeaux, les premiers réfugiés climatiques. On commençait à se demander comment on allait nourrir et loger tout le monde. Et puis, il y a eu des orages terribles et, dès l'automne suivant, des pluies torrentielles. Avec les sécheresses, les sols craquelés n'absorbaient pas l'eau et les inondations ont fait des dégâts considérables... et de nouveaux réfugiés. En plus, après le Covid, on craignait une nouvelle épidémie. Si encore on avait pu s'entendre pour permettre à tout le monde de s'organiser, mais les inégalités entre les riches et les pauvres étaient de plus en plus visibles et la tension montait de jour en jour. Cer-

tains commençaient même à parler de risque de guerre civile. Franchement, personne n'envisageait l'avenir avec optimisme. On savait bien que ce serait de pire en pire. »

« Mais vous vous êtes trompés, non ? »

« Oui et non. Je ne sais où nous en serions si on n'avait pas réagi. A l'époque, les mobilisations et initiatives citoyennes ont émergées et se sont multipliées, à l'image des 100 de Bordeaux pour le climat dont j'ai fait partie.

« Les quoi ? »

« Les 100 citoyen.nes de la convention citoyenne pour le climat. C'était en 2023. On a passé des week-ends à réfléchir ensemble sur ce qu'on pouvait faire pour changer cet avenir, qui, tu l'imagines bien, nous inquiétait. On a fait des propositions et on s'est mobilisés pour modifier notre façon de consommer, de prendre des décisions, de vivre ensemble. Ça a fait tâche d'huile. Dans les mois qui ont suivi, on a découvert que nous n'étions pas seuls : de plus en plus de gens nous rejoignaient. Et ailleurs en France, des groupes de citoyen.nes pour le climat se sont formés. Une vraie transformation est née à ce moment-là.

« Ah, ça... j'ai l'impression d'être en cours ! »

« C'est normal qu'on vous en parle à l'école. Parce que c'est un moment historique. Sur le climat, tous les partis politiques ont été obligés de tomber d'accord et de se mettre au travail. Il n'y aurait pas eu de Grand Plan Climat National sans cette mobilisation. Et l'Europe qui s'en empare, et les COP où on prend, enfin, des décisions ! Tout ça a commencé là, en 2023. J'en suis tellement fière... et soulagée, aussi. On est passé pas très loin du pire. »

« Mais oui mamie, je sais. Je ne voulais pas te mettre en colère. Viens, on va lire sous les arbres. »



Je lui souris et nous sortons. Nous marchons dans les rues plantées de grands arbres qui offrent une ombre fraîche. Les véhicules, très rares aujourd'hui, sont tous électriques et laissent la priorité aux vélos bien plus nombreux. Comme j'aime ce calme ! Je respire à pleins poumons un air enfin redevenu respirable. Au marché, nous achetons une barquette de framboises produites juste à côté, sur l'une des nombreuses fermes urbaines¹ de la ville. Nous bavardons un moment avec les producteurs et les voisins : le prochain atelier de maraîchage du quartier nous réunira dans quelques jours. Nous passons devant l'école d'Hector, un bâtiment clair qui réfléchit la chaleur et entouré d'un grand jardin planté d'arbres fruitiers. On y apprend toujours les maths et le français, mais les enfants s'initient aussi au bricolage, à la couture ou à la cuisine. Mon petit-fils sait reprendre ses chaussettes et redresser une roue de vélo ! gare à moi si je veux jeter un objet. Il ne transige pas sur la règle réparer / réutiliser / recycler. La récupération² est

aujourd'hui un art de vivre. Au parc, nous nous installons sous un chêne vert, à deux pas des brumisateurs. Hector ne met pas plus d'une minute pour poser son livre et rejoindre en criant ses amis qui jouent dans une cabane. Non, Hector, nous ne nous sommes pas trompés. Nous avons changé et c'est ce qui nous permet, aujourd'hui, de passer cette douce matinée ensemble. Nous avons renoncé à tant de choses qui nous semblaient essentielles et qui finalement ne nous satisfaisaient pas vraiment. Un steak est tellement meilleur quand on n'en mange pas tous les jours³ ! Même notre imaginaire a changé : pas besoin d'aller à l'autre bout du monde pour se dépayser et s'ouvrir aux autres. Depuis que les avions ne volent plus, nous redécouvrons les gens et les paysages autour de nous, et les livres, les films et la peinture continuent à nous faire rêver. Non, Hector, nous ne nous sommes pas trompés.

¹. A Paris, Topager est spécialisé dans la création de potagers urbains en utilisant des espaces inutilisés, comme les toits des immeubles. Ils travaillent également sur des projets d'agroforesterie urbaine.

². Le concept du Repair Café a été lancé aux Pays-Bas en 2009. Il a fait des émules dans le monde entier.

³. La Ville de Paris a introduit des repas végétariens, au moins 1 fois par semaine, dans ses écoles primaires à partir de 2019.



**Le lien humain devient
un levier d'action pour résoudre des problèmes
du quotidien.**

2

LA CONVENTION CITOYENNE BORDELAISE

Qui sont les membres de la convention ?

Dans la continuité de la première étape d'effervescence du Grand dialogue citoyen, 100 Bordelaises et Bordelais ont été sollicités pour la plupart par tirage au sort, et ont accepté de consacrer entre octobre et janvier, 4 week-ends pour se pencher sur l'avenir de la ville et de ses habitant.es ; pour s'informer, réfléchir et partager sur les enjeux locaux du changement climatique et les moyens de faire face aux dérèglements qui s'annoncent. Ces 4 sessions de travail représentent près de 4800 heures de bénévolat, auxquelles il faut ajouter la participation volontaire de certains membres à une 5ème session de travail pour la finalisation de leur avis, des ateliers entre les sessions et évidemment un travail personnel.

Deux modalités de recrutement ont été retenues : un tirage au sort sur liste téléphonique avec 3400 courriers envoyés signés du maire de Bordeaux, et un appel à volontariat sur le site du Grand dialogue avec une communication ciblée auprès de publics éloignés des démarches institutionnelles (jeunes, précaires). Nous avons reçu 320 réponses à la suite du tirage au sort, et 78 personnes se sont portées volontaires. L'étude des réponses et la vérification de la domiciliation et des disponibilités a permis de constituer un vivier global de 297 candidatures.

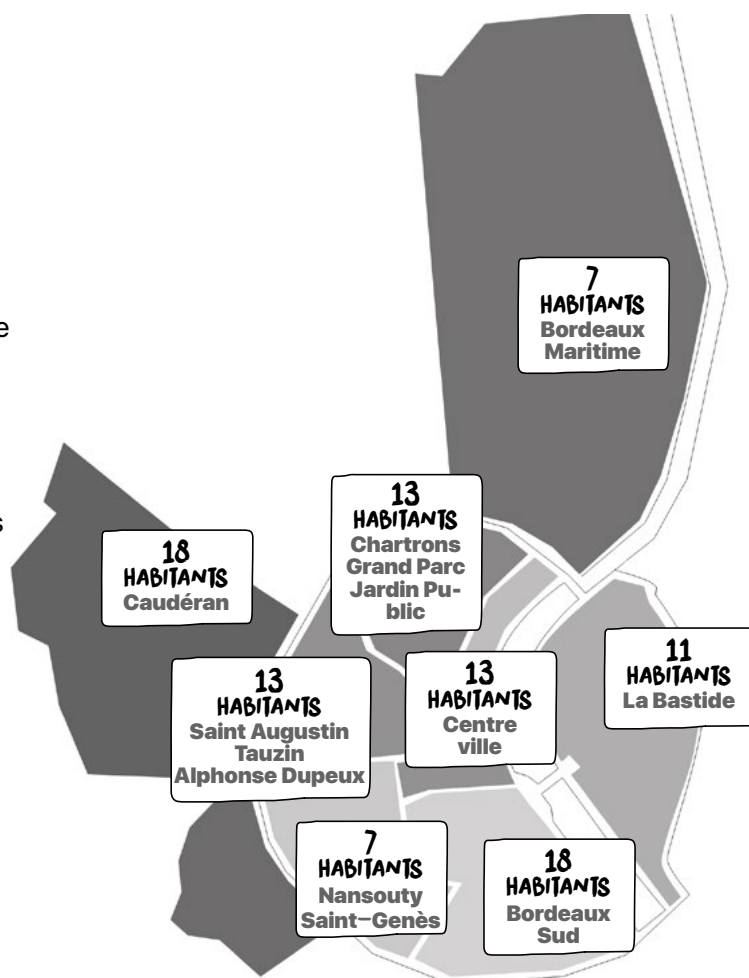
Outre leur engagement volontaire dans cette démarche singulière, bénévole et non rémunérée, les 100 membres de la convention finalement retenus sont le reflet de la diversité bordelaise.

Tout comme les Bordelaises, les femmes y sont légèrement plus nombreuses (53% de femmes).

Du benjamin de 17 ans à l'aîné, qui affiche allègrement ses 81 ans, toutes les classes d'âge sont présentes, et à l'image de la jeunesse de la ville, plus de 50% ont moins de 40 ans.

Leur adresse se répartit de manière homogène ...

... dans tous les quartiers représentés de la sorte



Les membres de la convention sont issus de tous les milieux, de toutes professions (technicien.ne, ouvrier.e, ingénieur.e, standardiste, aide-soignant.e, chercheur.euse, libraire, aide maternelle, forestier.e, informaticien.ne, enseignant.e, kinésithérapeute, aide à la personne, expert.e-comptable, fonctionnaires, gardien.ne d'immeuble, avocat.e...) et de tous les statuts (salarié.es, indépendant.es, chef.fes d'entreprises, sans emploi, retraité.es...).

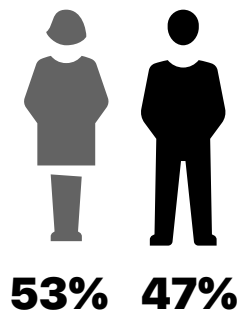
Les membres de la convention habitent un appartement du centre ancien ou d'un grand ensemble, une maison individuelle et même pour l'une, une résidence senior.

Et comme de nombreux Bordelaises et Bordelais, certain.es sont nés ailleurs : en Pologne, en Chine, en Roumanie, au Chili, en Guinée...

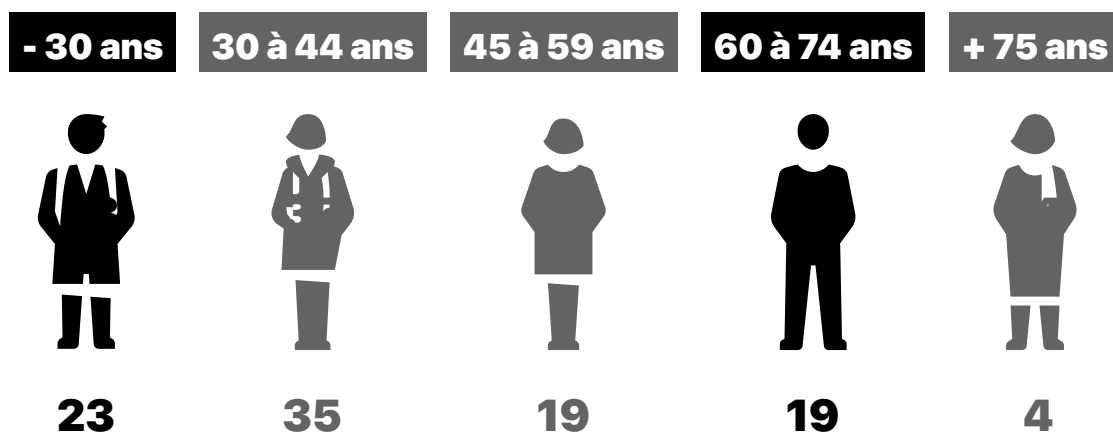
Une diversité de profils donc, et un véritable enthousiasme partagé, dans la curiosité, la réflexion et l'engagement.

Si la santé, le travail ou finalement un manque d'intérêt en ont éloigné quelques-un.es, 92 sont encore engagés dans le sprint final de la convention citoyenne.

Un panel paritaire proche des données INSEE de la population bordelaise



Des classes d'âge équilibrées proches des données INSEE de la population bordelaise



Les membres de la convention sont-ils représentatifs ?

L'enjeu de la diversité au sein d'une convention citoyenne est majeur, mais nous parlons bien de diversité, et non de représentativité. Personne, dans la convention, n'a été recruté pour représenter une structure ou une catégorie de population.

Ceci étant dit, la question de la diversité mérite quelques éclairages. En phase de recrutement, nous essayons de toucher tout le monde, avec une attention particulière aux plus éloigné.es pour éviter le phénomène TLM « toujours les mêmes » bien connu dans le monde de la participation. Néanmoins, la démarche est complexe et l'ampleur de la tâche conséquente. D'une part, l'urgence climatique, comme la plupart des sujets de société, même si elle concerne tout le monde, intéresse de manière inégale. D'autre part, dans notre société actuelle, certaines personnes n'ont pas les moyens matériels de consacrer du temps à un exercice démocratique comme une convention citoyenne ou encore ne se sentent pas légitimes à y participer.

Ainsi, les membres de la convention, qu'ils soient

jeunes, retraités, en situation de handicap, valides, employés, patrons, agents publics, au chômage, en couple, célibataire, avec ou sans enfant, aidant, ont un point commun qui peut aisément porter la critique : chacun et chacune se sent concerné par les questions climatiques. Plus encore, la plupart se sent légitime à travailler dessus. Ces biais sont dans les consciences de toutes et tous depuis la première session, constituant un point d'attention et de vigilance tout au long des travaux. Il s'est traduit par la volonté d'embarquer tout le monde, au-delà des membres de la convention, au-delà des convaincu.es, au-delà des privilégié.es.

Alors oui, certains publics sont absents dans les rangs de la convention, mais ils ne sont pas absents des imaginaires qui ont animés les discussions pendant quatre week-ends, ni des recommandations où la justice sociale tient une place importante.

Enfin, le Grand dialogue ne s'arrête pas là, et le temps d'atterrissage qui suit le rendu de l'avis doit justement permettre de déborder, d'aller chercher celles et ceux que l'on n'a pas encore vus et entendus, pour les embarquer dans notre dynamique et continuer d'écrire l'histoire ensemble.

Sur quoi a travaillé la convention ?

La phase d'effervescence nous a permis de tirer des enseignements précieux sur la situation de Bordeaux et de ses habitant.es face au changement climatique. Premièrement, elle nous a renseigné sur l'importance du sujet climatique pour les Bordelaises et Bordelais. Le phénomène de dérèglement en lui-même est en train de s'inscrire profondément dans le corps social. L'idée que tout le monde est concerné dans son quotidien et dans un délai court pousse à agir ou, pour le moins, à y réfléchir, sérieusement. Deuxièmement, il est apparu que les actions municipales engagées en matière d'environnement sont parfois méconnues du grand public.

Les conditions du changement ne sont plus très lointaines. Les empêchements, réels ou supposés, restent bien évidemment nombreux. L'ampleur du mouvement à opérer pour ramener nos vies dans une sorte de compatibilité climatique commence à être bien perçue, avec plus ou moins de clarté mais avec une bonne idée de l'effort à réaliser et des changements à opérer.

Sur ces constats, s'est conclue la phase d'effervescence. Elle nous a permis de recenser un certain nombre de sujets pour alimenter la suite du

Grand dialogue et construire le mandat de la convention citoyenne. Elle nous a également permis de faire émerger des attentes en termes de production pour la convention.

Un sujet a été largement et régulièrement débattu tout au long de l'effervescence, celui du périmètre d'investigation de la convention. La question était de savoir si la convention devait ou non se restreindre au périmètre de compétences de la Ville pour répondre au mandat confié.

La convention citoyenne a la charge à la fois d'éclairer les décisions à prendre par les élu.es mais aussi de tracer les perspectives d'action pour les habitant.es en tant que communauté agissante. Les unes ne peuvent aller sans les autres car c'est du mouvement commun que va dépendre pour grande part la réussite de l'action climatique. Pour y parvenir, la convention citoyenne s'est vue confier deux adresses pour ses recommandations : la Ville de Bordeaux, mais également les habitantes et habitants.

Pour autant, les questions climatiques débordent largement des domaines de compétences de la Ville. Aussi, les travaux de la convention pourront interpeller

d'autres collectivités compétentes en matière de climat, ou d'autres élu.es du territoire à même de porter des transformations législatives.

Une fois les adresses identifiées, le maire de Bordeaux a choisi de confier à la convention citoyenne le mandat suivant, formulé sous forme de question :

A Bordeaux, comment mieux agir collectivement pour nous adapter à l'urgence climatique ?

Ce mandat est adossé aux quatre sous-questions suivantes tentant une synthèse des interrogations entendues pendant la phase d'effervescence.

- ➔ Comment allier localement action climatique et justice sociale ?
- ➔ Quelle place et implication de chacun dans cette communauté d'actions ?
- ➔ Quel récit commun construire pour entraîner tout le monde dans les transitions ?
- ➔ Comment concilier obligation et volontariat ?

Comment la convention a-t-elle travaillé ?

Pour relever le défi qui leur est confié, les membres de la convention citoyenne se sont réunis lors de quatre sessions de travail, d'octobre à janvier : un week-end de présentation et d'information, deux week-ends d'investigation en présence d'expert.es et d'acteurs du territoire, et un dernier week-end de délibération, de synthèse et de rédaction de l'avis citoyen.

Les 13-14 octobre, la convention s'est réunie pour la première fois pour une session d'information, de présentation en présence notamment du maire et des élues porteuses du projet afin de présenter la démarche et le mandat.

Les deux sessions suivantes, 17-18 novembre et 8-9 décembre, ont été des séances d'investigation durant lesquelles plusieurs expert.es sont intervenus en fonction des sujets ouverts dans la convention. Les membres de la convention ont pu poser des questions pour éclairer les sujets au travail, et pour en identifier de nouveaux. La session de novembre a reçu 9 intervenant.es venus parler de biodiversité, d'énergie, d'économie, présenter des modèles alternatifs de gestion d'électricité ou de logement, des récits différents, etc. En décembre, les membres de la convention souhaitaient surtout discuter du territoire bordelais, et plus largement girondin. Pour cela, une vingtaine d'acteur.rices locaux de différents horizons et organismes ont été invités pour discuter de manière plus informelle avec la convention.

La dernière session de délibération, les 12-13 janvier, sans audition, a permis d'avancer sur la rédaction de l'avis final, de compléter, d'étayer, et de justifier les recommandations déjà émises, et de réfléchir aux angles morts, aux sujets non traités, avant la remise finale au maire en février.

Pour prendre le temps de la délibération et finaliser la validation collective, il a été décidé en assemblée de poursuivre le travail sur une session supplémentaire avec les personnes volontaires et disponibles, les 26-27 janvier.

Sur quel périmètre la convention a-t-elle travaillé ?

La question du périmètre est tout sauf anodine. C'est l'une des premières posées par certains membres de la convention. « A qui nous adressons-nous ? Au maire, on a bien compris. Mais pour ce qui ne relève pas des compétences de la mairie ? Cette convention nous permet-elle d'adresser des recommandations aux instances nationales ou supranationales ? Aux entreprises du CAC 40 ? Aux multinationales dont la responsabilité climatique outrepassse celle d'une kyrielle d'états ? Autrement dit, cette convention nous autorise-t-elle à traiter de sujets sur lesquels les autorités locales n'ont pas prise ? » En ouverture, plusieurs intervenant.es leur ont répondu par l'affirmative : « Lâchez-vous ! » leur ont-ils dit en substance. Or, « qui trop embrasse mal étreint », nous rappelle le proverbe. Et en effet, le temps imparti rend illusoire un traitement global de la question climatique. Mais comment faire des choix ? Comment définir le périmètre de la convention ? Les lignes qui suivent s'efforcent de le préciser.

Il n'aura échappé à personne que la COP28, grand-messe onusienne qui rythme depuis trente ans la mise en œuvre des accords internationaux sur le climat, vient de se tenir aux Emirats Arabes Unis, l'un des pays les plus émetteurs au monde de gaz à effet de serre par habitant.e, gros producteur d'or noir. Que la présidence de cette COP28 a été confiée au patron d'une compagnie pétrolière émiratie... Que les négociateur.rices de cette COP28 ont passé un temps non négligeable à s'écharper sur le fait de décider s'il fallait réduire la dépendance mondiale aux énergies fossiles ou bien, à terme, en sortir. C'est dire l'écart qui sépare les recommandations scientifiques du **GIEC*** de celles du dispositif onusien, qui ne peut avancer qu'à la vitesse de ses parties, ces pays signataires de la COP aux intérêts parfois divergents.

Cette incongruité referme derechef le débat sur le périmètre du Grand dialogue bordelais. Quand bien même les meilleures -ou les non- décisions du monde sortent d'une COP, ce sont toujours les territoires, et celles et ceux qui y vivent, qui font avancer la cause

climatique. Mais où commence et où s'arrête le périmètre bordelais de cette dernière ? Peut-être pas aux limites administratives de la Ville de Bordeaux ; mais aux frontières, plus floues et incertaines, de l'empreinte carbone de ses habitant.es et autres émetteurs de gaz à effet de serre, et qui fluctuent en fonction des biens et des services produits sur place ou importés pour satisfaire les besoins des habitant.es et ceux des autres acteurs du territoire. Il y a donc du sens à ce que les membres de la convention s'adressent à la Ville de Bordeaux ; et pour ce qui outrepassé les limites de compétences de la Ville, que son maire se fasse le relais des citoyen.nes auprès des autres étages du mille-feuille administratif local, à commencer par la métropole bordelaise et, en ce qui les concerne, les autres échelons girondins et néo-aquitains.

Ce n'est pas aux citoyen.nes d'opérer cette subtile distinction de compétences, mais bien à la Ville de Bordeaux en tant que poids-lourd administratif, politique et économique du territoire, pourvoyeur de services mais également dépendant, pour une part considérable de ses activités, des apports des territoires et acteurs périphériques. Autrement dit, la politique climatique de la Ville de Bordeaux peut et doit se nourrir de coopérations et de solidarités avec son environnement territorial.

Ecrire à 200 mains... oui mais comment ?

L'écriture et la validation collective à 100 après 4 week-end de travail sont des défis majeurs pour les conventions citoyennes. Le tirage au sort, la montée en compétences et la délibération visent à produire un avis intégrant la diversité des perceptions et des opinions. Il faut donc trouver un moyen, au moment de la finalisation du texte collectif, de conserver cette diversité, que le vote majoritaire ne permet pas.

Nous avons choisi d'utiliser une autre méthode, plus adaptée à l'esprit de ce dispositif, pour favoriser l'inclusion, la coopération et la recherche d'un accord au sein du groupe. La décision repose ici sur l'expression, par chaque membre de la convention, d'un soutien de la proposition, de l'expression d'une neutralité quand il n'y voit pas d'objection argumentée ou d'un veto quand la préconisation ne convient pas. Fonctionner selon ce principe amène le groupe à poser clairement son niveau d'adhésion aux propositions, tout en recherchant la résolution collaborative des objections. On ne recherche pas un consensus unanime, mais bien une solution acceptable pour toutes et tous, qui tient compte des arguments de chacun.e.

Concrètement, cela a nécessité l'utilisation de méthodes d'animation adaptées à ce principe délibératif : des cartons colorés exprimant l'accord (vert), la neutralité (jaune), ou le veto (rouge) ont permis une expression visuelle des opinions des participant.es. Cela a facilité la prise de décision, sans effacer la nuance dans le portage collectif de l'avis.

Pour autant, il n'y a pas d'écriture collective sans veto. Quand un.e membre de la convention lève un carton rouge, il explique son objection. Le groupe échange, précise et propose des solutions alternatives qui sont à nouveau mises au vote dans un processus d'écriture itérative et collective. Evidemment, certains désaccords de fond persistent. Dans ce cas, comme dans les **COP***, des délégué.es dont les avis divergent sont invités à sortir négocier une nouvelle version de la proposition, puis à la soumettre au groupe. Peu de dissensus résistent à ce processus d'expression, négociation, ajustement et réécriture.

*Les animateur.rices de la convention citoyenne sur
l'urgence climatique de la Ville de Bordeaux*

BENJAMIN

Bordeaux 1er juillet 2040

Ciel, il est déjà midi ! J'ai encore raté mon réveil et je crois bien que j'ai perdu toute ma journée de travail. Comme la plupart de mes voisins, j'ai pris l'habitude, de mai à octobre, de commencer à 6h du matin, à la fraîche, pour terminer à midi ⁴. Impossible, l'après-midi de rester actif avec une telle chaleur. C'est l'un des effets du changement climatique : il a fallu transformer notre rythme de travail.

Heureusement que les enfants sont en vacances depuis un mois ! Nous aurons le temps d'aller faire nos courses à la ferme coopérative de quartier ⁵ et de consacrer une ou deux heures à la préparation de paniers fermiers.

J'adore cet endroit : j'y rencontre mes voisins Noémie, Fernand et Françoise, notamment, avec lesquels j'organise régulièrement des ateliers et des fêtes de quartier.

La ferme coopérative a ouvert en 2027, mais son idée a germé dès 2024 dans la tête des 100 de Bordeaux pour le climat. L'une des propositions concernaient la réduction du temps de travail avec mise en place d'un revenu universel. Dans ce cadre, chaque citoyen.ne bordelais.e pouvait donner deux heures de son temps par semaine pour des actions environnementales et solidaires.

C'est la 12ème ferme urbaine de Bordeaux centre, et la 50ème de la Métropole !

J'en profite pour acheter une bonne bouteille de notre cuvée de quartier et j'entraîne les enfants dans une petite balade pour rejoindre des copains au parc. Qu'est-ce que ça fait du bien de traverser Bordeaux sous les ombrières ! C'est vrai qu'entre les îlots de fraîcheur et les rues végétalisées ⁶, juillet est redevenu agréable et res-

pirable. Ajoutons à cela l'absence de voitures dans toute la ville, des boulevards jusqu'aux quais, on peut enfin entendre les oiseaux... ou les rires des enfants !

Avec les copains, on a du pain sur la planche : nous avons prévu de préparer la réunion du conseil de quartier qui doit se tenir demain soir. Nous devons décider de l'implantation de la nouvelle maison de quartier. Nous voulons qu'elle accueille toutes les générations ; une crèche et une salle rafraîchie proposant des activités aux personnes âgées serait une bonne idée. Nous serons certainement très nombreux à cette réunion car depuis deux mandatures, ce sont les habitant.es qui gèrent et qui décident de la vie de leur quartier. Les élus sont à nos côtés bien sûr, mais ils comprennent aujourd'hui leur rôle comme celui d'animateurs, de co-financeurs et de médiateurs de la vie citoyenne. Quelle évolution ! Après la réunion, nous fêterons la Saint-Thierry « la fête où on est aux champs jour et nuit » selon un vieux dicton de l'ancien temps, du temps où les saisons n'étaient pas encore dérèglées. Malgré le changement climatique, on a gardé ce temps fort. Plus encore, on lui a redonné toute son importance. Histoire de se souvenir et de marquer le retour à la terre, le vivre ensemble, le vivre bien. Parce que oui, mon quartier est multiculturel, et inclusif !

Demain, les enfants passeront la journée à la ferme ; c'est à leur tour de retourner le composteur, mais ils prévoient, surtout, de continuer à construire leur mur d'escalade avec le vieux Bébert, l'homme aux mains d'or, comme il aime à se qualifier. Bébert a longtemps vécu dans la rue, et puis, en 2027, il a pu bénéficier de l'expérimentation de revenu universel, initiée puis pérennisée par Bordeaux. C'est lui, aujourd'hui, qui anime la ferme coopérative et sa passion est communicative !



⁴. En mai 2023, le gouvernement de la région de Madrid a ajusté les horaires des écoles et des services publics en fonction des pics de chaleur

⁵. Melbourne a développé des fermes urbaines coopératives qui mettent l'accent sur la production alimentaire locale, la durabilité et l'éducation.

⁶. Berlin a mis en œuvre divers projets de végétalisation, y compris la création de jardins communautaires et l'installation de façades végétales sur certains bâtiments.

3

LE SOCLE DE NOTRE REFLEXION

Constats & enjeux

La vie qui nous attend

Cette partie a été rédigée à partir des interventions entendues lors des sessions 2 et 3 de la convention. La liste complète des expert.es interrogés est à retrouver dans l'annexe 1 et certains supports de présentation sont disponibles sur la plateforme du Grand dialogue.

Du constat (et du monde dont nous ne voulons pas)

Le dérèglement climatique est en cours et devrait s'accroître. La hausse de la température, indicateur robuste, est d'environ 1,5°C depuis un demi-siècle et déjà, notre territoire connaît des événements climatiques extrêmes. Nous avons toutes et tous en tête les dernières canicules, les pinèdes en feu, des inondations et de fortes tempêtes. Pris isolément chacun de ces événements n'est pas, à proprement parler, exceptionnel. C'est leur simultanéité et leur intensité qui le sont, confirmant les prévisions des climatologues pour les prochaines décennies.

Le scénario tendanciel

En dépit des engagements pris par tous les pays signataires de la convention climat et réitérés chaque année, à l'occasion des COP*, l'infléchissement des émissions de gaz à effet de serre attendu par l'ensemble des politiques climatiques actuelles est insuffisant et nous place directement sur une trajectoire d'environ 3°C à l'horizon 2100, soit +4°C sur la France en moyenne.

Ce seuil de +4°C a été retenu par la France pour définir sa stratégie d'adaptation. Il ne correspond pas à un scénario pessimiste mais tendanciel. Mais à quoi ressemblerait notre région avec une élévation moyenne, sur toute l'année, de 4°C ? Des gelées hivernales moins fréquentes en hiver, ce qui à prime abord peut sembler positif, car moins de froid égale une réduction des besoins en chauffage. Les étés seraient en revanche beaucoup plus compliqués à supporter, débutant bien plus tôt qu'aujourd'hui pour s'achever à l'automne, avec des canicules à répétitions et des pointes de températures qui pourrait atteindre 50°C. Du jamais vu en France métropolitaine. Bref, un été de type 2022 avec ses 4 canicules de juin à octobre et ses pointes à plus de 40°C à Bordeaux serait considéré

dans quelques décennies comme un été froid. La question n'est donc plus de savoir si on risque de subir de tels événements mais quand.

Un climat dérégulé ne se limite pas qu'aux températures extravagantes. Il y a tout lieu de craindre des précipitations encore plus irrégulières que celles que nous connaissons depuis plusieurs années, avec des déficits aux périodes cruciales pour la végétation (au printemps notamment), et des déluges massifs et très concentrés au fur et à mesure que les échanges atmosphériques perturberont les courants d'altitude. Des tempêtes, aussi, amenant sur les côtes aquitaines et donc dans la Gironde des surcotes synonymes de risques accrus de submersion des terres basses et d'inondations par débordement du fleuve.

En fin de compte, lorsque l'on passe en revue l'intégralité des impacts prévisibles du dérèglement climatique, on prend conscience que le contexte va radicalement changer. Quels effets sur l'agriculture et la vigne, par exemple, de 4°C supplémentaires, avec parfois des gels précoces et dévastateurs sur des végétaux qui avaient cru le printemps installé ? Quid des ravageurs des cultures et autres moustiques tigres, déjà vecteurs dans le pourtour méditerranéen français de foyers endémiques de maladies originellement tropicales (la dengue, le chikungunya, la fièvre du Nil, la borréliose de Lyme, etc.) ? Quelles seront les conséquences sociales de tout cela, entre réorganisation des journées de travail, l'été, comme le pratiquent habituellement les Andalous.es ou les Maghrébin.es, et surexposition des occupant.es de logements mal isolés ou exposés aux crues de la Garonne ? Comment la biodiversité et son cortège atlantique pourront-ils s'adapter, à grande vitesse, face à un phénomène climatique beaucoup plus rapide et intense que tout ce qu'a connu la région depuis des milliers d'années ? Vers quelles pratiques agricoles se diriger, quand cette instabilité précaverait des exploitant.es souvent malmenés ? Comment résisteront les peuplements forestiers, les arbres d'alignement, les arbres remarquables du territoire bordelais confrontés à des écarts de température et d'hygrométrie totalement hors des clous de leurs phénologies plurisécularaires.

Chaque dixième de réchauffement additionnel a son importance, rendant l'adaptation plus complexe et nous

rapprochant de ses limites. Chaque dixième de réchauffement supplémentaire nous rapproche d'événements dit de faible probabilité mais à fort impact.

Ce scénario tendanciel, nous n'en voulons pas, même si nous avons bien conscience que le dérèglement climatique ne va pas se stopper, telle une pensée magique et parce que 100 Bordelaises et Bordelais l'auraient décidé.

L'adaptation n'est donc pas une option mais l'adaptation seule ne suffit pas pour limiter l'augmentation des risques climatiques. Les solutions d'adaptation existent, leur efficacité et leur faisabilité sont prouvées et leur application nécessite d'être renforcée (ville climato-compatible, agroécologie, gestion prudente de la forêt et, de la ressource en eau, etc.)

Mais attention à la mise en œuvre de mesures qui pourraient aggraver les effets et vulnérabilités à long terme, ou se révéler contraires à l'impératif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Quelques-uns des principes généraux sont décrits en annexe 2.

Face à ce scénario, les enjeux à relever

Au regard de ces constats et du scénario tendanciel dramatique tel qu'il se dessine, nous avons identifié des enjeux forts pour Bordeaux et ses habitant.es, au cœur desquels nous retrouvons en filigrane la sobriété, le dialogue et le faire ensemble.

La transformation de nos comportements individuels et collectifs

Nos choix individuels et collectifs, mais aussi les actions de la collectivité doivent évoluer pour permettre de limiter nos émissions de gaz à effet de serre et de nous adapter à des conditions climatiques différentes. Répondre à cet enjeu prioritaire implique de tout mettre en œuvre pour changer nos comportements. Cela concerne les sujets suivants :

NOTRE CONSOMMATION : changer notre rapport à la consommation ou plutôt à la surconsommation. Il s'agit de transformer nos référentiels de bonheur, de déplacer le curseur d'une existence réussie vers une qualité du temps et des relations plutôt que vers une accumulation de biens. Poser un objectif de sobriété dans la consommation implique de répondre, avant toute chose, à un enjeu de justice sociale. Car aujourd'hui nombre de citoyen.nes vivent une frugalité qui, si elle est subie, n'en reste pas moins vertueuse.

Pourquoi ? Un changement de nos référentiels du bonheur est le socle sur lequel toutes nos habitudes de consommation (déplacements, alimentation, énergies...) pourront évoluer.

NOTRE MOBILITÉ : mettre tout en place pour réduire la part de la voiture dans la ville et dans nos déplacements en donnant la priorité aux mobilités douces. Mais aussi changer notre relation à la vitesse et à la mobilité de confort.

Pourquoi ? Les déplacements représentent le tiers de nos émissions de gaz à effet de serre et constituent un levier d'action puissant pour agir. Il s'agit, de plus, d'un secteur qui a un fort impact sur notre qualité de vie.

NOTRE HABITAT : accélérer les travaux d'isolation thermique des bâtiments publics et privés en simplifiant les démarches et en les rendant accessibles à toutes les bourses.

Pourquoi ? L'isolation thermique des bâtiments est un enjeu majeur en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la ressource. Mais c'est aussi un enjeu de qualité de vie qui deviendra de plus en plus prégnant avec l'augmentation des épisodes caniculaires. Actuellement, le secteur du bâtiment représente 22% de nos émissions nationales si l'on prend en compte la construction, l'utilisation -chauffage et climatisation principalement- et la déconstruction.

NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE : transformer notre culture de l'énergie illimitée en sobriété attentive.

Pourquoi ? Les marges d'actions de la collectivité et des acteurs du territoire sont importantes en matière de limitation des consommations énergétiques non essentielles (interdiction des terrasses chauffées et/ou climatisées, limitation des enseignes lumineuses...)

NOTRE ALIMENTATION : modifier nos habitudes alimentaires pour diminuer significativement les produits issus de l'exploitation animale, consommer plus de produits locaux et bio, chez soi mais aussi en restauration collective.

Pourquoi ? L'alimentation représente plus de 20% de notre empreinte carbone. Répondre à cet enjeu peut avoir un impact positif fort sur nos émissions, sur notre santé, sur l'eau et la biodiversité sur nos territoires. Notre capacité à agir localement, Ville et citoyen.nes, est importante en la matière.

NOTRE CONSOMMATION DE NUMÉRIQUE : s'interroger sur la place et les usages du numérique dans nos sociétés.

Pourquoi ? La consommation d'énergie liée au numérique est en constante augmentation. Ce secteur représente déjà plus de 2% des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial et pourrait doubler dans les 10 ans.

NOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS : instaurer une culture de l'économie circulaire, du réemploi et du recyclage qui nous permette de considérer les biens et produits en fin de vie comme des ressources et non plus comme des déchets.

Pourquoi ? La réduction des déchets à la source, le réemploi et le recyclage contribuent à une culture de la sobriété de consommation.

La transformation de notre cadre de vie

Pour permettre les changements de comportements, le territoire doit s'engager pour transformer notre cadre de vie. C'est une condition essentielle pour rendre les transformations individuelles et collectives simples et évidentes. Cela concerne les sujets suivants :

NOS INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE MOBILITÉ. Bâtir la ville des courtes distances en développant les services de proximité, en facilitant les mobilités douces et actives, en massifiant les transports en commun pour couvrir des distances plus longues.

Pourquoi ? Les modifications des habitudes de mobilités de chacun.e d'entre nous ne pourront se faire qu'à condition qu'elles soient facilitées par des infrastructures et services adaptés à la vie des habitant.es.

NOTRE URBANISME. Construire une ville plus verte, plus végétalisée pour bénéficier de plus de fraîcheur dans les espaces publics et dans les habitations.

Pourquoi ? Bordeaux est une ville minérale (et très protégée au titre du patrimoine) qui devra cependant intégrer une dimension végétale pour que la vie quotidienne soit supportable malgré les canicules à venir.

NOTRE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE. Développer la production d'énergie renouvelable sur les bâtiments et équipements publics et privés.

Pourquoi ? Les réponses aux enjeux du changement climatique ne nous semblent pas pouvoir s'appuyer sur une approche solutionniste, uniquement basées sur des innovations techniques : la science ne peut, à elle seule, nous sauver et il faut avant tout changer nos modes de vie. Cependant, en la matière, il faut combiner actions sur la consommation et sur la production dans un souci

de cohérence et d'efficacité.

NOTRE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU. Mettre en place un système de gestion permettant de préserver la disponibilité et la qualité de l'eau potable, tout en favorisant un usage sobre de cette ressource.

Pourquoi ? Le changement climatique aura des conséquences importantes sur le régime des pluies et le débit des cours d'eau et, donc, sur les risques de sécheresse et d'inondation tout comme sur la disponibilité en eau potable. Une adaptation du territoire ne peut faire l'impasse sur des mesures liées à cette ressource indispensable à nos activités et à nos vies quotidiennes.

La transformation de notre citoyenneté

Construire une ville qui favorise les changements de mode de vie de toutes et tous ne pourra se faire qu'en faisant évoluer la gouvernance du territoire vers plus d'implication citoyenne dans les décisions qui les concernent. Nous affirmons que les réponses au changement climatique sont un enjeu sociétal majeur, à l'échelle de la ville. Pour que la santé, le bien-être et la qualité de vie soient le moteur des actions menées, il nous faut amplifier significativement la coopération entre citoyen.nes, acteur.ices et élu.es du territoire. Cela passe par les sujets suivants :

UNE COMMUNICATION REPENSÉE. Informer, sensibiliser et éduquer adultes, enfants et entreprises sur les enjeux climatiques et environnementaux, mais aussi créer le récit d'un avenir collectif désirable, juste, inclusif et synonyme de qualité de vie. Il s'agira de concevoir une communication à même d'atteindre tous les publics, multipliant les messages et les moyens de diffusion.

Pourquoi ? Une information efficace est nécessaire pour sortir du déni climatique, mais au-delà de l'acceptation des faits, il faut, par le partage d'un avenir désirable, pouvoir contrer les discours d'impuissance, fortement anxiogènes, qui mènent à l'inaction.

L'IMPLICATION DES CITOYEN.NES. Donner plus de place aux citoyen.nes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques conduites par la Ville en matière d'adaptation aux changements climatiques. Cela passe par un réenchâtement de la chose publique pour que les Bordelaises et les Bordelais aient l'envie de s'impliquer.

Pourquoi ? Le partage des décisions est la condition nécessaire à une acceptation, et plus encore, à une appropriation de mesures et d'actions qui ne manqueront pas de modifier et perturber la vie de chacune et chacun d'entre nous.

LA TRANSFORMATION DE NOTRE ÉCONOMIE LOCALE.

Développer, avec les acteurs économiques du territoire, une économie favorable aux transitions, axées sur les circuits courts, l'économie circulaire et la sobriété. Cela implique de changer de référentiel de développement pour le territoire et de substituer des indices de bien-être à des indices de production comme le PIB ou le PNB.

Pourquoi ? Le poids de la surconsommation sur nos émissions de gaz à effet de serre nous invite à repenser largement un système économique qui, via la publicité et de nombreuses incitations, nous détourne de la sobriété.

L'EXPÉRIMENTATION DE NOUVELLES SOLUTIONS. Faire de la ville un territoire d'expérimentations sociétales, techniques, organisationnelles et humaines pour la transition en associant citoyen.nes, associations et monde économique dans un processus d'innovation.

Pourquoi ? Les initiatives et les idées sont nombreuses et fertiles sur le territoire. Pour s'adapter et lutter contre le changement climatique nous ne partons pas d'une feuille blanche : il faut s'appuyer sur les dynamiques existantes.

La conciliation entre obligation et volontariat

Sous-question adossée au mandat qui nous a été confié, cette interrogation renvoie à un sujet central : comment éviter de transformer en épouvantail politique une série de mesures techniques ou de projets en construction dont s'empareraient des **climato-dénialistes*** ? Le projet bordelais se réclame fortement de la participation des acteurs locaux ; il se conçoit autour d'un consentement des parties prenantes qui, s'il ne vaut pas consensus, ne saurait s'aliéner trop de monde. Or, plusieurs d'entre nous, et même quelques expert.es auditionnés, ont rappelé que la révolte des gilets jaunes, pour prendre un exemple encore frais, résultait initialement d'un sentiment de matraquage fiscal sous couvert de la lutte contre le changement climatique. Peut-être instrumentalisée au début, cette manifestation de colère populaire a fini par rassembler autour des ronds-points des milliers de nos concitoyen.nes qui ont rappelé au gouvernement qu'il n'est pas bon d'opposer fin du monde et fin du mois.

Appliqué au contexte bordelais, cette conciliation entre obligation et volontariat implique de rechercher systématiquement les co-bénéfices les plus larges possibles auprès du plus grand nombre avant d'imposer une mesure qui pourrait sembler coercitive. Se recommander seulement de l'urgence climatique n'est pas suffisant pour emporter l'adhésion. L'amélioration du

confort de vie (liée à la rénovation thermique de l'habitat par exemple), les dividendes d'une pratique d'une activité physique régulière (grâce aux modes actifs de déplacements), la sécurisation des voies de circulation (en diminuant la pression automobile), le gain de pouvoir d'achat (dès lors qu'une alternative intermodale permet de se passer de voiture) sont autant d'arguments qui aident à accepter d'agir pour le climat alors que ce n'est peut-être pas la préoccupation initiale des citoyen.nes. Le « comment » de la sous-question « Comment concilier obligation et volontariat ? » est donc peut-être à trouver dans une réponse en forme d'application un peu sommaire de la pyramide de Maslow : partir des besoins des gens, définir un horizon climato-compatible et, entre ces deux jalons, valoriser les co-bénéfices, présenter les modalités d'application, mettre à disposition des moyens d'accompagnement.

Peut-être une telle approche permettrait d'induire une adhésion progressive autour de mesures ou de projets tout en évitant une stigmatisation au nom d'une pseudo écologie punitive.

CLÉMENTINE

Bordeaux 1er juillet 2040

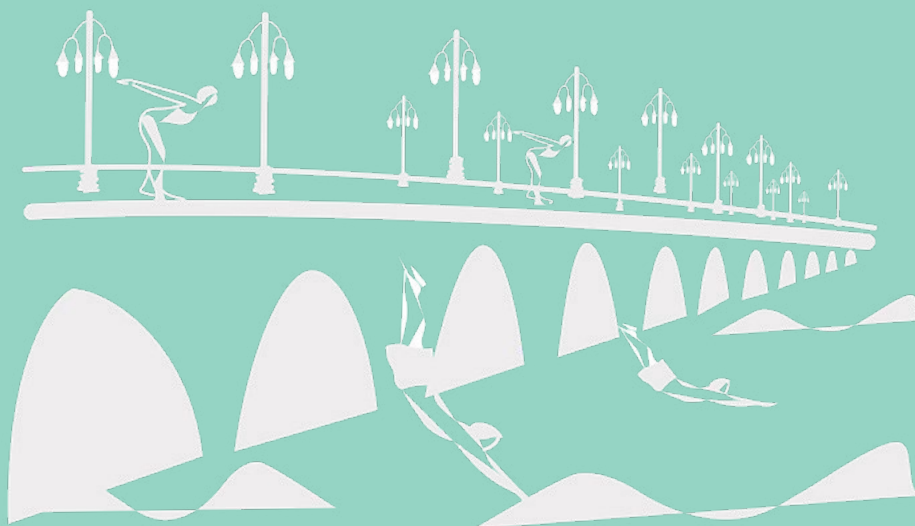
Ce matin-là quand j'ouvre les yeux, le soleil est déjà aveuglant. Normalement, il fait nuit quand je me réveille. Zut, panne de réveil ! Il y a encore dû y avoir une coupure d'électricité. Heureusement que Noémie, ma voisine de palier, a toqué à ma porte pour me réveiller. Un signe de la solidarité entre voisins qui s'est développée ces dernières années. Avec les températures qui usent les organismes, les coupures d'eau et d'énergie nous avons appris à prendre soin les uns des autres. Je reste, quelques minutes, allongée à écouter le chant des oiseaux. Avec mes horaires décalés pour éviter les fortes chaleurs, je suis bien souvent levée avant eux. Je finis par émerger : il faut y aller. De toute façon ma chambre est déjà étouffante. La végétalisation de la façade atténue bien la chaleur, mais à +4°C depuis 3 semaines, c'est loin d'être suffisant. Je mesure ma ration d'eau quotidienne ⁷, je monte sur le toit de l'immeuble pour arroser le potager qui s'y trouve abrités par les panneaux solaires ⁸, ça s'appelle de l'**agrivoltaïsme*** citadin, puis j'enfourche mon vélo. Je me souviens qu'il y a quelques années, je trouvais fatigant de pédaler, mais à force je suis en bien meilleure forme, je suis fière de moi et se déplacer à la force du mollet est devenu un plaisir. Direction le bac pour franchir la Garonne. Il faudra que je passe au marché de Cenon en rentrant du travail. C'est un rituel presque quotidien depuis que je n'ai plus d'horaires fixes : c'est pratique, convivial et les produits viennent de producteurs locaux et des fermes urbaines. La ferme urbaine de Cenon, justement, c'est là où je travaille. C'est l'époque des cueillettes et des récoltes : pommes de terre, tomates, haricots, mais aussi des tas de courges qui mûrissent bien plus rapidement que dans le passé. Mes collègues sont déjà toutes et tous dans le potager. Je les rejoins en traversant rapide-

ment les jachères où butinent des abeilles, toujours plus nombreuses en pleine journée.

La récolte est éprouvante, la chaleur difficile à supporter. La récolte ne s'achèvera qu'en début de soirée. Tout le monde est heureux et satisfait, l'ambiance autour du « déjeuner du jardin » que nous partageons est décontractée. Autour de la table, tous les âges, tous les milieux et tous les métiers sont représentés. C'est un moment de partage bien mérité, avant de reprendre le travail. Je serais bien restée encore un peu, mais j'ai promis de passer mes quelques heures de travail citoyen à colocation, une ancienne maison de maître transformée en colocation pour anciens, dans laquelle tout le monde trouve sa place : l'entraide s'appuie sur les voisins, sur les associations... et sur les personnes âgées elles-mêmes. Il y a beaucoup d'activités ouvertes à toutes et tous et le terme intergénérationnel y prend tout son sens. J'adore aller là-bas, je m'occupe des services aux personnes et de l'animation.

J'enfourche mon vélo et je file sous les arbres qui bordent les allées cyclables végétalisées. Dans les rues, les infos citoyennes ont remplacé les publicités sur les anciens panneaux, c'est toujours l'occasion de me tenir informée de ce qui bouge dans la ville. En arrivant, je m'plierai avec délices à la sieste de deux heures imposée pendant les heures les plus chaudes. Après nous discuterons sans doute dans la salle rafraîchie de colocation. Peut-être prendrons-nous le temps d'un jeu... Ou d'un atelier cuisine pour préparer les courgettes qui remplissent mon panier...

Ah non, nous sommes mardi. Jours de lessives étendues dans le jardin !



⁷. Malgré son manque de ressources naturelles en eau, Singapour a développé des technologies de recyclage des eaux usées, des systèmes de collecte des eaux de pluie et des campagnes de sensibilisation à la conservation de l'eau.

⁸. Bordeaux veut expérimenter une ombrière photovoltaïque sur la rocade : <https://www.bougerabordeaux.com/sinformer/bordeaux-veut-experimenter-une-ombriere-photovoltaïque-sur-la-rocade/>

4 NOS RECOMMANDATIONS

Viser un monde durable et résilient au changement climatique implique une transformation de notre société induisant des changements profonds de valeurs, de visions du monde, d'idéologies, de structures sociales, de systèmes politiques et économiques, et des relations de pouvoir.

Finalement, le dérèglement climatique n'est pas tant un problème physique ou technique, qu'une question éminemment politique (faire société, respecter les vivants, préserver les communs, etc.)

NOS RECOMMANDATIONS

1
CONSTRUISONS
un projet politique
construit sur des
valeurs !

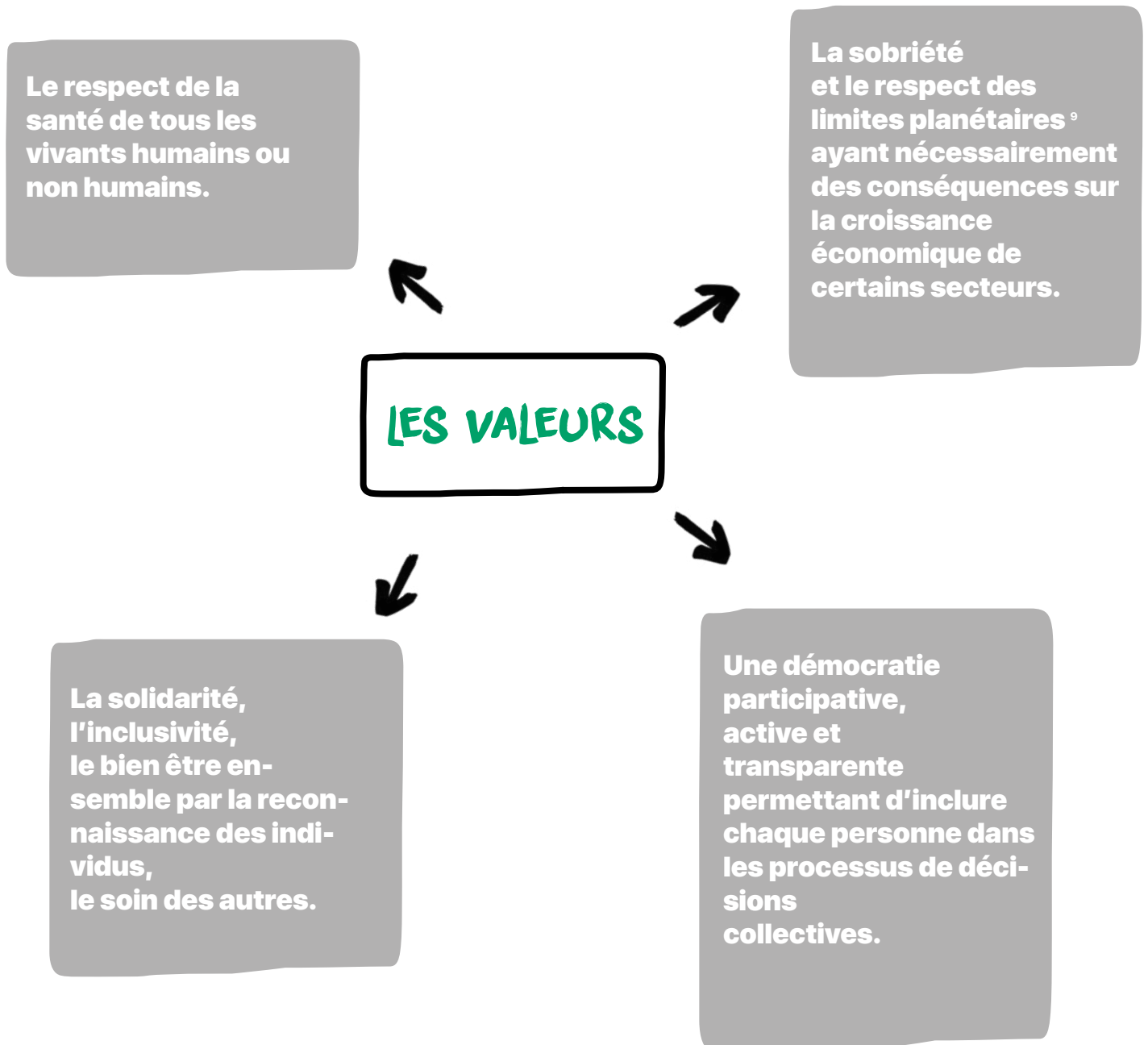
2
PARTAGEONS
des principes
d'action

3
RENFORÇONS,
développons, ex-
périmentons des
actions concrètes

1. OSONS UN PROJET POLITIQUE CONSTRUIT SUR DES VALEURS !

Nous proposons de repenser collectivement une société qui n'est plus guidée par la croissance économique et la finance, mais par le respect du vivant et l'environnement.

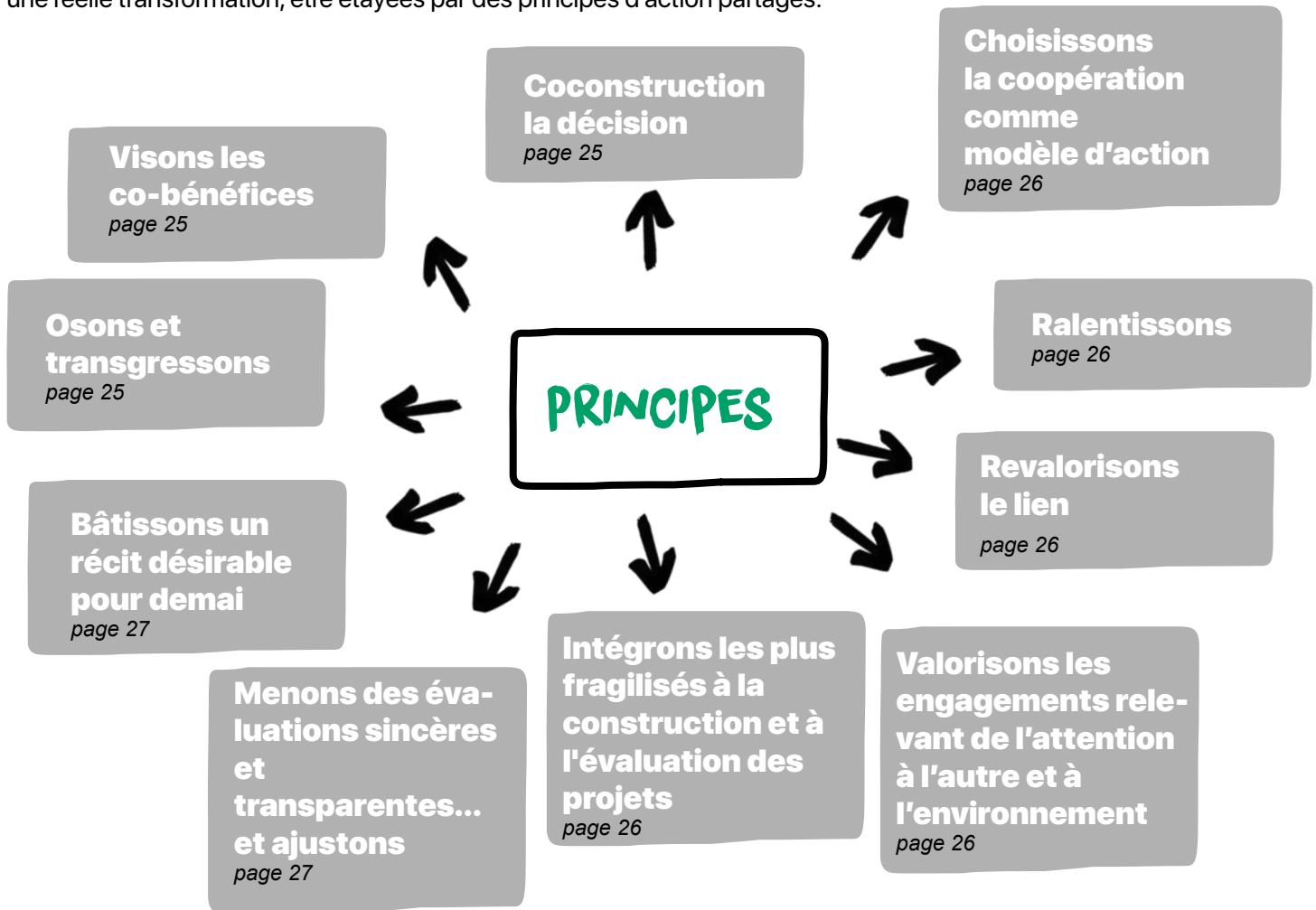
Ce projet politique doit s'appuyer sur des valeurs qui définissent la nouvelle société dans laquelle nous voulons vivre. C'est un modèle écologique et socialement juste de fonctionnement local, porté conjointement par une collectivité engagée et des citoyen.nes entendus et reconnus dans leur rôle d'acteurs des transitions :



⁹.Les 9 limites planétaires sont : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore, le changement d'usage des sols, le cycle de l'eau douce, l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère, l'acidification des océans, l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'augmentation de la présence d'aérosols dans l'atmosphère.

2. PARTAGEONS DES PRINCIPES D'ACTION

Si ces valeurs constituent le socle du projet politique que nous appelons de nos vœux, elles doivent, pour permettre une réelle transformation, être étayées par des principes d'action partagés.



Note des animateur.rices de la convention citoyenne

La formulation des recommandations a fait débat au sein de la convention citoyenne. Les arguments d'un côté disaient qu'il est difficile d'embarquer en imposant, quand de l'autre, il était rappelé que depuis des décennies, de nombreux acteurs de la société notamment les scientifiques, demandent sans être écoutés à la hauteur des enjeux environnementaux actuels. Injonction ou invitation, la question est donc restée en suspens, sans rien remettre en cause de la nécessité de poursuivre les échanges et d'agir ensemble.



Oser est une des conditions pour s'écarter de la trajectoire actuelle. L'action ne peut se jauger uniquement en termes de préservation de popularité.

Osons et transgressons

Remettons en question le cadre établi pour nous interroger sur les modèles alternatifs, quel que soit le domaine d'action exploré. Notre capacité d'innovation face au défi climatique est de toute importance et la Ville doit être facilitatrice de cette dynamique.

Pourquoi ?

Les auditions des expert.es démontrent que la trajectoire collective dans laquelle nous sommes nous éloigne très fortement des objectifs climatiques à faible impact. Cette trajectoire est solide, confortée par des faisceaux d'intérêts économiques, financiers et catégoriels et nos rapports individuels au changement. Il est établi que son inflexion en douceur ne produira pas des effets suffisamment rapides pour être à hauteur de ce que nous avons compris de l'urgence climatique. Il est donc nécessaire d'explorer de nouvelles façons de faire pour débloquer le système.

Comment ?

Au regard de l'enjeu de l'urgence climatique, nous demandons à la Ville de Bordeaux de faire preuve d'audace, s'écarter des sentiers battus, y compris en termes de communication. Oser est une des conditions pour s'écarter de la trajectoire actuelle. L'action ne peut se jauger uniquement en termes de préservation de popularité.

En amont de tous les projets, quelle qu'en soit la nature, dans les analyses d'opportunité, nous demandons à la Ville de Bordeaux de mesurer leurs effets potentiels sur l'urgence climatique, les publiciser avec les grilles d'analyse utilisées.

L'expérimentation citoyenne est une des clés pour inventer un futur plus désirable et gagner du temps pour répondre à l'urgence. La Ville de Bordeaux se doit d'accueillir et de soutenir ces expérimentations à travers par exemple des maisons vertes de quartier, des lieux d'expérimentation, d'échange de savoir ou de capitalisation et ce au plus proche des citoyen.nes et de leurs besoins.

Visons les co-bénéfices

Portons prioritairement des actions ayant des impacts positifs multiples à la fois sur le plan social, environnemental, économique, sociétal et sanitaire.

Pourquoi ?

Plus les bénéfices d'une action sont larges, plus le soutien social sera fort et les chances de mise en œuvre élevées. Les actions positives pour le climat créent toujours des bénéfices associés (par exemple, le développement des mobilités douces a des effets sur

les émissions de gaz à effet de serre, sur la préservation des ressources énergétiques, sur la qualité de vie et sur la santé). Repérer ces co-bénéfices permet la coopération avec tous les acteurs concernés et cela renforce la pertinence démocratique et leur mise en visibilité est un moteur de l'élargissement des engagements.

Comment ?

Dans l'évaluation des projets, nous demandons à la Ville de Bordeaux de fonder ses choix sur la base de différents scénarios mettant en lumière les co-bénéfices de chacun.

La valorisation des co-bénéfices climatiques doit être une démarche systématique, y compris dans sa dimension économique.

Coconstruisons la décision

La construction de la décision sur le sujet climatique n'est ni facile ni naturelle et elle nécessite acculturation et apprentissage. Elle suppose une adaptation des gouvernances des organisations et probablement de revisiter les pratiques habituelles. A enjeux et temps nouveaux, pratiques nouvelles. Ces nouvelles façons de faire doivent être au cœur des expérimentations bordelaises pour agir sur l'urgence climatique.

Pourquoi ?

Associer les citoyen.nes à la gouvernance doit permettre à la diversité des points de vue et des propositions de s'exprimer, de manière à préserver une large communauté d'action. C'est particulièrement nécessaire sur les questions climatiques où le consensus est souvent difficile et fragile, au regard des impacts potentiels, individuels et catégoriels. Nous n'avons pas besoin d'être d'accord sur tout pour continuer d'avancer ensemble.

Comment ?

Nous demandons à la Ville de Bordeaux de se rapprocher des organisations ayant déjà engagé un virage vers les démarches par consentement.

Sur la base du volontariat, nous demandons également à la Ville de mettre en place des formations ouvertes à toutes et tous sur ce sujet pour favoriser une appropriation culturelle et de nouvelles pratiques.

Partout et de tout temps, il nous semble essentiel d'expérimenter la co-construction.

Choisissons la coopération comme modèle d'action

Le modèle coopératif dans ses dimensions économiques comme sociétales doit être soutenu, diffusé et valorisé, y compris dans le cadre de la commande publique. Comme pour la gouvernance par consentement, il nécessite acculturation et apprentissage.

Pourquoi ?

L'action climatique présuppose l'action commune et le travail dans l'altérité : personne n'a, seul, la solution, du moins dans un cadre démocratique. Parce qu'elle permet de s'échapper du modèle compétitif qui porte une responsabilité dans la dérive climatique, la coopération est climato-compatible... et parce qu'ensemble on va plus loin !

Comment ?

Nous demandons à la Ville de Bordeaux d'orienter la commande publique vers l'économie sociale et solidaire, de favoriser ce modèle économique, notamment en prenant contact auprès des organisations engagées dans ce domaine et en s'en inspirant.

Nous lui demandons également de mettre en place des comités de pilotage conjoints avec les autres collectivités, et en premier lieu, la Métropole, le Département, et la Région.

En complément, il est essentiel pour nous que le système éducatif s'empare de l'enjeu de la coopération pour préparer l'avenir mais aussi comme source d'inspiration pour l'apprentissage des enfants et dans sa gestion de la communauté éducative.

Ralentissons

Repenser le rapport au temps de nos vies en imaginant des stratégies urbaines, des aménagements et des équipements qui offrent des espaces apaisés, permettant la rencontre démocratique, et des agoras favorables à la recherche de l'intérêt général et du changement.

Pourquoi ?

Notre société est actuellement basée sur la rapidité et exalte la vitesse comme critère de performance avec des conséquences sur la mobilité mais aussi sur le monde du travail et de la production, voire sur les rapports sociaux. On sait que le coût carbone de la vitesse est élevé... pour une qualité de service toujours discutable, et un coût santé important (risques psycho-sociaux). Par ailleurs, l'engagement citoyen, tout particulièrement sur la question climatique, demande du temps, voire du temps de cerveaux disponible alors que nos vies trop pleines empêchent les chemins de traverses et le don à l'intérêt général.

Comment ?

Nous demandons à la Ville de Bordeaux d'être moteur pour collecter, s'inspirer et mettre à disposition des acteurs économiques et des habitant.es, les expériences de gestion différentes du temps.

Elle pourra s'inspirer des expériences de la ville du **¼ d'heure*** pour redonner de la place au local, à la vie de quartier.

Revalorisons le lien

Agir sur l'urgence climatique suppose de remettre en route et d'amplifier l'action collective. Chacun.e peut faire mais c'est ensemble que le mouvement sera le plus fort, y compris du point de vue de son acceptation. Or, notre société est pétrie d'inégalités qui ne cessent de croître, chez nous comme ailleurs. S'emparer de cette question des inégalités pour les réduire est une condition pour embarquer la société dans son ensemble au risque sinon d'amplifier la fracture entre les individus et les différentes catégories sociales.

Pourquoi ?

Toute stratégie collective repose sur la question des interactions entre les individus. La question climatique a un fort potentiel de déstabilisation du champ social par l'amplification des injustices sociales qu'elle peut provoquer. Nous ne sommes pas égaux devant la contrainte climatique. Continuer de faire société suppose donc d'avoir une attention particulière à tout ce qui nous permet de rentrer en interaction, de garder le lien avec les autres.

Comment ?

L'éducation populaire, la culture et les outils collectifs de soins sociaux doivent être promus, notamment dans leur dimension de proximité. Ils doivent être considérés comme des investissements permettant de réunir les conditions nécessaires à l'action climatique.

Valorisons les engagements relevant de l'attention à l'autre et à l'environnement

Notre système a réduit l'importance des sujets du soin, de l'éducation, du social, et de l'environnement alors qu'ils sont des leviers majeurs de la transition. Reconnaissions la valeur du travail réalisé majoritairement par des femmes dans la société actuelle.

Pourquoi ?

Les leviers d'actions identifiés dans la phase d'effervescence relèvent de l'attention et du soin à l'autre et de l'environnement, largement développé dans les

différents principes d'actions exposés dans cette partie. Agir sur ces leviers accélère la transition et permet de lutter contre les inégalités de genre définies par l'écoféminisme.

Comment ?

Nous demandons à la Ville de Bordeaux de s'approprier et d'encourager toutes les initiatives de nature à améliorer les conditions de travail dans les domaines de la santé, de l'éducation de l'environnement et du social en s'inspirant des préconisations de l'écoféminisme, y compris dans son propre périmètre.

Intégrons les plus fragilisés à la construction et à l'évaluation des projets

Pourquoi ?

Les plus précaires ont une réelle expérience d'une vie bas carbone et ont su mettre en place un panel de solutions écoresponsables (seconde main, autopartage, jardin partagé, commande groupée, atelier de réparation... etc.). Ces publics ont également une très forte sensibilité aux impacts potentiels des politiques publiques.

Comment ?

Nous demandons à la Ville de Bordeaux de s'appuyer sur l'expérience des associations, institutions qui sont en lien avec les plus précaires et des plus précarisé.es, pour construire et évaluer ses politiques.

Menons des évaluations sincères et transparentes... et ajustons

Organiser et systématiser l'évaluation de l'impact des projets et des propositions sur le territoire, selon une grille de critères répondant aux enjeux et aux valeurs portées par la lutte contre le changement climatique et les inégalités sociales.

Pourquoi ?

En matière d'environnement, plus encore que dans d'autres domaines, il faut se méfier des « fausses bonnes idées ». Etudier les impacts, a priori, et mesurer leur réalité, a posteriori, sont donc des incontournables de politiques climatiques efficaces. Encore faut-il adopter les bons critères et les généraliser, de manière à pouvoir mettre en œuvre des comparaisons et établir des bilans d'actions.

Comment ?

Nous demandons à la Ville de Bordeaux d'élaborer et mettre en œuvre une grille de lecture de ses projets (y compris les propositions du présent avis) appuyée sur des critères mesurant : les impacts sur la santé, la

réduction effective des gaz à effet de serre et polluants, les impacts sur le bien-être, les risques d'effet rebond, les impacts sur la biodiversité et l'eau, le nombre de personnes touchées, les impacts sociaux, le niveau de rupture par rapport à la situation actuelle (changement d'habitude), l'impact juridique, la facilité et le délai de mise en œuvre (peu d'investissement, peu de logistique technique et économique). Nous avons construit des critères d'évaluation présentés en annexe 4.

Bâtissons un récit désirable pour demain

Construire collectivement le récit d'un futur désirable pour tous les Bordelaises et Bordelais.

Pourquoi ?

Pour que nous portions toutes et tous les changements nécessaires, il nous faut montrer qu'il existe un avenir commun souhaitable : raconter une vie adaptée au changement climatique, sobre, juste, solidaire et HEUREUSE ! Il nous faut aussi dire à tout le monde que cela est possible à condition de mener les transformations politiques, collectives et individuelles nécessaires.

Comment ?

Nous demandons à la Ville de Bordeaux de permettre à la convention citoyenne de poursuivre son travail sur le récit, conception et réalisation, en lui donnant les moyens financiers et techniques.

Nous demandons à la Ville de Bordeaux de nous permettre de travailler sur la conception et la mise en œuvre d'un appel à projet pour la création de nouveaux récits.

Nous demandons à la Ville de Bordeaux de s'emparer du travail de la convention citoyenne sur le récit, pour le soutenir, l'enrichir, le démultiplier, le diffuser avec les citoyen.nes et la société civile du territoire.

Un récit unique ne peut s'adresser à toutes et tous de la même manière. C'est pourquoi les transformations que nous décrivons doivent plutôt constituer le socle d'une multitude de récits, pour s'adapter à tous les publics. Telle une bâtisse que nous construisons ensemble : les fondations, la structure et les murs sont communs, mais chaque fenêtre ouvre sur une réalité différente, une manière singulière de vivre cet avenir désirable.

Les récits que nous avons conçus, et que vous trouverez tout au long du document, ainsi que le scénario du « calendrier de l'après » en annexe, ne sont qu'un point de départ déclinable pour transmettre des valeurs, pour sensibiliser, former, persuader, inspirer ou motiver en fonction des interlocuteur.rices et des situations... à démultiplier sur la base des transformations que nous préconisons.

Les messages clés du récit d'un avenir désirable

→ **Le récit doit raconter une nouvelle gouvernance de la ville.**

Elle s'organise à l'échelle des quartiers où la proximité permet de développer les relations intergénérationnelles, l'inclusion sociale et culturelle, la solidarité et la convivialité. Cela passe par le développement de lieux et de projets de transformation dans chaque quartier.

Elle s'appuie sur une plus grande implication des citoyen.nes dans la vie de la cité, sur la mise en place de chantiers citoyens qui permettront de redonner sens au bien commun. Cela passe par la mise en place de « services citoyens » qui transforment la ville et nos habitudes et dépassent largement le périmètre des actuels services civiques pour impliquer tous les citoyen.nes, quel que soit leur âge et leur condition.

Elle nécessite une réelle transformation de la relation entre élu.es et citoyen.nes pour que chacun.e se sente en mesure de contribuer et de décider des transformations de la cité. Cela passe par une démocratie participative permanente du choix et du faire, qui positionne l'élu.e comme animateur.rice des dynamiques citoyennes sur le territoire.

→ **Le récit doit raconter une nouvelle relation à la consommation, à la production et au travail.**

Elle s'appuie sur une exigence de sobriété, voire de **frugalité, dans tous les domaines de consommation** : alimentation, énergie, déplacements, biens d'équipements... pour limiter les émissions de gaz à effet de serre des habitant.es du territoire. Cela passe par la mise en place de services favorisant la récupération et le réemploi, mais aussi de campagnes de sensibilisation contre la surconsommation.

Cette nouvelle relation à la consommation implique également une nouvelle relation à la **production**, qui favorise la création d'activités locales permettant de réduire les circuits de transport. Cela passe par le soutien à l'agriculture nourricière de proximité, le développement de fermes urbaines et plus largement de services non délocalisables.

Ces transformations, et la plus grande implication des citoyen.nes dans la vie de la cité, nécessitent de changer notre **relation au travail** pour adapter rythmes et horaires au changement climatique, mais aussi retrouver le sens d'activités au service de toutes et tous. Cela peut passer par l'expérimentation d'un revenu universel à l'échelle de la ville.

→ **Le récit doit raconter une transformation de la ville.**

Il pose la nécessité d'un verdissement généralisé de la cité et d'un retour de la nature en ville, pour préserver des conditions de vie acceptables dans un contexte de changement climatique. Cela passe par la végétalisation des rues, la création d'îlots de fraîcheur, la désimperméabilisation des surfaces.

Il pose aussi l'exigence d'une transformation de nos **logements, de nos équipements collectifs** et de nos manières de les investir, pour réduire la consommation foncière. Cela passe par un partage des usages et des espaces publics et privés, mais aussi par une politique volontariste de rénovation énergétique des bâtiments. Il implique de développer des innovations pour produire localement de l'énergie et mieux gérer les ressources pour améliorer l'autonomie du territoire. Cela passe par l'expérimentation de nouvelles technologies et de modes de gestion de la ressource en eau plus contraignants.



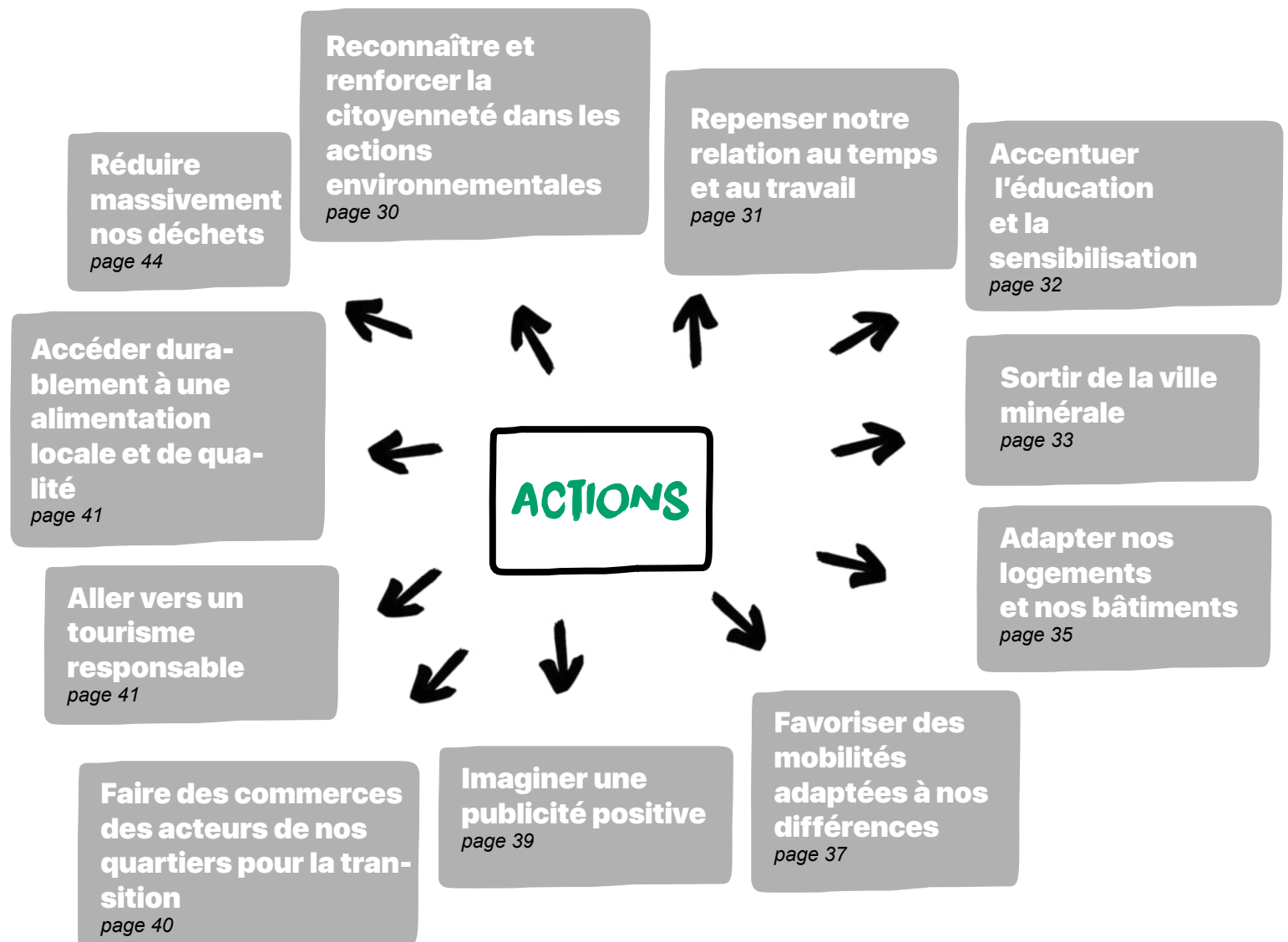
Parce qu'elle permet de s'échapper du modèle compétitif qui porte responsabilité dans la dérive climatique, la coopération est climato-compatible... et parce qu'ensemble on va plus loin !

3. RENFORÇONS, DÉVELOPPONS, EXPÉRIMENTONS DES ACTIONS CONCRÈTES

Pour que ces principes se déclinent en transformations réelles dans nos vies quotidiennes, nous recommandons de mener des expérimentations concrètes et collectives sur le territoire, à notre échelle, pour tester le pas de côté, de nouvelles manières de faire, en rassemblant une diversité d'acteurs, en partant du local pour un rayonnement plus large, dans une démarche de contamination positive.

L'urgence climatique impose d'accélérer sur la réduction simultanée des vulnérabilités du territoire face aux effets locaux du dérèglement climatique (adaptation), et des émissions de gaz à effet de serre (atténuation). Après avoir pris connaissance des documents d'orientation ou de planification consacrés à ces questions, nous demandons à la Ville de Bordeaux de rehausser considérablement ses ambitions et de se montrer exemplaire dans toutes les actions entreprises, en s'appuyant sur le savoir fondamental dont nous disposons : nous sommes en effet des expert.es de notre environnement (notre rue, notre quartier, nos trajets...) ; nous sommes expert.es de nos propres vies, de ce qui les motive et de nos besoins du quotidien.

Les recommandations suivantes sont en lien direct avec les enjeux, les valeurs et les principes que nous préconisons, notamment en matière d'inclusion et d'équité sociale. Elles sont multithématiques et présentées sans hiérarchisation particulière.



→ Mettre en place un comité citoyen

Pourquoi ?

L'exercice démocratique de la convention citoyenne ne doit pas s'arrêter au rendu de l'avis. Si une bonne partie des recommandations est maintenant dans les mains de la collectivité, elle ne les porte pas seule et ne peut se soustraire à une forme de contrôle des personnes qui en sont à l'origine. Cela est une condition pour assurer le droit de suite sur les travaux de la convention.

Une instance citoyenne consultative doit permettre de confronter les élu.es tout en donnant du poids à l'expertise citoyenne.

De plus, le temps du mandat politique est court. La participation des citoyen.nes à cette politique, leur engagement démocratique, ne peut pas se faire qu'une fois tous les 6 ans ou de manière exceptionnelle lorsque les élu.es décident d'interroger des citoyen.nes sur une question précise. La démocratie doit au contraire devenir une pratique citoyenne habituelle et pérenne, les citoyen.nes doivent être intégrés de manière systématique à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, et assurer la continuité des sujets majeurs entre plusieurs équipes municipales. La question climatique en particulier, nécessite d'anticiper, de s'adapter, et pour ce faire, les actions menées doivent l'être sur le temps long.

Comment ?

Mettre en place une instance citoyenne consultative à l'échelle de la ville de Bordeaux.

D'une part, le comité citoyen pourra être saisi par les élu.es pour rendre un avis citoyen sur un projet, en matière environnementale et/ou sociale, éclairé par des expert.es. Les élu.es devront donner une réponse argumentée en cas de décision de passer outre l'avis citoyen. Dans l'avis, les membres du comité citoyen pourront proposer des mesures et arbitrer les éventuels désaccords. Les délibérations du comité citoyen se feront à huit clos mais les avis citoyens seront rendus publics. D'autre part, le comité citoyen pourra porter le droit d'interpellation, déposer des pétitions, ou s'auto-saisir d'un projet.

Pour réaliser sa mission, le comité citoyen sera composé de membres tirés au sort, indemnisés, chargés de leur propre formation et montée en compétences (en interrogeant des expert.es par exemple), renouvelés en partie selon un calendrier à définir.

Note des animateur.rices de la convention citoyenne

L'indemnisation des membres du comité consultatif ne fait pas consensus au sein de la convention citoyenne, certain.es considèrent que l'engagement citoyen doit être valorisé financièrement et que l'indemnisation permet de toucher un public plus précaire qui n'a pas les moyens financiers de l'engagement. D'autres, au contraire, se sont opposés à la possibilité d'indemnisation des membres du comité, considérant qu'il s'agit d'un devoir citoyen qui ne doit pas faire l'objet d'une compensation financière. Le débat en plénière n'a pas permis de s'accorder sur une recommandation commune. Cet arbitrage est donc renvoyé à la Ville de Bordeaux chargé d'imaginer les modalités de mise en place du comité.

→ Recruter des personnes pour animer des espaces locaux d'organisation citoyenne (community organizer)

Pourquoi ?

Le community organizing crée des espaces intermédiaires entre citoyen.nes et institutions pour permettre aux habitant.es de se réunir, de défendre des enjeux communs pour les porter collectivement et faire valoir leurs intérêts de manière plus efficace. Le lien humain devient un levier d'action pour résoudre des problèmes du quotidien.

Ce mode d'organisation permet à un collectif de se construire, de s'engager collectivement pour porter des intérêts citoyens en commun. Pour les personnes les plus éloignées des démarches de participation, par choix ou contrainte, l'existence d'espaces intermédiaires permet de recréer un lien de proximité, et de jouer un rôle de relais entre les politiques publiques mises en place par la Ville, et le quotidien des habitant.es.

Recruter des personnes pour intervenir au niveau local ou micro local (immeuble, rue, quartier) en matière de lutte contre le réchauffement climatique permet d'embarquer les réfractaires, par l'influence entre pairs, en faisant valoir les bénéfices diffus des comportements résilients. Ce modèle d'organisation animé par des référent.es au niveau local permet de faire exister une forme de lobby citoyen pour certains sujets sur lesquels la municipalité seule peut avoir du mal à avancer.

Par exemple, à Grenoble, un collectif s'est mobilisé contre les logements passoires thermiques. Cette organisation par pairs au niveau local leur a permis de faire un état des lieux de la situation grenobloise et de faire avancer les politiques publiques sur ce sujet.

Le découpage des quartiers couvre des zones très large, les community organizers peuvent aussi jouer un rôle de relais par rapport aux conseils de quartier.

Comment ? Sur le modèle de l'exemple grenoblois, mener une expérimentation en recrutant des community organizers à l'échelle des quartiers de Bordeaux.

Comme à Grenoble, ces derniers pourraient être chargés de démarcher, faire un relevé des passoires et bouilloires thermiques sur Bordeaux, faire du porte-à-porte, rassembler les gens d'un même immeuble sur ce sujet, pour faire pression sur les propriétaires de ces logements. Cette expérience pourra aussi porter sur d'autres sujets en adaptant l'échelle (sur la végétalisation, un community organizer pourrait être mobilisé à l'échelle d'un square par exemple).

Sur ce même modèle, d'autres actions de mise en commun peuvent être envisagées, comme la création de plateformes dédiées où des citoyen.nes peuvent se retrouver et échanger autour d'une question ou d'une préoccupation commune.

Repenser notre relation au temps et au travail

Le temps est une valeur rare, le temps de l'engagement, mais également le temps de la découverte et du voyage. Décarboner nos modes de transport pour aller loin, découvrir de nouvelles cultures, par exemple, nécessite du temps.

→ Expérimenter un revenu universel localement

Pourquoi ?

Si le revenu universel semble, en premier lieu, éloigné de la question climatique, il est un outil de justice sociale au cœur des préoccupations de la convention citoyenne. Il permet de recréer une certaine forme d'égalité entre les individus quel que soit leur milieu social d'origine. Il permet surtout de questionner notre rapport au temps, et plus précisément, de penser le temps de l'engagement. De fait, un revenu universel peut venir renforcer l'engagement citoyen, retrouver l'envie et la légitimité d'agir au sein de la communauté, en mettant à distance les préoccupations vitales assurées par ce revenu universel mensuel. Il doit permettre de dégager du temps libre pour que tout le monde puisse s'engager contre le changement climatique en ayant la sécurité économique nécessaire.

Plusieurs expérimentations du revenu universel ont eu lieu dans différents pays, selon différentes modalités, et à différentes échelles. Un tel dispositif est une révolution dans notre système économique actuel basé sur le travail.

Premièrement, il permet de prendre en compte le travail invisible de toute une partie de la population (le travail domestique, le travail bénévole, etc.) Le revenu universel permet en quelque sorte de rémunérer le travail de l'économie souterraine, et de définir une nouvelle relation au système marchand et au travail salarié. A l'heure d'un système capitaliste effréné, le revenu

universel permet également de repenser la relation au temps, pour être plus en phase avec l'environnement et la nature qui nous entoure.

Le revenu universel est également un filet de sécurité dans un système d'emploi de plus en plus incertain, il permet de réagir et de limiter le stress face aux risques professionnels collectifs : accidents du travail, chômage, etc.

Aujourd'hui, un certain nombre de nos concitoyen.nes luttent au quotidien pour se nourrir convenablement. Avec l'inflation, un tel dispositif permettrait de répondre au stress alimentaire auquel de plus en plus de citoyen.nes doivent faire face.

Comment ? Mettre en place une expérimentation du revenu universel sur le territoire bordelais.

Plusieurs solutions peuvent être imaginées il faut donc créer un groupe de travail appuyé par des experts du sujet pour y travailler (financement, périmètre, contreparties). Cette expérimentation devra faire l'objet d'une évaluation sur les effets.

→ Expérimenter la semaine de 4 jours

Comment ?

Expérimenter à l'échelle de la Ville de Bordeaux :

- Une réduction du temps de travail pour permettre le partage du temps de travail et la création d'emplois. Cette expérimentation sera faite au sein des services de la Ville en lien avec les organisations syndicales dans les services pour lesquels c'est possible et avec l'accord des salarié.es. La Ville de Bordeaux devra également inciter les entreprises locales à faire de même.

- Une semaine de 35h sur 4 jours en lien avec les organisations syndicales dans les services pour lesquels c'est possible et avec l'accord des salarié.es, et inciter les entreprises locales à faire de même.

Note des animateur.rices de la convention citoyenne

La seconde recommandation pour une semaine de 4 jours sans réduction du temps de travail ne fait pas consensus au sein de la convention. En effet, certain.es se positionnent en faveur de cette mesure, qui permettrait de dégager du temps sans nuire aux entreprises, cette mesure pourrait ainsi être davantage acceptée par les acteurs économiques. D'autres se sont positionnés contre, estimant que le temps dégagé par un jour supplémentaire par semaine est illusoire s'il implique une augmentation du temps de travail quotidien sur 4 jours. Les modalités de mises en œuvre de cette recommandation sont donc renvoyées à la Ville de Bordeaux. Dans un premier temps, les deux expérimentations pourraient être menées en parallèle et faire l'objet d'une évaluation conjointe.

Accentuer l'éducation et la sensibilisation

→ Former et sensibiliser

La formation de tous les acteurs favorise les changements de comportement du plus grand nombre. La connaissance de la question climatique permet une plus grande lucidité sur les enjeux et les risques qu'elle sous-tend. Une sensibilisation accrue, aussi par la mise en avant de comportements éco-compatibles, permet de les valoriser et de les définir comme la norme à atteindre.

Enfin, les personnes formées peuvent eux-mêmes devenir des ambassadeur.ices de la transition écologique et diffuser une culture environnementale autour d'elles.

Comment ?

Former obligatoirement aux enjeux du changement climatique et à la transition écologique le corps enseignant, l'ensemble des professionnel.les agissant dans le cadre scolaire, les agent.es de la Ville et de la Métropole, les associations subventionnées par la Ville (bénévoles, salarié.es, et publics).

Inviter les autres associations du territoire et les entreprises à participer à des formations aux enjeux du changement climatique et à la transition écologique.

Organiser des événements grand public dans les quartiers pour former et sensibiliser à la transition écologique (exemples : ramassage des déchets, apprendre à faire soi-même, recyclage, nutrition, etc.).

Repérer et mettre en lumière les actions éco-compatibles, et utiliser un système de défis (comme les familles zéro déchet de l'**ADEME***, les familles à énergie positive, à alimentation positive, à biodiversité positive...).

Intégrer du ludique et de la pratique à ces ateliers

Former à la réparation, à la couture, à la cuisine de produits bruts et au jardinage dans le respect de la biodiversité.

→ Sensibiliser à l'écologie et à la préservation de l'environnement dès le plus jeune âge à travers les gestes du quotidien

Pourquoi ?

Les enfants sont les citoyen.nes et les consomm'acteur.ices de demain.

Une des clés de la lutte contre le réchauffement climatique est l'éducation. S'informer sur le climat, comprendre ses enjeux, le rôle joué par les comportements individuels et collectifs, est essentiel.

Or, cette sensibilisation est d'autant plus efficace qu'elle est faite le plus tôt possible, auprès des jeunes notamment.

Comment ?

Mettre en place et donner les moyens d'un réel enseignement écologique à l'école dès la maternelle pour développer une culture écologique.

Proposer une journée environnement de l'école maternelle au lycée par trimestre (ramassage des déchets, apprendre à faire soi-même, recyclage, nutrition, etc.)

Systématiser les projets concrets d'éducation et d'établissement à vocation écologique et sociale.

Travailler étroitement avec le corps enseignant pour trouver les voies de cette sensibilisation efficace.

Systématiser des interventions d'acteurs locaux qui agissent pour l'environnement dans les écoles dans un but d'information, de sensibilisation.

Utiliser le processus d'écriture d'un récit comme média pour travailler avec les enfants.

→ Embarquer les entreprises dans la transition

Pourquoi ?

Outre que les entreprises font partie intégrante du territoire et participent grandement de la vie économique et de la création de richesse, le secteur privé représente environ 80% de l'emploi total (salarié et non-salarié) en France. C'est dire son importance dans la lutte contre le changement climatique.

Comment ?

Organiser des temps d'information et de sensibilisation au sein des entreprises

Dans les marchés publics menés par la Ville, cibler des entreprises éthiques qui respectent les objectifs de la convention.

Favoriser l'installation de structures du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Faire du plaidoyer auprès des acteurs institutionnels financeurs pour soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

→ Renforcer les interdépendances entre territoires ruraux et urbains

Pourquoi ?

Il est parfois difficile de se saisir des enjeux environnementaux quand la nature ne fait pas réellement partie de notre quotidien. Le territoire bordelais est majori-

tairement urbain, et la végétation est cantonnée à des espaces verts délimités par des barrières au milieu des immeubles.

Sortir de la ville pour se mettre au vert, ou au contraire y aller quand on vient de la campagne est souvent un privilège et reste inaccessible pour une partie de la population. Pourtant, on sait que la nature a des effets bénéfiques en matière de santé physique et mentale. Le fait de changer d'environnement permet de mieux le connaître, et de comprendre ses évolutions. Créer du lien entre villes et territoires ruraux par le renforcement des interdépendances permet de faire découvrir la ville/campagne aux publics éloignés.

Enfin, rapprocher les gens de la nature a une valeur pédagogique : connaître son environnement permet de changer sa relation au vivant et incite à mieux le protéger.

Comment ?

Développer des partenariats entre quartiers/villes/villages sur le modèle du jumelage.

→ Soutenir les associations engagées dans les domaines sociaux et environnementaux dans la durée

Pourquoi ?

Les associations, ou toutes structures non lucratives, engagées dans les domaines sociaux et environnementaux sont un moteur fondamental du changement et de l'adaptation sur le territoire bordelais. Elles sont des interlocutrices privilégiées d'une partie de la population, peuvent former des groupes de pression, et sont motrices d'un changement de comportements à l'échelle globale. Il est donc évident qu'elles devront être consultées et intégrées pour la mise en place d'une partie des recommandations citoyennes.

Au-delà de cet aspect, il nous semble essentiel de s'attarder sur leur mode de financement, sur la manière de les aider à devenir des acteurs incontournables de l'adaptation et du changement, mais également de leur demander certaines contreparties, pour en faire des exemples de bonne conduite dans l'espace public, par exemple.

Comment ?

Revoir les financements d'associations sur plus qu'un an, par exemple sur 5 ans pour leur donner une visibilité aux assos, une sécurité et assurer un principe de continuité.

Proposer des conventions pluriannuelles pour les associations.

Favoriser la mutualisation, les prêts, et les échanges de matériel, véhicules ou locaux des associations entre elles.

Les associations subventionnées, les salariés, bénévoles, et leurs publics doivent être concernés par les opérations de sensibilisation et de formation (fresques du climat, ateliers 2 tonnes, etc.). Cette recommandation rejoint la recommandation en matière de formation et de sensibilisation.

Sortir de la ville minérale

→ Végétaliser

Pourquoi ?

Nous connaissons déjà des pointes de températures à plus de 40°C l'été et des nuits caniculaires au cours desquelles la température reste trop élevée pour permettre un vrai repos.

Il y a tout lieu de craindre une aggravation de ces phénomènes tant en intensité (certains experts redoutent une atteinte voire un dépassement des 50°C dans l'hypothèse d'une hausse moyenne des températures de 3°C au plan global (4°C en France métropolitaine)).

Or, Bordeaux est une ville minérale dotée de plusieurs grands espaces faiblement végétalisés. Cette minéralité aura pour conséquence d'aggraver le phénomène d'îlots de chaleur, avec un risque de renforcement de l'injustice sociale liée à la décote des logements des espaces les moins rafraîchis.

En revanche, la végétation permet d'abaisser les températures, en contribuant à créer des îlots de fraîcheur.

Elle constitue également une réponse à l'impératif de nature en ville, car elle permet l'installation d'un cortège d'espèces diversifiées (autres végétaux que ceux initialement plantés, invertébrés, oiseaux et autres petits vertébrés...)

Cette situation est bien connue de la mairie et son plan Grandeur Nature, qui y contribue déjà, devra être significativement renforcé.

Végétalisation vs biodiversité

La végétation ne doit pas être considérée seulement sous l'angle d'un service dédié à l'homme. Elle est aussi le support d'une biodiversité dont la préservation est essentielle, elle-même pourvoyeuse de services écosystémiques dont profite tout le monde vivant.

La place dédiée à la végétation en ville devra permettre son épanouissement : pleine terre, apports en eau suffisants, extinction de l'éclairage nocturne (**Trame noire***).

La végétalisation doit viser des co-bénéfices partagés : santé des plantes, habitat durable de la biodiversité (également biodiversité du sol), qualité et amélioration du cadre de vie, etc.

Comment ?

Recommandations générales

En tant que citoyennes et citoyens, nous préférons une ville vivable et végétale que classée et invivable. Les contraintes architecturales ne doivent pas constituer des barrières à la végétalisation, source de qualité de vie, de lien social, de biodiversité, etc.

Recommandations opérationnelles

Poursuivre et intensifier la végétalisation partout où c'est possible, y compris par des végétaux de faible hauteur, des arbres fruitiers, en créant des trottoirs nourriciers, des toitures nourricières, des microforêts, etc.

Reconsidérer l'espace dédié à la voiture au profit du végétal (stationnements, giratoires, carrefours, emprises voiries...)

S'inspirer de ce qui existe et l'adapter au contexte (rue Kléber, rue Paul Bert, rue Paul Camelle à Bordeaux ; rue Eugénie Gérard à Vincennes).

Inciter à la végétalisation des toitures et des façades

Rendre les collectivités exemplaires à travers la végétalisation du patrimoine (équipements et bâtiments publics, équipements sportifs, cimetières, etc.)

Inciter, aider et accompagner la végétalisation des bâtiments privés.

Tendre des câbles entre deux toits pour faire courir la végétation, dans un effet recherché de pergola végétale/canopée (Lierre/vigne qui traversent la rue).

Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage.

Travailler la cohérence et la continuité écologique

Adapter le choix des espèces à la région et au climat de demain, ainsi qu'à leurs besoins en eau et en nutriments.

→ Renforcer l'effet d'albédo

Pourquoi ?

Toute surface réfléchit une partie de l'énergie solaire qu'elle reçoit. Plus un revêtement est clair et plus il est réfléchissant (son albédo est fort). À l'inverse, un revêtement sombre absorbe davantage les rayons du soleil et accumule de la chaleur en journée, pour la restituer la nuit.

Renforcer l'**effet d'albédo*** des surfaces des villes (toitures, murs, espaces publics, voiries...) permet de mieux évacuer une partie de la chaleur qu'elle reçoit et qui s'y accumule, participant du bien-être des habitants.

Comment ?

Privilégier d'autres couleurs que le noir pour le bitume des voiries en veillant à ce que les colorants incorporés n'aient pas d'effets pervers (pollution)

Favoriser des revêtements murs/sols les plus clairs possibles afin de renforcer l'effet d'albédo et d'éviter l'accumulation thermique en période estivale.

Inciter, sur les toitures, à remplacer les tuiles sombres par des revêtements plus clairs, des végétaux, des panneaux solaires...

→ Désimperméabiliser les sols

Pourquoi ?

Une part significative des désordres hydrauliques que connaît le grand territoire (inondations, abaissement du niveau des nappes, qualité de l'eau) provient de l'imperméabilisation des surfaces et d'un réseau de collecte qui accélère les transferts d'eau de pluie vers l'aval au détriment d'une recharge correcte des aquifères, entraînant de surcroît la pénétration du biseau salé (intrusion d'eau salée en lieu et place d'eau douce, faute de quantité suffisante).

Le renforcement probable des événements climatiques extrêmes (alternance de périodes très sèches et d'étiages très bas, et d'épisodes brutaux avec précipitations intenses) risque d'aggraver ces phénomènes.

La désimperméabilisation des sols vise à rétablir les échanges surface-nappes tout en réduisant les effets des pluies intenses.

Comment ?

Poursuivre et intensifier la transformation des espaces

non indispensables aux voiries en espaces verts, jardins partagés, etc.

Favoriser systématiquement les revêtements permettant une meilleure perméabilité des sols, y compris pour les voies de circulation, trottoirs...

Le droit et les enjeux environnementaux doivent s'imposer par rapport au droit de la propriété intellectuelle des concepteurs des espaces publics.

→ **Le Fleuve : redonner à la Garonne sa place dans la ville en l'intégrant aux réflexions sur la nature et les liens au vivant**

Pourquoi ?

Aujourd'hui, à Bordeaux, La Garonne constitue à la fois une frontière entre des quartiers séparés, et un lien, un espace qui permet de circuler.

Il y a urgence à repenser nos liens à la Garonne, à l'intégrer dans nos pratiques quotidiennes. Le fleuve peut être un allié dans l'adaptation à l'urgence climatique, à condition d'étudier attentivement les risques qui y sont liés (inondation, sécheresse et qualité de l'eau, notamment).

Comment ?

Nous proposons d'ouvrir un chantier de réflexion à l'échelle de la ville sur la Garonne et sa place dans nos vies et le paysage urbain. Nous soulignons collectivement l'importance de ce fleuve dans le paysage et la nécessité de repenser nos relations à lui, ainsi que son statut.

Adapter nos logements et nos bâtiments



Pourquoi ?

L'habitat mal isolé contribue fortement à la dépense énergétique (35% au plan national) et à la précarité énergétique. Sans isolation et système énergétique performants, il constitue en effet un poste de dépense important.

Il dégrade le confort et la qualité de vie des occupants : l'été, les passoires thermiques peuvent se transformer en « bouilloires » ; la climatisation, souvent installée comme réponse à la chaleur excessive se traduit, outre les dépenses énergétique et financière supplémentaires, par un renforcement localisé des îlots de chaleur. L'hiver, les occupants de ces passoires (logements ayant pour étiquette énergétique F et G notamment) souffrent d'un inconfort important lié au froid et/ou l'humidité.



En tant que citoyennes et citoyens, nous préférons une ville vivable et végétale que classée et invivable.



Il est parfois difficile de se saisir des enjeux environnementaux quand la nature ne fait pas réellement partie de notre quotidien.

Par ailleurs, les dispositifs d'aides à la rénovation de l'habitat s'apparentent trop souvent au parcours du combattant pour une part importante de la population.

Enfin, le potentiel de recours aux énergies renouvelables est immense, tant en ce qui concerne le raccordement des bâtiments publics et privés aux équipements et réseaux existants que l'installation d'équipements de production propres, en toiture, façade ou dans l'espace public.

Comment ?

Rénovation thermique

Installer un guichet unique permettant de visualiser l'ensemble des aides disponibles et mieux communiquer sur les dispositifs.

Mobiliser tous les acteurs impliqués (Ville, bailleurs sociaux, propriétaires, locataires) afin d'identifier les passoires thermiques et engager une action spécifique auprès des propriétaires. Cela doit se faire en lien avec la mise en place de community organizers.

Hausser l'exigence de diagnostic de performance énergétique (**DPE***) de manière à être plus exigeant que la loi nationale, tout en tenant compte des spécificités du climat bordelais de demain. Cette action doit faire l'objet d'un accompagnement personnalisé auprès des propriétaires concernés.

Contrôler l'application des normes et performances énergétiques dans le neuf et la rénovation de l'existant (création d'un service indépendant qui puisse être saisi si nécessaire).

Faire appliquer le **décret EET*** relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire et accompagner les entreprises et autres occupants dans sa mise en œuvre.

Imposer dans la construction neuve des normes de type bâtiment frugal bordelais.

Habitat collectif : faire appliquer l'individualisation des frais de chauffage.

Mettre en place un soutien financier direct à l'utilisateur utilisables auprès d'opérateurs d'énergies renouvelables

Diffuser des Campagnes de communication assorties d'incitations (bilans énergétiques gratuits aux habitant.es, aide au choix du fournisseur).

Mettre à disposition des équipements sobres ou économes en énergie.

Optimisation de l'occupation des bâtiments existants

Réquisitionner les logements, bureaux, commerces vacants, notamment pour les besoins de mises à l'abris temporaires, sans exproprier les propriétaires de ces logements.

Faire du lien entre propriétaires et locataires.

Optimiser l'occupation des lieux publics par les associations.

Diffuser le dispositif de bail réel solidaire sur les logements neufs (dissociation du foncier et bâti) mis en place par les collectivités.

Recours aux énergies renouvelables

Substituer définitivement l'usage des énergies fossiles par des sources renouvelables.

Affirmer l'abandon de l'usage du gaz fossile par la Ville de Bordeaux au profit des sources renouvelables : biogaz notamment.

Favoriser le recours aux énergies renouvelables électriques également dans l'ancien.

Etendre les réseaux de chaleur (géothermie, chaleur fatale, bioénergie ?) et de rafraîchissement, et rendre obligatoire le branchement des bâtiments neufs et anciens.

Pour les toits solaires, lever les freins à l'installation liés au classement d'une partie de Bordeaux au titre de la protection du patrimoine architectural et de son classement UNESCO ; systématiser les installations solaires sur tous les toits compatibles structurellement et correctement orientés.

Projet de rocade solaire : Mettre à l'étude par la comité citoyen le projet de rocade solaire et l'associer à un dispositif de concertation ambitieux.



Pourquoi ?

Prioriser les mobilités permet d'organiser la voirie en conséquence, en privilégiant fortement les déplacements à pied et à vélo, puis en transport en communs, puis en voiture et autres deux-roues motorisés ¹⁰.

La séparation des différents modes de mobilité (voiture, transport en commun, vélo, piéton) est indispensable : piétons et poussettes, personnes à mobilité réduite, vélos et trottinettes, voitures et transports en commun n'ont pas vocation à partager le même espace. Séparer les vélos des piétons et des voitures est aussi important que de séparer les voitures des piétons.

La diminution de la place accordée à la voiture (priorité aux piétons et aux cyclistes aux feux, déplacements et stationnements) permet de libérer de l'espace pour les autres mobilités, les autres usages et la végétalisation des rues. Comme l'avait souligné la convention citoyenne nationale sur le climat, la voiture ne doit plus être le transport privilégié pour les déplacements domicile-travail.

La zone à faible émission (ZFE)

La mise en place d'une ZFE dans les grandes métropoles est prévue au niveau national. La régulation des véhicules pouvant entrer dans cette ZFE doit se faire sur la base de la vignette Crit'air. L'attribution de la vignette Crit'air dépend uniquement du caractère polluant d'un véhicule. Il ne prend pas en compte la quantité de gaz à effet de serre émise lors de la production du véhicule ni sa consommation électrique.

Un véhicule électrique, quel que soit son poids, se verra attribuer une vignette Crit'air 0. La ZFE risque d'accélérer la transition des véhicules thermiques aux véhicules électriques, mais ne permettra pas de diminuer le nombre total de véhicules. D'autre part, les véhicules thermiques délaissés par les Bordelaises et Bordelais ne seront pas détruits, mais finiront dans des zones moins polluées. La ZFE a pour unique objectif de diminuer la pollution (oxydes d'azote, particules fines), mais n'a pas pour ambition de diminuer l'émission de gaz à effet de serre.

Les mesures prises dans Bordeaux intramuros auront évidemment des répercussions sur les autres habitants de la métropole.

La loi d'orientation des mobilités, promulguée le 24 décembre 2019, reprend déjà les grands axes de réflexions (limitation de la voiture individuelle, développement des transports en commun et du vélo) mais son application concrète doit être accélérée.

Enfin, une transformation profonde des mobilités bordelaises induira des cobénéfices :

- diminution de la pollution aux oxydes d'azote et aux particules fines
- amélioration de l'état de santé des usagers des modes actifs (marche, vélo)
- diminution de la consommation d'énergie non renouvelable et de matières premières rares. Diminution de l'émission de gaz à effet de serre.



La diminution de la place accordée à la voiture (priorité aux piétons et aux cyclistes aux feux, déplacements et stationnements) permet de libérer de l'espace pour les autres mobilités, d'autres usages et la végétalisation des rues.

¹⁰. Les vélos à assistance électrique ne sont pas des deux-roues motorisés, mais bien des vélos. Ils sont d'ailleurs autorisés à circuler sur les pistes cyclables. Les deux-roues motorisés, mais bien des vélos. Ils sont d'ailleurs autorisés à circuler sur les pistes cyclables.

Comment ?

Véhicules motorisés

Mettre en place d'un stationnement payant pour tous les véhicules motorisés.

Moduler le prix du stationnement municipal (abonnement à l'année et ponctuel) au poids du véhicule (y compris deux-roues motorisés). Cette recommandation doit faire l'objet d'une évaluation et d'un accompagnement pour préserver l'équité sociale entre les ménages et tenir compte des situations particulières.

Diminuer le nombre de places de stationnement de 20 % sur le territoire et réserver ce gain de surface à la végétalisation ou à des garages vélo sécurisés.

Favoriser les parkings silo afin de récupérer de la place au sol qui sera réservée à la végétalisation, aux jardins partagés, etc.

Sur la rocade de Bordeaux, mettre en place une voie dédiée au covoiturage et aux transports en commun (à négocier avec l'Etat, mais plusieurs grandes villes et agglomérations françaises l'ont déjà fait).

Diminuer la vitesse à 70 km/h sur la rocade.

Amélioration des transports en commun

Inciter à l'usage des transports en commun : faire du transport en commun un réflexe !

Améliorer l'efficacité des transports en commun (bus, tram, TER) ainsi que la desserte des arrêts avec prise en compte des zones d'emploi.

Travailler sur l'augmentation de la performance et des capacités d'accueil des lignes existantes.

Poursuivre l'électrification à court terme de la flotte de véhicules municipaux et de transports en commun.

Elargir la tarification solidaire aux transports en commun à l'ensemble des offres (tickets individuels, vélos).

Mettre en circulation des véhicules de plus petites capacités sur les lignes les moins fréquentées (minibus par exemple), du transport à la demande, etc.

Augmenter fortement les capacités d'embarquement de vélos dans les transports en commun (bus, tram, trains).

Dédier des espaces confortables dans les transports en communs pour les personnes à mobilité réduite, pour les vélos, pour transporter ses courses.

Soutien du vélo

Fluidifier les déplacements en mobilité douce en améliorant la continuité des voies cyclables et en, diminuant le temps d'attente des piétons et vélos au feux tricolores par rapport aux voitures qui doivent laisser la priorité.

Sécuriser des axes de circulation depuis l'ultra-centre de Bordeaux vers les boulevards périphériques, pour les cyclistes.

Poursuivre rapidement l'installation d'abris à vélo sécurisés de très grande capacité sur des lieux de croisement (gare Saint Jean, Pey-Berland, place de la Victoire, etc.) et faciliter et intensifier l'installation de vélo box de proximité.

Pousser à l'accélération du Réseau Vélo Express voté dans le plan climat de la métropole.

Plus généralement, poursuivre le développement des pistes cyclables sécurisées, bidirectionnelles, séparées des autres modes de transport dans Bordeaux intramuros (niveau municipal).

Faire et refaire des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière des cyclistes (port des équipements de sécurité, visibilité...), à l'adresse également des autres usager.es (distances de sécurité...).

Pérenniser une initiation systématique des élèves de Bordeaux à la pratique du vélo (et du vélo en ville), et rendre plus accessible la formation des adultes peu habitués à ce mode de transport (niveau individuel).

Partage de la route

Accélérer l'extension des secteurs bornés et des zones piétonnes dans le centre-ville historique.

Dédier certaines voiries bordelaises aux mobilités douces (piétons, vélos, transports en commun) accessibles aux engins motorisés des riverains (sur le modèle du secteur borné).

Augmenter la surface et la fréquence du dispositif « ma rue respire » afin d'inciter les habitant.es à utiliser les mobilités douces.

Systématiser le stationnement en épis inversé le long des boulevards, afin de réduire le risque de collision avec les cyclistes.

La gratuité des transports en commun

S'il est un sujet systématiquement débattu, c'est bien celui de la gratuité des transports en commun. Gratuité totale comme à Dunkerque ? Pour les mineur.es comme à Paris ? Réservée aux revenus modestes ? Seulement sur certaines lignes ? Le week-end mais pas en semaine ? Ou bien tarification progressive ? Les déclinaisons sont nombreuses autour d'un principe aux objectifs multiples : hausse du nombre d'usager.es, baisse du recours à la voiture individuelle, réduction de la pollution, solidarité sociale...

50 ans de pratique permettent d'y voir un peu plus clair : oui la gratuité attire davantage de voyageur.es, mais rarement dans les propositions importantes à l'échelle d'un réseau et parfois au détriment des usages actifs (des piétons ou cyclistes se reportent alors sur les transports en commun).

Le coût du transport pour l'utilisateur n'est pas LE facteur déterminant. L'efficacité des transports en commun (dessertes, fréquence, rapidité, confort) l'est bien davantage. Et c'est souvent sur ce sujet que les citoyen.es des conventions font consensus.

Comment ?

Diminuer le nombre de panneaux publicitaires et supprimer les panneaux de publicité lumineux.

Aller au-delà de la réglementation et harmoniser, avec limite de taille, les enseignes perpendiculaires à la rue.

➔ **Mettre en place un plan local de publicité positive, qui valorise la publicité informative, locale et positive et limite les messages incitants à la surconsommation.**

Pourquoi ?

Pour donner de la visibilité aux différents modes de consommation bas carbone qui peuvent embarquer tous les Bordelaises et Bordelais. Par exemple, le vrac, les éco-scores ou la circularité qui ne sont pas très connus des consommateurs.

Comment ?

Faire de la publicité positive : les espaces de publicité restants seront réutilisés notamment au service des enjeux climatiques, sociaux, et démocratiques. L'outil publicitaire sera utilisé pour construire et diffuser de nouveaux récits de la transition, et faire connaître les initiatives locales éco compatibles, ou promouvoir les artistes locaux.

La publicité deviendra donc un outil de mobilisation, d'information, et de valorisation des comportements résilients. Le comité citoyen aura un droit de regard et rendra un avis sur le contenu des publicités restantes, afin de garantir la pluralité.

Déterminer un budget communication alloué à ce plan local de publicité positive qui permette de toucher un maximum de Bordelaises et Bordelais.

Identifier les lieux et les canaux de diffusion : panneaux publicitaires, utilisation de QR code, onglets dédiés sur les sites....

Utiliser des canaux des partenaires (associations, commerces, festivals...)

Soutenir, mettre en lumière et poursuivre les aides financières nationales à la réparation (bonus réparation)

Imaginer une publicité positive

➔ **Diminuer et réorienter la publicité**

Pourquoi ?

La publicité est partout dans l'espace public, elle est omniprésente dans nos champs de vision au quotidien et est une source de pollution visuelle importante. Elle est le plus souvent au service de produits et de marques en incohérence totale avec nos engagements. Non seulement, les produits que la publicité met en avant sont rarement bons pour l'environnement, mais la présence même de panneaux publicitaires est néfaste (électricité, bétonnisation, etc.).

Enfin, les signes de lassitude du corps citoyen vis-à-vis de la publicité sont d'ores et déjà mesurables et sans appel : « la publicité est trop présente partout, tout le temps dans nos vies » (87%), « La publicité pousse à consommer de manière excessive » (80%), « 'Pour' interdire totalement les affichages publicitaires dans l'espace public » (71%), sont les premiers retours de l'opération « oui-pub »¹¹.

¹¹.<https://presse.ademe.fr/2023/06/experimentation-oui-pub-des-premiers-resultats-tangibles.htm>

Faire des commerces des acteurs de nos quartiers pour la transition

→ Faire évoluer la consommation énergétique des commerces

Pourquoi ?

Depuis 2022, le code de l'environnement oblige les commerces à éteindre les vitrines de magasin ou d'exposition au plus tard à 1 heure du matin ou 1 heure après la cessation de l'activité (si celle-ci est plus tardive). Il est urgent de faire respecter la loi pour limiter la pollution visuelle d'une part, et baisser la consommation énergétique des commerces bordelais.

Les entreprises locales et les commerces bordelais doivent participer à l'effort collectif en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique. Si la Ville et les citoyen.nes s'engagent dans un processus d'adaptation collective au changement climatique, il est nécessaire de faire passer des messages forts et d'afficher l'exemplarité des comportements dans l'espace public.

Comment ?

Faire respecter la loi sur l'interdiction de l'éclairage des commerces la nuit.

Etablir les répressions passibles en cas de non-respect, et mettre en place une instance mandatée pour contrôler le respect de la règle ci-dessus, et verbaliser le cas échéant.

Faire appliquer la réglementation concernant les températures des commerces (climatisation en été, chauffage en hiver) et la déperdition liée aux portes d'entrée.

→ Développer la création et l'implantation de commerces locaux à impact positif dans nos quartiers.

Par commerces à impact, nous entendons :

- Commerces de bouche (vracs, circuits courts, bio, etc.)
- Commerces de réparation (textile, couture, équipements électroménagers, vélos, informatique... et plus largement l'ensemble de nos usages du quotidien)
- Seconde main (friperies, ressourceries, mobilier...) de vente, don ou prêt

Pourquoi ?

Pour parvenir à réduire les déplacements des biens de consommation et des consommateur.ices eux-mêmes mais aussi pour dynamiser l'économie locale et les liens sociaux sur le territoire.

Comment ?

Mettre en place des aides financières et techniques (notamment des aides aux démarches administratives) pour ces commerces bordelais. Communiquer sur l'existence de ces aides.

Organiser et animer une politique volontariste de l'utilisation des commerces inoccupés depuis plus de 6 mois, pour permettre l'implantation de commerces éphémères dans une logique de test permettant l'implantation pérenne de ces activités.

→ Installer des maisons de services dans les quartiers regroupant plusieurs services de proximité (pôles de réparation, portage de services et de savoir-faire...)

Pourquoi ?

Pour limiter la consommation et intégrer les réflexes de circularité mais également pour resserrer le lien social.

Comment ?

Accompagner les habitant.es à proposer leurs compétences dans ces maisons de quartier. Cette recommandation pourra être facilitée par la mise en place d'une expérimentation de la semaine de 4 jours.

Utiliser les maisons et mairies de quartier pour déployer ces services.

→ Déployer la monnaie locale, la GEMME, auprès des commerçant.es et des Bordelaises et Bordelais

Pourquoi ?

La GEMME est un moyen de paiement alternatif et solidaire qui permet de relocaliser l'économie et de soutenir les commerces indépendants et à impact positif. Les euros sont convertis en GEMME et confiés à l'association La gemme qui les dépose dans une banque éthique, la NEF, pour financer des projets écologiques et sociaux sur le territoire.

Sa généralisation doit permettre de favoriser l'économie locale et de soutenir les commerces indépendants.

Comment ?

Mener une importante campagne de communication sur le fonctionnement et les bénéfices de cette monnaie locale pour lever les freins à son utilisation.

Inciter les commerces à impact positif à utiliser cette monnaie locale.

Accompagner l'association gestionnaire de la GEMME dans ses efforts à se faire connaître et à déployer son réseau.

Inciter la mairie de Bordeaux à utiliser la GEMME dans le paiement de ses services et rendre compte de son développement.

Aller vers un tourisme responsable

→ Aller vers un tourisme écologique à Bordeaux

Pourquoi ?

Bordeaux est une ville très visitée. Si les habitant.es peuvent agir sur leurs comportements individuels quotidiens, et que la collectivité s'engage pour des politiques publiques plus écologiques, il est plus difficile d'influencer les comportements des touristes. Pourtant, leur présence au quotidien a des impacts sur la ville, sur ses aménagements, et sur la pollution locale.

Comment ?

Les infrastructures

Ouvrir un dialogue citoyen sur l'interdiction des paquebots à Bordeaux.

Travailler les transitions du secteur nautique.

Imposer des tarifs différentiels de stationnement et péage au port en fonction de l'empreinte carbone du bateau.

Arrêter le développement de l'aéroport dans les prochaines années.

Renforcer la réglementation des airbnb.

Les pratiques touristiques

Valoriser les modes de transport doux pour les touristes (offres de transports spécifiques, programmes de location courte de vélo, etc.)

Prévoir une réduction des tickets de transport en commun, et des activités touristiques, pour les touristes munis d'un billet de train, ou d'un justificatif de covoiturage.

Pour les habitant.es de Bordeaux, valoriser et favoriser le tourisme local ou accessible en transport en commun.

Accéder durablement à une alimentation locale et de qualité



Pourquoi ?

L'alimentation et ses dimensions forcément locales, de saison et de qualité et, par extension, une consommation plus responsable est absolument cruciale. A la fois

bien essentiel et enjeu public majeur, les conséquences cumulées de nos choix alimentaires interviennent sur les équilibres sociaux, écosystémiques et économiques, locaux et mondiaux. La satisfaction des besoins alimentaires dans le respect des limites de notre écosystème constitue un défi majeur à chaque échelle géographique, et embrasse les sujets de la santé, de l'eau, de la biodiversité, du climat, des sols, des ressources, des modes de vie, des emplois, de la culture et du patrimoine, du pouvoir d'achat, de l'aménagement du territoire, des transports, de la balance commerciale, etc.

Selon les sources, l'alimentation représente 22 % de l'empreinte carbone de notre consommation totale, elle est le 3ème poste le plus émetteur de gaz à effet de serre, après le transport (30 %) et le logement (23 %).

Cependant, « de la fourche à la fourchette », les conséquences du dérèglement climatique et de l'envolée des températures posent de sérieux défis d'adaptation, dans le bordelais comme ailleurs. Canicules et déficits en eau aux périodes végétatives cruciales, submersion ou salinisation des terres les plus basses, coups d'eau ou gels dévastateurs, renchérissement des intrants agricoles et des énergies de transformation ou de transport ou encore, dans un domaine proche, accords internationaux de libre-échange... sont autant de sujets qui militent pour une réappropriation territoriale des enjeux agricoles et alimentaires.

C'est d'ailleurs l'ambition du projet alimentaire à vocation sociale de la Ville de Bordeaux (2017-2020), ou du projet alimentaire de territoire de Bordeaux Métropole...

L'amélioration de l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous de façon durable est un enjeu essentiel dans un contexte d'inflation et de hausse de la précarité alimentaire. La restructuration des systèmes alimentaires, c'est à dire la transformation des relations entre les secteurs de la production, de la consommation de la distribution, de la transformation et de la logistique est un levier essentiel pour la justice sociale et environnementale.

La relocalisation de notre alimentation et de l'agriculture doit passer par un ensemble de mesures complémentaires qui contribue à la démocratie alimentaire.

Pour résumer, l'alimentation est un point d'entrée dans la transition. Or, bien se nourrir concerne tout le monde, mais n'est pas accessible à toutes et tous. Favoriser une alimentation locale et de qualité permet à la fois de faire face à l'urgence climatique et de lutter contre les inégalités sociales. Nous demandons à la Ville de Bordeaux d'ouvrir un chantier de discussion et de co-construction sur l'alimentation à Bordeaux, pour interroger nos propres pratiques de consommateur.rices et producteur.rices et de producteurs, pour penser l'avenir de nos territoires agricoles, notamment viticoles, sur le plan environnemental et social.

Dès à présent, nous proposons des actions concrètes, à accompagner d'un volet de sensibilisation et de communication massif, qui relève de 4 domaines d'actions : gouvernance alimentaire, producteurs et fonciers, accessibilité et distributeurs, éducation et consommateurs.



Soutenir l'installation d'agriculteur.ices bio

→ **Soutenir directement l'installation agricole de maraîchers bio, locaux, pour diversifier la disponibilité alimentaire locale, pour soutenir l'agriculture locale autour de Bordeaux**

Comment ?

Supprimer et limiter les taxes à l'installation ou développer des subventions conséquentes.

Garantir et aider l'accès au logement pour les agriculteur.ices.

→ **Préserver de manière stricte le foncier agricole à vocation nourricière**

Comment ?

Renforcer et utiliser les outils existants de manière plus systématique afin de préserver le foncier agricole : avoir recours aux établissements publics fonciers qui permettent aux collectivités d'agir sur la question, explorer la possibilité de transposer le dispositif de bail solidaire sur les terres agricoles, renforcer et développer les périmètres de protection des espaces agricoles naturels périurbains.

Favoriser et garantir un équilibre et une diversité des installations de maraîchage.

Développer des nouvelles surfaces maraîchères sur des toitures.

→ **Relocaliser des achats de la Ville pour assurer des débouchés et des prix garantis aux agriculteurs**

Comment ?

Evaluer localement les impacts du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (**SPASER***). Si les impacts sont positifs, il faudra le diffuser et l'intensifier.

Transformer les procédures de marché public pour favoriser l'achat de produits locaux en intégrant les enjeux de logistique associés.

Contribuer à la diffusion de cette politique de relocalisation des achats auprès des acteurs de la restauration privée et leurs fournisseurs.

Des mesures pour une gouvernance alimentaire partagée et transversale au service du droit à l'alimentation

→ **Etablir une gouvernance partagée**

Comment ?

Via un conseil de gouvernance alimentaire qui inclut de façon pérenne des représentant.es citoyen.nes dans les organes de décision.

→ **Renforcer les coopérations territoriales pour une gouvernance partagée au service du droit à l'alimentation de qualité...**

Comment ?

Sortir du périmètre de Bordeaux et mettre en lien les agriculteur.ices pour favoriser la coopération.

Coconstruire et articuler des politiques alimentaires à différents niveaux territoriaux.

Généraliser des coopérations entre espace de production et espace de consommation (généralisation des contrats de réciprocité).

→ **Généraliser et diffuser des dispositifs agricoles et alimentaires qui favorisent la fabrique d'une démocratie alimentaire localement**

Comment ?

Valoriser les expériences de type sécurité sociale de l'alimentation et participer à un plaidoyer national pour diffuser ce type d'expérimentation.



Renforcer l'accessibilité à l'alimentation locale

→ **Accompagner le renforcement de la contribution des agriculteur.rices à la lutte contre la précarité alimentaire**

Comment ?

Faciliter le lien entre producteur.rices locaux et aide alimentaire, avec la diffusion par exemple, d'application numérique type Proxidon ou Geev, afin de diversifier et rendre qualitatif l'approvisionnement à l'aide alimentaire d'urgence.

Faire le lien avec des structures comme le **CREPAQ*** ou encore des dispositifs comme les frigos solidaires.

→ **Redonner sa place au marché intérieur comme extérieur**

Le marché doit être le supermarché de demain, pour **un accès à une alimentation biologique, écologique, local et équitable, redonner une place prioritaire et accessible en ville à cette alimentation.**

Comment ?

Cela passe par la multiplication des emplacements, l'augmentation de la fréquence, la baisse des coûts des emplacements et une garantie municipale apportée aux producteur.rices biologiques, locaux et équitables.

→ **Mettre à disposition des lieux ainsi que des aides organisationnelles, administratives et financières**

Pour l'installation et la gestion de réseaux de mises en relations entre producteur.rices et consommateur.rices type **AMAP*** (Association de maintien de l'Agriculture paysanne).

Comment ?

Nous pensons que les citoyen.nes sont également prêts à donner de leur temps pour aider au développement des circuits courts et de proximité dans leur quartier. La mairie doit donc être vecteur de cet investissement citoyen. L'engagement citoyen doit être soutenu et facilité, il ne s'agit pas de demander un investissement supplémentaire mais de repenser notre rapport au travail pour permettre l'engagement collectif. La mise en place d'un revenu universel et/ou de la semaine de 4 jours sont des outils préalables essentiels à cet investissement citoyen.

→ **Poser des contraintes fortes à l'installation de la grande distribution**

Il doit être plus simple d'installer un commerce à Bordeaux lorsque celui-ci peut être défini comme un commerce à impact.



Eduquer à l'alimentation durable

→ **Instaurer une obligation d'éducation autour de l'alimentation locale, biologique et végétale au sein des établissements scolaires par l'équipe pédagogique et par des intervenant.es externes.**

Comment ?

Mettre en place des projets éducatifs (mettre les mains dans la terre, potager, compost et découverte des produits locaux et de saisons).

→ **Dans la restauration scolaire :**

Travailler le goût grâce à des produits de qualité.

Instaurer pour chaque repas une alternative végétale.

Mettre en place des espaces de discussion entre professionnels de la restauration, parents et personnels pour réajuster les pratiques et éviter le gaspillage alimentaire. Créer des espaces physiques de discussion autour de ces question (à mettre en lien avec les espaces de réparation).

Réduire massivement nos déchets

L'empreinte carbone des déchets générée par chaque habitant.e peut paraître faible : à peu près 1% des émissions de gaz à effet de serre, selon le plan climat. Il est vrai qu'une part substantielle des déchets résiduels (ce qui reste après le tri) part à l'incinérateur, et ressort sous la forme de valorisation thermique.

On notera toutefois que brûler des matières organiques à l'incinérateur est un contresens : leur teneur en humidité rend leur incinération très imparfaite, et produit des résidus de combustion.

A noter qu'à compter du 1er janvier 2024, les ménages ont l'obligation de trier leurs déchets alimentaires et les déchets verts de jardin afin qu'ils soient compostés par les collectivités. C'est une mesure essentielle pour réduire l'incinération des déchets.

Enfin, pour passer de 580kg à 100kg de déchets par an et par personne, il faut réduire les déchets à la source, passer par le réemploi et réduire l'incinération des déchets.

→ Donner une réelle ambition à la politique de gestion des ordures ménagères

Pourquoi ?

Les déchets ont un impact carbone faible, mais les luttes environnementales ne s'arrêtent pas au climat. Les menaces sur la biodiversité nous ont conduits à ouvrir une réflexion sur les déchets, et notamment sur les ordures ménagères, symbole de notre société de consommation actuelle.

Comment ?

Augmenter le nombre de poubelles vertes dans les logements collectifs pour répondre aux nouvelles consignes de tri élargi.

Accélérer la mise en place d'un système de ramassage du compost et des déchets verts des particuliers.

Multiplier le nombre de composteurs pour le dépôt volontaire.

Réduire la fréquence du ramassage des ordures ménagères.

Mettre en place une tarification incitative en fonction du poids des ordures produites.

→ Faire de l'espace public un exemple en matière de gestion des déchets

Pourquoi ?

En complément de la sphère privée, l'espace public se doit d'être exemplaire en matière de gestion des déchets. Cela participe d'une part à l'image d'une ville propre dans laquelle les Bordelaises et Bordelais souhaitent vivre et, d'autre part, cela contribue à sensibiliser l'ensemble des habitant.es à ce sujet.

Comment ?

Installer des points de collecte de mégots et de chewing-gum devant les bâtiments publics et dans les rues commerçantes.

Mettre en place des sanctions et les appliquer (amendes, travaux d'intérêts généraux) pour tout individu pris en flagrant délit en train de souiller l'espace public, en lien avec la brigade anti-incivilités.

→ Faire de Bordeaux la ville pionnière en matière de suppression des déchets

Pourquoi ?

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Après (presque) plusieurs décennies de sensibilisation de la population à ce sujet, il est anormal que la décrue du volume de déchets non triés soit si lente. Les emballages constituent une part non négligeable des déchets produits et pèsent dans le coût même des produits. Enfin, réduire les déchets à la source est un bon moyen de lutter contre la vie chère.

Comment ?

Développer le vrac.

Equiper les ménages de contenants réutilisables.

Favoriser le don, le troc, le réemploi, en développant les recycleries de quartier.

Réinstaurer la consigne, en travaillant étroitement avec le secteur viticole, en réinstallant cette pratique comme normalité dans l'esprit des Bordelaises et Bordelais.

Inciter les producteurs régionaux à la standardisation des contenants en fonction de leur usage pour faciliter la réutilisation (re-use) à l'échelle régionale.

Créer un budget pour la création d'un centre de nettoyage des consignés, en régie, afin de centraliser inciter les producteurs à entrer dans la démarche dans la mesure où ces coûts seraient portés par la Ville ou la Région.

Créer un réseau de commerces partenaires pour une collecte simplifiée, moins contraignante pour les

Si la nécessité de réduire les déchets à la source est partagée par les membres de la convention citoyenne, la réduction du ramassage des ménages et la mise en place d'une tarification incitative n'ont pas fait consensus. La contrainte est jugée contre-productive par une partie du groupe et la tarification injuste pour les familles les plus précaires. Le débat reste donc ouvert pour identifier les leviers adéquats en vue d'un changement des comportements.

MARIE

Bordeaux 1er juillet 2040

Ce matin, lorsque j'ouvre les yeux, le soleil est déjà haut. Ce sont des rires et des éclats de voix qui m'ont réveillée... C'est tellement plus agréable que la sonnerie d'un réveil ou le bruit de la circulation qui autrefois marquaient mes débuts de journée. Un café à la main, je me pose un instant à la fenêtre, pour observer les joyeux groupes d'adolescents qui se baignent dans la Garonne. Cette piscine dans le fleuve¹² était vraiment une bonne idée : moins de consommation d'eau pour un équipement indispensable par les fortes chaleurs que nous vivons depuis deux mois. Heureusement qu'elle est là cette Garonne, pas besoin de brûler de l'énergie pour aller à l'océan. Dire qu'à leur âge, je pensais que le plaisir de la baignade allait disparaître !

Mais pas le temps de rêvasser trop longtemps ; aujourd'hui, c'est mon tour d'arroser le potager du quartier. Ce sera l'une des dernières fois de la saison, car nos importantes réserves d'eau de pluie destinées aux cultures sont presque à sec. Heureusement, nous cultivons surtout des légumes peu gourmands en eau. Il a bien fallu s'adapter. J'espère, en tout cas, que Jean-Jacques a bien rangé les tuyaux... Allez, j'y vais ! La rue est calme, je profite du chant des oiseaux omniprésents. Je marche à l'ombre des arbres. Je pourrais presque donner un nom à chacun d'entre eux, car c'est nous, les habitant.es

du quartier qui les avons plantés. Ceux que nous avons mis en terre en janvier dernier sont encore petits, mais les plantations de la première vague, celle de 2024, offrent déjà une fraîcheur apaisante aux passants. Au potager partagé, je rejoins Emilie qui doit m'apprendre à utiliser le tout nouveau système de compost. Puis je ramasse des fraises, des framboises, et quelques pêches destinées à mes amis, avec lesquels je vais passer la soirée. Je les avais invités dans ma maison familiale en Corse, mais de nos jours qui prend l'avion ? Je m'arrête faire quelques courses de mes produits locaux préférés. La devanture du bouquiniste est enfin végétalisée. J'en ai justement discuté hier avec le maire de quartier que l'on croise régulièrement sur le marché. Il m'a assuré que la végétalisation des façades et des toitures se poursuivait, avec des essences résistantes à la sécheresse et à la chaleur. Et puis, nous devrions atteindre nos objectifs de photovoltaïque en toitures d'ici 3 mois. Maintenant que nous avons drastiquement réduit nos consommations, le parc solaire devrait couvrir une grande part de nos besoins domestiques. Il y a foule au parc pour le festival Bordeaux Open Air. Qu'à cela ne tienne, je sais où retrouver mes amis : Brahim, Vincent et Clémentine sont déjà attablés devant des jus de fruits et des bières locales. Je passe à la buvette. Je vais pouvoir dépenser ma monnaie locale ! J'ai hâte que le concert démarre !



¹².Près de Vienne, en Autriche, le lac Krummsee est une piscine publique naturelle "Biotop" ou "Naturbad".

5 NOTRE ENGAGEMENT

La réponse au « comment faire ensemble » a débuté le 13 octobre dernier au lancement de cet objet démocratique qu'est la convention citoyenne dont nous sommes membres.

En rassemblant 100 Bordelaises et Bordelais pour réfléchir à l'urgence climatique, en nous nourrissant d'auditions, d'expériences, en créant les conditions de coopération entre nous et avec la Ville, nous faisons vivre des espaces de dialogue à même de faire face aux défis sociaux et environnementaux actuels.

Construire une nouvelle société prend du temps, l'urgence est pourtant déjà là. L'heure n'est donc plus de détricoter les idées des un.es pour en penser de nouvelles mais d'agréger toutes les énergies qui contribuent à cette société. Nous sommes et resterons engagés dans cette construction.

La réponse au « comment faire ensemble » se poursuit dans cet avis. Nous avons proposé un nouveau système de valeurs : le respect du vivant et des limites planétaires, la sobriété, la solidarité, la démocratie participative, pour sortir de la société de consommation nuisible autant au vivant qu'à la planète. Nous avons proposé des principes d'actions pour traduire ces valeurs dans nos modes de faire. Enfin, nous avons proposé des actions qui nous semblent essentielles, en accord avec nos valeurs et principes.

La réponse au « comment faire ensemble » se transforme en « comment continuer ensemble ? ». En effet, nos différentes recommandations portent en elles ce besoin de suites et de suivi. Il nous faut collectivement poursuivre et amplifier la dynamique en cours pour transformer Bordeaux, et embarquer tous les Bordelaises et Bordelais dans cette construction.

La réponse à « comment continuer ensemble ? » doit se traduire selon nous par un nouveau contrat. A l'image de la charte de participation co-signée par chacun d'entre nous et par le maire, au début de nos travaux, nous vous proposons de nous engager ensemble, Ville et membres de la convention, dans un nouveau contrat pour tracer cette suite. Nous en proposons les contours en suivant, à discuter et préciser avec l'ensemble des élu.es et des services municipaux dès la restitution de nos travaux.

La suite de cette convention et de ce Grand dialogue doit se faire avec la Ville de Bordeaux, avec nous membres de la convention, avec les Bordelaises et Bordelais.

Pour mener ce travail, nous demandons à la Ville de Bordeaux :

- **des moyens humains et financiers** pour accompagner suivi et mise en œuvre, avec l'identification d'un interlocuteur pour la coordination globale et d'interlocuteurs thématiques, missionnés, compétents, dotés de budgets spécifiques.
- **une communication renforcée** sur nos travaux, sur le Grand dialogue, sur ses perspectives et effets, sur la base d'indicateurs comme ceux préconisés dans cet avis.
- **un calendrier de mise en œuvre** de nos recommandations, pour les inscrire dans le temps long et assurer leur pérennité, au-delà des prochaines élections municipales.
- **une communauté de réflexion et d'action élargie**, intégrant les acteurs du territoire, privés, publics, pour créer une coopération à toutes les échelles de territoire sur l'urgence climatique, du quartier à l'Etat en passant par les départements et les villes et villages voisins.
- **la création d'une instance de suivi** propre au Grand dialogue citoyen sur l'urgence climatique.

Cette instance municipale, actée en conseil municipal et pérenne, aura pour mission de poursuivre les réflexions ouvertes par notre convention citoyenne, de suivre leur mise en œuvre et d'accompagner les suites de ce Grand dialogue, à travers une évaluation conjointement menée par les citoyen.nes, les élu.es et les services, avec des rendez-vous semestriels dont le premier pourrait être en septembre 2024, par exemple.

Il nous faudra co-construire sa feuille de route, sa composition, ses modalités de travail, le mandat des participant.es et leur renouvellement.

Pensée en cohérence et complémentarité avec d'autres dispositifs existants comme l'observatoire municipal de la démocratie permanente ou encore le conseil citoyen du plan climat, cette instance de suivi sera également complémentaire de notre propre organisation collective.

Pour mener ce travail, nous, membres de la convention, nous nous engageons.

La convention citoyenne sur l'urgence climatique va se poursuivre et se constituer en collectif avec les participant.es volontaires. Sans présager à ce stade de notre future forme juridique, nous serons une entité autonome, indépendante, pérenne, auto-organisée, dotée d'une communication propre, notamment pour informer les Bordelaises et Bordelais de nos recommandations, de l'avancée des recommandations et de nos actions.

Nos missions légitimes seront d'une part de promouvoir nos travaux, pour sensibiliser à l'urgence climatique et aux leviers de changement que nous avons toutes et tous à notre portée, et d'autre part d'agir concrètement sur le terrain avec des actions et des mises en scène qui marquent les esprits autant qu'elles embarquent. Nous participerons à créer une vague citoyenne en étant actif sur le terrain.

En retour de notre engagement volontaire et bénévole dans cette convention citoyenne, nous vous demandons, Ville de Bordeaux, de nous accompagner dans cette démarche de construction collective.

Nous vous demandons du temps animé supplémentaire pour poursuivre nos réflexions, des lieux pour nous réunir, une reconnaissance et une valorisation du temps d'engagement auprès de nos employeurs pour les salarié.es avec une recherche équivalente pour les non-salarié.es, de l'aide technique pour la structuration juridique ou encore de la formation sur des sujets allant des dynamiques collectives à la sensibilisation environnementale en passant par la prise de décision et le plaidoyer.

Alors demain...

...nous venons avec vous, Ville de Bordeaux, sur les ateliers d'atterrissage, pour partager nos réflexions avec celles et ceux qui font et vivent le territoire dans les entreprises, dans les associations, dans les services publics, dans les universités, dans les écoles, dans les maisons de retraite... pour multiplier les actions.

...nous nous impliquerons dans la restitution publique du Grand dialogue citoyen sur l'urgence climatique en mai prochain.

...nous venons avec vous, maires de quartier, dans les conseils de quartier, dans les mairies de quartier, pour partager nos travaux avec les Bordelaises et Bordelais et pour les embarquer dans la suite.

...nous agissons avec vous, famille, ami.es, collègues, voisin.es, pour concrétiser nos propositions et faire de Bordeaux un territoire où la neutralité carbone et la justice sociale ne soient plus des mythes mais bien des réalités pour toutes et tous.

Et aujourd'hui pour la communication de notre avis, auprès des Bordelaises et Bordelais, pour laquelle vous nous aviez laissé libre choix...

...nous vous proposons d'organiser dès la remise de nos travaux un temps d'échange et de travail avec les personnes en charge de la communication et de l'événementiel à la Ville de Bordeaux...

...nous pensons dès à présent à une grande campagne de communication, à l'appui notamment des récits que nous avons commencé à écrire, avec des articles papiers et numériques ou encore une exposition photo mettant en avant des citoyen.nes engagés, construites avec des artistes locaux.

...nous sommes prêts à tenir des permanences dans l'espace public avec le vélo-cargo « Mêlons-nous de ce qui nous regarde » et le parlement mobile pour aller à la rencontre des Bordelaises et Bordelais.

...nous sommes prêts à identifier des événements festifs phares du territoire : fête du vin, fête de fleuve, jeux olympiques pour y trouver notre place.

...nous sommes prêts à initier des chantiers citoyens, pour embellir une rue, planter des arbres, pour agir concrètement en nombre.

Nous nous engageons au-delà de notre mandat, nous sommes prêts à continuer, nous sommes prêts à nous relever les manches, vous êtes venus nous chercher, maintenant nous ne vous lâcherons pas !

Thomas A, Margaux Alarcon, Marion Antoinat, Garance Alegria, Françoise Arnaud, Natacha Aubry, François Azria, Tigidjanke B, Dominique Ballis, Mathieu Baris, Jean-Louis Baritiu, Aurélien Benjamin, Maxime Bonnenfant, Annabelle Bonnet, Guillaume Bonnet, Pascale Bounheng, Alexis Bourieau, Sophie Boury, Camille Bouteila, Laureen B, Mathilde Brisson, Solal B, Denis Caillé, Laure C, Pierre C, Mathieu C, Isabelle C, Fanny De Vivies, David Dejean, Pauline D, Sylvie Destruhaut, Luis Diaz Rivera, Agnès Dieumegard, Mathilde D, Elisabeth Dourthe, Hélène Durrey Paule, Mylan D, Florence Duroux, Tanguy D, Clément E, Olivier Franc, Etienne François, Odile G, Olivier Girard, Loic G, Céline Granet, Aude Guillon, Fati Inna H, Christiane J, Alexandre Journalleau, Fatih K, Sylviane Kopp, Valérie Lafitte, Margaux Le Cam, Virginie Leteure, Jérémiah Liger, Alice Luisi, Alexandre Macé, Blandine Malbos, Carole Massado, Olivier Matillo, Claire Méricq, Chloé Michel, Emmanuel M, Stéphane M, Carla Montecinos, Shirine Omari, Arthur P, Roseline Paris, Lisa Passavant-Guion, Claire Pélissié, Laure Periot, Gilles Piaux, Aurélien Ramage, Séverine R, Amandine Rey, Olivier Richard, Ariane R, Baptiste R, Marion Rivière de Collasson, Roger Rolland, Pierre Rossignol, Didier Roucou, Agathe Roure, Malija Saifullah, Pierre-Loic S, Ludovic S, Jean-Louis Séré, Marine Suty, Colette T, Etienne Thomas, Sylvain Uzac

6

GLOSSAIRE

ADEME

Agence de la transition écologique

Agrivoltaïsme

L'agrivoltaïsme consiste à produire de l'électricité à partir de panneaux photovoltaïques implantés sur des terrains où l'activité agricole se poursuit : au-dessus d'animaux en pâture, de vergers, de maraichage ou d'autres cultures.

Effet d'Albédo

L'albédo désigne la capacité d'une surface à réfléchir l'énergie solaire.

AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)

Contrat entre un groupe de consommateurs et une ferme, basé sur un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme. C'est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs, qui payent à l'avance une part de la production sur une période définie par le type de production et le lieu géographique.

Cerema

Le Cerema est un établissement public relevant du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Il accompagne l'Etat et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement, et l'évaluation des politiques publiques d'aménagement et de transport.

Climato déniéristes

Ces personnes reconnaissent qu'il y a une tendance au réchauffement climatique mais selon elles, les causes en sont exclusivement naturelles. Elles nient la responsabilité des activités humaines dans cette tendance.

CREPAQ

Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique de Nouvelle Aquitaine

CO₂

Dioxyde de carbone

COP

Une COP (Conference of the parties) est une conférence internationale sur le climat organisée par l'ONU qui réunit chaque année les pays signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). L'édition 2015 (COP21) a été organisée par la France. L'Accord de Paris qui y a été adopté engage tous les pays du monde à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à maintenir le réchauffement sous la barre des 2°C d'ici à 2100.

COP28

La 28e Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP28) s'est tenue à Dubaï, organisée par les Émirats arabes unis (EAU), du 30 novembre au 13 décembre 2023. Il s'agit d'un temps fort des négociations climatiques afin de dresser le premier bilan mondial des engagements pris par les États à Paris en 2015 lors de la COP21.

« Dark store » et « dark kitchen »

Entrepôts ou cuisines fermés au public permettant de préparer des commandes passées sur internet ou via une application.

Décret EET (éco énergie tertiaire)

Obligation réglementaire engageant tous les acteurs du secteur tertiaire vers une réduction progressive de la consommation énergétique dans les bâtiments à usage tertiaire.

DPE (diagnostic de performance énergétique)

Il enseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment (étiquettes allant de A à G), en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

GIEC

Groupe d'expert.es intergouvernemental sur l'évolution du climat

OMS

Organisation Mondiale de la Santé

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Document de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

PLU (Plan Local d'urbanisme)

Document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

RSE

La responsabilité sociétale des entreprises se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable, aussi bien dans leurs activités que dans leurs interactions avec leurs parties prenantes.

SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement Ecologiquement Responsables)

Issue de l'article L2111-3 du code de la commande publique, cette disposition oblige les acheteurs publics à adopter et publier ce schéma. Cette obligation concerne principalement les collectivités territoriales et leurs groupements.

Trame noire

La pollution lumineuse cause de nombreuses perturbations à la faune et à la flore nocturne notamment par la fragmentation des habitats naturels. La trame noire est un réseau formé de corridors écologiques caractérisé par une certaine obscurité permettant de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse.

Ville du ¼ d'heure

Le concept de la ville du ¼ d'heure a été défini par Carlos Moreno, urbaniste franco-colombien. Ce concept décrit le modèle d'une ville où tous les services essentiels sont à une distance d'un quart d'heure à pied ou en vélo, dans un objectif de réduction des transports motorisés et donc des émissions de gaz à effet de serre. Ce modèle de vie en proximité doit également assurer une mixité fonctionnelle en développant les interactions sociales, économiques et culturelles.

Le Dictionnaire du Climat du Programme des Nations Unies pour le Développement est consultable en ligne : <https://climatepromise.undp.org/fr/news-and-stories/le-dictionnaire-du-climat-un-guide-pratique-sur-le-changement-climatique>

7

ANNEXES

ANNEXE 1

LES AUDITIONS AUXQUELLES NOUS AVONS ASSISTÉ PENDANT NOS TRAVAUX

Les intervenant.es lors de la première session de travail pour la Ville de Bordeaux

« *Le Grand dialogue citoyen sur l'urgence climatique et la convention citoyenne* »

Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux

Tiphaine Ardouin, Adjointe au maire de Bordeaux en charge de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective

Marie-Julie Poulat, Conseillère municipale déléguée auprès de Tiphaine Ardouin pour la veille et la diffusion des pratiques et cultures démocratiques

« *Etat des lieux de l'urgence climatique et de l'action municipale à Bordeaux* »

Claudine Bichet, Première adjointe au maire de Bordeaux en charge des finances, du défi climatique et de l'égalité femmes-hommes

François Corbier, Directeur général des services de la Ville de Bordeaux

Les intervenant.es lors de la première session de travail pour la Commission Nationale du Débat Public

Marianne Azario, garante de la CNDP

Les expert.es auditionnés lors de la première session de travail, sur les sujets relatifs au climat et à la démocratie

« *Parlons climat. Chaque mot compte ! Chaque année compte ! Chaque action compte !* »

Christophe Cassou, Climatologue et directeur de recherche au CNRS

« *Quels blocages et quels leviers d'action ?* »

Loïc Blondiaux, Professeur de Science politique, spécialiste de la démocratie participative et délibérative, membre de la CNDP

Christine Jean, Biologiste, ancienne coordinatrice du Comité Loire Vivante, Prix Goldman de l'environnement 1992, membre du Conseil Economique, Social et Environnemental de Nouvelle Aquitaine, membre de la CNDP

Bernard Lemoult, Directeur de recherche à IMT Atlantique, fondateur du Collège des Transitions sociétales

Les expert.es auditionnés lors de la deuxième session de travail

Gilles Boeuf, Biologiste, professeur, ancien président du Muséum national d'histoire naturelle, sur la thématique de la biodiversité

Denys Cordonnier, Membre d'ATD Quart Monde et co-fondateur du dispositif "territoire zéro chômeur longue durée", sur la thématique de l'inclusion sociale et de l'emploi

Vincent Castaignède, Ingénieur et écrivain, sur la thématique bilan carbone et transport

Jean-Philippe Decka, Doctorant-chercheur au Centre de Recherche en Gestion de l'école polytechnique, sur la thématique récit et renoncement

Charles Lucazeau, Responsable antenne Nouvelle Aquitaine d'Enercoop, sur la thématique énergie et modèle coopératif

Sandrine Mathy, Economiste de l'environnement, directrice de recherche au CNRS, intervention autour de la question « peut-on faire l'économie du changement climatique ? »

Nicolas Noël, Chargé de mission plan climat Bordeaux Métropole sur la présentation du plan climat air énergie territorial

Adrien Roux, Directeur de l'Alliance citoyenne, sur la thématique mobilisation citoyenne et rénovation des logements

Frédéric Vasse, Directeur général du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, sur la thématique prospective climatique et inclusion

Les expert.es auditionnés lors de la troisième session de travail

Noëlle Bernard, Praticienne hospitalière et co-pilote du groupe transformation écologique au CHU de Bordeaux

Ryad Bouzouidja, Docteur en mécanique et Maître de conférences à l'institut de mécanique et d'ingénierie I2M, Université de Bordeaux

David Glory, Ingénieur d'étude Accès à l'alimentation - Urgence climatique- Sécurité sociale de l'Alimentation, Acclimat'action

Raphaële Héliot, Architecte, conseil et médiation en architecture et villes durables

Marc Humbert, Professeur d'économie politique à l'Université de Rennes

Erwan Lecoeur, Docteur en sociologie, consultant

Philippe Lassalle Saint-Jean, Président de la Commission développement durable et **RSE*** de la CCI Gironde, Directeur de la Maison Meneau

Eric Macé, Vice-président en charge des transitions environnementales et sociétales à l'Université de Bordeaux

Oriane Pascal, Coordinatrice de Maison de la nature et de l'environnement

Julian Perdrigeat, délégué de la fabrique des transitions et ancien directeur de cabinet du maire de Loos-en-Gohelle

Colline Rande, géographe-urbaniste, accompagnement des collectivités dans des projets d'anticipation, adaptation et atténuation aux changements climatiques

Irène Sabarots, Directrice générale adjointe - directrice patrimoine, Aquitanis

Claudia Simon et Benjamin Thiant, Coordinateurs Zéro Waste Bordeaux

Les présentations de ces intervenant.es sont disponibles sur la plateforme du Grand dialogue.

Les intervenant.es sur des ateliers entre les sessions de travail

Antonin Le Bougnec, animateur fresque du climat

Carole Bègue, animatrice fresque du climat

Fresque du climat - 14 novembre et 7 décembre

Pierre Thuillier, animateur atelier 2 tonnes

Daniela Da Silva, animatrice atelier 2 tonnes

Atelier 2 tonnes - 18 décembre :

Flore Vasseur, réalisatrice

Projection du film « Bigger than us » - 10 janvier

ANNEXE 2

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ADAPTATION AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE QUE NOUS AVONS RETENUS

Un plan d'adaptation réussi est bâti sur plusieurs principes d'actions fondateurs qui sont explicités ci-après :

Privilégier des mesures « sans regret »

Les mesures dites « sans regret » sont des mesures bénéfiques quelle que soit l'ampleur du changement climatique. Privilégier ce type de mesures s'avère être une réponse au contexte d'incertitudes sur les effets et l'ampleur du changement climatique.

Eviter la « mal-adaptation »

On définit la mal-adaptation comme « une situation où la vulnérabilité aux aléas climatiques se trouve paradoxalement accrue ». Ce sont, entre autres, des mesures ayant pour effets : - de transférer la vulnérabilité sur d'autres territoires, d'autres acteurs, d'autres périodes, - de réduire la marge d'adaptation future (absence de flexibilité de la mesure : construction de digue, urbanisation), - d'aggraver d'autres problèmes (effet rebond et surconsommation d'énergie ou d'autres ressources, pollutions diffuses additionnelles, hausse de la précarité...)

Opter pour des mesures multifonctionnelles et des projets intégrés

Il s'agit de mesures ayant des bénéfices multiples et permettant ainsi d'apporter des solutions à différents enjeux. A titre d'illustration, on peut citer : Les zones humides : rétention d'eau, régulation, stockage de carbone, biodiversité, épuration, etc. ; Les zones tampons végétalisées (haie, herbe...) : limitation du ruissellement, des transferts de pesticides, limitation de l'érosion, biodiversité, etc.

Privilégier des solutions économes en ressources (en matériaux, eau, en sol, en énergie...), afin entre autres de diminuer les dépendances et de réduire les polluants à la source.

Viser une appropriation du plan par les acteurs des territoires en intégrant la perception des acteurs locaux dans l'identification des actions (via par exemple une étude de « vulnérabilité ressentie »), en éprouvant l'acceptabilité des mesures, et en réfléchissant en amont aux outils d'accompagnement en lien avec les besoins et les attentes des acteurs, les mesures de solidarité entre usager.es...

Mieux connaître et faire connaître

Cela passe par l'approfondissement de la connaissance et sa diffusion, la sensibilisation, la formation et l'information, ainsi que par le suivi et l'évaluation du plan.

ANNEXE 3

NOTRE LECTURE DU PLAN CLIMAT DE BORDEAUX MÉTROPOLE ET D'AUTRES DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE LA VILLE DE BORDEAUX RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

D'emblée, lors de la séance introductive de la convention du 13 octobre, plusieurs interlocuteur.rices ont évoqué le **PCAET*** en signalant l'intérêt d'en prendre connaissance. Lors de la deuxième session, un chargé de mission de Bordeaux Métropole nous en a présenté les grandes lignes tandis que plusieurs d'entre nous se sont plongés dedans, en quête d'éclaircissements sur des sujets qu'ils souhaitaient investiguer.

L'analyse que nous en faisons est que ce **PCAET*** est en effet très riche d'enseignements. Il regroupe quantité d'informations dans un cadre logique dont les objectifs stratégiques sont clairement définis. Il décrit avec précision les contraintes (contributions respectives des différents secteurs d'émissions de gaz à effet de serre) et dicte pour chacun.e un objectif de réduction à atteindre de manière à respecter l'engagement général de neutralité carbone à l'horizon 2050. Conscient des difficultés à décarboner en totalité le territoire et ses activités, il s'appuie sur un dispositif astucieux de coopérative carbone, système d'échanges avec les territoires périphériques. Ne partant pas de rien (il s'appuie sur les nombreuses actions déjà engagées à l'échelle métropolitaine), ce **PCAET*** propose une relecture des politiques publiques autour d'un objectif fondamental (la lutte contre le dérèglement climatique) qui doit veiller à rester compatible voire entrer en synergie avec les autres engagements locaux, y compris ceux qui sont portés par d'autres acteurs (politique sociale, activité économique ou usage de l'espace, par exemple).

Nous observons également que ce plan climat a pour ambition d'aller au-delà des impératifs réglementaires en prenant en compte, en plus des émissions directes du territoire (celles des véhicules, des bâtiments, etc.), les émissions indirectes des acteurs territoriaux (celles des produits importés par exemple). Cette approche globale (l'empreinte carbone du territoire) est très intéressante, même si elle soulève de nombreuses questions (il nous paraît difficile d'infléchir depuis Bordeaux le contenu carbone de produits fabriqués à l'autre bout du monde...). Enfin, mais peut-être n'est-il pas possible de faire autrement, il fait le pari que le progrès technique et l'innovation technologique aideront à décarboner des secteurs réputés difficiles (en tout cas aujourd'hui), à l'instar de l'aéronautique par exemple, et donc réduire l'empreinte carbone des voyageurs aériens (et de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, soit dit en passant).

Or, si nous comprenons le schéma de prise de décision et de gouvernance interne à la collectivité émettrice de ce **PCAET***, nous visualisons mal l'articulation de ce dernier avec les politiques menées par les autres collectivités locales (la Ville de Bordeaux, les autres communes mais aussi le Conseil départemental), celles des établissements publics dont le rôle est important dans le grand territoire bordelais (l'université par exemple), et les milliers d'initiatives portées par les acteurs privés qui ont à voir avec cet objectif de neutralité carbone. Dit autrement, en quoi les entreprises industrielles, par exemple, ou la grande distribution, sont-elles tenues à s'engager dans la trajectoire de décarbonation qu'instaure ce **PCAET***, alors qu'elles peuvent être par ailleurs soumises à des obligations de natures différentes en termes d'abattement de leurs propres émissions de gaz à effet de serre ?

Quoiqu'il en soit, et pour revenir à des considérations plus générales, nous croyons comprendre que ce PCAET a été conçu comme une feuille de route applicable à chaque segment d'activité du territoire métropolitain bordelais, quel que soit le porteur de projet. Nous supposons qu'il renvoie à la mise en œuvre de multiples plans d'action, par chaque partie concernée (les collectivités de Bordeaux Métropole, les autres grands acteurs publics, les entreprises...).

Au fur et à mesure de nos investigations, il nous a été offert l'opportunité de prendre connaissance d'une quantité astronomique de données. D'abord sur le dérèglement climatique en lui-même, ses causes et ses conséquences, puis sur les voies d'atténuation (la réduction des émissions de gaz à effet de serre) et les perspectives d'adaptation, puis sur la déclinaison territoriale de ces éléments, etc. Il s'ensuit une inflation documentaire de plusieurs milliers de pages, au sein desquels s'insèrent le **PCAET*** métropolitain, le projet de mandature de la Ville de Bordeaux, le rapport de transition écologique et sociale, qui renvoient eux-mêmes à d'autres documents (par exemple, le volet Adaptation au changement climatique du **PLU*** de Bordeaux Métropole)...

Ce qui nous amène aux commentaires suivants.

Nous n'avons pas à nous substituer aux services techniques des collectivités. Cela n'est pas notre rôle. Mais nous disposons toutefois d'un savoir fondamental : nous sommes experts de notre propre envi-

ronnement (notre rue, notre quartier, nos trajets...) ; nous sommes experts de nos propres vies, de ce qui les motive et de nos besoins du quotidien.

Il nous semble que ces expertises sont précieuses en ces temps d'urgence climatique, et qu'elles sont susceptibles de faire écho à la dimension technique d'une politique territoriale visant simultanément la neutralité carbone et la réduction de la vulnérabilité à l'égard des effets locaux du dérèglement climatique.

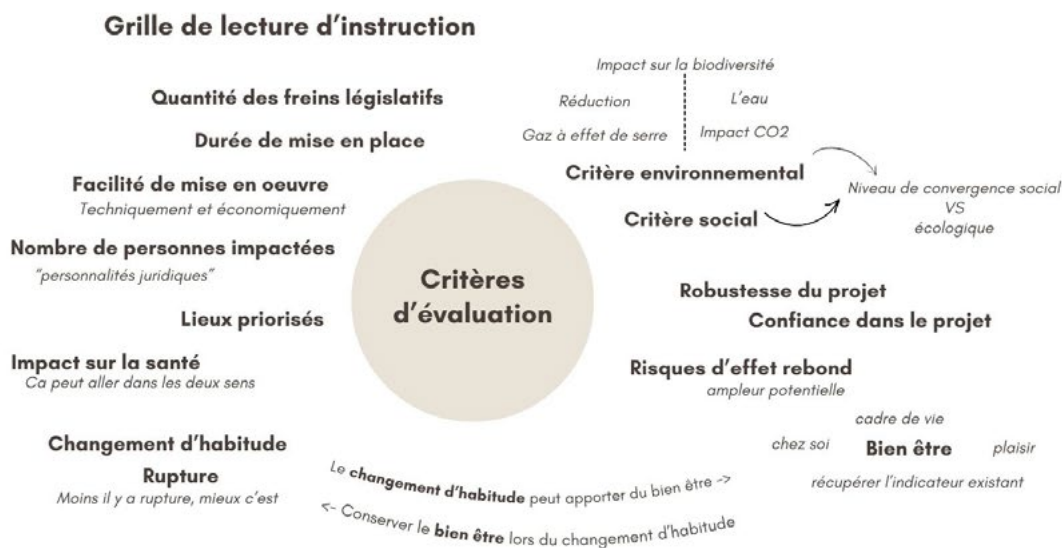
Les premiers plans climat territoriaux et autres plans d'actions climat ont été mis en œuvre, en France, au début des années 2000. Quelles qu'aient été leur portée,, il s'avère que ces deux décennies d'action ne seront pas parvenues à entraver la montée du péril climatique.

Il faut donc, probablement et a minima, changer de braquet. Ou carrément changer de méthode. Nombre d'expert. es que nous avons auditionné ne disent pas autre chose.

ANNEXE 4

LA GRILLE D'ÉVALUATION CONSTRUITE AU REGARD DE NOS PRINCIPES D'ACTION

Le tableau ci-dessous reprend les principes de cette grille d'évaluation d'impacts. La Ville de Bordeaux pourra également s'inspirer de la boussole de la résilience du **CEREMA***.



Exigences pour chaque projet :

- **Communication** (avant, pendant, et après)
- Faire des **simulations** de la grille avec des projets réels

ANNEXE 5

LE « CALENDRIER DE L'APRÈS » QUE NOUS AVONS IMAGINÉ POUR RACONTER LE RÉCIT DES TRANSITIONS

Projet de scénario écrit par une partie des membres de la convention au fil des mois de réflexion, sur la base des récits travaillés pendant les sessions de travail. Il n'a pas été soumis à l'approbation de l'ensemble du groupe.

LE CALENDRIER DE L'APRÈS

C'est un grand immeuble dessiné, convivial, un ensemble qui paraît déjà heureux vu de l'extérieur, mais dont les 12 volets sont fermés. A chaque fois que l'on ouvrira un volet, on découvrira le dispositif qu'il recèle.

Chaque récit se situe dans le Bordeaux de 2040, dans un monde qui a déjà subi des épreuves climatiques, et œuvre pour des objectifs de réduction en 2050.

Sur ce principe, ce dispositif a vocation à pouvoir être décliné à la fois en installation, en site internet, en application, en événement quotidien x12 sur des réseaux sociaux.

Nous avons conçu et imaginé ce récit sous trois axes majeurs :

- le **fond** raconte "des" histoires, biodiversées, des possibles, réalistes pour les uns, utopiques pour d'autres.

Nous en avons glissé quatre extraits dans l'avis.

- la **forme**, la mise en image ou en couleurs ou autre, témoignera de la biodiversité de nos talents, à nous Bordelaises et Bordelais, pour représenter notre monde...

- et **l'aventure** maintenant qui permet de passer de l'un à l'autre est, en elle-même, LE moyen qui nous permettra

- de sensibiliser tous les Bordelaises et Bordelais en les invitant à réfléchir, à être créatifs et co-acteurs,
- de nous unir, dans cette diversité, dans la future histoire de Bordeaux.

Nous proposons à la Ville de Bordeaux que cette aventure démarre par un appel à projets (à destination des scolaires, universités, entreprises.), et/ou d'un grand jeu concours citoyen.

"Imaginez-vous, à Bordeaux, en 2040, inventez le calendrier de l'après..."

Forme : Documentaire

Dans un vaste salon aux surfaces brutes mais très bien décoré, Anissa (35 ans), une femme à l'humour communicatif raconte son expérience.

ANISSA

Vraiment, il fallait voir la tête de la famille au départ ! On était au moins vingt-cinq à table, et là, ma mère commence à expliquer à tout le monde, qu'on va quitter notre appartement du Grand Parc, et se faire construire un appartement par Aquitanis, qu'on va nous-mêmes choisir un architecte, et faire les plans de notre propre logement ! La famille n'en revenait pas. A ce stade, ils ne la laissaient déjà plus parler ! Ils lui disaient qu'elle était folle, qu'il ne fallait jamais qu'elle lâche le HLM qu'on avait mis du temps à avoir, que c'était n'importe quoi, que c'était une arnaque, et je ne sais pas quoi encore. Et puis finalement, quand ma mère a dit qu'une de nos voisines que toute la famille connaissait le faisait aussi, ils se sont décidés à arrêter de se moquer d'elle et la laisser continuer. Et puis finalement, tout ce qu'elle leur a raconté s'est vraiment passé, et même plus. C'était extraordinaire, on ne se rend pas compte aujourd'hui parce que c'est devenu courant, mais à l'époque, en 2018, on était de véritables pionniers. Le bailleur social nous a vraiment laissés choisir un architecte, imaginer notre appartement idéal pour la famille et les cinq enfants, et mes deux parents sont allés défendre leur projet comme les quarante-quatre autres familles concernées.

A partir de là, tout le monde s'est mis à travailler ensemble sur les lignes communes et les originalités du projet. D'une manière générale, on peut dire que les personnes concernées n'étaient pas du tout sensibilisées aux enjeux écologiques et climatiques. Ils cherchaient des solutions pour vivre mieux, pas pour vivre avec moins, à cette époque, alors quand on leur a dit qu'on allait leur construire un « bâtiment bioclimatique low-tech », je vous raconte pas la tête qu'ils ont faite ! Qu'est-ce qu'on a rigolé avec ma sœur ! On faisait tourner les parents en bourrique, on leur disait qu'on allait devoir vivre comme des américains du coup, qu'il faudrait parler en anglais au chauffage pour qu'il s'allume ! Bon... en vrai, ils nous ont surpris les parents pour être honnête : très vite on s'est rendues compte qu'ils comprenaient de mieux en mieux, réunion après réunion, les enjeux du projet. On était surprises de les voir manier le vocabulaire et les concepts, on les voyait travailler tard le soir, élaborer des plans, ils prenaient ça très au sérieux. Et puis un jour, là, je crois qu'ils nous ont déclenché le plus gros fou-rire de toute notre vie.

Ils étaient en train de nous faire une présentation de leur projet, une manière de s'entraîner.

(Pendant ce récit, tous les propos sont illustrés par Anissa qui se

promène dans son appartement, puis les coursives, et enfin la ferme urbaine.

Ils nous racontent les fondamentaux : ils veulent une structure simple, presque basique, sans fioriture, pas de papier-peints, pas de revêtements de sols, grâce à ça ils peuvent gagner jusqu'à 30m² supplémentaires avec la même enveloppe. Ils veulent une cuisine « américaine », dans l'espace de vie. Ils veulent un logement vivant, dans lequel ils peuvent faire évoluer la disposition des cloisons en fonction des changements familiaux, mais que cela ait été pensé à l'avance. Ils nous parlent des coursives qui cernent les logements traversants, ils veulent en faire plus que des lieux de passage, des lieux de vie. En leur offrant trois mètres de large, les enfants peuvent y faire du vélo pendant que les parents discutent assis à des tables. Jusque-là, ça va, on trouve ça incroyable nous les enfants, ça fait un peu endroit de rêve, on a un peu de mal à y croire, mais on adore, on les écoute les yeux brillants. Et puis là, ils commencent à nous parler d'une « ferme urbaine » au pied de l'immeuble, pour produire ensemble des fruits et légumes... bon, là ça commence à se détendre dans la fratrie, mais ils ont l'air convaincus, on les écoute. Et puis là, clou du spectacle, on voit bien qu'ils tournent autour, qu'ils n'osent pas en parler, et puis ils finissent par nous dire, nos parents, aux antipodes de tout ce que peut représenter l'écologie dans ces années-là, qu'ils ont bien discuté avec tous les autres futurs locataires, et qu'ils veulent demander pour les 45 logements... des toilettes sèches ! Alors là... C'est parti comme une fusée avec ma sœur, ça a contaminé tout le monde qu'est-ce qu'on a ri, on en avait mal à la tête, après ! Bon... finalement c'était sérieux de leur part, ils ont vraiment tenu à le faire tous ensemble, mais à l'époque le maître d'œuvre ne savait pas comment faire et cette partie-là du projet a été abandonnée. Depuis, le système a été révisé il y a dix ans pour réutiliser les eaux usées, mais on ne peut pas faire une conversion. N'empêche, ça montre bien l'évolution des mentalités, et à quel point on n'imaginait pas à l'époque ce qui est la norme aujourd'hui, et qu'on n'avait pas la notion que l'eau était si précieuse même en France. Voilà. Et vous voyez là, les emplacements au plafond et au sol ? Et bien cette cloison, on l'a changée au moins trois fois de place, en fonction des enfants qui sont partis, et puis ensuite on a fait un bureau, et puis une chambre pour les jumeaux de ma sœur, etc... et à chaque fois, c'est pas compliqué, tout est prévu, les réseaux sont prêts, et ça change tout. Et puis ce que j'aime bien ici, c'est que comme c'est livré brut, tout le monde fait de vrais efforts d'aménagement et tous les appartements dans lesquels vous irez, ils seront complètement différents, à la fois dans la déco et dans la disposition des pièces. Et c'était nous les premiers ! Après coup, on se demande pourquoi on n'y avait pas pensé avant. Depuis la construction, il n'y a pas eu beaucoup de changements je crois, à part le toit qu'ils ont finalement réussi à végétaliser, et on adore. Et aussi le parking souterrain, qui reçoit maintenant la buanderie qu'on a finalement mise en commun.

Globalement, nos factures d'énergies, elles continuent d'être très faibles, et alors que les températures ont explosé, chez nous on s'en tire toujours mieux que les voisins, donc c'est concluant, et puis même, en dehors de ça, je ne sais pas si c'est les coursives, ou l'esprit pionnier, ou quoi, mais il y a toujours eu une vie sociale intense ici.

On se connaît tous, ça a influencé aussi dans les métiers, on est plusieurs à s'être orientés vers des métiers autour de l'architecture, de l'écologie au sens large, il y a des ingénieurs, d'une certaine manière, ce qu'ont fait nos parents, ça nous a rendus curieux et ça nous a inspirés.

Locus Solus (Document Aquitanis sur le projet Locus Solus mené en 2017)

SEQ.2 INT/EXT - 2 JUILLET 2040 LORMONT

Forme : Journal de bord

SEQ.2-1 INT. PENOMBRE - APPT BENJAMIN

Une main obstrue en partie l'écran, on entend très fort des pièces qui frottent les unes contre les autres et finalement, un clic. La main s'écarte, face au miroir, cette caméra pectorale nous fait découvrir...

La pièce de vie d'un appartement simple, un peu encombré, plongé dans la pénombre, éclairé seulement par la puissante lumière qui parvient à s'infiltrer malgré les rideaux occultants, et face au miroir, un jeune homme de 25 ans torse nu, une caméra pectorale fixée sur un harnais au niveau du plexus.

BENJAMIN (mal réveillé)

Coucou Lucie, allez, comme promis, je te fais un petit journal de ma journée type, et ensuite tu m'enverras le tien. J'aimerais bien voir si c'est si différent au quotidien de vivre à Metz ou à Bordeaux. Allez hop ! Toilette, 50cl, mais ça j'imagine que c'est pareil pour toi, c'est d'ailleurs pour ça que je commence à préférer l'hiver : 1,5l pour faire sa toilette le matin, c'est quand même vachement plus agréable ! Bon 5h10, j'ai un programme serré jusqu'au couvre-chaud de 11h. Première étape, le Repair Café.

SEQ.2-2 EXT. PETIT JOUR OMBRIERE QUAI DE LA SOUYS

Toujours vu de la caméra pectorale, Benjamin est à vélo.

BENJAMIN

Bon, tu vois Lucie je force pas, j'y vais tranquille, le jour se lève à peine mais je suis déjà en nage, t'imagine... je sais pas si c'est comme ça chez vous, mais bon, je déteste ça de devoir faire du vélo en début de journée par cette chaleur. En même temps j'ai pas le

choix, vu que justement, c'est pour mon vélo que je vais au Repair Café. Tu verras, c'est mon copain Lahn qui le tient il est trop low.

SEQ.2-3 INT. JOUR REPAIR CAFE (Garage Moderne, Bordeaux)

Le lieu est hybride, garage associatif de voitures, vélos, galerie d'art et un bar ancien posé au milieu. Les gens travaillent sur leurs engins, Benjamin en sueur longe les différents ateliers, à la recherche de Lahn. Il trouve celui-ci affairé à préparer un repas collectif en compagnie d'autres cuisiniers dans une cuisine aménagée elle aussi au milieu de cet espace.

BENJAMIN

Salut tout le monde, ça a l'air trop bon ce que vous préparez !

LANH

Salut Benj, oui, on se dépêche de finir d'ici une heure, après on enfourche les vélos et on part livrer les anciens du quartier avant le couvre-chaud, en ce moment c'est vraiment la course, il est à 11h aujourd'hui, je te dis pas...

BENJAMIN

J'imagine... Vivement le mois d'août ils ont dit que ça repasserait sans doute à midi d'après les prévisions météo. Au fait, je t'ai pas dit mais je filme toute ma journée aujourd'hui avec ma pectorale, on va se comparer nos journées avec ma copine Lucie qui est à Metz, ça gêne pas ?

LANH

Non, pas de souci, tout le monde est ok ici, mais après, ça me dit bien aussi que tu nous montres à quoi ressemble la vie de ta copine à Metz !

BENJAMIN

(Tope)

Deal ! Bon dis-moi, tu crois que tu peux me montrer comment installer un pignon supplémentaire sur mon vélo ? Il fait trop chaud là, si je peux éviter le moindre effort, franchement je dis pas non.

LANH

Je peux pas là, j'ai les mains dans la salade, mais demande à Fatou, c'est son truc à elle les pignons.

BENJAMIN

OK, tu fais quoi après ta livraison ?

LANH

Ben retour ici, on mange à 11h, sieste, lecture etc. dans l'abri de chaleur jusqu'à 14h30, et ensuite on reprend jusqu'à 17h. Je passe après si tu veux, tu seras chez toi ?

BENJAMIN

Oui, j'y serai pour 18h, 14h30-17h30 je donne mes cours citoyens. Physique élémentaire pour les gamins du Collège Greta Thunberg.

LANH

Cool ! A tout'

SEQ.2-4 INT. NUIT PARKING

Dans un parking lambda non éclairé par la lumière du jour, quelques voitures éparses, un emplacement est occupé par un stand de marchande de quatre saisons (éventuellement un autre stand avec marchandise recyclée). Nous percevons toujours l'ensemble à travers la camérapectorale de Benjamin, qui arrive en dérapant devant le stand.

BENJAMIN

Salut ma Çoiçoise, comment tu vas ?

FRANÇOISE

(Ravie, se lève de son siège pliant)

Ah Benjamin, Comment ça va, tu as l'air en pleine forme.

BENJAMIN

Dis bonjour à ma copine Lucie de Metz, je veux lui montrer comment on s'organise ici (Françoise sourit et fait un signe à la caméra). Bon, allez je me dépêche parce que réparer mon vélo a pris plus de temps que prévu, pour une fois j'ai pas trop le temps de causer. Super dis-donc tes fruits (à définir, Benjamin prend des sacs en papier et se sert). Je vais me régaler avec tout ça, il doit être beau ton jardin en ce moment.

FRANÇOISE

Ah oui, les arbres sont pleins de fruits, mais c'est normal, Jeanne y passe un temps fou, à tout protéger du soleil, elle m'inquiète d'ailleurs, à nos âges, je n'ai pas envie de me retrouver toute seule...

BENJAMIN

Oh ben qu'est-ce que c'est que ces idées Çoiçoise ? Elle est tellement heureuse ta Jeanne dans son jardin...

FRANÇOISE

C'est vrai, tu as raison, mais je ne peux pas m'empêcher de m'inquiéter. On a perdu tellement de personnes chères pendant la super canicule... Je ne peux pas m'empêcher, c'est plus fort que moi.

Benjamin qui s'est servi lui tend les trois sacs, elle les pèse sur sa balance Roberval, quand tout à coup il réalise et sort un livre de son sac à dos.

BENJAMIN

Mais au fait ! Regarde ce que je t'apporte aujourd'hui : sympa, non ? C'est un Astérix vintage. Ça doit te rappeler des souvenirs j'imagine ?

FRANCOISE

Ah, comme c'est sympa... Moi j'ai jamais été trop BD, mais figure-toi que je le deviens avec l'âge, et justement, les Astérix, je ne les ai pas lus. Ça troque ? (Elle lui tend la main pour toper)

BENJAMIN

(Tend la main et tope)

Ça troque !

T'as vu Lucie, ça troque sévère à Bordeaux, vous faites ça aussi à Metz ? Allez, bises Françoise, je vais vite me mettre à l'abri et me préparer tout ça pour déjeuner.

SEQ. 3 INT NUIT - 3 JUILLET 2040 BASE SOUS-MARINE -

Forme : Podcast

ANTOINE

(Voix légèrement sépulcrale, écho, réverb, bruits d'eau, quelques roulis ou raclements d'outils au loin selon les déambulations)

Bonjour, je suis Antoine, je suis donc le responsable actuel des Cultures Aquaponiques de la Base Sous-marine de Bordeaux, plus connues de tous sous le nom commercial d'AQUABASE. Ça fait un an et demi que j'ai cette responsabilité, je suis donc on pourrait dire « à mi-mandat », puisque c'est une occupation que l'on peut exercer via des mandats de trois ans non renouvelables. Voilà, donc on commence la visite « au cœur du réacteur » on pourrait dire, dans la salle qu'on a surnommée « La Cathédrale ». Il faut imaginer, au cœur de ce complexe qu'est la base sous-marine de Bordeaux, un gigantesque cube de béton de 8000m³, soit 20m sur toutes ses faces. C'est colossal, très imposant, et au départ, il n'y avait bien sûr aucune entrée de lumière dans cet espace, consacré au stockage de missiles. Au début des années 2020, il faut savoir que tout cet espace avait été l'objet d'un partenariat public-privé entre la Mairie de Bordeaux et un partenaire culturel, on y organisait des spectacles de lumières à visée culturelle, sans autre intérêt pour l'espace, que le noir qu'il offrait, favorable aux projections vidéo, et son hermétisme, qui facilitait l'aspect sonore. Ce n'est qu'à la suite de la super-canicule de 2028 et sous la pression des citoyen.nes de la ville qui avaient été décimés, que l'accélération des ressources locavores est devenue une priorité pour Bordeaux, qui s'est mise en recherche active de lieux pour accueillir davantage de cultures. Les 50° ayant été atteints cet été-là, la recherche de solutions pour cultiver en intérieur s'est accélérée. La possibilité des 41.000m² offerts par la base sous-marine, protégés et isolés par ses 600.000m³ de béton est vite apparue comme une évidence.

La plus grosse difficulté dans un premier temps a été de dénoncer le PPP entre la Mairie et son bailleur. En effet, pendant la super-canicule, l'attraction proposée à la Base sous-marine est rapidement apparue pour nombre d'habitants.es comme un refuge, et l'affluence a été record, tout le monde venait davantage rechercher la fraîcheur que le spectacle en lui-même. Certaines personnes y passaient la journée entière, et le prestataire ne s'y est pas trompé, il avait développé toute une offre de restauration pour accompagner le mouvement. Pour ces différentes raisons, il a fallu deux ans de tractations diverses, procès, et versement d'un dédit important par la Mairie avant de pouvoir récupérer les lieux, qu'il fallait encore mettre en conformité avec le projet. Deux ans de plus ont été nécessaires pour réaliser les travaux, le béton coulé par les 6500 ouvriers français et étrangers engagés par les occupants nazis il y a un siècle étant d'une qualité et d'une dureté exceptionnelles, le chantier a été constamment retardé. Une des plus grandes difficultés a été justement dans cette cathédrale où nous nous trouvons. Il a fallu quatre mois pour percer une ouverture d'un mètre cinquante sur quinze, pour permettre au soleil d'irriguer directement les cultures aux heures et à l'intensité déterminées par les ingénieurs agronomes en charge du projet. Un énorme effort pour un énorme bénéfice. Il faut imaginer, à défaut de la voir, cette salle composée de 20 plateaux superposés de 2x200m² chacun, de cultures diverses, qui tournent toute la journée de haut en bas, passant de l'eau au soleil. Au niveau le plus bas, le grand bassin d'eau est rempli de poissons, essentiellement des truites arc-en-ciel, qui vivent et produisent des déjections qui viennent alimenter les plantes lors de leur passage dans l'eau via un échange de bactéries.

Le rythme de ce passage, qui est celui de la remontée vers le niveau le plus haut où les plantes trouveront lumière et soleil pour réaliser leur photosynthèse a fait l'objet de calculs savants, il est aujourd'hui parfaitement maîtrisé. Toute l'énergie nécessaire à l'ensemble de notre installation est auto-produite grâce aux panneaux à fort rendement installés sur les 37.600m² de toiture du bâtiment. Lorsque les plantes arrivent à maturité, elles sont récoltées et remplacées dans les heures sans soleil, en fonction des saisons. A ces périodes, le contingent des cinq aquaponeurs habituels pour l'entretien du système est renforcé par une équipe de quarante cueilleurs planteurs. Chaque récolte subvient aux besoins d'environ XXX.000 foyers sur les légumes à feuilles vertes, salades, chou chinois, épinards, etc.. Ensuite, il faut passer sur les bassins secondaires pour trouver d'autres types de culture. Voilà, maintenant nous nous trouvons dans un des nombreux couloirs ou corridors d'AQUABASE, il faut savoir qu'à l'image du lieu, ils sont aussi gigantesques. Ils ont couramment 6 à 7m de hauteur sous plafond, 4 à 6m de large, et peuvent faire des dizaines de mètres de longueur, le bâtiment en lui-même mesurant 235mx160m. Il a donc été décidé très vite de les valoriser également. Nombre d'entre eux sont maintenant dévolus à la culture de tomates, concombres, poivrons, dans des parties du bâti-

ment où la température est quasi constante été comme hiver autour de 17°. La densité de poissons dans les bacs est ici plus élevée, mais le principe reste le même. Enfin, nous arrivons dans les onze alvéoles originales, au départ 4 bassins à flots et 7 bassins asséchables. L'un des bassins est dévolu à nos cultures piscicoles, qui nous permettent d'alimenter l'ensemble de nos bassins. Les autres sont encore en cours de travaux et vont être destinés dans un premier temps à différents types de recherches in situ : l'extension de l'aquaponie à d'autres types de culture, avantages et inconvénients des différents types de salinité de l'eau pour l'aquaponie et pour la consommation ou l'utilisation domestique, l'eau dans les réseaux de chaleur et de refroidissement : reconversion des eaux chaudes, etc... A terme, une fois les recherches menées, l'ensemble du parc a vocation à être utilisé pour les cultures.

Une autre grande difficulté a été, comme pour le reste de la population, de définir des horaires de travail qui permettent d'y venir et d'en repartir en dehors des heures de couvre-chaud. Ça a été plus difficile que pour d'autres types d'entreprise, parce qu'il nous faut nous adapter aux horaires des plantes, et aussi parce que comme le bâtiment est un peu isolé, il n'y avait pas au départ les parcours d'ombres suffisants. Nous avons donc à la fois lancé avec la Mairie une vaste campagne de construction de parcours d'ombres pour que tout le personnel puisse arriver au travail en mobilité douce, et également aménagé les horaires précisément pour chacun, afin que personne ne courre de risque pour sa santé.

En conclusion, vous aurez compris que c'est un chantier absolument passionnant, aux dimensions impressionnantes et dans lequel on a le sentiment d'une certaine manière de contribuer à « fabriquer l'avenir ». Et en même temps, le fait que même un poste comme le mien entre dans le cadre du revenu universel, et soit limité à trois ans, même si je me verrais bien y consacrer vingt ans de ma vie, je dois reconnaître que ça m'a fait réfléchir. Je me dis que finalement, permettre à sept personnes, sur cette même période de vingt ans, de bénéficier de cette expérience, de ces savoirs, c'est aussi leur permettre d'aller ensuite les transmettre, coordonner d'autres installations de fermes aquaponiques, et que c'est en fin de compte beaucoup plus vertueux.

SEQ. 4 INT PENOMBRE - 4 JUILLET 2040 APPARTEMENT

Forme : Installation

Il s'agit de la maquette d'un appartement.

C'est une maquette extrêmement bien réalisée, dans ses moindres détails.

Tous les meubles et objets sont reproduits à la perfection et à l'échelle, ainsi que les lumières qui éclairent la scène, naturelles comme artificielles.

Lorsqu'on ouvre la fenêtre du 4 juillet, on met d'abord un temps à s'habituer à ce que l'on voit. A l'espace. Au grand volume dans le peu d'espace. Le cerveau s'acclimate.

Et puis le son vient épauler. Un son d'ambiance, d'abord. Puis sa voix à Elle.

Nous sommes chez elle, ce 4 juillet 2028, en pleine super canicule, son dernier jour sur terre. Avec son léger accent américain, cette bordelaise d'adoption va vivre cette touffeur absolue en notre compagnie, nous raconter ses 4th of July, ses Indépendance Days. Parce que la fin est proche, la lassitude immense, son récit sera fait de raccourcis, d'images, de faits marquants. Les objets que la caméra balaye du regard dans la pièce sont autant de relances.

Et à travers son récit, l'essoufflement du rêve américain.

Ce savoir-faire est la spécialité d'une artiste plasticienne qui s'appelle Léna DAZY le texte serait à concevoir avec elle, en pointant les critères à respecter.

SEQ.5 EXT. JOUR - 5 JUILLET 2040 RUE TRAVAUX

Forme : Cinéma vérité

La caméra est portée à l'épaule, elle fait partie de la scène, le son est direct, bon ou pas, c'est un moment brut, une scène dans laquelle le spectateur est plongé, sans recul, sans ellipse de temps.

SEQ.5.1 EXT. JOUR - 5 JUILLET 2040 RUE TRAVAUX

La porte d'une échoppe bordelaise s'ouvre sur Clara (70ans), décoiffée et passablement assourdie par le bruit à l'extérieur. En découvrant ce qui s'y trouve, elle a un sursaut, et attrape par la manche la première personne qui passe à sa portée, un grand gaillard en gilet orange et casque de travaux blanc, Seydou (40ans).

Clara

(Ouvre la porte, pas coiffée, en t-shirt et jogging, tatouages apparents. Elle a un mouvement de recul, visiblement assourdie, se protégeant en même temps de nuées de poussière qui passent devant elle. Elle agrippe le premier passant, hurlant pour se faire entendre).
Hey ! Hey ! Qu'est-ce que c'est que ce foutoir ?! Qu'est-ce que vous faites devant chez moi ??

Seydou

(Comprenant qu'il va falloir être patient)
Bonjour Madame, c'est les Chantiers Citoyens...

Clara

Les quoi ??

Seydou

Les Chantiers Citoyens m'dame, vous avez dû être avertie, on vient casser le sol dans votre rue...

Clara

Quoi ?? C'est quoi cette histoire ?? Entrez, j'entends rien, je comprends rien, entrez...

SEQ.5.2 INT. JOUR - 5 JUILLET 2040 SALON CLARA

C'est l'intérieur d'une toute petite échoppe, on rentre directement dans une petite pièce qui fait office d'entrée-salon-salle à manger-cuisine, donnant directement sur la rue par une petite et unique fenêtre. Seydou est surdimensionné dans cet espace.

Clara

Asseyez-vous. Bon, déjà, moi je suis rentrée hier, ça fait six semaines que j'étais à la Maison de Santé de Proximité, j'ai cru que j'en sortirai les pieds devant, mais finalement, vous voyez : je suis guérie. J'ai de la chicorée, ça vous va ? (Seydou opine) Bon alors allez-y, je vous écoute, je m'appelle Clara.

Seydou

Enchanté Clara, moi je m'appelle Seydou, et en fait je suis un de vos voisins, j'habite au 44, en temps normal je travaille à la banque Cours de l'Intendance. Et en fait, tous les gens, les « ouvriers » qui sont dehors, sont aussi nos voisins.

Clara

...

Seydou

Vous vous souvenez quand il a plu tous les jours du 15 août au 15 janvier ?

Clara

Si je m'en souviens ? Regardez les pieds de la table : jusque-là j'avais de l'eau, je vous dis pas. Je sais même pas si ce n'est pas ça qui m'a rendu malade au final.

Seydou

Eh bien justement Clara, c'est pour ça qu'on fait tout ça. On a déposé un projet à la Maison de quartier pour désimperméabiliser notre rue. On retire tout le revêtement ancien en macadam, et ça va permettre aux pluies d'être drainées directement par le sol, ici et dans les quatre rues adjacentes. Normalement, on a calculé qu'il faudrait trois fois

la quantité de pluie tombée cet hiver pour nous retrouver dans la même situation d'inondations chez nous, ça nous laisse une marge !

Clara

Ah oui dis donc, je savais pas. Ma copine Aurélie, ils ont fait ça aussi dans son quartier il y a cinq ans, et c'est vrai qu'elle n'a plus été inondée... Bon d'accord, c'est bien, c'est bien... Et alors, c'est les voisins qui font ? C'est pas la Mairie ou une entreprise ? C'est pas dangereux ça ?

Seydou

Ah, mais on a demandé un petit accompagnement, sur l'aspect technique, et aussi pour avoir de l'outillage. On a eu l'accord du comité citoyen de quartier, et la Mairie nous a débloqué un technicien pour diriger les travaux, l'outillage nécessaire, les chasubles et les casques. On aura tout terminé à la fin du week-end normalement.

Clara

... Ben et moi ? ... J'fais rien ?

Seydou

Eh ben, moi je crois qu'il y en a un paquet parmi nous qui seraient pas fâchés d'avoir des petites tournées de chicorée dans la journée, d'autant qu'elle est super bonne celle-là.

Clara

Normal, j'viens de Ch'Nord. Bon allez, je fais pas de travaux, mais je sers la chicorée aux voisins ! Ça troque ?

Seydou

(Tend la main et tope)
Ça troque !

SEQ.6 INT. JOUR - 6 JUILLET 2040 STUDIO JT TV7 BORDEAUX

Forme : Journal télévisé

Il s'agit du JT anniversaire du drame mondial qui a permis à la prise de conscience écologique de devenir une priorité à l'échelle planétaire : la SC28, la super canicule de 2028. Une année de cauchemars, 500 millions de morts répartis sur tous les continents, dû à des causes diverses, canicules, incendies, raz-de-marée, etc...

Le JT revient sur ces événements et sur tout ce qui a pu être mis en place depuis, avec l'intervention des différents spécialistes concernés, et un bilan des réussites, échecs, et fausses bonnes idées, et le chemin restant pour l'objectif Planète 2050.

SEQ.7 A définir - 7 JUILLET 2040 A définir

Forme : A définir

A écrire d'après des suggestions que j'ai reçues, sur la sécurité sociale alimentaire.

N'ayant pas assisté à des conférences traitant de ce sujet, je n'ai pas les éléments pour faire une proposition, mais ça semble une très bonne idée.

SEQ.8 BANDE DESSINEE- 8 JUILLET 2040 RUE TRAVAUX

Forme : BD

Il serait intéressant de faire un sujet sur les mobilités, la BD serait peut-être un moyen moins compliqué de pouvoir illustrer des choses complexes.

Il serait bon qu'il y ait un axe important sur le remplacement de l'avion qui nous l'avons vu est un très gros pollueur, et qui vit des heures glorieuses actuellement avec une extraordinaire inflation des commandes.

Idem pour la voiture et les transports en commun.

La BD serait probablement un bon média, on pourrait peut-être l'envisager collaborative, entre artistes, écoles, à définir.

Nous pourrions tracer les lignes des sujets à traiter et créer des équipes un auteur/un spécialiste pour assurer la valeur documentaire.

Comme pour l'ensemble des séquences, les récits seront cohérents avec les éléments retenus pour le récit global, par exemple la super canicule 2028, le couvre-chaud, et autres idées qui s'agrègeront.

Les suggestions du groupe « Ma vie décarbonée » seront les bienvenues.

SEQ.9 SUD-OUEST MAGAZINE - 9 JUILLET 2040

Forme : Article de magazine

Dans le même esprit d'idée « bon marché », un article/dossier très complet d'un magazine de référence pourrait être imaginé pour traiter des sujets précis difficiles à mettre en images, autrement qu'en fabriquant de fausses images d'illustration.

Ce serait le numéro spécial du Magazine Sud-Ouest Bilan 2040/ Objectif 2050.

Cela pourrait être très local, comme la végétalisation des toitures à Bordeaux, l'installation des panneaux solaires en toiture des 45km de la rocade de Bordeaux, des transformations d'espaces publics, un bilan sur tous les leviers mis en place pour la réduction puis la revalorisation des déchets, etc..

Il pourrait également y avoir des articles de fond sur des sujets à l'échelle mondiale, comme les objectifs 2050, les nouvelles instances

internationales de régulation, etc...

SEQ.10 INT. JOUR - ECOLE PRIMAIRE - 5 JUILLET 2040

Forme : Spectacle de fin d'année

Une séquence qui s'adresserait prioritairement, mais pas exclusivement, au jeune âge, en présentant un spectacle de fin d'année de 2040, autour d'un thème à réfléchir.

Par exemple Le Petit Prince de Saint-Exupéry, ou le Voyage dans La Lune de Méliès à l'envers : un enfant de la Lune arrivant sur Terre et ne comprenant pas le comportement des animaux-hommes vis-à-vis des autres animaux et de la nature en général. (Pas terrible, mais c'est pour dire qu'il faudrait créer un récit écologiquement vertueux, joué par des enfants, à destination des enfants)

SEQ.11 INT. JOUR - CONVERSATION VIDEO - 6 JUILLET 2040

Il s'agit d'un appel vidéo d'une jeune femme de la vingtaine qui appelle sa mère (45-50 ans) pour lui annoncer qu'elle a solutionné la question de son emploi et de son logement à Bordeaux.

Du peu qu'on voit du décor derrière elles, on perçoit malgré tout une sobriété, ainsi que dans leurs vêtements, coiffures, maquillages, le tout dans une semi-pénombre car l'appel a lieu pendant le couvre-chaud.

L'idée est de traiter à travers cette discussion courante un ensemble de solutions sociales évoquées lors de la convention.

Alba

Ça va Maman ? Pas trop chaud ?

Jeanne

(Siphonnant sa grande gourde à paille)

Ça va ma chérie, j'ai tout fermé en attendant de reprendre après le couvre-chaud, il fait chaud mais c'est mieux qu'hier, et toi, qu'est-ce que tu me racontes ?

Alba

J'ai... des bonnes nouvelles !! En vrai, je suis trop contente, tout s'est débloqué assez simplement finalement en partie grâce à la Mairie de Bordeaux. En fait, tu savais toi qu'ils s'inspiraient de l'écoféminisme pour leur politique sur les métiers en tension ?

Jeanne

Non... c'est quoi ça ?

Alba

Et bien en fait, dans les domaines de la Santé, de l'Éducation, de l'Environnement, et du Social, qui sont traditionnellement occupés

par des femmes, et sur lesquels ils ont aussi des difficultés de recrutement, ils ont une politique d'aide très diversifiée. Je t'explique : j'ai postulé en tant qu'aide-soignante à l'Hôpital Pellegrin et ma candidature a été retenue - haha première bonne nouvelle - mais derrière il fallait que je me loge et le salaire reste un peu juste pour habiter pas trop loin. Comme la municipalité est conscient de ça mais ne peut rien pour mon salaire, ils ont mis en place d'autres solutions. Par exemple, si j'habite dans Bordeaux, la ville ne prélèvera aucune taxe municipale (habitation, foncière, ordures, (écotaxes ?)) sur moi, pour me redonner du pouvoir d'achat ! C'est un moyen pour eux de créer de l'attractivité sur les métiers en tension, et apparemment ça marche très bien sur tous les domaines que je t'ai cités.

Jeanne

Génial ! Ça veut dire que tu reviens t'installer près de moi ?

Alba

Exactement ! Pour commencer je ne serai pas à plein temps mais aux trois cinquièmes pendant six mois, puis aux quatre cinquièmes dans un an, avant d'être à plein temps. Mais avec le Revenu Universel, j'aurai un complément qui va s'ajuster tout le long et me permettre de m'en sortir, je suis trop contente !

Jeanne

Ah oui dis-donc, tu vois je n'y croyais pas trop au départ à ce Revenu Universel, mais tu n'es pas le seul exemple que j'ai, je vois bien que ça facilite aussi bien côté entreprises que salariés, c'est bien fichu finalement.

Alba

Ah oui, franchement moi j'ai plein de gens autour de moi pour lesquels c'est pareil, ça permet de mettre le pied à l'étrier à tout un tas de gens d'âges et de conditions différentes, franchement ça marche..

Jeanne

Je suis vraiment contente, il va falloir qu'on commence à te chercher un appartement, je vais en parler autour de moi.

Alba

Ah, mais là c'est la cerise sur le gâteau, Maman... Tu sais qu'à Bordeaux comme dans la plupart des villes maintenant, la mairie est engagée dans la réquisition immobilière des logements vacants ?

Jeanne

Oui j'ai vu, je sais pas trop où ça nous mène ça...

Alba

Et ben justement, couplé aux recommandations écoféministes, ça donne que ces logements récupérés et rendus thermiquement performants sont proposés en priorité à ce même public, métiers en tension dans les domaines Santé, Environnement, Education et Social, du coup, là aussi je vais être aidée, j'ai déposé le dossier et on va voir ce que ça va donner.

Jeanne

Incroyable, je savais pas qu'il y avait tous ces dispositifs, et tu sais dans que quartier tu vas habiter ?

Alba

Non pas encore, mais quitte à rêver, j'ai demandé en priorité un quartier test du dispositif « Un toit=Une serre », il y a deux ou trois quartiers pilotes à Bordeaux, ils prennent un pâté de maisons, et ils remplacent tous les toits des échoppes par une serre de même superficie en verrière arrondie dans laquelle on peut travailler à hauteur d'homme. J'aimerais tellement avoir un potager !

Jeanne

Je suis tellement contente, bon il va falloir qu'on raccroche, le petit compteur me dit qu'on est presque à la fin de nos émissions C02 quotidiennes avec cet appel, et je dois encore rappeler ma copine Inès pour qu'on se rejoigne pour notre journée de jurys citoyens, on doit voter les attributions de panneaux publicitaires aux différentes institutions pour le semestre.

Alba

Ah oui c'est vrai, bon courage ! Bises et à très vite à Bordeaux !

SEQ.12 INT. JOUR - REUNION MUNICIPALE - 6 JUILLET 2040

Ce n'est pas une réunion publique, mais un point d'étape entre maire et conseillers par exemple, informelle, avec un ou plusieurs thèmes principaux, de préférence ceux n'ayant pas vocation à être traités sous une forme plus imagée. Par exemple, la redevance des nouveaux indicateurs mis en place, les progrès à faire pour 2050, l'extension de certains réseaux : chaleur, froid, transports, eau... Les chantiers de la nouvelle Garonne, l'extension des fresques du climat aux agents municipaux : bilan, des ateliers 2T : bilan.

Bref, un choix de thématiques à faire, et ensuite un dispositif simple à mettre en place, avec une petite dramaturgie d'enjeux sur les sujets qui doivent progresser d'ici 2050.

L'ordre du jour de cette réunion est à discuter entre nous, avant de passer à la rédaction de la scène.

**CONVENTION
CITOYENNE
SUR L'URGENCE
CLIMATIQUE
VILLE DE BORDEAUX**

Février 2024

D-2024/48

Convention cadre Contrat de Ville Métropolitain. Autorisation. Signature

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La politique de la ville vise à lutter contre la concentration de pauvreté, dont le cadre est défini par l'Etat qui propose une contractualisation aux territoires concernés, le « contrat de ville ». Politique par définition territoriale, elle est basée sur la délimitation précise de quartiers dits prioritaires, reprise dans une « géographie prioritaire ».

Les quartiers identifiés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en fonction du revenu médian des habitants sont des territoires qui cumulent des indicateurs de fragilité économique et sociale. Ils ont de nombreuses caractéristiques communes au-delà du taux de pauvreté des ménages : une population souvent jeune, peu diplômée, une forte proportion de familles monoparentales, une situation très précaire vis-à-vis de l'emploi, et une certaine absence de mixité des populations.

Le précédent contrat de ville de 2014 comprenait six quartiers prioritaires : Bacalan, Aubiers Lac, Grand Parc, Saint Michel, Carle Vernet et Benauges. Les anciens quartiers prioritaires de Chartrons Saint Louis, Saint Jean et Belcier étaient définis comme « quartiers de veille ».

Depuis la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la compétence d'animation et de coordination de la politique de la ville a été confiée à l'échelon métropolitain.

Les villes de la métropole de Bordeaux ont continué à s'impliquer fortement dans cette compétence. L'animation et le pilotage global sont assurés par la Métropole avec la contribution de chaque ville ayant des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Chaque équipe municipale déploie son ingénierie et ses moyens sur son ou ses quartiers prioritaires. Cette contribution se matérialise par une convention territoriale, propre à chaque ville qui constitue la part municipale des engagements locaux, adaptés aux objectifs et aux réalités des quartiers.

La précédente génération de contrats de ville était programmée de 2014 à 2020 et a été prolongée jusqu'à fin 2023. L'Etat a lancé la dynamique de renouvellement du contrat au travers du projet « Engagements Quartiers 2030 ».

La première étape a consisté en la redéfinition de la géographie prioritaire. Pour ce faire, l'ANCT a repris la logique existante d'un carroyage des territoires par carrés de 200m de côté.

L'identification des nouveaux quartiers prioritaires (QPV) se fonde sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian local, mesuré à l'échelle de la métropole. Un seuil minimum de 1000 habitants est aussi nécessaire pour être reconnu comme quartier prioritaire.

Sur cette base, une première version des QPV a été proposée aux villes en fin 2023 avec une marge de dialogue.

Pour Bordeaux, étaient prévus :

- Un maintien à l'identique de quatre quartiers : Bacalan, Aubiers Lac, Carle Vernet et Benauges.
- Deux changements majeurs :
 - Le doublement du quartier prioritaire du Grand Parc en superficie comme en population pour couvrir l'entièreté du quartier d'habitat collectif.
 - La sortie complète du quartier Saint Michel de la géographie prioritaire.

Ces deux changements ont mobilisé la ville et ses partenaires.

Au Grand Parc, cette extension vient confirmer ce qui est observé par les acteurs de ce quartier notamment au travers de la cité éducative. Cela a eu pour conséquence le redimensionnement de notre projet d'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ».

La révision du périmètre de ce projet, majeur pour le QPV du Grand Parc, permet une égalité de traitement entre les habitants.

La ville s'est mobilisée avec les habitants du conseil citoyen et toutes les associations Saint Michel pour exposer les spécificités et grandes fragilités de ce quartier afin de défendre le maintien d'un quartier prioritaire sur le secteur Saint Michel, Marne, Yser.

Les services de la Ville se sont mobilisés en transversalité pour produire une analyse qualitative multisectorielle des enjeux de ce quartier, éclairant les indicateurs strictement quantitatifs.

La préfecture de la Gironde a retenu les arguments portés par la ville et le maintien d'un quartier prioritaire resserré autour des Capucins a été acté.

Cette nouvelle géographie conduit à renommer le quartier prioritaire « Marne Capucins » au lieu de « Saint Michel ».

Six quartiers sont donc toujours priorités sur le territoire de Bordeaux. Ces quartiers concentrant le plus de pauvreté sont désormais au nombre de 25 sur le département de la Gironde dont 23 sur le territoire de Bordeaux Métropole.

L'Etat estime cette population girondine habitant en quartier prioritaire à 74 500 habitants dont 70 700 sur la métropole bordelaise.

Le chiffrage exact de la population de chaque quartier sera fourni par l'ANCT ultérieurement.

Parallèlement à la redéfinition de la géographie prioritaire, l'Etat a défini quatre grandes priorités nationales pour les contrats « Engagements Quartiers 2030 » : l'emploi et le développement économique, la transition écologique, l'émancipation et la prévention de la délinquance. Ce cadre vaste porte des objectifs globaux, à adapter aux réalités et aux enjeux locaux.

Sur cette base, la Préfecture de la Gironde et Bordeaux Métropole, ont concerté les villes concernées, dont Bordeaux, la Caisse d'allocations familiales de la Gironde, le Département de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine et les bailleurs sociaux dans le cadre d'ateliers thématiques. Le fruit de ces ateliers a permis l'élaboration du nouveau contrat de ville et cinq axes déclinés en dix-huit orientations stratégiques ont été identifiés :

1/ Des Quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité :

- N°1 : Mieux repérer et mieux accompagner vers l'insertion et l'emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers
- N°2 : Encourager le développement économique dans les quartiers et notamment l'économie sociale et solidaire
- N°3 : Accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers et notamment celui des femmes.

2/ L'émancipation dans les quartiers :

- N°4 : Favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage
- N°5 : Développer et mener une stratégie jeunesse
- N°6 : Réduire les inégalités en matière de santé notamment en matière de santé mentale
- N°7 : Renforcer l'accès à tous les droits sociaux
- N°8 : Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment des jeunes et des femmes.

3/ Les Transitions dans les Quartiers :

- N° 9 : Accompagner la transition écologique
- N° 10 : Accompagner la transition démographique
- N° 11 : Accompagner la transition numérique
- N° 12 : Accompagner la transition démocratique

4/ Des Quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs :

- N° 13 : Du « projet urbain au projet humain »
- N° 14 : Mener une ambitieuse politique de mixité sociale
- N° 15 : Favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social

5/ Des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs :

- N° 16 : Lutter contre toutes formes de discriminations
- N° 17 : Faire de l'Égalité Femme/Homme une thématique forte du contrat de ville
- N° 18 : Renforcer l'adhésion aux valeurs de la république et la laïcité

Ces axes et ces orientations offrent un cadre suffisamment large pour répondre aux enjeux de tous les quartiers métropolitains et permettre de déployer des stratégies locales adaptées.

C'est ce contrat de ville métropolitain, contrat cadre, que je sou mets à votre approbation afin d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Chaque ville aura ensuite la responsabilité de décliner ce contrat cadre en convention territoriale, qui reprendra ces orientations, adaptées aux enjeux locaux.

Ainsi, la ville de Bordeaux a annoncé une grande concertation pour l'écriture de la convention territoriale bordelaise : habitants petits et grands, associations, bailleurs, partenaires institutionnels, élus et services de la ville, tous et toutes seront sollicités activement au premier semestre 2024 pour la déclinaison de cette stratégie qui devra répondre aux enjeux locaux identifiés dans chacun de nos quartiers prioritaires.

Toutes celles et ceux qui sont et qui font la politique de la ville seront rencontrés.

Nous irons à la rencontre des habitantes et habitants au cœur des quartiers, en porte à porte et en présence sur l'espace public.

Des temps dédiés avec les partenaires de terrain, les services de la Ville et du CCAS pour interroger les politiques municipales de droit commun déjà mobilisées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires seront organisés.

Des engagements supplémentaires de la ville pourront être identifiés.

La concertation donnera lieu à la rédaction de la convention territoriale de Bordeaux qui sera présentée en conseil municipal.

Elle s'articulera donc avec le présent contrat global métropolitain.

Le cadre métropolitain que je vous propose d'adopter aujourd'hui est large, à la dimension des enjeux communs. La ville de Bordeaux va maintenant pouvoir s'appuyer sur cette base pour tisser ses ambitions locales, avec le maillage partenarial riche et dense qu'elle anime.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention cadre du contrat de ville métropolitain.

ADOPTÉ A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Mme GARCIA

Délibération 48, Convention cadre, contrat de ville métropolitain présentée par Fannie LE BOULANGER.

M. Le MAIRE

Fannie LE BOULANGER a la parole.

Mme LE BOULANGER

Mes chers collègues, bonjour à tous et toutes, le contrat de ville de Bordeaux Métropole que je vous propose d'adopter aujourd'hui est un cadre large et consensuel à partir duquel nous allons pouvoir démarrer sans plus attendre l'élaboration de la partie bordelaise de notre contrat de ville.

Ce contrat qui concerne un total de 70 700 habitants métropolitains répartis en 23 quartiers nous engagera sur la période 2024-2029. Compétence réellement partagée entre la Métropole et ses 12 communes concernées, la politique de la ville est une politique éminemment partenariale dont le cadre est destiné par l'État qui fixe une ambition nationale matérialisée par un budget politique de la ville dédiée, de grandes orientations à chaque contractualisation, des outils et bien sûr une géographie prioritaire.

Pour renouveler le précédent contrat et décliner ensemble les orientations nationales « Engagement quartiers 2030 », la Métropole a proposé aux communes des temps de concertation en 2022 et 2023 et piloté avec la Préfecture la rédaction de ce contrat cadre dans lequel chaque ville peut inscrire ensuite son ambition et son projet pour ces quartiers. Ainsi, ce cadre contractuel constitue une première étape. Il a vocation à être complété par une déclinaison territoriale à l'échelle de chaque commune. Le contrat que nous examinons aujourd'hui décline en 18 orientations stratégiques les grands axes nationaux. Les quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité, les quartiers d'émancipation, les quartiers adaptés aux transitions, les quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs. Notre document métropolitain y ajoute un axe des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs pour en affirmer l'ambition métropolitaine. À l'intérieur d'un processus dont les délais ont déjà été repoussés par l'État. Nous allons donc adopter un cadre métropolitain, étape indispensable avant d'aboutir à notre déclinaison pour la ville. Nous voilà en somme dans les starting-blocks pour nos quartiers, nos quartiers prioritaires, mais quels sont-ils justement pour la nouvelle période à venir ? Vous le savez, la redéfinition de la géographie prioritaire par l'État et l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) nous a beaucoup mobilisés en 2023 pour nous assurer de la prise en compte des enjeux des quartiers bordelais.

Sur le critère unique de la concentration de pauvreté et du maintien d'un nombre constant de girondins vivant en quartier prioritaire, une première version des périmètres a été proposée aux villes en 2023. Pour Bordeaux, 4 quartiers qui restent stables. Vous les voyez apparaître, mais deux changements majeurs se profilaient, le doublement du Grand Parc en superficie comme en population et la sortie complète du quartier Saint-Michel de la géographie prioritaire. Mobilisée avec les habitants du conseil citoyen et toutes les associations, la ville a littéralement plaidé la cause du quartier Saint-Michel qui, malgré la gentrification, conserve plus que jamais ses fragilités et un nombre très important de personnes en situation de grande pauvreté. Cette forte mobilisation a porté ses fruits avec le maintien d'un périmètre resserré autour des Capucins qui a conduit à renommer le quartier prioritaire Marne Capucins. Vous voyez les anciens nouveaux périmètres apparaître.

Au total, le nombre d'habitants bordelais vivant en quartier prioritaire est estimé en légère diminution de 25 300 à 21 800 habitants. Avec la vision d'une ville qui priorise ses quartiers fragiles, d'une ville qui protège et qui répare les inégalités. C'est donc maintenant vers nos près de 22 000 habitants vivant dans nos six quartiers prioritaires que nous nous tournons.

Nous allons partir interroger les enjeux de chaque territoire, ses ressources, ses difficultés, son contexte et son histoire bien particulière pour déterminer à l'échelle de chacun des quartiers à l'intérieur d'un cadre métropolitain large les priorités que nous nous fixons. La réussite éducative de 0 à 25 ans fera l'objet de toutes les attentions et d'une réflexion particulière avec une ambition municipale qui se traduit par l'extension de notre cité éducative aux six quartiers prioritaires bordelais. Cette grande concertation habitante se déroulera en avril et mai avec dans chaque quartier une première session d'une journée de porte-à-porte et de présence dans l'espace public pour collecter la parole des habitants, suivie d'une deuxième session de présence dans l'espace public par quartier pour rendre compte et compléter. Cet exercice d'aller vers à grande échelle prendra appui bien évidemment sur les agents de la ville et l'équipe municipale au côté des conseils citoyens, des médiateurs

de rue, des centres sociaux et de tous les partenaires et habitants volontaires. Et puis, je vous le disais au conseil municipal de décembre, 2024 est véritablement une année charnière pour nos quartiers qui voit également se conduire une vingtaine de démarches et de diagnostics territoriaux, de concertations menées par les centres sociaux et espace de vie sociale en renouvellement d'agrément que la ville accompagne et qui viendront nourrir et enrichir la réflexion municipale dans chaque quartier. Cette année également, la tournée du parlement mobile adaptera spécialement sa programmation et son parcours pour être présente dans 4 quartiers prioritaires consacrant ainsi 50% de ces dates aux quartiers politiques de la ville, un effort porté par le droit commun que je souligne d'autant plus qu'il illustre doublement l'ambition municipale pour la construction de cette nouvelle programmation de la politique de la ville, placer les habitantes et habitants au cœur et réinterroger l'ensemble des politiques qui impactent les quartiers et en premier lieu, les politiques municipales de droit commun pour lesquelles la ville proposera des évolutions et expérimentations. La concertation habitante et partenariale aboutira à un grand temps de synthèse plénière à l'été et nourrira la convention territoriale qui sera proposée en conseil municipal à la rentrée. Je vous remercie.

M. Le MAIRE

Merci Fannie. Aziz SKALLI a la parole.

M. SKALLI

Oui, Monsieur le Maire, on peut se réjouir à travers cette délibération que l'on puisse enfin avoir un débat sur la politique de la ville et ce n'est pas faite avec ma collègue Alexandra SIARRI de l'avoir à de nombreuses reprises demandé ici. Un débat biaisé malgré tout, car nous ne sommes pas sur le fond de vos propositions, de votre feuille de route souvent promise jamais obtenue, nous n'avons ici qu'à nous prononcer sur la contractualisation technique et légale sur une convention cadre. Et pourtant les événements de l'été dernier dans nos quartiers auraient appelé à la même urgence que vous aviez déclaré pour le climat. J'aimerais citer votre adjoint Mathieu HAZOUARD « les quartiers populaires doivent redevenir la priorité des décisions politiques ». Oui, nous partageons à 100%, mais à cela, vous avez opposé le temps de la réflexion, de l'écoute, des débats avec des sociologues entre autres comme si vous découvriez ce que tout le monde sait et que tout le monde vit dans ces quartiers depuis plus de 30 ans. Vous relancez une concertation alors que vous êtes censés depuis quatre ans avec vos réunions de quartier, vos parlements mobiles, votre démocratie permanente, être allés à la rencontre des citoyens bordelais dans tous nos quartiers. Que de temps perdu, que de désillusions, que de frustrations accumulées par celles et ceux qui vivent dans ces quartiers. Alors oui, tout n'est pas gris et sans sombrer dans le misérabilisme ni la caricature des discours que nous pouvons entendre sur la réalité de ces quartiers, il faut souligner les efforts importants des politiques menées en termes de rénovation urbaine, de politique pour favoriser l'emploi et l'insertion, en termes de politique de réussite éducative, de l'engagement des collectivités locales qui ont accompagné par l'investissement, la réalisation d'équipement, l'ouverture par exemple des Maisons France Service en termes de désenclavement sur les mobilités, en termes d'accompagnement socio-éducatif. Bien sûr un certain nombre de ces politiques ont porté leurs fruits, le taux de chômage a baissé de 5 points en cinq ans même s'il reste plus que haut que la moyenne, le dédoublement des classes et la mise en place des cités éducatives commencent à porter leurs fruits, la rénovation urbaine a donné un autre visage à ces quartiers, mais il reste beaucoup à faire et tout cela prend du temps, trop de temps. Ce nouveau contrat et les orientations stratégiques qui seront détaillées dans une feuille de route de votre politique de la ville propre à chaque quartier prioritaire permettront d'aller encore plus loin, et je l'espère, et on peut se féliciter sans s'en réjouir de l'extension du périmètre QPV (Quartier prioritaire de la Politique de la Ville) pour la Ville de Bordeaux et les nouvelles orientations stratégiques proposées. Il n'en reste pas moins que ces quartiers continuent à concentrer beaucoup de difficultés qui sont présentées pour la plupart dans ce dossier et sur lesquelles je ne reviendrai pas. Juste souligner un phénomène de vieillissement particulièrement marqué et auquel il faudra être vigilant, toujours une mixité sociale et ethnique qui continue à s'éroder, une augmentation de la pauvreté et de la précarité des emplois. Vous relancez une concertation, elle sera longue, et les conclusions et la stratégie qui en découleront ne seront au mieux connues, présentées et budgétées qu'en 2025, soit un an avant la fin de votre mandat. Quel levier aurez-vous ? Quelles actions pourront être mises en place en si peu de temps ? Il y a tant à faire pour casser la spirale de la non-mixité sociale que la rénovation urbaine n'a pas réussi à résorber. Il faut agir fort pour rééquilibrer dans nos villes la répartition des logements sociaux, car il n'est pas normal que certains quartiers en concentrent 80% là où certains n'arrivent même pas à 5%. En redonnant à ces quartiers le même niveau de service public en termes de sécurité, propreté, d'entretien, des bâtis, des espaces verts pour sortir de ce sentiment de citoyens de seconde zone en installant par exemple des Maisons France Services dans chacun de ces quartiers comme aux Aubiers, en allant vers les publics les plus précaires, en installant des commissariats mixtes regroupant Police municipale et nationale et en renforçant l'ilotage d'équipes de policiers et de

médiateurs au contact des habitants pour retisser le lien, en travaillant sur la parentalité et la responsabilité parentale pour qu'elle puisse s'exercer pleinement y compris pour les familles les plus en difficulté en s'appuyant Monsieur le Maire sur l'indispensable coopération de l'État, des collectivités territoriales et des associations sans jamais se laisser aller au renvoi des responsabilités des uns vers les autres.

Le Gouvernement a fait les propositions au mois d'octobre dernier notamment sur l'élargissement des prérogatives des polices municipales, sur davantage de places à l'école et à la culture, pour éviter que les enfants restent livrés à eux-mêmes, sur le renforcement de la responsabilité parentale, sur des mesures visant à enrayer la concentration de la pauvreté notamment lors de l'attribution des logements, aux ménages les plus précaires, sur la multiplication des nouveaux quartiers résilients pour accompagner aussi la transition écologique dans ces quartiers, en allouant des moyens financiers supplémentaires.

C'est un premier pas, c'est insuffisant, je le reconnais, mais j'espère que vous vous en saisissez. Ce n'est que par un cap clair et en réinventant notre façon d'agir pour ces quartiers pour retrouver la cohésion sociale, c'est d'accepter un travail difficile de longue haleine, mais dans toutes les politiques publiques et loin des invectives qui caractérisent hélas aujourd'hui notre débat public et qui ne répondent en rien aux problèmes concrets auxquels les habitants de ces quartiers sont confrontés. Je vous remercie.

M. Le MAIRE

Merci Monsieur SKALLI. Alexandra SIARRI a la parole.

Mme SIARRI

Merci Monsieur le Maire, je regrette que les conventionnés soient partis. Cela aurait été hyper passionnant pour eux. Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant tout, je veux témoigner notre reconnaissance à tous ceux qui œuvrent dans et pour la politique de la ville, et par ailleurs, je crois à la sincérité de votre intention pour les habitants de ces quartiers, mais mon constat politique est celui d'une alerte sérieuse, ces quartiers ne vont pas bien et vous regardez ailleurs. Le contrat dit métropolitain n'est pas une feuille de route municipale, vous nous la présenterez dans quelques mois, nous avons une première divergence avec vous sur la méthode et sur la temporalité. Pour nous, le contrat de ville attendu est un outil d'ingénierie qui vient en appui d'un projet municipal et non pas l'inverse. Ce contrat de ville creuse le sillon du précédent pour les 28 communes. On peut regretter que les seniors dans une Métropole qui vieillit ne soient pas un public prioritaire. On doit regretter le contresens historique de réduction du périmètre de l'ex quartier Saint-Michel, déjà le Gouvernement de gauche de François HOLLANDE en réduisant les bénéficiaires de la politique de la ville de 47 000 à 17 000 habitants avait altéré gravement les équilibres.

Depuis 2020 et jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas eu de débat sur la politique de la ville ni sur les drames, par exemple les émeutes, ni sur les difficultés ni sur les réussites de la cité éducative. Pire c'est par le biais de l'audit de la CAB (Centre d'aides de Bordeaux) et par l'infâme légende qu'ils étaient assis sur un trésor de guerre que vous nous avez invités à parler d'un acteur majeur des quartiers populaires. Ce temps perdu a eu et aura des conséquences très sérieuses. Certains secteurs ont un pronostic vital engagé sur le plan de la cohésion. Les Aubiers, un an et demi de tergiversation sur la destruction de la dalle côté Aquitanis dont dépend la réhabilitation du centre social, la disparition du tissu associatif et une gestion hasardeuse du quotidien dont la propreté qui donne à penser à la population qu'elle est abandonnée. Saint-Michel, le trafic de drogue bat son plein, certaines rues sont devenues impraticables. Il manque clairement un nouveau centre de soins, une maison de services au public directement sur la place et que démarre vraiment le travail sur l'économie informelle. Grand Parc, vos errements sur la réhabilitation des deux centres obligent les acteurs à recevoir du public dans des conditions extrêmement difficiles. Vous n'avez pas mis encore aux débats de nouvelles réponses face à la difficulté à recruter du personnel et des bénévoles. Partout, il manque du monde au point que certains agréments pourraient être suspendus. Les acteurs sont inquiets également et évidemment sur le plan financier. Vous avez dû distribuer en urgence des budgets inflations pour éviter des catastrophes en série tout en faisant voter des budgets de fonctionnement 2024 quasi identiques à ceux de 2023, 2022, 2021.

Le cœur du sujet, c'est que de plus en plus de personnes fragiles sont reçues par ces acteurs, parfois même envoyées par nos propres services. Voilà la deuxième divergence de fond avec vous quand on doit considérablement augmenter le budget d'un CCAS, c'est aussi que la prévention primaire et secondaire n'a pas fonctionné. Le soutien massif doit être organisé au bénéfice des acteurs prioritaires au moins autant que le CCAS (Centre communal d'action sociale). La fragilité des acteurs se mesure aussi à vos choix ou à vos non-choix dans

le PPI (Plan pluriannuel d'investissement) ou à l'état de vos négociations avec les partenaires, car il n'est pas permis aujourd'hui et en l'état de poursuivre le nouveau développement des acteurs dans les équipements adaptés. La Maison de quartier à Saint-Jean, le Garage moderne à Bacalan, la salle Jean Dauguet pour le handball club, Astrolabe à Bordeaux Sud etc. Et puis c'est *a minima* incompréhensible et presque révoltant, vous avez laissé la majorité de Jean-Luc GLEYZE dont certains conseillers départementaux sont ici de faire perdre à Bordeaux près de 900 000 euros de FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) dont une grande partie bénéficiait à ces quartiers populaires.

Nous avons du mal à accepter que l'on théorise dans ces quartiers la démocratie permanente alors qu'ils agissent pour la capacitation citoyenne. Nous avons du mal à comprendre comment on théorise l'urgence climatique avec eux alors que par nécessité, ce sont des experts des économies de la ressource et de la mobilité douce. J'ai du mal à comprendre à Bacalan que l'on forme les acteurs à apprendre à parler aux gens du voyage alors qu'ils ont créé le Festival nomade. Nos quartiers populaires se battent. Ils ont besoin d'être vraiment rassurés et reconnus concrètement, nous verrons quand vous serez enfin prêts à nous livrer votre feuille de route à un an et demi de la fin du mandat si votre sincérité se traduit par le grand bol d'oxygène dont ils ont besoin pour respirer.

M. Le MAIRE

Merci. Vincent MAURIN a la parole.

M. V. MAURIN

Je vais faire une intervention au nom du Groupe communiste, mais si vous m'autorisez, je pourrais compléter la réponse de Fannie LE BOULANGER sur les points évoqués dans le quartier dont j'ai l'honneur d'être le Maire adjoint.

Au nom des élus communistes, tout d'abord, nous sommes rassurés que la carte des quartiers prioritaires n'est pas sensiblement évoluée et en tout cas que nous ayons obtenu l'extension du périmètre du Grand Parc qui permettra ainsi de couvrir l'ensemble des habitants du quartier et que nous ayons permis que l'État revienne à la raison concernant le quartier Saint-Michel en permettant le maintien d'un périmètre situé sur le secteur Marne-Isère-Capucins. Nous nous félicitons bien entendu du maintien dans la géographie des quartiers Aubiers-Carle Vernet-Bacalan et Benauges, mais si la carte des quartiers prioritaires sur la Métropole n'a que peu évolué, c'est que la situation de ces quartiers et des habitants ne s'est pas améliorée. Pire, la situation s'y est dégradée avec une augmentation du nombre de ménages sous le seuil de pauvreté et une augmentation de la part des travailleurs précaires, mais c'est un constat général dans tous nos quartiers politiques de la ville du fait des politiques nationales qui sont menées. La part des salariés au SMIC (Salaire minimum de croissance) qui était de 12% en 2021 est maintenant de 17%. Cet appauvrissement, nous avons à le prendre ensuite en charge notamment par les politiques que nous menons sur la Ville et sur le Département. Il y a de plus en plus l'affaiblissement généralisé de tous les services publics et en premier lieu dans les QPV, pas un service public qui ne soit parfois au bord de l'effondrement. Où sont les investissements massifs dans le droit commun par exemple dans le domaine de la santé ou de l'éducation qui sont les deux besoins prioritaires identifiés dans les quartiers politiques de la ville, non seulement ces investissements massifs n'existent pas, mais pire, de nouvelles économies sont annoncées par le Gouvernement quelques semaines seulement après le vote du budget. 2 milliards d'économie sur la transition énergétique et la rénovation du bâti alors que les passoires énergétiques sont ... en QPV et que les opérateurs HLM (Habitation à loyer modéré) mis progressivement sur la paille par les politiques gouvernementales ont de moins en moins de trésorerie pour mener ces rénovations par eux-mêmes.

-1,6 milliard dans l'enseignement scolaire et supérieur sans compter la suppression des 1 100 postes de surveillant dans le budget 2024, il y a pourtant, tout le monde le dit, besoin de plus d'adultes dans nos établissements scolaires et surtout dans ceux qui se situent en QPV. Dans le même temps, le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) annonce des augmentations de loyer pour les étudiants et les besoins d'aide alimentaire explosent. -70 millions sur la santé alors que notre collectivité travaille comme aux Aubiers à la création d'un centre de santé. Le Ministre annonce même des remboursements de soins supplémentaires particulièrement sur les affections de longue durée alors qu'elles sont surreprésentées dans les QPV.

Enfin cerise sur le gâteau, -50 millions d'euros sur la politique de la ville. Ces économies sont guidées par le même vieux refrain ultralibéral qui depuis des années est en vogue, celui qui a fortement dégradé nos services publics et notre protection sociale tout en renforçant les cadeaux aux plus riches. Je rappelle que réinstaurer l'impôt de

solidarité sur la fortune représenterait 10 milliards de recettes exactement le montant de ces nouvelles économies récemment annoncées et que l'on pourrait sûrement trouver de nouvelles recettes également parmi les 175 milliards d'euros annuels d'aide aux diverses entreprises accordées par l'État sans véritable contrepartie et contrôle. Nous allons évidemment voter cette délibération, mais nous tenons à rappeler qu'avant de décliner des politiques spécifiques, assurons-nous aussi que les politiques de droit commun et nos services publics soient un bon niveau d'ambition digne de la France en 2024. Sans les moyens importants correspondants, les objectifs ambitieux de ces contrats de ville risqueraient que des vœux pieux. Merci.

M. Le MAIRE

Merci Vincent. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

On va voter contre. Il suffit de lire juste la première phrase pour nous convaincre qu'il fallait voter contre. La première phrase, on a tout lu, ne vous inquiétez pas, mais ceci dit, on aurait pu s'arrêter à la première : « la politique de la ville vise à lutter contre la concentration de pauvreté ». Le problème, ce n'est pas la pauvreté elle-même, mais on pense que la politique de la ville, c'est combattre la pauvreté et c'est tout le problème aussi de politique de la ville, mais pas qu'à Bordeaux. C'est ce que l'on appelle « la mixité sociale ». Tout le monde se range derrière ce grand concept de la mixité sociale. C'est vrai que c'est sympa comme concept, c'est tous ensemble, on vit ensemble et tout cela, sauf que derrière, cela cache quoi ? Cela cache une violence contre les plus pauvres, contre les plus précaires parce que l'on sait que le programme national de rénovation urbaine, cela a été beaucoup et d'ailleurs il y a eu des bilans qui ont été faits récemment, c'est beaucoup de démolitions de bâtiments, et quand on démolit des bâtiments, quand on démolit des logements sociaux, on casse aussi des vies, on éparpille les gens, on les éloigne parce qu'ils ne pourront pas revenir, ils ne peuvent pas revenir en général dans les mêmes quartiers parce que ce qui est neuf, c'est plus cher, même quand ce sont des logements sociaux, les loyers sociaux sont plus chers quand c'est neuf que quand c'est ancien. Il y a toute une politique qui date des années 70 qui a été renforcée avec BORLOO en 2003, avec le début du programme de rénovation urbaine. Là maintenant, on a la deuxième vague de 2020 à 2030 ou de 2024 à 2030. On conteste cette politique-là qui est une politique de peuplement ou de repeuplement et derrière cela, il y a un gros préjugé social parce que l'on considère les pauvres comme un danger. C'est une classe dangereuse. La concentration de pauvreté, ce n'est pas la pauvreté qui gêne, c'est tout simplement parce que c'est des poudrières, parce que cela peut exploser et on a eu un exemplaire pas longtemps avec la révolte des jeunes dans les quartiers populaires, dans de nombreux quartiers populaires et c'est cela que vous voulez éviter, c'est cela que ces politiques-là veulent éviter, c'est en éparpillant, en dispersant les pauvres, en les oubliant, en les effaçant, et c'est moins dangereux et c'est là où c'est dingue, c'est que cela relève vraiment d'un préjugé d'une élite, des gens qui sont au-dessus et qui se moquent éperdument finalement de la souffrance sociale qui est une réalité. Et ce qui est surprenant, c'est que vous faites dans ce rapport-là le constat qu'il y a une souffrance sociale. Tous les paragraphes, vous reprenez les chiffres, vous racontez à quel point la pauvreté s'aggravait, la précarité s'aggravait, les discriminations se sont aggravées, la concentration de pauvreté s'est aggravée, vous le faites ce constat-là et à côté de cela, vous continuez les mêmes bonnes intentions et on reconnaît que ce sont de bonnes intentions puisque toutes les orientations que vous défendez ou qui sont défendues, on les partage. C'est les luttes contre les discriminations, notamment la défense des droits des femmes, c'est la défense des jeunes, contre la précarité. Il y a plein d'affirmations, plein d'objectifs que l'on partage, mais derrière, non seulement il n'y a rien de concret, mais on sait en plus que les politiques qui sont réellement menées vont à l'encontre de cela, et d'autant plus, ce constat d'aggravation de la pauvreté est le signe de l'échec de cette politique de la ville. On ne peut pas faire comme s'il y avait quelque chose qui n'allait pas et sans en faire le bilan, sans essayer de tirer des conclusions. Il y a bien à un moment donné faire un constat que cela ne fonctionne pas ou que cette soi-disant mixité sociale ou que cette politique de la ville n'améliore rien du tout et cela vaudrait dire remettre en question cette politique-là et cela non, on fait comme si on continue comme si de rien n'était finalement avec les mêmes mots, les mêmes phrases et puis, on se dit « on va essayer de faire mieux » et cela ne marchera pas, c'est cela qui est terrible. Cela rejoint une certaine manière, c'est toujours un peu bizarre de rejoindre les propos qui sont défendus par des élus de droite, notamment Alexandra SIARRI, mais c'est vrai qu'il y a une préoccupation de plus en plus importante, il y a une situation catastrophique dans ces quartiers-là et on a l'impression qu'il y a quelque chose que vous ne voyez pas ou que vous ne voulez pas voir, mais je pense plutôt que vous ne le voyez pas et vous ne mesurez pas à quel point il y a une souffrance sociale, il y a une situation qui est grave et qui est même dangereuse, et derrière, on ne va vivre que des conséquences de cette situation-là. Et on trouve qu'il y a des aspects qui relèvent aussi de cette ignorance ou de ce mépris quelque part, c'est quand vous parlez des violences faites aux femmes. Pareil, je suis bien organisé, normalement on est un peu mieux organisé que cela, mais quand on parle des violences faites aux

femmes, vous parlez de violences de genre qui sont exacerbées dans les quartiers. Là on se dit « est-ce que ce n'est que dans les quartiers que les violences de genre sont exacerbées ? Elles sont exacerbées dans l'ensemble de la société. On a quand même des exemples pas mal dans les milieux riches ou dans les milieux culturels élevés, le cinéma, le théâtre, le sport, le journalisme où l'on voit bien à quel point on est dans des violences de genre exacerbées, une violence sexiste, violence sexuelle. Pourquoi c'est les quartiers ? Pourquoi ce seraient les quartiers uniquement ? Vous ne dites pas uniquement, vous ciblez quand même une violence. C'est un problème qui révèle aussi une forme de préjugé, c'est une vision déformée de ces populations-là.

Vous parlez de valeur de la République, de défenses des valeurs de la République, mais de quelle valeur on parle ? On parle du chômage, de la pauvreté, des discriminations, ... des valeurs plutôt organisées par les institutions républicaines dans ces quartiers-là. Vous parlez de séparatisme comme si le problème de séparatisme ... dans ces quartiers. Vous pensez évidemment aux musulmans, comme par hasard, tout le monde pense aux musulmans quand on parle de séparatisme, mais on pourrait aussi parler de séparatisme des riches notamment la Ministre OUDÉA-CASTÉRA avec l'école Stanislas, on a bien vu que les catholiques étaient capables d'être séparatistes. C'est là aussi une façon d'avoir des préjugés sur ces populations-là. L'école nationale une école qui instruit, émancipe et protège. Non, malheureusement...

M. Le MAIRE

Vous pourrez conclure s'il vous plait ?

M. POUTOU

Oui, je conclus avec cela, l'école malheureusement, ce n'est pas vrai, vous racontez des choses qui ne sont pas réelles. L'école aujourd'hui malheureusement n'émancipe plus, l'école est en catastrophe aussi, elle n'a plus les moyens, elle ne protège plus et d'autant moins, vous le constatez en plus dans votre rapport que l'exclusion scolaire s'aggrave aussi du côté de la jeunesse ou dans les quartiers populaires. Et puis les services publics, j'aurai l'occasion d'en parler dans d'autres délibérations parce qu'il n'y a pas mal de délibérations sur ce sujet-là.

M. Le MAIRE

Merci Monsieur POUTOU. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Je vais demander à Fannie LE BOULANGER de conclure les débats. Fannie.

Mme LE BOULANGER

Merci à toutes et tous.

Pour commencer, je n'ai pas compris pourquoi les seniors ne seraient-ils pas un public prioritaire ? Je ne sais pas d'où cela sort, d'où cela ressort. Nous annonçons une grande concertation. Nous annonçons aller faire du porte-à-porte, monter dans les tours, ce qui n'a jamais été fait dans le cadre de la politique de la ville à la Ville de Bordeaux, et je pense que derrière les portes, nous avons trouvé pas mal de seniors et nous allons recueillir leurs paroles. Madame SIARRI a parlé de pronostic vital engagé à brosser un tableau si assombri et sans espoir, pensez-vous vraiment que vous aidez les quartiers ? Pensez-vous vraiment que l'on est constructif pour les quartiers quand on dresse un tableau pareil ? Oui, la situation sociale dans ce pays est compliquée, elle est difficile, elle est de plus en plus difficile. Les centres sociaux, que disent-ils ? Les centres sociaux, la fédération des centres sociaux appellent à une responsabilité partagée et surtout à une responsabilité de l'État. Ils ont initié un grand mouvement, une grande pétition que la ville soutient. Où étiez-vous le 31 janvier quand Place de la Victoire, il y avait un grand rassemblement de la fédération des centres sociaux pour appeler à la responsabilité de l'État ? J'y étais et la ville a été applaudie pour son engagement auprès des centres sociaux, et que disent les centres sociaux, ils appellent à la responsabilité de l'État. Pensez-vous qu'ils réclament une feuille de route de la Ville de Bordeaux ? Pensez-vous que nous allons nous dans cette instance résoudre les problèmes de la politique de la ville qui sont les mêmes depuis 50 ans ? Un peu d'humilité s'il vous plaît, regardez en France autour de vous et Monsieur SKALLI aussi, merci pour votre grande leçon de politique de la ville. Il se trouve que je me suis impliquée dans un réseau d'élus et de ville, politique de la ville, ville et banlieue, j'en suis trésorière. Je discute, je prends la mesure de la situation avec mes homologues de toutes les villes de France. Alors oui, priorisez les quartiers Monsieur SKALLI, mais je ne comprends pas quand l'État annule 49 millions d'euros de crédit pour la politique de la ville, 49 millions d'euros de moins Monsieur sur la ligne 147, c'est près de 8% de moins. Que faisons-nous à la Ville de Bordeaux pendant ce temps ? Depuis 2020, entre 2020 et 2023, nous sommes passés d'un budget concernant mon périmètre de la politique et de l'animation de la vie sociale des centres sociaux de 2 millions à 2,67 millions d'euros, cela fait une augmentation entre 2020 et 2023 de plus de 33%. Ce que l'on fait, on ne donne pas de leçon.

Plus de Maisons France Services, mais oui, je vous prends au mot. Pourriez-vous passer le message à votre collègue Ministre s'il vous plaît parce que nous avons justement candidaté pour deux prochaines Maisons France Services à Bordeaux. Il se trouve que l'État ne donne pas autant d'agrément de Maisons France Services que les territoires en demandent. Si vous pouviez nous aider à pousser notre dossier, nous serions ravis. Par ailleurs, j'ajoute que les Maisons France Services, c'est aussi un engagement des collectivités et que la Maison France Service des Aubiers, c'est un budget de fonctionnement de 60 000 euros supplémentaires pour la ville.

Et enfin dans cette vaste leçon de morale, j'aimerais terminer par ce point sur la responsabilité parentale et la responsabilisation des parents dans les quartiers. Mon sujet vraiment préféré parce qu'en ces temps si difficiles pour les habitants de nos quartiers et pour les habitantes, pour les mamans, pour les familles monoparentales dans ces quartiers, ces mamans de ces ados qui oui, se sont révoltées cet été. Que leur dit-on à ces mamans qu'il faut les responsabiliser ? Vont être créées de nouvelles infractions à leur rencontre pour les responsabiliser ? Mais laissons les femmes tranquilles, soutenons-les dans leur fonction parentale, laissons les femmes, soutenons-les. Voilà ce que j'ai envie de vous dire et arrêter avec ces injonctions de responsabilisation.

M. Le MAIRE

Merci. Alexandra SIARRI souhaitait répondre. Alexandra brièvement, merci.

Mme SIARRI

Merci Monsieur le Maire de me redonner la parole. Dans le contrat de ville, c'est factuel. Il est écrit que sont prioritaires les femmes et les jeunes. J'entends bien que les seniors vont être vus, mais dans le contrat de ville, c'est écrit ainsi. Pour moi, il aurait fallu que les seniors puissent de la même manière que les jeunes faire l'objet d'une attention similaire. Par ailleurs, j'ai une vision sombre parce qu'il y a des choses qui sont difficiles, mais si vous aviez bien voulu entendre le début de l'entretien et la fin de ce que j'ai dit, j'ai dit à quel point j'étais reconnaissante de tout ce qui se fait et j'ai fini par dire aussi que c'était des gens qui s'engageaient tous les jours. Il y a des choses formidables qui se passent, mais ce n'est pas parce qu'il y a des choses formidables qui se passent que l'on ne doit pas lever le voile sur des choses qui ne vont pas bien. Cela sert aussi à cela dans cette enceinte de débattre sur les choses qui ne vont pas bien. Moi, il y a une chose que je ne fais pas et sur laquelle je ne vous suivrai pas, c'est cette façon systématique d'expliquer que c'est la faute de l'État ou la faute des autres. Moi, je pense que quand on est en responsabilité à la mairie, on doit faire ce que l'on a à faire en tant que responsable municipal et puis garder dans d'autres espaces des endroits où on est dans un rapport de force avec l'État. Moi, je ne me satisfais pas du fait de dire que dans certains quartiers, cela ne va pas parce que l'État a enlevé du budget, parce que vous avez des choix budgétaires qui sont possibles pour compenser ce que l'État ne fait pas.

Ensuite quand vous dites, c'est les mêmes problèmes que depuis toujours, non, ce n'est pas les problèmes que depuis toujours. Depuis la Covid, il y a une augmentation, une explosion de gens qui sont en difficulté psychique. C'est tout à fait nouveau. Non, ce n'est pas comme avant. Depuis quatre années, il y a plus de gens qui veulent faire les métiers du soin, qui ne veulent plus être rééducateurs, qui ne veulent plus être médiateurs, qui ne veulent plus être animateurs, cela n'existait pas cela avant la Covid. Ce sont des événements qui sont extrêmement nouveaux.

Ensuite, la cité éducative, j'ai dit dans mon intervention que c'était une chose formidable, que c'était formidable la cité éducative. Je n'ai pas dit que la cité éducative n'était pas bien. Oui, il y a du budget en plus encore heureux puisque l'État porte la cité éducative. La ville complète ce que l'État a fait.

Et puis dernière chose sur les Maisons de France Services, je ne suis pas d'accord non plus moi là-dessus parce que si mettre une Maison de France Services dans un quartier comme les Aubiers, c'est accepter en même temps que le bailleur n'y soit plus, que la MDSI (Maison départementale de la solidarité et de l'insertion) n'y soit plus, que Emmaüs Connect s'en aille, qu'UVS (Urban vibrations school) tombe, que l'effet papillon ne marche pas, que l'École des Femmes ne marche pas et qu'au bout du compte, même le nettoyage d'une voiture brûlée le 31 décembre, ce n'est toujours pas fait fin février et que le centre social en rogne encore sur le budget pour sa superficie, on ne peut pas se planquer derrière une Maison de France Service.

M. Le MAIRE

Merci. Monsieur SKALLI.

M. SKALLI

Oui Monsieur le Maire, nous nous étions engagés hier collectivement à la réunion des présidents de groupe à essayer de moins faire de politique politicienne et de renvoyer à l'État, et quand j'entends les discours de Monsieur MAURIN et puis la non-réponse à la question et aux questions qui ont été posées par moi et mes collègues, et je trouve que c'est cette façon d'ouvrir systématiquement des contre-feux pour éviter de répondre de manière concrète. Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire Alexandra SIARRI, vous auriez pu citer les 1,2 million d'euros dont la Ville de Bordeaux va bénéficier dans le cadre des politiques éducatives. Vous auriez pu citer ce qui a été apporté sur le fonds vert, plus de 15% des 2 milliards du fonds vert qui vont être fléchés pour les QPV. Vous auriez pu parler du triplement du programme quartier résilient passé de presque 100 millions à 300 millions d'euros. Vous n'en parlez jamais, vous ne parlez que des baisses, vous ne parlez jamais aussi des éléments que l'État apporte dans les quartiers. Continuer à opposer l'État à la collectivité, je pense que cela ne sert à rien, je pense que du coup, ceux qui bénéficient de ces politiques attendent de nous des réponses en responsabilité, n'attendent pas de nous que nous renvoyons dans une bataille de ping-pong les responsabilités des uns et des autres. Merci.

M. Le MAIRE

Merci. Monsieur POUTOU.

J'insiste pour dire que l'on peut reprendre la parole éventuellement après le rapporteur, mais pas pour relancer le débat, pour répondre quand quelqu'un est mis en cause, je trouve normal que la personne mise en cause puisse répondre, mais pas reprendre un nouveau débat sinon j'attire votre attention là-dessus. On ne va pas s'en sortir. Monsieur POUTOU, je me permets de vous demander de donner la parole, je l'ai déjà donné à Madame SIARRI et Monsieur SKALLI, mais s'il vous plait, ce n'est pas pour reprendre un débat nouveau par rapport à la délibération. Vous avez la parole.

M. POUTOU

Je me suis réinscrit parce que les autres se sont réinscrits. Je me suis dit « il n'y a pas de raison que je ne réinscrive pas », égalité républicaine.

Oui, c'était pour continuer le débat, ce n'est pas un nouveau débat. Deux choses, il est notable. On n'est pas vexé, mais il est notable que Fannie LE BOULANGER n'ait répondu à rien de ce que l'on ait pu dire. C'est peut-être plus facile de répondre à l'opposition de droite qu'à ce que nous, on essaie de défendre, mais en tout cas c'est notable. Rien n'a répondu là-dessus.

L'autre chose, là je vais reprendre dans la suite de ce qu'a dit Alexandra SIARRI, c'est vrai, on le ressent, on partage, mais c'est le problème de la Gauche en général, c'est que c'est assez confortable, quand elle ne fait pas, c'est parce qu'elle ne peut pas, et c'est quelque chose que l'on entend tout le temps. Quand c'est HOLLANDE au pouvoir, il ne peut pas parce que c'est l'Union Européenne qui l'en empêche et quand c'est dans les collectivités locales, on ne peut pas parce que c'est l'État qui l'empêche ; et c'est vrai que ce n'est pas parce que l'État ne fait pas et par contre, c'est une réalité, l'État ne fait pas ou trop peu, et même ne fait pas du tout, même des fois fait l'inverse de ce qu'il faudrait faire. L'État et les gouvernements et pas seulement celui d'aujourd'hui. On peut parler de nombreux gouvernements qui ont précédé, mais ce n'est pas parce que l'État ne fait pas que les collectivités locales n'ont aucun moyen de faire y compris des fois en forçant les choses par un acte volontariste et en dépassant des fois des limites, c'est possible. Rien n'empêche aujourd'hui les collectivités locales surtout qu'aujourd'hui la Mairie de Bordeaux est plutôt en lien politique avec la Métropole bordelaise, en lien politique avec le Département de la Gironde, en lien politique avec la Région, cela fait quand même du poids politique et pourquoi rien n'est tenté du point notamment de la présence des services publics dans les quartiers populaires, de dispensaire de santé, de la défense du service postal. Aujourd'hui, c'est tout l'inverse qui se passe, on n'en parle pas, on préfère faire des conférences de presse sur la place ou les allées Tourny qu'il faudrait rénover, sauf qu'il y a des urgences sociales auxquelles on ne répond pas, on ne fait pas de conférence de presse, et là il y a une absence politique de l'ensemble de la Gauche qui est dramatique. Aujourd'hui, il y a des réponses d'urgence sociale à mettre en place, ce n'est pas le cas, et c'est révélateur aussi d'une gauche qui n'assume pas, qui manque de courage pour le coup, qui manque à la fois d'un courage politique et aussi certainement de conviction politique. Le courage que ne manquait pas Chico MENDES et je finis là-dessus. Chico MENDES est la citation que Monsieur HURMIC a déformée. L'écologie jardinage, ce n'est pas seulement le manque de courage et Chico MENDES n'en manquait pas parce que je vous le dis juste en passant, c'est un militant syndicaliste Brésilien qui a été assassiné par les milices fascistes en 1988, c'était quelqu'un qui défendait les ouvriers dans les

plantations d'EVA (Entretien et valorisation) et qui défendait aussi la forêt amazonienne et qui a été assassiné visiblement pour son combat environnemental et lui disait « l'écologie sans lutte de classe, c'est du jardinage ». C'est juste pour rectifier, mais on peut aussi, on a le droit de déformer un peu les citations.

M. Le MAIRE

Merci Monsieur POUTOU. Bernard BLANC souhaite intervenir rapidement.

M. B-G BLANC

Merci, bonjour à tous, très rapidement, je voudrais répondre à ce qui a été dit sur le désengagement de l'État. Je comprends Monsieur SKALLI et Madame Alexandra SIARRI ce que vous avez dit, mais on ne peut pas nier qu'un certain nombre de services publics ont été fermés dans nos quartiers prioritaires de la ville et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement a créé le label France Service et c'est quelque chose qui me semble très important. C'est quoi le label France Service ? C'est un guichet unique installé en priorité dans les quartiers prioritaires de la ville qui regroupe neuf partenaires de l'État. Ces partenaires de l'État dans l'absolu, il peut y en avoir moins bien évidemment, mais dans l'absolu, c'est neuf partenaires de l'État potentiels que sont les impôts avec les finances publiques, l'intérieur pour toutes les formalités, en plus de l'État civil qui existe dans quelques mairies de quartier, la justice, la CAF (Caisse d'allocations familiales), la MSA (Mutuelle sociale agricole), la CPAM, France travail, la CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) et La Poste.

Je crois que par rapport à l'accès au droit, vous l'avez dit, l'accès au droit est une nécessité absolue dans nos quartiers politiques de la ville aujourd'hui, trop de personnes se sentent démunies parce que se sentant éloignées des administrations et demandent la présence de services publics de proximité dans leur quartier. Ce que je vois malgré tout, c'est que l'État a fermé beaucoup de services publics dans nos quartiers et je souhaiterais que l'État nous accompagne beaucoup plus pour l'installation de maisons de services publics performantes qui répondent aux attentes et que les administrations que je viens de citer puissent proposer leurs services à proximité des personnes de ces quartiers. Il n'y a pas d'opposition entre la ville, la municipalité et l'État, il y a juste un vœu que l'État également puisse présenter ses services à l'intérieur de nos quartiers prioritaires de la ville.

M. Le MAIRE

Merci Monsieur POUTOU, et Fannie LE BOULANGER pour conclure cette fois-ci. Fannie.

Mme LE BOULANGER

Merci beaucoup. Sur la présence des seniors, évidemment que les seniors seront dans notre convention territoriale, je vous rappelle ici que l'objet de cette délibération, c'est un contrat cadre, une convention cadre de la Métropole qui va être notre point de départ pour une convention territoriale déclinée à l'échelle des quartiers et qui sera le reflet de chaque quartier et le reflet des besoins de ses habitants évidemment avec un souci particulier sur les seniors.

Sur la présence dans les quartiers, je renouvelle le côté délétère vraiment de dresser des portraits complètement outrés sur soi-disant sur les Aubiers, absence de la MDS (Maison du département des solidarités), absence du CCAS (Centre communal d'action sociale). Ce n'est pas vrai, le CCAS est présent, la MDS est présente. Vous savez que dans le cadre du renouvellement urbain, elle aura des nouveaux locaux. Aux Aubiers, on a une nouvelle démarche de GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) avec un vrai engagement mutuel de tous les partenaires pour améliorer la situation. Ce n'est pas vrai que rien n'est tenté sur le combat, sur les services publics. On a deux dossiers, deux centres de santé en cours et travaillent actuellement sur les Aubiers et sur Saint-Michel. Les Maisons France Services, oui, désolée, excusez-moi de vous répondre que c'est un dispositif comme Bernard BLANC de l'État, déployé par l'État et que la ville est dépendante de cet agrément de l'État et que nous portons des dossiers de candidature, nous portons de nouvelles candidatures, et si l'État veut bien les agréer, nous les ferons. Et également, je ne vois pas à quel moment la ville se défait de sa responsabilité. Quand je vous dis que nous augmentons le budget des quartiers politiques de 33% par rapport à notre arrivée en 2020. Mesurez juste au même moment, excusez-moi, oui, annulation de 49 millions sur la politique de la ville et tous les élus des quartiers politiques de la ville sont extrêmement inquiets par ces annulations de crédits.

Voilà ce que je peux vous répondre. Vraiment on s'oriente vers une grande démarche de concertation dans tous les quartiers. Nous reviendrons en septembre avec une convention territoriale adaptée à Bordeaux avec des priorisations qui émaneront des choix de la ville et des choix des habitants, des choix des partenaires, nous

pourrons débattre à nouveau et voilà ce que je peux vous répondre parce que vraiment là, critiquer tout et son contraire vraiment de façon abstraite, je pense que ce n'est pas constructif.

M. Le MAIRE

Merci Fannie, un mot de conclusion à mon tour si vous le permettez.

Quand j'entends dire que nous chercherions à opposer la ville et l'État pour nous dérober par rapport à nos responsabilités, je me sens obligé de répondre, ce n'est pas du tout la thématique qui a été celle de Fannie LE BOULANGER, ce n'est pas non plus habituellement, mais comprenez qu'il est de notre devoir, lorsque l'État se retire de certaines politiques, diminue ses interventions dans certaines politiques comme la politique de la ville que nous venons d'aborder, de dire « écoutez, ce sont des charges supplémentaires qui pèsent sur la Ville de Bordeaux ». C'est normal de dire « ce n'est pas critiquer l'État pour critiquer l'État », c'est de dire des charges supplémentaires nous sont imposées par le retrait de l'État de certaines politiques fondamentales dans lesquelles il intervenait de façon plus importante dans les temps passés. Je ferai le lien avec la motion qui va être débattue en fin de conseil municipal, vous à juste titre ou pas, vous déplorez le retrait du Département dans le financement de certaines politiques municipales, vous avez le droit de le dire, vous le dites, vous l'exposez, il est normal qu'à notre tour lorsque nous avons à déplorer le retrait de l'État, nous puissions ensemble partager avec vous et l'ensemble des bordelais cette information qui nous paraît tout à fait importante.

Voilà ce que je voulais dire sur le fait que l'on ne va pas s'excuser de dire que l'État néglige un certain nombre de politiques et ce, au détriment des collectivités territoriales et donc de leurs citoyens et contribuables.

Je vous remercie et je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée. Je vous remercie. Adoptée à l'unanimité. Merci.

Madame la secrétaire.

Contrat de ville de la Métropole Bordelaise

2024-2030

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030





Engagement Quartiers 2030 métropolitain

Les signataires soussignés du contrat de ville de Bordeaux Métropole, s'engagent sur les principes suivants :

Article 1 : Le contrat de ville de Bordeaux Métropole s'applique aux territoires suivants :

- **Les quartiers prioritaires** définis par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains :
 - Champ de course au Bouscat et à Eysines
 - Yser – Pont de Madame à Mérignac
 - Quartier de l'Avenir à Bassens
 - Carle Vernet – Terres Neuves à Bègles et Bordeaux
 - Maurice Thorez- Goéland à Bègles (nouveau quartier)
 - Le Dorat à Bègles (partie Paty M)
 - Le Lac à Bordeaux
 - Marne-Capucins à Bordeaux
 - Benauges – Henri Sellier – Léo Lagrange-Beausite à Bordeaux et Cenon
 - Grand-Parc à Bordeaux
 - Bacalan à Bordeaux
 - Palmer – Sarailière – 8 Mai 45 – Dravemont à Cenon et Floirac
 - Grand Caillou à Eysines
 - Jean-Jaurès à Floirac
 - Barthez à Gradignan
 - Carriet à Lormont
 - Génicart-Est à Lormont
 - Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri à Lormont
 - Beaudésert à Mérignac
 - Châtaigneraie – Arago à Pessac
 - Saige à Pessac
 - Haut Livrac à Pessac
 - Thouars à Talence.
- **Les poches de pauvreté :** la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 en date du 31 août 2023 donne la possibilité d'identifier des poches de pauvreté. Ces territoires identifiés comme vulnérables peuvent correspondre à des quartiers qui ont relevé, auparavant, de la géographie prioritaire mais peuvent également correspondre à des territoires en situation de décrochage. La liste des poches de pauvreté telles que définies ci-après par les communes pourra être réactualisée tout au long de la contractualisation :
 - Talence : Ancien quartier de veille de Raba ainsi que le quartier en observation sociale de Crespy
 - Bègles : suite au recentrage du périmètre du quartier Paty-Monmousseau-Dorat sur le Dorat uniquement, le quartier Paty Monmousseau perdure comme « poche de pauvreté »
 - Lormont : Quartier du Bourg-Doyen bas - Aristide Briand
 - Bordeaux :
 - Secteur Carle Vernet : résidence Richelieu ;

- Secteur Saint Jean : résidence Saint Jean et Cité Descas ;
- L'ancien QPV Saint Michel augmenté sur le secteur Somme Yser ;
- Le quartier Chantecrit ;
- Le quartier Ginko.

Article 2 : Pour l'application des dispositions de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les signataires conviennent de mettre en œuvre pendant la durée du contrat, soit pendant sept années à compter de sa signature et jusqu'en 2030, les orientations stratégiques énumérées ci-dessous et précisées dans les 18 fiches du présent contrat :

Au titre des Quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité :

- Orientation stratégique n°1 : Mieux repérer et mieux accompagner vers l'Insertion et l'Emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers
- Orientation stratégique n°2 : Encourager le développement économique dans les quartiers et notamment l'économie sociale et solidaire
- Orientation stratégique n°3 : Accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers et notamment celui des femmes

Au titre de l'Emancipation dans les quartiers :

- Orientation stratégique n°4 : Favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage
- Orientation stratégique n°5 : Développer et mener une stratégie jeunesse
- Orientation stratégique n°6 : Réduire les inégalités en matière de santé notamment en matière de santé mentale
- Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'accès à tous les droits sociaux
- Orientation stratégique n°8 : Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment des jeunes et des femmes

Au titre des Transitions dans les Quartiers

- Orientation stratégique n° 9 : Accompagner la transition écologique
- Orientation stratégique n° 10 : Accompagner la transition démographique
- Orientation stratégique n° 11 : Accompagner la transition numérique
- Orientation stratégique n° 12 : Accompagner la transition démocratique

Au titre des Quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs

- Orientation stratégique n° 13 : Du « projet urbain au projet humain »
- Orientation stratégique n° 14 : Mener une ambitieuse politique de mixité sociale
- Orientation stratégique n° 15 : Favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social

Au titre Des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs

- Orientation stratégique n° 16 : Lutter contre toutes formes de discriminations
- Orientation stratégique n° 17 : Faire de l'Égalité Femme/Homme une thématique forte du contrat de ville
- Orientation stratégique n° 18 : Renforcer l'adhésion aux valeurs de la république et la laïcité.

Article 3 : Pour la mise en œuvre de ces orientations stratégiques, les signataires du présent contrat conviennent des engagements et des moyens définis dans le contrat de ville.

Article 4 : Les actions auxquelles donneront lieu ces orientations stratégiques seront détaillées dans une feuille de route politique de la ville d'application propre à chaque quartier prioritaire, délibérée par les communes concernées. L'animation de chaque convention territoriale relève de la responsabilité de la commune signataire.

Article 5 : La mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville est assurée par un comité de pilotage coprésidé par le Préfet de département et le Président de Bordeaux métropole, auquel participe l'ensemble des communes signataires ainsi que l'ensemble des partenaires au présent contrat.

Les travaux de ce comité sont préparés par un comité technique animé par les représentants du Préfet et du Président de Bordeaux métropole, auxquels participent les institutions représentées au sein du comité de pilotage.

Article 6 : L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des dispositions du présent contrat s'appuie sur la participation des habitants, notamment des conseils citoyens, constitués et organisés conformément à la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dans les quartiers prioritaires.

Article 7 : le présent contrat pourra être modifié par avenant.

Fait à Bordeaux le X mars 2024

Monsieur le Préfet de la Gironde

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole

Étienne GUYOT

Alain ANZIANI

Monsieur le Président du Conseil Départemental
de la Gironde

Monsieur le Président du Conseil Régional de
Nouvelle-Aquitaine

Jean-Luc GLEYZE

Alain ROUSSET

Madame la Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de
Santé

Marie-Christine HEBRARD

Benoit ELLEBOODE

Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations
Familiales de Gironde

Monsieur le Directeur de BPIFRANCE

Christine MANSIET

Monsieur le Directeur régional Nouvelle-Aquitaine
de la Caisse des Dépôts et Consignations

Monsieur le directeur de l'EPIDE

Patrick MARTINEZ

Romain BOSSARD

Monsieur le Directeur de France Travail

Nicolas MOREAU

Monsieur le Maire de Bassens

Alexandre RUBIO

Monsieur le Maire de Bordeaux

Pierre HURMIC

Monsieur le Maire de Cenon

Jean-François EGRON

Monsieur le Maire de Floirac

Jean Jacques PUYOBRAU

Monsieur le Maire de Lormont

Jean TOUZEAU

Madame la directrice de l'union régionale HLM

Muriel BOULMIER

Monsieur le Maire de Bègles

Clément ROSSIGNOL-PUECH

Monsieur le Maire du Bouscat

Patrick BOBET

Madame la Maire d'Eysines

Christine BOST

Monsieur le Maire de Gradignan

Michel LABARDIN

Monsieur le Maire de Mérignac

Alain ANZIANI

Monsieur le Maire de Pessac

Monsieur le Maire de Talence

Franck RAYNAL

Emmanuel SALLABERRY

Monsieur le Directeur de Domofrance

Monsieur le Directeur d'Aquitanis

Francis STEPHAN

Jean-Luc GORCE

Madame la Directrice de Gironde Habitat

Monsieur le Directeur de Mésolia

Sigrïd MONNIER

Emmanuel PICARD

Monsieur le Directeur de Clairsienne

Monsieur le Directeur de Vilogia

Jean-Baptiste DESANLIS

Franck HANART

Madame la directrice d'ICF Habitat

Monsieur le Directeur de CDC Habitat

Annick IZIER

Jérôme FARCOT

Monsieur le Directeur d'Incite-Bordeaux

Collégiale des Conseils Citoyens

Quentin BERTRAND

Sommaire

Engagement Quartiers 2030 métropolitain	3
Sommaire	10
Préambule	13
1. Les enseignements de l'évaluation du précédent contrat de ville métropolitain	14
1.1. Emergence d'enjeux forts.....	14
1.1.1. Les habitants	14
1.1.2. Les territoires.....	15
1.2. Des pistes de travail à développer dans le cadre de la contractualisation.....	17
1.2.1. En matière d'emploi et de développement économique	17
1.2.2. En matière de cohésion sociale	18
1.2.3. En matière de cadre de vie.....	19
2. La nouvelle géographie prioritaire.....	21
2.1. Cartographie.....	21
2.2. Présentation des nouveaux quartiers prioritaires.....	27
2.3. Convergence des quartiers prioritaires et des réseaux d'éducation prioritaires (QPV/REP)	29
3. Stratégie et mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030.....	30
3.1. Stratégie du « Contrat de ville »	30
3.2. Les modalités de mise en œuvre	30
3.3. Les priorités transversales	31
3.4. Articulation avec les autres stratégies locales	33
4. Grands enjeux des quartiers et orientations.....	34
4.1. Des quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité	34
4.1.1. Orientation stratégique n°1 : mieux repérer et mieux accompagner vers l'insertion et l'emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers.....	34
4.1.2. Orientation stratégique n°2 : encourager le développement économique dans les quartiers et notamment l'économie sociale et solidaire (ESS)	42
4.1.3. Orientation stratégique n°3 : accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers et notamment celui des femmes	46
4.2. des quartiers d'émancipation : élargir les horizons, émanciper les publics.....	50
4.2.1. Orientation stratégique n°4 : favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage scolaire.....	50
4.2.2. Orientation stratégique n°5 : développer une stratégie jeunesse	56
4.2.3. Orientation stratégique n°6 : réduire les inégalités en matière de santé, notamment en matière de santé mentale.....	60

4.2.4.	Orientation stratégique n°7 : renforcer l'accès aux droits sociaux	67
4.2.5.	Orientation stratégique n°8 : améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment les jeunes et les femmes	74
4.3.	Des quartiers adaptés aux transitions : transition écologique, démographique, numérique, démocratique	79
4.3.1.	Orientation stratégique n°9 : accompagner la transition écologique	79
4.3.2.	Orientation stratégique n°10 : accompagner la transition démographique, répondre aux enjeux du vieillissement dans les quartiers.....	84
4.3.3.	Orientation stratégique n°11 : accompagner la transition numérique	88
4.3.4.	Orientation stratégique n°12 : accompagner la transition démocratique.....	91
4.4.	Des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs : favoriser la tranquillité, renforcer l'attractivité	94
4.4.1.	Orientation stratégique n°13 : « du projet urbain au projet humain ».....	94
4.4.2.	Orientation stratégique n°14 : accompagner la politique de mixité sociale	98
4.4.3.	Orientation stratégique n°15 : favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social	102
4.5.	Des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs : lutter contre les discriminations, assurer l'égalité républicaine.....	109
4.5.1.	Orientation stratégique n°16 : lutter contre toutes les formes de discriminations.....	109
4.5.2.	Orientation stratégique n°17 : faire de l'égalité femmes/hommes une thématique forte du contrat de ville	113
4.5.3.	Orientation stratégique n°18 : renforcer l'adhésion aux valeurs de la République et de la Laïcité	117
5.	Gouvernance.....	120
5.1.	Modalités de pilotage	120
5.1.1.	Comité de pilotage	120
5.1.2.	Comité technique	120
5.1.3.	Atelier et groupe de travail	120
5.1.4.	Réunion annuelle de valorisation	121
5.1.5.	Réunion politique semestrielle	121
5.2.	Suivi et animation du contrat.	121
5.3.	Participation citoyenne	121
6.	Engagement des signataires	123
6.1.	Modalités d'intervention de l'État.....	123
6.2.	Modalités d'intervention de Bordeaux Métropole	128
6.3.	Modalités d'intervention des communes	129
6.4.	Modalités d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine	129
6.5.	Modalités d'intervention du Département de la Gironde	130
6.6.	Modalités d'intervention de La Banque des Territoires	131
6.7.	Modalités d'intervention de BPIFrance	132
6.8.	Modalités d'intervention de France Travail	134
6.9.	Modalités d'intervention de l'EPIDE	135

6.10. Modalités d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales	135
6.11. Les modalités d'intervention de la Conférence départementale des organismes HLM de la Gironde et des organismes bailleurs	137
7. Synthèse.....	138
ANNEXES	139

Préambule

La ville de demain doit être celle de la mixité sociale, culturelle et fonctionnelle. Elle doit être la résultante d'une action partenariale forte dans la recherche d'un objectif commun de restaurer l'égalité des territoires en répondant aux besoins des habitants et d'amélioration de leurs conditions de vie.

La politique de la ville se doit de réduire les écarts de développement au sein des villes, restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Aujourd'hui, 74 500 habitants vivent dans les 25 quartiers les plus pauvres sur le département de la Gironde dont 70 700 habitants sur 23 quartiers sur la métropole bordelaise.

L'outil principal de mesure adopté par l'Etat est l'écart de revenu médian par unité de consommation entre les QPV et leur commune, et surtout entre les QPV et la moyenne de Bordeaux Métropole. Force est de constater, en se basant sur cet unique indicateur, que malgré l'engagement fort des partenaires, l'écart entre la plupart des QPV et le reste de Bordeaux Métropole s'est accru entre 2014 et 2023. L'efficacité du contrat de ville passe également par la réinterrogation et l'évolution d'autres politiques publiques qui, au contraire, renforcent les dynamiques de ségrégation sociale et urbaine de l'agglomération bordelaise.

Ces quartiers identifiés dans le cadre de la nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville, sont des territoires en situation de fragilité économique et sociale. Ces territoires ont de nombreuses caractéristiques communes : une population souvent jeune, peu diplômée, une forte proportion de familles monoparentales, une situation très précaire vis-à-vis de l'emploi, et une certaine absence de mixité des populations. Il convient, cependant, de souligner la très grande diversité des territoires concernés, au vu des spécificités liées à leur situation géographique, à leur histoire, à la configuration urbaine et spatiale de leur environnement et aux dynamiques économiques à l'œuvre.

Le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » doit être l'outil de pilotage de la politique de la ville et de la mobilisation du droit commun. En effet, la démarche contractuelle, stratégique et intégrée doit mobiliser de façon coordonnée l'ensemble des moyens autour des enjeux et des objectifs arrêtés de façon partenariale et s'appuyer prioritairement sur un renforcement et une adaptation des politiques de droit commun des signataires.

L'enjeu de ce nouveau contrat de ville est de réduire les écarts territoriaux en priorisant les femmes, les jeunes, les enfants.

Il doit permettre de redonner aux femmes leur place sur l'espace public, leur redonner le « droit de cité », de participer à la vie publique, d'accéder à l'autonomie et donc leur statut de citoyenne de plein exercice.

Il y a également urgence à mener un travail avec les jeunes sur leur parcours et leur insertion.

Pour répondre au cumul de difficultés de ces territoires, qui ont été accentuées lors des multiples crises sanitaires et inflationnistes, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun, des services publics et des différents signataires. Elle dispose également de moyens d'intervention spécifiques.

1. Les enseignements de l'évaluation du précédent contrat de ville métropolitain

1.1. EMERGENCE D'ENJEUX FORTS

Une évaluation du précédent contrat de ville a été réalisée et publiée en juin 2022. Celle-ci montre l'évolution des territoires politiques de la ville depuis 2016 mettant en évidence les enjeux suivants, liés aux habitants des quartiers et des territoires eux même. Les données indiquées ci-après reprennent donc les éléments significatifs de la période du précédent contrat de ville.

1.1.1. Les habitants

Une augmentation de la population habitant dans les quartiers

69 000 personnes habitent en Quartier Politique de la Ville (QPV) en 2018 (soit 8,7 % des habitants de Bordeaux Métropole) pour 67 831 habitants en 2013 (soit 9% des habitants de Bordeaux Métropole).

La population des quartiers prioritaires progresse donc légèrement de 2% dans un contexte métropolitain en forte croissance démographique. On observe toutefois une situation variable selon les quartiers, souvent en lien avec les projets de renouvellement urbain : des hausses importantes dans les quartiers de Pessac et le quartier intercommunal « Carle Vernet -Terre neuve » et des baisses de plus de 9% dans les deux quartiers de Mérignac.

Les couples sans enfant, souvent plus à l'aise sur le plan économique, sont moins représentés : 37 % contre 42% sur le reste du territoire.

Une population plutôt jeune et vieillissante, avec une forte présence de population de nationalités étrangères et de personnes en situation de handicap

En 2017, les jeunes des QPV représentent 10 % des jeunes de Bordeaux Métropole.

Le nombre de personnes âgées (+14 %) est davantage en croissance que sur le reste du territoire métropolitain (+ 12 %). Par ailleurs, en termes de dynamique sur la période, la population des plus de 60 ans a cru de 14 % alors que celle des moins de 24 ans est restée quasiment stable. Cette dynamique devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2030.

Ce phénomène de vieillissement est particulièrement marqué dans les quartiers Champ de Course d'Eysines/Le Bouscat, Le Lac à Bordeaux, Jean Jaurès à Floirac et Thouars à Talence où l'évolution du nombre de plus de 60 ans entre 2010 et 2017 dépasse les 35 %.

La population de nationalités étrangères dans les quartiers est de 22,5 % contre 7,9% sur le reste du territoire métropolitain.

Les personnes en situation de handicap, allocataire de la prestation Adulte Handicapé, est de 8% contre 4,2 % sur le reste du territoire Métropolitain.

Un niveau général de qualification moindre

La part des personnes de +15 ans, ayant terminé leur scolarité sans diplôme atteint 38 % (contre 21 % pour la Métropole), la part des diplômés bac + 2 est deux fois moindre (22% contre 41%).

En 2019, les écoliers des QPV représentent 14 % des écoliers de l'agglomération. Ce taux est identique à celui observé en 2015.

53 % des 76 écoles publiques (maternelles et élémentaires) des QPV sont classées REP ou REP+.

Une augmentation de la pauvreté et de la précarité des emplois

40 % des foyers sont désormais sous le seuil de pauvreté (contre 37% en 2013) contre 14 % sur la Métropole (13 % en 2013). 14,5% des habitants sont bénéficiaires des minimas sociaux contre 6,7 % sur le reste du territoire Métropolitain. 24,3 % sont couverts par la complémentaire santé solidaire (C2S).

La part des travailleurs précaires atteint désormais 24 % (contre 21 % en 2010) pour 15 % (+ 1 point) sur le reste de la Métropole. Ce chiffre atteint 30 % aux Aubiers et connaît une forte hausse à Bassens (28%), à Pessac Arago ou Floirac Jean Jaurès (27%).

On constate, comme au plan national, sur la période 2010 et 2017, une baisse du taux d'activité des femmes de 46 % à 44 ,5% dans un contexte de hausse pour celui de la Métropole (de 59, 2 % à 59,9 %).

Une certaine mobilité résidentielle de population

En 2017, l'A'Urba et la Caf se sont associées pour produire une étude sur les mouvements de population dans les quartiers politique de la ville.

Cette analyse des migrations résidentielles des allocataires de la Caisse d'allocations familiales à l'échelle de quatre QPV de Bordeaux Métropole a permis de dresser un constat : les profils sociaux des quartiers « politiques de la ville » évoluent peu et ces territoires restent particulièrement fragiles.

Toutefois, l'analyse des mouvements de population permet de nuancer ce bilan qui, après de nombreuses années d'investissements et de politiques publiques, amène tout de même des trajectoires positives.

L'important renouvellement des populations de ces quartiers permet en effet d'infirmer la thèse d'un effet « nasse » où les ménages seraient assignés à résidence faute d'une offre en logements accessibles ailleurs. Les quartiers prioritaires étudiés semblent au contraire, à des degrés divers, offrir une fonction de « sas », une réponse à un besoin dans un parcours de vie, notamment pour les familles allocataires monoparentales.

De plus, la grande variété des profils des partants et des entrants laisse supposer que les flux résidentiels sont davantage liés à des parcours individuels qu'à une dynamique du quartier (une paupérisation qui pourrait avoir un effet repoussoir par exemple).

1.1.2. Les territoires

Des quartiers à proximité de secteurs de projet de la Métropole

La majorité des quartiers se situe à proximité des secteurs de projet de la Métropole Bordelaise à la programmation économique et résidentielle ambitieuse : 44 000 logements et 2 700 000 m² de surface de plancher pour de l'activité économique sont ainsi programmés dans un périmètre de 500 mètres autour des QPV de l'agglomération.

Si la construction de logements collectifs neufs reste très limitée au sein des QPV, elle est en revanche non négligeable dans les quartiers qui les jouxtent. Ainsi, 24% de la production de la métropole se concentre dans un périmètre de 500 m autour des QPV entre 2016 et 2021. Les avantages fiscaux liés aux logements

construits dans ces périmètres jouent à plein leur rôle de diversification de l'offre. On y observe un niveau de prix légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine et une part d'investisseurs légèrement supérieure.

Une augmentation de l'offre de logements neufs

Le parc de logements des QPV se caractérise par une sur-représentation des logements collectifs, de typologie intermédiaire (T3/T4), construits entre 1946 et 1990. Ils constituent ainsi une offre familiale.

Si la construction neuve dans les QPV reste limitée au regard de la très forte dynamique métropolitaine, elle s'est tout de même nettement renforcée depuis 2006 et atteint près de 1 100 logements sur la période 2016-2021. Cette construction neuve tend à faire évoluer les caractéristiques du parc vers davantage de petites typologies de type T1 et T2 participant ainsi à une forme de diversification de l'offre.

Enfin, entre 2016 et 2021, la construction de logements collectifs neufs privés dans les QPV a représenté 2% de la production métropolitaine. Ce taux grimpe à 24% dans un périmètre de 500 m autour des QPV laissant voir une forme de diversification sociale (confirmée par une évolution dans les professions et catégories socioprofessionnelles -PCS- dans les écoles publiques concernées).

Mais avec une mobilité résidentielle relative

La mobilité résidentielle dans les QPV est, dans la plupart des cas, inférieure à celle observée dans le reste de la métropole. Cela tient notamment à la composition du parc de logements de ces quartiers où le parc locatif privé, principal moteur de la mobilité résidentielle, est peu présent.

À l'échelle des quartiers, Grand Caillou, Bacalan et le Lac apparaissent comme particulièrement stables dans leur peuplement avec une part d'emménagés depuis moins de 2 ans inférieure à 6 %.

À l'inverse, dans les quartiers de la Benauges Henri Sellier-Léo Lagrange, Thouars et Saint-Michel, la part des nouveaux arrivants est supérieure à celle observée dans le reste de la métropole.

En ce qui concerne la rotation dans les logements sociaux, à l'exception des quartiers de Saint-Michel, de Carriet, de Saige et de Paty Monmousseau, le taux de rotation est inférieur à la moyenne métropolitaine dans tous les autres quartiers.

Une mobilité fortement dépendante des transports en commun, ne répondant pas à tous les usages

Si l'usage des transports en commun est très important dans les quartiers (40% plus forte que sur le reste de la Métropole), les personnes vivant en QPV sont moins souvent propriétaires de voiture (1/3 en moins que sur le territoire englobant). Ce parc est très probablement plus âgé et en moins bon état que sur le reste du territoire. La possession du permis est aussi, de (-22 à -25 points), moins répandue.

Toutefois, malgré la très bonne desserte de ces territoires (en 2020, 83 % des habitants des QPV vivent à moins de 500 m d'une station de tramway ou à moins de 300 m d'une ligne de bus) elle ne répond pas à tous les problèmes de mobilité des habitants.

Certains parmi les plus âgés peinent à envisager de se déplacer hors du quartier. Des freins psychologiques et matériels sont aussi identifiés. Ainsi, des horaires décalés, la difficulté à combiner temps de transport et gestion du quotidien (enfants notamment) ou la peur de sortir du quartier restent un problème pour certains habitants et plus particulièrement les femmes.

Enfin, le vélo est une pratique peu ancrée chez les habitants des quartiers. Ce désamour du vélo est renforcé par la faible offre en stationnement sécurisé.

Un tissu entrepreneurial dynamique

En 2019, les entreprises localisées dans les QPV représentent 5 % des établissements de Bordeaux Métropole. Ce taux est identique à celui observé en 2015.

Ces entreprises des QPV se caractérisent par une sur-représentation des établissements de petite taille, sans salariés. Cette caractéristique s'est intensifiée entre 2015 et 2019. En 2019, les micro - entrepreneurs représentent 74 % des créations d'établissements dans les QPV contre 62 % dans Bordeaux Métropole.

La spécialisation des établissements immatriculés dans le secteur du commerce, se renforce avec une progression notable entre 2015 et 2019 du nombre d'établissements.

Avec près de 4 établissements pour 1 000 habitants, l'économie sociale et solidaire tient une place équivalente dans les quartiers à celle observée dans l'ensemble de la métropole.

Tranquillité

La population des QPV de la Métropole a augmenté de 3,9 % dans la période et connaît un profil plus féminin, plus isolé et plus précaire qui la rend plus sensible aux sentiments d'insécurité. Celui-ci est en moyenne, au plan national, deux fois et demie plus fort dans les QPV que dans le reste des territoires englobants.

Toujours sur le plan national, le nombre de faits enregistrés rapportés au nombre d'habitants est plus élevé dans les QPV que dans les autres quartiers des mêmes agglomérations concernant les violences physiques (intrafamiliales ou non), les vols violents, les dégradations de véhicules et les violences sexuelles. Cela se confirme également sur le territoire girondin.

Le territoire est doté d'un GIP médiation qui intervient majoritairement au titre de la « politique de la ville » dans 8 quartiers (Bordeaux et Bègles) et 9 associations de prévention spécialisées ont une présence réaffirmée dans les QPV et quartiers de veilles actives de la Métropole. Le territoire connaît une forte et hétérogène présence d'acteurs socio-éducatifs, sportifs, culturels sur les créneaux de fin de journée et de week-end. Des gymnases ou des city stades sont également ouverts sur ces créneaux horaires.

La question de la présence des adultes, des acteurs socio-éducatifs et de la tranquillité en fin de journée, le week-end et vacances scolaires apparaît encore comme un enjeu particulièrement fort.

Si des dispositifs ont montré une réelle efficacité (sur des « spots de deal », lors de « nuit de la Saint Sylvestre »), force est de constater que la question de l'occupation de l'espace public par des groupes est toujours un enjeu majeur et très largement partagé.

1.2. DES PISTES DE TRAVAIL A DEVELOPPER DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION

Les préconisations relatives à l'évaluation de 2022 du précédent contrat de ville sont les suivantes :

1.2.1. En matière d'emploi et de développement économique

En ce qui concerne l'emploi

- Faire un élément central et transversal de l'emploi et du développement économique inclusif dans le prochain cadre contractuel.
- Porter à l'échelle du territoire métropolitain, en plus d'une animation, un observatoire et une coordination affirmée des dispositifs emploi.
- Mobiliser les acteurs du développement économique (dont les chambres consulaires et les organisations patronales) en direction des quartiers pour des stages, des immersions, des alternances.
- Porter une attention à l'emploi des seniors, des précaires et aux femmes.

- Impulser et structurer un travail de fond sur la mobilisation des publics et sur les qualifications.
- Lancer un travail structurant et de grande ampleur sur la lutte contre les discriminations dans l'emploi.
- Structurer des réponses aux enjeux de « Mobilité et d'emploi » de long terme.

Structurer l'accompagnement et le financement

- Renforcer la place des équipements d'activités économiques productives dans les quartiers.
- Organiser et coordonner l'accompagnement et le financement de l'entrepreneuriat.
- Renforcer l'accompagnement (développer la place des coopératives d'emplois, appuyer la sécurisation des projets, rebond...).
- Favoriser la transition environnementale des entreprises des « quartiers ».

1.2.2. En matière de cohésion sociale

Réussite éducative

- Renforcer la place du volet éducatif dans le prochain « contrat de ville ».
- Renforcer les collaborations entre l'Éducation Nationale et les acteurs de territoire.
- Faire émerger un « Programme Réussite Éducative » 16 /18 ans et accompagner les étudiants.
- Améliorer le travail d'accompagnement sur les orientations et les transitions de cycle pour lutter contre le déterminisme social.
- Travailler dès le plus jeune âge la socialisation des enfants.
- Renforcer la scolarité des primo-arrivants et la socialisation des enfants allophones.
- Mieux prendre en charge les problématiques de santé mentale dès le plus jeune âge.

Tranquillité

- Chercher des synergies et à appuyer des transferts de savoir-faire dans ce domaine, soutenir la professionnalisation des acteurs de la médiation en animant une instance d'échange de bonnes pratiques et de collaborations intercommunales sur ces sujets.
- Structurer des réponses dans le temps par des moyens stables et des équipes reconnues.
- Expérimenter des collaborations opérationnelles prévention spécialisée – médiation.

Participation Citoyenne

- Clarifier le rôle et les objectifs des Conseils Citoyens.
- Former les membres aux méthodes de l'animation ou de la gestion de projet pour favoriser la participation des conseils aux instances de la politique de la ville.
- Créer un mode emploi à destination des membres des conseils citoyens pour participer à la gouvernance des contrats de ville.
- Mettre en place un réseau intercommunal (ou départemental) et un centre de ressource pour maintenir une dynamique des conseils citoyens, favoriser le partage d'expériences et mutualiser des moyens et les outils (fiche navette, ...)
- Permettre la participation des jeunes et des personnes en activité.
- Faire évoluer les dispositifs de participation en tenant compte des transformations sociétales et technologique en leur octroyant une véritable et complète légitimité.

1.2.3. En matière de cadre de vie

L'enjeu est d'affirmer **la place des habitants** et leur émancipation socio-économique au centre des projets urbains :

- Impulser et structurer des actions d'accompagnement (avant, pendant et après les travaux) de cohésions sociales, d'amélioration du cadre de vie, de santé et de participation : sous la forme d'un dispositif de type « 1% social » qui pourrait être complété par un « 1% Insertion ».
- Observer dans la durée les évolutions des questions de cohabitations et des transformations sociales à l'œuvre après un PRU.
- Améliorer l'information des habitants et des acteurs du quartier sur les projets de PRU.
- Diversifier les équipements économiques des quartiers.
- Favoriser les lieux uniques : d'information, de participation et d'accompagnements socio-économique.
- Réaffirmer le « Renouvellement urbain » comme l'un des axes de la « Politique de la ville », à mettre en œuvre en pleine articulation avec les autres axes de cette politique publique, pour faire du projet urbain un projet humain.
- Structurer les projets de RU en projets économiques et d'emploi de territoire : faisant travailler des entreprises locales et proposant des mises en situation de travail, parcours d'insertion et de formations certifiantes aux personnes du territoire.
- Observer les phénomènes de « sous-location » des logements.

Accès aux droits

- Développer une fonction d'observation et de coordination afin de pouvoir développer la mobilisation d'acteurs sur ce sujet et adapter les offres de services.
- Analyser les besoins et coordonner les offres de formation linguistique pour adulte.
- Renforcer la lisibilité des acteurs et des actions, ainsi que, la complémentarité et la professionnalisation des intervenants sur les formations.
- Prendre en charge des publics âgés et isolés sur cette question d'accès aux droits.
- Renforcer la prise en compte des questions de la santé et notamment de santé mentale.
- Renforcer les moyens (et diversifier les supports) en interprétariat.
- Renforcer la prise en compte des droits fondamentaux des habitants des quartiers, notamment les questions de logement, de solidarité alimentaire, à la santé, d'accès à la culture.

Plus globalement l'évaluation finale du Contrat de ville fait apparaître :

- Un partenariat institutionnel fortement impliqué.
- Une réelle capacité interinstitutionnelle à travailler ensemble.
- Dans tous les domaines des expérimentations à dupliquer.
- Une capacité à faire émerger des projets.

Menaces

- « Bureaucratisation » des techniciens par manque de ressources humaines.
- Dispersion des crédits sur trop d'objectifs.
- Le manque de soutien aux « quartiers de veille ».
- Les effets migratoires des crises successives (climatiques, conflits armés, ...).
- La reconstitution de nouvelles poches de pauvreté.
- Isolement/marginalisation de la politique de la ville par rapport à l'ensemble des autres politiques publiques de l'État et de Bordeaux-Métropole.

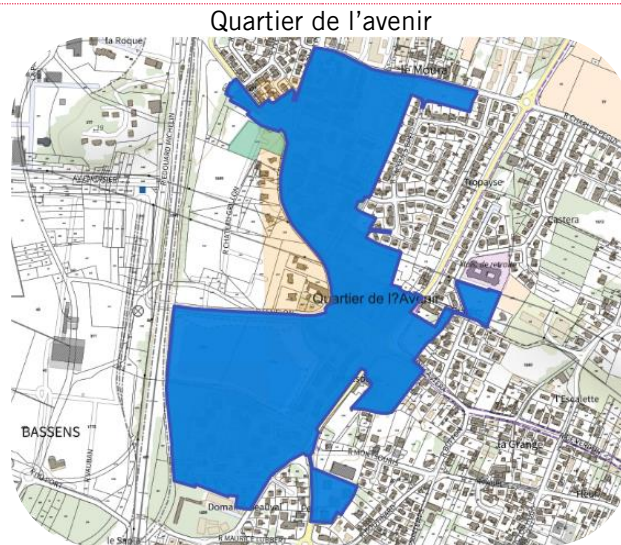
Plus globalement il apparaît nécessaire de :

- Renforcer les coordinations et l'observation sur les principales thématiques.
- Réancrer la rénovation urbaine dans le développement social.
- Proposer des conventions d'objectifs pluriannuels inter partenariales.
- Prendre en compte la situation financière des collectivités au niveau de l'ANRU par l'application d'un taux de scoring pour les subventions apportées par l'Agence.
- Améliorer l'articulation entre les échelons intercommunaux et communaux au profit d'actions toujours plus ambitieuses pour améliorer durablement la situation des personnes.

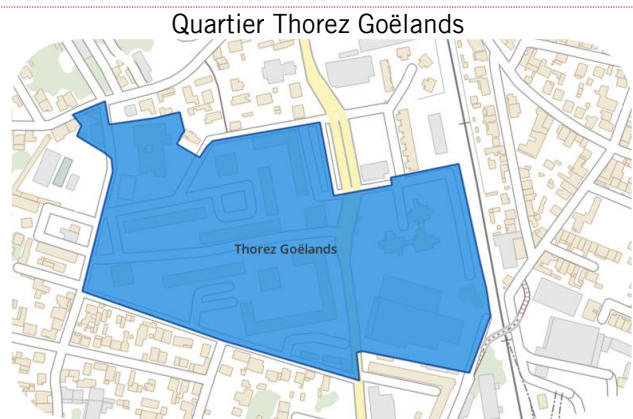
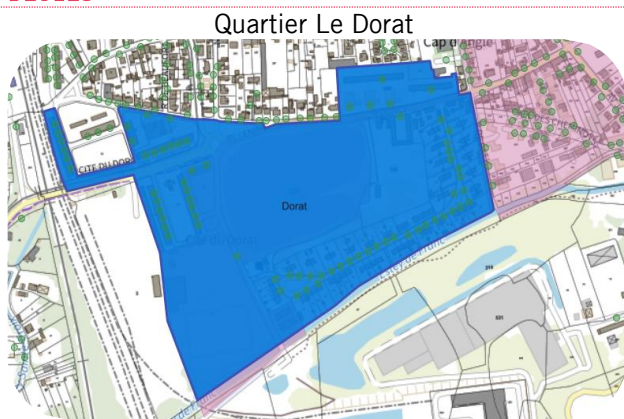
2.La nouvelle géographie prioritaire

2.1. CARTOGRAPHIE

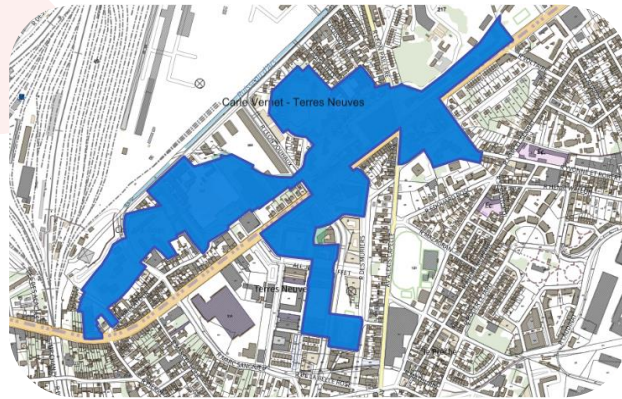
BASSENS



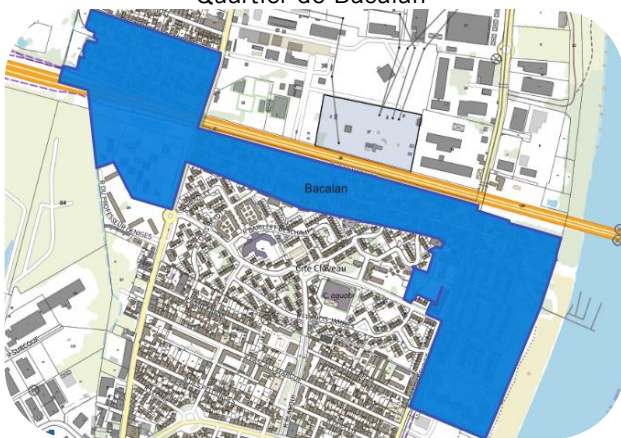
BEGLES



Quartier Carles Vernet-Terres Neuves



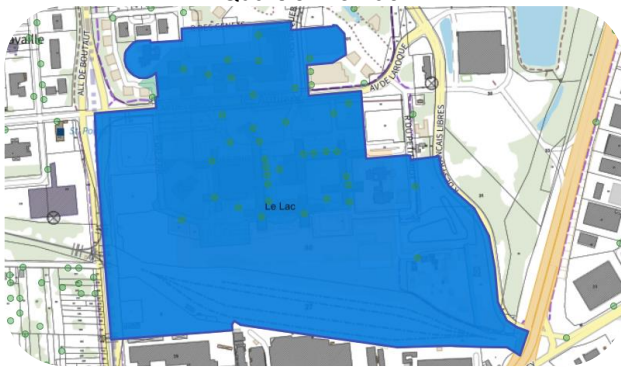
Quartier de Bacalan



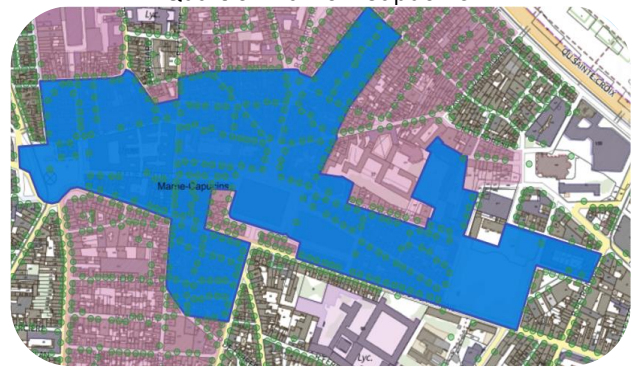
Quartier du Grand Parc



Quartier Le Lac

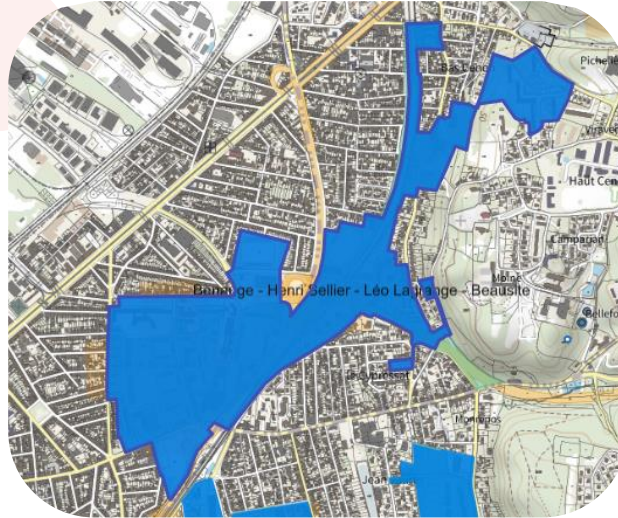


Quartier Marne - Capucins



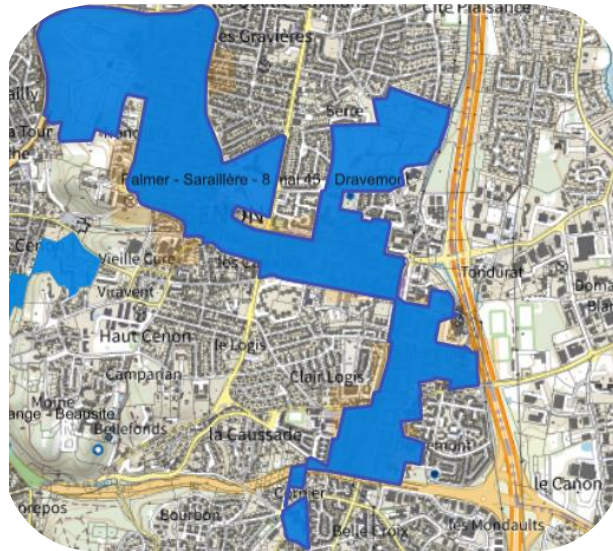
BORDEAUX - CENON

Quartier Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange - Beausite



CENON - FLOIRAC

Quartier Palmer - Sarailière - 8 mai 45 - Dravemont



EYSINES

Quartier du Grand Caillou



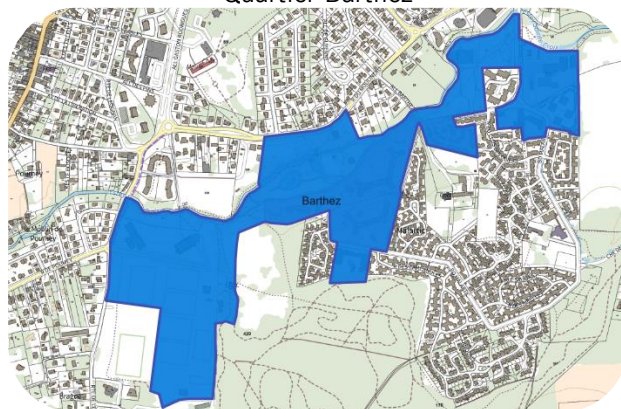
Quartier Champ de Course



Quartier Jean Jaurès



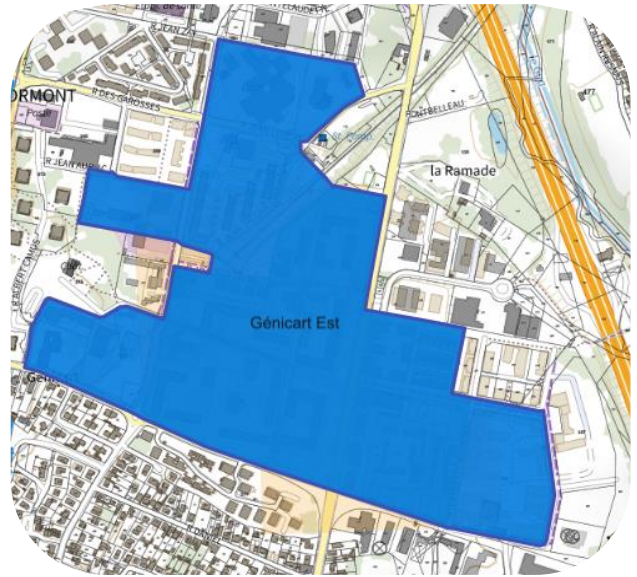
Quartier Barthez



Quartier Carriet



Quartier Gécicart Est

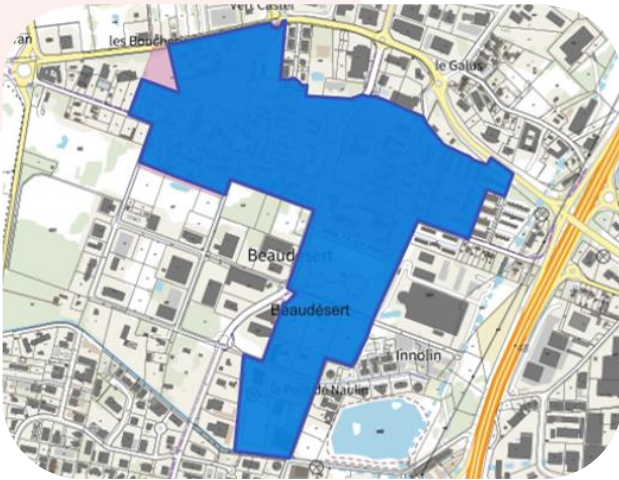


Quartier Alpilles - Vincennes – Bois Fleuri

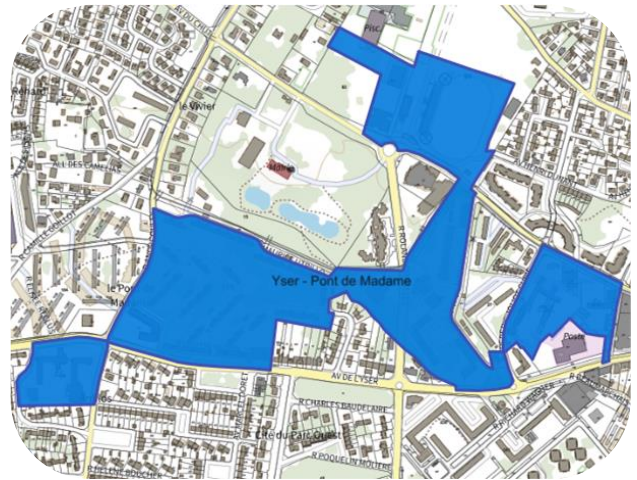


MERIGNAC

Quartier Beaudésert

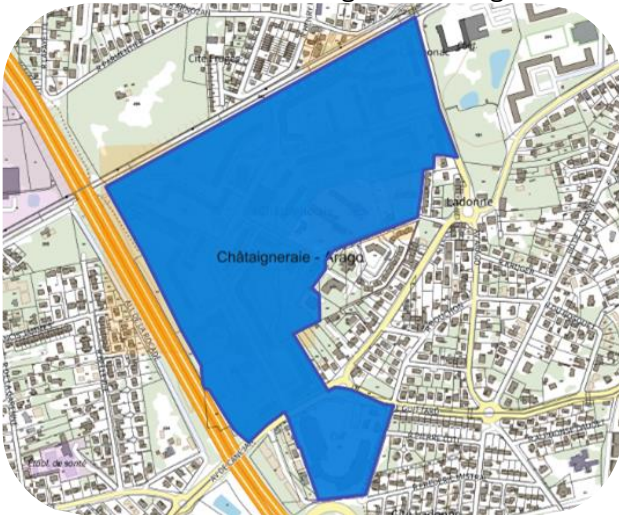


Quartier Yser Pont de Madame

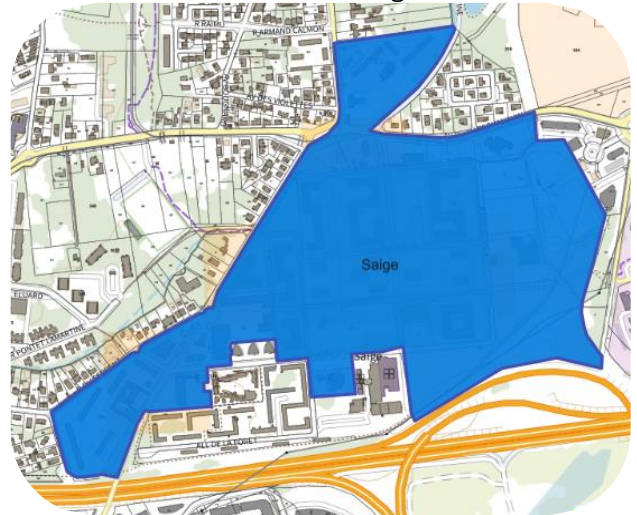


PESSAC

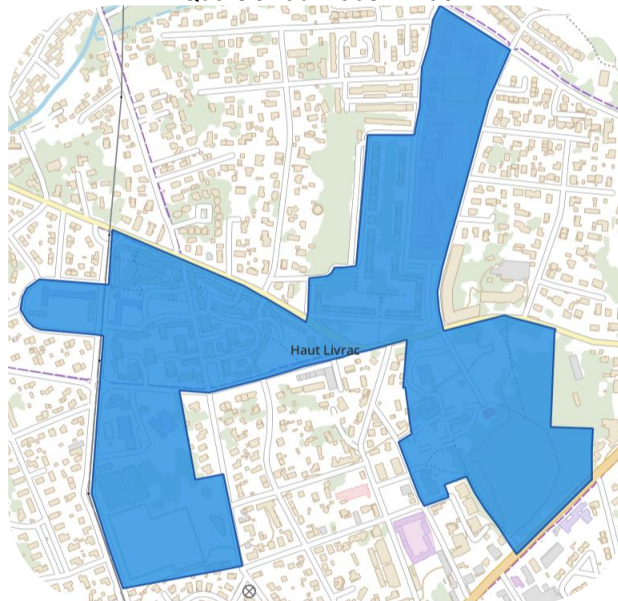
Quartier de la Châtaigneraie - Arago



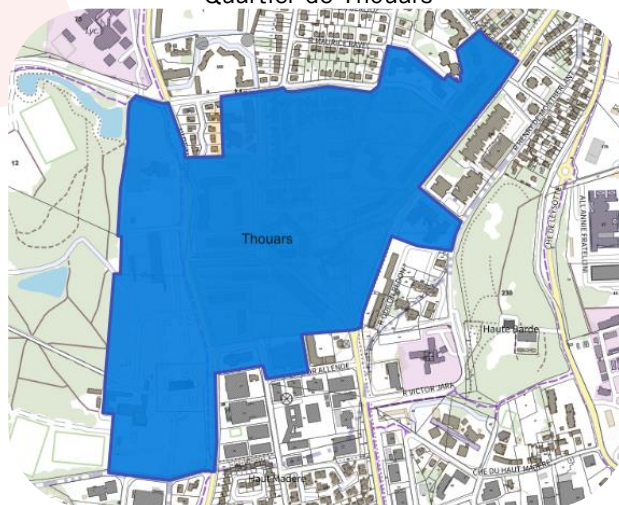
Quartier de Saige



Quartier du Haut Livrac



Quartier de Thouars



2.2. PRESENTATION DES NOUVEAUX QUARTIERS PRIORITAIRES

Suite à la réactualisation de la géographie prioritaire de la métropole, il y a désormais **23 quartiers prioritaires (contre 21 quartiers lors de la précédente géographie), représentant 70 700 habitants (69 000 habitants auparavant)**, que l'on peut classer en quatre typologies :

- **Ceux de plus de 8 000 habitants** : Grand Parc à Bordeaux, Palmer, Saraillère, 8 mai 45, Dravemont à Cenon et Floirac.
- **Ceux entre 4 000 et 8 000 habitants** : Génicart Est et Alpillès, Vincennes et Bois Fleuri à Lormont.
- **Ceux entre 2 et 4 000 habitants** : Carriet à Lormont, Le lac et Marne - Capucins à Bordeaux, Benauges, Henri Sellier, Léo Lagrange et Beausite à Bordeaux et Cenon, Jean Jaurès à Floirac, Saige et Chataigneraie Arago à Pessac, Talence Thouars.
- **Ceux en dessous de 2 000 habitants** : Bacalan à Bordeaux, Yser Pont de Madame et Beaudésert à Mérignac, Champs de course au Bouscat et Eysines, Grand Caillou à Eysines, L'Avenir à Bassens, Dorat, Thorez-Goëlands à Bègles, Carles Vernet –Terres Neuves à Bordeaux et Bègles, Gradignan Barthès, Haut Livrac à Pessac.

En sachant que la moyenne des quartiers en Nouvelle-Aquitaine se situe à 2600 habitants et 3200 habitants sur le territoire national.

Les déséquilibres dans les concentrations de logements locatif sociaux

En 2022 Bordeaux Métropole comptait un parc de logement de près de 410 000 résidences principales : 76% étant dans le parc privé et 24% dans le parc social.

Ces derniers sont cependant répartis de façon inégale entre les communes de la métropole (de 6% à 49% pour les communes soumises à la loi SRU) :

- Les communes de Lormont, Cenon, Floirac et Bassens concentrent ainsi 15% du parc social métropolitain et 8% des résidences principales.
- Les communes du secteur sud (Talence, Bègles, Villenave d'Ornon, Gradignan) et sud-ouest (Mérignac, Pessac) représentent 36% du parc social de la métropole et 33% des résidences principales, soit une représentation équilibrée du parc social sur ce territoire,

- Dans les secteurs « centre » (Le Bouscat, Bordeaux) et dans le secteur « ouest » de l'agglomération (Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Saint-Aubin-de-Médoc), la présence de logements sociaux est en revanche sous-représentée.

La géographie du parc à très bas loyers est fortement marquée par les grands quartiers d'habitat social dont beaucoup aujourd'hui, au regard de leurs difficultés, relèvent du Contrat de ville métropolitain.

Ainsi, ces quartiers concentrent 42% du parc social et 63% du parc à bas loyers. Il s'agit de logements collectifs (pour 90%), de typologie intermédiaire (T3/T4), construits entre 1946 et 1990, à moins de 6€ / m² et implantés fortement sur la rive droite.

Un renforcement des concentrations de pauvreté et leurs déplacements

Les travaux de l'INSEE et de l'Agence d'urbanisme, sur les revenus et leurs répartitions, montrent une forte augmentation de la pauvreté dans ces territoires les plus impactés par la paupérisation.

C'est ainsi que la Métropole connaît une hausse de 13 à 14% du nombre de ces foyers sous le seuil des bas revenus dans les QPV. Ce pourcentage passe de 37 à 40% entre 2015 et 2019.

Les travaux de ces deux institutions montrent aussi un mouvement centripète des fragilités sociales : ainsi la géographie politique de la ville va se densifier sur la rive droite, Bègles, Pessac et le Nord de Bordeaux (+4 800 habitants).

Enfin, selon les communes, ces concentrations de foyers connaissant de lourdes difficultés socio-économiques peuvent ainsi varier de 4 % à plus de 51% de la population communale.

Typologie de population

Tous ces quartiers abritent **une population nettement plus jeune** que sur le reste du territoire. Mais ce constat est à nuancer **par un vieillissement accéléré dans quelques quartiers** : le Lac à Bordeaux, Champs de course, Grand cailloux à Eysines Le Bouscat, Barthès à Gradignan, Génicart Est à Lormont.

Les familles monoparentales sont toujours fortement représentées (plus de 30% parmi les familles) ainsi que les ménages d'une personne.

Les habitants sont soumis à un fort sentiment de discrimination puisque ces quartiers abritent davantage d'étrangers que le reste du territoire.

Tissu économique

Les QPV de Bordeaux Métropole se distinguent par une faible concentration d'établissements effectuant des activités financières ou immobilières, de commerce de gros, et d'entreprises d'information / de communication.

Ces territoires abritent cependant davantage d'entreprises de construction et commerce de détail. Le nombre de micro-entrepreneurs est plus fort dans les QPV de Bordeaux métropole.

L'étude de l'INSEE sur l'emploi et les revenus des indépendants [INSEE 2020] faisant apparaître que les autoentrepreneurs mono-actifs ont des revenus moyens de 530 euros par mois. Il est important d'éviter que ce statut d'activité se transforme en trappe à pauvreté.

L'objectif sera de se recalcr sur la moyenne de Bordeaux-Métropole.

Ces dispersions statistiques et ces écarts entre les QPV indiquent bien que les situations sont diverses et que l'intervention ne peut être uniforme ni dans la sélection des priorités, ni dans les niveaux de subventionnement pour concrétiser une réduction mesurable des déséquilibres sociaux et urbains.

Aussi, les modalités d'intervention doivent tenir compte de cette diversité des situations pour établir une typologie des quartiers s'appuyant sur plusieurs critères :

- Le niveau de difficulté du QPV approché par le revenu médian/unité de consommation et l'approche multicritère adoptée par l'AURBA,
- L'importance du nombre d'habitants en QPV pour calibrer les niveaux d'intervention en tenant compte des déséquilibres internes aux grands quartiers,
- L'importance de la part de la population en politique de la ville par rapport à la population communale,
- Les capacités d'intervention des communes en fonction du potentiel financier et fiscal ou de l'approche multicritères des scorings de l'ANRU ou du coefficient de solidarité du département de la Gironde.

2.3. CONVERGENCE DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET DES RESEAUX D'EDUCATION PRIORITAIRES (QPV/REP)

Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle du 3 avril 2023, il est attendu la plus grande cohérence possible entre le zonage de la politique de la ville et le futur zonage de l'éducation prioritaire. En effet, la convergence des zonages doit permettre de répondre aux urgences des territoires.

Ce travail de convergence, entre la Préfecture et la Directrice Départementale des Services de l'Éducation Nationale commencé fin 2023 se poursuivra en 2024 afin d'être opérationnelle à la prochaine rentrée scolaire.

3.Stratégie et mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030

3.1. STRATEGIE DU « CONTRAT DE VILLE »

La « politique de la ville » est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés.

A ce titre, elle vise à réduire les écarts de développement, à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Pour cela sur la période 2024 – 2030, dans un souci d'efficacité, il est proposé que soit au cœur de la stratégie de chacun des signataires :

- **La mobilisation du droit commun** : cet effort de mobilisation sera structuré et ambitieux : des points réguliers seront faits à chaque Comité de pilotage du Contrat. Chaque signataire s'engage à mobiliser ses services (une instance de pilotage peut être créée à l'échelle de chaque institution) et un groupe technique permanent d'observation et d'appui à cette démarche est institué. Cette mobilisation, véritable « clé de voûte » de ce contrat, concerne l'ensemble des thématiques qui touche le quotidien des habitants du territoire métropolitain
- **Le public des femmes, des jeunes et des habitants de nationalité étrangère allophones**, en visant à renforcer l'insertion sociale et proposer des parcours de vie plus émancipateur : réussite éducative, socio-économique, participation citoyenne, mobilités...
- En complémentarité des actions de prévention dans tous les domaines ainsi que la lutte contre toutes les discriminations, **l'adaptation à toutes les transitions sociétales en cours** (environnementale, numérique, démographique, démocratique...).
- Et **une ambition d'attractivité** pour ces quartiers par des projets d'aménagement permettant leur meilleure intégration dans leur environnement (mobilité, équipement, emploi...).

Cette stratégie fera l'objet d'une déclinaison par quartier prioritaire dans le cadre des projets de territoire élaborés par les communes.

3.2. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

D'un point de vue national et local, de nombreuses études démontrent que les inégalités entre les quartiers et le reste des territoires n'ont pas disparu. Elles se sont amplifiées pour certains quartiers et améliorées pour d'autres.

Pour répondre à cette stratégie, le contrat de ville propose ainsi de :

- Développer une fonction d'observation et de coordination afin de pouvoir fournir un support aux acteurs impliqués dans la politique de la ville et in fine améliorer l'offre de service,
- Favoriser les conventions d'objectifs pluriannuelles pour l'exécution des différentes actions,
- Intensifier le travail partenarial entre acteurs publics et privés,
- Favoriser l'approche préventive des difficultés.

3.3. LES PRIORITES TRANSVERSALES

- L'égalité femme - homme
- Les jeunes
- La diversité.

ÉGALITE FEMME/HOMME

OBJECTIFS	ACTIONS
<p>Sensibiliser les publics à la thématique de l'égalité Femme /Homme,</p> <p>Lever les stéréotypes de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des cultures, des codes, des représentations, et de l'environnement interculturel • Mettre en place des maraudes, favoriser l'aller-vers • Valoriser le savoir-faire et les actions des femmes • Favoriser la création d'un réseau de femmes entrepreneuses • Organiser un recueil de la parole des parents par de multiples acteurs
<p>Accompagner la levée des freins psycho-sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des tables-rondes valorisant les parcours atypiques des femmes • Développer les rencontres avec des femmes entrepreneuses / actives • Renforcer le mentorat • Travailler sur les croyances et les représentations, les représentations culturelles et culturelles • Assurer une gouvernance partagée avec les femmes concernées
<p>Accompagner l'émancipation et l'autonomie financière des femmes, créer les conditions de leur autonomisation et renforcer leur pouvoir d'agir</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les financements et les dispositifs destinés à faciliter la garde d'enfants pour les publics en insertion et en recherche d'emploi et faciliter leur accès à ces services. • Mieux accompagner les femmes vers l'emploi
<p>Développer l'offre de services enfance étendue et flexible adaptée aux modes de vie des publics en difficulté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Décloisonner les pôles de compétences entre les actions d'insertion / emploi et celles portant sur la petite enfance / la jeunesse • Accroître le travail avec les assistantes maternelles et capitaliser sur les réseaux de solidarité informels • Dépasser la seule prise en charge du jeune âge au profit d'une offre incluant les adolescents • Associer les bailleurs notamment pour accéder à des locaux disponibles • Identifier les structures existantes sur chacun des territoires susceptibles de participer à cet objectif, à l'instar des écoles
<p>Renforcer l'offre d'activités périscolaires pour les collégiens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un relais avec des structures aménagées pour proposer des activités périscolaires • Associer les jeunes dans le choix des activités, réactualiser la programmation afin qu'elle corresponde à leurs intérêts

LES JEUNES (16-25 ANS)

OBJECTIFS	ACTIONS
Accentuer la visibilité des échanges entre l'école et le monde économique, structurer opérationnellement la relation école-entreprise dans les dispositifs existant	<ul style="list-style-type: none">• Travailler avec les comités Locaux Ecoles-Entreprises (CLEE) pour renforcer les échanges entre l'école et le monde économique• Traiter les sujets d'orientations via des actions d'information sur la formation et l'insertion propres aux bassins d'emploi• Développer les rencontres avec les entreprises et les périodes d'immersions,• Renforcer le tutorat et le mentorat

LA DIVERSITE

OBJECTIFS	ACTIONS
Lutter contre les discriminations Faciliter la communication	<ul style="list-style-type: none">• Diversifier les supports en interprétariat• Analyser et coordonner l'offre de formation linguistique des adultes• Proposer des formations linguistiques adaptées aux besoins professionnels et administratifs

3.4. ARTICULATION AVEC LES AUTRES STRATEGIES LOCALES

Le contrat de ville a été élaboré par l'Etat et Bordeaux Métropole avec l'ensemble des partenaires : les collectivités locales, les acteurs associatifs et les conseils citoyens, et les partenaires institutionnels etc. Ce travail a permis de croiser l'ensemble des orientations, des actions et le droit commun inscrits dans les différentes contractualisations de l'ensemble des signataires (schéma départemental d'animation de la vie sociale, schéma départemental de la jeunesse, schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'autonomie, contrats locaux de sécurité, Pacte des solidarités, CTG de la CAF, PTI du Département, etc.).

4. Grands enjeux des quartiers et orientations

4.1. DES QUARTIERS FAVORISANT L'ACCES A L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

4.1.1. Orientation stratégique n°1 : mieux repérer et mieux accompagner vers l'insertion et l'emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers

Données

En 2017, les jeunes des QPV représentent 10 % des jeunes de Bordeaux Métropole.

La population de nationalités étrangères dans les quartiers est de 22,5 % pour 7,9% sur le reste du territoire métropolitain.

Les personnes en situation de handicap, allocataire de la prestation Adulte Handicapé, est de 8% contre 4,2% sur le reste du territoire Métropolitain.

De plus, la part des personnes de +15 ans, ayant terminé leur scolarité sans diplôme atteint 38 % (contre 21 % pour la Métropole), la part des diplômés bac + 2 est deux fois moindre (22% contre 41%).

40 % des foyers sont désormais sous le seuil de pauvreté (contre 37% en 2013) pour 14 % sur la Métropole (13 % en 2013). 14,5% des habitants sont bénéficiaires des minima sociaux contre 6,7 % sur le reste du territoire Métropolitain. 24,3 % sont couverts par la complémentaire santé solidaire (C2S).

La part des travailleurs précaires atteint désormais 24 % (contre 21 % en 2010) pour 15 % (+ 1 point) sur le reste de la Métropole.

Comme au plan national, sur la période 2010 et 2017, il est constaté une baisse du taux d'activité des femmes de 46 % à 44 ,5% dans un contexte de hausse pour celui de la Métropole (de 59, 2 % à 59,9 %).

Aujourd'hui, le chômage a baissé et n'a jamais été aussi bas depuis 2014 y compris dans les quartiers (13,8%). Pour autant, il est possible d'envisager qu'une partie des personnes en recherche d'emploi ne sont pas inscrites à France Travail et restent donc invisibles dans les statistiques de la DEFM (Demande d'emploi en fin de mois).

Par ailleurs, le rapport au travail a changé notamment depuis le contexte sanitaire. En effet, le comportement des jeunes demandeurs d'emploi semble avoir évolué, inversant les rôles avec l'entreprise qui se retrouve en position de démontrer et mettre en avant les conditions de travail qu'elle propose et le sens de son activité.

Enjeux

L'analyse de la situation des quartiers de la métropole bordelaise fait ressortir une plus grande fragilité de ces territoires en matière d'accès à l'emploi. Derrière ce constat se cache une grande hétérogénéité. **Le contrat de ville métropolitain se fixe comme objectif de réduire les inégalités en matière d'accès à l'emploi en réduisant les « freins périphériques » et en proposant des opportunités aux habitants des quartiers.**

Une mauvaise maîtrise du français, une situation de décrochage scolaire, des discriminations parfois cumulatives, la garde des enfants, des moyens de transports, ou encore une situation d'incertitude vis-à-vis du logement constituent autant de « freins périphériques » limitant l'accès à l'emploi des habitants de ces quartiers.

Ainsi, l'enjeu pour les membres du service public de l'emploi consiste à repenser cette politique, les méthodes, en les adaptant aux problématiques des habitants des quartiers qui cumulent les difficultés.

Il convient d'innover dans l'approche en intégrant de manière importante les habitants dans la détermination des actions à mettre en œuvre.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 : MIEUX REPERER ET MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'INSERTION ET L'EMPLOI NOTAMMENT LES FEMMES ET LES JEUNES DES QUARTIERS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Mettre en place une gouvernance locale opérationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> Fédérer l'ensemble des partenaires de l'emploi, de la formation, du développement économique et de l'insertion et développer la coordination de leurs actions au sein d'une gouvernance territorialisée (SPEP métropolitain, Cité de l'emploi, ...) Mettre en synergie les réseaux d'acteurs locaux de l'insertion, de la formation et de l'emploi et favoriser leur complémentarité (Cité éducative, Cité de l'emploi) Rendre lisibles les différents dispositifs de l'insertion et de l'emploi
<p>Développer les parcours professionnels des habitants, proposer de nouvelles opportunités</p> <p>Mettre en place une action spécifique pour les publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi</p> <p>Structurer des réponses afin de faciliter la mobilité professionnelle à long terme</p>	<ul style="list-style-type: none"> Développer les rencontres directes avec les entreprises au sein des quartiers Travailler le lien et la qualité des échanges entre les entreprises, les associations et les habitants afin de développer des projets Faire connaître les structures et les ressources d'aide à la recherche d'emploi et de création d'entreprises Renforcer l'insertion par l'activité économique via des partenariats avec des entreprises d'insertion et des régies de quartier Développer les modes de recrutement innovants comme des recrutements sans CV, des recrutements inversés, des recrutements directs des entreprises, ou encore via les méthodes de Jobathon et de Jobdating inversé Promouvoir par France Travail la Méthode de Recrutement par Simulation auprès des entreprises et des publics des QPV, développer la programmation d'ateliers de Détection de Potentiel (basé sur la MRS et les immersions (site immersionfacile.fr) auprès du public QPV et des entreprises : Poursuivre le dispositif « Equip Recrut » au sein de France Travail de Lormont : une équipe de conseillers dédiés à l'accompagnement renforcé de demandeurs d'emploi issus des QPV afin d'accélérer leur retour à l'emploi (en complémentarité avec l'équipe entreprises pour adapter l'offre de service et agir localement en faveur des publics bénéficiaires) Orienter vers le dispositif Accompagnement Global de France Travail (en partenariat avec le Département, les CCAS et la Caf) les demandeurs d'emploi nécessitant un accompagnement renforcé couplé avec la levée des freins sociaux Garantir un suivi dans le temps des dispositifs de retour à l'emploi via des organismes comme les régies de quartier Proposer des programmes alternatifs, tels que des chantiers d'insertion, avant l'entrée en entreprise Proposer une offre élargie de formations qualifiantes, notamment dans les métiers du numérique (PRF, PIC), ou encore dans les domaines du développement durable et de la

**Traiter les freins à l'emploi
Renforcer la cohésion sociale**

- rénovation énergétique des bâtiments en partenariat avec le GIP GPV
- Envisager le développement d'écoles de production dans les quartiers pour amplifier les synergies entre formations industrielles et le développement économique des QPV
 - Accentuer le travail avec les Comités Locaux Ecoles-Entreprises, développer le mentorat et proposer des formations courtes pour les jeunes
 - Développer le mentorat (entreprises et fonctions publiques)
 - Expérimenter les dispositifs de Prépa Talents
 - Allouer 25% de l'enveloppe politique de la ville de l'État
-
- Développer le « aller vers », et aussi le « faire venir » dans une logique d'incitation à la mobilisation, ainsi que la médiation au sein des quartiers pour parler d'emploi selon les spécificités des publics
 - Mobiliser les publics en associant et en mettant en synergie les acteurs de l'emploi et de l'insertion et ceux du champ social sur le modèle de la Cité de l'emploi afin d'identifier les besoins des citoyens et renforcer leur pouvoir d'agir
 - Mettre en place des accompagnements renforcés, sur mesure, afin d'adapter l'offre de service aux besoins des habitants
 - Impulser un travail d'ampleur en matière de lutte contre les discriminations dans l'emploi ainsi qu'en matière de repérage, captage, et mobilisation des publics
 - S'appuyer sur le sport et la culture comme vecteurs de remobilisation des publics afin de les accompagner dans leur insertion professionnelle
 - Valoriser les initiatives portées par les jeunes et les femmes résidant dans les quartiers
 - Consolider les permanences France Travail et Cité de l'emploi au sein des quartiers
 - Développer une offre complète de services autour des freins périphériques, tels que l'enseignement du FLE, la garde d'enfants, ou encore le permis de conduire, en recourant prioritairement au droit commun

**Lever les freins à l'emploi des
femmes**

- Créer de structures permettant de prendre le relai des crèches et des écoles en horaires décalés et travailler avec les seniors et les jeunes qui souhaitent se former dans ce secteur. Permettre aux parents de donner de leur temps pour ce lieu.
- Accompagner les femmes à la levée des freins psycho-sociaux par du mentorat, la création de réseau, la rencontre de femmes à parcours atypique et de femmes entrepreneuses à parcours atypique
- Renforcer la confiance de la femme dans les espaces familiaux et professionnels. Travailler sur les représentations culturelles et culturelles. Mettre en place une gouvernance partagée avec les femmes issues de ces quartiers
- Valoriser le savoir-faire des femmes pour élaborer leur projet professionnel et leurs réussites par un travail sur la confiance en soi et un accompagnement de type « coaching à l'emploi »
- Promouvoir et favoriser la labellisation de places AVIP dans les crèches implantées dans les QPV au bénéfice des parents demandeurs d'emploi investis dans un parcours d'insertion professionnelle

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Lever les freins à l'emploi des jeunes

- Poursuivre le plan d'action engagé par l'agence France Travail de Bordeaux St Jean en lien avec les différents partenaires pour promouvoir les métiers de la petite enfance et des Services aux personnes
- Orienter vers le **dispositif Accompagnement Global de France Travail** (en partenariat avec le Département, les CCAS et la Caf) les femmes demandeurs d'emploi nécessitant un accompagnement renforcé couplé avec la levée des freins sociaux
- Accentuer le travail avec les Comités Locaux Ecoles - Entreprises pour accentuer la visibilité des échanges entre l'école et le monde économique et structurer opérationnellement la relation école-entreprise avec les dispositifs existants traitement des sujets d'orientation au travers d'actions d'information sur la formation, les métiers et l'insertion propres aux bassins d'emplois
- Développer les stages en entreprise pour favoriser la connaissance des métiers
- Veiller à la création de programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins locaux et guider les jeunes vers des métiers en demande
- Développer les rencontres avec les entreprises locales, faciliter l'accès aux stages, à l'apprentissage et les périodes d'immersion au sein de ces entreprises et organiser des événements de réseautage pour mettre en contact jeunes et professionnels
- Renforcer le mentorat et le tutorat (ex. actions de parrainage)
- Sensibiliser les jeunes aux opportunités de carrières dans les secteurs en croissance
- Promouvoir la diversité et sensibiliser les entreprises pour les encourager à embaucher des jeunes issus des QPV
- Mobiliser les conseillers CEJ et AIJ des agences de France Travail et des Missions Locales en faveur de jeunes des quartiers, mise en œuvre d'actions au plus près des territoires (aller vers)
- Développer l'accès des jeunes issus des QPV au sein des actions portées dans le cadre du CEJ et du CEJ Jeunes en Ruptures (ainsi que ses solutions structurantes : EPIDE, E2C, promo 16-18, formation HSP, Service Civique, SNU, ...)
- Veiller à mettre en place une communication adaptée au profil des jeunes pour les informer sur les opportunités disponibles
- Faire connaître les parcours d'insertion de l'EPIDE et de l'École de la Deuxième Chance

Favoriser l'emploi des seniors

- Mettre en œuvre les mesures spécifiques seniors nationales et s'assurer de leur déploiement effectif dans les QPV (suivi indicateurs...)
- Développer des formations spécifiques pour renforcer les compétences des seniors et les aider à s'adapter aux besoins du marché du travail actuel et aux nouveaux secteurs en demande (AFEST...)
- Établir des partenariats et collaborer avec des entreprises locales pour créer des opportunités d'emploi spécifiques aux seniors

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Rapprocher les bassins de vie et d'emploi

- Encourager les entreprises à mettre en place des aménagements pour répondre aux besoins spécifiques des seniors (horaires flexibles, conditions de travail ergonomiques ...)
- Créer des réseaux de soutien et des opportunités d'interaction avec la jeune génération pour partager des conseils, des opportunités d'emploi et des ressources
- Mettre en œuvre par France Travail les prestations spécifiques au bénéfice des demandeurs d'emploi seniors de la métropole en particulier ceux résidant dans les QPV
- Développer des actions de prévention santé et des accidents du travail avec la médecine du travail

- Encourager l'implication des entreprises dans les quartiers (animation du réseau PAQTE, mobilisation des clubs d'entreprises, Les entreprises s'engagent, etc.)
- Réserver les pieds d'immeubles aux entreprises, notamment de l'ESS
- Proposer des incubateurs à prix modique aux entrepreneurs afin de faciliter le lancement de leur activité
- Mettre en place des lieux d'activités mixtes coworking / restauration / artisanat / formation des travailleurs
- Mobiliser les entreprises via les organisations professionnelles, les syndicats, les clubs d'entreprises autour de démarches d'emploi local (GPEC) et de mobilité (plan de transport de zones d'activité)
- Développer des zones d'activités dans les quartiers par création ou réhabilitation des locaux existants.
- Travailler sur les usages économiques des pieds d'immeubles (HLM et privés)

Mener une réflexion sur l'Emploi précaire en forte progression sur les quartiers

- Encourager la diversification économique et la création de diverses activités économiques dans les QPV pour réduire la dépendance à un seul secteur d'emplois
- Soutenir l'économie sociale et solidaire dans les QPV pour offrir des alternatives d'emploi stables et durables
- Faciliter et innover dans les modes et l'accès aux services de garde
- Développer des plans d'actions de prévention et de lutte contre les discriminations

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 : MIEUX REPERER ET MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'INSERTION ET L'EMPLOI NOTAMMENT LES FEMMES ET LES JEUNES DES QUARTIERS

INDICATEUR DE RESULTATS

- Baisse de 20% du nombre de demandeurs d'emplois femmes
- Baisse de 20% du nombre de demandeurs d'emplois jeunes (16-25 ans)
- Diminuer l'écart entre le taux de chômage des QPV et celui de l'agglomération

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Région (non exhaustif)

- « Talents d'ici », plate-forme qui met en réseau les offres d'emplois des entreprises aux demandeurs d'emploi
- Aide au permis de conduire
- Chantiers d'insertion et de formation

Département

- PDII (plateformes mobilités, marché autonomie mobilité, D2C, EDEAccess, insertion par l'activité économique, ...), FSE, contrats aidés, clause d'insertion, TZCLD, aides individuelles à l'insertion des BRSA, soutien aux acteurs (AILDS), fonctionnement etc.

Bordeaux Métropole

- Schéma de développement économique métropolitain du 25 novembre 2021

État

- Mobilisation des entreprises en direction des habitants des quartiers : PaQte, 1 jeunes- 1 solution
- « Les entreprises s'engagent » mobilisation des entreprises pour embaucher et former des habitants des quartiers
- Abattements fiscaux : Exonération des entreprises de CFE et de TFPB
- Fonds de 150M€ pour mobiliser les asso de lutte contre la pauvreté pour accompagner et orienter les plus éloignés de l'emploi
- SDJES Statuts d'emplois : Services civiques, SNU, Accompagnement intensif des jeunes, Repérer les invisibles, Parcours personnalisé pour les jeunes, SESAME, Primes Jeunes

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- Politique de la ville nationale : Bop 147
- Politique de la ville préfectorale : Accompagnement à l'emploi, levée des freins linguistiques et culturels, cité de l'emploi, conventions PAQTE, Adultes relais, Postes Fonjep, Accompagnement du mentorat.

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet dans le cadre du contrat de ville et au titre du Pacte de solidarités

Bordeaux Métropole

- Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

- DDETS Insertion professionnelle : Emplois francs, PACEA, Contrats aidés, CEJ, CIE, PEC, Clauses d'insertion, Territoires zéro chômeur de longue durée, AAP Plan pauvreté / emploi, AAP Fonds de développement de l'inclusion, AMI 100 % Inclusion, Aide à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation, Aides aux employeurs recrutant un apprenti, Prime à l'embauche des jeunes, PACEA, Accompagnement intensif des jeunes AIJ, CIE -26 ans, Pacte des solidarités
- Fonds : Fonds de cohésion sociale pour accompagner les créateurs d'entrepreneurs les plus fragiles, FSE
- Appels à projets : AAP Repérer les invisibles, AAP Facilitateurs de clauses sociales, AAP Plan Pauvreté (Axe accès au travail pour tous)

DROIT SPECIFIQUE

France Travail

- Aides et mesures (prestations, aides financières à la mobilité, dispositifs de formation France Travail, aides à l'embauche)

EPIDE

- Dispositif d'insertion des jeunes

Banque des territoires

- Fonds de restructuration de locaux commerciaux

BPI

- Aide à la créativité/entrepreneuriat pour tous

Banque des territoires

- Fonds de restructuration de locaux commerciaux

CAF

- Dispositif « Construire ses Projets et Valoriser » CPVA, accompagnement renforcé via le centre de formation CAF

Bailleurs

- Chantiers jeunes, chantiers d'insertion
- Financement de structures diverses au sein des QPV

4.1.2. Orientation stratégique n°2 : encourager le développement économique dans les quartiers et notamment l'économie sociale et solidaire (ESS)

Données

Les quartiers prioritaires de Bordeaux métropole se distinguent par une surreprésentation des commerces de détail et d'entreprises du BTP, au détriment des autres activités économiques. Afin de garantir le développement économique des quartiers, il apparaît primordial de structurer des filières durables et non-délocalisables. Construire un réseau d'entreprises solidement implantées dans le tissu économique constitue un enjeu de taille afin de renforcer la cohésion sociale des habitants des quartiers.

Plus qu'une filière autonome, l'ESS est un mode d'entreprendre qui s'applique à tous les secteurs. Elle nécessite un ancrage territorial, et permet de créer des emplois non délocalisables, à destination des publics fragiles comme ceux présents dans les quartiers.

L'IAE (insertion par l'activité économique) est sur-représentée dans les quartiers, concernant 17% des emplois contre 10,4% dans la France entière. Ce mode d'organisation des activités économiques n'est pas également réparti entre les secteurs : 46% des emplois de l'ESS sont créés dans les domaines du social et du médico-social. 67,8% des emplois de l'action sociale sont placés sous le statut de l'ESS au sein des QPV, contre 59,5% au niveau de la France. Parmi les métiers concernés, on retrouve l'animation socioculturelle, l'aide à domicile, le nettoyage, l'enseignement, ou encore les services aux particuliers.

Par ailleurs, les emplois créés par l'ESS sont plus précaires que ceux du reste du secteur privé. 70,3% des emplois de l'ESS le sont en CDI contre 83,3% pour le privé hors-ESS. Cette proportion s'élève respectivement à 15,4% et 9,1% pour les CDD, et 14,3% et 7,6% pour les autres contrats. 59,9% des emplois sont exercés à temps complet et 40,1% à temps partiel, contre 76% et 24% pour le privé hors-ESS. Les femmes sont surreprésentées dans le secteur de l'ESS, avec 66,9% des emplois. Au sein des quartiers, cette différence est encore plus marquée, la part de femmes s'élevant à 68,6%.

Enjeux

L'ESS constitue un levier d'insertion et de lutte contre l'exclusion. En sa qualité de vecteur de création d'emploi, de dissémination de pratiques vertueuses et de relocalisation d'activités, l'ESS est un secteur clef de l'économie des quartiers. Elle peut jouer un rôle structurant pour les entreprises et les filières y étant implantées, ainsi que dans les parcours professionnels des habitants.

Possible vecteur d'émancipation, l'ESS encourage la participation citoyenne à la vie des quartiers tout en créant de l'emploi et de l'activité dans des territoires accusant un taux de chômage particulièrement élevé. En tant que pilier de développement local endogène, elle représente un volet essentiel des politiques de lutte contre les inégalités économiques subies et peut contribuer à compenser le manque de services essentiels ou difficilement accessibles.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 : ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS ET NOTAMMENT L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

ENTREPRISE - ESS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Clarifier les attentes pour les « quartiers » en matière de développement économique et de développement social	<ul style="list-style-type: none"> Établir un document cadre définissant les attendus, les actions, les financements pour les quartiers
Établir et faire connaître une définition commune de l'ESS faisant références pour les acteurs du développement économique territorial	<ul style="list-style-type: none"> Définir le périmètre de l'ESS et produire un référentiel des attendus dans le contrat de ville Consulter les habitants des quartiers afin de définir leurs attentes en matière d'ESS
Soutenir les acteurs de l'ESS, consolider leurs activités	<ul style="list-style-type: none"> Encourager et structurer le développement de ces projets d'entrepreneuriat collectif Faire connaître les outils de développement de ces projets, sécuriser les parcours Proposer un appui et un conseil aux projets de l'ESS Accompagner les acteurs jusqu'à stabilisation de leurs activités Développer les coopérations d'acteurs Favoriser l'ESS dans le cadre des opérations de renouvellement urbain Mieux faire connaître le rôle de la Chambre Régionale de l'ESS Renforcer la mise en œuvre de clauses insertion en soutien du modèle économique et social des structures de l'ESS, en développant les achats socialement responsables portés par les donneurs d'ordre publics Développer les achats socialement responsables au sein de la commande publique Mieux accompagner le développement de projets des structures de l'ESS et mieux soutenir les structures existantes en sécurisant leur parcours
Promouvoir le développement de nouvelles structures de l'ESS Encourager et Conforter le développement des projets innovants de l'ESS	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'entrepreneuriat ESS en tenant compte des besoins d'accompagnement des publics socialement fragiles Mettre en place une politique de soutien de l'ESS au sein des collectivités s'inscrivant dans les documents cadres préexistants Informier et communiquer sur les différentes formes d'ESS Poursuivre et amplifier les marchés d'entretien de leur patrimoine avec les bailleurs sociaux, Favoriser les locations de locaux à tarifs préférentiels

SALARIES – ESS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Valoriser l'image des acteurs de l'IAE auprès des bénéficiaires et des partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir la création de plaquettes dédiées, de films etc.• Mettre en place un forum IAE, des journées portes ouvertes
Valoriser les compétences acquises par les salariés durant leurs parcours dans une structure de l'IAE	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les outils développés sur la plateforme de l'IAE « inae-nouvelleaquitaine.org »
Développer l'aller-vers en faveur des salariés éloignés de l'emploi	<ul style="list-style-type: none">• Développer les coopérations avec les partenaires de l'insertion afin d'accompagner les publics éloignés de l'emploi• Faciliter la poursuite d'un parcours d'insertion via les groupements d'employeur pour l'insertion et la qualification (GEIQ), l'entrée en formation qualifiante, ou par un retour vers le marché de l'emploi classique

AUTRES FILIERES

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Accompagner le vieillissement	<ul style="list-style-type: none">• Développer la silver-économie
Développer les activités économiques productives	<ul style="list-style-type: none">• Développer un observatoire des loyers économiques• Diversifier les activités économiques non commerciales dans les QPV et les PRU• Appui à la restructuration des zones économiques (ex ZFU et ZUS)
Favoriser la transition écologique des entreprises	<ul style="list-style-type: none">• Développer une expertise métropolitaine sur ce thème
Maintenir et développer l'offre commerciale sur les QPV	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner la restructuration des centres commerciaux

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 : ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS ET NOTAMMENT L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de projets ayant obtenu l'agrément ESUS dans les QPV (20%)
- Taux de sorties positives des femmes à l'issue d'un parcours au sein d'une SIAE

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

État DDETS

- Financement DLA
- Fond d'initiative territoriale pour les projets
- Aides par branche professionnelle côté entreprises
- Financements de la formation professionnelle (programme PIC)
- AAP FSE+

Pour les structures adaptées de l'ESS

- Fonds d'accompagnement et dispositifs d'emplois spécifiques
- Fonds de solidarité, Prêt garanti par l'État et prêts directs de l'État
- Fonds Vert et Contrats de Relance et de Transition Écologique, programmes ADEME

Bordeaux Métropole

- Plan d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du Schéma de développement économique métropolitain du 25 novembre 2021

Région

- FEDER, FSE

France active

- Prêts, aides à l'accompagnement sur la structuration financière

INAE

- Appui réseau, animation et coordination

Fondations

- Soutien des investissements notamment le FAPE, EDF, Vinci, La Caisse d'Épargne, ...

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville (actions d'accompagnement, cité de l'emploi, ...)
- Politique de la ville : Actions d'accompagnement, cité de l'emploi

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet dans le cadre du contrat de ville et au titre du Pacte de solidarités

Bordeaux Métropole

- Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain

4.1.3. Orientation stratégique n°3 : accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers et notamment celui des femmes

Données

En 2021, on recensait 5114 entreprises immatriculées au sein des QPV, soit 6% du nombre de structures présentes sur le territoire métropolitain. Les secteurs du BTP, des transports et du commerce de détails sont sur-représentés. Si les secteurs de l'immobilier et de l'informatique restent minoritaires, ils enregistrent une croissance de 50% sur la période 2016-2021.

Une vingtaine d'acteurs sont présents sur le territoire pour accompagner l'émergence et le financement des projets. On retrouve les chambres consulaires, mais aussi des structures comme la CRESS, CDIFF, Initiative Gironde, Adie, France Active, CSDL, Booster, Haut de Garonne Développement, le Forum du Rocher, deux citésLab, Cité Coop... Au niveau national, l'ONPV et la BPI constatent que le taux de survie des entreprises trois ans après leur création est de 77% en QPV, contre 74% dans les autres territoires.

Enjeux

L'amélioration de l'attractivité économique, sociale et culturelle constitue un objectif revendiqué de la politique de la ville. L'aide à l'implantation des entreprises, l'identification des chaînes de valeurs et le développement d'une offre de locaux de commerce et de production constituent autant de pistes pour y parvenir.

Il apparaît nécessaire d'agir sur les freins psychosociaux afin de faciliter la création d'entreprises, en particulier pour les jeunes et les femmes. L'ambition des porteurs de projets doit être favorisée afin de développer des projets structurants et des réseaux d'entrepreneurs. Leur action doit être valorisée, tout en étant attentif à la viabilité de leurs projets leur conférant à court terme des revenus égaux ou supérieurs au SMIC ...

Les différents enjeux identifiés sont les suivants :

- Intensifier l'ambition des porteurs de projets
- Développer l'offre de locaux de commerce et de production, (dans et en dehors du quartier)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 : ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT DANS LES QUARTIERS ET NOTAMMENT CELUI DES FEMMES

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Développer une offre d'hébergement, faciliter le parcours immobilier des entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les règles relatives à l'interdiction d'enregistrement des entreprises au sein des logements sociaux avec les bailleurs • Intégrer les enjeux spécifiques des entrepreneurs des quartiers les documents cadres de la métropole • Développer l'offre de locaux de commerce et de production à loyer adapté ou modéré • Favoriser la création et l'implantation des entreprises en pied d'immeuble, et des opérations tests de type boutiques éphémères • Structurer l'accompagnement des futurs chefs d'entreprises dans leurs recherches de locaux auprès des bailleurs et des promoteurs dans les quartiers
<p>Rompre l'isolement des porteurs de projets, créer les conditions de la réussite des projets entrepreneuriaux, favoriser les rebonds</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et soutenir les réseaux d'entrepreneurs • Faciliter le développement d'une activité économique au sein des coopératives d'activité et d'emploi • Soutenir les coopérations entre entreprises • Cartographier les structures d'accompagnement, fablab, pépinières d'entreprises et des espaces de coworking • Favoriser la mutualisation des équipements et la mise en œuvre de co-actions portées par les coopératives d'entrepreneurs • Développer le groupement social ponctuel des entrepreneurs et le parrainage • Faciliter les tests d'activité économique dans des couveuses sans immatriculation préalable
<p>Mettre en place un suivi sur-mesure des entrepreneurs et lever les freins mentaux à la création d'une activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers • Mieux comprendre les motivations des entrepreneurs • Faire connaître le droit commun, le mobiliser en priorité sur les quartiers • Valoriser les entrepreneurs des quartiers par une communication accrue auprès des journaux locaux ou via des événements dédiés, en particulier pour les femmes • Promouvoir le fonds de garantie à l'initiative des femmes dans les QPV • Favoriser l'accompagnement des créateurs d'entreprise jusqu'à stabilisation de l'activité (au moins 3 ans)
<p>Accompagner l'entrepreneuriat en développant et coordonnant les programmes d'animation et de financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les différents programmes d'accompagnement • Promouvoir les initiatives du territoire pour développer des aménités à destination des entreprises et des salariés • Structurer la relation aux entreprises sur des enjeux de qualification et d'emploi avec une conduite d'actions par filière et grands chantiers • Développer des lieux facilitant la création d'entreprises, à peu de frais voire gratuits, pour lancer son activité dans de vraies conditions professionnelles notamment en s'appuyant sur les tiers lieux implantés dans les QPV (tiers lieux existants ou à venir)

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Accompagner les créateurs d'entreprises jusqu'à stabilisation de leur activité (3 années)
 - Mobiliser le réseau des France Services dans les quartiers comme guichet d'accompagnement à la création d'entreprises
 - Faciliter la transmission et la reprise des entreprises
 - Soutenir les projets de Social Lab dans le cadre des opérations de renouvellement urbain ainsi que les pépinières d'entreprises
-

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 : ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT DANS LES QUARTIERS ET NOTAMMENT CELUI DES FEMMES

INDICATEUR DE RESULTATS

- Taux d'évolution d'entreprises créées sur les QPV par les femmes résidentes en QPV
- Nombre d'entreprises créées sur les QPV par les femmes des QPV

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

État

- EPARECA

BPI-Banque des territoires

- Programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » avec la BPI et la Banque des territoires

BPI

- Aide à la créativité et à la création d'entreprises, 100 000 entreprises, Les Déterminés, ...

Région

- FEDER, FSE
- Dispositif « Entreprendre, la Région à vos côtés »

Département

- Financement de la plateforme travailleurs indépendants pour les allocataires du RSA travailleurs indépendants, financement de France active et financement de l'ADIE (microcrédit), dispositif Rebond 33 d'aide à la création d'entreprise pour des personnes en insertion.

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Actions d'accompagnement, cité de l'emploi

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet dans le cadre du contrat de ville et au titre du Pacte de solidarités

Bordeaux Métropole

- Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain

4.2. DES QUARTIERS D'EMANCIPATION : ELARGIR LES HORIZONS, EMANCIPER LES PUBLICS

4.2.1. Orientation stratégique n°4 : favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage scolaire

Données

La population des QPV de Bordeaux Métropole est particulièrement jeune. La part des moins de 24 ans s'élevé à 38,4% au 1er janvier 2023, contre 33% dans l'EPCI. Les différences sont encore plus importantes dans un certain nombre de quartiers.

Cet écart est lourd de conséquences sur la population scolaire : en 2019, 14% des écoliers étaient issus des QPV de la métropole, alors que ces territoires ne représentaient que 8% de la population totale. Si les écoliers sont surreprésentés, le taux de scolarisation est pourtant moindre. 66% des 16-25 ans sont scolarisés dans les QPV, contre 73% dans le reste de la métropole. Cet écart est encore plus visible pour les jeunes de 16 à 25 ans disposant d'une nationalité étrangère : seuls 56,8% d'entre eux sont scolarisés. Au sein même des formations, les jeunes des QPV sont surreprésentés dans la voie professionnelle : 46% d'entre eux sont scolarisés en lycée professionnel, contre 24% dans le reste de la métropole. Par ailleurs, 53% des établissements scolaires situés en QPV sont en dispositifs REP ou REP+.

Si ces quartiers restent jeunes, ce groupe stagne sur la période 2015-2019. Dans le même temps, la part des plus de 60 ans augmente d'environ 16,2%, laissant présager le début d'une transition démographique.

Les foyers résidents en QPV sont socialement plus fragiles. 44% d'entre eux ont une structure monoparentale. Les enfants sont en moyenne plus âgés, signe d'une difficile transition vers la vie active. La part de logement suroccupé est plus importante : 22% des ménages sont concernés par ce phénomène, contre 12% hors QPV. Dans le quartier de la Marègue, 44% des mineurs sont concernés.

Enjeux

Les politiques dirigées vers les jeunes des quartiers revêtent une importance toute particulière au regard des émeutes de l'été 2023. Il apparaît nécessaire de renforcer l'articulation entre l'ensemble des stratégies et des actions menées par les différents acteurs publics et associatifs afin de résoudre durablement les difficultés socio-éducatives auxquelles font face les jeunes des quartiers.

A ce titre, la réussite éducative est considérée comme un axe primordial du contrat de ville.

Plusieurs chantiers sont identifiés. Afin de réduire les écarts de taux de scolarisation entre les quartiers en QPV et le reste du territoire, la politique de la ville doit accroître le nombre de jeunes en étude au sein des quartiers.

Une approche qualitative est aussi nécessaire afin d'augmenter les taux de réussite des élèves en sortie d'études. Plusieurs étapes des parcours de vie sont identifiées :

- **La petite enfance** : renforcer la socialisation éducative et agir sur les ruptures éducatives des territoires pour certaines populations,
- **La réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire**,
- L'accompagnement à la **parentalité** est un thème d'importance dont l'objectif est de favoriser la réussite éducative dès le plus jeune âge.

Par les objectifs et les actions présentées ci-dessous, le contrat de ville établit un cadre d'action visant à favoriser la transition entre les différentes étapes des parcours scolaires et la solidité de l'encadrement parental.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 : FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUTES ET TOUS EN COLLABORATION AVEC LES PARENTS ET MIEUX LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS LES ENFANTS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Fédérer l'ensemble des acteurs autour de la réussite éducative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les acteurs locaux sur la question de parcours de l'enfant de 0 à 25 ans sur le modèle des cités éducatives • Harmoniser l'attractivité scolaire à l'échelle métropolitaine via des écoles requalifiées ou reconstruites
<p>Prévenir le décrochage scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la convergence REP et QPV • Développer la scolarisation dès 2 ans en toutes petites sections (TPS) • Accompagner le parcours de l'enfant notamment sur les classes passerelles (1ère année de maternelle, CP, 6ème, 2ème) • Développer les accompagnements individualisés et collectifs pluridisciplinaires en direction des publics les plus fragiles (PRE, Cité éducative, ...) • Proposer un accompagnement scolaire de 0 à 25 ans, particulièrement renforcé pour la tranche des 16-18 ans, en coopération avec les acteurs locaux (PRE 16-18 ou Cité éducative) • Mieux intégrer les élèves en situation précaire ou en situation de décrochage scolaire ainsi que les allophones en mettant en adéquation les besoins et les classes nécessaires et en leur permettant d'accéder aux offres sportives, culturelles et vacances apprenantes • Mieux prendre en compte les enjeux de santé des élèves et notamment les besoins d'accompagnement psychologiques des adolescents • Mener une réflexion sur les territoires en matière d'accompagnement à la scolarité • Favoriser la médiation pour apaiser le climat scolaire, réduire les violences, et améliorer l'estime de soi des jeunes • Encourager le tutorat et le mentorat « un jeune, un mentor » • Proposer aux jeunes en difficultés scolaires ou en décrochage, ayant une appétence pour les métiers de l'animation ou du sport, d'intégrer le dispositif SESAME ou un parcours de remobilisation via un service civique
<p>Lutter contre l'exclusion scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les ruptures éducatives et l'exclusion scolaire en privilégiant les mesures alternatives aux mesures d'exclusion en proposant aux élèves du secondaire sous le coup d'une exclusion, la réalisation d'une « mesure de responsabilisation » (stage) au sein d'un club sportif, d'une association d'éducation populaire et des CPLJ • Développer « l'aller vers » les activités de socialisation périscolaire de nature sportive et culturelle • Renforcer la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés • Mettre en œuvre des partenariats éducation nationale / CAF/Collectivités locales autour des enjeux d'amélioration de la cohérence des temps de vie de l'enfant et sa socialisation

autour de la construction de Projet éducatif de territoire (Pedt) et de Plan mercredi

- Promouvoir l'égalité femmes / hommes via l'orientation et la mixité des établissements
- Faire connaître et Revaloriser les formations et filières professionnelles
- Mettre en place des actions de développement des compétences psychosociales
- Renforcer les aides et l'accompagnement à destination des enfants porteurs de handicap
- Proposer et développer les solutions alternatives à l'exclusion
- S'appuyer sur les CPLJ dans le cas d'exclusion

Construire des parcours de réussite éducative

- Nourrir les ambitions dès le collège, agir sur l'estime de soi et le champ des possibles
- Promouvoir l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur
- Développer des lieux calmes de travail en dehors des établissements scolaires
- Développer l'encadrement des jeunes par d'autres jeunes engagés dans des associations
- Promouvoir la diversification de la lecture
- Pérenniser le dispositif vacances apprenantes
- Proposer des actions culturelles en lien avec l'éducation nationale et la jeunesse, sur le thème des arts, de la culture, de la musique, et du sport
- Mettre en place un accompagnement des parcours scolaires sur le modèle des cités éducatives
- Améliorer le partenariat établissements scolaires- entreprises, les actions d'orientation, les stages en entreprises, le parrainage
- Promouvoir l'accès des jeunes à leurs droits en s'appuyant sur le réseau d'information jeunesse et la Boussole des jeunes
- Renforcer les opportunités d'alternance avec les entreprises et les mobilités en France et à l'étranger
- Mettre en place une campagne d'information sur le thème de l'alternance
- Établir un engagement contractuel des chambres consulaires et des entreprises via le dispositif Paqte et les Entreprises s'engagent

Renforcer le lien parents –enfants et parents - école

- Accompagner les familles dès la maternelle sur les enjeux de socialisation et de scolarisation
- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire et d'orientations
- Mettre en place de nouvelles formes de coopération et de nouveaux modes d'implications entre l'école et les parents
- Améliorer la communication à l'égard des parents afin de restaurer la confiance
- Investir de nouveaux supports de communication : Flyers, clips vidéo, interprètes intermed
- Poursuivre le dispositif de traduction et d'accompagnement des parents allophones, sur le modèle de « L'École ouverte aux parents »
- Renforcer le dispositif « L'École des parents »

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Créer des évènements permettant de retisser le lien des parents avec leurs enfants (jardinage, cuisine, etc.) et des groupes de parole entre parents
- Favoriser le développement des outils de soutien à la parentalité REAAP et LAEP et renforcer les actions de soutien à la parentalité dès la naissance en prenant appui sur les services PMI et MDS
- Déployer des lieux ressources comme Les « Bulles girondines » (Villenave d'Ornon), lieu hybride dédié à l'enfance et la parentalité et ouvert à toutes et tous (enfants, parents, grands-parents, professionnels, associations)

PETITE ENFANCE

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Garantir à tous les parents un égal accès à l'information et à l'offre d'accueil de qualités

Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil

Faciliter l'acquisition des savoirs fondamentaux, en particulier pour les enfants dont les parents travaillent avec des horaires atypiques

- Améliorer la communication et l'offre d'accueil des jeunes enfants en renforçant les dispositifs de soutien aux places nouvelles, en accentuant les dispositifs de bonus mixité et de bonus de territoire, et en déployant dans le cadre du Pacte des solidarités une politique complète de lutte contre le non-recours aux modes d'accueil
- Pérenniser la distribution du Kit des 1000 premiers jours dans l'ensemble des quartiers
- Déployer les crèches à vocation professionnelle, dites AVIP ainsi que les crèches solidaires et collectives
- Développer un accueil complémentaire à la toute petite section à destination des enfants de 2 ans
- Assurer un partenariat de projets autour de nouveaux modes de garde au regard des situations locales et expérimenter des accueils en horaires décalés, les samedis et l'accueil occasionnel
- Généraliser l'intégration des familles à un parcours de petite enfance, dans un lieu dédié à la parentalité
- Traduire les guides « petite enfance » en plusieurs langues, proposer des interprètes aux parents étrangers au moment des inscriptions
- Diffuser les bonnes pratiques expérimenter notamment dans les cités éducatives (film, ...) pour lever les freins des familles à la séparation (accueil ou en TPS)

Renforcer les savoirs et la socialisation dès le plus jeune âge

- Développer des actions culturelles
- Mettre en place des formats « Livres à soi », Conteurs dans les crèches avec des familles, formation des personnels de crèche à la dynamique culturelle, Café des Parents, ...
- Soutenir les activités physique (baby gym, bébés nageurs, ...)
- Renforcer le développement d'actions en faveur du soutien à la parentalité, de la prévention précoce et de lutte contre les exclusions dès le plus jeune âge
- Développer des actions d'accompagnement précoce des enfants et des familles sur la santé (Psychomotricité, allaitement, massages BB, information sur les risques en matière de santé)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 : FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUTES ET TOUS EN COLLABORATION AVEC LES PARENTS ET MIEUX LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Evolution de l'IPS des familles
- Evolution du nombre de décrocheurs
- Evolution du taux de réussite au brevet
- Evolution du nombre de dépistages réalisés dans les établissements scolaires
- Evolution du nombre d'offres de stages proposées aux collégiens
- Nombre de stagiaires accueillies par les signataires du contrat de ville

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

CAF

- CLAS
- REAP
- LAEP
- Bonus communes les plus pauvres, bonus mixité, bonus territoire, aide création de place en crèche, 1000 premiers jours, Plan rebond petite enfance, Fonds national parentalité

Région

- Plateforme de soutien scolaire gratuit pour les lycéens,
- Orientation,
- PRF

État

Éducation Nationale

- Dédoublage des classes, Classes UPE2A, Devoirs faits, Fonds « Notre école faisons la ensemble », les vacances apprenantes, l'école ouverte aux parents

DRAC

- Education artistique, Pass Culture, orchestre à l'école, DEMOS, dispositifs d'éducation aux images, jeunes en librairie, des livres à soi, des conteurs dans les crèches.

DDETS

- AAP Plan pauvreté : Axe lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge & soutien à la parentalité, accompagnement des

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- PRE
- Cité éducative
- Cité de l'emploi
- Actions réussite scolaire et accompagnement des parents
- AAP, ANCV
- Cordées de la réussite, Internats d'excellence, « Mon Stage de Troisième », PaQte et les entreprises s'engagent

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet dans le cadre du contrat de ville

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

familles monoparentales et des jeunes parents contre la précarité

- Pacte des solidarités

DSDEN SDJES

- Sésame, Service Civique, SNU

DDTM

- Fonds de co-investissement de l'ANRU pour création de 1001 crèches au national

Département

- Petite enfance : Aide annuelle au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans, visant à soutenir les structures qui s'engagent dans le dispositif « places réservées » - RPE (relais petite enfance) – soutien investissement Crèches – Accompagnement réalisé par services MDS et PMI- soutien à des projets (AAP et AILDS) + acteurs associatifs.
- Ado : accompagnement à des actions de soutien à la scolarité - Soutien projets éducatifs, de santé, citoyens, culturels, sportifs, environnementaux, scientifiques sous forme d'AAP- aides individuelles (bourses – Pass culture – projets sportifs – aide alimentaire) – d'accompagnement jeunes au sein de la Maison des Adolescents et des Points Accueil Écoute – centre de santé sexuelle – services Départementaux : MDS – Pôle jeunesse territoriaux - Appel à projets collèges – dispositif jeunes en action

4.2.2. Orientation stratégique n°5 : développer une stratégie jeunesse

Données

En comparaison du reste de l'espace métropolitain, les jeunes sont fortement surreprésentés dans les QPV. La part des 0 à 14 ans y est de 20,7%, et celle des 15-24 ans de 17,7%. Dans le reste de la France métropolitaine, les moins de 25 ans ne représentent que 20% de la population.

Deux fois plus touchés par le chômage, les jeunes des quartiers prioritaires cumulent souvent des difficultés socio-économiques. 22% ont un niveau de formation inférieur au CAP/BEP, contre 19% dans le reste des territoires.

Selon le centre d'étude et de recherche sur les qualifications, 37% des jeunes issus des QPV se retrouvent sans emploi 3 ans après leur formation initiale, contre 22% dans les autres quartiers.

Par ailleurs, 34% des jeunes des QPV quittent leurs études sans diplôme.

Enjeux

Les enjeux soulevés par cette forte concentration de jeunes dans les quartiers ne sont pas seulement de nature éducative.

Si l'accès à l'instruction et la montée du niveau d'études constituent des objectifs majeurs de la politique de la ville, ils doivent être entendus en relation avec l'environnement socio-économique des habitants des quartiers. Le regroupement des populations, l'isolement géographique, et la dégradation de l'habitat social détériorent l'image des quartiers et alimentent un sentiment de rejet envers les habitants des QPV.

Toutes ces difficultés cumulées rendent inopérantes les politiques traitant seulement des problématiques de la jeunesse sous l'angle socio-scolaire. Traditionnellement, l'action publique menée envers les jeunes de moins de 16 ans se traduit par un soutien aux familles.

Cependant, on constate, comme pour toutes les jeunes, une désaffiliation passé cet âge, se traduisant par du désintérêt pour les activités proposées conjuguée à une forte sensibilité aux discriminations et aux injustices sociales.

A ce phénomène s'ajoute la méfiance et l'éloignement de ce public à l'égard des institutions, rendant plus difficile la prise en charge par les structures.

En effet, faute de penser la place du jeune de façon stratégique dans toutes ses dimensions, l'action envers la jeunesse s'effrite au travers les structures dont l'objectif est d'accompagner les jeunes dans les problématiques qu'ils rencontrent : éducation, insertion, etc.

Aussi, la prise en compte des aspirations de cette tranche d'âge est particulièrement importante afin de leur redonner confiance. L'action publique doit donc porter une ambition commune sur des sujets aussi divers que la réussite éducative, la culture, les loisirs, l'emploi, le logement, la participation citoyenne. Il conviendra de s'appuyer sur les orientations posées dans le cadre du Schéma départemental jeunesse coconstruit (Département – CAF- État – MSA).

Pour parvenir à cet objectif, les signataires du contrat de ville se doivent de s'adapter à l'évolution de cette jeunesse.

En poursuivant une démarche de mise en cohérence, de transversalité et de lisibilité, les acteurs de cette politique doivent consolider les aspects déjà maîtrisés, à savoir les initiatives socio-culturelles, et surtout investir de nouveaux champs.

Cette fiche détaille les actions extrascolaires visant à accompagner les jeunes vers une pleine insertion sociale et les rendre acteurs de leurs parcours afin qu'ils prennent pleinement leur place dans la cité.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 : DEVELOPPER UNE STRATEGIE JEUNESSE

JEUNESSE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Renouer le dialogue avec les jeunes et restaurer l'image de l'action publique	<ul style="list-style-type: none">• Recueillir la parole des jeunes sur les sujets les concernant et sur leurs préoccupations pour construire les actions• Clarifier les relations à construire avec les jeunes• Systématiser la coconstruction des actions concernant les jeunes et les rendre acteurs• S'appuyer sur le réseau des centres sociaux et socioculturels assurant des formations F.A.V.E. (Formation Action à Visée Émancipatrice) pour développer la pratique du aller vers, de l'écoute active afin de développer ces pratiques auprès des professionnels et des bénévoles pour renforcer le pouvoir d'agir• S'appuyer sur les clubs et associations de prévention
Travailler la coopération acteurs de la politique jeunesse et décloisonner les actions pour définir une approche intégrée de la politique jeunesse	<ul style="list-style-type: none">• Expérimenter une communauté de confiance entre professionnels de la jeunesse• Former cette communauté aux situations pouvant déstabiliser les jeunes
Développer l'esprit critique des jeunes, faciliter leur adhésion consciente à la communauté nationale	<ul style="list-style-type: none">• Développer des projets de mobilité internationale• Expérimenter un PRE Jeunes (16-18)• Mettre en œuvre des consultations thématiques auprès des jeunes• Créer des réseaux locaux jeunesse, d'échanges de pratiques, de mutualisation d'expériences• Rendre lisibles les aides, les dispositifs et les acteurs au service des jeunes (communiquer sur les réseaux sociaux, s'appuyer sur le CRIJ, développer la boussole des jeunes, ...)• Favoriser les lieux permettant aux jeunes de se retrouver• Développer la pratique sportive libre pour les jeunes ainsi que la pratique sportive au sein des clubs structurés en renforçant le lien vis à vis des jeunes les plus éloignés de la pratique sportive via les dispositifs 2h de sport au collège• Soutenir la construction d'équipements sportifs de proximité pour favoriser la pratique sportive à l'école, dans les clubs et la pratique libre
Faciliter l'engagement social et la participation citoyenne des jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les projets des jeunes et des associations de jeunes et systématiser le soutien notamment via le schéma départemental (Jeunes en action)• Rendre les jeunes acteurs des projets de leur territoire, développer leur pouvoir d'agir• Faire évoluer les budgets participatifs en direction des projets portés par les associations de jeunes• Proposer un SNU pour découvrir une forme d'engagement ou une mission service civique• Promouvoir l'engagement des jeunes, en mobilisant notamment les plus fragiles via les structures jeunesse et les établissements scolaires pour permettre leur accès à l'expérience proposée par le SNU (classes engagées et

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

volontariat) et par le service civique. Cette politique de soutien à l'engagement des jeunes porte une sensibilité altruiste, au travers d'un engagement collectif ou individuel et permet de promouvoir chez les jeunes une construction citoyenne. Elle constitue également un moyen de rapprocher les jeunes des institutions, en particulier celles en charge d'exercer des missions d'autorité (Police, gendarmerie)

Accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie

- Remobiliser les jeunes en risque d'exclusion pour les amener vers un parcours d'accompagnement vers la formation ou l'emploi par « les entreprises s'engagent » et Paqte
- Rapprocher les jeunes des entreprises pour expérimenter par stages de métiers et leur redonner confiance

PARENTALITE

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Développer l'offre de service à destination des parents

- Favoriser la coparentalité et la coéducation au sein des familles séparées
- Développer une offre territoriale de services à destination des parents d'adolescents
- Lever les freins et faciliter l'accès à la langue française
- Accompagner les familles en situation de fragilité sociale via les rendez-vous du droit
- Développer le recours à la médiation familiale et aux ateliers de coparentalité
- Mettre en place des groupes de parole pour les parents (enfants, adolescents, jeunes adultes)
- Créer des évènements permettant de retisser du lien avec les enfants, tels que jeux collaboratifs, sorties en pleine nature....
- Valoriser les pratiques parentales avec une approche interculturelle
- Mettre en place des actions « Parents Adolescents » sur le volet voisinage (Bailleurs sociaux)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 : DEVELOPPER UNE STRATEGIE JEUNESSE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de projets portés par les jeunes en quartiers prioritaires (quel que soit le projet)

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat DDTETS

- AAP Plan pauvreté, Axes lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge & accompagner le jeune dans son parcours scolaire et professionnel

DRAC

- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

DSDEN-SDJES

- Le CNDS : emplois + consolidation d'emplois arrivés à échéance, apprentissage
- CNDS, enveloppe pour les équipements structurants et pour le sport santé
- Postes « SESAME »
- SNU, Service Civique
- BOP 124 : conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales du sport, de la jeunesse et de la vie associative.

EPIDE

- Insertion des jeunes

Département

- Appel à projets jeunesse / Budget Participatif / soutien aux acteurs de l'AVS / AILDS / mobilisation des PJT/ Clubs de prévention intervenant sur les QPV – Missions locales – AAP en faveur des collégiens ...

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la Ville
- Actions d'accompagnement, cité éducative, PRF, 16-18 ans, cité de l'emploi

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet dans le cadre du contrat de ville et au titre du Pacte de solidarités

4.2.3. Orientation stratégique n°6 : réduire les inégalités en matière de santé, notamment en matière de santé mentale

Données

Selon l'Observatoire national de la politique de la ville, il y a 3,5 fois moins de praticiens installés dans les QPV que dans l'unité urbaine environnante.

De plus, 40% des habitants des QPV déclarent avoir renoncés à au moins un soin pour des raisons financières.

24 % des adultes sont allocataires de la complémentaire santé solidaire contre 9% sur le reste du territoire métropolitain.

8% des habitants des QPV sont allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé, deux fois plus que la moyenne métropolitaine. Parmi cette population, on retrouve une part conséquente des personnes souffrant de troubles mentaux.

Plusieurs initiatives ciblées ont été prises à l'échelle métropolitaine. L'association de gestion des centres psychanalytiques de consultations et de traitement a été créé, tandis que la fréquentation de la consultation jeune proposée par l'hôpital Bagatelle s'est accrue de 40%.

Selon le CH Charles Perrens, « le recours aux urgences pour motifs psychiatriques sur la métropole bordelaise connaît, depuis le début du deuxième confinement, soit depuis novembre 2020, une augmentation en termes d'activité de 37 % pour les mineurs âgés de moins de 16 ans, et de 24% pour les mineurs de moins de 18 ans. Le nombre de mineurs pris en charge par l'équipe de psychiatrie d'urgence au pédiatrique s'est quant à lui accru de 64%, se traduisant par une augmentation du nombre d'évaluation d'urgence de 81 %. Cette vague « pédopsychiatrique » met en tension l'ensemble du dispositif de soins dédié à cette population (urgence, hospitalisation, et ambulatoire). »

Enjeux

La crise sanitaire a eu de graves effets en matière de santé sur toute la population (hausse des troubles dépressifs, anxiété, dégradation du sommeil...) et notamment sur les habitants des quartiers déjà particulièrement exposés aux fragilités socio-économiques et à la suroccupation des logements.

L'indice de vulnérabilité en matière de santé mentale, indexé à l'indice de « défavorisation » sociale, montre le lien entre ces troubles et la situation socio-économique des personnes.

Ce cumul des difficultés, liées au profil socio-économique des habitants des quartiers et au contexte de sortie de la crise sanitaire, amène les partenaires de la politique de la ville à développer une politique de santé globale disposant d'un volet santé mentale renforcé.

La politique de la ville doit permettre d'avoir un impact favorable sur la santé des habitants en agissant sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. Les actions menées dans les quartiers doivent développer la promotion de la santé, la prévention et l'éducation à la santé, et, favoriser l'accès aux soins afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°6 : REDUIRE LES INEGALITES EN MATIERE DE SANTE, NOTAMMENT EN MATIERE DE SANTE MENTALE

SANTE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Accroître l'offre de soins au sein des quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le nombre de centres de santé, en particulier les structures de soins de premier recours • Renforcer la coordination entre professionnels du social, du médico-social, et du médical • Développer un centre / une maison de santé participative, sur le modèle de l'AAP du Ministère des solidarités et de la santé, disposant d'une équipe pluriprofessionnelle proposant un accompagnement médico-social • Renforcer les actions de la Maison Sport Santé (MSS) et ses antennes, ainsi que le réseau PEPS (Prescription d'Exercice Physique pour la Santé) en direction des publics et territoire en QPV
<p>Faciliter l'accès aux soins des habitants des quartiers</p> <p>Mieux évaluer les besoins de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les politiques de prévention et d'accès à la santé • Proposer des réponses adaptées aux différents publics fragiles • Développer les dispositifs « Ateliers Santé Ville » pour assurer l'animation et la mise en œuvre des actions locales • Accroître le nombre d'actions en faveur de la médiation interculturelle, diffuser une information réactualisée sur l'accès aux droits en matière de santé, communiquer sur les aides • Adosser les services sociaux aux structures de santé pour mieux accompagner les habitants • Créer des évènements de présentation de l'offre de services • Développer un accompagnement spécifique autour de la santé pour les travailleurs « pauvres » (migrants, MNA des quartiers) • Expérimenter les maisons mobiles des solidarités du Département, appelées "Bus en +" pour faciliter l'accès aux soins sur tout le territoire, à compter de novembre 2023 (PMI, informations-conseils liés à la vie affective et sexuelle, repérage de situation de violences conjugales et familiales et toute autre situation de maltraitance, dépistage santé sexuelle, vaccinations) • Traiter l'après covid chez les jeunes relatifs aux addictions aux écrans, jeux en ligne, comportement suicidaire • Expérimenter un médicobus (déploiement dès 2024)

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière d'offre de soins, de prévention, et d'accompagnement, développer des services de santé de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic de l'offre de soins de 1er secours à l'échelle de la métropole • Élaborer une cartographie des lieux de santé sur la métropole et des dispositifs existants, renforcer la communication sur ces espaces • Créer un guichet unique de la santé de proximité • Inciter les spécialistes à s'installer dans les QPV via des avantages fiscaux ou en nature, via la mise à disposition de locaux par les bailleurs à loyer minoré, financés dans le cadre de l'abattement lié à la TFPB
<p>Développer la télé médecine et la téléexpertise Favoriser les démarches dématérialisées, développer le numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre exemple sur les initiatives portées par le département du Lot et Garonne et les hôpitaux de Charles Perrens / Libourne en Nouvelle-Aquitaine • Mettre en place une permanence « accueil généraliste, infirmier » et favoriser la mobilité des habitants vers les spécialistes • Sensibiliser et former la prise de RV sur téléphone

SANTE MENTALE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Partager une définition commune de la santé mentale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Articuler le volet santé du contrat de ville avec le contrat local de santé métropolitain • Mettre en place une définition partagée par les instances précitées • Structurer une démarche en lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale de Gironde (PTSM 33), associant le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Bordeaux et le Conseil Local de Santé (CLS) Métropolitain (pour sa partie axe « santé mentale ») • Coordonner et articuler les actions en santé mentale portées par ces différents dispositifs et instances à l'œuvre sur le territoire de la Métropole
<p>Former des professionnels sachant repérer, accueillir et rediriger les personnes vers les institutions / dispositifs appropriés afin de favoriser la prise en charge précoce et réduire la stigmatisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer les « Premiers Secours en Santé mentale » (PSSM) (modules standard, jeunes et adolescents) au sein des QPV : associations culturelles, sportives, écoles, périscolaires, entreprises, en s'appuyant sur des formateurs de référence tels que l'UNAFAM, l'association Rénovation, l'IFAPS du CH Charles Perrens) • Renforcer la coopération avec l'ARS NA pour conduire ce projet de déploiement des PSSM au sein des QPV • Mettre en place au sein des services de l'Etat des formations pour tous les agents en lien avec le public dans le cadre du Plan de formations interministérielles • Déployer la formation sur la prévention du risque suicidaire, portée par l'association RÉNOVATION auprès des personnes sentinelles et professionnels de santé exerçant dans les QPV • Diffuser le catalogue de formations « Pégase Pro », ouvertes à tous les professionnels amenés à intervenir dans le champ de la gestion préhospitalière des urgences psychiatriques

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Lutter contre la précarité scolaire en développant les premiers soins à destination des adolescents souffrants de troubles anxieux

- Déployer les « Premiers Secours en Santé mentale » (PSSM, modules standard, jeunes et adolescents) au sein des QPV : associations culturelles, sportives, écoles, périscolaires, entreprises, en s'appuyant sur des formateurs de référence tels que l'UNAFAM, l'association Rénovation, l'IFAPS du CH Charles Perrens
 - Diffuser le catalogue de formations « Pégase Pro », ouvertes à tous les professionnels amenés à intervenir dans le champ de la gestion préhospitalière des urgences psychiatriques
 - Formations interprofessionnelles
-
- Encourager le développement des dispositifs propres à l'Éducation Nationale dans le cadre du PTSM de Gironde et des actions du CLSM de Bordeaux
 - Concrétiser les projets d'équipe mobile portées par l'association RÉNOVATION, en partenariat avec l'Éducation Nationale, visant à améliorer la prise en charge des troubles scolaires anxieux (hôpital de jour du Parc) et à favoriser l'accès aux soins en santé mentale des enfants (3-12 ans) de familles en situation de précarité, spécifiquement sur les quartiers Politique de la Ville (projet NISABA porté par le CSMI RÉNOVATION)
 - Pérenniser et déployer l'AMMA (Antenne Mobile Multipartenariale d'Ambès) portée par le CH Cadillac. Dispositif intégré au fonctionnement des écoles de la ville apportant des réponses rapides et précoces aux enfants dont beaucoup sont issus de familles à problématiques sociales et éducatives complexes et isolés

Accès aux soins et « déstigmatisation » des personnes présentant des troubles psychiques

- Conduire des actions spécifiques vers les QPV lors des semaines d'information en santé mentale (SISM) se déroulant chaque année au mois d'octobre
- Mettre en lumière des actions menées au sein des QPV lors du Festival « Un R'FESTIF » (RÉNOVATION)
- Communiquer sur les nombreux dispositifs spécifiques investis dans le champ de lutte contre la stigmatisation en santé mentale (Maison des adolescents, les GEM, Pass Mirail', Club House de Bordeaux, La Porte Ouverte)

Informier et communiquer sur l'offre et les dispositifs de soins

- Cartographie des ressources du territoire concernant la santé mentale sur le site retab.fr
- Plateforme « Questions psy » : 0 800 71 08 90, ligne téléphonique gratuite accessible du lundi au vendredi de 10h à 17h30 proposant information, conseil et orientation dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie
- Numéro national pour la prévention du suicide : « 3114 », ligne téléphonique accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7
- Dispositif « Vigilans » de veille et de recontact téléphonique qui vise à maintenir le lien avec les patients ayant réalisé une tentative de suicide, dans les mois qui suivent leur sortie de l'hôpital
- Dispositif « Mon soutien psy », qui permet à nos concitoyens de se voir rembourser des séances de psychologues sur adressage de leur médecin traitant (forfait de 8 séances/An)

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Atteindre les publics réfractaires aux traitements / qui ne recherchent pas les soins

- Travailler avec l'équipe mobile inclusive logement emploi (EMILE), dispositif porté par l'ARI visant le maintien à domicile des personnes souffrant d'un trouble psychique, résidant sur Bordeaux Métropole
- Travailler avec le CD, la DDETS, l'ARS et les bailleurs sociaux afin de mettre en place de nouvelles équipes de proximité
- Promouvoir les soins auprès des jeunes, aller vers eux via la médiation en s'appuyant sur les acteurs et guichets existants : Maison des adolescents (MDA33), Missions Locales (ML), Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) (<https://irepsna.org/ta-sante-a-la-carte/>)
- Renforcer l'inclusion, faciliter les démarches numériques et la mobilité des habitants vers les spécialistes
- Adosser les services sociaux aux structures de santé
- Communiquer sur l'offre proposée par l'association de gestion des centres psychanalytiques de consultations et de traitement (CPCT) qui propose des consultations gratuites
- Créer des événements pour faire connaître l'offre de services de prévention en santé mentale
- Organiser des journées PRE Interquartiers afin d'évoquer les besoins en matière de santé chez les jeunes en présence d'experts
- Promouvoir les soins auprès des jeunes, aller vers eux via la médiation
- Contribuer à une expérimentation d'équipes mobiles inclusives logement emploi (EMILE), dispositif porté par « ARI » permettant le maintien des personnes souffrant d'incurie à domicile
- Soutenir une expérimentation d'équipe mobile avec un acteur de l'interculturalité, la mise en place d'une permanence « accueil généraliste, infirmier » de la santé mentale
- Développer les liens avec le SECOP, et en particulier la PASS Psy (Permanence d'Accès aux Soins de Santé Psy), développer des permanences délocalisées

PRÉVENTION ET QUALITÉ DE VIE

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Lutter contre la précarité alimentaire des enfants

- Mettre en place des repas à un euro et des petits déjeuners à l'école

Accompagner les jeunes sur les problématiques de santé liés aux addictions (écrans, alcools, stupéfiants, jeux en ligne etc.)

- Proposer des formations pour connaître les types de troubles, les symptômes, les acteurs, les enjeux
- Faire connaître et développer le dispositif « Test It » afin de faire tester les produits. Participer au financement des acteurs de terrain spécialisés : Caan'abus café, HOC du CEID par exemple. Échanger avec la COREADD : mois sans tabac, campagne « animaux sans filtre » ...
- Développer des dispositifs spécialisés en addictologie dans les hôpitaux et promouvoir le dispositif du pôle inter-établissement en addictologie de Charles Perrens et du CHU de Bordeaux



OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
	<ul style="list-style-type: none">• Développer des programmes probants en promotion de la santé, notamment autour du renforcement des compétences psychosociales des publics à risque (en lien avec l'IREPS Aquitaine)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°6 : REDUIRE LES INEGALITES EN MATIERE DE SANTE, NOTAMMENT EN MATIERE DE SANTE MENTALE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de nouvelles structures de soins créées en quartier
- Nombre de praticiens, notamment spécialistes, et en particulier psychiatres installés en quartier
- Progression du taux de dépistage dans les établissements scolaires
- Nombre d'actions développées dans le cadre du CLSM
- Taux de formations PSSM dispensées auprès des acteurs de territoire

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat

- AAP MILDECA

SDJES

- Maison Sport/Santé, Actions sport santé

ARS

- Maison de santé pluridisciplinaire, aide au démarrage, centres de santé participatifs, fonds pour l'innovation du système de santé, appel à projets fonds d'accompagnement « HLM accompagné »
- Équipes mobiles

Département

- Action mise en place par les services dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Départementale de la santé et du « prendre soin » 2022-2028)
- Actions en faveur des collégiens
- Soutien aux acteurs associatifs (Plan de soutien des acteurs de l'inclusion AILDS sur les actions bien être- santé)
- Politique de soutien aux acteurs de la solidarité alimentaire (épiceries solidaires – têtes de réseau aide alimentaire– jardins partagés - initiatives AILDS...)

Bordeaux Métropole

- Contrat local de santé

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 146 Politique de la Ville Financements d'actions prévention santé, médiateurs santé, atelier santé ville

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet dans le cadre du contrat de ville

4.2.4. Orientation stratégique n°7 : renforcer l'accès aux droits sociaux

Données

Plusieurs études constatent qu'aujourd'hui, plus de 30 % des Français (tout territoire confondu) ne font pas les démarches pour avoir accès aux droits auxquels ils peuvent prétendre.

Selon la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), le taux de non-recours aux principales aides et prestations sociales s'élève à :

- Environ 34 % pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- 50 % pour le minimum vieillesse (ASPA) ;
- 30 % pour l'assurance chômage ;
- 32 % pour la complémentaire santé solidaire gratuite (CSS) ;
- Et jusqu'à 72 % pour la CSS contributive.

Deux tiers des ménages pauvres des quartiers prioritaires ont des revenus totalement dépendants des prestations sociales, contre près d'un tiers des ménages pauvres sur le reste des territoires métropolitains.

40% des habitants des quartiers prioritaires ont renoncé au moins à un soin pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois contre 26% dans les autres quartiers.

En 2018, le taux de non-recours aux aides sociales en matière de santé restait important : entre 32% et 44% pour la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de 53% à 67% pour l'aide au paiement de la complémentaire santé (ACS).

Concernant les aides à la famille, une étude de 2018 indique qu'entre 7,5% et 8,2% des allocataires ne recourent pas à leurs droits.

Conséquence de la dématérialisation et de la complexité du système de prestations sociales ou d'un manque d'information, le non-recours est un phénomène massif avec des conséquences sociales importantes. Aujourd'hui, 34% des personnes qui ont droit au RSA ne le demandent pas, ce qui peut faire basculer les ménages concernés dans la pauvreté ou les empêcher d'en sortir.

Enjeux

Les difficultés d'accès aux droits sont protéiformes. Le manque d'information, les difficultés de compréhension - parfois dues à l'interculturalité - la maîtrise insuffisante de la langue, la complexité des procédures, le nombre d'institutions constituent autant de raisons qui contribuent à limiter l'accès aux droits. Ces difficultés se traduisent par un non-recours aux prestations, aux services collectifs, à des logements, à des formations...

Afin de lever ces freins, il apparaît nécessaire de renforcer l'accompagnement des usagers et de développer de nouveaux outils de communication et de traitement des demandes par les services concernés.

La lutte contre la fracture numérique n'en constitue qu'un aspect. La crise sanitaire a particulièrement dégradé l'accès aux droits fondamentaux, comme l'alimentation, le logement, la santé, mais aussi la culture et le sport.

La notion d'accès aux droits est-elle-même difficile à cerner. Elle peut être entendue comme l'accès au droit juridique, défini par le Ministère de la Justice comme « vecteur de socialisation et d'insertion, facteur de cohésion sociale et outil de lutte contre les discriminations ». Elle peut aussi s'entendre comme l'accès aux droits sociaux et à la facilitation des procédures associés.

Enfin, il peut s'agir de l'accès aux droits fondamentaux. Cette fiche traite de ces différents aspects de façon indifférenciée.

La lutte contre le non-recours doit permettre d'identifier les personnes qui ne font pas valoir leurs droits, que cela soit subi ou choisi. Il convient de s'accorder sur une définition commune afin de mesurer efficacement ces phénomènes.

En tout état de cause, les enjeux relevés par les bilans et diagnostics sont de deux ordres :

- Prégnance des difficultés rencontrées pour accéder aux bonnes informations, pour bénéficier de ses droits ou d'un service collectif,
- Nécessité d'articuler, de coordonner, d'accompagner les habitants.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°7 : RENFORCER L'ACCES AUX DROITS SOCIAUX

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Lutter contre l'errance administrative en facilitant les procédures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier collectivement les problématiques les plus significatives en termes d'accès aux droits et aux allocations • Mettre en place des communications et des procédures adaptées pour mieux accompagner les usagers • Analyser les situations de non-recours, apporter des réponses effectives au non-recours aux droits, envisager la création d'un observatoire du non-recours • Cartographier et consolider le maillage des services spécialisés • Créer un guide disponible réactualisable en format papier à la demande (CDAD) • Mettre en place des partenariats opérationnels afin de faciliter l'accès aux demandes (CSS, RSA...) ainsi que des tarifs sociaux de gaz et d'électricité • Développer les guichets uniques France Services et des conseillers numériques • Proposer des formations à l'accueil des structures • Développer la médiation, notamment sociolinguistique • Développer les mises en réseau des médiateurs d'accès aux droits et de personnes-ressources sur le terrain • Rechercher des mutualisations pertinences de services et d'associations • Simplifier les procédures et les parcours • Développer dans les quartiers prioritaires les rendez-vous des droits portés par la CAF • Maintenir la présence de travailleurs sociaux ainsi que des permanences d'aides aux victimes et des MJD dans les commissariats
<p>Renforcer la lisibilité des institutions et des dispositifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des structures itinérantes d'accès aux droits (type Bus France Services) • Promouvoir les structures d'information au public • Intégrer un volet « Compréhension des institutions » au contrat d'intégration républicaine
<p>Favoriser l'inclusion numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le partenariat entre les différentes structures pour accompagner les démarches administratives des habitants • Partager les bonnes pratiques • Renforcer la médiation numérique, le conseil numérique et l'aide numérique • Créer un portail e-service et une application mobile à destination des usagers • Créer des lieux de compétences intergénérationnelles afin de faciliter la transmission des compétences à l'utilisation des outils informatiques

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS, SATISFAIRE LES DROITS

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Lutter contre la précarité alimentaire

- Développer la solidarité alimentaire
- Soutenir des projets de résilience alimentaire
- Promouvoir une alimentation saine à des fins de prévention d'un maintien en bonne santé
- Accompagner et soutenir les épiceries sociales et solidaires ainsi que les réseaux de l'aide alimentaire
- Favoriser le développement des jardins partagés
- Mettre en place un « escape game » mobile sur le thème de l'alimentation saine et durable
- Fournir un accès gratuit à des consultations avec un diététicien et / ou un éducateur sportif pour les publics vulnérables
- Promouvoir les petits déjeuner à l'école et la cantine à 1 euro
- Renforcer la veille auprès des acteurs de l'aide alimentaire pour évaluer l'évolution des besoins de « nouveaux » publics qui s'installent dans la précarité et leur capacité à y répondre (notamment les jeunes)
- Renforcer les coopérations inter-partenariales pour améliorer la lisibilité des actions sur l'ensemble du territoire girondin, cartographier les zones blanches (ex avec Solinum).
- Suivre les actions spécifiques inhérentes à la solidarité alimentaire qui s'orientent dans « l'aller vers » et l'itinérance (ex : Bassens).

Améliorer l'accès au Logement

- Renforcer le Plan « Logement d'abord » et « Logement HLM accompagné » pour développer des réponses innovantes au logement des ménages en difficulté
- Développer les dispositifs de prévention des expulsions (département et État)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°7 : RENFORCER L'ACCES AUX DROITS SOCIAUX

INDICATEUR DE RESULTATS

- Evolution du nombre de rendez-vous du droit
- Evolution du nombre de permanences ou de points de droit créés dans les QPV
- Evolution du nombre de personnes reçues dans les France Services
- Taux de baisse du non-recours à l'aide alimentaire

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat

- Fonds d'innovation et de transition numérique
- Plateforme solidarité numérique
- Pass Numérique
- Chèques numériques
- France Services (FNADT)
- Conseillers numériques
- Fabriques numériques de territoires
- Fonds d'innovation et de transition numérique
- Territoire zéro non-recours
- La cartographie des conseillers numériques, Conseiller numérique France Services (conseiller-numerique.gouv.fr)

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Financement d'actions des associations œuvrant dans le domaine de l'accès aux droits (CDAD, Infodroit, CIDFF, Alifs, etc.)

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet dans le cadre du contrat de ville

Bordeaux Métropole

- Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain

DDETS

- AAP Alimentation
- AAP Plan pauvreté « Lutte contre la grande exclusion » (exclusion numérique, lever des freins administratifs, offre d'accès aux biens de première nécessité)
- ANCT : Fabrique prospective
- AAP Territoire zéro non-recours

DDTM

- Fonds d'accompagnement « HLM accompagnés »

ANCT

- Fabriques prospectives pour renforcer l'accessibilité à l'alimentation durable dans les QPV

Bordeaux Métropole

- Stratégie de résilience agricole et alimentaire en date du 24 novembre 2022
- Projet alimentaire de territoire métropolitain (PAT) de février 2023

Inclusion numérique

- Le Guide métropolitain des lieux ressources : recensement des structures locales de médiation numérique et des services de ces structures (type annuaire détaillé).

Projet ALADDIN

- Accompagnement des plus précaires à l'apprentissage de l'e-mail, l'identité et la sécurité en ligne dans le cadre du Plan de lutte contre la Pauvreté.
- Développement d'un wifi social

Formations

- Formations Sesame, formations du Centre de Ressources de la Solidarité Numérique (CRSN), destinées aux médiateurs et acteurs sociaux (travailleurs sociaux, agents d'accueil...) afin d'apporter un bagage numérique minimum à ces acteurs.

France Travail

- Offre de service numérique (ateliers, formations), points d'accès dans les agences France Travail avec accompagnement par les services civiques

Département

- Soutien aux épiceries solidaires et aide alimentaire, soutien aux structures de l'AVS, Plan de soutien des acteurs de l'inclusion sociale, AILDS, Mise à disposition des services de proximité au sein des Pôles territoriaux de solidarité (MDS, PMI, Autonomie etc...) et des PJT.
- Accès culture : Biblio.gironde, aides aux projets de constructions ou d'extension, aides aux équipements informatiques et multimédia, soutien à l'emploi de bibliothécaires, archivistes et animateurs multimédia, développement d'actions culturelles, etc. soutien aux associations culturelles et sportives (au titre du fonctionnement, de l'aide à la manifestation et/ou de l'achat de matériel) - dispositif Temps Libre Multisport - CAP33 - soutien clubs sportifs dont labellisés Valides-

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Handicapés pour une pratique sportive partagée

DROIT SPECIFIQUE

Bailleurs

- Soutien d'associations pour favoriser l'achat groupé d'une alimentation saine (VRAC)
-

4.2.5. Orientation stratégique n°8 : améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment les jeunes et les femmes

Enjeux

La politique de la ville et le sport

Le sport a longtemps été considéré comme une activité et un loisir réservé aux classes les plus aisées. Même si aujourd'hui la pratique sportive s'est grandement démocratisée, 64% des Français qui pratiquent au moins une fois par semaine une activité physique, le sport continue d'être une pratique inégalitaire. En effet, le sport est une question de génération, de genre mais aussi de milieux sociaux, certaines activités étant très coûteuses.

La pratique sportive est essentielle pour les jeunes, d'autant plus dans les quartiers prioritaires, car elle représente un **outil d'éducation, d'insertion et de transmission**. En effet, à travers le sport, **les jeunes acquièrent de nombreuses valeurs** comme la persévérance, la détermination, l'esprit d'équipe et la ponctualité. Ces valeurs sont primordiales car elles constituent un savoir-être nécessaire essentiel dans la vie quotidienne et citoyenne mais aussi dans le monde professionnel. D'autre part, le sport représente un levier d'intégration sociale en structurant le temps libre des jeunes et en créant un nouveau lien de confiance entre le jeune et l'adulte. Ainsi, le sport représente un moyen important de lutter contre la délinquance et de pacifier les quartiers.

Dans les politiques de la ville visant à "revaloriser certains quartiers urbains dits sensibles et à réduire les inégalités sociales entre les territoires", le sport possède une place de choix (Ministère des sports). Les différents acteurs ont bien compris la fonction socialisatrice du sport et les politiques publiques soutiennent le développement des dispositifs sportifs dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) où 42% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (CESE, 2018). Une partie de ces acteurs apportent un soutien financier aux associations locales qui gèrent des actions d'insertion et d'éducation par le sport.

La politique de la ville et la culture

De la même manière soutenir la culture dans les quartiers populaires peut agir comme un puissant vecteur d'inclusion sociale et se révéler aussi être un allié pour l'éducation des jeunes. En participant à des activités culturelles, les jeunes développent leur créativité, leur curiosité et leur ouverture d'esprit. L'éducation artistique et culturelle offrent des opportunités d'apprentissage enrichissantes qui complètent l'enseignement traditionnel. La coopération entre pouvoirs publics, institutions culturelles, associations et jeunes permet de créer des expériences innovantes qui œuvrent pour une société plus inclusive et épanouissante pour tous.

Grâce à la mobilisation des politiques publiques de la culture, le développement de l'accès à l'art et à la culture des habitants et des jeunes s'appuiera sur différents dispositifs existants (à l'échelle nationale, régionale, départementale, ou locale), sur des offres artistiques et culturelles accessibles et de qualité et sur des projets culturels associant des habitants dans les démarches de coconstruction et de participation qui prennent en compte les droits culturels, encourageant ainsi les pratiques et les expressions artistiques et culturelles.

En cohérence avec le schéma départemental de développement artistique de la Gironde et avec les projets culturels des villes, il s'agira de développer les différents objectifs et actions ci-dessous.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°8 : AMELIORER L'ACCES ET L'OFFRE EN MATIERE DE SPORTS, DE CULTURE ET DE LOISIRS POUR LES HABITANTS DU QUARTIER ET NOTAMMENT LES JEUNES ET LES FEMMES

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Démocratiser et rendre la culture accessible à tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prioriser les dispositifs et programmes d'accès à la culture des grandes institutions labellisées (Opéra, TNBA, SMAC, FRAC, Musées, conservatoire régional de Bordeaux...) • Soutenir les équipements culturels structurants implantés dans les quartiers • Développer l'accès à l'art et à la culture des habitants et notamment les jeunes des quartiers prioritaires (politique tarifaire favorable, médiation adaptée, horaires d'ouverture...) • Faciliter l'accès à la culture et à l'art des habitants (notamment les Microfolies) • Valoriser l'image des quartiers prioritaires (médiations, appropriation du cadre de vie architectural et patrimonial, valorisation de l'histoire et de la mémoire des quartiers, soutien des festivals) • Poursuivre l'implantation et la rénovation d'équipements culturels et sportifs dans les quartiers • Promouvoir l'utilisation de la part individuelle et collective du Pass Culture auprès des jeunes de 15/18 ans
<p>Renforcer des parcours d'éducation artistique et culturelle pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les partenariats entre les établissements culturels et les quartiers notamment pour développer les colonies de vacances et résidences d'artistes au long cours (à l'ex des colos Chaillot) • Élaborer des projets culturels répondant aux spécificités de chaque territoire et à des enjeux éducatifs prioritaires (égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations, interculturalité, etc.) • Poursuivre l'inscription des communes au label 100 % EAC visant à généraliser l'éducation artistique pour tous les jeunes, particulièrement en QPV • Encourager les établissements supérieurs d'enseignement artistique et conservatoires de musique à accroître le nombre d'élève des QPV (écoles des beaux-arts, école nationale supérieure d'architecture et du paysage, pôle d'enseignement musique et danse, école supérieure de théâtre de Bordeaux Aquitaine, conservatoires etc.) • Développer l'éducation à l'image et aux médias, à l'information et au numérique et en renforcer l'accès aux dispositifs existants : École, collège et lycéens et apprentis au cinéma, Passeurs d'images, Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, Résidence de journalistes
<p>Faciliter toutes les pratiques sportives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer une tarification favorable aux habitants des QPV répondant aux critères d'accès aux aides PASS Sport • Soutenir et accompagner la création d'emplois et la professionnalisation des associations sportives intervenant dans les QPV • Soutenir les projets des associations sportives en faveur de la pratique féminine, des enfants et jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, du sport santé envers les seniors

OBJECTIFS

Développer les partenariats

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Développer des partenariats avec des établissements culturels et sportifs pour découvrir et initier à de nouvelles formes de cultures ou de nouveaux sports

ORIENTATION STRATEGIQUE N°8 : AMELIORER L'ACCES ET L'OFFRE EN MATIERE DE SPORTS, DE CULTURE ET DE LOISIRS POUR LES HABITANTS DU QUARTIER ET NOTAMMENT LES JEUNES ET LES FEMMES

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de partenariats entre équipements culturels et structures (établissements scolaires, centres d'animation...)
- Nombre de communes labellisées 100 % EAC
- Evolution du nombre de microfolies implantées en QPV
- Evolution du nombre de dispositifs, projets EAC développés en QPV
- Evolution du nombre d'élèves inscrits en école supérieure culture issus de QPV
- Evolution du nombre de projets Éducation aux médias et à l'information
- Evolution du nombre d'emplois d'éducateurs sportifs ou d'aides à l'apprentissage dans les clubs sportifs

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

DROIT SPECIFIQUE

Etat

- DGD Bibliothèques

DRAC

- AAP L'été culturel, Passeurs d'images, Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, Plan fanfare, AAP Action culturelle et langue française...Micro Folies
- Bop 361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (politique de la ville et EAC) Pass culture via la SAS Pass culture
- Microfolies (FNADT, DSIL)

Education Nationale

- Pass culture collectif

DREETS/DRAC

- AAP C'est mon patrimoine

SDJES

- Sesame, Financement ANS sur les équipements ou les emplois, FDVA, Financement CNDS, labellisation des clubs sportifs engagés
- FDVA
- Les différents outils mis en œuvre pour assurer l'ensemble de ces actions financées par les BOP 219 « Sport », BOP 163 « jeunesse et vie associative » et BOP « 124 « Conduite et soutien des politiques

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville (actions culturelles, sportives et loisirs, ...)

Bordeaux Métropole

- Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative »

- Postes FONGEP

DPT

- Accès culture : **Biblio.gironde**, aides aux équipements informatiques et multimédia, soutien à l'emploi de bibliothécaires, archivistes et animateurs multimédia, soutien aux associations culturelles et sportives (au titre du fonctionnement, de l'aide à la manifestation et/ou de l'achat de matériel) - dispositif **Temps Libre Multisports - CAP33** - soutien clubs sportifs dont labellisés **Valides-Handicapés pour une pratique sportive partagée**.

Banque des Territoires/Caisse des dépôts

- Prêts fonds d'épargne pour financer pour les constructions et acquisitions ou réhabilitation d'équipements publics à vocation culturelle, sportive ou sociale
Développement d'un wifi social

DROIT SPECIFIQUE

4.3. DES QUARTIERS ADAPTES AUX TRANSITIONS : TRANSITION ECOLOGIQUE, DEMOGRAPHIQUE, NUMERIQUE, DEMOCRATIQUE

4.3.1. Orientation stratégique n°9 : accompagner la transition écologique

Données

Les quartiers sont particulièrement exposés aux risques induit par le changement climatique. Ces territoires sont fortement artificialisés.

En effet, seuls 44% des habitants des QPV ont accès à un espace vert à moins de 300 mètres, contre 56% dans la métropole.

En 2021, 18,5% des logements étaient classés « très économes », contre 37,1% en Gironde.

Cette même année, la part des passoires thermiques était de 18,2%, contre 5,7% en Gironde. Cette inefficacité énergétique contribue au réchauffement climatique et à l'inconfort des habitants.

La part des logements propres et économes s'élève à 8,2% en QPV, contre 26,2% à l'échelle départementale. Ces difficultés accroissent l'inconfort thermique en été. Les bailleurs sociaux n'ont pas d'obligation de rafraîchir.

76% des habitants des QPV déclarent avoir souffert de la chaleur en 2022.

A la problématique climatique s'ajoute celle de la pollution.

Selon l'ANRU, les quartiers politiques de la ville sont plus exposés aux nuisances environnementales. En effet, par leurs localisations à côté d'infrastructures routières, de leur conception architecturale et urbaine, la pollution atmosphérique et sonore y est plus forte ainsi que les effets d'îlot de chaleur.

Enfin, les habitants étant plus fragiles par leurs situations socio-économiques, ils sont davantage sujets à des maladies chroniques comme le diabète ou l'asthme. La prévalence de ces deux maladies étant plus importante de 7 et de 6 points.

Enjeux

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit une série d'objectifs communs visant à renforcer l'indépendance énergétique et la compétitivité économique tout en préservant l'environnement et le climat. Ce cadre irrigue toutes les politiques publiques, y compris la politique de la ville.

Mobilité, bâtiment et alimentation constituent les trois piliers de la transition écologique à mener dans les quartiers. Ce contrat de ville développe une stratégie permettant d'accompagner les habitants dans cette transition.

L'enjeu en matière écologique, sur les quartiers prioritaires, est de donner les moyens et d'accompagner les habitants à s'adapter, et à contribuer, dans une certaine mesure, à freiner le dérèglement climatique. Il conviendra d'accompagner par la pédagogie les habitants des quartiers à s'adapter aux changements.

La Métropole engagera une action structurante en direction des quartiers en mettant en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial, le schéma des mobilités 2020 – 2030 ainsi que le projet « Plantons 1 million d'arbres » : soutien aux rénovations énergétiques des logements, développement des énergies renouvelables, réseau de transport en commun et mobilités douces, végétalisation des quartiers et développement des espaces d'agriculture urbaine.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°9 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

TRANSITION & DIALOGUE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Adapter la transition écologique aux quartiers	<ul style="list-style-type: none">• Développer des actions de sensibilisation adaptées aux fragilités socio-économiques (les gestes écoresponsables, tri des déchets, mobilité douce etc.)
Adapter les quartiers prioritaires à la transition écologique	<ul style="list-style-type: none">• Former les acteurs de territoire à la spécificité des quartiers• Faire découvrir les métiers de la transition

MOBILITE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Favoriser et faciliter l'usage des mobilités douces	<ul style="list-style-type: none">• Cartographier l'offre de mobilités douces existante• Mieux communiquer et informer les habitants sur les différentes mobilités douces• Renforcer la prise en compte des spécificités des QPV dans les futurs projets d'aménagement• Améliorer l'image des vélos dans les quartiers, faciliter leur stockage• Développer les plateformes de mobilité et les alternatives à la voiture• Favoriser l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge (projet vélo à l'école)• Soutenir une économie plus répartie sur l'ensemble du territoire, accessible en transports en commun ou en mobilité douce comme le vélo ou la marche• Encourager les déplacements en privilégiant l'activité physique (mobilité douce, marche et vélo), en invitant les habitants de manière spontanée et ludique à bouger (design actif), et en renforçant l'éducation des jeunes à ces enjeux de déplacement et leur autonomie par la participation des écoles au savoir rouler à vélo• Mobiliser les diagnostics mobilité et l'accompagnement vers une mobilité inclusive par les plateformes de mobilité au profit de demandeurs d'emploi des QPV orientés par France Travail• Prévoir dans les résidences sociales des branchements pour voitures électriques, des garages à vélos, plus de transports collectifs et d'arrêts de bus, un accès suffisant à la fibre, etc.• Expérimenter la tarification sociale -solidaire en matière de transport en commun
Réduire l'impact de la voiture individuelle et des véhicules professionnels	<ul style="list-style-type: none">• Informer et accompagner avec les habitants dans le temps la mise en œuvre de la ZFE en ménageant des solutions de mobilités• Développer les bornes de recharge électrique

ALIMENTATION

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Modifier les modes de consommation	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les groupements d'achat• Améliorer l'accès à l'aide alimentaire• Développer l'agriculture urbaine• Engager des projets d'expérimentation de sécurité sociale alimentaire• Développer la livraison à domicile de l'aide alimentaire• Soutenir les modes de distribution solidaires
Encourager une « pratique alimentaire de territoire »	<ul style="list-style-type: none">• Développer les circuits courts et l'agriculture urbaine• Mettre en place des ateliers cantines, des balades naturalistes• Développer des espaces d'accueils pour les animations• Développer une autoproduction alimentaire

LOGEMENT

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Lutter contre les passoires énergétiques	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'isolation des logements sociaux et la résorption des passoires thermiques et favoriser la rénovation énergétique• Intégrer dans les nouvelles opérations de renouvellement urbain la dimension écologique (type quartiers résilients par exemple pour les territoires en ANRU)• Promouvoir la végétalisation des logements pour réguler la chaleur, et la renaturation des espaces extérieurs• Communiquer auprès des propriétaires de logements privés sur les aides proposées pour améliorer l'isolation de leurs biens• Développer le dispositif SLIME du Département et des actions menées dans le cadre du PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) et PDH Plan départemental de l'habitat, aides à la pierre, aux bailleurs• Renforcer l'approche de « la ville stationnaire » en milieu urbain consistant à renouveler les villes en utilisant les logements vacants et en rénovant les bâtiments.• Encourager et faciliter l'accès et le recours à l'ENR

REEMPLOI ET RECYCLAGE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Soutien aux activités éco de recyclage	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer les filières du réemploi, du recyclage et de l'économie circulaire (réemploi des déchets du bâtiment et de matériel informatique, recyclerie,...)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°9 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de logements sociaux rénovés au titre de l'efficacité énergétique
- Taux d'utilisation des transports en commun

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat DDTM

- ANAH, ANRU, Fonds vert (15% QPV), Quartier résilient, Fabrique prospective, AAP mieux manger pour tous, AAP locaux finançant des alliances d'associations visant à améliorer la qualité des produits, AAP Quartiers fertiles, Fonds de recyclage des friches, Quartiers de demain, les appels à projets du fonds mobilités actives.

DDETS

- AAP Plan Pauvreté, axe organisation solidaire de la transition écologique, réduction des dépenses énergétiques des ménages et solutions de mobilités écologiques et solidaires

Préfecture

- DSIL, DETR, DPV

Bordeaux Métropole

- Règlement d'intervention en faveur de l'habitat
- Plan Climat Air Énergie Territorial -(PCAET) du 30 septembre 2022
- Stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables - 9 juillet 2021 (réseau de chaleur, biométhane)
- Zone à faible émission
- Projet Alimentaire de Territoire
- Schéma des mobilités 2020 -2030 plan vélo, plan marche, transport en commun etc.
- Plan déchets mars 2022
- Plantons 1 million d'arbres : soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs.

Département

- Mise en place du plan Départemental de sauvegarde systémique en s'appuyant sur

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la Ville
- Actions d'accompagnement

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet du contrat de ville
- Règlement d'intervention en faveur de l'habitat

Bordeaux Métropole

- Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

les compétences clés du Département
(stratégie résilience)

- Actions menées dans le cadre du PDALHPD, du PDH, soutien logements inclusifs/projets « Fabriqu’cœur », soutien dispositifs.
 - Budget participatif s’appuyant sur les enjeux de la transition écologique – soutien aux projets dans le cadre de l’AILDS – Plateformes mobilité – appui financier et en ingénierie aux acteurs associatifs et communes – soutien aux acteurs de la solidarité alimentaire- Expérimentation SSA (Sur Métro)
-

DROIT SPECIFIQUE

4.3.2. Orientation stratégique n°10 : accompagner la transition démographique, répondre aux enjeux du vieillissement dans les quartiers

Données

Aujourd'hui, les 75 ans et plus représentent seulement 11,8% de la population des QPV, contre 14,9% dans la métropole. Si les quartiers se distinguent par une très forte concentration de jeunes, ces territoires sont aussi concernés par le basculement démographique. Le groupe des seniors a cru de 16% entre 2015 à 2020. Selon les estimations, le plateau ne sera atteint qu'en 2030.

Le terme de « seniors » recouvre diverses situations. Certains sont actifs, d'autres en perte d'autonomie. Une dernière fraction est en situation de dépendance. Ces populations accumulent des fragilités physiques, mais aussi socio-économique.

Les femmes de plus de 65 ans constituent 56,1% des ménages isolés (soit 36,7% des ménages) dans les QPV et vivent des situations de précarité importantes : l'écart des pensions de retraite s'élevant à 653€ entre les hommes et les femmes.

Enjeux

On ne vieillit pas de la même façon en quartier que sur le reste du territoire métropolitain.

En effet, le risque de renoncer à des soins est plus important : deux habitants sur cinq déclarent avoir renoncé à au moins un soin pour des raisons financières au cours de l'année écoulée (en particulier les soins dentaires et optiques).

Les habitants des quartiers prioritaires sont moins souvent couverts par une complémentaire maladie, tout en étant par ailleurs plus souvent bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire.

Les moyens financiers sont moindres : 40 % des foyers sont sous le seuil de pauvreté contre 14 % pour le reste du territoire,

Les logements ne sont pas toujours adaptés aux populations vieillissantes.

Les personnes âgées ont une plus forte sensibilité au sentiment d'insécurité et avec l'âge, une moindre agilité dans les déplacements notamment en transport en commun (tant dans la recherche d'informations que dans les usages de ces transports).

Si la transition démographique est inéluctable, ce contrat de ville peut être l'occasion de développer une stratégie afin de l'accompagner dans différents domaines : le maintien d'un habitat décent, la densification de l'offre de services de santé et de loisirs, le soutien à la mobilité, la lutte contre le sentiment d'insécurité ; tous constituent autant d'actions à mener afin de faciliter de structurer une politique de longévité dans les quartiers.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°10 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE, REpondre AUX ENJEUX DU VIEILLISSEMENT DANS LES QUARTIERS

INTEGRER LES SENIORS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Lutter contre l'isolement social</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des lieux intergénérationnels en partenariat avec les centres sociaux, des bibliothèques • Promouvoir le sport-santé à domicile et dans des espaces dédiés à la remise en forme des seniors • Développer l'accompagnement à domicile par la colocation • Favoriser le bénévolat des seniors • Encourager les activités culturelle, sportives et de loisirs • Développer les formes d'habitat intermédiaires pour une offre alternative entre le domicile et l'hébergement (habitat solidaire, logement intergénérationnel, résidences de services, colocation,...)
<p>Mettre en place une politique d'accès aux droits tenant compte des besoins spécifiques des seniors</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Former les personnes âgées aux outils numériques, mieux les accompagner via les France Services, les centres sociaux, les écrivains publics... • Favoriser les démarches dématérialisées en matière de santé • Mettre en place un médiateur numérique en partenariat avec les bailleurs sociaux • Sensibiliser et former à la prise de rendez-vous téléphonique • Accompagner des expérimentations de type numéro unique dédié aux démarches administratives / aux problèmes de mobilité • Créer des évènements permettant de faire connaître l'offre ou les expérimentations de service et développer les espaces intergénérationnels pour favoriser l'accès aux droits des personnes âgées • Renforcer les actions particulières en direction des personnes âgées allophones étrangères en lien avec le plan de lutte contre les discriminations • Faire participer les aînés à la construction des politiques territoriales
<p>Favoriser le sentiment de sécurité dans et hors des logements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des visites de personnes âgées isolées repérées par les bailleurs sociaux • Cartographier les espaces d'insécurité du quartier • Favoriser les îlotages de la police municipale et les médiateurs
<p>Favoriser la mobilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des transports adaptés • Élargir la mise à disposition d'une navette au prix d'un ticket de bus / tram • Réhabiliter les rampes et les ascenseurs des logements • Aménager des espaces publics inclusifs (bancs, toilettes publiques)
<p>Améliorer l'employabilité des seniors</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le bénévolat • Accompagner les seniors vers l'emploi

ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Améliorer l'accès aux soins

- Favoriser la multimodalité des prises de rendez-vous médicaux
- Maintenir le format papier sur demande
- Adosser des services sociaux aux structures de santé
- Former les personnels de santé intervenant à domicile et développer les visites
- Aménager un espace dédié aux problématiques de dépendance
- Développer l'aide aux aidants (information, conseil, accompagnement, soutien psychologique)
- Prévenir les violences faites aux personnes âgées et aux personnes handicapées
- Travailler de nouvelles formes de partenariat entre bailleurs et associations ou associations et commerçants, etc., pour accompagner la perte d'autonomie

Adapter le logement

- Promouvoir les initiatives de type « label bleu pour les personnes âgées » visant à adapter les logements aux habitants et repérer les personnes en difficulté en lien avec les associations
- Permettre le maintien à domicile en favorisant les formations et la découverte de ces métiers (aide-soignante, aide-ménagère)
- Promouvoir des expérimentations de colocation solidaire
- Mettre en place une veille sociale, créer des animations à domicile
- Développer les offres de logements adaptés et accompagnés dans le parc social en lien avec l'ARS
- Renforcer les formes de logements alternatives entre le domicile et l'hébergement
- Soutenir le portage de repas à domicile et les courses solidaires
- Se préparer à la massification des besoins en adaptation des logements dans les parcs public et privé (cf. étude DREAL)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°10 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE, REpondre AUX ENJEUX DU VIEILLISSEMENT DANS LES QUARTIERS

INDICATEUR DE RESULTATS

- Evolution du nombre d'habitants de 60 ans et plus en QPV
- Evolution du taux de pauvreté des plus de 60 ans
- Evolution du taux de pauvreté des femmes de + de 60 ans (+10%)
- Evolution du nombre de logements aménagés ou adaptés

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat DDTM

- AAP « HLM accompagnés »

Préfecture

- DSIL – DPV- DETR

Département

Schéma Départemental de l'autonomie (2023-2028) :

- Dispositifs d'accompagnement en faveur des seniors au sein des CLIC et MDS
- Soutien aux actions de prévention de perte d'autonomie (Conférence des financeurs) -
- Appels à projets pour des projets culturels coconstruits par des associations œuvrant dans le champ culturel et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) (dispositif l'un est l'autre) - politique Habitats Inclusifs portée par le Département- Appui à l'adaptation et l'optimisation de l'intervention des services médico-sociaux à domicile (SAMSAH...) dont les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) – APA- renforcement de la mise en place de dispositifs portant sur la réversibilité et la porosité du parcours domicile/offre intermédiaire/établissement participant pleinement à l'inclusion. AILDS

Bordeaux Métropole

- Aménagement des espaces publics

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la Ville
- Financements des actions d'accompagnement des seniors et d'accès aux droits

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet du contrat de ville

4.3.3. Orientation stratégique n°11 : accompagner la transition numérique

Données

Si le niveau de fréquentation d'internet est dans l'épure nationale (91%), les habitants des QPV se révèlent moins bien équipés (75% ont un ordinateur quand 89% des Français en ont un et l'équipement en smartphone atteint 87% quand il est à 91% pour l'ensemble des Français). Il faut aussi noter que 37% des habitants ont un sentiment de non-maîtrise de l'univers numérique (contre 24% à l'échelle nationale) et un tiers juge les abonnements trop chers ce qui est une proportion trois fois plus forte qu'à l'échelle nationale.

Si les habitants des QPV âgés de 18 à 59 ans utilisent aussi souvent Internet que l'ensemble des habitants des unités urbaines englobant un QPV pour prendre un rendez-vous médical, ils l'utilisent moins que les habitants des unités urbaines englobantes pour faire leurs courses en ligne ou pour réaliser des opérations bancaires.

De plus, les difficultés liées à la maîtrise des outils informatiques induisent un « illettrisme » touchant 17% de la population française. A cela s'ajoute la complexité des procédures : 32% des Français ont déjà renoncé à une démarche pour cette raison. Les conséquences sont nombreuses : accès limité au logement, à l'emploi, aux documents personnels.

Le territoire connaît aussi des besoins importants de recrutement dans les services numériques et une part non négligeable des projets de création d'entreprises dans les quartiers vient aussi de ce secteur d'activité. La « French Tech Bordeaux » accompagne en permanence une vingtaine de porteurs de projets de nos « quartiers ».

Enfin, l'usage massif des réseaux sociaux et la massification des techniques de l'information et de la communication, trait marquant de la période, s'il peut y avoir des effets positifs, sont aussi marqués par des impacts négatifs : nouvelle source d'addiction (aux écrans, aux paris en ligne etc.), ils sont aussi un puissant amplificateur de phénomènes (rixes, harcèlement, menaces...).

Enjeux

Inclusion numérique

La transition numérique est à la croisée des problématiques socio-économiques, environnementales, éducatives et écologiques.

On peut distinguer deux niveaux de fracture numérique. D'abord, la question matérielle, liée à l'accès à l'équipement et à la connexion, et ensuite celui de l'usage.

De nombreux acteurs publics et associations se sont emparés de cette problématique.

La transition numérique doit aussi être vue comme une opportunité pour les quartiers.

Impactant l'ensemble des secteurs, elle crée de nouveaux métiers nécessitant de nouvelles compétences. La pénurie de personnel qualifié donne des opportunités aux travailleurs.

Outre la formation minimale nécessaire à la responsabilisation des acteurs, il apparaît opportun de mettre en place une stratégie volontariste de développement économique sur la base du secteur numérique.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°11 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMERIQUE

INCLUSION NUMERIQUE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Accroître l'offre de formation</p> <p>Faciliter l'accès aux services en ligne</p>	<ul style="list-style-type: none">• Assurer des formations gratuites et itinérantes afin de former à l'utilisation des outils informatiques• Faire connaître les différents sites (France services, Centre sociaux, école du numérique, asso, etc.) et accompagnements (conseillers numériques, médiateurs numériques, aidants numériques, ambassadeurs numériques, ...) existants sur le territoire• Poursuivre la mise en œuvre des conseillers numériques dans les quartiers via les France Services• Renforcer le rôle des médiathèques• Faciliter l'accès aux services en ligne• Installer des équipements partagés dans l'espace public

HARCELEMENT NUMERIQUE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Garantir la sécurité des utilisateurs, notamment contre le harcèlement</p>	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir des programmes de formation contre le harcèlement sur les réseaux sociaux• Développer la pratique du maraudage sur les réseaux sociaux• Rendre les élèves acteurs de la lutte contre le harcèlement• Sensibiliser les jeunes publics aux précautions élémentaires pour protéger sa vie privée en ligne• Faire connaître les numéros dédiés aux victimes de harcèlement

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / INSERTION PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Adapter les formations aux emplois du numérique</p>	<ul style="list-style-type: none">• Valoriser le numérique comme filière d'activité dans les quartiers• Mettre en place une formation numérique précoce• Adapter l'enseignement et la formation aux emplois futurs du numérique• Sensibiliser les acteurs de l'orientation aux enjeux des métiers du numérique et faire connaître les métiers du numérique• Déployer l'offre de service numérique de France Travail (ateliers, formations), points d'accès dans les agences France Travail avec accompagnement par les services civiques• Organiser des manifestations (semaine du numérique, diversidays, financement d'actions de formation POE et AFPP ...)
<p>Capitaliser sur le numérique pour soutenir l'entrepreneuriat</p>	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer le partenariat avec la french tech

ORIENTATION STRATEGIQUE N°11 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMERIQUE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Evolution du nombre de stagiaires professionnels dans les métiers du numérique
- Progression des actions de prévention autour des réseaux sociaux dans les collèges

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat

- Plateforme FranceNum, Plateforme Solidarité Numérique
- Pass Numérique, Chèques Numériques, France Services, Conseillers numériques
- Fabriques numériques de territoire, Fonds d'innovation et de transition numérique, Services Civiques, Kits inclusion numérique pour les structures de proximité
- France Services conseillers numériques
- La cartographie des conseillers numériques, Conseiller numérique France Services (conseiller-numerique.gouv.fr)

Bordeaux Métropole Inclusion numérique

- Le Guide métropolitain des lieux ressources: recensement des structures locales de médiation numérique et des services de ces structures (type annuaire détaillé).
- Développement d'un wifi social

Projet ALADDIN

- Accompagnement des plus précaires à l'apprentissage de l'e-mail, l'identité et la sécurité en ligne dans le cadre du Pacte de solidarités

Formations

- Formation Sesame, formations du Centre de Ressources de la Solidarité Numérique (CRSN), destinées aux médiateurs et acteurs sociaux (travailleurs sociaux, agents d'accueil...) afin d'apporter un bagage numérique minimum à ces acteurs.

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la Ville
- Actions d'accompagnement, cité de l'emploi

Bordeaux Métropole/État

- Politique de la ville appel à projet du contrat de ville

4.3.4. Orientation stratégique n°12 : accompagner la transition démocratique

Données

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posait le principe de coconstruction avec les habitants, experts d'usage, comme principe fondateur et axe d'intervention majeur de la politique de la ville.

Ce texte a fait naître sur chaque QPV des Conseils citoyens. 25 furent créés en 2015 sur le territoire métropolitain. Si certains ont pu perdurer, d'autres malgré les efforts des partenaires, n'ont pas été en mesure de durer.

Par ailleurs, au-delà des centres sociaux et des espaces de vie sociale, la « Vie associative » constitue également un vecteur important.

Ces dernières années de nouvelles formes de « pouvoir d'agir » ont émergé, en particulier, à l'occasion de la crise sanitaire :

- souvent liées au numérique (ex : « boucles WhatsApp » de recherche d'emploi, groupes d'entraides...),
- des groupes d'habitants se sont manifestés sur des thématiques particulières sans structuration classique (ex : soutien aux personnes âgées ou dépendantes lors du confinement).

Depuis 2024, dans et hors des quartiers, il est à noter un essor des « Budgets participatifs ».

Enjeux

La participation a quatre finalités pour les habitants :

- Échanger des informations entre usagers des quartiers, élus et bailleurs,
- Défendre des intérêts collectifs et améliorer les projets,
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs de la vie des quartiers et la co construction,
- Participer aux projets de leur territoire.

Elle doit permettre le débat, la contre-expertise, l'animation de la vie locale. Cela concerne les Conseils Citoyens de par la loi mais également d'autres formes de participations citoyennes telles que les tables de quartiers, les conseils de quartiers, etc.

Il convient de veiller la « place » à chaque forme de participation citoyenne et de ne pas confondre la « place » et « rôle » de ses instances.

Les enjeux portent sur le soutien de l'ingénierie des instances de participation, leur reconnaissance et la valorisation de leur bénévolat.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°12 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION DEMOCRATIQUE

RENOUVELER LA PARTICIPATION CITOYENNE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Rendre acteurs les habitants en développant de nouvelles formes de participation, notamment numériques	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils d'expression et de codécision, proposer de nouvelles formes de réunion • Encourager la mutualisation et l'échange de bonnes pratiques • Accroître la communication sur les actions participatives • Favoriser les actions hors les murs, en pied d'immeubles, et dans les lieux de vie pour toucher un public non-associatif • Encourager la participation des jeunes les rendre acteurs de leur territoire

CONSEIL CITOYENS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Clarifier les missions des conseils citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une information en continu et favoriser leur montée en compétence sur les thématiques techniques (formation ERU...) • Légitimer la place des habitants dans la gouvernance • Faire participer les représentants des conseils et demander leur avis aux instances techniques et au pilotage du contrat de ville • Confier des missions de veille aux conseils citoyens • Généraliser la consultation des habitants • Valoriser les projets porter par les conseils citoyens
Développer leurs capacités d'échanger et d'affirmer pour renforcer leur rôle dans leurs quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer leur pouvoir d'interpellation des institutions • Développer une action de communication sur le rôle et les compétences des institutions • Mettre en place un flux d'information continu • Mettre en œuvre des fiches navettes facilitant les échanges entre les conseils citoyens et les institutions
Faciliter l'activité, pérenniser la participation	<ul style="list-style-type: none"> • Faire vivre une collégiale des conseils citoyens sur le département • Consulter l'ensemble des acteurs intervenants sur les projets d'aménagements • Mettre en place une démarche de gestion urbaine sociale de proximité • Proposer des ressources et des modes d'emplois, développer la formation par des tiers • Adapter les horaires de réunion pour faciliter la participation des personnes en activité • Organiser des marches exploratoires • Mettre en œuvre et accompagner les budgets participatifs • Soutenir les initiatives citoyennes, notamment en matière environnementale

ORIENTATION STRATEGIQUE N°12 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION DEMOCRATIQUE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de nouvelles formes de participation citoyenne expérimentée
- Nombre de projets et de préconisations réalisés par les habitants (cc ou autres formes de participation citoyenne)

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Financements d'actions, de formations des conseils citoyens (ERU)
- Financements d'actions relatives à la participation citoyenne

Bordeaux Métropole/État

- Animation de la démarche GUSP portée par les communes ayant un projet de renouvellement dans le cadre de l'ANRU

4.4. DES QUARTIERS PLUS OUVERTS, PLUS ATTRACTIFS ET PLUS SURS : FAVORISER LA TRANQUILLITE, RENFORCER L'ATTRACTIVITE

4.4.1. Orientation stratégique n°13 : « du projet urbain au projet humain »

Données

Faisant suite aux opérations inscrites en août 2003 au Programme National de Rénovation Urbaine ou à des opérations hors dispositif PNRU (Bordeaux - Saint Michel), la période de l'actuel "contrat de ville" montre que les opérations de renouvellement urbain et les réhabilitations de logements ont apporté une certaine amélioration du cadre de vie des habitants, entraînant un début de changement d'image du quartier, revendiqué hors et surtout dans les quartiers concernés.

Dans ce groupe de sites, il y a deux quartiers sortis de la géographie prioritaire depuis 2014 : « le Bousquet » à Bassens et les « Érables » à Ambarès-et-Lagrave.

Deux quartiers -Floirac « Jean Jaurès » et Cenon « 8 mai 45 » - voient leurs « Indices de Développement Territoire » s'améliorer (avec néanmoins des valeurs nettement éloignées des performances du reste de la Métropole).

Les différentes études nationales sur les sites inscrits au PNRU montrent une hausse marginale des revenus.

La construction des logements (avec par exemple des cuisines ouvertes, la requalification des espaces publics ne tenant pas compte des pratiques sociales...) ont pu engendrer dans certains quartiers des fragilisations de relations de voisinage (accédants à la propriété / locataires historiques), le développement du contournement de la carte scolaire, la fin de la garde collectives des enfants.

Les opérations de transformation de l'espace urbain doivent être effectuées en concertation avec les habitants, afin de permettre le développement d'espaces à souplesse d'usage et d'appropriation collective.

Aujourd'hui, la minéralité de l'espace, la concurrence entre les espaces de stationnement et d'habitation, le manque de cheminements piétons et vélo, l'insécurité et le sentiment d'insécurité dans l'espace public limitent la pleine appropriation de l'espace public par ces publics.

ENJEUX

- Affirmer la place des habitants et leur émancipation socio-économique au centre des projets urbains et proposer une stratégie d'attractivité quartier par quartier,
- Faire pleinement participer dans la durée les habitants et usagers,
- Proposer une stratégie d'insertion socio-économique ambitieuse aux acteurs de l'emploi et de l'économie du territoire,
- Généraliser à tous les quartiers une charte de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants au quotidien,
- Accompagner les habitants dans la durée.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°13 : « DU PROJET URBAIN AU PROJET HUMAIN »

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Faire de l'émancipation socio-économique un objectif des opérations de renouvellement urbain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des PRU des projets économiques de territoire • Faire travailler les entreprises locales et associer ces travaux à des projets d'insertion • Structurer dans un document unique les actions d'accompagnement des habitants avant, pendant et après les travaux sous la forme d'un 1% • Instituer des marches exploratoires comme préalable de tout projet d'aménagement
<p>Favoriser l'attractivité des quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Associer les habitants sur les aménagements des quartiers • Améliorer la propreté du quartier en évacuant les encombrants, les voitures ventouses, gestion des déchets... • Travailler les enjeux de propreté avec la mission stratégique et les ambassadeurs de Bordeaux Métropole • Sensibiliser au tri et aux bonnes pratiques • Mettre en place un marketing territorial • Créer ou réhabiliter des équipements publics de qualité au bénéfice des habitants et susceptibles d'attirer une population extérieure • Diversifier les équipements économiques des quartiers • Mieux communiquer sur les projets de PRU • Favoriser les flux résidentiels • Végétaliser les quartiers et développer les pratiques nourricières
<p>Développer la vie de quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les acteurs de l'animation de la vie sociale • Accompagner des actions intergénérationnelles • Associer les habitants aux projets d'aménagements • Rendre les habitants acteurs via des budgets participatifs • Développer les maisons de quartier et les maisons des associations • Favoriser les lieux uniques d'information et d'accompagnement socio-économique
<p>Renforcer la qualité des logements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter les logements en mauvais état ou insalubres • Accélérer la réhabilitation des bâtiments pour améliorer leurs performances énergétiques • Favoriser l'accès de tous les logements sociaux des quartiers au réseau d'énergie • Végétaliser et « désimperméabiliser » les espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur • Promouvoir le dispositif France Renov pour améliorer la rénovation des copropriétés • Mesurer le phénomène des sous-locations • Maintenir des logements en rez-de-chaussée pour les handicapés et les personnes âgées et mettre aux normes les logements pour les personnes en situation d'handicap
<p>L'accompagnement du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la situation financière des collectivités au niveau de l'ANRU par l'application d'un taux de scoring pour les subventions apportées par l'Agence. • Évaluer les opérations précédentes de PRU pour éviter de refaire les mêmes erreurs et valoriser les réussites

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Renforcer les démarches de la GUSP ainsi que sa gouvernance
 - Mettre en place une ligne « fonctionnement » au sein de Bordeaux Métropole pour les OAIM RU pour accompagner la GUSP
 - Faire des espaces publics accessibles à tous
-

ORIENTATION STRATEGIQUE N°13 : « DU PROJET URBAIN AU PROJET HUMAIN »

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de marches exploratoires de GUSP
- Impact des marches exploratoires de GUSP (nombre de sollicitations réalisées/envoyées aux élus ou aux bailleurs sociaux)

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat DDTM

- Fonds vert, DPV, Quartier résilient, Fabrique prospective, DETR, DSIL, Abattement TFPB, TVA 5,5% sur les achats immobiliers neufs, Fonds d'accompagnement « HLM accompagnés », France Renov, Financements Aménagement et logement ANRU, ANAH

DSDEN SDJES

- L'ANS

Bordeaux Métropole

- Pilotage des opérations de renouvellement urbain dans le cadre des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain
- Maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement de l'espace public
- PAT : Plantons 1 millions d'arbres : soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs. :
- Plan de prévention et de valorisation des déchets mars 2022
- Plan propreté
- Règlement d'intervention plan piscines

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Actions d'accompagnement

Bordeaux Métropole/État

- Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain
- Animation de la démarche GUSP portée par les communes ayant un projet de renouvellement dans le cadre de l'ANRU

4.4.2. Orientation stratégique n°14 : accompagner la politique de mixité sociale

Données

Le territoire métropolitain est marqué ces dernières années par un très fort développement démographique (environ 7% pour la période 2013 / 2018) qui a aussi impacté, certes dans une moindre mesure, les quartiers (environ 2%) du territoire.

Dans ces quartiers, 40 % des foyers sont désormais sous le seuil de pauvreté (contre 37% en 2013) contre 14 % sur la Métropole (13 % en 2013). 14,5% des habitants sont bénéficiaires des minimas sociaux contre 6,7 % sur le reste du territoire Métropolitain. 24,3 % sont couverts par la complémentaire santé solidaire (C2S).

Comme au plan national, le taux d'activité des femmes est en retrait.

En matière de logement, le parc de logements des QPV de la métropole se caractérise par :

- Une sur-représentation des logements collectifs, de typologie intermédiaire (T3/T4), construits entre 1946 et 1990,
- Et une forte densité de l'offre très sociale 47%. Dans de trop nombreux quartiers PRU1 de Bordeaux Métropole, les écarts de revenus des ménages des QPV avec le reste de la commune et de Bordeaux Métropole se sont accrus actant les limites de l'application de la politique de la ville quand d'autres politiques, donc celle de peuplement et d'attribution mettent en place des effets ségrégatifs. Ainsi, se paupérisent les quartiers de logements sociaux anciens et même les résidences HLM construites dans les quartiers en renouvellement urbain dans le cadre du PRU1, reviennent en QPV quand elles en étaient sorties.

Plus globalement, la construction neuve dans toute ses composantes dans les QPV est resté limitée au regard de la très forte dynamique métropolitaine.

Elle s'est tout de même nettement renforcée depuis 2006 et atteint près de 1 100 logements sur la période 2016-2021 :

- Ces constructions neuves tendent à faire évoluer les caractéristiques du parc vers davantage de petites typologies de type T1 et T2 participant ainsi à une forme de diversification de l'offre.
- La construction de logements collectifs neufs privés dans les QPV a représenté 2% de la production métropolitaine. Ce taux s'élève à 24% dans un périmètre de 500 mètres autour des QPV laissant voir une forme de diversification sociale.
- Cette évolution commence à faire évoluer les Professions et Catégorie socio professionnelles apparaissant dans les statistiques des écoles primaires des QPV.
- La mobilité résidentielle dans les QPV est, dans la plupart des cas, inférieure à celle observée dans le reste de la métropole.
- Enfin, malgré des efforts de renouvellement urbain, l'image globale des quartiers restent à l'extérieur de ceux-ci dégradé voir stigmatisante.
- La collégiale des conseils citoyens constate l'absence de mixité dans les quartiers, il y a un glissement et un renforcement de la pauvreté à chaque remplacement de locataire. La question de l'attribution des logements au sein des quartiers est une urgence.

Enjeux

Les enjeux sont multiples :

- Accompagner la mise en œuvre de la convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et de la charte du relogement, signées en avril 2023 pour favoriser l'équilibre des territoires dans l'accueil des ménages fragiles et modestes.
- Structurer une dynamique de mixité endogène par la mise en place d'une politique favorable à l'emploi (en particulier des femmes), de lutte contre la précarité et la réussite scolaire.
- Favoriser une mixité exogène (« apport » de personnes d'autres territoire) par la mise en œuvre d'une politique d'attractivité.
- Développer une observation en continue de la mixité sur les QPV et les territoires fragiles de la métropole.
- Poursuivre le rééquilibrage du territoire en matière d'offre sociale par la mise en œuvre des objectifs du programme local de l'habitat.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°14 : ACCOMPAGNER LA POLITIQUE DE MIXITE SOCIALE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Accompagner la mise en œuvre de la « convention Intercommunale d'Attribution » et la charte de relogement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les principaux objectifs de rééquilibrage des territoires dans l'accueil des ménages modestes et fragiles, dans le cadre notamment des conférences intercommunales du logement ou de ses ateliers
<p>Structurer une dynamique de mixité endogène par la mise en place d'une politique favorable à l'emploi (en particulier des femmes), de lutte contre la précarité et la réussite scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et accompagner la réalisation d'une charte d'insertion, d'emploi et de formations liée aux projets de renouvellement urbain • Structurer une ambitieuse stratégie emploi pour les femmes dans chaque QPV pour lutter contre la précarité de l'emploi. • Développer une stratégie de développement des ambitions scolaires et de réussite scolaire • Favoriser l'accès à la propriété des logements en état et le parcours résidentiel selon l'évolution de la taille des familles
<p>Favoriser une mixité exogène par la mise en œuvre d'une politique d'attractivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le travail de conception de la stratégie métropolitaine d'attribution en QPV et accompagner la mise en œuvre des préconisations • Limiter la concentration de pauvreté dans les quartiers à travers les attributions de logements • Amplifier l'effort d'accueil des plus fragiles hors quartier • Soutenir les projets d'équipements à rayonnement métropolitain susceptible d'attirer une population extérieure • Favoriser le retournement de l'image extérieure du quartier par des actions structurantes et hautement qualitatives à l'échelle de la Métropole dans le domaine de la culture, du sport, CCSTI, formation professionnelle. • Améliorer l'image du quartier par le renforcement des actions de propreté et d'entretien des espaces extérieurs • Observer le sentiment d'insécurité et développer une stratégie pour y remédier • Développer l'attractivité des logements par la qualité architecturale et environnementale des logements et des résidences (soutiens à la démarche Eco-quartier) • Suivre la qualité des opérations neuves en diversification parfois sujettes à des malfaçons et des dégradations rapides (démarche POPSU copropriétés de Bordeaux Métropole sur le logement investisseur) • Développer le nombre de propriétaires-occupants dans les opérations de diversification reposant sur la défiscalisation • Accueillir et favoriser l'intégration à la vie locale de ces nouveaux habitants

ORIENTATION STRATEGIQUE N°14 : ACCOMPAGNER LA POLITIQUE DE MIXITE SOCIALE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de locataires devenus propriétaires
- Nombre de logements sociaux créés hors des communes en politique de la ville

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat DDTM

- Fonds de restructuration des logements commerciaux

Bordeaux Métropole

- Convention intercommunale d'attribution (CIA) Charte du relogement, avril 2023
- Charte d'insertion

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Actions d'accompagnement

4.4.3. Orientation stratégique n°15 : favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social

Données

Au plan national, le nombre de faits enregistrés, rapportés au nombre d'habitants, est plus élevé dans les QPV que dans les autres quartiers des leurs agglomérations concernant les violences physiques (intrafamiliales ou non), les vols violents, les dégradations de véhicules et les violences sexuelles (note « inter-stat » / décembre 2020).

La population des QPV de la Métropole a augmenté de 3,9 % sur la période contractuelle et connaît un profil plus féminin (53%), plus isolé et plus pauvre (que le reste de la Métropole) qui la rend plus sensible au sentiment d'insécurité.

Ce dernier est en moyenne, au plan national, deux fois et demie plus fort dans les QPV que dans le reste des territoires englobants (note « Inter-stat » décembre 2020) : 26 % des habitants ont régulièrement peur contre 10 % hors QPV.

Les QPV métropolitains connaissent aussi les évolutions dans les questions de sécurité : évolution du trafic de stupéfiants et du développement de la prostitution des mineurs.

Depuis 2012, le territoire est doté d'un GIP médiation comprenant aujourd'hui une trentaine de médiateurs qui interviennent majoritairement au titre de la « politique de la ville » dans 8 quartiers sur 2 communes. Son activité relève pour plus de 50 % de questions de « tranquillité publique ».

Dans le cadre de leurs objectifs d'accompagnements (« prévention de la marginalisation et aide à l'insertion des jeunes ») 9 associations de prévention spécialisées via le Schéma départemental 2017 / 2022 (porté par le Conseil Départemental) ont une présence réaffirmée dans les QPV et les anciens quartiers de veilles actives de la Métropole.

Le territoire connaît une forte et hétérogène présence d'acteurs socio-éducatifs, sportifs, culturels sur ces créneaux de fin de journée et de week-end ainsi que des gymnases ou des city stades ouverts. Les périodes de moindre présence des services publics fermés notamment aux alentours du 15 août et des fêtes de fin d'années, sont les plus sensibles.

Un autre enjeu est de ne pas perdre les acteurs économiques qui peuvent être enclins à des départs, faute de « tranquillité publique ». En effet, certains quartiers connaissent d'une part un sentiment d'insécurité plus important que les territoires englobants, et d'autre part une délinquance spécifique marquée par des faits plus traumatisants (« vols avec armes », « vols violents sans armes »).

Cette problématique de tranquillité publique constitue en outre une des raisons clef de la mauvaise image des « quartiers ». Ce phénomène empêche la pleine appropriation de l'espace public, un frein à des activités commerciales ou à la diversification sociale.

Enjeux

Si l'insécurité constitue un problème identifié dans les quartiers, il existe toutefois une différence entre la perception des habitants et la réalité. Le ressenti se concentre, le plus souvent sur les incivilités et le trafic de stupéfiants.

Le décalage entre la perception des habitants d'un sentiment d'insécurité et la réalité des chiffres d'une délinquance relativement maîtrisée a conduit à cibler les incivilités (rodéos, deal, consommation de stupéfiants, etc.) comme un facteur fort de ce sentiment négatif qui aboutit à un mal vivre dans un quartier.

Les questions de prévention et de sécurité doivent être prises en compte pour y apporter des réponses adaptées selon la nature des problèmes et des publics (du problème de nuisance de voisinage à la répression des trafics de stupéfiants, de prostitution des jeunes, des rixes interquartiers, des violences intrafamiliales).

La définition de stratégie de prévention doit prendre en compte la fragilité des publics et la nécessité de proposer des alternatives et doit conduire à définir les différents enjeux.

Les aspects répressifs et préventifs doivent être conjointement mis en œuvre afin d'apporter des réponses globales sur des problèmes aussi divers que la nuisance de voisinage, la répression des trafics, la prostitution des jeunes, les rixes inter quartiers, ou encore les violences intrafamiliales.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°15 : FAVORISER LA TRANQUILLITE DES QUARTIERS ET LE LIEN SOCIAL

STRATEGIE ET COORDINATION

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Garantir un cadre de vie sécurisant aux habitants des quartiers en renouvelant la stratégie de sécurité pour prendre en compte les nouvelles formes d'infractions</p>	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'interconnaissance des services œuvrant au sein des quartiers• Animer une stratégie de prévention, de sécurité et de lutte contre le sentiment d'insécurité en tenant compte des axes intercommunaux : sécurité dans les transports, prévention de la délinquance juvénile, rixes interquartiers etc.• Réaffirmer l'importance du partenariat et la collaboration avec les acteurs locaux avec la Prévention Spécialisée Intrinsèquement liée à son territoire• Accompagner les formations sur les transformations des modes de distribution et de consommation des stupéfiants et aux questions relatives à la prostitution des mineurs• Mettre en place une action de prévention et de médiation des rivalités inter-quartiers• Former sur les questions de prostitutions et l'évolution de la vente et des consommations de produits toxiques et renforcer une culture commune sur ces sujets• Travailler à la résorption des rivalités/ rixes inter-quartiers et des tensions avec forces de l'ordre et dans certains cas avec les services publics ou tout représentant d'institution (s'inspirer de la CE de la ville de Bordeaux et de l'expérimentation de Floirac)• Travailler dans une approche préventive, informative et d'écoute active (Pas d'approche de type contrôle moral)• Approfondir les stratégies en matière de GUSP
<p>Renforcer l'effort de prévention de la délinquance, prévenir la récidive</p>	<ul style="list-style-type: none">• Conforter les projets de partenariats autour de la prévention spécialisée, la médiation, la sécurité.• Structurer et systématiser les démarches de prévention situationnelle et les marches exploratoires pour les femmes, les jeunes et les personnes âgées• Mettre en réseau les acteurs de la médiation et accompagner les projets de formations.• Accompagner les jeunes vers des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle• Structurer une banque de support pour les Travaux d'Intérêt Généraux• Développer des actions de prévention dans les établissements scolaires• Renforcer la concertation sur l'aménagement de l'espace public et l'occupation de l'espace public• Avoir une attention à ce qui n'est pas/peu visible (« deal » versus prostitution)• Prendre en compte les problématiques de Santé mentale liées à la consommation de stupéfiants• Déployer la médiation en établissements scolaires et les psychologues de proximité

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Rétablir la confiance	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des lieux d'accueil et d'écoute, en particulier pour les femmes et les enfants ayant subis des violences intrafamiliales • Conforter des bailleurs sociaux comme acteurs du repérage des jeunes en fragilité • Promouvoir les dispositifs de « Pair-Aidance » • Mettre en place une action spécifique sur les risques liés aux réseaux sociaux • Encourager la pratique de maraudage sur les réseaux sociaux
Travailler l'observation, renforcer la coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'observation des évolutions spécifiques de la délinquance en QPV et favoriser les partenariats pour améliorer la prévention et la médiation • Contribuer à pérenniser l'observatoire de la sécurité dans les transports • Travailler régulièrement avec les instances participatives sur les espaces favorisant le sentiment d'insécurité
Renforcer le rapprochement police-population et l'accueil des victimes	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les actions favorisant le rétablissement du dialogue entre la police et des jeunes dans l'enseignement secondaire • Promouvoir le développement, dans une logique de continuum de sécurité, d'une police de proximité • Conforter les CPLJ et les délégués police population • Intégrer les délégués cohésion police-population aux groupes de travail du Contrat de ville • Renforcer l'accueil par des intervenants sociaux en commissariat • Promouvoir l'engagement des jeunes, en mobilisant notamment les plus fragiles via les structures jeunesse et les établissements scolaires pour permettre leur accès à l'expérience proposée par le SNU (classes engagées et volontariat) et par le service civique. Cette politique de soutien à l'engagement des jeunes porte une sensibilité altruiste, au travers d'un engagement collectif ou individuel et permet de promouvoir chez les jeunes une construction citoyenne, mais également un moyen de rapprocher les jeunes des institutions en particulier celles en charge d'exercer des missions d'autorité (Police, gendarmerie)

LUTTER CONTRE LES FORMES SPECIFIQUES DE VIOLENCE DANS LES QUARTIERS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Mieux accompagner les victimes de violences intrafamiliales	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des lieux d'écoute des femmes et des enfants ayant subi des violences • Former les acteurs de territoires aux problématiques de violences intrafamiliales afin de mieux accueillir et orienter les victimes • Développer une coordination efficace des acteurs et renforcer les instances locales • Proposer la création d'un comité de coordination de tous les acteurs institutionnels et associatifs œuvrant contre les maltraitances faites aux âgés (Département, ARS, Préfecture, Associations et établissements) ainsi que la mise en place

d'une plateforme numérique de signalement commune à l'ensemble de ces acteurs permettant des réponses concertées

- Conduire, au côté de l'État et des différents partenaires une expérimentation permettant de mieux prendre en charge les femmes avec un handicap victimes de violences en incluant les possibilités d'aides financières et la « déconjugalisation » de l'AAH
 - Accompagner les victimes à travers les missions de santé du Département : PMI (suivi des femmes enceintes, des nourrissons et des jeunes enfants), Centres de santé sexuelle (Ex CPEF), accompagnement des adultes en situation de précarité, CeGIDD
 - Coordonner le parcours de soin avec les partenaires : hôpitaux (CAUVA), professionnels de santé et associations.
 - Mieux repérer les femmes victimes de violences
 - Favoriser la prévention et la médiation
 - Faciliter le dépôt de plainte et le soutien aux victimes et renforcer les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie
 - Faire connaître et renforcer les outils et mesures existantes
 - Expérimenter des dispositifs visant à mieux repérer les victimes
 - Accompagner la mise en place de « Pack Nouveau Départ »
 - Déployer et faire connaître la nouvelle Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes pour les Adultes en situation de vulnérabilité (CRIPA), rattachée à la plateforme d'accueil autonomie
 - Financer les partenaires associatifs contribuant à une offre de soins pluridisciplinaire permettant une reconstruction psychologique et physique. Soutenir le CAUVA, CAIO, la maison d'ELLA, l'APAFED, La maison de Simone, le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales
 - Faire connaître et Renforcer les mesures existantes : éviction du conjoint violent, téléphone grand danger, bracelet anti-rapprochement, ordonnance de protection, ordonnance d'assistance éducative, accompagnement psychologique des femmes et des enfants, ...
 - Impulser des actions pour mieux accueillir, mieux accompagner les victimes et mieux anticiper les dangers
-
- En complément des enjeux de sécurité prendre aussi en compte la dimension de santé (détecter le plus tôt possible, accompagner les jeunes sur les problèmes de santé, développer les moyens sanitaires en direction des jeunes, à l'instar des psychologues de rue).
 - Inclure la prévention / le traitement des infractions sexistes et des discriminations dans les CLSPD.
 - Renforcer les moyens, adapter l'action des services de police et de justice dans les quartiers.
 - Mettre en place des bandes rugueuses pour lutter contre les rodéos

Renforcer la lutte contre les trafics, la prostitution, les rodéos

OBJECTIFS

**Redonner confiance aux habitants,
et notamment des femmes, dans
leur lieu de vie**

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Dès leurs conceptions développer des espaces publics accueillant permettant la cohabitation de différents groupes et favorisant la mixité sociale
- Identifier régulièrement avec les instances participatives les lieux favorisant un sentiment d'insécurité et mieux prendre en compte, en complément de la lutte pour la sécurité, ces espaces
- Redonner aux femmes leur rôle de pacificatrice dans l'espace public
- Concevoir avec les bailleurs sociaux et les habitants des propositions d'amélioration des conditions de vie dans les résidences sociales
- Laisser les éclairages publics allumés la nuit
- Systématiser la présence de gardiens et de médiateurs dans le parc social
- Mettre en place une vidéo surveillance extérieure

ORIENTATION STRATEGIQUE N°15 : FAVORISER LA TRANQUILLITE DES QUARTIERS ET LE LIEN SOCIAL

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre d'actions de préventions menées en QPV
- Nombre d'actions de réinsertion visant à prévenir la récidive
- Nombre de TIG accueillis et pris en charge par les signataires du contrat de ville

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

DROIT SPECIFIQUE

Etat

- FIPDR, MILDECA

DDDFE

- Lutte contre les violences et la prostitution : AAP de l'AGRASC (agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués et financement de Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales CPCA, financements des structures d'accueils des femmes victimes de violence)

DDETS

- AAP Plan pauvreté Accueil et accompagnement de femmes victimes de violence en situation de grande précarité en Nouvelle-Aquitaine

Département

- Soutien dans le cadre du d'actions départemental de lutte contre les violences conjugales 2022 -2027
- Services Départementaux PTS/MDS/PMI/Pôles Autonomie/services de santé départementaux – soutien auprès des associations intervenant dans les champs victimes des violences conjugales, intrafamiliales et traites des humains, Accompagnement financier des travailleurs sociaux dans gendarmerie – plateforme repérage et signalement CRIPA –
- Soutien actions inscrite dans le cadre du **schéma départemental de prévention spécialisée 2023 - 2028**
- Soutien actions au sein des collèges – soutien acteurs associatifs et actions dans le cadre d'AA" P et AILDS.

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Financements d'actions de rapprochement police-population, adultes relais, médiateurs sociaux

Bordeaux Métropole / Etat

- Politique de la ville appel à projet du contrat de ville

4.5. DES QUARTIERS PLUS INCLUSIFS ET PLEINEMENT ACTEURS : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS, ASSURER L'EGALITE REPUBLICAINE

4.5.1. Orientation stratégique n°16 : lutter contre toutes les formes de discriminations

Données

Les habitants des quartiers sont, par leur profil socio-économique, par leur lieu de résidence, par leurs spécificités démographiques ou sanitaires, plus sujets aux discriminations.

Les étrangers représentent 23,2% de la population des QPV. Une enquête Aresvi de 2021 indique que 77% des personnes déclarent avoir subis des discriminations au cours des 12 derniers mois. 80% des personnes interrogées disent en avoir été témoins, tandis que 35% des personnes s'estimant avoir été discriminées déclarent aussi avoir été méprisées. Ces discriminations revêtent parfois un caractère intersectionnel, où se cumulent discriminations de nationalité et de revenus.

Cette situation est à même de générer un sentiment d'injustice et d'exclusion. Ces violences quotidiennes affaiblissent les valeurs de la République dans certaines parties du territoire national, suscitant des attitudes de repli communautaire, familial, ou encore générationnel.

Au-delà des difficultés objectives liées à la langue ou à l'interculturalité, les inégalités de traitement révèlent des pratiques discriminatoires, intentionnelles ou non, individuelles ou systématiques, aboutissant à l'exclusion de personnes sur des critères d'origines, de résidence, ou encore de genre.

Ces pratiques délictueuses sont insuffisamment combattues, du fait de l'absence d'une mesure objective de la discrimination, et des difficultés rencontrées par les habitants lorsqu'ils doivent apporter des preuves. A l'isolement des victimes se conjuguent l'impunité des coupables et le désarroi de la plupart des partenaires.

Améliorer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des mesures de lutte contre les discriminations constitue un engagement phare de ce contrat de ville.

Les enjeux

Particulièrement dans les sites prioritaires du Contrat de Ville, les sentiments d'injustice et de non-appartenance à la collectivité se nourrissent de situations concrètes d'exclusion ou de rejet, vécues par les habitants comme autant de violences quotidiennes. Et comme autant d'occasions de considérer que les valeurs de la république n'irriguent pas réellement l'ensemble du territoire national, et donc de renforcer la défiance à l'égard des institutions et de leurs agents, de susciter des attitudes de repli communautaire, familial, générationnel, etc.

Bilans et diagnostics témoignent de la prégnance des difficultés rencontrées dans certains sites pour accéder aux bonnes informations, pour bénéficier de ses droits ou d'un service collectif, pour accéder au logement adapté à sa famille ou à la formation susceptible de déboucher sur l'emploi visé, etc. Les acteurs de terrain identifient les freins principaux à l'origine de ces difficultés : information insuffisante ou inadaptée, incompréhensions (parfois de nature interculturelle), maîtrise insuffisante de la langue...

Au-delà des incompréhensions et des difficultés objectives des usagers, les inégalités de traitement relèvent souvent de pratiques discriminatoires, intentionnelles ou non, individuelles ou systémiques de divers acteurs qui produisent in fine l'exclusion d'une catégorie de personnes- le plus souvent liée à des critères d'origine, de résidence, mais aussi de genre, avec donc une pénalisation supplémentaire pour les femmes des QPV. Les diagnostics montrent que les habitants considèrent que ces pratiques, pourtant délictueuses, sont insuffisamment combattues car le plus souvent niées dans leur réalité peu prise en compte par les pouvoirs publics : pas de mesure objective de la discrimination, difficulté d'apporter des preuves, isolement des victimes, impunité des coupables, etc.

L'enjeu est donc d'améliorer la cohérence et la lisibilité des mesures pratiques et concrètes de lutte contre les discriminations liées aux critères d'origine et de résidence, et de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, massives dans les QP comme sur l'ensemble du territoire.

Les signataires du Contrat de ville, en application des dispositions du plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations à l'origine, s'engagent dès 2024 à se saisir de la lutte contre la haine et les discriminations comme une priorité à l'échelle locale et à celle de l'agglomération. Ils s'engagent également à prolonger et renforcer le soutien aux actions LCD en cours de réalisation, ainsi qu'à promouvoir l'égalité femmes-hommes, à communiquer positivement sur ces actions, comme sur l'image des quartiers et de leurs habitants.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°16 : LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Prévenir les discriminations	<ul style="list-style-type: none">• Questionner régulièrement les habitants sur les discriminations ressenties et vécues• Développer le plan territorial de Lutte Contre les Discriminations à l'échelle métropolitaine et l'articuler avec les plans d'actions communaux et intercommunaux• Expérimenter des dispositifs innovants dans ce domaine afin de traiter concrètement les discriminations• Renforcer la médiation dans ce domaine• Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs publics et privés intervenant hors QPV à la lutte contre les discriminations et à la promotion de la diversité• Mettre en place des interventions en milieu scolaire, dans et hors des « Quartiers » sur les discriminations en s'appuyant sur la promotion de la diversité• Construire des parcours adaptés pour les victimes de discriminations• Mener une réflexion contre le racisme qui se manifeste dans les quartiers par de l'ostracisme et par le développement d'une véritable culture de l'entre soi
Agir contre les actes répréhensibles	<ul style="list-style-type: none">• Inscrire la lutte contre les discriminations dans les CLSPD• Recueillir et diffuser les bonnes pratiques, favoriser la co construction d'outils• Informer sur les outils, les recours et les procédures de dépôt de plainte et de saisie du défenseur des droits et du parquet
Accompagner les victimes	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les victimes via des personnes-relais

ORIENTATION STRATEGIQUE N°16 : LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS

INDICATEUR DE RESULTATS

- Evolution du nombre de plaintes et de signalements concernant les comportements discriminatoires
- Evolution du sentiment de discrimination

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat

- DILCRA

Département

- **Plan d'actions Départemental pour la diversité et l'égalité 2022 - 2027** – soutien financier et accompagnement/formation, sensibilisation des acteurs associatifs et agents du Département contribuant notamment à promouvoir l'Égalité entre les femmes et les hommes (sport, culture, action sociale, développement social) – plan d'actions départemental de lutte contre les violences conjugales 2022 -2027

Bordeaux Métropole

- Plan d'actions de lutte contre les discriminations

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Financements d'actions de lutte contre les discriminations

Bordeaux Métropole / Etat

- Politique de la ville appel à projet du contrat de ville

Bordeaux Métropole

- Enquête sur le sentiment de discriminations

4.5.2. Orientation stratégique n°17 : faire de l'égalité femmes/hommes une thématique forte du contrat de ville

Données

D'après l'étude du compas à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, il est constaté les observations suivantes :

Le taux d'activité féminin a diminué de 2,7% entre 2014 et 2019 dans les quartiers prioritaires alors qu'il a augmenté de 1,8% dans les autres quartiers. Cela peut s'expliquer par le fait qu'une part croissante de femmes peu qualifiées ne recherche plus de travail de par la dégradation des conditions d'emploi et de la faiblesse de l'offre.

Elles sont par ailleurs plus souvent sans expérience professionnelle : à l'échelle nationale, 11% des femmes non actives à la recherche d'un emploi déclarent n'avoir jamais travaillé, soit deux fois plus que dans les unités urbaines environnantes.

Cette situation est accentuée par la crise. Il ne faut pas concentrer notre attention exclusivement sur les femmes qui ne sont pas en emploi. Ainsi, à l'échelle nationale, moins d'une femme sur deux de 25 à 64 ans résidant dans un quartier prioritaire est en emploi – alors qu'elles sont plus de deux sur trois dans les unités urbaines englobantes (source ONZUS 2013).

Par ailleurs, l'écart avec les hommes est beaucoup plus marqué dans les quartiers politique de la ville. De nombreuses femmes peu qualifiées occupent de façon contrainte un temps partiel, du fait de faibles qualifications ou de contraintes familiales (femmes seules avec enfant(s) à charge). Elles disposent alors d'un niveau de salaire souvent très faible, entraînant une forte précarité.

L'accès à une voiture peut aussi constituer une contrainte à l'insertion professionnelle des femmes.

En effet, les ménages modestes possèdent en général moins de voiture que la moyenne. Lorsqu'ils possèdent une voiture, c'est plus souvent l'homme qui s'en sert.

Ainsi, une étude en région parisienne montre que les femmes en quartiers prioritaires effectuent moins de déplacements en voiture que les femmes qui résident hors de la géographie prioritaire (respectivement 40% et 57% - Cerema, 2017).

La faible motorisation dans les quartiers prioritaires est donc le reflet du faible accès à l'automobile des femmes dans ces quartiers, constituant un frein à leur autonomie et leur insertion professionnelle.

9% des déplacements domicile-travail des femmes se font en accompagnant un enfant à l'école contre seulement 3% des hommes (Insee, 2008).

La parentalité peut dès lors constituer une contrainte sur le type et surtout la localisation de l'emploi des femmes s'il doit être à proximité de l'école de leur enfant.

La question de la parentalité dans les quartiers prioritaires doit être analysée en ayant en tête la question de la monoparentalité. En effet, une étude récente de l'Insee estime que les 10% des femmes les plus modestes ont leur premier enfant à 27 ans contre 30 ans pour les 10% des femmes les plus aisées.

Il faut aussi noter que dans 39% des situations, la parentalité avant 25 ans se traduit pour les mamans par une situation de monoparentalité (ce qui est largement au-delà d'un taux de monoparentalité pour de très jeunes enfants).

Les enjeux autour de la parentalité, de l'accès des enfants aux services publics, sont essentiels pour ces jeunes familles. La question des modes de garde est un enjeu clé autour de cette problématique.

La part des femmes parmi les licenciés sportifs est plus faible dans les quartiers prioritaires (27%) que sur le reste du territoire (35%). Il ne faut cependant pas en conclure une sous-représentation des femmes dans l'ensemble des fédérations sportives.

En effet, ce constat est lié à la très forte place qu'occupe le football parmi l'ensemble des licenciés en football, une fédération où plus de 90% des licenciés sont des hommes en quartier comme ailleurs.

Lorsque l'on détaille l'analyse par fédération sportive, la mixité est bien souvent plus prononcée dans les quartiers que sur le reste du territoire. Ainsi, la part des femmes parmi les licenciés de Basket est plus élevée en quartier (36%) que hors quartier (27%) ; de même, pour le Handball où 48% des licenciés sont des femmes en QP contre 32% hors QP.

Pour certaines fédérations, les inégalités sociales sont plus prononcées que les inégalités de genre, comme pour l'équitation par exemple.

Enjeux

Les discriminations et les violences de genre sont exacerbées dans les quartiers, le contrôle social exercé sur les femmes y étant plus fort.

L'égalité femmes-hommes constitue un sujet de première importance. La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 aborde pour la première fois cette problématique dans toutes ses dimensions.

Dans sa dernière version, le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 se positionne en faveur d'actions concrètes en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et de renforcement de l'égalité professionnelle. Ces différents volets visent à faire émerger une véritable culture de l'égalité.

Cette politique s'inscrit dans deux objectifs : la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, s'ajoute le combat pour l'égalité réelle. Thématique mobilisatrice, notamment en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, cette politique associe des mesures spécifiques à destination des femmes aux enjeux d'égalité entre les sexes.

En application des dispositions du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027), les signataires du contrat de ville s'engagent à se saisir de la promotion de l'égalité femmes-hommes, à communiquer positivement sur ces actions, comme sur l'image des quartiers et de leurs habitants, et plus largement à faire de ce sujet une priorité à l'échelle locale et à celle de l'agglomération.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°17 : FAIRE DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES UNE THEMATIQUE FORTE DU CONTRAT DE VILLE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Favoriser l'émancipation économique et sociale des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer un plan pluriannuel pour nourrir les ambitions de toutes les femmes • Proposer des formations, des parcours d'insertion en intégrant la levée des freins périphériques (modes de garde à proximité du quartier, abordable financièrement et à des horaires adaptés)
<p>Développer la culture de l'égalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partir des demandes formulées par les femmes et les jeunes filles • Favoriser les aménagements urbains afin de permettre aux femmes de s'approprier l'espace • Sensibiliser et Former à la culture de l'égalité l'ensemble des acteurs des quartiers • Sensibiliser dès le plus jeune âge sur l'égalité femme-homme • Former les acteurs de la sécurité aux violences faites aux femmes • Mise en place d'une grille d'analyse spécifique d'instruction des projets
<p>Faciliter l'intégration à la vie publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accès des femmes issues des QPV aux actions d'informations sur leurs droits • Ouvrir un lieu dédié aux femmes • Favoriser les marches exploratoires non mixtes dans les quartiers
<p>Améliorer la lisibilité de l'action publique dans le domaine de la lutte contre les inégalités hommes/femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ajuster le financement selon une grille tenant compte de l'égalité homme-femmes, (éga-conditionnalité) • Soutenir les actions de prévention et de sensibilisation afin de prévenir les risques et de faciliter l'appropriation dès le plus jeune âge, des enjeux liés aux violences conjugales et intrafamiliales

ORIENTATION STRATEGIQUE N°17 : FAIRE DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES UNE THEMATIQUE FORTE DU CONTRAT DE VILLE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Evolution du nombre de plaintes (police) déposées par les femmes
- Evolution du nombre de signalements (défenseurs du droit)
- Evolution de la prise en compte des femmes dans les actions financées par les crédits spécifiques

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat DDDF

- BOP 137 (égalité entre les femmes et les hommes)
- L'accès aux droits et à l'égalité professionnelle (l'information juridique, insertion professionnelle des femmes, mixité dans l'emploi et l'entrepreneuriat, promotion de la culture de l'égalité)
- Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes (financement des associations accueillant et accompagnant les femmes victimes de violences, et des CPCA, AAP AGRASC)

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Financements d'actions de lutte contre les discriminations

Bordeaux Métropole / Etat

- Politique de la ville appel à projet du contrat de ville

4.5.3. Orientation stratégique n°18 : renforcer l'adhésion aux valeurs de la République et de la Laïcité

Données

En Gironde, 60 formateurs « valeurs de la république et laïcité » ont été labellisés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). 262 formations ont été réalisées soit plus de 3431 acteurs de territoire formés depuis 2016.

En effet, le plan national de formation sur les valeurs de la république et la laïcité porté par l'ANCT est déployé sur les territoires depuis 2016. Il est proposé à l'ensemble des professionnels de terrain en relation directe avec les populations.

Au 31/12/2023, 289 formations ont été réalisées soit plus de 3501 acteurs de territoire formés depuis 2016. En termes de bilan sur 2023 se sont tenues 37 formations dispensées à 314 personnes.

Enjeux

Préalable nécessaire au déploiement d'aides financières de la puissance publique, les valeurs de la république et la laïcité sont des sujets trop souvent écartés car considérés comme « acquis » ou « pas assez opérationnels » face à l'urgence des besoins exprimés par la population. Or, on constate que cela n'est pas le cas et qu'il est absolument nécessaire de communiquer, enseigner, échanger sur ces sujets en créant des espaces de dialogues, assurant des relais, effectuant une veille active sur le quartier afin que les principes de base républicains soient compris et non remis en question.

Les poussées religieuses et communautaristes remettent en cause le modèle républicain français et s'opposent parfois directement et frontalement à lui, c'est ce qui est qualifié de séparatisme.

Plus généralement, beaucoup de familles font reposer l'éducation de leurs enfants sur des valeurs humanistes et sociétales qui ne sont pas seulement à rapprocher des dogmes religieux mais plutôt en complémentarité avec l'histoire de France, de sa déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de la construction de la nation et de la République Laïque, une et indivisible. Ces fondements du vivre ensemble, parfois mal compris et mis à mal par le sentiment de déclassement et de précarité, sont à réaffirmer en s'appuyant sur les moyens de péréquation qui sont mis en œuvre par la politique de la ville.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°18 : RENFORCER L'ADHESION AUX VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Former 100 % des agents publics d'ici 2025	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir et renforcer une offre de formations VRL pour les citoyens, les associations, les bénévoles, les fonctionnaires, sur le territoire• Déployer les formations valeurs de la république et laïcité dans tous les services publics
Diffuser la culture Valeurs de la République et Laïcité	<ul style="list-style-type: none">• Mener des ateliers de la laïcité à l'école : identifier les classes et les professeurs, identifier les intervenants, valoriser les actions menées• Créer des évènements de type « rallye EMC et Laïcité » dans les établissements scolaires (sur le modèle des journées Laïcité du collège des Dagueys à Libourne)• Développer les actions, les évènements, les formations, sur les valeurs de la république et la laïcité tant pour les adultes que pour les enfants, dans les différents espaces de leur vie, à l'école, à la maison, dans le quartier, dans les associations, dans les espaces et les bâtiments publics, mais également en entreprise
Déployer les différents outils adaptés aux besoins de chaque public	<ul style="list-style-type: none">• Créer un réseau de référents laïcité/VRL sur le territoire avec des réunions de réseau• Effectuer une veille active des questions de Laïcité et VRL sur le territoire afin de mieux cibler la portée des actions et des évènements• Accompagner les entreprises dans la gestion du fait religieux

ORIENTATION STRATEGIQUE N°18 : RENFORCER L'ADHESION AUX VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Évolution de la participation électorale
- Évolution du nombre d'agents publics formés

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville (actions d'accompagnement, financement des formations VRL ...)

5. Gouvernance

5.1. MODALITES DE PILOTAGE

5.1.1. Comité de pilotage

Un pilotage conjoint, État-intercommunalité est assuré et une gouvernance partenariale adaptée favorise une mobilisation large des acteurs.

Présidé par le Préfet et le Président de Bordeaux Métropole, il est composé des chefs de services de l'État, des maires des communes disposant de quartiers prioritaires, du Président du Conseil régional, du Président du Conseil départemental, de représentants des organismes HLM, des bailleurs sociaux, de la Banque des territoires, de la CAF, de France Travail, des représentants des conseils citoyens....

Ce comité pilote, valide les enjeux territoriaux, les orientations stratégiques et les plans d'actions, suit et évalue le contrat de ville. Il définit les modalités de suivi et d'évaluation des objectifs et des engagements de droit commun. Il valide le contrat de ville.

Concernant les projets de renouvellement urbain inscrits au NPNRU, les opérations sont menées en lien étroit avec l'ANRU et copilotées par l'État, Bordeaux Métropole et les communes concernées.

5.1.2. Comité technique

Il est mis en œuvre conjointement au comité de pilotage et est coanimé par l'État et Bordeaux Métropole. Il regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage.

Le rôle du comité technique est de préparer les décisions du comité de pilotage et d'assurer le suivi, les décisions de celui-ci.

Il organise les différents groupes de travail thématiques du contrat de ville, il synthétise et met en cohérence les propositions d'enjeux, d'orientations et de plans d'actions des groupes de travail.

Le comité technique élabore le diagnostic, définit les grandes orientations stratégiques et le plan d'actions, ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation du contrat.

La mobilisation du droit commun des différents signataires doit constituer une réponse aux problématiques relevées du terrain.

5.1.3. Atelier et groupe de travail

Des groupes de travail sont mis en œuvre autour des différentes thématiques travailler dans le contrat de ville « Engagements 2030 »

- Qualité de vie et tranquillité
- Observation/ évaluation
- Emploi
- Réussite éducative
- Droit commun

5.1.4. Réunion annuelle de valorisation

Une réunion annuelle sera programmée afin de réunir l'ensemble des acteurs des territoires, de mettre en avant des bonnes pratiques et d'échanger sur les sujets d'actualité.

5.1.5. Réunion politique semestrielle

Une réunion réunira semestriellement tous les élus de la politique de la ville et la Préfecture afin de faire un point sur des sujets d'actualités, les difficultés rencontrées et l'avancée du plan d'actions du contrat de ville.

5.2. SUIVI ET ANIMATION DU CONTRAT.

La dynamique très positive qui a caractérisé l'élaboration du contrat de ville sera prolongée durant sa mise en œuvre. De manière partagée, il a été convenu que les travaux menés dans le cadre des ateliers et comités techniques constitueront un format intéressant permettant les échanges sur les pratiques, les problématiques communes, les projets.

Au-delà des comités de pilotage, des comités techniques et des ateliers, seront mis en œuvre une fois par trimestre des réunions d'élus pour assurer leur information régulière du suivi du contrat de ville.

Enfin, une fois par an seront réunis l'ensemble des acteurs œuvrant sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'animation du réseau politique de la ville mobilisé dans le cadre de l'élaboration se poursuivra tout au long du contrat par Bordeaux Métropole et l'État.

Une évaluation du contrat de ville sera réalisée à mi-parcours en 2027.

Au plan de l'évaluation, les actions doivent faire l'objet d'un suivi d'indicateurs. Ces indicateurs figurent dans les fiches.

En effet, afin de répondre aux obligations énoncées par la loi mais aussi de mesurer les effets et les impacts des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville, un dispositif de suivi et d'évaluation sera mis en place.

Il pourra s'appuyer sur la plateforme Hauban ainsi que sur les observatoires de la politique de la ville et des territoires.

5.3. PARTICIPATION CITOYENNE

Consultation des habitants

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 inscrit le principe de co-construction au cœur d'une approche renouvelée de la politique de la ville. Les conseils citoyens, créés par les articles 1 et 7 de la loi, doivent ainsi permettre aux habitants des quartiers prioritaires d'être plus étroitement associés à la conception et à la mise en œuvre des décisions les concernant.

Ce dispositif donne aux habitants des quartiers prioritaires la capacité de prendre conscience de la situation et d'agir sur son environnement social.

L'article 7 de la loi définit le conseil citoyen comme une instance qui associe les habitants des quartiers prioritaires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville et plus largement à toutes les instances de pilotage des contrats y compris celles relatives au renouvellement urbain.

La création des conseils citoyens vise ainsi à assurer une participation effective des citoyens dans la mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville, à travers trois objectifs :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels
- Créer un espace favorisant la co construction des contrats de ville : les conseils citoyens ont vocation à participer à toutes les étapes de l'élaboration des contrats de ville
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes telles que les conseils et les tables de quartier.

La circulaire relative à la refonte des contrats de ville et l'organisation de la concertation du 15 mai 2023 réaffirme que les contrats de ville doivent être élaborés à partir des priorités fixées par les habitants.

L'enjeu est de créer une nouvelle dynamique en s'appuyant sur l'expérience vécue des habitants pour coconstruire des réponses concrètes à leurs besoins et identifier :

- Les changements attendus à l'horizon 2030 dans les quartiers
- Les ressources et les acteurs à mobiliser
- Les projets structurants pour porter ces changements
- Les solutions et les dispositifs à déployer prioritairement sur le territoire.

Afin de coconstruire cette nouvelle génération de contrat de ville avec les habitants, la mobilisation citoyenne s'est faite à deux niveaux.

A l'échelle du contrat de ville métropolitain, durant l'année 2023, tous les derniers mercredis du mois, les conseils citoyens se sont réunis pour relancer une dynamique, partager les bonnes pratiques et mutualiser les outils créés (caravane de l'emploi, triporteurs café citoyens, etc.).

Cela a été également l'occasion de rappeler « qui fait quoi » parmi les institutions, d'informer sur la géographie prioritaire et travailler sur les enjeux et les besoins des quartiers et les solutions pouvant être envisagées pour nourrir le contrat de ville intercommunal.

Les acteurs politiques de la ville à l'échelle métropolitaine (associations, communes, conseil citoyens) ont été réunis à l'occasion d'un séminaire le 12 mai 2023 afin de déterminer les orientations prioritaires du futur contrat de ville.

Une vingtaine d'ateliers autour d'une trentaine d'experts ont permis de réaliser ces fiches thématiques en précisant à chaque fois les enjeux, les bonnes pratiques et les actions à mener.

Par ailleurs, chacune des 12 communes a commencé à développer une feuille de route politique de la ville en partenariat avec les habitants et les acteurs de territoire et ont organisé des concertations citoyennes.

Cette mobilisation citoyenne aux deux échelles (intercommunale et communale) a permis de nourrir le contrat de ville de la vision des habitants et des acteurs de territoire sur les enjeux, les besoins et les solutions à envisager.

6.Engagement des signataires

Le contrat de ville métropolitain exprime bien une volonté commune d'intervention dans des territoires identifiés, sur des thématiques et des publics prioritaires. Cependant, compte tenu de leurs compétences propres, des priorités qu'ils ont définies ou encore de leurs règlements d'intervention, les différents partenaires peuvent faire valoir des engagements particuliers.

Le Gouvernement a choisi la mise en œuvre d'une réelle politique structurelle pour rétablir l'égalité républicaine sur tous les territoires. Comme le soulignait le ministre délégué à la Ville en 2014, « Les habitants des quartiers populaires n'aspirent pas à un traitement de faveur mais à l'égalité, au même accès aux services publics que sur le reste du territoire ». C'est la raison pour laquelle la première ministre a conduit un travail avec l'ensemble des ministères, afin que chacun s'engage concrètement à prendre part à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté et à rétablir l'égalité territoriale.

Le contrat de ville traduit, au regard de l'évaluation réalisée en 2022, du diagnostic partagé et de la définition des enjeux, la déclinaison de ces objectifs et des engagements de chaque signataire.

6.1. MODALITES D'INTERVENTION DE L'ÉTAT

L'État représenté par l'ensemble de ses services déconcentrés et ses opérateurs publics, et, avec ses crédits de droit commun mais aussi ses crédits spécifiques, s'engage à :

Sur le Quartier du plein emploi :

- Développer l'accompagnement individuel et collectif vers l'emploi, et, les dispositifs favorisant l'insertion et l'accès à l'emploi,
- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers et le suivi pour pérenniser leur activité,
- Accompagner et renforcer l'apprentissage dans des jeunes des quartiers,
- Pérenniser le programme d'inclusion par le travail indépendant,
- Déployer le programme « Entrepreneurat Quartiers 2030 » (détecter, informer, orienter les entrepreneurs des quartiers, accompagner et financer les projets, déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel),
- Mobiliser le réseau des France Services dans les quartiers prioritaires comme guichet d'accompagnement à la création d'entreprises,
- Développer le plein emploi en renforçant la sécurisation des parcours d'insertion professionnelle et de formation en mettant en œuvre la réforme France travail et en encourageant les initiatives entrepreneuriales,
- Financer les associations porteuses de solutions pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi (sport, culture,...)
- Mobiliser les entreprises en direction des publics des quartiers via PaQte et les Entreprises s'engagent

Sur le Quartier d'émancipation :

- Favoriser la socialisation dès le plus jeune âge en renforçant les dispositifs de soutien à l'accueil des jeunes enfants,
- Assurer la convergence progressive du zonage des quartiers prioritaires et de celui du réseau de l'éducation prioritaire,
- Accompagner la réussite éducative en collaboration active avec les familles, et lutter contre le décrochage (PRE, Cité Éducative, médiateurs scolaires, actions ...),
- Généraliser les cités éducatives,
- Développer l'apprentissage en lien avec les entreprises de PaQte et le club « les Entreprises s'engagent »,
- Renforcer l'accès aux services de santé et aux soins de proximité, et notamment en matière de santé mentale,
- Intensifier l'accompagnement par le mentorat et le tutorat,
- Améliorer l'accès à l'alimentation de qualité dans les quartiers prioritaires grâce au programme « mieux manger pour tous »,
- Renforcer l'accès aux services et aux droits sociaux en déployant notamment des France Services et des espaces de l'animation de la vie sociale et des médiateurs sur les quartiers,
- Organiser et accompagner la solidarité envers les plus démunis,
- Accompagner le développement d'équipements et des pratiques sportives et réduire les inégalités d'accès au sport dans les quartiers,
- Développer les équipements et les pratiques sportives, et, réduire les inégalités d'accès au sport dans les quartiers,
- Mettre en place une alliance pour l'inclusion par le sport et le Plan 5 000 terrains de sport génération 2024,
- Renforcer l'accès aux établissements culturels et à la culture des habitants avec un focus sur les jeunes des quartiers prioritaires.

Sur les Quartiers adaptés aux transitions :

- Accompagner la transition écologique et énergétique dans les quartiers (Fonds verts, Quartiers résilients, concours d'architecte « quartiers de demain », création d'espace nature accessible à tous,...),
- Favoriser la mobilité douce et notamment la pratique du vélo via l'AAP fonds mobilité active et l'amplification du dispositif « savoir rouler à vélo » et améliorer la desserte des quartiers prioritaires dans le cadre des futurs SERM et prioriser les quartiers prioritaires dans le soutien aux projets de transports collectifs en site propre,
- Renforcer l'accès aux droits et lutter contre illettrisme et la fracture numérique,
- Accompagner le vieillissement de la population dans les quartiers,
- Soutenir la participation citoyenne et ancrer les conseils citoyens dans la gouvernance.

Sur les quartiers plus ouverts et plus sûrs :

- Améliorer le cadre de vie et favoriser l'équilibre du territoire,
- Poursuivre le désenclavement des quartiers,
- Accompagner les opérations de renouvellement urbain et la politique de peuplement,
- Développer les actions de prévention et améliorer la sécurité dans les quartiers prioritaires,
- Favoriser le rapprochement police – population,
- Renforcer la médiation et la politique de prévention.

Sur les valeurs de la république et la citoyenneté :

- Promouvoir une éthique républicaine et développer des pratiques citoyennes dans l'ensemble des dispositifs publics et des interventions associatives déployés sur les territoires prioritaires,
- Renforcer l'accès aux droits, lutter contre les discriminations et contre les inégalités,
- Femmes/hommes, pour redonner confiance dans la valeur « égalité » et promouvoir « l'art de vivre ensemble »,
- Prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales.

L'État s'engage en partenariat avec le centre de ressources Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine à accompagner l'évaluation via les outils développés par l'Observatoire National de la Politique de la Ville et l'outil Hauban développé par le cabinet Compas.

Territoires concernés :

- Quartiers prioritaires.

Engagements Éducation Nationale :

« Une école qui instruit, émancipe et protège »

L'ambition de l'Éducation Nationale est de renforcer l'égalité des chances, développer l'ambition scolaire et accompagner les élèves dans leur construction en tant que citoyen.

Il s'agira de :

- Réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés en :
 - Articulant la géographie de l'éducation prioritaire et la géographie de la politique de la ville,
 - Participant aux dispositifs et dynamiques mis en place par l'ANCT, notamment les Cités Éducatives,
 - Définissant une action éducative intégrée multi partenariale (enseignants et travailleurs sociaux),
 - Améliorant la cohérence des actions menées hors temps scolaire par rapport aux enseignements en temps scolaire,
 - Soutenant les projets des établissements scolaires dans le cadre du conseil national de la refondation de l'école (CNR) « Notre école faisons-la ensemble »,
 - Confortant les relations entre les établissements scolaires et les familles (Éducation Nationale, CAF, services départementaux) :
 - Développer un partenariat avec les établissements scolaires, CIO...
 - Développer les permanences d'écoute, d'information et d'orientation des parents en difficulté dans les relations avec leurs enfants et les questions de scolarité,
 - Mettre en place une prestation d'accompagnement psychologique des enfants adolescents (Éducation Nationale, ARS...),
 - Assurer l'accès aux droits (bourses, fonds sociaux, etc.).
 - Développant les compétences numériques des élèves et des familles.
- Réduire le nombre de décrocheurs en :
 - Développant et structurant l'accompagnement scolaire :
 - Renforcer la lutte contre l'absentéisme (action de l'Éducation Nationale et des services sociaux du département). La prévention du décrochage scolaire relève de l'Éducation Nationale en liaison avec les acteurs locaux,

- Mieux prendre en compte la difficulté scolaire pour mieux garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves,
 - Promouvoir des pratiques éducatives et pédagogiques développant les compétences sociales, cognitives et émotionnelles des élèves.
- Améliorant la prise en compte des décrocheurs par des actions de remédiation conjointe (Éducation Nationale, Préfecture, Département, Commune) :
 - Présider conjointement avec la préfecture l'instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire,
 - Mobiliser au bénéfice des quartiers les moyens engagés par le ministère en charge de l'Éducation Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la refondation de l'école,
 - Mobiliser ou réorienter les dispositifs de droit commun existants et/ou les dispositifs spécifiques (Programme de Réussite Éducative, accompagnement éducatif, action dans le cadre du contrat local d'accompagnement scolaire...) sur l'établissement et les écoles ciblées.
- Développant les actions d'orientation des collèves :
 - Faciliter les rencontres avec les professionnels via des forum, via le travail avec les conseillers d'orientation psychologues afin de formaliser les projets professionnels des jeunes,
 - Développer des actions innovantes,
 - Développer les partenariats établissements scolaires / entreprises.
- Développant et facilitant le recours à l'alternance :
 - Promouvoir ce type de formation par des campagnes d'information mais également par un engagement contractuel des chambres consulaires et des entreprises de la charte des entreprises,
 - Faire connaître les différentes mesures prises pour favoriser l'alternance.
- Favorisant l'orientation des jeunes vers les dispositifs existants dans le cadre des partenariats interministériels : SESAME, ambition-emploi etc.
- Participant à la mise en œuvre de l'obligation de formation pour les 16-18 ans, conjointement avec les CIO, missions locales, écoles de la 2ème chance etc.
- Renforçant une école inclusive :
 - Trouver des solutions de scolarisation et d'accompagnement pour tous les élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA),
 - Prendre en compte tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Engagements de l'Agence Régionale de la Santé

Améliorer l'accès aux services de santé et aux soins de proximité

L'Agence Régionale de Santé (ARS) assure le pilotage de la santé en région, afin de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système. Elle intervient sur l'ensemble des champs de la santé : politique de prévention, veille sanitaire, santé environnementale, organisation des soins, prise en charge dans les établissements médico-sociaux. Elle est, à ce titre, l'interlocutrice des professionnels de santé, des établissements et services de santé et médico-sociaux, des porteurs de politiques publiques, des collectivités territoriales, des organismes de sécurité sociale et des associations.

Partenaire de Bordeaux Métropole / Coutras/ Sainte Foy la Grande-Pineuilh, la délégation départementale de Gironde de l'agence régionale de santé, actrice de la politique de la ville, s'engage dans le contrat de ville aux côtés des institutions signataires pour :

- Prendre pleinement part à la coordination de l'ensemble des acteurs, des secteurs sanitaire, social et médico-social, favoriser l'interconnaissance entre les partenaires et le partage d'expertise, facteurs de réussites de la politique de lutte contre les inégalités en santé ;
- Participer à l'effort collectif de promotion de « l'aller vers », afin de lutter contre l'isolement, le repli sur soi, le renoncement aux droits des personnes les plus en difficulté. L'ARS encourage cette approche dans les actions qu'elle soutient, afin d'intervenir le plus en amont possible, avant que les difficultés ne soient installées, dans un objectif de repérage précoce et de prévention.

L'engagement de l'ARS dans cette démarche s'inscrit dans le cadre du :

- Pacte des solidarités, entré en vigueur au 1er janvier 2024 ;
- Projet régional de santé 2018-2028, récemment renouvelé, qui s'inscrit dans les orientations de la stratégie nationale de santé 2023-2033. Dans ce cadre, et face aux défis à relever au cours des prochaines années -évolution démographique et vieillissement de la population, développement des maladies chroniques, évolution démographique des professionnels de santé, offre de santé trop orientée vers le soin, nécessité d'une prise en charge mieux coordonnée et plus personnalisée, changement climatique-, l'ARS souhaite amplifier les transformations du système de santé en renforçant la prévention et la promotion de la santé, en favorisant les prises en charge à domicile et l'inclusion au plus près des milieux de vie (personnes âgées, en situation de handicap et publics les plus vulnérables), en développant l'offre de soin personnalisée et coordonnée avec une participation active des patients et en promouvant une approche intégrée de la santé, dite « une seule santé, one Health ».
- Contrat local de santé de Bordeaux métropole/ du Grand Libournais et du contrat local de santé mentale (CLSM) de Libourne, principales instances de dialogue avec Bordeaux métropole/ Le libournais, sur les enjeux de santé ;
- Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) qui a pour objectif la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et vise à améliorer l'espérance de vie en bonne santé des personnes les plus démunies, à développer un système de soins et de santé accessible à tous et efficient et à promouvoir l'égalité devant la santé (universalisme proportionné).

Concrètement, pour y parvenir l'agence entend prioriser son action sur les territoires où il est plus difficile d'accéder à la prévention et aux soins, notamment dans les QPV et les ZRR.

L'accès aux dispositifs de droit commun y est privilégié, tout en prévoyant des dispositifs spécifiques, pour faire face aux risques de rupture dans les accompagnements de droit commun mobilisés pour le parcours de vie et de santé des personnes précaires.

La promotion de la santé mentale et l'accès aux soins de santé mentale des personnes en situation de précarité est une priorité forte et transversale de cette action.

Compte tenu de la multiplicité des déterminants des inégalités de santé, l'Agence entend agir sur un grand nombre de facteurs sociaux (environnement, habitat, alimentation, prévention, soin...). Ainsi, la contribution apportée par l'ARS vise à définir, mettre en œuvre ou financer des dispositifs ou actions ciblant tous les types de vulnérabilités. Elle peut également mobiliser activement les opérateurs de santé et médico-sociaux du territoire, pour qu'ils contribuent aux actions du contrat de ville en faveur de la santé. Elle agit en coordination avec tous les autres acteurs compétents, institutionnels et de terrain, pour améliorer l'état de santé de la population.

Par son engagement, l'ARS Nouvelle-Aquitaine réaffirme sa volonté que la santé des habitants des quartiers de la politique de la ville figure parmi les priorités de l'action publique.

6.2. MODALITES D'INTERVENTION DE BORDEAUX METROPOLE

Priorités transversales :

- Définir la stratégie, coordonner, mettre de la cohérence et favoriser les solidarités
- Faire évoluer ses politiques
- Mettre en réseau, animer le réseau, échanger les bonnes pratiques et capitaliser les expériences, organiser des formations à l'échelle de l'agglomération
- Peser, faire levier, pour des actions d'envergure métropolitaine
- Mesurer, évaluer, observer, cartographier, étudier
- Soutenir des opérateurs d'agglomération dans le cadre d'une meilleure mutualisation
- Communiquer, rendre lisibles les dispositifs, changer l'image des quartiers, faire savoir, faire valoir

Priorités thématiques :

- Favoriser l'accès à l'emploi et le développement économique :
 - Renforcer la complémentarité de la chaîne d'acteurs à l'échelle métropolitaine ;
 - En articulation avec l'État, la Région et le Département, favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers en y facilitant l'implantation d'activités économiques ;
 - Parce qu'il a été identifié comme un frein majeur dans l'accès à l'emploi, accompagner la lutte contre l'illettrisme.
- Favoriser l'émancipation des quartiers :
 - Développer la stratégie métropolitaine en matière de santé, à travers le contrat local de santé métropolitain et prendre en compte les enjeux de l'alimentation durable ;
 - Soutenir la rénovation et la création d'équipements scolaires, notamment dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;
 - En matière de loisirs, de culture et de sport, faciliter la réhabilitation ou la création d'espaces et d'équipements publics au sein des quartiers.
- Adapter les quartiers aux transitions :
 - Mettre en œuvre le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en date du 30 septembre 2022 ;
 - Mettre en œuvre la stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables (réseau de chaleur, biométhane) ;
 - Mettre en œuvre le schéma des mobilités 2020 - 2030 : réseau de transport en commun, mobilités douces à travers le plan vélo etc.
 - Végétaliser les quartiers de la métropole au travers du projet « Plantons 1 million d'arbres », notamment dans les espaces résidentiels collectifs ;
 - Soutenir les projets de réhabilitations des logements sociaux portés par les bailleurs, notamment ceux porteurs d'une ambition de rénovation énergétique (cf. Plan Climat Air Energie Territorial en date du 30 septembre 2022) ;
 - Développer les espaces d'agriculture au sein des quartiers ;
 - Favoriser l'inclusion numérique.
- Développer des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs :
 - Piloter les opérations de renouvellement urbain d'intérêt métropolitain ;

- Parce qu'elle a démontré tout son intérêt à l'échelle des quartiers, animer le réseau d'acteurs en charge des démarches de Gestion urbaine et sociale de proximité ;
 - Définir à l'échelle des quartiers prioritaires une stratégie d'attribution des logements sociaux menée au niveau métropolitain ; un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est mis en place à cette fin dès l'année 2024 ;
 - Soutenir la médiation sociale.
- Pour des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs :
 - Promouvoir l'égalité hommes femmes dans l'action métropolitaine ;
 - Soutenir les opérateurs d'agglomération engagés sur ces champs ;
 - Assurer le lien social à travers la promotion et la coordination de la médiation.
- Observation, évaluation :
 - Développer l'observation à l'échelle des QPV de la métropole, notamment par la mobilisation des travaux de l'A'Urba.

Territoires concernés :

- Quartiers prioritaires.

Principes d'intervention : -

En lien avec le nouveau contrat de ville et la géographie prioritaire retenue, la Métropole pourra être amenée à revoir ses différents règlements d'intervention.

En sus du droit commun, la Métropole s'engage fortement à destination des quartiers :

- En dépenses de fonctionnement, à travers des appels à projet pour soutenir des actions portées par le secteur associatif et les collectivités
- En dépenses d'investissement, par sa politique de renouvellement urbain pour laquelle elle mobilise environ 200 M€ pour la période 2024-2030. Cette politique constitue le programme d'investissement le plus important de la Métropole après les transports. A ce programme s'ajoute le soutien aux équipements publics communaux pour lequel l'enveloppe progresse dans le cadre des contrats de co-développement pour la période 2024-2030.

6.3. MODALITES D'INTERVENTION DES COMMUNES

Les Communes sont au cœur de la politique de la ville et définissent leurs engagements au sein de leur projet politique de la ville de territoire ou convention territoriales. Dans la continuité des anciennes conventions territoriales, elles sont plus particulièrement engagées dans le pilotage et portage de projets, dans l'ingénierie, l'animation et la coordination locale en lien avec les institutions, les acteurs de territoire et les habitants.

6.4. MODALITES D'INTERVENTION DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté le 26 mars 2018, un règlement d'intervention régionale, issu d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville.

Dans ce contexte, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine interviendra :

- En partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,
- En tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2021-2027.

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville.

Pour cela la Région propose de contribuer à 4 grands défis :

- Accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- Favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,
- Favoriser la réussite éducative,
- Favoriser la mobilité et lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle.

La Région sera par ailleurs attentive à :

- Promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- Apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- Adapter l'intervention régionale aux transitions écologique et sociétale des territoires.

6.5. MODALITES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En sa qualité de chef de file en matière d'action sociale, d'insertion et de développement social, le Département de la Gironde renforce son engagement dans la solidarité humaine et territoriale où l'innovation sociale reste au cœur du déploiement de ses politiques sociales pour répondre durablement aux défis sociaux.

Cette approche prend en compte l'articulation d'une solidarité de droits universels sur le plan national avec le renforcement d'une « solidarité d'engagement » ancrée sur les territoires pour encourager l'implication et la participation des citoyens.

Une solidarité affirmée qui s'appuie sur deux valeurs socle, la fraternité et l'égalité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de résilience territoriale, le Département de la Gironde a réaffirmé sa volonté de réduire les vulnérabilités du territoire et de protéger les personnes les plus fragiles.

L'objectif est de contribuer à garantir que chacun puisse répondre à ses besoins essentiels tels que l'accès à la nourriture, à la santé, au logement, à l'éducation, à un revenu, à la nature, à la mobilité, à la sécurité, à la participation démocratique.

Par ailleurs, le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes est au cœur de l'ensemble des politiques départementales. Il se concrétise à travers le déploiement d'outils pour prévenir et traiter toutes les situations discriminatoires, et la valorisation des initiatives portées par les acteurs locaux (associations ou collectivités).

Une attention particulière est portée sur la mise en place d'actions pour mieux prévenir, accueillir, accompagner les victimes des violences conjugales et intrafamiliales et mieux anticiper les dangers.

Le Département souscrit pleinement aux enjeux et projets territoriaux déclinés dans chaque contrat de ville appelé « engagements 2030 » à travers les leviers de prévention des inégalités sociales et des déséquilibres territoriaux qu'il propose.

Son engagement repose sur les moyens déployés visant à faciliter l'accès aux droits fondamentaux et le développement de l'autonomie sociale des personnes et des familles dans le cadre de ses compétences

obligatoires et/ou partagées et de la mise en œuvre de sa politique volontariste. Ces soutiens sont soit individuels, soit collectifs, soit relèvent du développement social.

L'action se traduit notamment par :

- L'implantation des Pôles Territoriaux de Solidarité et des MDS sur les territoires au plus près des habitants y compris dans les quartiers prioritaires. Leurs champs d'intervention sont larges allant de l'accès aux droits et à l'autonomie, l'accompagnement socio-éducatif, l'insertion socio professionnelle des allocataires RSA, la PMI, la protection de l'enfance, l'accès aux soins etc. Des Maisons Mobiles des Solidarités, appelées « Bus en + » pour faciliter l'accès aux soins sur tout le territoire à compter de novembre 2023 seront déployés à titre expérimental.
- L'implantation des PJT (pôles jeunesse territoriaux). Leurs missions d'accompagnement des publics (16-25 ans) à l'éducation, la prévention, l'insertion, l'éveil citoyen, l'autonomie, l'accès aux loisirs, aux sports sont autant de soutiens apportés sur le territoire par une équipe pluridisciplinaire.
- De manière concomitante, le Département, dans le cadre de sa mission obligatoire de prévention spécialisée, conduit des actions pour les jeunes en très grande difficulté, en rupture de liens sociaux. Il s'agit d'une intervention sociale et éducative, à la fois collective et individuelle.
- Le soutien aux structures locales qui inscrivent leurs actions dans des dynamiques innovantes, de transformation et de promotion sociale constitue un axe central de sa politique de prévention et d'inclusion en faveur de la promotion du « vivre » et « faire » ensemble pour favoriser une solidarité plus inclusive et préventive des difficultés sociales.

Cette politique s'inscrit en complémentarité de son action publique directe engagée par les équipes sociales de terrain pour accompagner les citoyens dans leurs parcours et les territoires dans leurs projets.

De plus, la collectivité s'appuie sur l'existence d'une gouvernance partagée et locale pour favoriser l'accès à l'emploi des girondin-es les plus vulnérables et plus particulièrement des allocataires RSA.

Les actions favorisant notamment les transitions énergétiques et écologiques s'inscrivent notamment dans la promotion de l'offre d'habitat inclusif à travers les opérations Fabriqu'cœur d'habitat ou encore au travers de l'appui apporté aux plateformes mobilité, présentes sur tout le territoire girondin.

L'engagement du Département est défini en cohérence avec les documents cadre existants et notamment :

- Le Programme Départemental Insertion et Inclusion 2023 -2028 ;
- La politique de prévention et d'inclusion en faveur de la promotion du « vivre » et « faire » ensemble ;
- Le plan d'actions départemental de lutte contre les violences conjugales 2022-2027 ;
- Le Schéma Départemental de prévention spécialisée 2023 -2028 ;
- La stratégie Départementale de la santé et du prendre soin 2022 – 2028 ;
- Le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées PDALHPD.

6.6. MODALITES D'INTERVENTION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Le Groupe Caisse des dépôts est un acteur historique de la Politique de la ville, à laquelle il participe depuis 40 ans sous de multiples formes : **partenaire** de l'Etat de ses opérateurs (Anru, Anah) et des collectivités territoriales via des conventions dédiées (225 M€ sur la période 2021-2023, 150 M€ pour investir dans des projets permettant le développement durable des quartiers et 75 M€ pour co-financer l'ingénierie de projets) et dans le cadre des Contrats de Ville ; **financeur** des projets de transformation des quartiers ; **opérateur** de mandats du PIA et du Plan d'Investissement des Compétences, acteur du développement économique local notamment via le programme Entrepreneuriat pour tous porté par Bpifrance ; acteur local du service public via les 438 bureaux de La Poste dans les quartiers, les 55 000 logements gérés par CDC Habitat et les millions de passagers transportés par Transdev.

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, la Banque des Territoires va poursuivre son engagement aux côtés des collectivités territoriales, à travers la mobilisation de crédits d'ingénierie pour accompagner la définition des projets et les faire émerger, les financer tant en investissement qu'en prêts autour de 2 axes prioritaires :

- **La transformation écologique** pour accélérer le verdissement des quartiers par la réalisation de projets contribuant à **l'atténuation du changement climatique** (rénovation thermique et énergétique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement des réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, ...) et l'adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, transition alimentaire...);
- **La cohésion sociale et territoriale** afin de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique (Entrepreneuriat pour tous...), l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants qu'ils soient jeunes ou plus âgés (immobilier commerciale, centres sportifs ...).

6.7. MODALITES D'INTERVENTION DE BPIFRANCE

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.

Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.

Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.

Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).

International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.

Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagé depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 800 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018).

Fort de ce succès, **il a été annoncé le lancement en 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**, qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés **à plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et

de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

- « Mon Pass Créa » : afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ». Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.
- Collectif Cap Créa¹ : Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :
 - 26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.
 - Présents avec près de 3 000 implantations 5000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions.
 - Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.
- Soutien financier aux réseaux
 - Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la

¹ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale

recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

- Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.
- Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.
- 23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (VS 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

6.8. MODALITES D'INTERVENTION DE FRANCE TRAVAIL

Priorités d'intervention :

- Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin est un objectif phare du projet « France Travail 2020 » et de la convention tripartite Etat/Unedic/France Travail, en renforçant l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi et en luttant contre le chômage de longue durée.

Priorités thématiques :

- -Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes résidant sur les QPV ;
- -Faciliter les créations d'emplois et d'activités pour dynamiser les territoires ;
- -Accompagner les entreprises situées sur les QPV dans leurs recrutements ;
- -Renforcer l'appui aux jeunes des quartiers prioritaires, vers l'emploi et la formation ;
- -Lutter contre les discriminations ;
- -Faire du numérique un véritable levier au service des publics en difficulté.

Priorités transversales :

- Agir au plus près des besoins des territoires, dans une logique de mise en réseau et de proximité des acteurs locaux ;
- Mobiliser le réseau des agences locales France Travail, pour renforcer la mobilisation de leur offre de service au titre du droit commun, et déployer les actions spécifiques décidées dans le cadre des plans d'action nationaux (CIE starter, prestation d'accompagnement dans l'emploi...) ou engagées localement, au travers de services innovants.

Certaines modalités ou actions sont particulièrement adaptées aux publics rencontrant des difficultés et notamment l'accompagnement renforcé, qui permet à ces personnes de faire régulièrement le point avec leur conseiller référent, et de se voir proposer un parcours encore plus personnalisé. L'accompagnement vers une plus grande mobilité professionnelle s'intègre par ailleurs dans les missions confiées à France Travail au titre du CEP (Conseil en Evolution Professionnelle). Le manque de mobilité géographique, frein fréquemment mis en avant par les demandeurs résidant sur les quartiers prioritaires, est une priorité traitée dans le cadre des aides à la mobilité de France Travail, et fait l'objet d'expérimentation visant à soutenir financièrement les dispositifs existants (plate-forme mobilité).

- Lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel (en mobilisant notamment la Méthode de Recrutement par Simulation) ;
- S'appuyer sur tous les partenariats locaux ou départementaux où France Travail est pilote ou acteur, au bénéfice des publics et des entreprises des QPV (et notamment l'accompagnement global avec le Département de la Gironde, et l'IAE) ;
- Installer un pilotage comparé des résultats de son action envers les demandeurs d'emploi dans les agences des quartiers prioritaires ;
- Favoriser l'accès aux outils numériques de France Travail, et faciliter leur utilisation.

Territoires concernés :

- Quartiers prioritaires

Principes d'intervention :

L'action de France Travail vise prioritairement l'accès vers l'emploi des demandeurs d'emploi résidant sur les quartiers. Elle repose sur son offre de service proposée à tous ses usagers demandeurs d'emploi et entreprise (interne et/ou partenariale) et sur des actions spécifiques aux QPV ou de soutien aux territoires. Intégrée à son Dialogue de Performance, cette intervention amène également France Travail à partager ses outils, études et éléments d'analyse, vers un diagnostic partagé, et des démarches d'évaluation quantitative et qualitatives.

6.9. MODALITES D'INTERVENTION DE L'EPIDE

L'EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi) est un établissement public administratif placé sous la triple tutelle du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et des ministères de la Défense et de la Ville. Acteur reconnu dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, cet établissement accompagne les jeunes femmes et hommes, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle, dans la réussite de leur projet social et professionnel.

L'EPIDE (Établissement pour l'insertion dans l'emploi) a pour mission d'accompagner les jeunes femmes et hommes dans la réussite de leur projet social et professionnel, grâce à un parcours adapté et individualisé.

Les jeunes, de 17 à 25 ans, accueillis dans ce dispositif bénéficient d'un statut particulier et signent un contrat de volontariat pour l'insertion dont la durée s'établit en moyenne à 10 mois. Ce contrat leur permet de recevoir une formation comportementale, générale et professionnelle délivrée dans les centres gérés et administrés par l'EPIDE (Établissement public d'insertion pour l'emploi). La formation est gratuite et exclusivement dispensée en internat.

L'EPIDE s'engage dans le cadre des contrats de ville à accueillir les jeunes de quartiers prioritaires de la Gironde afin de les accompagner vers l'insertion et l'emploi sachant que l'objectif assigné à l'Epidé est d'accueillir 50 % des jeunes des quartiers prioritaires.

6.10. MODALITES D'INTERVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Au-delà de son engagement auprès de ses bénéficiaires, la Caf de la Gironde accompagne également le fonctionnement et le développement d'équipements d'action sociale : EAJE, RPE, LAEP, ALSH extra et périscolaires, ainsi que les formations BAFA et les postes de coopération dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée en 2022 pour 5 ans.

Fort de cet engagement, de son expertise sociale et du champ de ses interventions, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde :

- Contribuera à éclairer le diagnostic partenarial et territorial des contrats de ville,
- Offrira au territoire Politique de la ville un service global qui conjugue l'information, le conseil, le paiement des droits légaux et la mise en œuvre d'une action sociale préventive et partenariale,
- Veillera à articuler les contrats de ville avec les autres contrats et schémas territoriaux existants ou à venir dont elle assure l'animation ou le pilotage.

Ces interventions autour des quatre piliers du Contrat de Ville sont les suivantes :

- Sur le champ de la cohésion sociale, la CAF de la Gironde inscrits 6 objectifs :

- Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants, par la mise en œuvre d'une politique volontariste de financement des collectivités en matière d'accueil du jeune enfant sur les volets fonctionnement et investissement ;
 - Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité, par le financement et le développement d'une offre diversifiée de services et d'actions de soutien à la parentalité : Dispositif réseau d'écoute et d'appui à la parentalité -REAAP-, lieux d'accueil enfants-parents -LAEP-, dispositifs d'accompagnement à la scolarité -CLAS-, médiation familiale, aide aux vacances, accompagnement social (travailleurs sociaux CAF) ;
 - Structurer une offre enfance jeunesse de qualité accessible et adaptée aux besoins des familles, par le versement de ses financements de droit commun et de ses aides sur fonds locaux, et par sa contribution au partenariat départemental de la charte Jeunesse ;
 - Accompagner la cohésion familiale pour l'aide aux départs en vacances et l'accès aux loisirs, par le versement des aides individuelles aux familles et des subventions aux partenaires dans le cadre de la Convention Territoriale Globale mise en œuvre sur le territoire ;
 - Participer à l'animation de la vie sociale, par l'animation départementale du Schéma d'Animation de la Vie Sociale, l'agrément et le soutien financier aux structures (centres sociaux, espaces de vie sociale) ;
 - Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables par le versement des prestations aux allocataires à bon droit, la mise en œuvre d'une politique d'accès aux droits en direction des publics vulnérables et par un accompagnement social qui contribue à l'épanouissement des familles et de leurs enfants lorsqu'ils rencontrent des difficultés.
- Sur le cadre de vie et le renouvellement urbain, deux objectifs principaux sont visés par la CAF :
 - Favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement, par le versement des aides au logement, des financements aux partenaires et le renforcement de ses actions en matière de prévention des expulsions ;
 - Aider à l'amélioration des logements, par le renforcement de sa politique de prévention du mal logement et le versement des aides financières individuelles et de ses subventions aux associations et organismes (ADIL, PACT, FSL).
 - Pour le développement économique et l'emploi, la CAF propose un accompagnement socio-professionnel global par une convention avec France Travail ;
 - Dans le domaine de la citoyenneté et des valeurs républicaines, la CAF de la Gironde portera une attention particulière au rôle du réseau des structures d'Animation de la Vie Sociale : acteurs de la citoyenneté et du vivre ensemble dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville.

Les orientations du contrat devront être définies en cohérence avec les documents cadres existants et notamment :

- Le schéma départemental de la jeunesse,
- Le schéma départemental d'animation de la vie sociale,
- Le schéma départemental d'accueil du jeune enfant,
- Le schéma de services aux familles (politiques petite enfance et parentalité),
- La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 avec une attention particulière sur l'accès aux droits, les familles monoparentales, les 1 000 premiers jours de l'enfant, les violences intrafamiliales et l'accompagnement des projets de territoire.

6.11. LES MODALITES D'INTERVENTION DE LA CONFERENCE DEPARTEMENTALE DES ORGANISMES HLM DE LA GIRONDE ET DES ORGANISMES BAILLEURS

Priorités :

- Affiner avec les autres acteurs concernés les diagnostics sur la situation et le fonctionnement des quartiers, qualifier les besoins patrimoniaux et participer à la définition des projets ;
- Réaliser un état des lieux des actions existantes en matière de Gestion Urbaine de Proximité et de gestion renforcée dans les quartiers, évaluer l'impact sur ces actions de la nouvelle géographie prioritaire et de l'évolution des abattements de TFPB qui y sont liées et articuler les « conventions d'utilisation de ces abattements » avec les démarches territorialisées de GUP, en lien étroit avec l'Etat, les communes afin de définir ensemble les affectations des crédits de ces exonérations ;
- Contribuer à l'observation des questions d'incivilités et de délinquance à l'échelle de l'agglomération à travers la transmission des fiches d'incidents et l'analyse plus qualitative de la situation dans les différents sites ;
- Contribuer à la définition d'une stratégie économique et commerciale pour les quartiers intégrant leurs locaux, existants ou nouveaux ;
- Affiner la contribution des bailleurs au développement de l'ESS dans le QPV (OS #2) ;
- Contribuer aux actions en faveur de l'insertion et l'emploi des habitants (clauses d'insertion, partenariat avec SIAE...).

Territoires concernés :

- Quartiers prioritaires

Principes d'intervention :

- Conventions relatives à l'exonération de la TFPB

7.Synthèse

L'ambition de ce contrat de ville est de fixer un cap à l'échelle intercommunale permettant de réduire les inégalités entre les quartiers et le reste du territoire métropolitain, de les intégrer pleinement dans l'agglomération et de contribuer au développement et au dynamisme des quartiers pour ne plus avoir de territoires à deux vitesses.

Cette contractualisation, qui embrasse toutes les autres ainsi que les différents schémas et plans départementaux, qui s'appuie sur la parole de l'habitant, doit permettre ou tendre à rétablir l'égalité entre les territoires et vise à diversifier l'habitat, requalifier les équipements et les espaces publics pour améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, créer et même renforcer le tissu économique et commercial.

Il fixe également un cadre où chaque signataire s'engage à prioriser leurs actions, leurs dispositifs et leur droit commun en priorité vers les territoires de la politique de la ville.

Construit à l'échelle métropolitaine en partenariat avec l'ensemble des acteurs et en partant des besoins des habitants des territoires, il constitue un outil à large spectre thématiques pour les communes en charge de développer un projet de territoire politique de la ville.

ANNEXES

ANNEXE 1 : OUTILS

ANNEXE 2 : OFFRE

ANNEXE 3 : CONTRIBUTIONS DES CONSEILS CITOYENS DE LA METROPOLE

ANNEXE 4 : SEMINAIRE DU 12 MAI 2023 « POLITIQUE DE LA VILLE » DES
QUARTIERS PRIORITAIRES DE BORDEAUX METROPOLE – COMPTE RENDU

ANNEXE 5 : LEXIQUE

Annexe 1 : Outils

DIFFÉRENTS OUTILS

ÉDUCATION/JEUNESSE

- L'application « **1000 premiers jours de l'enfant** » pour favoriser l'information des parents, alléger la charge mentale des parents, accéder aux ressources 1000 premiers jours à côté de chez soi, parler de la dépression post partum pour se soigner
- Plateformes stages : plateforme « monstagedetroisieme.fr » et plateforme de stage du conseil départemental, plateforme « 1 jeune/1 solution »
- Plateforme mentorat : « 1 jeune 1 mentor »

CYBER HARCÈLEMENT

Outils permettant de lutter contre toutes les formes de violences et de **harcèlement à l'encontre d'un mineur** :

- le 119, numéro d'appel national de l'enfance en danger
- le 30 18 numéro de protection des mineurs sur internet
- le 30 20 numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes de harcèlement à l'école
- pour les sourds et malentendants et les moins de 21 ans dispositif spécifique sur le site [allo 119](http://allo119.fr)

-Permanences

Maison des adolescents

Centre d'information et de consultation sur les droits de l'enfant du barreau de Bordeaux

ACCÈS AUX DROITS

- Site internet : www.CDAD-GIRONDE.JUSTICE.fr
- Numéro unique de l'accès aux droits : 30 39
- Numéro à contacter 05 47 33 91 17
- Cartographie de l'offre santé : Solinum.fr
- Guide d'accès aux droits du CDAD

SANTÉ MENTALE

- Cartographie des ressources du territoire concernant la santé mentale sur le [site retab.fr](http://site.retab.fr)
- Cartographie de l'offre santé : Solinum.fr
- Numéro vert pour des urgences psychiatriques : 3114

“Questions psy” - Charles Perrens : 0 800 71 08 90 : ligne téléphonique gratuite accessible du lundi au vendredi de 10h à 17h30 (informations, conseils et orientations).

-Centre Hospitalier Charles Perrens, 121 rue de la Béchade CS81285, 33076 Bordeaux

Tél : 05.56.56.34.34

Courriel : centre-hospitalier@ch-perrens.fr

-Sur la période 2018-2026, elle aura mobilisé 3,3 milliards d'euros, avec des actions importantes pour la prévention, le parcours de soins et l'inclusion sociale. Le dispositif « **Monsoutienpsy** », qui pour la première fois permet à nos concitoyens de se voir rembourser des séances de psychologues sur adressage de leur médecin

- « **Regulpsy** » Aide à la régulation + affinage des adressages •Du lundi au vendredi, de 10h à 17h30
- Prévention suicide **numéro vert 3114**, déploiement du dispositif « recontact » des personnes ayant fait une tentative
- Dispositif de veille et de recontact téléphonique :« **vigilanS** »

-sante-etudiants-bdx.fr

-Consultation jeunes consommateurs : <https://irepsna.org/ta-sante-a-la-carte/>

TRANSITION ECOLOGIQUE

aides aux collectivités

-**Site Ademe** (économie d'énergie, développement de l'économie circulaire et la gestion des déchets, reconversion des friches et des sites pollués, amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur ou à l'extérieur)

-**Aides-territoire**

aides aux particuliers

-preservonsleau.gouv.fr

-numéro Azur Eco Renov : 0 810 140 240

-MaprimeRenov

-Aides financières de l'ANAH

-mes-aides-energie.fr

-maprimeadapt' (handicapés, personnes en perte d'autonomie, personnes de plus de 70 ans)

TRANSITION NUMÉRIQUE

-Outils permettant de trouver un lieu ou un espace numérique proche de chez soi : <https://mednum.gironde.fr> , « **le numérique pour tous** » lieux ressources de la métropole bordelaise pour l'inclusion numérique

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

-moncommissariat.fr

-ma plainte en ligne

-Pharos : portail officiel de signalement de contenu illicite de l'internet

Violences intrafamiliales / Violences conjugales

Structures d'accueil

-le CAUVA, la maison d'ELLA, l'APAFED, le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales

-Pôle psycho-social au commissariat de Bordeaux, intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie : Adresse du pôle psycho-social de la police nationale de Bordeaux : victime-bordeaux@interieur.gouv.fr

Numéros d'urgence

-numéro d'urgence 17 pour l'intervention de police-secours en cas de signalement de violences.

-sms 114,

-« masque19 » chez les pharmaciens,

-numéro national d'écoute des femmes victimes de violences 3919 , plateforme internet dédiée pour demander conseil à un policier et préparer éventuellement la plainte

<https://arretonslesviolences.gouv.fr>

-Point info femmes au centre commercial de Mériadeck

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

-Antidiscriminations.fr (tchat en ligne, liste des associations à saisir par département, recours sourds et muets)

-Téléphone : 39 28

-Courriers gratuits : Défenseur des droits, libre réponse 71120, 75 342 Paris Cedex 07

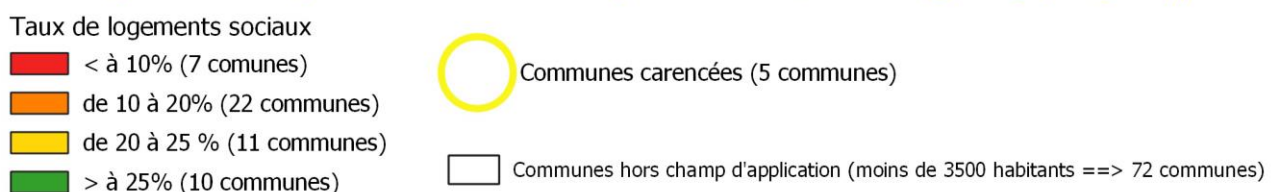
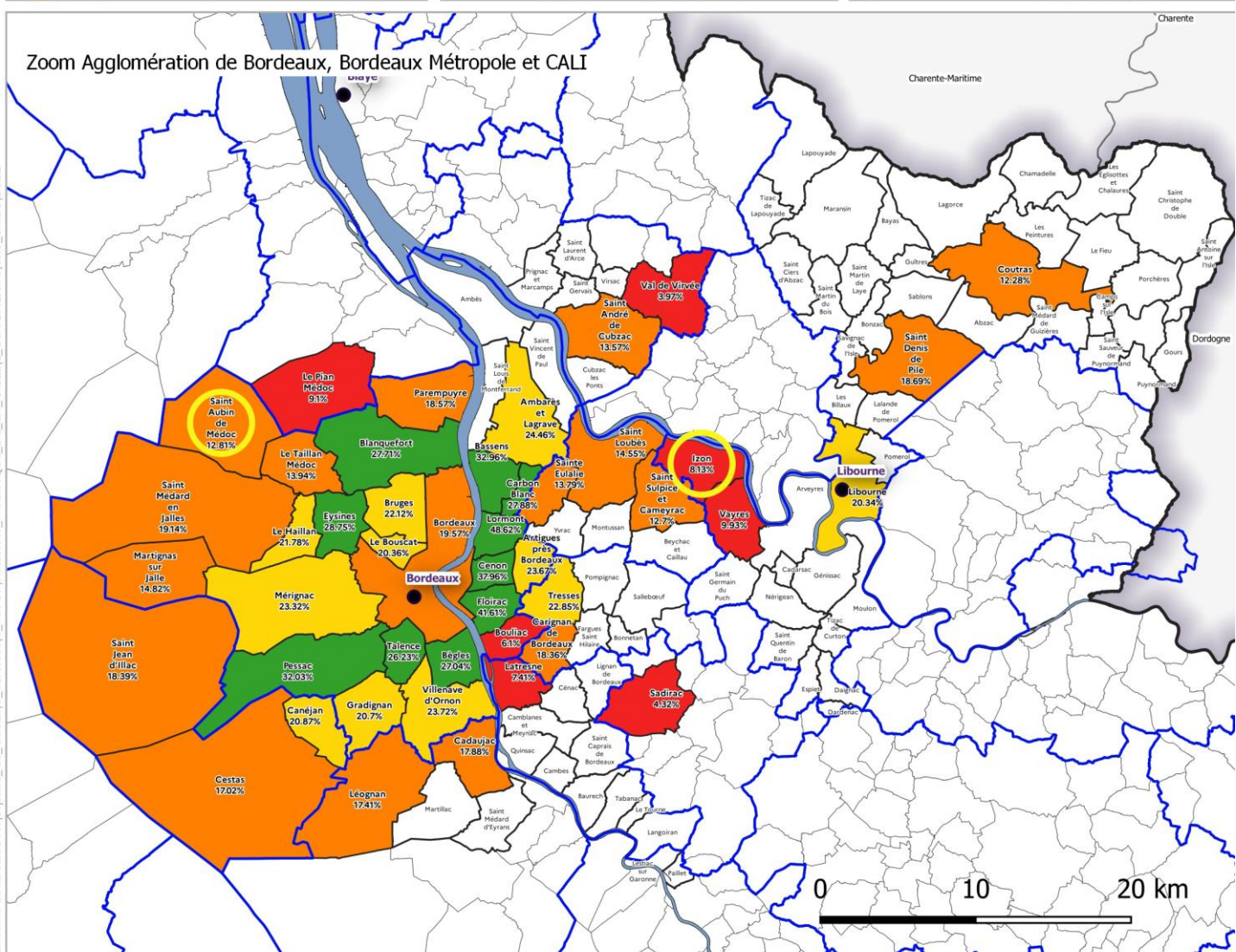
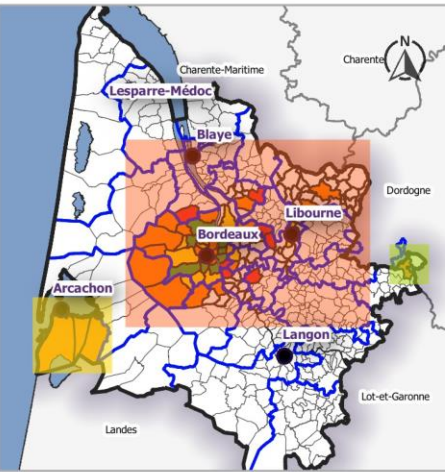
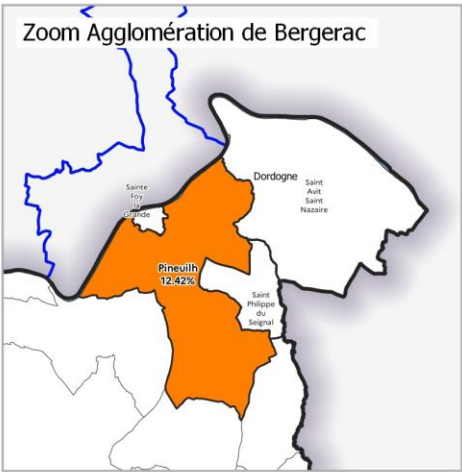
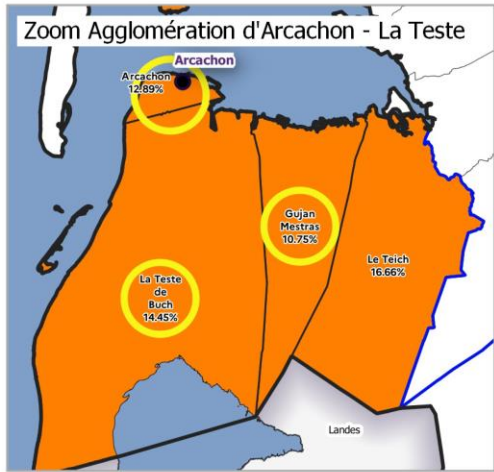
VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

laicite.gouv.fr

make.org (consultation en ligne des jeunes)

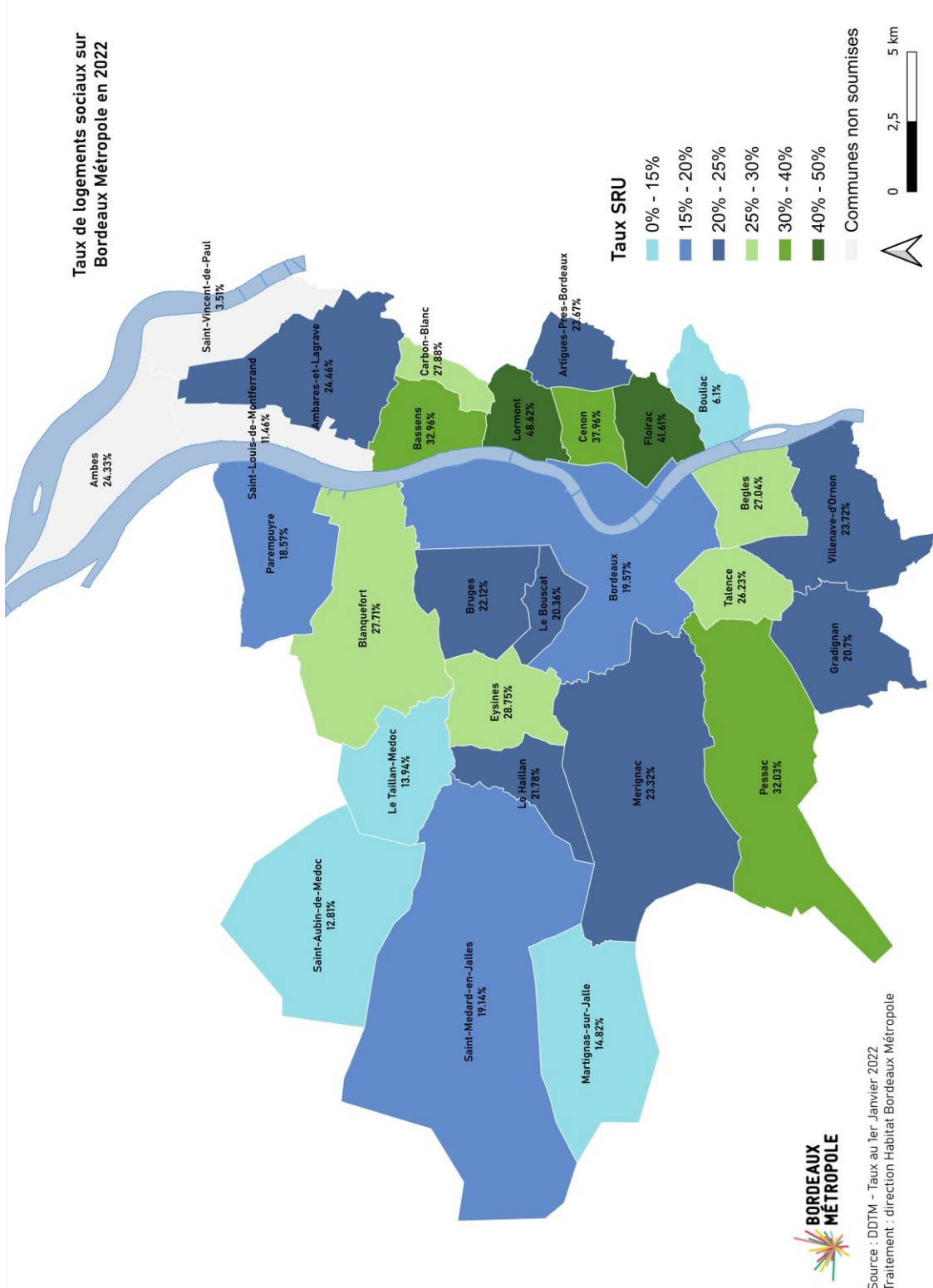
reseau-canope.fr

Annexe 2 : Offre sociale métropolitaine



Référentiels : © IGN-BD TOPO® - Diffusion limitée aux missions de services publics sous certaines conditions / Reproduction interdite
Sources des données : DDTM 33 / SHLCD SRU 2022
Demandeur : SHLCD
Traitement : SACV / UAC par tb
Direction Départementale de Territoires et de la Mer de la Gironde - Cité administrative - Rue Jules Ferry - BP 90 - 33 090 BORDEAUX Cedex

LES DESEQUILIBRES METROPOLITAINS : REPARTITION DE L'OFFRE SOCIALE ENTRE LES COMMUNES DE LA METROPOLE (DE 4% A 49% DE LOGEMENTS SOCIAUX)



Annexe 3 : Contributions des conseils citoyens de la Métropole

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS DE GIRONDE



Synthèse de la rencontre
du mercredi 25 janvier 2023

1 LES BRÈVES

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS ?

- Un soutien marqué de la dynamique des conseils citoyens en Gironde, par les signataires du Contrat de Ville, notamment la Préfecture
- Une rencontre mensuelle qui réunit les représentants volontaires des 27 conseils citoyens de Gironde, tout au long de l'année 2023
- Un objectif : constituer un réseau départemental des conseils citoyens, afin :
 - d'échanger sur les pratiques et fonctionnements des conseils, leurs succès comme leurs difficultés
 - de partager des outils, expériences ou idées
 - de s'informer sur les évolutions et les actualités de la Politique de la Ville
 - d'associer les conseils citoyens à l'élaboration du prochain Contrat de Ville, courant 2023
- Une mission d'accompagnement sur l'année 2023 confiée à un sociologue indépendant et tiers, Mehdi Hazgui
- Un partenariat régulier avec les représentants des pouvoirs publics, qui pourront être présents lors des rencontres, et solliciter la collégiale sur certains sujets en lien avec le Contrat de Ville.

"LA COLLEGIALE EST UNE
OCCASION DE FEDERER LES VOIX
DES CONSEILS CITOYENS EN
GIRONDE"

1 LES BRÈVES

1er TOUR D'HORIZON DES CONSEILS CITOYENS GIRONDINS

Idées issues des premiers échanges de la collégiale :

- La mobilisation des habitants est délicate sur la plupart des conseils : il devient compliqué de fidéliser les citoyens, car beaucoup s'interrogent sur le sens des conseils citoyens. Il serait bon de répondre à cette question : ça sert à quoi un conseil citoyen ?
- Pour les citoyens toujours investis, il existe un vrai enthousiasme à faire vivre leurs conseils citoyens à l'échelle de leur quartier et de leur commune, et à s'inscrire dans de nouveaux projets, comme celui de la collégiale.
- Plusieurs limites sont relevées :
 - le sentiment d'un manque d'aide et de moyens sur le fonctionnement des conseils citoyens
 - un manque de reconnaissance des conseils citoyens par certaines collectivités, qui ne leur confèrent pas toujours la légitimité qu'ils ont pourtant par la Loi
 - une complexité pour offrir au conseil une animation et un accompagnement suffisamment sérieux, indépendant et professionnel pour faire vivre le conseil citoyen et en gérer les débats internes
 - une difficulté à "transformer l'essai", entre l'idée émise par le conseil et sa réalisation concrète, ce qui peut décourager

"ON FAIT CE QUE L'ON PEUT, ON REMET PETIT À PETIT DES
CHOSSES EN PLACE"

"JE VEUX QUE MON QUARTIER
CHANGE"

"ON NE SAIT PAS OÙ SONT LES
HABITANTS"

ON EST LÀ PARCE
QU'ON A ENVIE D'Y
CROIRE ENCORE UN
PEU "

2 LA COLLÉGIALE : MODE D'EMPLOI

Résumé des premières propositions de fonctionnement de la collégiale :

- Une rencontre mensuelle afin de pouvoir discuter, échanger, s'informer, être conseillé et partager les bonnes pratiques de chacun
> Il sera possible de suivre les rencontres en visio = transmission d'un lien par la Préfecture en amont de chaque rencontre
- Production d'une synthèse à l'issue de chaque rencontre de la collégiale
- Possibilité de produire des documents signé par la collégiale, sur des sujets majeurs ("c'est quoi un conseil citoyen ?", "les attentes des conseils citoyens pour le prochain Contrat de ville", ...)
- Transmission d'outils à partir d'expériences vécues de conseils citoyens
- Interventions possibles de spécialistes en guise d'éclairages sur certaines thématiques (renovation urbaine, tranquillité publique, organisation des administrations...)
- Organisation des travaux de la collégiale sous la forme d'un programme de travail
- ... À vos propositions !

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



22 FÉVRIER 2023

À
18H

La prochaine rencontre de la collégiale des conseils
citoyens : **le mercredi 22 février à 18h**



À la Préfecture de Bordeaux

(2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)

• COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



**LE CARNET
DE BORD DE
LA
COLLÉGIALE**

Synthèse de la rencontre
du mercredi 22 février 2023

1 LES BRÈVES

POUR RAPPEL :

La collégiale regroupe les représentants volontaires des 27 conseils citoyens de la Gironde, une excellente occasion de se fédérer au moment d'une étape charnière de la politique de la ville : la rédaction du prochain Contrat de ville, courant 2023.

Une fois par mois, et tout au long de l'année, nous nous retrouverons pour échanger, discuter, proposer, rencontrer, se former...

ORDRE DU JOUR ET TEMPS FORTS DE LA COLLÉGIALE N°2

Ordre du jour :

- définir les principaux attendus de la collégiale pour les prochaines rencontres puisqu'une dizaine de réunions vont se succéder
- établir plus précisément l'enjeu et le programme de la troisième rencontre datée au mercredi 29 mars
- de fixer un premier calendrier de travail : chaque rencontre pourra avoir lieu **le 4ème mercredi de chaque mois à 18h**

"LA COLLÉGIALE EST UN FORMAT DE RENCONTRE RARE, ET QUI A PRIORI EXISTE PEU AILLEURS : IL FAUT S'EN SAISIR COMME UNE OPPORTUNITÉ POUR REDONNER DU SENS AUX CONSEILS CITOYENS EN GIRONDE"

Temps forts de la rencontre de la collégiale N°2 :

- **DÉFINIR** > Les conseils citoyens sont issus de la réforme de la politique de la ville en 2014 et ont aujourd'hui besoin d'être actualisés, afin qu'ils puissent retrouver leur place et leur rôle, à la fois au sein du Contrat de ville et de leur quartier. Pour cela, se dresse un premier impératif :

Définir : ce qu'est un conseil citoyen? Quels sont ses rôles ? Ses limites ?
Pour quelle légitimité et quelle reconnaissance ?

- **SE FORMER** > Bénéficier d'une formation sur les fonctions de conseiller citoyen, dans le cadre de la collégiale :

C'est quoi être un conseiller citoyen ? Comment faire fonctionner un conseil citoyen ? Avec quels outils ? (arrêté préfectoral, budget de fonctionnement, droit d'interpellation...).

- **RENCONTRER** > Idée d'organiser des **auditions d'acteurs** : solliciter, lors des temps de rencontre de la collégiale, des représentants des pouvoirs publics dans l'objectif de :

Mieux comprendre les enjeux de la rédaction du nouveau Contrat de ville,
notamment via la définition des quartiers prioritaires
Comprendre comment fonctionnent les institutions
Saisir le rôle de chacun, en particulier des Délégués du Préfet
Partager et échanger autour d'une thématique/ problématique commune

- **CRÉER** > Imaginer des outils communs ayant pour fonction de résoudre le défaut d'accès à l'information et le manque de communication entre les différents interlocuteurs (exemple de la fiche navette des CC de Bègles).
- **PARTAGER** > Remédier au manque de réseau de certains conseils citoyens au-delà de leur quartier, pour partager des expériences, et pourquoi pas rencontrer des conseils citoyens d'autres départements
- **COOPÉRER** > Fédérer des besoins, mutualiser des idées et porter collectivement un projet / une problématique, pour (éventuellement) former une coopérative, une association, une fédération ?

2 MISSIONS À VENIR

ORDRE DU JOUR DE LA RENCONTRE #3/ 29 mars :

- Réfléchir collectivement à la définition (a minima de "dénominateurs communs") du conseil citoyen, à celle de son rôle, de sa place et de ses missions. Penser l'aspect de sa légitimité et de sa reconnaissance.
- Imaginer les premiers traits d'un outil type "fiche navette"
- Préparer la première audition du 26 avril

> n'hésitez pas à préparer cette rencontre à l'avance avec des esquisses d'idées, de formulations ou de questions

ORDRE DU JOUR DE LA RENCONTRE #4/ 26 avril :

> **Audition d'acteurs, partenaires du Contrat de Ville**

= **Sujet : la définition des quartiers prioritaires, et plus généralement la rédaction du futur Contrat de Ville**

Questions de travail (à compléter) :

- Comment sont définis les périmètres des quartiers prioritaires ? Et pour combien de temps ?
- Quels seront les futurs quartiers prioritaires en Gironde ?

***"LA COLLEGIALE
POURRAIT ALTERNER
ENTRE UNE SÉANCE
INTERNE DE TRAVAIL
ENTRE NOUS, ET UNE
SÉANCE EXTERNE
D'AUDITIONS DES
PARTENAIRES "***

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



La prochaine rencontre de la collégiale des conseils citoyens : **le mercredi 29 mars à 18h**

Proposition : bloquer le 4ème mercredi de chaque mois à 18h pour toute l'année - à valider

À la Préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)

Possibilité de suivre la rencontre en visio
- infos dans l'invitation mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

4 ANNEXES

Documents transmis en amont de la synthèse :

- Le cadre de référence des conseils citoyens
- Un document qui rassemble des éléments de définition des conseils citoyens
- Le rapport « Pour une réforme radicale de la politique de la ville » de Juillet 2013
- Un retour d'expériences de membres des conseils citoyens de la Gironde

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



Synthèse de la réunion du mercredi 29 mars 2023

1 LES BRÈVES

TOUR DE TABLE : COMMENT VONT LES CONSEILS CITOYENS ?

- Un nouveau projet pour faire connaître le conseil citoyen : *“nous allons faire intervenir un crieur de rue”* – CC Bordeaux Saint Michel
- *“On se lance, pour le moment tout va bien”* – CC Grand Parc
- Le dispositif du renouvellement urbain est parfois problématique – CC Floirac Dravemont
- Défaut de notoriété et de reconnaissance des conseils citoyens par les habitants, comment faire ? - Difficulté partagée par plusieurs conseillers citoyens
- *“Interpeller les habitants ce n'est pas évident, comment recevoir la parole des habitants ?”* – CC Bassens quartier Avenir
- Réticence des habitants à l'idée d'intégrer un conseil citoyen et, de la même manière, une crainte du côté des institutions à l'idée d'associer les conseils citoyens à leurs pratiques - constat partagé par plusieurs conseillers citoyens

***“NOTRE PLACE C'EST CELLE QUE L'ON NOUS
LAISSE, LORSQUE L'ON VEUT BIEN NOUS LA
DONNER”***

2 ORDRE DU JOUR : DÉFINIR LE CONSEIL CITOYEN

L'**objectif** de la 3ème rencontre de la collégiale a été de partager vos expériences, connaissances et idées afin de définir le rôle et la place des conseils citoyens. Cette définition n'a ni vocation à être officielle ni obligatoire, elle reflète les idées des personnes présentes, dans le but de pouvoir expliquer simplement ce qu'est et ce que fait un conseil citoyen.

- Le conseil citoyen a premièrement pour vocation d'être à l'**écoute** des habitants de son quartier. L'objectif est d'aller à leur rencontre afin d'identifier, recueillir et porter leur parole.
- Le conseil citoyen **informe**, communique sur ce qu'il se passe dans son quartier, depuis son quotidien, et encourage la libre expression des citoyens.
- Il se **compose** de deux collègues : "habitants" et "acteurs locaux", dont les associations
- Il s'inscrit dans une démarche de co-évaluation, de **participation** voire de co-construction avec les institutions, tel que dans le cadre de l'écriture du Contrat de ville.
- Le conseil citoyen a également pour mission de créer et de mettre en oeuvre des **projets** avec la contribution des habitants du quartier.

C
 R
 ÉCOUTER
 E N
 R T
 E
 N
 D
 RENCONTRER
 PROJETS T
 A S
 R
 PRÉOCCUPATIONS
 L
 E 268

2

PRÉPARATION DE LA PREMIÈRE AUDITION

Pour rappel, les rencontres de la collégiale sont l'occasion de rencontrer divers acteurs et représentants des pouvoirs publics dans l'objectif de :

- Mieux comprendre les enjeux de la rédaction du prochain Contrat de ville, notamment via la définition des quartiers prioritaires
- Comprendre comment fonctionnent les institutions compétentes sur la Politique de la Ville
- Saisir le rôle de chaque acteur, en particulier celui des Délégués du Préfet
- Partager et échanger autour d'une thématique / problématique commune

Le **mercredi 26 avril** se tiendra donc la première audition avec un ou plusieurs interlocuteurs de la Politique de la ville.

Sujets et questions à aborder lors de cette rencontre :

- Comment se définissent les quartiers prioritaires, et quels seront les prochains périmètres du futur Contrat de Ville ?
- Quelle seront la place et le rôle du conseil citoyen dans le futur Contrat de ville ?
- Quel sont les rôles des Délégués du Préfet vis-à-vis des conseils citoyens et des chefs de projet ?
- La Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie, ça marche comment et pour quoi ?
- Avoir une lecture globale de l'administration et des services, et pouvoir s'orienter vers les interlocuteurs adaptés

***"ON VEUT AVOIR LES MOYENS DE POUVOIR
COMPRENDRE"***

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



La prochaine rencontre de la collégiale des conseils citoyens : **le mercredi 26 Avril à 18h**



À la préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)



Possibilité de suivre la rencontre en visio
- infos dans l'invitation mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

4 ANNEXES

Documents prochainement transmis :

- Un document de référence avec l'annuaire des référents Politique de la ville
- L'évaluation du contrat de ville - rapport juin 2022

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



**LE CARNET
DE BORD DE
LA
COLLÉGIALE**

Synthèse de la réunion du mercredi 26 avril 2023

1 LES BRÈVES

PREMIÈRE AUDITION - SÉANCE OUVERTE AVEC LES REPRÉSENTANTS ET ACTEURS DES POUVOIRS PUBLICS

Les objectifs ?

- Mieux comprendre les enjeux de la rédaction du nouveau Contrat de ville
- Comprendre comment fonctionnent les institutions
- Saisir le rôle de chacun, en particulier celui des délégués du Préfet
- Accueillir les partenaires du Contrat de ville pour collaborer et étudier certaines thématiques (le vieillissement de la population en ville, la santé mentale des habitants...)

Plus précisément ce qu'il s'est raconté lors de cette quatrième rencontre de la collégiale :

- Administration et services de l'État ; s'orienter vers les interlocuteurs adaptés
- Nature de la place et du rôle du conseil citoyen dans le Contrat de ville
- Quartiers prioritaires ; qu'en est-il pour la suite ?
- Délégués du Préfet ; quel rôle vis-à-vis des conseils citoyens ?
- Description et explication des outils, à l'exemple de celui de la TFPB

***"CETTE PREMIÈRE RENCONTRE EST UNE
INITIATIVE HEUREUSE"***

2 ORDRE DU JOUR ; RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

Pour rappel, étaient invités lors de cette collégiale #4 plusieurs membres du Bureau Politique de la Ville de la Préfecture de la Gironde, don't les quatre délégués du Préfet, ainsi que des agents du service politique de Bordeaux Métropole et de la Mairie de Bordeaux (voir répertoire). Rythmés par de riches échanges voici l'ensemble des thématiques abordées au fil des discussions sous la forme de questions / réponses :

- **En 2023, les conseils citoyens seront-ils toujours consultés ? Si oui, de quelle manière ?**

Le rôle des conseils et conseillers citoyens va perdurer puisque les acteurs politiques ont dernièrement confirmé et soutenu l'importance de la participation des habitants dans le cadre de l'écriture du contrat de ville. Ils ont également rappelé le caractère indispensable des conseils citoyens en matière de consultation et de mise en oeuvre de projets.

Donc, dotés d'une réelle connaissance des quartiers et du territoire, les conseillers citoyens continueront d'être consultés et pourront, en ce sens, tendre vers un véritable travail conjoint avec les acteurs politiques à l'échelle des quartiers, des communes, de la ville et de la métropole. Par exemple, étudier et travailler ensemble des thématiques charnières et communes aux différents acteurs de la Politique de la ville ; *"La participation citoyenne doit aujourd'hui se faire à tous les niveaux"*.

- **Est ce que tous les quartiers prioritaires définis comme tel à l'heure actuelle vont perdurer ?**

À l'heure actuelle, plusieurs données, telles que celles relatives au dernier recensement, manquent à l'appel pour acter et déclarer la liste des quartiers entrants et sortants de la géographie prioritaire.

Nous savons néanmoins que la définition de la prochaine géographie prioritaire est basée sur les données des années 2018 et 2019 ainsi que sur la détermination de trois critères :

2 ORDRE DU JOUR ; RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

- Le nombre d'habitants (un ensemble de 1000 habitants minimum)
- Le nombre d'habitants dans l'aire urbaine environnante (minimum 10 000 habitants autour de ces 1000 habitants)
- Le revenu médian des habitants (ce dernier est variable selon l'aire urbaine et permet de définir le seuil en dessous duquel un quartier sort ou pas de la Politique de la ville).

Donc, à l'issue du recensement et du calcul de l'ensemble de ces données, certains quartiers de la Politique de la ville s'élargiront et d'autres se verront entrer ou sortir de cette géographie. On parle ainsi d'une véritable ré-actualisation des quartiers prioritaires en Gironde. Par ré-actualisation, entendons que le contrat de ville 2024/2030 fera aussi l'objet d'une évaluation à mi-parcours après la première phase, en 2027.

Notons également l'existence d'un dernier changement ; dans le nouveau Contrat de ville 2024/2030 il n'y aura plus de "quartiers de veille". Cependant des aides financières pourront s'orienter en direction de ces "poches de pauvreté", au même titre que les financements d'actions accordés par Bordeaux Métropole en direction des quartiers de veille sur le Contrat de Ville précédent.

• **Quelles attributions pour la Politique de la Ville ?**

Ses attributions sont interministérielles puisque la Politique de la ville s'adresse finalement à un large champ de compétences en matière de développement des territoires. Il ne s'agit pas d'une politique de compensation, mais d'une politique globale dont la mission est partagée entre plusieurs ministères et repose tout particulièrement sur la collaboration entre différents acteurs dont le domaine d'intervention diffère.

• **Quelles sont les attributions / missions des délégué(e)s du Préfet ?**

Représentants de l'État avec un ancrage territorial spécifique, les délégué(e)s du Préfet ont un rôle pluriel. Premièrement, ils accompagnent les quartiers, partenaires, collectivités, habitants et élus dans leurs projets de développement

2 ORDRE DU JOUR ; RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

du territoire. Ensuite, leur mission est également d'animer, de faciliter et de mettre en relation l'ensemble des partenaires pour une cohésion renforcée et globale du territoire. Encore une fois, il ne s'agit pas d'une politique de compensation mais de la mise en oeuvre d'un travail partenarial entre la Ville, l'État et la Métropole pour le développement social et l'harmonisation des territoires.

- **Membre du conseil citoyen, à qui s'adresser ?**

Tout dépend de la nature et du sujet de votre demande mais votre premier interlocuteur est le/la délégué(e) du Préfet. La remarque selon laquelle les conseillers citoyens ne savent souvent pas à quels interlocuteurs s'adresser est revenue à plusieurs reprises. Un support (le "kit des conseils citoyens en Gironde") vous sera ainsi prochainement transmis avec toutes les coordonnées et informations nécessaires.

- **Comment maintenir un conseil citoyen si le quartier de référence venait à "sortir" de la délimitation de la géographie prioritaire ?**

Si un quartier venait à sortir de la géographie prioritaire, c'est d'abord une bonne nouvelle ! Cela ne signifie pas pour autant que l'ensemble des habitants est sorti d'une situation de précarité. Ainsi, les pouvoirs publics s'engagent à accompagner les habitants vers une sortie progressive de l'accompagnement de la Politique de la Ville et encouragent la création de nouvelles formes de participation citoyenne ; association, collectif d'habitants,...

- **Qu'est-ce que la TFPB ?**

De façon simplifiée, la taxe foncière sur les propriétés bâties représente un abattement fiscal de 30% accordé aux bailleurs sociaux et réinjecté en actions au sein des quartiers. À ce jour, il n'est pas certain que ce dispositif soit reconduit en 2024.

2 CINQUIÈME RENCONTRE DE LA COLLÉGIALE

À l'ordre du jour !

Pour la cinquième rencontre de la collégiale nous vous proposons une nouvelle séance ouverte - audition en présence de représentants du Département et de la Région.

L'objectif de cette nouvelle rencontre est de poursuivre dans la même dynamique que la séance du mercredi 26 avril avec cette fois-ci l'accueil de nouveaux partenaires du Contrat de Ville.

À nouveau, l'enjeu de cette séance sera principalement de :

- Mieux comprendre les enjeux de la rédaction du nouveau Contrat de ville à l'échelle départementale et régionale
- Comprendre comment fonctionnent les institutions du Département et de la Région
- Saisir le rôle de chacun des acteurs et représentants de ces deux institutions

Un autre élément central dans le déroulé de cette deuxième rencontre avec les partenaires du Contrat de ville ;

- Réfléchir aux contributions et collaborations à mettre en place car l'enjeu est de faire participer les conseils citoyens

En effet, l'objectif est d'initier une réelle dynamique de coopération entre les services de l'État, de la Ville, de la Métropole et les conseillers citoyens notamment sur des sujets qui questionnent et mobilisent les compétences de chacun : le renouvellement urbain, le vieillissement de la population, la santé mentale des habitants, la sécurité dans les quartiers...

"VOYONS NOUS PLUS SOUVENT"

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



La prochaine rencontre de la collégiale des conseils citoyens : **le mercredi 31 mai à 18h**



À la préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)



Possibilité de suivre la rencontre en visio
- infos dans l'invitation mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

4 ANNEXES

À NOTER !

Retours sur le séminaire du VENDREDI 12 MAI 2023 organisés par la Métropole : Quelle politique de la ville pour les "quartiers prioritaires" du territoire métropolitain ?

Accueillis à l'hôtel de Bordeaux Métropole, nous nous sommes, citoyens, élus, et professionnels, retrouvés pour parler Politique de la ville en vue de la production du nouveau contrat de ville. L'objectif de cette journée a principalement été de faire émerger de nouvelles orientations afin de donner lieu à un contrat de ville adapté aux spécificités des territoires.

Il y a là le souhait d'un contrat de ville plus ambitieux pour les quartiers ; il faut trouver des solutions pour les lieux dans lesquels se concentrent de multiples difficultés.

Retours sur le rapport d'évaluation finale de juin 2022 :

Le contrat de ville 2015-2023 a fait l'objet d'une évaluation ; approche qualitative et quantitative pour la mesure de plusieurs indicateurs : l'emploi, l'insertion et le développement économique, l'éducation, l'amélioration du cadre de vie des habitants, l'accès au droit et à une pleine citoyenneté et enfin la participation citoyenne.

En ce qui concerne la participation citoyenne les résultats de cette enquête sont les suivants:

Pour les conseils citoyens l'enjeu est désormais de ;

- Clarifier leurs rôles et leurs objectifs
- Les former aux méthodes de l'animation ou de la gestion de projet
- Créer un mode d'emploi à destination de ses membres pour participer à la gouvernance des contrats de ville
- Mettre en place un réseau intercommunal (ou départemental) pour maintenir une dynamique des conseils citoyens, favoriser le partage d'expériences et mutualiser les moyens et les outils (fiche navette...)
- Trouver un moyen de permettre la participation des jeunes et des personnes en activité
- Faire évoluer les dispositifs de participation en tenant compte des transformations sociétales et technologiques en leur octroyant une véritable et complète légitimité
- Développer un "centre de ressources" en charge d'outiller les initiatives citoyennes (associations, collectifs...)

À noter :

À ce jour la nouvelle géographie prioritaire n'étant pas déterminée et dévoilée, les représentants de la Métropole ont particulièrement insisté sur le fait qu'ils ne seront, à l'avenir, pas contraints de travailler et de coopérer uniquement avec les conseils citoyens issus des quartiers prioritaires de la Politique de la ville mais que d'autres formes seront envisagées pour répondre aux besoins présents au sein des quartiers déterminés hors QPV d'après le nouveau contrat de ville.



LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



Synthèse de la réunion du mercredi 31 mai 2023

1 LES BRÈVES

L'actualité de la Politique de la ville :

Lors de la cinquième rencontre de la collégiale, Fabienne Barbon, cheffe du bureau Politique de la ville, s'est jointe aux conseillers citoyens afin de préciser les prochaines missions proposées aux conseils citoyens.

L'objectif est de faire contribuer les conseils citoyens à l'écriture du nouveau Contrat de ville qui sera finalisé début 2024. Pour cela, la Collégiale des conseils citoyens pourra transmettre ses contributions d'ici septembre, sur diverses thématiques en lien avec les problématiques rencontrées et vécues au sein des quartiers prioritaires.

Ces contributions thématiques pourront se faire selon la logique suivante :

- Quels sont les besoins à cibler ?
- Quelles pistes d'actions peut-on imaginer ?
- À l'échelle métropolitaine

10 thématiques à étudier :

1. Le vieillissement de la population dans les quartiers
2. La réussite éducative des jeunes dans les quartiers
3. L'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entreprenariat)
4. La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité
5. La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes
6. La santé mentale des habitants
7. Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers
8. Les transitions (écologique, numérique, gestion de l'eau dans les quartiers...)
9. L'accès aux droits
10. Le fonctionnement des Conseils citoyens, en lien avec les institutions

"ON A BESOIN DES HABITANTS"

2 ORDRE DU JOUR ; MISE EN ROUTE DES CONTRIBUTIONS

Dans le prochain Contrat de ville un chapitre sera consacré aux attentes et besoins des Conseils citoyens et de leurs quartiers, d'où l'intérêt de l'étude des différentes thématiques précédemment précisées.

Le vieillissement de la population dans les quartiers

Le CC de Bacalan a déjà mené une étude sur la population ainée de son quartier (voir pièce jointe).

Besoins :

- Un aménagement urbain inadapté qui accentue la peur de se déplacer à l'extérieur du logement (manque de mobiliers urbains - chaleur - trottoirs...)
- Une accessibilité problématique : exemple de l'accès au numérique, qui, à ce jour crée une réelle forme de dépendance et de perte d'autonomisation. Ceci soulève également la question de la confidentialité, notamment pour les démarches administratives
- Un isolement de plus en plus prégnant : les personnes âgées isolées n'ont pas de but pour sortir de chez elles
- L'accompagnement du vieillissement est bien trop insuffisant : un suivi médical défectueux notamment dû à la prise de rendez-vous via Internet et à la suppression des lignes téléphoniques fixes permettant jusqu'à présent la surveillance des personnes âgées isolées
- Un manque d'informations pour bénéficier de l'aide alimentaire - lieux de distribution souvent méconnus

**"N'ATTENDONS PAS DE VIEILLIR POUR TRAITER
DU VIEILLISSEMENT "**

2 ORDRE DU JOUR ; MISE EN ROUTE DES CONTRIBUTIONS

Idées - solutions :

- Installation de bancs escamotables et d'îlots de fraîcheur
- Mise à disposition d'un médiateur numérique (partenariat avec les bailleurs sociaux ?)
- Mieux faire connaître les services existants ; les habitants doivent connaître les services qui leur sont accessibles
- Mettre à disposition des locaux ; il faut recréer du commun et penser à la mutualisation et au partage des espaces (exemple de l'habitat participatif)
- Remise en forme : il faut livrer le sport santé à domicile ou bien au sein d'un espace commun dédié à la remise en forme de la population âgée
- Mise en place de prix spécifiques pour l'accès aux piscines
- Créer un numéro de téléphone pour les personnes âgées (démarches administratives, problèmes de mobilité...)
- Moyens de transports : élargir le dispositif de la navette au prix d'un ticket de bus/tram et sur prise de rendez-vous
- Traiter la question financière du vieillissement notamment par le biais de la problématique de l'occupation des logements inadaptés en termes de surface
- Et avant tout, ne pas attendre de vieillir pour traiter le vieillissement ; il faut anticiper les départs à la retraite au sein des quartiers

La prochaine séance sera dédiée au traitement des thématiques suivantes : la réussite éducative des jeunes dans les quartiers - l'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entreprenariat) - la lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



La prochaine rencontre de la collégiale des conseils citoyens : **le mercredi 28 juin à 18h**

Exceptionnellement, la rencontre du mois de juillet se tiendra le mercredi 05/07 à 18h



À la préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)



Possibilité de suivre les rencontres en visio
- infos dans les invitations mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

4 ANNEXES

Étude - Diagnostic réalisée par le Conseil citoyen de Bacalan sur le vieillissement de la population de leur quartier.



"Prendre soin de nos aînés"

Résultats du diagnostic

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



**LE CARNET
DE BORD DE
LA
COLLÉGIALE**

Synthèse de la réunion du mercredi 28 juin 2023

1 LES BRÈVES

L'actualité de la Politique de la ville :

Fabienne Barbon, cheffe du bureau Politique de la ville, a participé en tant qu'observatrice à cette deuxième séance dédiée aux contributions des conseillers citoyens à la rédaction du prochain contrat de ville. Elle a souhaité savoir si elle pouvait transmettre l'ensemble des synthèses de la Collégiale aux partenaires du contrat de ville : demande validée !

À noter !

Une nouvelle thématique transversale vient s'ajouter à celles précédemment définies : les mobilités (changement de lignes / stationnements / Mobilités et emploi).

Pour rappel, l'objectif est de cibler les besoins des quartiers et de leurs populations et d'imaginer des pistes d'actions à l'échelle métropolitaine au travers des 11 thématiques suivantes :

- Le vieillissement de la population dans les quartiers
- La réussite éducative des jeunes dans les quartiers
- L'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entreprenariat)
- La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité
- La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes
- La santé mentale des habitants
- Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers
- Les transitions (écologique, numérique, gestion de l'eau dans les quartiers...)
- L'accès aux droits
- Les mobilités (changement de lignes - exemple de Bègles / stationnements / mobilités et emploi
- Le fonctionnement des Conseils citoyens, en lien avec les institutions

2

ORDRE DU JOUR - POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Dans le prochain contrat de ville un chapitre sera consacré aux attentes et besoins des Conseils citoyens et de leurs quartiers, d'où l'intérêt de l'étude des différentes thématiques précisées.

Lors de la sixième rencontre de la Collégiale, les conseillers citoyens se sont réunis pour parler de réussite éducative et d'emploi.

La réussite éducative des jeunes dans les quartiers

Besoins :

- La question du LIEU : les jeunes et les enfants ont besoin de lieux accessibles et gratuits, pour faire leurs devoirs en dehors du domicile familial, pour se détendre et se retrouver autour d'activités de façon encadrée
- Un réel manque dans l'accompagnement et l'encadrement des enfants et des jeunes en dehors des temps scolaires : le facteur clé, c'est la présence d'adultes, notamment des habitants, et de règles qui permettent d'apaiser ces lieux. Ainsi les services publics ne sont pas toujours adaptés pour accueillir les jeunes (le personnel de la médiathèque n'est par exemple pas en mesure de gérer cette situation)
- Des jeunes et notamment des enfants sont dehors toute la journée, parfois jusqu'à 22h, sans leurs parents : il y a un besoin de renforcer la responsabilité des adultes
- Certains parents sont moralement fatigués et démunis, l'ambiance a changé depuis le Covid : tout est devenu plus oppressant, il y a une grosse fatigue morale. Les parents ont besoin de temps de repos, de relâchement, de répit

***"DES ENFANTS SONT DEHORS TOUTE LA JOURNÉE,
PARFOIS JUSQU'À 22H, SANS LEURS PARENTS"***

2

ORDRE DU JOUR - POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- Un cercle vicieux s'installe ; des enfants seuls dans la rue jusqu'à tard le soir qui entraînent des nuisances sonores et se répercutent ainsi négativement sur le quotidien des habitants actifs...ce qui ajoute de la fatigue morale
- Des cultures éducatives qui se confrontent, des biais culturels et un rapport de l'adulte à l'enfant différent ; comment faire ?
- Comment motiver et donner envie aux jeunes de s'investir pour leur quartier ?

Idées - solutions :

- Mettre en place des groupes de paroles régulier pour les parents...mais comment les faire venir sans jugement ?
- Instaurer des lieux d'accueil gratuits après l'école
- Favoriser les échanges intergénérationnels
- Aujourd'hui, les enfants se jugent entre eux, se regardent en permanence sur leur quartier ou leur ville. Et pourtant certains souhaiteraient s'engager : on pourrait leur proposer de "délocaliser" leur engagement, sur un autre quartier (ex des services civiques), ce qui permet un certain développement
- Renouer et fédérer grâce à des supports décalés ; compost / jardinage intergénérationnel, apprentissage des fruits et légumes de la part des personnes plus âgées pour les jeunes : un moyen aussi de retrouver de la dignité
- Utiliser l'alimentaire, le "manger ensemble" : un vecteur intéressant, qui permettrait par exemple à certains de manger mieux...et un bon prétexte pour permettre à d'autres de venir
- Il faut des acteurs sur le terrain ! Exemple des médiateurs numériques afin d'accompagner les parents pour mieux maîtriser ces outils
- Installer des boîtes à livres en pied d'immeubles pour susciter l'envie de lire chez les enfants, les jeunes et les parents

2

ORDRE DU JOUR - POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

L'emploi - économie sociale et solidaire et auto-entrepreneuriat

Besoins :

- L'accompagnement professionnel à la création d'entreprise semble insuffisant
- Un parcours entrepreneurial souvent difficile : déception et manque de stabilité voire de fierté : les jeunes n'y trouvent plus leur compte, souvent c'est un flop
- Relier le besoin primaire du logement à celui de l'accès à l'emploi, qui est très souvent un frein : certains travailleurs déjà précaires dorment dans leur voiture ou en tente...
- La mobilité s'avère également être un frein à l'emploi : un permis de conduire de plus en plus cher qui est devenu aujourd'hui être un critère de recrutement. À cela s'ajoute un autre frein ; la nécessité d'avoir un véhicule pour se rendre dans des lieux d'emplois éloignés...ce qui est souvent contradictoire avec les incitations écologiques...
- Les entreprises ne restent pas dans les quartiers - exemple des zones franches urbaines (ZFU) qui représentaient une belle opportunité mais beaucoup de salariés extérieurs aux QPV refusent d'y venir... et les habitants des QPV n'y travaillent pas non plus...sauf pour y faire le ménage : que faire?
- Redorer l'image des QPV, qui est parfois nocive pour le développement des activités

"ON SUPPRIME DES PLACES DE STATIONNEMENT DANS LES QUARTIERS...ALORS QUE LES GENS ONT BESOIN DE LEUR VOITURE POUR ALLER TRAVAILLER LOIN..."

2

ORDRE DU JOUR - POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Idées - solutions :

- Instaurer une dynamique du "aller vers" pour parler d'emploi aux jeunes, il leur faut du concret, mais en visant les bons endroits, au coeur du quartier et au plus près des publics (ex Caravane de l'emploi) : renforcer les missions des acteurs de terrain qui sont ceux à qui les habitants font le plus confiance
- Faire perdurer les permanences Pôle Emploi / Cité de l'emploi au sein des quartiers qui, jusqu'à présent, ont très bien marché - ex quartier Dravemont à La fabrique citoyenne
- Garantir un solide suivi dans le temps après la sortie des dispositifs de retour à l'emploi - exemple de la Régie de quartier
- Mise en place d'un espace de coworking gratuit ou à prix réduit pour limiter les frais d'entreprise - ex à Cenon un local d'assistance administrative et comptable est à disposition pour 9euros/an à condition d'avoir un projet
- Développer des lieux facilitant la création d'entreprise, à peu frais voire gratuits, pour lancer son activité dans de vraies conditions professionnelles
- Remédier à la perte de confiance vis-à-vis des institutions et à leur rejet qui se sont installés
- Faire connaître les structures d'aide à la recherche d'emploi et à la création d'entreprise, les habitants ne les connaissent pas suffisamment

"ATTENTION : IL Y A UNE PERTE DE CONFIANCE VIS-À-VIS DES INSTITUTIONS, VOIRE UN REJET : C'EST UN PREALABLE FONDAMENTAL..."

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



La prochaine rencontre de la collégiale des conseils citoyens : mercredi 5 juillet 2023 à 18h

Ordre du jour des thématiques :

- La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité
- La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes

À la Préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)

Possibilité de suivre les rencontres en visio
- infos dans les invitations mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



Synthèse de la réunion du mercredi 05 juillet 2023

1 LES BRÈVES

L'actualité de la Collégiale :

L'actualité nationale liée aux émeutes urbaines s'est invitée au programme de la Collégiale : une grande partie de la séance y a naturellement été consacrée, pour que chaque membre s'il le souhaite puisse exprimer ses sentiments, analyse et émotions. Le thème de la tranquillité publique, prévu à l'ordre du jour, a donc pu être relié à ces échanges de qualité, permettant de souligner les grands enjeux que peut recouvrir le futur contrat de ville en matière de tranquillité publique, de sécurité et de prévention de la délinquance.

La Collégiale poursuit donc son travail de contribution à l'écriture du prochain Contrat de ville. Pour rappel, l'objectif est de cibler les besoins des quartiers et de leurs populations et d'imaginer des pistes d'actions à l'échelle métropolitaine au travers des 11 thématiques suivantes :

- Le vieillissement de la population dans les quartiers
- La réussite éducative des jeunes dans les quartiers
- L'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entreprenariat)
- La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité
- La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes
- La santé mentale des habitants
- Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers
- Les transitions (écologique, numérique, gestion de l'eau dans les quartiers...)
- L'accès aux droits
- Les mobilités (changement de lignes - exemple de Bègles / stationnements / mobilités et emploi)
- Le fonctionnement des Conseils citoyens, en lien avec les institutions

En septembre auront lieu deux rencontres de la Collégiale afin de rattraper celle du mois d'août (congés) :

- Mercredi 13 septembre à 18h
- Mercredi 27 septembre à 18h

***"C'ETAIT PARFAITEMENT PREVISIBLE CES EVENEMENTS.
C'EST LE DÉCLENCHEUR QUI N'ETAIT PAS PREVISIBLE"***

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Dans le prochain Contrat de ville un chapitre sera consacré aux attentes et besoins des conseils citoyens et de leurs quartiers, d'où l'intérêt de l'étude des différentes thématiques précisées.

Lors de la 7ème rencontre de la Collégiale, les conseillers citoyens se sont réunis pour parler de tranquillité publique, de sécurité et de prévention de la délinquance.

Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance

Ces derniers jours la Politique de la ville a été remise au centre de la scène médiatique et du discours politique. Voici des extraits de paroles de conseillers citoyens et habitants de quartiers prioritaires qui font appel à l'apaisement, au besoin de réponses et d'actions de la part des pouvoirs publics.

- *"Je ne sais pas ce qui peut m'arriver quand je pars au travail le matin à 7h et quand je débauche le soir. Je ne peux même plus sortir m'amuser à Bordeaux, il fait tout noir dans mon quartier, alors je ne sors plus, je ne fais plus rien"*
- *"Dans les quartiers il y a une volonté de ghettoïsation, on concentre les ethnies comme des réserves d'indiens, et il n'y a pas de mixité sociale. Mais est-ce qu'humainement c'est juste ? Les philosophes n'avaient pas vraiment prévu ça non ?"*
- *"Il y a de grosses problématiques de santé mentale, d'énormes pathologies psychiatriques, notamment des jeunes adultes : ce sont plus des handicapés que des grands trafiquants"*
- *"Depuis ces derniers jours, on ne dort pas, c'est nauséabond"*
- *"Lorsqu'on y est (dans le quartier prioritaire) on sait qu'on va y finir si on n'a pas de situation professionnelle ou familiale qui change"*
- *"Il y a certains métiers (éducateurs, médiateurs) que l'on ne voit pas assez ou plus la nuit, et donc ça devient le règne des branleurs"*

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- *"Notre parole d'habitant n'est pas prise en compte, et l'image du quartier telle qu'elle est aujourd'hui c'est celle que l'on nous donne et pas celle que nous voulons relayer. Comment pouvons nous construire avec nos valeurs ?"*
- *"Le bailleur nous a complètement abandonné et tout le monde s'en fout de ce qu'il se passe dans les quartiers"*
- *"La politique générale du logement ne va pas, le problème du logement n'a jamais été pris en compte nationalement correctement, les manques de moyens se répercutent sur les bailleurs et les habitants"*

Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance - Besoins :

- Depuis le Covid, les problématiques en termes de santé mentale et d'handicap dans les quartiers grandissent, comment enrayer et solutionner ceci ?
- Les habitants souffrent de multiples nuisances : manque de sommeil, fatigue morale, mal-être, nuisances olfactives... que faire ? On subit la misère
- Il faut que les acteurs politiques aillent dans nos quartiers, le dialogue doit s'instaurer ; *'Venez !! On vous accueille dans nos quartiers ! Avec des produits bio même...'*
- Les habitants des quartiers prioritaires ont besoin de véritables mesures de protection ; *" le danger est là, les portes de nos résidences sont constamment ouvertes"*

"ON A ABANDONNÉ LA JEUNESSE : AVANT ON LEUR PROPOSAIT DES CHOSES, ET AUJOURD'HUI ILS SONT LAISSÉS À EUX-MÊMES"

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- Il faut agir contre la violence ; " soit la Police ne se déplace pas et ne vient pas soit, quand ils viennent, ils se prennent quelque chose sur la tête. C'est aussi le cas pour les employés municipaux, ils se font caillasser"
- "Il y a de la violence de tous les côtés, de la part de la Police et des jeunes, il n'y a pas d'échange, pas de dialogue et malheureusement beaucoup de réactions : les fossés s'agrandissent"

Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance - Idées / solutions:

- Mise en place d'une police de proximité dans l'objectif d'encourager les échanges, rétablir le dialogue et l'éducation à la citoyenneté : "on ne connaît pas les flics, quand on les connaissait, c'était pas les mêmes conneries"
- Bien qu'elle ne soit pas toujours simple ni sécuritaire, une régulation entre voisins est-elle envisageable ?
- Mise en place de caméras de surveillance extérieures (dissuasion, sentiment de sécurité)
- Accueillir le dialogue ailleurs, par exemple via des rencontres Police / enfants dans les écoles : "il faut une autre image de la Police et des quartiers"

"PEU IMPORTE LES STATUTS, LES ORIGINES OU LE MILIEU SOCIAL, IL FAUT RÉTABLIR CE QUI MARCHAIT AVANT : LES RENCONTRES ET LE DIALOGUE"

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



La prochaine rencontre de la collégiale des conseils citoyens :
Mercredi 13 septembre 2023 à 18h



La suivante se tiendra le mercredi 27 septembre à 18h également

À la Préfecture de la Gironde (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)



Possibilité de suivre les rencontres en visio
- infos dans les invitations mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



Synthèse de la réunion du mercredi 13 septembre 2023

1 LES BRÈVES

La rentrée de la Collégiale et l'actualité de la Politique de la ville :

- Les synthèses rédigées à l'issue de chacune des rencontres de la Collégiale ont été diffusées et figurent dans le Bilan de la concertation citoyenne en vue de la rédaction du prochain Contrat de Ville (en annexe)
- De nouvelles instructions de la part du Ministère ; l'échéance du nouveau Contrat de ville approche, un comité de pilotage est organisé fin octobre. Le Contrat de ville paraîtra donc prochainement et sera également mis à disposition sur la plateforme Resanat : les conseils citoyens auront ainsi la possibilité de le consulter et d'y apporter leurs contributions
- Madame Sonia Agresti-Roubache a été nommée Secrétaire d'Etat chargée de la Ville en juillet 2023, auprès du Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
- Madame Lydia Guirous, nouvelle Préfète déléguée à l'égalité des chances de la Gironde, s'est présentée devant la Collégiale des CC, rendez-vous est pris pour de prochains échanges
- La Collégiale poursuit son travail de contribution à l'écriture du prochain Contrat de ville. Pour rappel, l'objectif est de cibler les besoins des quartiers et de leurs populations et d'imaginer des pistes d'actions à l'échelle métropolitaine au travers des 11 thématiques suivantes :
 - Le vieillissement de la population dans les quartiers
 - La réussite éducative des jeunes dans les quartiers
 - L'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entrepreneuriat)
 - La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité
 - La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes
 - La santé mentale des habitants
 - Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers
 - Les transitions (écologique, numérique, gestion de l'eau dans les quartiers...)
 - L'accès aux droits
 - Les mobilités (changement de lignes - exemple de Bègles / stationnements / mobilités et emploi)
 - Le fonctionnement des Conseils citoyens, en lien avec les institutions

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Dans le prochain contrat de ville un chapitre sera consacré aux attentes et besoins des Conseils citoyens et de leurs quartiers, d'où l'intérêt de l'étude des différentes thématiques précisées.

Lors de la huitième rencontre de la Collégiale, les conseillers citoyens se sont réunis pour parler de santé mentale, de cadre de vie et d'attractivité au sein de leurs quartiers.

La santé mentale des habitants

La pandémie de Covid-19 n'a pas été sans conséquences, depuis, les problématiques associées à la santé mentale des habitants ne cessent de s'amplifier.

- Il n'y a aucune transmission et aucune communication entre les différents interlocuteurs : *“Quand on est confronté à une personne qui a des problèmes mentaux, on ne sait pas vraiment qui alerter et quand on alerte on n'a pas de retour. On se sent démunis, et le bailleur ne fait pas le relais”*
- Une réelle difficulté à communiquer ET à contacter les représentants élus auprès des bailleurs sociaux : *“On ne peut pas joindre ces personnes” - “Le représentant des locataires est devenu un fantôme” - “Comment on fait quand le représentant s'évapore ?”*
- Ce silence a d'autres conséquences et provoque de grandes difficultés dans le quotidien des habitants : anxiété, angoisse, sentiment d'abandon... **Il faut rétablir ces liens essentiels.**
- Un sentiment d'inquiétude et de mise en danger constant : *“On ne sait pas ce qu'il se passe dans les appartements. Et parfois, certains habitants n'ouvrent jamais leurs fenêtres”*

“NOUS N'AVONS PAS ACCÈS AUX DROITS”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- Un manque évident de structures spécialisées dédiées au suivi psychologique : *“Nous sommes les derniers servis”*
- **Il est aujourd’hui nécessaire de revoir la politique dédiée à la santé mentale des habitants en termes d’actions** : *“On ne voit pas les structures spécialisées, les associations ni les permanences”*
- De nombreux problèmes à traiter chez les adolescents ; renfermement, pensées suicidaires... **Il faut agir et instaurer le “aller vers” et prévoir les “lieux pour”**
- D’autres problématiques en termes d’accès aux soins : la plateforme Doctolib est un réel frein à la prise de rendez-vous et au suivi médical des habitants des quartiers prioritaires : (encore) le constat d’une fracture numérique : ***“les médecins doivent s’adapter aux modes de vie des habitants”***
- De plus, il y a de moins en moins de professionnels de santé, moins de médecins et moins de specialists... pour des besoins toujours plus grandissants
- Les effets du Covid arrivent maintenant : *“l’après coup n’est pas traité”*, les habitants font face à de grandes difficultés ; développement des comportements addictifs aux écrans et aux jeux vidéo notamment chez les plus jeunes et ne cessent de se répercuter car il n’y a pas de solutions et pas d’actions
- La consommation des substances illicites et ses conséquences dramatiques figurent également parmi les sujets majeurs à traiter pour la santé mentale des habitants : *“Chez nous c’est malheureusement habituel, on vit avec, c’est Presque naturel”* - *“Il n’y a pas de solutions”*

“BEAUCOUP DE GENS CONCERNÉS VONT SE RENFERMER, SE RECLUENT CHEZ EUX, LÀ OÙ IL FAUDRAIT S’OUVRIR...ET SI IL Y A PAS DE VIE SOCIALE ÇA EMPIRE”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers prioritaires

- Certains bâtiments ont été mal réhabilités et contraignent les habitants à vivre dans de mauvaises conditions : des problèmes phoniques (VMC, voisinage), une conséquente problématique relative à la chaleur ; de nouvelles cours d'écoles et des toits en bitumes : *“ Quand tout s'y met c'est juste pas possible”*. **Nécessité de trouver des solutions alternatives : végétalisation, îlots de fraîcheur...**
- La majorité des bâtiments habités et des locaux appartenant aux bailleurs sociaux sont en mauvais état : insalubrité, moisissure... *“Le rôle des bailleurs sociaux n'est encore une fois pas rempli”*. Un réel frein face à la dynamique d'actions que les habitants souhaiteraient impulser : *“On ne peut pas agir de façon efficace, on a cherché des interlocuteurs mais il n'y a personne”*
- Un point de vigilance important sur la fausse attractivité des co-propriétés, dont les logements ont été vendus sans intégrer les coûts énormes des renovations...qui sont à la charge des nouveaux co-propriétaires : *“c'est bien beau de faire accéder...mais ces bâtiments ne sont pas en état et avaient besoin de rénovation...les bailleurs ont gagné de l'argent...et cela n'a pas entraîné davantage de mixité...”*
- Une faible attractivité qui s'explique par la réputation... : *“Personne ne vient chez nous parce que la réputation c'est les voyous, les bruits, la saleté et la drogue”*
- ... qui s'étend au monde professionnel : *“ Il y a le problème de l'image que l'on renvoie quand on habite un quartier prioritaire pour trouver du travail”*
- Pour faire lien avec la thématique précédente, il y a également de réelles conséquences psychologiques quant au fait d'être contraint de rester et de finir sa vie dans un quartier prioritaires : *“ Maintenant ce n'est plus un choix, c'est une nécessité : parfois les QPV sont un terminus...et on ne peut plus bouger car ce sera une hausse des loyers”*

“ATTENTION, LES CO-PROPRIETES, C'EST DE LA FAUSSE ATTRACTIVITÉ ET C'EST TRÈS DANGEREUX”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- Les habitants n'ont pas été concertés au sujet de l'aménagement des quartiers : *"Ils ont coupé des arbres pour bitumer..."*
- Au sujet de l'aspect financier et de l'accès au logement, les habitants font face à d'autres problématiques ; les loyers des logements plus petits sont souvent plus chers que les logements plus grands et occupés par des personnes seules : *"je suis passé d'un T5 à T3 et je paie quasiment plus cher"*
- Une gestion des déchets toujours très problématique : *"C'est mal pensé, on refait les erreurs du passé" - "J'ai les poubelles en face de chez moi, parfois je n'ouvre pas les volets, je vois des rats, ça sent mauvais et parfois les poubelles ne passent pas, c'est juste l'enfer"*
- **La transition écologique doit aussi être prise en considération dans les quartiers** : absence de branchement pour les voitures électriques, pas assez d'arrêts de bus, de garages à vélos, d'accès suffisant à la fibre...
- **Ecouter les locataires** : *"Nous voulons choisir qui fait les animations de nos quartiers car actuellement ça contribue à la mauvaise image que l'on renvoie. Il faut arrêter les fresques en pied d'immeuble et faire ça dans les zones publiques, pas chez nous car ça nous renvoie juste l'image que nous ne sommes pas des locataires normaux"*
- **Il faut écouter les habitants et contrôler ce qui se fait derrière chacune des propositions et actions car bien souvent ils ne disposent pas d'explications ni de justifications** : *"Avant les réunions, souvent on n'a pas les documents. Et après, il n'y a jamais de retours ni de comptes rendus"*

"LES HABITANTS DES QUARTIERS POPULAIRES ONT LE DROIT DE CITÉ COMME LES AUTRES, CE SONT DES CITOYENS À PART ENTIÈRE, QU'ILS VOTENT OU PAS "

3

CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



La prochaine rencontre de la collégiale des conseils citoyens :

Mercredi 27 septembre 2023 à 18h



À la préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)



Possibilité de suivre les rencontres en visio
- infos dans les invitations mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



Synthèse de la réunion du mercredi 27 septembre 2023

1 LES BRÈVES

- **Pour votre information** : les trois prochaines rencontres de la Collégiale se dérouleront **le 25 octobre, le 8 novembre ainsi que le 20 décembre de 18h à 20h** (informations supplémentaires à la fin de la synthèse)
- La neuvième rencontre des conseillers citoyens a notamment fait l'objet d'un état des lieux et de l'étude de différentes situations de discriminations rencontrées au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Voici le lien vers le site du Défenseur des Droits répertoriant la liste des critères définis par la Loi de lutte contre les discriminations :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>

- Vous trouverez également en troisième partie de la synthèse le **lien Resana** ainsi que la procédure à suivre vous permettant de visualiser l'avancée de l'écriture du Contrat de ville et d'y contribuer

La Collégiale poursuit son travail de contribution à l'écriture du prochain contrat de ville.

Pour rappel, l'objectif est de cibler les besoins des quartiers et de leurs populations et d'imaginer des pistes d'actions à l'échelle métropolitaine au travers des 11 thématiques suivantes :

- Le vieillissement de la population dans les quartiers ✓
- La réussite éducative des jeunes dans les quartiers ✓
- L'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entrepreneuriat) ✓
- La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité ✓
- La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes ✓
- La santé mentale des habitants ✓
- Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers ✓
- Les transitions (écologique, numérique, gestion de l'eau dans les quartiers...)
- L'accès aux droits
- Les mobilités (changement de lignes - exemple de Bègles / stationnements / mobilités et emploi)
- Le fonctionnement des Conseils citoyens, en lien avec les institutions

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Dans le prochain contrat de ville un chapitre sera consacré aux attentes et besoins des Conseils citoyens et de leurs quartiers, d'où l'intérêt de l'étude des différentes thématiques précisées.

Lors de la neuvième rencontre de la Collégiale, dix conseillers citoyens se sont réunis pour parler de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes / hommes.

La lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes / hommes

"ON COCHE TOUTES LES CASES DE DISCRIMINATIONS"

→ Handicap

- Les habitants constatent un réel manquement à l'application de la Loi au sein de leurs quartiers
- Les logements ne sont pas mis aux normes ni adaptés pour l'installation des personnes portantes d'un handicap : *"Ce n'est pas normal, d'après la Loi le bailleur doit faire ces modifications et nous on doit se battre pour ça, comme toujours. Et c'est sans compter le fait que la moitié des travaux est souvent à la charge des locataires..."*
- La suppression des appartements en rez-de-chaussée des immeubles au bénéfice de l'installation de commerces engage de nouvelles problématiques d'accessibilité face aux handicaps et au vieillissement de la population

→ Mixité

- *"La mixité a disparu, c'est un glissement vers le bas et on rajoute de la pauvreté à la pauvreté. On ne met que les gens qui n'ont pas de revenus dans nos quartiers"* : la Collégiale des Conseils citoyens souhaiterait **rencontrer et échanger** avec les professionnels concernés au sujet de la politique de l'attribution des logements

" LE PROBLEME DES DROITS, C'EST QU'A CHAQUE FOIS ON DOIT SE BATTRE POUR QU'ILS SOIENT APPLIQUES"

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

“LA MIXITÉ N’EXISTE PLUS. C’EST OBSUR, ON NE VOIT PLUS QU’UN MÊME TYPE DE PERSONNES, ÇA FAIT QUARTIER PAUVRE. ON ME LE DIT SOUVENT; ÊTRE RIVE DROITE ÇA FAIT CAS SOCIAL, ON EST CATALOGUÉS ET CLIVÉS, C’EST LE VILLAGE INDIEN”

- Comment répondre aux inquiétudes grandissantes des habitants ? “Ça ne peut pas évoluer car ce sont les bailleurs qui s’occupent des logements et uniquement des personnes à bas revenus, il faut casser le quartier”
- Une réelle nécessité de mettre en oeuvre des **actions pérennes** : “Il faut mettre en place des actions qui portent leurs fruits et si on commence quelque chose, il faut le faire dans la durée”. Emerge malgré tout le sentiment que quelque chose se passe : “La politique de la ville a été efficace... mais le fossé s’agrandit”
- **Lutter contre le “laisser-aller” et ré-orienter l’image du quartier** : “Beaucoup de personnes s’imprègnent de cette mauvaise image et de cet état d’esprit ; de toute façon je mets mes poubelles là parce que je suis un cassos”
- Le racisme perdure et se manifeste par de l’ostracisme et par le développement d’une véritable culture de l’entre soi : “ Il est devenu ordinaire. On a stoppé cette lutte, puis ce n’est plus la discrimination qui nous gêne le plus car il n’est pas chez nous, il est en face” - “ les centres sociaux aussi peuvent discriminer au travers de leurs repas et de leur fête de la musique, par exemple sur les repas on est passé du repas français imposé, au repas de toutes les cultures... et finalement c’est un repas maghrébin”
- La question de l’attribution des logements au sein des quartiers de la politique de la ville est urgente car elle dispose de nombreuses conséquences négatives, notamment celle de la “discrimination par l’adresse”; **comment la Politique de la ville peut-elle lutter ?**

“LA GHETTOÏSATION, C’EST PLUTÔT UNE AUTO-DEFENSE : LE SENTIMENT DE CERTAINS HABITANTS C’EST “ILS NE VEULENT PAS DE NOUS, ALORS ON RESTE ENTRE NOUS”. MAIS C’EST D’ABORD UN PROBLEME DE PAS VOULOIR DE NOUS, LE DROIT N’ARRIVE PAS JUSQU’A NOUS...ET APRES C’EST COMPLIQUE DE DEMANDER AUX GENS DE RESPECTER LES VALEURS REPUBLICAINES”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

“POUR TROUVER DU TRAVAIL CERTAINES PERSONNES SONT PRIVILÉGIÉES PARCE QU’ELLES N’HABITENT PAS UN QUARTIER PRIORITAIRE”

“NOUS DEVONS MENTIR SUR NOTRE ADRESSE MAIS LA POSTE NOUS L’IMPOSE”

“ON VIT DANS LA GHETTOÏSATION, ON NE VEUT PAS DE NOUS, LE DROIT NE VIENT PAS JUSQU’À CHEZ NOUS”

- **“Dans les quartiers, soyons des laboratoires !”** : l’expérimentation permettrait de lutter contre certaines formes d’inégalités

→ Égalité femmes / hommes

- Les femmes subissent des discriminations dans le domaine du travail et se retrouvent souvent dans de dangereuses situations : un travail dissimulé sans aucune conditions sociales à cause des problématiques de garde d’enfants
- Une insécurité renforcée le soir et la nuit : “ À partir de 19h je ne sors plus parce que j’ai peur” ; “On ne sait jamais jusqu’où ça peut aller”

“Je ne peux pas me promener à l’heure que je veux, je me sens en insécurité totale. Chose que je faisais avant mais plus maintenant, il y a beaucoup de squats, de jeunes, de rassemblement. Il y a certaines zones où il faut faire profil bas, il faut faire attention aux regards”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- Une occupation de l'espace public très inégale : *“Les terrasses sont occupées par les hommes et je n'oserai jamais aller y boire un café, je sais que n'y serai pas la bienvenue”*
- Une vigilance constante et renforcée : *“ On n'a pas de Burka mais c'est comme si on avait un bouclier”*
- **Des initiatives à prendre :**

“Il faut aller dans les écoles et de façon générale et miser sur les générations futures”

“Il faut agir sur cette peur qui s'est institutionnalisée”

“Il faut éduquer et discuter”

“Il n'y a pas que les enfants, les parents aussi”

“C'est important d'entendre le côté répressif de ces actes, il y a des droits et des devoirs, il faut saisir la justice”

“ Il y a aussi les appels à projets ! On pourrait se servir du théâtre pour apprendre l'empathie”

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



La prochaine rencontre de la collégiale des conseils citoyens :
Mercredi 25 octobre 2023 à 18h



À la préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)



Possibilité de suivre les rencontres en visio
- infos dans les invitations mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

ACCÈS AU LIEN RESANA

<https://resana.numerique.gouv.fr/public/>

Pour accéder au document et apporter vos contributions il faut que chaque Conseil citoyen créé son accès avec sa propre adresse mail.



Lorsque votre adresse mail est indiquée, vous arrivez sur cette page qui vous permet de finaliser l'inscription du Conseil citoyen et d'accéder à la plateforme collaborative

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



Synthèse de la réunion du mercredi 25 octobre 2023

1 LES BRÈVES

• L'actualité de la politique de la ville :

Le contexte politique international sensible et délicat fragilise un peu plus le lien social entre les habitants et peut parfois renforcer le cloisonnement des communautés au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La nouvelle géographie des quartiers prioritaires paraîtra très prochainement et sera présentée aux conseillers citoyens à l'occasion d'une nouvelle rencontre de la Collégiale.

La Collégiale poursuit son travail de contribution à l'écriture du prochain contrat de ville.

Pour rappel, l'objectif est de cibler les besoins des quartiers et de leurs populations et d'imaginer des pistes d'actions à l'échelle métropolitaine au travers des 11 thématiques suivantes :

- Le vieillissement de la population dans les quartiers ✓
- La réussite éducative des jeunes dans les quartiers ✓
- L'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entreprenariat) ✓
- La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité ✓
- La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes ✓
- La santé mentale des habitants ✓
- Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers ✓
- Les transitions (écologique, numérique, gestion de l'eau dans les quartiers...) ✓
- L'accès aux droits
- Les mobilités (changement de lignes - exemple de Bègles / stationnements / mobilités et emploi)
- Le fonctionnement des Conseils citoyens, en lien avec les institutions

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Dans le prochain contrat de ville un chapitre sera consacré aux attentes et besoins des Conseils citoyens et de leurs quartiers, d'où l'intérêt de l'étude des différentes thématiques précisées.

Lors de la dixième rencontre de la Collégiale, quinze conseillers citoyens se sont réunis pour parler de transitions. Concept pluriel qui s'articule par exemple autant au niveau de l'écologie, avec la gestion des déchets, de l'eau et de l'électricité, que de l'alimentation et concerne ainsi pleinement les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

LES TRANSITIONS

"IL Y A DES FREINS QUE L'ON NE COMPREND PAS"

→ Écologie

- Les Conseils citoyens souhaitent intégrer une consommation plus (éco)responsable pour les projets dans lesquels ils s'engagent et souhaitent s'engager à l'avenir ; exemple de l'appel à projets émis dans l'objectif de supprimer les gobelets jetables à base de pétrole... qui est resté sans réponse
- Les associations ne respectent pas toujours les clauses à appliquer en matière de transition écologique, ce qui va à l'encontre des engagements des habitants
- **La solution serait alors de mieux évaluer ces pratiques**, et de ne pas en rester à la seule "auto-évaluation" par les porteurs de projets eux-mêmes

"NOS IDÉES SONT RECUEILLIES, MAIS NE SONT PAS APPLIQUÉES..."

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- “L’installation de bornes pour les voitures électriques n’a pas été prévue chez nous”, il faut considérer et penser ce dispositif avec **égalité** !

→ La gestion des déchets

“ON A L’IMPRESSION QUE LA MÉTROPOLE NOUS A OUBLIÉS”

- Cette politique doit faire l’objet d’une attention toute particulière, **elle doit être bien expliquée afin d’être bien appliquée**
- La gestion des déchets au sein des quartiers est à ce jour extrêmement problématique, il faut agir ; **mise en place de pictogrammes, d’une présence humaine afin d’assurer un véritable accompagnement vers les bons réflexes citoyens à adopter**
- L’installation et les aspects techniques de certaines poubelles ne correspondent pas à la vie pratique des habitants ; l’ouverture des bacs enterrés est trop petite par rapport à la taille des sacs poubelles et est placée trop haut pour soulever ces derniers lorsqu’ils sont parfois lourds
- Les habitants sont inquiets quant au devenir du compostage qui va devenir obligatoire ; “au niveau collectif, qui va gérer et s’en occuper ?” - “ça pose vraiment des questions d’hygiène, il va y avoir des rats partout” - “ici ça ne marchera pas du tout et ça va créer encore plus de désagréments”

“ON SE RETROUVE ENCORE UNE FOIS FACE A TROP D’INJONCTIONS QUI NE SONT PAS EXPLIQUÉES”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- **Des explications sont nécessaires pour la mise en place de ce nouveau dispositif.** Pour qu'il fonctionne, il faut expliquer et sensibiliser au sujet de l'efficacité du composteur et que les habitants soient informés au sujet des intérêts, du sens et des répercussions positives et collectives.
- **Les conseillers citoyens ont fait part de leur souhait d'être consultés lors des moments de prises de décisions avec la Métropole et les entreprises concernées (choix des équipements, emplacements...)**
- Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville font également face à de grandes difficultés au sujet du dépôt sauvage ; **"il faut mieux informer, prendre en compte et trouver des solutions pour limiter et sanctionner le dépôt sauvage"**

"LA LOI NE S'APPLIQUE PAS DANS NOS QUARTIERS PRIORITAIRES ALORS QU'IL Y A UN GRAND MANQUE DE CIVISME, CEST TOUJOURS PAREIL"

- De plus, il faut aussi proposer des possibilités pour que les habitants puissent se débarrasser de leurs encombrants, par exemple pour les habitants n'ayant pas de voiture pour aller à la déchetterie

→ L'eau

- **"Le coût des charges est exorbitant" - " ce n'est pas normal étant donné que la définition même des QPV se fait sur la base de nos faibles revenus" ; inévitablement, le coût de l'eau pose aujourd'hui un réel problème qui ne cesse de s'accroître ; il faut plafonner et limiter ces prix**

"IL FAUT INSCRIRE LE PLAFONNEMENT DES FACTURES D'EAU DANS LE PROCHAIN CONTRAT DE VILLE"

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- Le souci de la qualité de l'eau s'ajoute à celui de son prix ; les habitants sont contraints d'acheter de l'eau en bouteille (plastique) pour boire une eau de meilleur gout...une contradiction forte avec les enjeux écologiques et la gestion des déchets plastiques:

“DES HABITANTS ACHETENT DES BOUTEILLES D’EAU EN PLASTIQUE POUR BOIRE DE L’EAU DE QUALITE...”

→ L'électricité

“ON EST CENSÉ ÊTRE PAUVRES MAIS ON PAYE NOS FACTURES PLUS CHER QUE LES AUTRES”

- ***“Au même titre que pour l'eau, il faut des aides”***
- Le coût des charges est de plus en plus difficile à gérer et lorsque le délai de paiement est dépassé, la sanction s'impose aux habitants ; *“Maintenant il n'y a plus de relance, la sanction est immédiate, c'est du jamais vu !”*
- Une sur-consommation électrique qui se répercute sur les charges des habitants et qui pourrait être évitée ; la consommation électrique de l'ascenseur n'est par exemple pas optimisée et les LED installées dans les parties communes consomment bien trop d'énergie
- Autre problème : l'installation et la sécurité des équipements des logements collectifs ; *“ les bailleurs sociaux ne font plus de préventif, uniquement du curatif”*. Autrement dit, les vérifications nécessaires ne sont pas effectuées, et on attend que le matériel soit défectueux pour le changer...

→ L'alimentation et le "bien manger"

- Un constat aujourd'hui indéniable et un fort enjeu de santé publique ; la santé via l'alimentation a un coût de plus en plus conséquent ; **comment faire?**

***“ÉCONOMIQUEMENT COMMENT JE FAIS POUR LE FAMEUX 5 FRUITS
ET LÉGUMES PAR JOUR ?”***

***“SOIT JE MANGE BIEN ET JE SUIS EN BONNE SANTÉ, SOIT JE MANGE
MAL ET JE SUIS EN MAUVAISE SANTÉ MAIS JE VAIS POUVOIR
PAYER...JE FAIS QUOI?”***

- Les habitants ont conscience que des alternatives sont proposées mais une alimentation équilibrée reste globalement très chère ; *“ les fruits sont plus chers qu'un paquet de gâteau”*

→ Le rôle majeur des gardiens

- Pour finir, les conseillers citoyens ont évoqué un sujet transversal à la gestion de toutes les questions de transitions : **la présence d'un gardien au sein des résidences** des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- **Il faut développer, repenser le rôle du gardien et l'encadrer pour favoriser son bon fonctionnement** : *“il faut une vraie fiche de poste. Le gardien c'est notre première forme de lien social, sans gardien c'est le bordel”*
- **Solutionner la question de la sécurité** : *“les gardiens sont souvent agressés donc ils travaillent tôt le matin pour ne croiser personne ensuite. Ils disent oui à tout pour ne pas être embêter”* : un métier difficile mais qui devient de plus en plus indispensable.

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



**La prochaine rencontre de la collégiale des conseils
citoyens :
Mercredi 08 novembre 2023 à 18h**



À la préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de
Gaulle, 33000 Bordeaux)



Possibilité de suivre les rencontres en visio
- infos dans les invitations mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



Synthèse de la réunion du mercredi 08 novembre 2023

1 LES BRÈVES

- **L'actualité de la politique de la ville :**

Pour rappel, vous avez toujours la possibilité de consulter l'avancée de l'écriture du contrat de ville métropolitain 2024 - 2030 via la plateforme collaborative Resana (précisions des conditions d'accès dans la synthèse n°9).

À ce sujet, les conseillers citoyens présents ce jour nous ont fait part de leur souhait de se faire expliquer et de mieux comprendre la nouvelle géographie prioritaire.

La Collégiale poursuit son travail de contribution à l'écriture du prochain contrat de ville.

Pour rappel, l'objectif est de cibler les besoins des quartiers et de leurs populations et d'imaginer des pistes d'actions à l'échelle métropolitaine au travers des 11 thématiques suivantes :

- Le vieillissement de la population dans les quartiers ✓
- La réussite éducative des jeunes dans les quartiers ✓
- L'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entrepreneuriat) ✓
- La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité ✓
- La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes ✓
- La santé mentale des habitants ✓
- Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers ✓
- Les transitions (écologique, numérique, gestion de l'eau dans les quartiers...) ✓
- L'accès aux droits ✓
- Les mobilités (changement de lignes - exemple de Bègles / stationnements / mobilités et emploi) ✓
- **Le fonctionnement des Conseils citoyens, en lien avec les institutions**

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Dans le prochain contrat de ville un chapitre sera consacré aux attentes et besoins des Conseils citoyens et de leurs quartiers, d'où l'intérêt de l'étude des différentes thématiques précisées.

Lors de la onzième rencontre de la Collégiale, les conseillers citoyens se sont réunis pour parler d'accès aux droits et de mobilités. Ce sont les deux dernières thématiques étudiées en termes d'enjeux présents au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. La prochaine et dernière rencontre de l'année 2023 sera l'occasion de réfléchir à l'amélioration du fonctionnement interne des Conseils citoyens et externe, en lien avec les institutions notamment.

L'ACCÈS AUX DROITS

"CE N'EST PAS DU TOUT FACILE D'AVOIR ACCÈS AU DROIT COMMUN"

→ Des barrières multidimensionnelles

- "Le droit est existant mais pas accessible par tous" - "Beaucoup de personnes ne maîtrisent pas et ne connaissent pas quels sont leurs devoirs et leurs droits" : les habitants ne connaissent et ne comprennent pas toujours **les droits** auxquels ils ont accès
- Le fait de ne pas maîtriser la langue française constitue un réel frein lors de la réalisation de certaines tâches administratives ou bien dès lors qu'il est nécessaire de demander de l'aide pour la réalisation de celles ci
- Même dans une démarche d'accompagnement, les habitants ont des difficultés à solliciter les institutions ; "il y a beaucoup de choses qui sont mises en place mais dans la réalité la démarche personnelle est difficile à réaliser"

"SUR LE PAPIER C'EST GÉNIAL, MAIS DANS LA RÉALITÉ C'EST AUTRE CHOSE, C'EST DUR, IL FAUT VRAIMENT S'ACCROCHER"

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- Les numéros téléphoniques d'informations sont payants, ce qui représente un frein supplémentaire
- “J’ai des droits, soit je ne le sais pas, soit je le sais mais je n’y ai quand même pas recours” ; le **renoncement** fait également partie des aspects qu’il faut solutionner afin de garantir un meilleur accès aux droit des individus
- “Les démarches sont trop complexes, c’est décourageant et pour les étrangers c’est encore pire”
- Le **numérique** a aussi contribué a complexifier, dans certaines situations, l’accès aux droits des individus ; “pour les personnes âgées, l’accès aux droits a été mis à mal par le numérique”

→ Des solutions à développer

- Les prises de rendez-vous et les permanences au sein des institutions mises à disposition des habitants sont une bonne chose, il faut aller dans ce sens et les développer car ce type de service n’est à ce jour pas connu de tous
- Il faut envisager **l’accompagnement** comme réel vecteur de lien social et d’accès aux droits ; “selon moi, on a déjà les outils nécessaires pour proposer un accompagnement quelqu’il soit mais par contre il faut réfléchir à comment on accompagne ? Car les gens ne se déplacent pas donc comment pourrait-on faire ...mais “sans faire à la place de” ?”
- Il est important de ne pas attendre que les individus se retrouvent dans des situations critiques, à l’exemple des situation de loyers impayés, pour intervenir

“FINALEMENT, CE N’EST PAS VRAIMENT LA QUESTION DES SUPPORTS À DISPOSITION DES HABITANTS MAIS SURTOUT CELLE DE L’ACCÈS ET DE L’ACCOMPAGNEMENT”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- *“Il faut aller chez les gens et faire de la livraison d’informations ! C’est ce type de réunions informelles qui permettent d’avancer”*
- *Replacer l’humain au centre de ces enjeux en termes d’accès aux droits ; “on veut des personnes humaines au guichet, mais il n’y a plus de guichet...”*

→ L’accès au droit à la santé

- *“La santé est un élément quotidien mais tout ce qu’il se passe à ce niveau là devient très grave”*
- *De plus en plus de praticiens font le choix de la prise de rendez vous via la plateforme Doctolib ; ceci pose un réel problème notamment pour les personnes âgées et ne garantit ainsi pas l’accès aux soins à tous les individus*
- *La santé des individus est également mise de côté lorsque que les frais de certains soins sont à avancer ; “là aussi il faudrait pouvoir proposer un accompagnement spécifique, il faut pouvoir avoir une voie de recours pour payer ses soins et se faire soigner. En fait, il faut faire des propositions adaptées aux territoires”*
- *Il y a un véritable travail de prévention à faire, notamment du côté de la médecine scolaire mais également au niveau de la vulgarisation de certains enjeux en matière de santé via de nouveaux formats (photos, vidéos...)*

“IL N’Y A PLUS DE DROIT À LA SANTÉ, C’EST GRAVE”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

LES MOBILITÉS

“GLOBALEMENT LE BILAN EST POSITIF, LES QUARTIERS PRIORITAIRES SONT BIEN DESSERVIS”

- Une **accessibilité** au sein des quartiers prioritaires parfois inexistante pour les personnes à mobilités réduites (trottoirs, entrées des résidences et rampes d'accès inadaptées)
- *“Les routes sont bien faites dans la métropole mais pas dans les quartiers, chez nous il y a toujours des obstacles”*
- *“Les vélos ce n'est pas pour tout le monde, il n'y a pas de véritable accessibilité”* ; le paiement d'une caution constitue par exemple un réel frein quant à l'utilisation des **vélos** mis en location par les services publics
- *“L'injonction de privilégier les transports en commun à la voiture est difficile parce que c'est quand même très galère “ ; à ce sujet, il y a deux situations vécues : l'une selon laquelle “dans mon quartier on n'a plus besoin d'utiliser la voiture” et l'autre selon laquelle “tout dépend de ce que l'on a tout autour de soi, dans certains territoires je ne vois pas comment on peut faire sans voiture, on a besoin de ça”*
- **L'autopartage** semble être un aspect qui pourrait être étudié au sein des quartiers mais, encore une fois, avec la mise en oeuvre d'un accompagnement spécifique dans l'objectif de donner une chance au bon fonctionnement d'une telle initiative

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



EDITION SPÉCIALE DE LA PROCHAINE COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS

**La prochaine et dernière rencontre de la collégiale des
conseils citoyens de l'année 2023 se déroulera le
Mercredi 20 décembre à 18h**

**À cette occasion, nous vous proposons de partager un
moment convivial autour d'un petit apéritif
À vos préparations !**



À la préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de
Gaulle, 33000 Bordeaux)



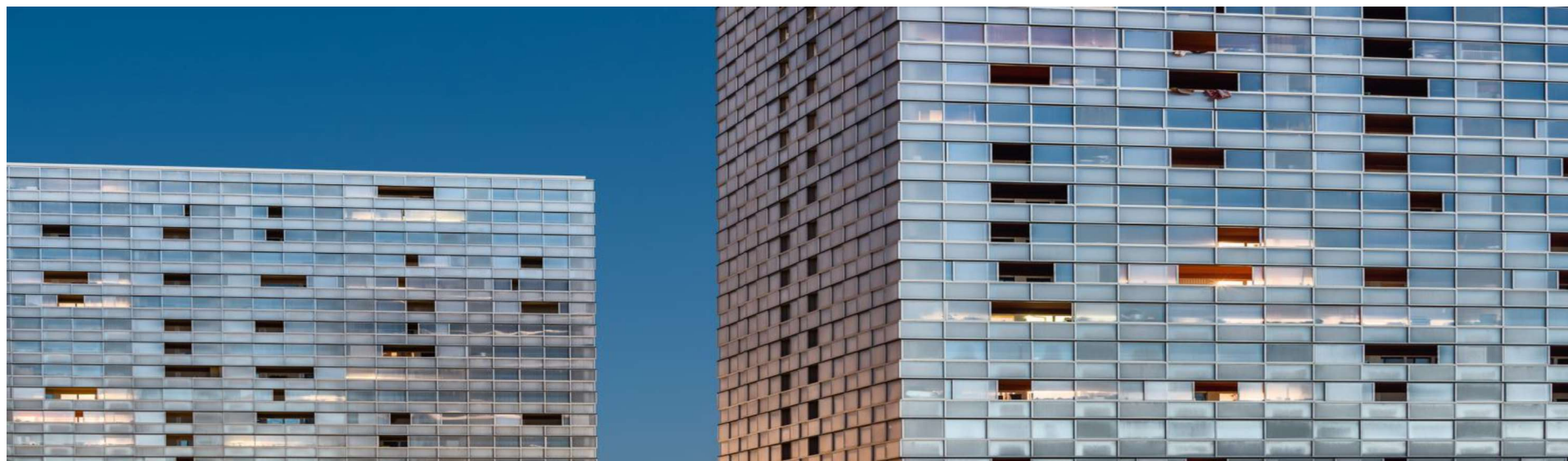
Possibilité de suivre les rencontres en visio
- infos dans les invitations mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

**Annexe 4 : Séminaire du 12 mai 2023
« Politique de la ville » des quartiers
prioritaires de Bordeaux Métropole –
Compte rendu**



Séminaire « Politique de la ville » des quartiers prioritaires de Bordeaux Métropole

- Compte rendu

Vendredi 12 mai 2023

Contexte du séminaire

Bordeaux Métropole et la Préfecture de Gironde coaniment le **contrat de ville** 2015-2023. Celui-ci arrive à échéance le 31 décembre prochain, et un nouveau dispositif de politique de la ville entrera en application le 1^{er} janvier 2024. Ni les contours de fonctionnement ni le niveau d'ambition du futur dispositif ne sont encore connus, mais l'Etat devrait faire des annonces à ce sujet dans les prochaines semaines.

Toutefois, la rédaction d'un nouveau document cadre type « contrat de ville », pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024, nécessite d'engager la réflexion dès maintenant. Bordeaux Métropole et la Préfecture n'envisagent pas de mener cette réflexion sans **concertation avec les acteurs** de la politique de la ville. **C'est pourquoi l'organisation d'un séminaire les réunissant est apparue comme incontournable.**

Ainsi, un **séminaire « Politique de la ville » des quartiers prioritaires de Bordeaux Métropole** organisé par le **Service ville et quartiers en renouvellement** de Bordeaux Métropole a eu lieu le 12 mai 2023 de 8h30 à 17h30 à l'Hôtel de la Métropole. Le séminaire a réuni plus de 120 participants.

Res publica, cabinet de conseil spécialisé dans les démarches participatives, a accompagné Bordeaux Métropole dans l'organisation et l'animation de ce séminaire.

SOMMAIRE

- Introductions et présentation de l'évaluation du contrat de ville..... p. 5
- Table ronde sur la politique de la ville..... p. 19
- Speed meeting..... p. 25
- L'atelier sur les orientations prioritaires..... p. 29
- L'atelier sur les sujets transversaux..... p. 56
- Conclusion..... p. 66
- Votre avis sur le séminaire..... p. 69

PROGRAMME

- ▶ **9h-9h15** : Accueil et présentation du séminaire
- ▶ **9h15-9h30** : La politique de la ville à partir de 2024
- ▶ **9h30-10h30** : Présentation du rapport d'évaluation du Contrat de ville de la Métropole Bordelaise
- ▶ **10h30-11h15** : Table ronde avec Johanna Dagorn et Olivier Chabot
- ▶ **11h15-12h30** : Speed meeting // Débat avec Johanna Dagorn et Olivier Chabot

PAUSE DÉJEUNER

- ▶ **14h-15h40** : Atelier en sous-groupes sur vos orientations prioritaires et le fonctionnement de la politique de la ville
- ▶ **15h40-16h** : Priorisation de vos orientations
- ▶ **16h-16h40** : Restitution et débat sur les questions de fonctionnement de la politique de la ville
- ▶ **16h40-17h20** : Présentation de vos orientations prioritaires et débat
- ▶ **17h20-17h30** : Présentation des suites de la démarche





Introductions et présentation de l'évaluation du contrat de ville

Introductions

Jean-Jacques Puyobrau, vice-président de Bordeaux Métropole délégué au logement, à l'habitat et à la politique de la ville, souhaite la bienvenue aux participants du séminaire. L'objectif du séminaire est de faire émerger des propositions au service de celles et ceux qui vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il est impératif de donner les mêmes chances de réussite aux habitants de ces quartiers où se concentrent des difficultés.

Nicolas Thibault, directeur de la coordination des politiques publiques à la préfecture de la Gironde, rappelle que le nouveau contrat de ville démarrera en 2024. Depuis un an, les acteurs travaillent à l'élaboration de celui-ci, notamment sur la base de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023. Le nouveau contrat de ville, y compris ses thématiques, seront ainsi construits à partir des spécificités locales et en partenariat avec des acteurs locaux (communes, associations, conseils citoyens). Un travail de périmétrage des nouveaux quartiers est en cours.

Fabienne Barbon, cheffe de bureau politique de la ville à la Préfecture de la Gironde, **Marie-Pierre Laubeuf**, chargée de mission Politique de la ville à Bordeaux Métropole et **Camille Garcelon**, chargée de mission à l'A'urba présentent l'évaluation du contrat de ville 2015-2023. L'évaluation a été réalisée entre février et juin 2022 avec :

- l'ensemble des signataires du contrat de ville
- le centre de ressources Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine (PQNA)
- l'Agence d'Urbanisme (A'Urba).



Présentation de l'évaluation du contrat de ville

Fabienne Barbon présente la méthodologie d'évaluation du contrat de ville.

- **Une approche qualitative :**
 - Deux à trois questions évaluatives identifiées par pilier du contrat de ville, soit plus d'une vingtaine de questions au total. 12 ont été retenues et travaillées en groupe de travail.
- **Une approche quantitative :**
 - Des questions évaluatives complétées par des données statistiques issues des études de l'Agence d'urbanisme (mandatées par la Métropole) et du bureau d'étude Compas via la plateforme Hauban (mandaté par PQNA).

Camille Garcelon présente quelques données quantitatives sur le contrat de ville.

Marie-Pierre Laubeuf et **Fabienne Barbon** présentent le volet qualitatif de l'évaluation du contrat de ville.

Les préconisations issues de l'évaluation du contrat de ville

Emploi, insertion, développement économique

- Travailler sur la mobilisation des publics et leurs qualifications, notamment en portant une attention aux femmes, aux séniors, aux précaires.
- Lancer un travail structurant sur la lutte contre les discriminations dans l'emploi, tant en matière de repérage, de « captage » et de mobilisation des publics.
- Renforcer le partenariat avec l'Insertion par l'Activité Economique (Entreprises d'insertion, Régie de quartier ...) pour développer des parcours et favoriser le développement d'entreprises de l'Entreprise Sociale et Solidaire.
- Renforcer la place des équipements d'activités économiques productives dans les quartiers.
- Identifier les opportunités foncières et les locaux à vocation économique avec des prix de locations adaptés aux entrepreneuses et entrepreneurs des « quartiers ».
- Organiser et coordonner l'accompagnement et le financement de l'entrepreneuriat.

Les préconisations issues de l'évaluation du contrat de ville

Education

- Renforcer la socialisation des enfants dès leur plus jeune âge.
- Améliorer le travail d'accompagnement sur les orientations et les transitions de cycle pour lutter contre le déterminisme social.
- Faire émerger un « Programme Réussite Educative » 16 / 18 ans.
- Accompagner les étudiants.
- Renforcer la scolarité des primo-arrivants et la socialisation des enfants allophones.
- Mieux prendre en charge les problématiques de santé mentale dès le plus jeune âge.

Participation

- Pour les conseils citoyens :
 - clarifier leurs rôles et leurs objectifs,
 - les former aux méthodes de l'animation ou de la gestion de projet
 - créer un mode d'emploi à destination de ces membres pour participer à la gouvernance des contrats de ville.
 - mettre en place un réseau intercommunal (ou départemental) pour maintenir une dynamique des conseils citoyens.
 - favoriser le partage d'expériences et mutualiser les moyens et les outils (fiche navette, ...).



Les préconisations issues de l'évaluation du contrat de ville

- Trouver un moyen de permettre la participation des jeunes et des personnes en activité.
- Faire évoluer les dispositifs de participation en tenant compte des transformations sociétales et technologique en leur octroyant une véritable et complète légitimité.
- Développer un « centre de ressource » en charge d'outiller les initiatives citoyennes (associations, collectifs ...).

Accès aux droits et à une pleine citoyenneté

- Analyser les besoins et coordonner les offres de formation linguistique pour adulte.
- Renforcer la lisibilité des acteurs et des actions, ainsi que, la complémentarité et la professionnalisation des intervenants sur ces formations.
- Prendre en charge des publics âgés et isolés sur la question de l'accès aux droits.
- Renforcer la prise en compte des droits fondamentaux des habitants des quartiers, notamment les questions de logement, de solidarité alimentaire, de santé, d'accès à la culture.

Les préconisations issues de l'évaluation du contrat de ville

Amélioration du cadre de vie des habitants

- Réaffirmer le « Renouveau urbain » comme l'un des axes de la « Politique de la ville » pour faire du projet urbain, un projet humain.
- Faire de l'émancipation socio-économique des habitants un objectif revendiqué des Projets de Renouveau urbain de la Métropole.
- Structurer les projets de Renouveau Urbain en projets économiques et d'emploi de territoire.
- Affirmer la place des habitants et leur émancipation socio-économique au centre des projets urbains.
- Impulser et structurer des actions d'accompagnement de cohésions sociales, d'amélioration du cadre de vie, de santé et de participation (avant, pendant et après les travaux) sous la forme d'un dispositif de type « 1% social » qui pourrait être complété par un « 1% Insertion ».
- Observer dans la durée les évolutions des questions de cohabitations et des transformations sociales à l'œuvre après un PRU.
- Améliorer l'information des habitants et des acteurs du quartier sur les projets de PRU.
- Diversifier les équipements économiques des quartiers.
- Favoriser les lieux uniques d'information, de participation et d'accompagnements socio-économique.

Réactions et questions sur l'évaluation du contrat de ville

Les participants ont pu réagir à la présentation de l'évaluation du Contrat de ville de Bordeaux Métropole et poser leurs questions. Vous trouverez ci-dessous une synthèse de ces échanges.

1. Quels sont les critères pour définir les quartiers prioritaires pour 2024 ?

A ce stade il reste ceux fixés par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dite « **loi Lamy** » : le principal critère pour le découpage des quartiers est la concentration de pauvreté définie en comparant les données des revenus déclarés des ménages par rapport au revenu médian de l'aire urbaine, avec un nombre minimum d'habitants (1000).

2. Les analyses statistiques ne sont pas suffisamment précises, quid des populations invisibles ?

La « Loi Lamy » ne prévoit qu'un travail à partir des données Insee issues du recensement et des fichiers fiscaux. Hors du cadre législatif en vigueur, des expérimentations sont en cours à partir de data (issues de la caf, transports, distribution d'eau, bailleurs ...) sur le territoire Nantais.

3. Comment éviter le biais de la moyennisation quand on regarde le revenu médian ? Comment tenir compte de l'hyper mixité dans certains quartiers qui voient les inégalités s'aggraver entre des riches de plus en plus riches et des pauvres de plus en plus pauvres, et comment éviter le biais de la moyennisation quand on regarde le revenu ?

A ce stade, la Loi ne prévoit que cette modalité d'approche des concentrations de pauvreté. Hors dispositif national, des expérimentations sont en cours à partir de data sur le territoire Nantais.

Réactions et questions sur l'évaluation du contrat de ville

4. Peut-on avoir le revenu médian au «carreau» ?

Oui, techniquement c'est possible mais il manque à ce stade les données carroyées des revenus de 2019 et le revenu national de référence pour avoir une vision proche de celle de l'INSEE.

Entrepreneuriat

5. Existe-t-il des données précises permettant l'étude des trajectoires entrepreneuriales des habitants.es des QPV ?

- Les chiffres-clés de l'étude "entreprendre dans les quartiers : libérer tous les potentiels" (bpifrance.fr)
- Un peu plus ancien et très riche : APCE « La création d'activité par les personnes migrantes, issues de la diversité ou des quartiers » 2013.

6. Les Micro-entreprises créées parviennent-elles à se développer jusqu'à un changement de statut ?

Oui, c'est le cas par exemple pour l'ADIE. L'insertion professionnelle y atteint 93 % à deux ans dont 84% dans leur entreprise. Un enjeu fort dans ce domaine réside dans l'appui au projet de développement des entreprises et pas seulement dans l'accompagnement à leur création. Un autre enjeu fort réside dans la capacité des entreprises à avoir des niveaux de fonds de roulement suffisant : les échecs en QPV ont comme première cause les retards de paiement.

7. Il existe un dynamisme fort pour l'entrepreneuriat dans les quartiers, une part d'intentionniste plus importante pour créer son entreprise que dans le reste de la métropole.

C'est en moyenne au plan national environ 1/5 adultes des QPV qui portent un projet ou une entreprise, selon les segments démographiques ce taux peut atteindre 45%.

Réactions et questions sur l'évaluation du contrat de ville

8. Les revenus issus sont-ils suffisants ? L'auto-entrepreneuriat est une trappe à pauvreté notamment pour les habitants des QPV qui ne dégagent pas de revenus suffisants. Est-ce le rôle de la politique de la ville de pousser à l'ubérisation ?

Le mouvement est important et semble, depuis plusieurs années, structurel. Un appui aux créat.rice.eur.s qui le souhaitent est un atout pour leurs réussites (le taux de survie des entreprises individuels accompagnées est plus important à 3 ans en QPV qu'hors de ceux-ci). A titre d'exemple pour l'Adie 90 % des créatr.eur.ices sont satisfait.e.s de leur création. 26 % vont créer des emplois (pour 52% : 1 emploi, 23% : 2, 12% : plus de 5)

9. Quid de l'organisation des partenaires dans la mise en œuvre des réponses ?

Elle est à compléter et à renforcer surtout après la création (développement, diversification).

Evaluations

10. A-t-on accès à la plateforme Hauban ?

Elle est toujours ouverte (et devrait le rester).

11. Comment l'évaluation du contrat de ville de la métropole est-elle reliée au nombre d'habitants QPV retenu par la future géographie prioritaire ?

Dans son principe elle ne l'est pas : l'évaluation a eu pour vocation d'analyser l'ancien « Contrat ». Néanmoins les premiers travaux sur les concentrations de difficultés socio-économiques montrent une certaine continuité de ces difficultés.

Réactions et questions sur l'évaluation du contrat de ville

12. Est-ce que vous avez pu analyser les relations de confiance / coopérations dans les quartiers? C'est en effet un enjeu très important afin de garantir l'engagement des habitants lors des différents projets.

Non, malheureusement ce travail n'a pas été fait dans le cadre de l'évaluation du Contrat de ville.

Contractualisation

13. Est-ce l'observation des poches de pauvreté de la métropole qui permet de déterminer le volume d'habitants à soutenir par la politique de la ville ?

Nous appliquons le critère de la Loi Lamy du 21 février 2014 (cf réponse question 1).

Gouvernance et participation citoyenne

14. A quand des groupes de travail élus à l'échelle métropolitaine ?

Dès la rentrée, ce type de réunions sera organisé de façon régulière et ponctuellement pour la préparation du Contrat.

15. Que vont devenir les Conseils Citoyens en 2024 ?

A ce stade ils sont maintenus et encouragés par le Ministre. Il pourra être déployé d'autres formes de dispositifs de participation.

Réactions et questions sur l'évaluation du contrat de ville

16. Peut-on / doit-on limiter le sujet de la participation citoyenne aux seuls conseils citoyens ? Comment reconnaître les différentes formes de participation et comment faire reconnaître l'engagement des personnes se mobilisant parfois de façon très importante.

Le Ministre de la Ville évoque un assouplissement des formes de la participation : si des conseils citoyens existent, il faut les accompagner mais s'ils n'existent pas ou ne peuvent fonctionner, d'autres formes de participations citoyennes aux questions d'intérêt général sont possibles.

17. Est-ce que les conseils des citoyens auront un avis sur la politique de la ville ?

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 le prévoit et l'actuel Ministre évoque leur importance et leur maintien dans le futur dispositif.

18. Quelle place des associations dans la remontée des problèmes vécus sur le terrain ?

Via les travaux préparatoires du futur Contrat et les dispositifs de participations (Conseils Citoyens, « Tables de quartiers »...).

19. Les conseils citoyens ne sont pas composés des familles les plus en difficulté. Leurs besoins ne sont pas identifiés et les conseils ne savent pas aller les chercher.

La loi Lamy instaurant l'obligation de créer un conseil citoyen par quartier prioritaire, ceux-ci ont été mis en place rapidement et par tirage au sort. Le conseil citoyen a pour vocation de favoriser la participation des habitants-es des quartiers prioritaires mais n'a pas permis d'avoir une vision exhaustive des enjeux. Ces Conseils doivent être complétés par un travail sur des données statistiques, des observations d'elu.e.s et de professionnel.le.s, des retours d'expérimentations, d'un travail sur des Data, etc.

Réactions et questions sur l'évaluation du contrat de ville

Orientations / priorités du futur Contrat de ville

20. Accompagner les étudiants des QPV à leur intégration à la vie étudiante et aux stratégies de carrière universitaire à acquérir ?

A ce stade aucune orientation n'est validée mais cet enjeu est repéré dans la cadre de l'évaluation.

21. Est-ce que le contrat de ville permettra de valoriser la création d'emploi auprès des plus précaires ?

Comme pour la question précédente, nous sommes au début du processus de préparation de ce contrat, rien n'est arrêté à ce stade. C'est un enjeu fort qui semble faire consensus.

Logement / Projet de rénovation urbaine

22. Qui finance le 1% ?

Il s'agit soit :

- du « 1 % patronal » ou « 1 % logement » qui est l'appellation usuelle du dispositif d'aide au logement créé en 1943. Financé par la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) versée chaque année par les entreprises du secteur privé et du secteur agricole de plus de 50 salariés. Jusqu'en 1992, le taux de la participation à reverser était fixé à 1 % de la masse salariale de l'année précédente. Aujourd'hui la PEEC représente 0,45 % de la masse salariale.
- d'une idée, évoquée lors de l'évaluation du « contrat de ville » pour accompagner les projets de rénovation urbaine à hauteur de 1% de leur coût sur leur volet humain. A ce stade rien n'est arrêté, mais ce pourrait être une mobilisation de l'ensemble des financeurs de ces projets.

Réactions et questions sur l'évaluation du contrat de ville

23. Les personnes un peu plus aisées qui viennent s'installer en QPV le font à l'intérieur même du périmètre ou plutôt dans les nouveaux logements en frange des QPV ?

Dans l'évaluation les deux cas de figure apparaissent : sans que nous puissions à ce stade les chiffrer, les QPV de la Métropole sont proche des réseaux de transports en communs, des grands secteurs de projets de la Métropole et dans une position moins périphérique qu'il y a 30/ 40 ans.

Donc ces personnes peuvent être dans certain cas installés dans les QPV ou en bordure (24% de la production de logement collectif s'est fait entre 2016 et 2021 dans la zone de 500 mètres autour de QPV). Dans les écoles primaires des QPV, une diversification des professions et catégories socioprofessionnelles (**PCS**) des parents est notable.

24. L'accès au logement neuf ou social est encore limité aux familles en précarité.

La charte Intercommunale d'Attribution prévoit la mise en place d'une stratégie de mixité sociale dans un objectif de rééquilibrage à l'échelle du territoire de la métropole. La Métropole va aussi lancer une étude sur la stratégie d'attribution des Logements Locatifs Sociaux en QPV, qui sera à la fois une déclinaison fine des objectifs de rééquilibrage et qui viendra alimenter l'évaluation de la stratégie globale.



Table ronde sur la politique de la ville

Table ronde sur la politique de la ville – les intervenants

Johanna Dagorn est sociologue à l'Université de Bordeaux, spécialisée dans les questions de discriminations, de violences de genre, de violence à l'école et d'inégalités sociales. En 2023, elle publie avec Arnaud Alessandrin l'ouvrage *Discriminations dans la ville. Sexismes, racismes et LGBTphobies dans l'espace public*.



Olivier Chabot est intervenant en sciences de l'éducation à l'Université de Bordeaux. Il y est co-responsable de la licence professionnelle intervention sociale - accompagnement social : Emploi Formation Insertion. Il est également président de l'Association Paritaire pour l'Evolution Professionnelle et vice-président du CESER Nouvelle Aquitaine.



Table ronde sur la politique de la ville – les interventions

**Quelles sont les spécificités des discriminations dans les quartiers politique de la ville, s'il y en a différentes d'ailleurs ?
Comment faire pour lutter contre cela ?**

Johanna Dagorn explique qu'on retrouve dans les QPV davantage de personnes discriminées que de discriminants. Elle ajoute que les discriminations à proprement parler entre les individus sont faibles. Les formes d'ostracisme, de harcèlement, de violences, etc. sont plus fréquentes.

Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin ont mené des **enquêtes de victimation** dans les QPV, consistant à analyser le sentiment de discrimination des personnes concernées. Ces enquêtes mettent à jour que les discriminations se manifestent souvent par l'assignation à une identité figée, par de la catégorisation.

En outre, en ce qui concerne la fabrication de la ville, Johanna Dagorn met en lumière les agressions, les stigmatisations et les violences (exemple : contrôle au faciès) que subissent les habitants des QPV lorsqu'ils sortent de leur quartier. Ces discriminations varient en fonction de la typologie des individus. On parle de **discrimination intersectionnelle** quand on est susceptible de subir simultanément plusieurs formes de discrimination à la fois (exemple : les femmes voilées).

Johanna Dagorn aborde aussi la question des **jeunes en situation de discrimination totale**. Il s'agit de jeunes qui sont tellement discriminés qu'ils en viennent à expliquer toutes les situations qu'ils vivent par de la discrimination. Cela peut être un vecteur de **radicalisation importante** et peut renforcer les **frontières ethniques** au sein du quartier.

Pour combattre cela, il est nécessaire selon Johanna Dagorn de lutter contre le sentiment de mépris, de faire de la prévention, de rappeler la loi et d'agir contre les discriminations à l'échelle d'une ville.



Table ronde sur la politique de la ville – les interventions

Malgré tout un tas de dispositifs mis en place depuis des décennies, il y a toujours des problèmes d'emploi dans certains quartiers. Qu'est-ce qu'on n'a pas encore fait ?

Olivier Chabot nous invite à nous interroger sur **l'injonction à l'emploi** dans notre société. Il confronte cette notion d'emploi (activité qui génère un revenu) à celle de travail qui n'est pas toujours reconnue (cf. *L'emploi est mort. Vive le travail*, Bernard Stiegler). Par exemple, dans les structures associatives, le travail des bénévoles est souvent moins valorisé que celui des salariés. Il est ainsi en faveur d'un **revenu universel** qui revaloriserait le travail.

De même, Olivier Chabot nous amène à repenser la notion de **compétence**. Par exemple, on considère qu'un jeune de 18 ans n'a pas de compétences sur le marché du travail. Il pointe le fait que le marché du travail repose sur des **logiques adéquationnistes** en encourageant le recrutement de personnes dont la formation et les expériences passées correspondent exactement au poste à pourvoir.

Olivier Chabot remet aussi en cause la notion de **marché de travail** car elle induit que l'homme est une marchandise.

Table ronde sur la politique de la ville – les échanges

Les échanges ont porté sur les points suivants.

De multiples violences dans le monde scolaire, de l'emploi et du travail

Johanna Dagorn souligne les multiples violences que subissent les habitants des QPV dans le monde scolaire, de l'emploi et du travail. **Le système ne favorise pas l'inclusion de ces individus.** Dans le système scolaire, les jeunes sont généralement orientés vers des métiers précaires et peu valorisés. Les parcours d'orientation se reproduisent souvent au sein d'une famille ; c'est ce qu'on appelle **le path dependency**. D'autre part, le marché de l'emploi ne leur offre que de rares possibilités car ces derniers n'ont pas les compétences recherchées. Ils ont pourtant des savoir-faire qui correspondent aux besoins de la société ; d'où la nécessité de réhabiliter **la notion de travail** qui permettrait d'intégrer des populations exclues jusqu'à présent. Le terme de « **capabilité** » doit être préféré à celui de compétence car il met en exergue l'importance de développer les capacités de chaque individu.

Des solutions pour lutter contre le sentiment de discriminations à l'école

Johanna Dagorn préconise dans un premier temps de **verbaliser les discriminations** que les habitants des QPV subissent à l'école. L'école doit cesser d'être indifférente aux différences. Dans un deuxième temps, il est essentiel d'**être à l'écoute** de ces populations. Cela requiert que les dominants cessent de stigmatiser la culture des dominés et fassent l'effort d'aller vers cette culture et de la reconnaître. Enfin, une autre solution possible **serait d'installer les institutions scolaires hautement valorisées (exemple : ENA) au sein des QPV.** En effet, le parti-pris jusqu'à présent a été plutôt d'ouvrir les portes de ces institutions (exemple : Sciences po) aux élèves les plus méritants des QPV. Or, ces derniers y sont confrontés à de multiples formes de violence au quotidien.

Table ronde sur la politique de la ville – les échanges

Des pistes pour lutter contre les discriminations dans l'emploi

Selon Olivier Chabot, si on veut aider un jeune à trouver son métier, il faut l'aider à rêver en développant son pouvoir d'agir. C'est une manière de lui permettre de se réapproprier son projet. Il explique que les organisations (par exemple les Cités de l'emploi) peinent à mettre cela en pratique.

En outre, un participant a relevé qu'une montée des publics des QPV se détournent des structures de l'accompagnement de l'emploi (comme Pôle emploi). Pour Johanna Dagorn, cette situation découle d'une défiance de ces publics envers les institutions qui les déshumanisent. Olivier Chabot ajoute que pour contrer cela, les professionnels doivent travailler sur leur posture afin de proposer un accompagnement qui prenne en compte les spécificités des individus et ne s'enferme pas dans des catégories préétablies (exemple : la catégorie « jeune »).

L'aller vers et la mobilisation des habitants des QPV

Olivier Chabot remet en cause la notion de mobilisation car elle reporte la responsabilité sur les individus. Il faudrait plutôt renverser le système et repartir d'en bas. Cela implique de recréer de l'activité dans les lieux d'habitation des personnes issues des QPV, de partir du terrain, de repenser l'horizontalité des relations de travail (entre bénévoles et salariés, entre employeurs et salariés, etc.).

Johanna Dagorn appelle à se méfier de la notion d'aller vers car elle peut tourner à la chasse aux publics et au contrôle social et conduire à des discriminations.



Speed meeting

Le speed meeting

8 acteurs extérieurs ou non à Bordeaux Métropole sont intervenus lors du speed meeting autour des thématiques liées à la politique de la ville (insertion professionnelle, transition écologique, numérique, etc.). Ils ont présenté aux participants les actions qu'ils mettent en œuvre et ont échangé avec eux autour de ces actions inspirantes. Ils ont pu également apporter des éclairages aux participants sur des points spécifiques.

Le speed meeting a duré 1h et s'est décomposé en deux tours de 30 minutes, eux-mêmes décomposés ainsi :

- **10 minutes** : L'intervenant·e présente son action et/ou sa structure et/ou ses travaux
- **20 minutes** : Temps de questions/réponses entre l'intervenant·e et les participants.

Le speed meeting a réuni une soixantaine de participants au total.



Le speed meeting

Liste des intervenants du speed meeting



Pierre Benassaya, Graines populaires. L'ONG Graines populaires œuvre à une réappropriation populaire de l'écologie. Elle organise des événements alliant solidarité et écologie dans les quartiers urbains et ruraux les plus précaires.



Rheda Boudjema, Positive Planet. L'ONG Positive Planet vise à lutter contre l'exclusion au travers de l'entrepreneuriat positif auprès des populations les plus précaires.



Ingrid Bianchi, Le Club 21ème siècle. Elle développe le programme de mentorat « Revel@her » qui vise à accompagner les femmes diplômées issues de la diversité et à révéler leur potentiel.



Ingrid Berghman, Wejob. Elle développe le programme « MEM » (Métier et Emploi, c'est pour moi !), qui facilite le retour et l'accès à l'emploi de personnes issues des QPV.



Alban Brettes, La WAB. La WAB est une école du web gratuite et un centre de formation aux métiers du digital pour les professionnels.



Célia Orgogozo, Espace textile. L'Espace Textile est un lieu de formation, d'apprentissage et de transmission des savoir-faire autour de la couture.



Le speed meeting

Louise FONTAINE, *L'alternative urbaine*. L'association *L'alternative urbaine* propose chaque année une saison culturelle de balades urbaines pédestres pour découvrir les quartiers méconnus ou mal connus (QPV) de Bordeaux Métropole et ses communes. Les balades sont animées par des "éclaireurs urbains", des habitants éloignés de l'emploi, pour qui cette activité rémunérée est un tremplin de retour vers un cadre professionnel.



Rasha Nagem, *Les militants des savoirs*. Elle est directrice de l'association *Les militants des savoirs* qui a comme volonté de participer à l'éducation populaire en ouvrant les savoirs universitaires aux besoins urgents de la population. Rasha Nagem est également chercheuse-Doctorante au laboratoire EFTS de l'Université de Toulouse-Jean Jaurès et travaille entre autres sur la question de la radicalisation chez les jeunes et sur les politiques de prévention qui y sont liées.










L'atelier sur les orientations prioritaires

L'atelier sur les orientations prioritaires

L'atelier consiste à définir des orientations prioritaires pour le futur dispositif politique de la ville sur les 10 thématiques suivantes.

Couleur de la table	Thématique n°1	Thématique n°2
	Education et Réussite éducative	Jeunesse et culture
	Insertion et économie des quartiers	Insertion professionnelle et place des femmes, garde d'enfants
	Inclusion, discriminations et citoyenneté	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville
	Vieillesse	Santé mentale, prévention et accès aux soins
	Transition écologique	Lien social et cadre de vie

L'atelier sur les orientations prioritaires

Dans un premier temps, chaque groupe de participants (5 à 9 personnes) a établi une liste d'orientations sur la thématique sur laquelle il a choisi de travailler. Dans un deuxième temps, chaque groupe a déterminé parmi la liste constituée son orientation prioritaire.

Au total, l'atelier a duré 1 heure et a réuni 84 participants répartis en deux salles différentes.



Les orientations prioritaires

Les groupes de participants ont sélectionné 33 orientations prioritaires parmi l'ensemble des orientations qu'ils ont définies. En fin d'après-midi, ils ont voté individuellement en attribuant un score de 0 à 2 à chacune des orientations, selon leur niveau de priorité. Il en résulte l'ordre de priorité suivant :

Rang	Thématique – Titre de l'orientation	Score
1	Santé mentale, prévention et accès aux soins – Inciter à l'installation des professionnels de santé dans les QPV (aménagement/espaces dédiés).	97
2	Education et réussite éducative – Aider les parents à soutenir leurs enfants sur la thématique de la scolarité et de l'orientation : leurs rêves, leurs envies, leurs besoins.	95
3	Jeunesse et culture – Participation des jeunes aux activités/projets/événements de la ville et des quartiers.	94
4	Insertion professionnelle et place des femmes, garde d'enfants – Renforcer les financements pour la garde d'enfants pour les personnes en insertion/recherche d'emploi. Mettre plus de moyens sur la garde d'enfants : information/financement/espace parents-enfants. Lever les freins à la garde d'enfants.	94
5	Insertion et économie des quartiers – Pérenniser les financements des structures sociales (exemple : centres sociaux) et associations.	93
6	Insertion professionnelle et place des femmes, garde d'enfants – Accompagner à l'émancipation, l'autonomie financière des femmes. Créer les conditions favorables à leur autonomisation et à l'expression de leur pouvoir d'agir.	93

Rang	Thématique – Titre de l'orientation	Score
7	Vieillesse – Etayer et valoriser/former les professionnels qui interviennent à domicile auprès des personnes âgées. Renforcer l'inclusion numérique, aide aux démarches.	93
8	Inclusion, discriminations et citoyenneté – Ne pas faire des quartiers des zones d'habitation mais des lieux de vie.	91
9	Inclusion, discriminations et citoyenneté – Décloisonner les QPV, valoriser leur image et leurs habitants par des actions inter-quartiers et inter-publics (dézoomer).	90
10	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville – Légitimer la place des habitants dans la gouvernance ("pas d'instance sans les habitants").	90
11	Transition écologique – Accompagner, expérimenter, financer de nouvelles constructions et réhabilitation de logements sur des critères de performance énergétique.	89
12	Education et réussite éducative – Estime et confiance en soi / acceptation / ouvrir le champs des possibles.	88
13	Insertion et économie des quartiers – Valoriser les talents des jeunes ainsi que les initiatives.	88
14	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville – La participation des jeunes = utiliser les nouveaux modes de communication, changer nos formes de réunions, avoir une réelle prise en compte de la parole des jeunes.	88
15	Inclusion, discriminations et citoyenneté – Favoriser l'accès aux droits sans discrimination.	87
16	Santé mentale, prévention et accès aux soins – Développer les 1er secours en santé mentale. Une psychiatrie hors les murs qui va au devant et accompagne.	87
17	Insertion et économie des quartiers – Travailler le lien entre entreprises, associations et habitants. Travailler la qualité des échanges.	86

Rang	Thématique – Titre de l'orientation	Score
18	Transition écologique – Mettre en relation les enjeux écologiques avec des modes de consommation plus vertueux et qui améliorent le pouvoir d'achat.	86
19	Education et réussite éducative – Appropriation des valeurs de la République et de la laïcité (éveil des consciences et émancipation).	84
20	Insertion et économie des quartiers – Encourager l'implication des entreprises dans les quartiers.	82
21	Inclusion, discriminations et citoyenneté – Sensibiliser l'ensemble des acteurs (publics/privés) aux discriminations, à la formation, aux sujets de genre et à l'orientation sexuelle, laïcité et handicap, violences.	82
22	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville – Offrir des propositions adaptées après consultation des habitants, de leurs besoins, de leurs particularités. Diagnostics des habitants et des acteurs locaux.	82
23	Insertion professionnelle et place des femmes, garde d'enfants – Sensibiliser à l'égalité femme-homme de 0 à 120 ans : changement des mentalités, des codes, des représentations en prenant en compte l'interculturalité	81
24	Lien social et cadre de vie – Favoriser la diversité de l'expression culturelle de tous les habitants.	81
25	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville – Favoriser l'insertion globale (citoyenne, sociale, familiale, etc.) et prise en compte de freins périphériques.	79
26	Insertion professionnelle et place des femmes, garde d'enfants – Valoriser les savoir-faire des femmes et réussites.	79
27	Inclusion, discriminations et citoyenneté – Généraliser la médiation interculturelle (+ interprétation) pour accéder à l'information.	79
28	Jeunesse et culture – Mettre l'accent sur la médiation culturelle.	77

Rang	Thématique – Titre de l'orientation	Score
29	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville – Favoriser les dispositifs de médiation et leur coordination : adultes - relais, police de proximité.	76
30	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville – Accompagner les habitants à se saisir des actions participatives, les associer.	76
31	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville – Coordonner les actions de l'aller vers et collaborer entre acteurs (à l'intérieur d'un QPV et entre les territoires) => mélange des acteurs => mélange des publics. Encourager la mutualisation, l'échange de bonnes pratiques entre acteurs (outils).	71
32	Lien social et cadre de vie – Faire des quartiers QPV des quartiers de « destination »/ « marketing territorial ».	65
33	Insertion professionnelle et place des femmes, garde d'enfants – Ecrire dans le contrat de ville que toute demande qui favorise l'articulation vie personnelle / vie professionnelle (horaires aménagés, garde d'enfants....) se verra attribuer un bonus.	63

Toutes les orientations de la thématique « Education et réussite éducative »

Deux groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Aider les parents à soutenir leurs enfants sur la thématique de la scolarité et de l'orientation : leurs rêves, leurs envies, leurs besoins...

Estime et confiance en soi / acceptation / ouvrir le champ des possibles

Appropriation des valeurs de la République et de la laïcité (éveil des consciences, émancipation).

Renforcer les compensations mises en place pour les enfants porteurs de handicap.

Démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, ouvrir le champ des possibles.

Revalorisation des formations et des filières professionnelles.

Genre et orientation.

Accès aux soins, notamment la santé mentale.

Accompagnement de la scolarité / orientation pour les parents.

Ouverture vers l'extérieur du quartier.

Davantage de mixité scolaire et moins de sectorisation.

Accompagnement des parents dans leur rôle éducatif.

Meilleur accès à l'orientation et aux études supérieures.

Maîtrise et accès de la langue française.

Réussite scolaire et lutte contre le décrochage

Favoriser le lien entre les institutions et les habitants.

Toutes les orientations de la thématique « Jeunesse et culture »

Deux groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Mettre l'accent sur la médiation culturelle.

Participation des jeunes aux activités / projets / événements de la ville et des quartiers.

Favoriser les échanges culturels entre les QPV et le hors QPV (habitants vers la culture et culture vers les habitants).

Renforcer l'accessibilité à la culture en mettant les jeunes acteur·rices.

Créer des espaces de rencontre conviviaux (sans trop de cadre).

Valoriser et prendre en compte des pratiques culturelles des jeunes.

Avoir une conception plus large de la « culture » (pas qu'aller au musée).

Plus de moyens financiers sur cette thématique.

Développer et accéder à des échanges culturels intergénérationnels.

Ouverture et sensibilisation aux différentes cultures.

Multiplier les lieux d'échange et de rencontre.

Développer les jumelages avec les villes étrangères.

Favoriser et faciliter la prise d'initiatives des jeunes (accompagnement facultatif).

Toutes les orientations de la thématique « Insertion et économie des quartiers »

Quatre groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Favoriser l'insertion globale (citoyenne, sociale, familiale, etc.) et prise en compte de freins périphériques.

Pérenniser les financements des structures sociales (exemple : centres sociaux) et associations.

Encourager l'implication des entreprises dans les quartiers.

Valoriser les talents des jeunes ainsi que les initiatives.

Travailler le lien entre entreprises, associations et habitants. Travailler la qualité des échanges.

Tirer profit du tissu associatif/des habitants pour identifier les besoins du quartier. Valoriser les profits afin de valoriser leur pouvoir d'agir.

Allouer une partie, préciser des moyens du Contrat de Ville au volet « insertion économie ». Engagement écrit : montants x durée des subventions.

Favoriser la création d'entreprises dans les quartiers en levant les freins : confiance, capital initial, compétences, réseau, croyance grâce au co-développement, partage des pairs.

Accompagnement : FLE / Alpha / Sociolinguistique.

Favoriser le lien entre les associations, les entreprises, les habitants pour mener à bien des projets sur le territoire. L'inscrire dans le Contrat de ville.

Valoriser le savoir-faire des femmes des quartiers.
Rendre lisible les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle.
Adopter l'offre à la demande des habitants.
Mise en place d'une synergie d'un réseau d'acteurs.
Information, coordination des acteurs : qui ? Quels financements ? Soutien aux initiatives de coopération (favoriser la complémentarité).
Utiliser la culture, le sport comme support de mobilisation, créateur de lien social.
Mieux accompagner l'entrepreneuriat (sous toutes ses formes) : informer, financer, encadrer.
Favoriser l'expression des habitants : récolter la parole des habitants, leur donner plus de place (y.c locaux).
Rapprocher le bassin de vie et le bassin d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> • Créer de la rencontre • Réserver les pieds d'immeuble aux entreprises locales et à l'ESS.
Coordination des acteurs locaux emploi, formation, insertion dans les quartiers.
Favoriser l'attractivité économique (sociale et culturelle) en aidant à l'implantation d'entreprises.
Proposer des programmes alternatifs avant d'entrer en entreprise classique (chantier, insertion formation).
Accompagner le développement des entreprises et associations des quartiers + mutualisation des postes des fonctions supports (réseaux sociaux, RH, communication).
Développer des lieux physiques et des activités mixtes : accompagnement / formation / frein / co-working / restaurants, artisanat.
Animer des moments de convivialité récurrents au cœur des quartiers. △ écoute active, échange dans une dynamique qualitative.

Toutes les orientations de la thématique « Insertion professionnelle et place des femmes, garde d'enfants »

Quatre groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Accompagner à l'émancipation, l'autonomie financière des femmes. Créer les conditions favorables à leur autonomisation et à l'expression de leur pouvoir d'agir.
Renforcer les financements pour la garde d'enfants pour les personnes en insertion/recherche d'emploi. Mettre plus de moyens sur la garde d'enfants : information/financement/espace parents-enfants. Levers les freins à la garde d'enfants.
Sensibiliser à l'égalité femme-homme de 0 à 120 ans : changement des mentalités, des codes, des représentations en prenant en compte l'interculturalité.
Ecrire dans le contrat de ville que toute demande qui favorise l'articulation vie personnelle / vie professionnelle (horaires aménagés, garde d'enfants....) se verra attribuer un bonus.
Valoriser les savoir-faire des femmes et réussites.
Lever les stéréotypes intégrés pour élargir le champ des possibles.
Retravailler les critères d'attribution des places en crèches / garde pour les mères isolées avec les enfants.
Développer des places en crèche où il y a des besoins.
Favoriser la compréhension des démarches administratives.

Développer des crèches mobiles.
Favoriser la création d'un réseau de femmes entrepreneurs / faire connaître les réseaux existants.
Développer les modes de garde : plus de places crèches AVIP, horaires atypiques, dispositif itinérant.
Introduire la mixité des formations et des métiers dès le plus jeune âge.
Décloisonner les pôles de compétences entre insertion et emploi et entre petite enfance et jeunesse.
Donner une place aux femmes dans l'espace public.
Valoriser leurs savoir-faire pour élaborer un projet professionnel.
Promouvoir l'égalité femme-homme auprès des jeunes hommes dans les QPV.
Sensibiliser et faciliter l'accès à la formation : levée de stéréotypes et réserver des places.
Développer l'offre de formation FLE.
Aller vers les femmes de toutes les communautés.
Favoriser la conciliation entre vie professionnelle et personnelle : émancipation.
Lever les freins à la barrière de la langue.
Créer des rencontres directes avec les entreprises.

Faire de la prévention dès l'école sur l'égalité fille/garçon et sur la diversité culturelle.

Restaurer la confiance en elle et en les institutions (école, etc.).

Favoriser la participation des femmes dans le développement et les initiatives locales (représentation dans les instances de démocratie locale).

Toutes les orientations de la thématique « Inclusion, discriminations et citoyenneté »

Quatre groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Généraliser la médiation interculturelle (+ interprétation) pour accéder à l'information.
Ne pas faire des quartiers des zones d'habitation mais des lieux de vie.
Favoriser l'accès aux droits sans discrimination.
Sensibiliser l'ensemble des acteurs (publics/privés) aux discriminations, à la formation, aux sujets de genre et à l'orientation sexuelle, laïcité et handicap, violences.
Décloisonner les QPV, valoriser leur image et leurs habitants par des actions inter-quartiers et inter-publics (dézoomer).
Formation sur les discriminations, les valeurs de la République aux institutionnels / professionnels.
Sensibiliser les habitants sur le terrain : désamorçage, accompagnement à la judiciarisation.
Assurer une veille et une détection des situations, notamment par le conseil citoyen.
Favoriser la participation et la représentativité des conseils citoyens / collectifs citoyens.
Développer les actions intergénérationnelles favorisant l'inclusion et la citoyenneté.
Favoriser l'accès aux droits sans discriminations.

Limiter la gentrification sous couvert de mixité sociale.
Ne pas délaisser les pratiques sportives et culturelles.
Animation du lien social par les habitants.
Aménagement du quartier et associer les habitants du quartier, lieux partagés !
Créer des quartiers attractifs pour les habitants des autres quartiers : par mobilité.
Accès aux services publics et à la santé.
Elargir la participation (éducation à la citoyenneté).
Lutter contre la fracture numérique et présence de conseillers numériques dans tous les quartiers politique de la ville.
Accompagner vers l'accès au logement et permette le maintien de l'accès au logement.
Réflexion sur la politique de peuplement à l'échelle métropolitaine.
Intégrer la lutte contre les discriminations de façon transversale.
Renforcer l'accès à la santé.
Redonner du pouvoir d'agir à une population souvent exclue des votations classiques sur des enjeux locaux, notamment sur leur cadre de vie (leur logement au travers des bailleurs).
Citoyenneté des jeunes : enfants et jeunes avec vigilance à ce que tous les territoires soient représentés + délocalisation dans les QPV.

La place des femmes dans l'espace public.

Accessibilité des espaces publics pour les personnes en situation de handicap.

Formation des acteurs de la sécurité publique et institutionnelle (police, etc.) aux violences faites aux femmes, enfants, aux discriminations...

Toutes les orientations de la thématique « Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville »

Quatre groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Favoriser les dispositifs de médiation et leur coordination : adultes - relais, police de proximité.

Offrir des propositions adaptées après consultation des habitants, de leurs besoins, de leurs particularités. Diagnostics des habitants et des acteurs locaux.

Coordonner les actions de l'aller vers et collaborer entre acteurs (à l'intérieur d'un QPV et entre les territoires) => mélange des acteurs => mélange des publics. Encourager la mutualisation, l'échange de bonnes pratiques entre acteurs (outils).

Accompagner les habitants à se saisir des actions participatives, les associer.

Légitimer la place des habitants dans la gouvernance ("pas d'instance sans les habitants").

La participation des jeunes = utiliser les nouveaux modes de communication, changer nos formes de réunions, avoir une réelle prise en compte de la parole des jeunes.

Favoriser les actions hors les murs, les pieds d'immeubles, investir les lieux de vie pour toucher les habitants qui ne fréquentent pas les associations.

Donner plus de moyens aux « petits acteurs locaux ».

Accompagner les habitants à se saisir des actions participatives, les associer.

Encourager la mutualisation, l'échange de bonnes pratiques entre acteurs (outils).
Considérer l'aller-vers comme un moyen pour que les habitants puissent accéder aux droits, démystifier les lieux citoyens. Remettre du sens dans la notion d'aller-vers.
Déployer des actions de proximité : porte-à-porte, pied d'immeubles, fête des voisins...
Redonner du pouvoir d'agir aux habitants => l'habitant-acteur.
Généraliser des consultations d'habitants sur des sujets dépassant le quartier.
Valoriser l'engagement bénévole des habitants.
Multiplier les supports d'expression des habitants : panneaux, applications...
Communication des bailleurs.
Favoriser les acteurs locaux plutôt que financer des dispositifs « hors sol » pour faire de l'aller-vers... Utiliser l'appui local et les acteurs déjà en lieu.
Coordination de nombreux dispositifs d'insertion professionnelle qui se superposent et qui n'ont aucun ancrage.
S'inscrire dans le paysage, dans le quotidien, dans la culture du quartier.
Investir « l'aller vers » numérique... réseaux sociaux pour proposer l'offre vers les jeunes et être plus lisible.
Respecter la libre adhésion, ne pas confondre « aller vers » et traque ou contrôle social.

Toutes les orientations de la thématique « Vieillesse »

Un groupe de participants a travaillé sur cette thématique et a identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'il a jugé être prioritaires.

Etayer et valoriser/former les professionnels qui interviennent à domicile auprès des personnes âgées. Renforcer l'inclusion numérique, aide aux démarches.

Maintenir les « anciens » / « aînés » dans les quartiers pour favoriser la cohésion sociale.

Un aménagement du bâti / espace public qui prend en compte les problématiques de dépendance.

Un aménagement du quartier qui intègre les services de soin (infirmiers, médecins...).

Mieux détecter en amont les situations à risque grâce au lien social, au maillage pour détecter plus en amont les situations.

Valoriser l'engagement des retraités, le bénévolat => le vieillissement comme une ressource.

Des services de proximité au plus proche : acteurs sociaux, sport, santé, culture...

Toutes les orientations de la thématique « Santé mentale, prévention et accès aux soins »

Un groupe de participants a travaillé sur cette thématique et a identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'il a jugé être prioritaires.

Inciter à l'installation des professionnels de santé dans les QPV (aménagement/espaces dédiés).
Développer les premiers secours en santé mentale. Une psychiatrie hors les murs qui va au devant et accompagne.
Favoriser l'accès à des espaces de nature, des espaces ressourçants, des aires de jeux à proximité, etc.
Accès à l'activité physique, sportive, bien-être, estime de soi, confiance en soi...
Numérique et santé, le numérique au service de la santé et non le contraire.
Mieux évaluer les besoins de la santé et la couverture maladie / Droit (permanence).
Favoriser l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous => cuisiner ensemble conserverie / four à pain.

Toutes les orientations de la thématique « Transition écologique »

Deux groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Accompagner, expérimenter, financer de nouvelles constructions et réhabilitation de logements sur des critères de performance énergétique.
Mettre en relation les enjeux écologiques avec des modes de consommation plus vertueux et qui améliorent le pouvoir d'achat.
Renaturation des espaces communs.
Relier transition écologique et lien social.
Encourager et faciliter l'accès et le recours aux EMR.
Développer l'accès aux mobilités douces aux vélos.
Développer l'accompagnement au zéro déchet et aux gestes éco-responsables.
Interroger les pratiques professionnelles des structures qui accompagnent et accueillent pour une alimentation saine et circuits courts.
Lutter contre les passoires énergétiques.
Mettre en relation les enjeux écologiques avec des modes de consommation plus vertueux en améliorant le pouvoir d'achat.

Identifier et évaluer les actions / impacts du réseau d'acteurs (associatifs) qui développent et accompagnent des actions de développement durable dans les QPV.

Développer des actions pédagogiques et de sensibilisation en direction des habitants (et dès le plus jeune âge).

Encourager une politique alimentaire de territoire (accès à une alimentation saine et de saison, circuit court, agriculture urbaine).

Renforcer les filières (ESS) de réemploi, recyclage, économie circulaire, dépollution.

Encourager la pédagogie sur les mobilités douces.

Toutes les orientations de la thématique « Lien social et cadre de vie »

Deux groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Favoriser la diversité de l'expression culturelle de tous les habitants.

Faire des quartiers QPV des quartiers de « destination » / « marketing territorial ».

Les propositions ci-dessous sont des actions de cette orientation :

- Implanter et développer des événements et des équipements qualitatifs dans les QOV et sur l'espace public (hors les murs).
- Se réappropriier l'espace public pour fédérer les habitants (en amont concerter les habitants). Exemple : budget participatif.
- Accompagner et soutenir les acteurs dans l'animation vie sociale dans les QPV.
- Accompagner le développement d'actions intergénérationnelles (mixité des publics via des temps forts fédérateurs, etc.)
- Renforcer les démarches de la GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité) et sa gouvernance (cadre de vie, sociale, tranquillité publique...).
- Renforcer l'ingénierie pour accompagner les démarches d'amélioration du cadre de vie et lien social (exemple : centre socioculturel, associations, médiation...).
- Végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics et lutter contre les îlots de chaleurs.

Prendre en compte la qualité architecturale des bâtiments.

Remettre la nature en ville en créant des lieux de sociabilité au cœur des quartiers. Créer des espaces nourriciers en lieu et place des zones de béton.

Donner les moyens aux habitants de s'organiser autour de l'alimentation (saine).

Favoriser les actions de prévention auprès de la jeunesse

Développer des pratiques nourricières collectives (exemple : poulailler)

Maintenir et développer les maisons de quartiers et les maisons des associations.



L'atelier sur les sujets transversaux

L'atelier sur les sujets transversaux

Chaque groupe de participants a été invité à répondre à trois questions transversales sur le fonctionnement de la politique de la ville :

1. **Faut-il faire évoluer le système actuel d'appels à projets et si oui comment ?**
2. **Comment faire, à moyens constants, pour que la politique de la ville ne se limite pas aux quartiers prioritaires ?**
3. **A la Métropole et dans les communes, quels services doivent s'occuper de politique de la ville ?**

L'atelier a duré 1 heure et a réuni 84 participants.



Faut-il faire évoluer le système actuel d'appels à projets et si oui comment ?

La totalité des participants s'accordent pour dire qu'il faut faire évoluer le système actuel d'appels à projets. Selon les participants, il conviendrait de s'attarder sur les éléments suivants.

Un assouplissement du calendrier

Tous les participants considèrent qu'un système de conventions pluriannuelles devrait être mis en œuvre afin de conforter certaines actions de la politique de la ville sur du long terme. Quelques groupes de participants ont aussi émis d'autres idées pour assouplir le calendrier des appels à projets : avoir un calendrier annuel, avoir des appels à projets sans date (ouverts toute l'année) et ouverts aux projets d'initiative ne rentrant pas dans le cadre des appels à projets habituels, avoir des appels à projets au fil de l'eau tout au long de l'année.

Une simplification des démarches administratives

Plusieurs groupes de participants proposent l'idée de créer une plateforme qui permettrait de simplifier administrativement le système d'appels à projets. Différents modèles de plateformes ont été mentionnés :

- Une plateforme sur le modèle des Cités éducatives ;
- Une plateforme commune entre différentes structures (les communes, la Métropole, etc.) qui permettrait de rendre visible tous les appels à projets et d'aider les porteurs de projets ;
- Une plateforme de demande de subventions communes.

Faut-il faire évoluer le système actuel d'appels à projets et si oui comment ?

Une amélioration du système de réponses aux appels à projets

Deux groupes de participants souhaiteraient que le système de réponses aux appels à projets soit plus rapide. L'un des groupes explique que la réponse arrive parfois après que le porteur de projet a déjà terminé son action. Ce même groupe précise en revanche que le délai de réponse des candidats devrait être allongé.

Une amélioration du système de financements

Quelques groupes de participants ont fait des remarques sur les financements des appels à projets.

- Un groupe aimerait qu'un point budgétaire soit organisé en cas de montant inférieur au budget demandé.
- Un groupe aimerait que soient mises en place des enveloppes de financement au fil de l'eau afin que les communes soient plus réactives aux réalités de chaque quartier.
- Un groupe explique que les projets requièrent en général un temps d'ingénierie en amont qui n'est pas pris en compte aujourd'hui. C'est pourquoi, il estime que ce temps devrait être financé (« financement de pré-projet »).
- Un groupe déplore le fait que l'accord de financement arrive trop tardivement et entrave le temps de mobilisation des publics concernés sur le projet par leurs porteurs.

Faut-il faire évoluer le système actuel d'appels à projets et si oui comment ?

Une coordination et mutualisation entre les acteurs de la politique de la ville

Dans un souci d'efficacité et de souplesse, plusieurs groupes de participants préconisent des mesures afin que les porteurs de projets et/ou les financeurs coordonnent et/ou mutualisent leurs actions.

- Deux groupes proposent de mutualiser le dépôt d'un appel à projet pour plusieurs financeurs.
- Un groupe propose d'organiser un ou deux temps de rencontre entre financeurs et porteurs de projets.
- Un groupe propose de coordonner des temps de rencontre entre porteurs de projet pour assurer une complémentarité des actions.
- Un groupe propose d'organiser des conférences territorialisées des techniciens et financeurs.
- Un groupe invite à accompagner la création de projets pluri-partenariaux.

Une amélioration du système d'évaluation

Quelques groupes de participants proposent des améliorations du système d'évaluation des appels à projets. Deux groupes jugent qu'il serait plus simple de mettre en place des bilans communs/partagés. Un autre groupe invite à établir des bilans plus pointus avec une mesure d'impact. Enfin, un groupe estime qu'il faudrait davantage de transparence dans les critères d'évaluation et leur pondération et une harmonisation des indicateurs qualitatifs et quantitatifs lors des bilans d'appels à projets.

Faut-il faire évoluer le système actuel d'appels à projets et si oui comment ?

Un accompagnement des porteurs de projets

Un groupe de participants souligne que les porteurs de projets se retrouvent parfois démunis lorsqu'ils veulent répondre à des appels à projets. Il suggère de mettre en place des référents « appels à projets » et des formations dans le but d'accompagner ces derniers.

Autres sujets

Des sujets complémentaires ont été abordés par les participants :

- Un groupe souhaiterait la mise en place d'appels à projets complémentaires dans le but de renforcer des objectifs spécifiques.
- Un groupe invite à mettre en œuvre des conventions d'objectifs mais aussi de moyens.
- Un groupe encourage le développement d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) ciblant des problèmes d'habitat, de cadre de vie, de transition écologique, etc.
- Un groupe souligne que le fonds métropolitain n'est pas accessible aux associations de quartier et qu'il serait par conséquent souhaitable de sortir de la logique intercommunale afin de s'ouvrir aux associations de quartier.
- Un groupe regrette le manque de visibilité des appels à projets et exhorte à améliorer la communication sur ce sujet.
- Un groupe appelle à faire place aux projets culturels et musicaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Comment faire, à moyens constants, pour que la politique de la ville ne se limite pas aux quartiers prioritaires ?

Deux groupes de participants soulignent qu'il n'est pas possible de tout faire à moyens constants. Un des groupes explique qu'actuellement les moyens sont en baisse et non constants. L'autre groupe affirme qu'il faudrait dégager davantage de moyens et aller chercher de nouvelles sources de financements. Tous les groupes ont toutefois répondu à la question posée.

Une coopération entre les territoires et une mixité entre les publics

La majorité des groupes de participants considèrent qu'il est nécessaire de développer des actions mélangeant des publics issus des quartiers prioritaires et hors quartiers prioritaires et de favoriser les coopérations entre les acteurs des différents territoires.

Un investissement en dehors des quartiers prioritaires politique de la ville

Plusieurs groupes de participants estiment qu'il convient de cibler tous les quartiers qui ont des besoins ou de définir des poches de précarité, au-delà des quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin d'y investir des moyens. Par exemple, un groupe de participants propose d'élaborer des critères sociaux et professionnels détachés de la zone géographique. Un autre groupe suggère de prioriser des acteurs et des porteurs de projets sur un territoire plus large que celui des quartiers prioritaires.

Une remise en cause du droit commun

Selon deux groupes de participants, il est indispensable de faire évoluer le droit commun en permettant l'intervention sur certaines thématiques qui dépassent le cadre de la politique de la ville.

Comment faire, à moyens constants, pour que la politique de la ville ne se limite pas aux quartiers prioritaires ?

Autres propositions

D'autres propositions ont été formulées pour éviter que la politique de la ville ne se limite aux quartiers prioritaires :

- Un groupe propose de maintenir l'existant tout en mesurant son impact pour éviter « *le saupoudrage* ».
- Un groupe propose d'accompagner la diversification des modèles économiques.
- Un groupe invite à renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de favoriser une « *action globalisée* ».
- Un groupe encourage à mieux adapter les actions en fonction du public et de sa précarité.
- Un groupe propose de rabattre la sectorisation des cartes scolaires.
- Un groupe propose de faire le lien avec les CTG.

A la Métropole et dans les communes, quels services doivent s'occuper de politique de la ville ?

Une politique transversale à tous les services administratifs

Plusieurs groupes de participants jugent que tous les services de la Métropole et des communes devraient s'occuper de la politique de la ville car il s'agit d'une politique publique transversale. Un groupe précise que chaque service devrait avoir une spécialité « politique de la ville ». Un autre groupe ajoute qu'il pourrait y avoir un référent par service ou un chargé de projet par service sur un projet spécifique qui concerne la politique de la ville. Le service « politique de la ville » travaillerait ainsi en transversalité avec ce chargé de projet. En outre, un groupe pense qu'il serait pertinent de convier tous les services aux conférences territorialisées des financeurs, pendant lesquelles sont présentés les projets de la politique de la ville.

Un service référent politique de la ville

Trois groupes de participants soulignent l'importance d'un service référent « politique de la ville ». Pour l'un des groupes, celui-ci existerait à l'échelle des communes et ferait le lien avec les autres services municipaux et les partenaires institutionnels. Pour un autre groupe, ce service comprendrait un représentant de chaque service ou de chaque direction.

Autres propositions

D'autres idées ont été formulées :

- Un groupe de participants propose de mettre en place une formation à la politique de la ville de tous les professionnels d'une commune/de la Métropole. Elle pourrait prendre la forme d'une journée de sensibilisation. Ils proposent également d'intégrer la politique de la ville à chaque mission de travail.

A la Métropole et dans les communes, quels services doivent s'occuper de politique de la ville ?

- Un groupe considère que la Métropole devrait faire le lien avec les partenaires institutionnels et pour les différents appels à projets.
- Un groupe pense qu'il serait plus pertinent d'avoir un dossier commun pour tous les financements. Un autre groupe ajoute qu'il faudrait inclure une ligne « financement politique de la ville » dans ce dossier commun.
- Un groupe invite à développer la coopération entre les échelons territoriaux (région, département et ville).



Conclusion

Les suites du séminaire

400

2023												2024
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J
Travail sur le contenu du contrat de ville												
			Travail sur la définition de la géographie prioritaire									
			Formalisation du nouveau contrat de ville (*)									
								Délibérations des conseils				
							Arrêté de la nouvelle géographie prioritaire		♦			
										Signature du contrat de ville		♦

2 ateliers thématiques sur 5 de vos orientations prioritaires

(*)En fonction des attendus de l'Etat et sous réserve de la forme imposée du document



Les ateliers thématiques

Le Service ville et quartiers en renouvellement de Bordeaux Métropole organisera 2 ateliers permettant d'approfondir 5 orientations prioritaires issues du séminaire.

- **Atelier « Santé et vieillissement »** (orientations 1 et 7) - Jeudi 22 juin de 14h à 16h30.
- **Atelier « Place des femmes, garde d'enfants et participation des jeunes »** (orientations 3, 4 et 6) - Vendredi 7 juillet de 14h à 16h30.

Vous avez déjà reçu un mail d'invitation pour vous inscrire à un/aux atelier(s).



Votre avis sur le séminaire



L'avis des participants sur le séminaire

Un questionnaire de satisfaction a été distribué aux 84 participants présents l'après-midi, afin d'évaluer le respect, lors de ce séminaire, des engagements pris par Bordeaux Métropole en adhérant à la charte nationale de la participation du public. **Sur 54 répondants :**

- **97%** sont satisfaits, voire très satisfaits de la rencontre
- **96%** sont prêts à revenir à une rencontre organisée de la même façon
- **81%** estiment que la présentation leur a permis d'en savoir davantage sur le sujet, grâce également aux intervenants de la table ronde
- **94%** affirment que la présentation était claire et **83%** la trouvent complète
- **93%** jugent que « toutes les personnes qui souhaitaient s'exprimer ont pu le faire »
- **98%** estiment que « les organisateurs se sont montrés attentifs et à l'écoute de tous les arguments exposés par les participants ».

» *« Bien organisé, complet, formats mixtes (présentation, ateliers ...)»*
(Questionnaire de satisfaction)

» *« Pour atteindre la perfection une place aux habitants plus importante aurait été parfaite »*
(Questionnaire de satisfaction)

» *« Très intéressant de croiser les regards des différents acteurs et de réfléchir ensemble »*
(Questionnaire de satisfaction)

» *« Très bonne organisation mais un peu long sur une journée »*
(Questionnaire de satisfaction)



Annexe 5 : Lexique

ACS	Aide pour une complémentaire santé
ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale
ADIL	Association départementale d'information sur le logement
ALIFS	Association du lien interculturel familial et social
AME	Aide médicale de l'Etat
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANI	Accord national interprofessionnel
ANLCI	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
ANRU	Agence nationale de renouvellement urbain
AOTU	Autorité organisatrice de transport urbain
ARS	Agence régionale de santé
ASL	Association syndicale libre
ASV	Atelier santé ville
ATIS	Association territoires et innovation sociale
BIJ	Bureau d'information jeunesse
BOP	Budget opérationnel de programme
BPDJ	Brigade de prévention de la délinquance juvénile
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
C(N)AF	Caisse (nationale) d'allocations familiales
CASO	Centre d'accueil de soins et d'orientation
CAUVA	Centre d'accueil en urgence de victimes d'agression
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDD	Contrat à durée déterminée
CDHLM	Conférence départementale Habitation à Loyer Modéré
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEJ	Contrat enfance jeunesse
CET	Contribution économique territoriale
CFA	Centre de formation des apprentis
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CIDFF	Centre d'information pour le droit des femmes et des familles
CIEC	Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté
CII	Crédit d'impôt innovation
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIR	Crédit d'impôt recherche
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CLCA	Complément de libre choix d'activité
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CMU-C	Couverture maladie universelle complémentaire
CNDS	Centre national pour le développement du sport
COPEC	Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté
CPER	Contrat de projet Etat Région
CPVA	Centre de préparation à la vie active
CREPS	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives
CRF	Centre régional de formation
CTA	Comité technique d'animation de l'insertion par l'activité économique

CUB	Communauté urbaine de Bordeaux
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
CUI	Contrat unique d'insertion
DDCS	Direction départementale de cohésion sociale
DDD	Défenseur des droits
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DELD	Demandeur d'emploi de longue durée
DPLAI	Dispositif permanent de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSDEN	Direction des services de l'éducation nationale
ECLA	Ecrit, cinéma, livre, audiovisuel en Aquitaine
EMPP	Equipe mobile de psychiatrie précarité
EPARECA	Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPIDE	Etablissement public d'insertion de la Défense
ERASMUS	European Action Scheme for the Mobility of University Students
ESS	Economie sociale et solidaire
ETP	Equivalent temps plein
FAMI	Fonds asile, migration et intégration
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEI	Fonds européens d'intégration
FESI	Fonds européens structurels et d'investissement
FGIF	Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes
FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FPH	Fonds de participation des habitants
FRAC	Fonds régional d'art contemporain
FSE	Fonds social européen
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
GIP GPV	Groupement d'intérêt public du grand projet des villes rive droite
GLTD	Groupe local de traitement de la délinquance
GTEC	Gestion territorialisée des emplois et des compétences
IAE	Insertion par l'activité économique
IDDAC	Institut départemental de développement artistique et culturel
IEJ	Initiative pour l'emploi des jeunes
IPPO	Information prévention proximité orientation - Association d'aide et d'accès aux soins et aux droits pour les personnes en situation de prostitution
LAEP	Lieu d'accueil enfant parent
LCD	Lutte contre les discriminations
LICRA	Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme
MDA	Maison des adolescents
MDSI	Maison départementale de solidarité et d'insertion
MJD	Maison de la justice et du droit
ML	Mission locale
MRAP	Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
NACRE	Nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise
ONZUS	Observatoire national des zones urbaines sensibles
OPCU	Ordonnancement, pilotage et coordination urbaine
PACT	Protection, Amélioration, Conservation et Transformation de l'habitat
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PDALHPD	Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PDU	Plan de déplacements urbains
PEDT	Projet éducatif territorial

PIA	Programme d'investissements d'avenir
PIB	Produit intérieur brut
PIJ	Point d'information jeunesse
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PLH	Plan local de l'habitat
PLIE	Programme local d'insertion économique
PLU	Plan local d'urbanisme
(N)PNRU	(Nouveau) Programme national de rénovation urbaine
PPU	Prêt projet urbain
PRE	Projet de réussite éducative
PSL	Plan stratégique local
PTCE	Pôle territorial de coopération économique
PV	Politique de la ville
RAHMI	Réseau aquitain pour l'histoire et la mémoire de l'immigration
REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents
RLJC	Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté
SAVU	Service d'aide aux victimes d'urgence
SAS	Société par actions simplifiées
SCI	Société civile immobilière
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SCOP	Société coopérative et participative
SGCIPD	Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
SMAC	Scène de musique actuelle
SMDE	Schéma métropolitain de développement économique
SPE	Service public de l'emploi
SPE-P	Service public de l'emploi de proximité
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
TAPS	Temps d'activité péri-scolaire
TCSP	Transports en commun en site propre
TFPB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TGI	Tribunal de grande instance
TH	Travailleur handicapé
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIG	Travaux d'intérêt général
TNBA	Théâtre national de Bordeaux Aquitaine
TPE	Toute petite entreprise
UE	Union européenne
VIE	Volontariat international en entreprise
VVV	Ville vie vacances
ZFU	Zone franche urbaine
ZSP	Zone de sécurité prioritaire
ZUS	Zone urbaine sensible





**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA VILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

408



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DELEGATION DE Madame Claudine BICHET

D-2024/49

Participation à l'appel à projets ' Economies et efficience de l'eau ' de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration en 2003, puis de la révision en 2013 du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des nappes profondes de Gironde ont mis en évidence la surexploitation de certaines ressources en eau, en particulier l'Eocène centre, entraînant un risque pour la pérennité de l'alimentation en eau potable. Aussi, dans l'objectif d'atteindre l'équilibre quantitatif de ces dernières, le SAGE révisé édicte quatre leviers à mettre en œuvre conjointement :

- Réduction des pertes dans les réseaux publics de distribution d'eau potable ;
- Révision des arrêtés de prélèvement dans les ressources en déséquilibre ;
- Mise en œuvre d'une consommation en eau plus économe ;
- Mise en œuvre de ressources dites de substitution.

Le schéma directeur de l'eau potable de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, en cours d'élaboration et dont la version définitive sera disponible au printemps 2024 pointe l'effet ciseaux menaçant l'équilibre besoins / ressources (davantage de besoins, moins de ressources). Les hypothèses utilisées pour établir le plan d'action ressources en réponse aux enjeux de surexploitation des nappes profondes ont été partagées entre Bordeaux Métropole et le Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion des Ressources en Eau du département de la Gironde (SMEGREG).

Les tendances observées sont les suivantes :

- La consommation unitaire calculée sur le périmètre de service, située dans la moyenne des métropoles françaises, est stable voire augmente légèrement (tendance constatée au niveau national) ;
- L'attractivité du territoire se poursuit avec une hausse constatée du nombre d'habitants et donc d'abonnés au service, et des projections démographiques futures à la hausse ;
- Les hausses de températures induites par le réchauffement climatique, particulièrement les épisodes de très fortes chaleurs, impactent à la hausse les consommations journalières (étude prospective de la demande en eau potable menée par le SMEGREG sur le service de Bordeaux Métropole en 2022) et engendrent des pics de consommation très élevés (généralement au mois de juin) ;
- Le réchauffement climatique impacte également la capacité des ressources, avec une baisse des débits constatée sur certains captages du périmètre du service (notamment le captage de Budos, qui fournit près de 15% de la capacité en eau potable du service).

Ces éléments tangibles, couplés à une prise de conscience collective, conduisent l'ensemble des acteurs locaux (communes et gestionnaire du service public d'eau potable) à se saisir de ces enjeux et à mener une politique proactive de réduction des consommations sur le territoire.

I. Participation à l'appel à projets « Economies et efficience de l'eau » de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Devant l'ampleur de la vulnérabilité du bassin Adour-Garonne face au changement climatique et à la nécessité d'accentuer encore les efforts à réaliser en matière d'économies d'eau, le Comité de Bassin Adour-Garonne encourage les actions d'économies d'eau pour tous les usages via différents dispositifs.

C'est dans ce contexte qu'un nouvel appel à projets, « Economies et efficience de l'eau », a été lancé en 2023 par l'Agence, pour accompagner des projets ambitieux d'économies d'eau et de substitution d'usages au travers des 3 thématiques suivantes :

- Gestion de la ressource et économies d'eau en agriculture ;
- Economies d'eau en industrie ;
- Economies d'eau dans les collectivités.

Cet appel à projets, et en particulier la troisième thématique, s'inscrit pleinement dans la réflexion de la ville de Bordeaux, de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et des autres communes du territoire métropolitain. Les actions éligibles relevant de cette thématique seront financées à hauteur de 70%.

Ainsi, dans cette perspective, la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole assure le pilotage d'une réponse concertée à cet appel à projets avec plusieurs acteurs majeurs du territoire : Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux, la Ville de Mérignac, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles et la Ville de Bègles.

Une lettre d'intention commune a été remise en septembre dernier pour matérialiser cet engagement collectif. C'est un signe fort de co-construction d'un plan d'actions visant des économies durables à différentes échelles, que ce soit auprès des concitoyens, tant dans leur domaine professionnel que dans leur vie personnelle, que pour les usages propres au service public. Cette lettre d'intention a été remise à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sous la demande d'aide N°DEM-2023-02698 et attachée au projet N°PRO-2023-02189.

Dans le cadre de ce travail préparatoire, plusieurs actions, portées par ces différentes entités, ont été identifiées. Les actions envisagées se veulent diversifiées dans leur nature (études, déploiement d'équipements, actions de sensibilisation, opérations innovantes) et dans le type d'usage adressé (bâtiments publics, espaces verts, particuliers, syndicats d'immeubles, secteurs d'activité professionnelle spécifiques, établissements scolaires, etc...).

Le tableau ci-dessous synthétise le budget estimatif des actions envisagées à la date du dépôt de la lettre d'intention commune dans le cadre de cet appel à projets, et la subvention dont elles pourraient bénéficier par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Ces éléments financiers sont indicatifs et sont en cours de finalisation en vue du dépôt du dossier final qui sera remis au printemps 2024.

Porteur	Budget total estimatif des actions envisagées (€ HT)	Part portée par le porteur (€ HT)	Part finançable par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (€ HT)
REBM	1,6 M€	0,5 M€	1,1 M€
Bordeaux Métropole	0,4 M€	0,1 M€	0,3 M€
Ville de Bordeaux	0,6 M€	0,2 M€	0,4 M€
Ville de Mérignac	0,6 M€	0,2 M€	0,4 M€
Ville de Saint-Médard-en-Jalles	0,20 M€	0,05 M€	0,15 M€
Ville de Bègles	0,10 M€	0,03 M€	0,10 M€
Total			2,5 M€

II. Les actions spécifiques à la Ville de Bordeaux

L'action que nous souhaitons mettre en œuvre et qui serait dans le dossier final que nous remettrons à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'appel à projets « Economies et efficacité de l'eau » est la création d'un réseau dédié d'ambassadeurs de l'eau intégrant la distribution de kits hydro-économiques.

Les retours d'expérience tels que ceux produits par l'Eau du Bassin Rennais ou le SMEGREG démontrent l'efficacité de la mise en place d'un dispositif d'ambassadeurs en porte-à-porte. Un ambassadeur de l'eau rencontre en moyenne 10 foyers par jour, avec une moyenne de 220 jours ouvrés travaillés, soit 2 200 foyers par an alors qu'un kit hydro-économique permet de générer entre 20 et 60% d'économies d'eau.

Ce réseau dédié d'ambassadeurs serait composé de personnes recrutées spécifiquement pour ce projet ainsi que d'agents en mobilité accompagnée de la ville.

Ces personnes seront formées et interviendront auprès des habitants et des commerçants en porte-à-porte, pour les sensibiliser sur les questions de l'eau et de l'énergie et leur distribuer un kit hydro-économique (mousseurs, sacs WC, régulateur de pression pour la douche).

Ils interviendront également lors de manifestations grand-public (festivals, fêtes de quartier, marchés, etc...).

L'objectif est de constituer à terme à une équipe permettant de couvrir l'ensemble des quartiers.

Afin d'initier la dynamique, l'action proposée dans le cadre de l'appel à candidature intègre le recrutement d'un poste de coordonnateur (catégorie B) et de deux postes d'ambassadeurs (catégorie C) ainsi que l'achat des premiers 13 200 kits d'économie d'eau. Cette action serait déployée en cours d'année 2024.

Récapitulatif prévisionnel des coûts annuels

	Unité	Coût unitaire HT/an	Total HT/an
Coordonnateur ambassadeurs de l'eau	1	50 300	50 300
Ambassadeurs de l'eau	2	46 250	92 500
Ingénierie de formation	0,1	74 900	7 490
Achat de kit hydro-économe	13 200	10	132 000
Coût prévisionnel total			282 290

Soit 564 580 €HT sur les deux ans de l'opération.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à la réponse à l'appel à projet et à la mise en œuvre de l'action décrite.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Non participation au vote de Monsieur Maxime GHESQUIERE
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Mme GARCIA

Dans la délégation de Madame Claudine BICHET. Délibération 49, participation à l'appel à projets économies et efficacité de l'eau. De l'agence de l'eau Adour Garonne avec une non-participation au vote de Monsieur Maxime GUESQUIERE.

M. Le MAIRE

Madame BICHET a la parole.

Mme BICHET

Oui merci Monsieur le Maire, participation à l'appel à projets d'économie et efficacité de l'eau de l'agence de l'eau Adour Garonne auquel a répondu la Ville de Bordeaux. Je vais commencer par rappeler les enjeux, nous sommes bien sûr dans une région vulnérable, un bassin Adour de Garonne qui est vulnérable face au changement climatique avec une surexploitation de nos nappes phréatiques et globalement, on voit que la consommation unitaire a tendance encore à légèrement augmenter notamment lié au phénomène de fortes canicules qui augmente la consommation en eau. Nous sommes un territoire avec une croissance démographique importante qui accentue la pression sur la ressource en eau, et puis bien sûr le réchauffement climatique induit une raréfaction de la ressource, nous savons que nous devons agir, agir sur la préservation de cette ressource et c'est la raison pour laquelle l'agence de l'eau Adour Garonne a lancé un appel à projets d'économie d'eau dans les collectivités qui a pour vocation d'accompagner des projets ambitieux menés par les collectivités pour économiser l'eau. C'est donc dans ce cadre que nous avons répondu avec d'autres communes, Mérignac, Saint-Médard, Bègles, Bordeaux Métropole ainsi que la régie de l'eau pour mener une opération sur deux ans sur laquelle le financement de l'agence de l'eau est de 70% et le reste par les collectivités qui ont pris part à cet appel à projets.

Pour la ville, cela va consister en une nouvelle approche à savoir de recruter un coordonnateur et deux ambassadeurs qui vont avoir pour vocation d'aller à la rencontre des habitants pour à la fois expliquer les enjeux et sensibiliser sur les besoins d'économiser l'eau et aussi pour distribuer des kits hydro-économiques partout dans la ville. Cette nouvelle approche d'aller vers, d'aller au plus proche des habitants pour expliquer les enjeux, nous allons le faire à travers cet appel à projets qui est une première pierre, première pierre sur une dynamique que nous souhaitons par la suite amplifier au-delà de ce cadre pour renforcer cette équipe d'ambassadeurs en la déployant sur l'ensemble des mairies de quartier et en allant vers les habitants pour traiter l'ensemble des sujets de la transition écologique que ce soit bien sûr l'eau, mais également l'énergie, les mobilités et pouvoir aller au plus proche des habitants sur l'ensemble de ces enjeux. À noter aussi que les ambassadeurs que nous souhaitons recruter sont des agents de la ville que nous allons repositionner sur ces missions de manière à pouvoir accompagner des agents vers de nouvelles fonctions, de nouveaux métiers qui leur permettraient de donner un nouveau sens à leur engagement dans la Fonction publique. Voilà sur ce projet que nous menons avec beaucoup d'espoir pour aller au plus proche des habitants.

M. Le MAIRE

Merci Claudine. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

C'était nous qui l'avons dégroupé. On s'abstient sur cette délibération parce que l'on partage la préoccupation qui est défendue, qui est affichée, mais on trouve que les moyens mis en place, en tout cas, cela nous apparaît dérisoire une équipe de trois, un responsable et puis deux ambassadeurs qui feraient du porte-à-porte, cela nous apparaît très léger et en plus, faire du porte-à-porte va être confronté en permanence avec des gens plus ou moins sensibilisés à la situation, plus ou moins sympas, cela nous paraît les mettre dans des conditions pas confortables du tout. On ne sait pas sous quel statut. On ne sait pas le salaire même s'il y a le salaire annuel brut mais on a du mal à partir de là à savoir à combien ils vont être payés ces gens-là pour faire un boulot qui n'est pas marrant *a priori*. Il y a ce côté dérisoire et puis ce côté, on va le dire comme cela, cela manque d'ambition d'une certaine manière, mais ce n'était pas le mot qu'il faudrait dire parce que cela mériterait cette question de l'eau, cette question de sensibilisation de la population sur la question de l'eau, c'est en appui avec le milieu associatif militant qui était très impliqué dans ces questions-là et on a l'impression d'un truc qui se fait là sans lien avec un combat qui est déjà mené...
... et sincèrement que du côté de la ville, il n'y a pas cette volonté ou cet objectif de construire avec des gens qui sont déjà organisés là-dessus, impliqués, c'est la question de l'eau, vous vous en êtes

rendu compte, cela fait partie de l'actualité, pas juste parce qu'il fait chaud l'été, mais parce qu'il y a Sainte-Soline, parce qu'il y a plein de combats aujourd'hui qui tournent de cela. Et le dernier aspect critique que l'on a, c'est aussi le manque d'eau que tout le monde pense qu'il va y avoir, en tout cas le problème auquel on est confronté, est lié aussi quand même à la densification de la population et ce serait bien aussi de faire le lien d'un côté à une politique, on en appelle à la densification, à l'attractivité, concentrer une population dans un espace qui est plutôt réduit et en même temps constater que finalement, cela pose des problèmes de ravitaillement, d'autosuffisance à tous les niveaux que ce soit de l'eau ou alimentaire. Il y a une contradiction à notre avis entre une politique qui vise à accroître ces politiques de métropolisation et en même temps de voir, mais sans faire lien, que cela a créé quand même pas mal de problèmes. Toutes ces critiques ou ces raisonnements-là font qu'aujourd'hui, on s'abstient sur cette délibération.

M. Le MAIRE

Merci Monsieur POUTOU, Claudine.

Mme BICHET

Réponse brève. Sur le dernier point, nous sommes plutôt favorables à un rééquilibrage et non pas à une attractivité à outrance. Sur ce point, nous sommes d'accord. Néanmoins, nous sommes aujourd'hui un puits de consommation, c'est valable sur l'eau, c'est valable sur l'énergie, c'est valable sur plein de domaines et nous devons trouver des manières d'agir.

Par rapport aux différents problèmes que vous soulevez, pas un problème du moins puisque nous les avons anticipés, les agents que nous allons mobiliser dans ce rôle d'ambassadeur seront bien évidemment formés, seront recrutés sur leur capacité à pouvoir aller vers les habitants et à pouvoir faire face aux différentes situations d'accueil auxquelles ils pourront être confrontés. C'est bien sûr sur quelque chose que nous anticipons et sur lequel nous travaillons.

Par rapport à l'aspect dérisoire comme je l'ai dit en présentant la délibération, il s'agit d'un début, c'est-à-dire que l'on utilise cet appel à projets sur l'eau avec les moyens qui lui sont consacrés pour enclencher une dynamique et après, nous avons vocation à démultiplier ce réseau d'ambassadeurs. L'idée, ce serait d'avoir un ou deux ambassadeurs par quartier. Nous voulons tester cela sur cet appel à projets et ensuite, l'amplifier.

Ensuite sur le dernier point, nous n'avons en aucun cas vocation à nous opposer ou nous inscrire en opposition par rapport à des actions menées par des associations du territoire qui sont extrêmement performantes et efficaces sur ce sujet. L'idée, c'est bien sûr d'agir en complémentarité et je pense que nous sommes suffisamment en lien avec le tissu associatif œuvrant sur ce sujet pour pouvoir identifier là où l'action publique peut être renforcée et c'est bien sûr avec fort de ce constat que nous avons décidé de mettre en place ce dispositif.

M. Le MAIRE

Merci Claudine. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

D-2024/50**Egalité femmes-hommes. Soutien aux initiatives associatives en faveur des droits des femmes. Adoption. Autorisation.**

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux entend répondre aux aspirations démocratiques et promouvoir une société plus égalitaire, inclusive et non discriminante. Cet engagement se traduit notamment par le soutien aux actions visant à renforcer l'égalité femmes-hommes sur le territoire bordelais.

A ce titre, la Mairie a décidé de soutenir financièrement l'événement « Hors Radar - Agir pour l'égalité femmes-hommes et prévenir les violences sexistes et sexuelles chez les 15-25 ans » organisé par l'association Médusyne le 6 mars 2024 à L'Estrade et diffusé en direct sur la plateforme Twitch.

L'association Médusyne a été fondée en 2018, dans le but de promouvoir et de participer à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel. A l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, l'association organise le 6 mars 2024, un événement qui comprendra :

- **La projection du documentaire « Hors Radar »** réalisé par Aliénor Carrière, projeté pour la première fois en Gironde. La réalisatrice documente le travail réalisé dans un centre social unique en France destiné aux jeunes femmes victimes de violences, situé à Bagnolet en Seine-Saint-Denis.
- **Une table ronde** en présence de la réalisatrice, des associations Nous Toutes, Planning Familial 33, le Girofard Centre LGBTI+ de Bordeaux et de représentant.es du conseil régional des jeunes, autour du tabou des violences conjugales chez les adolescent.es et les jeunes adultes et de la sensibilisation aux dispositifs d'aide et de prise en charge disponibles sur la Ville et la Métropole souvent méconnus des plus jeunes concerné.es.
- **Un concert** du duo So Lune, qui a composé la bande originale de « Hors Radar ».

Dans ce cadre, la Ville souhaite attribuer une subvention de 2000 € à l'association Médusyne.

Structure	Objet	Montant proposé
Association Médusyne	Projection - table ronde – concert « Hors Radar - Agir pour l'égalité femmes-hommes et prévenir les violences sexistes et sexuelles chez les 15-25 ans »	2 000 €

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de ces structures. A titre d'information, pour l'année 2022, l'organisme précité a bénéficié d'aides en nature de la Ville de Bordeaux à hauteur de 847 euros.

Ces montants ne seront définitivement consolidés que dans le cadre de l'adoption du Compte Administratif 2024, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2024 et de leur valorisation actualisée.

Toutes les dépenses détaillées ci-dessus sont prévues au budget 2024 - Actions en faveur de l'égalité femmes-hommes - Compte 65748.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser cette subvention 2024 à l'association mentionnée ci-dessus ;
- Signer tous documents y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme GARCIA

Merci Monsieur le Maire. Toujours dans la délégation de Madame BICHET. Délibération 50, Egalité femmes-hommes. Soutien aux initiatives associatives en faveur des droits des femmes.

M. Le MAIRE

Claudine BICHET.

Mme BICHET

Très brièvement, une délibération qui a vocation à octroyer une subvention à l'association Meluzine qui dans le cadre du 8 mars et plus spécifiquement le 6 mars propose la projection d'un documentaire hors radar et d'une table ronde qui a vocation à agir pour l'égalité hommes-femmes et prévenir les violences sexistes et sexuelles chez les 15-25 ans. C'est un événement auquel la ville contribue et je vous donne rendez-vous le 6 mars donc demain à 19 heures à l'Estrade pour ce documentaire et cette projection qui ont vocation à toucher plus spécifiquement le jeune public qui est clairement très fortement touché par le phénomène de violences, mais public au sein duquel le sujet reste encore trop souvent un tabou.

M. Le MAIRE

Merci Sylvie. Madame SIARRI

Mme SIARRI

Oui. Moi, j'ai une petite question mais peut-être vous voudriez y répondre plus tard, mais il me semble que sur ces sujets de luttes contre les violences et sur l'égalité hommes-femmes, le projet de maison de l'esclavage et des résistances peut être un formidable symbole pour tous les âges et notamment des femmes jeunes et j'aimerais bien que dans cette enceinte, un moment où on a un petit point là-dessus sur l'arrivée ou pas et dans quel délai de cette maison de l'esclavage et des résistances qui est vraiment une construction importante.

M. Le MAIRE

C'est ce sujet que vous abordez qui est totalement déconnecté à la délibération, Baptiste MAURIN, je demanderai à ce qu'il vous donne quelques éléments sur l'état actuel de nos réflexions sur ce sujet-là

Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Alexandra SIARRI a failli faire un hors-piste, mais ça va, je n'ai aucun problème avec le hors-piste, et d'ailleurs je partage cette idée, Baptiste MAURIN va y répondre sur la défense de ce projet et de la maison des esclavages. On vote pour cette délibération. On n'a vraiment strictement aucun problème, on est même pour, on adhère complètement à ce qui est défendu dans la délibération, mais dans nos réunions de préparation du Conseil municipal, on a eu quelques réflexions parce que c'est vrai que toujours un peu frustrant cette question des luttes contre la discrimination, de l'égalité femmes-hommes. C'est juste une délib et on se dit que l'actualité fait que l'on a envie de discuter de beaucoup plus de choses parce que l'on est quand même dans une période un peu paradoxale parce que c'est très réactionnaire avec des élans masculinistes sur les réseaux sociaux notamment et en même temps, hier, le droit à l'avortement a été inscrit dans la Constitution. On est entre deux trucs. Les réflexions que l'on avait, c'est des petites idées comme cela, une proposition, c'est la question des serviettes hygiènes à mettre en accès gratuit dans tous les lieux publics, dans les bibliothèques, est-ce qu'il y a une réflexion là-dessus ? En tout cas, cela nous semble important.

Et un autre aspect aussi que l'on avait envie de re-critiquer encore à nouveau là, c'est les publicités sexistes que l'on peut avoir sur les panneaux déco Decaux que grâce à vous, il y a de plus en plus dans la rue, on sort de chez soi, on tombe *bam* sur un panneau déco Decaux, super. Cela nous pose aussi un problème et c'est en lien avec la délibération parce que l'on pense que c'est un peu un paradoxe ou même beaucoup un paradoxe par rapport à la lutte contre les discriminations et les visions caricaturales de la femme.

Et puis juste un petit mot pour dire que l'on est coincé entre hier au Congrès avec l'intégration du droit à l'avortement dans la Constitution et puis dans deux jours, la grève féministe du 8 mars. Vous êtes au courant, mais c'était juste pour en dire deux mots, c'est chouette, il y a un mouvement qui se construit, on espère en tout cas puis cela semble être un rendez-vous qui va être important. C'était pour en dire deux mots.

Puis je ne vais pas lire, mais je voulais dire un extrait d'une parution du planning familial sur leur page Facebook, mais je ne vais pas la lire parce que cela ne va pas vous intéresser plus que cela, je pense, mais en tout cas, soutien total, appel à la manif et puis on espère que le mouvement féministe va trouver de la force et arriver à imposer par le bas une égalité une avancée des droits pour les femmes.

M. Le MAIRE

Merci Monsieur POUTOU. Plus d'intervention demandée. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

D-2024/51
Fonds d'Aides aux Quartiers 2024 (FAQ). Aides aux quartiers et participation des habitants

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a validé le 8 novembre 2022 le règlement du Fond d'Aide aux Quartiers.

Il est prévu de revoir annuellement la répartition des montants par quartier en fonction des derniers recensements.

Le montant des enveloppes d'investissement et de fonctionnement est réparti entre les quartiers au prorata de la population du dernier recensement. Cependant, pour tenir compte des aspects sociaux de chaque quartier, la population QPV de chaque quartier sera affectée d'un coefficient majorant de 2.

Par ailleurs, l'évolution annuelle de ce montant ne pourra excéder 10% (en baisse ou en hausse).

Les montants 2024 seront donc répartis comme suit selon le recensement 2019 (prenant en compte les années 2017 à 2022) :

	FAQ Inv.	FAQ Fonct.
Quartier 1 – Bordeaux Maritime	17 607 €	49 648 €
Quartier 2 – Chartrons Grand-Parc Jardin-Public	22 286 €	45 725 €
Quartier 3 – Centre-Ville	25 922 €	53 186 €
Quartier 4 – Saint-Augustin Tauzin Alphonse Dupeux	17 456 €	35 815 €
Quartier 5 – Nansouty Saint-Genès	14 159 €	29 050 €
Quartier 6 – Bordeaux Sud	28 570 €	58 619 €
Quartier 7 – La Bastide	12 268 €	28 534 €
Quartier 8 – Caudéran	25 452 €	52 223 €
	163 720 €	352 800 €

Sur cette base, je vous propose de procéder à l'affectation de ces crédits, au titre du mois de mars 2024 pour les quartiers Bordeaux Maritime, Chartrons / Grand Parc / Jardin Public, Bordeaux Centre, Saint Augustin / Tauzin / Alphonse Dupeux, Nansouty / Saint Genès, Bordeaux Sud, La Bastide et Caudéran selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2024 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2022.

QUARTIER BORDEAUX MARITIME

Total disponible Fonctionnement : 49 648 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 2 000 euros

Reste disponible : 47 648 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Bacalan Tennis Club - BTC	Participation à l'évènement "Fête le Tennis"	1 000,00
Territoires de la Voix	Aide au festival "Montrez la Voix !"	1 000,00
TOTAL		2 000,00

Total disponible Investissement : 17 607 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 1 207 euros

Reste disponible : 16 400 euros

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Comité UFOLEP Gironde	Aide au développement de la pratique du tennis de table loisirs dans le quartier Dupaty / Saint Louis	1 207,00
TOTAL		1 207,00

QUARTIER CHARTRONS – GRAND PARC – JARDIN PUBLIC

Total disponible Fonctionnement : 45 725 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 4 525 euros

Reste disponible : 41 200 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
AD OCCE 33 - Ecole élémentaire Albert Schweitzer	Participation à la journée de ramassage des déchets à Lacanau	2 525,00
Swingtime Bordeaux	Soutien à l'organisation de stages de danses, de dessins, d'expositions, et de conférences à la Halle des Chartrons	2 000,00
TOTAL		4 525,00

Total disponible Investissement : 22 286 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 600 euros

Reste disponible : 21 686 euros

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
AD OCCE 33 - Ecole maternelle Condorcet	Aide à l'achat de manuels scolaires	600,00
TOTAL		600,00

QUARTIER CENTRE VILLE

Total disponible Fonctionnement : 53 186 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 3 500 euros

Reste disponible : 49 686 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Compagnie Maloba	Soutien à une déambulation de costumes écologiques	1 500,00
Gayte de Choeur	Aide à la 3eme édition de « Ô Chœur de mon quartier »	2 000,00
TOTAL		3 500,00

QUARTIER SAINT AUGUSTIN – TAUZIN – ALPHONSE DUPEUX

Total disponible Fonctionnement : 35 815 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 3 850 euros

Reste disponible : 31 965 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Génération Tazuin	Aide au financement de repas pour les personnes démunies	350,00
Les Jeunes de Saint Augustin - JSA	Participation à la découverte de l'escalade à des collégiens	900,00
	Soutien à l'organisation de séances de sport	1 200,00
Place Gaviniès	Aide aux diverses animations de l'association	500,00
TOTAL		2 950,00

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Direction de la petite enfance et des familles – Relais Petite Enfance Centre Saint-Augustin	Participation au projet « Bébégym »	900,00
TOTAL		900,00

QUARTIER NANSOUTY – SAINT GENES

Total disponible Fonctionnement : 29 050 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 2 400 euros

Reste disponible : 26 650 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
C'est pas commun	Aide à l'organisation d'une animation à l'occasion de la Fête de la Musique	2 100,00
Gayte de Choeur	Participation à l'organisation d'un spectacle public	300,00
TOTAL		2 400,00

Total disponible Investissement : 14 159 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 894,96 euros

Reste disponible : 13 264,04 euros

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Le Groupe 33	Aide à l'achat de matériel pour la conception d'une scène de théâtre	894,96
TOTAL		894,96

QUARTIER BORDEAUX SUD

Total disponible Fonctionnement : 58 619 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 23 500 euros

Reste disponible : 35 119 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
10 secondes et des brouettes	Aide à l'organisation de stages de théâtre pour les jeunes du quartier	1 600,00
Astrolabe	Participation à la 6ème édition festival littérature "les Mots passants"	3 200,00
Collectif Mixeratum Ergo Sum	Soutien à l'évènement « Renc'art à ta porte » - festival de théâtre chez l'habitant	1 600,00
Collectif Toc Toc	Soutien au festival des arts de rue "La Maison Toc Toc"	4 000,00
Compagnie Maloba	Soutien à une déambulation de costumes écologiques	1 500,00
Gayte de Choeur	Participation à l'évènement « Ô choeur de mon quartier »	500,00
l'Agence Créative	Aide à la circulation de l'exposition "République des océans et des mers"	1 600,00
Les P'tits Gratteurs	Participation au projet « L'hôpital des meubles	2 500,00
Tango nomade	Aide à l'évènement « La beauté est dans mon quartier »	4 000,00
Translation	Soutien à l'organisation d'un spectacle	3 000,00
TOTAL		23 500,00

QUARTIER BASTIDE

Total disponible Fonctionnement : 28 534 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 5 700 euros

Reste disponible : 22 834 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Chant Libre	Aide à l'organisation d'un concert public	1 200,00
Compagnie Maloba	Soutien aux actions post festival (costumes...)	1 000,00
Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club	Soutien au financement d'une fresque salle Jean Dauguet	1 000,00
Interlude	Aide à un évènement familial	1 500,00
L'Agence Créative	Aide à la circulation de l'exposition "République des océans et des mers"	1 000,00

TOTAL	5 700,00
--------------	-----------------

QUARTIER CAUDERAN

Total disponible Fonctionnement : 52 222 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 7 800 euros

Reste disponible : 44 422 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association des Amis d'Eliane Lavail	Aide à l'organisation de 4 concerts à la Mairie annexe de Caudéran	2 000,00
Compagnie Maloba	Soutien à une déambulation de costumes écologiques	1 500,00
Gayte de Choeur	Participation à l'évènement « Ô choeur de mon quartier »	500,00
Majorettes Les Fleurs de Lys	Participation au carnaval de Caudéran	200,00
Slowfest	Aide à l'organisation d'ateliers en amont de lutherie sauvage et de pratique avec les instruments fabriqués pour un défilé	1 000,00
Tradenbal	Aide à l'organisation d'un défilé de musiciens sur une charette tirée par des chevaux, dans le cadre du Carnaval de Bordeaux Caudéran	1 985,00
Nouvelles Traverses	Soutien au projet de l'EHPAD Grand Pasteur : fabrication et installation de nichoirs et mangeoires au Parc Bordelais (complément de subvention 2023)	615,00
TOTAL		7 800,00

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir valider la répartition par quartier du FAQ et d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser l'ensemble des subventions sur les crédits prévus au budget principal 2024, chapitre 65, compte 65748
- Signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions ou avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Mme GARCIA

Délibération 51, Fonds d'aides aux quartiers 2024.

M. Le MAIRE

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Oui, on a demandé une intervention. Comme d'habitude, on s'abstient sur cette délibération-là, critique classique, mais on va passer du temps là-dessus, il y a plusieurs subventions. On a l'impression qu'il y a un peu de tout et on n'a aucune opposition, aucun désaccord avec le fait que les associations soient financées, mais on a quelques questions qui font que l'on prend un peu nos distances et cela explique notre abstention. Par exemple, on a vu que c'est juste une illustration un peu de ce qui nous fait tilter un peu, ce n'est pas le mot, qui nous titille un peu. On a vu par exemple quartier Saint-Augustin, une subvention de 500 euros qui est une aide aux diverses animations de l'association, et puis au centre-ville par exemple une aide de 1 500 euros pour déambulation écologique. On n'a aucun problème avec ce genre de subvention, mais pour comparer, par exemple avec des délibérations dans le Grand Parc, la cité du Grand Parc, où c'est l'école Condorcet qui reçoit 600 euros pour acheter des manuels scolaires et c'est l'OCEE (Office Central de la Coopération à l'École) qui est l'association des coopératives d'écoles financée en général par les parents d'élèves, cela montre l'absence de financement de cette association-là, c'est révélateur aussi des problèmes de quartier et dans certains quartiers, les problèmes sont tellement urgents que des subventions en viennent à apporter pas du loisir, mais des choses basiques. Ce n'est pas un festival, c'est des bouquins scolaires. Pour nous, c'est révélateur un peu d'un manque de politique de ce côté-là, cela voudrait dire avoir un chapitre spécifique et s'assurer que les écoles aient les mêmes moyens d'un quartier à l'autre, ce qui semble ne pas être le cas. C'était une chose, et puis encore on revient sur l'idée que l'on pense qu'il faudrait qu'il y ait d'autres critères qui tiennent compte des revenus des ménages dans les quartiers, qui tiennent compte du niveau de précarité même si vous l'avez déjà dit parce que l'on pensait que ce n'était pas le cas, mais qu'il y avait une sorte d'équité, que ce n'était pas juste calculé par rapport à la population, le fonds des aides aux quartiers, mais on pense que cela mériterait de mettre plus en avant et de renforcer des aspects d'équité et d'essayer de réorienter les budgets beaucoup plus dans des endroits où on sait qu'il y a une urgence sociale, qu'il y a une souffrance liée comme c'est dit dans la délibération précédente à une aggravation de la pauvreté. Ce sont des petits bémols que l'on met à tout cela et ce qui fait que l'on s'abstient sur cette délibération.

M. Le MAIRE

Merci. Madame SIARRI.

Mme SIARRI

Oui, il n'est pas là, mais je voulais quand même le citer, Laurent GUILLEMIN, parce que sur cette délibération, il y a un rattrapage de financement pour l'association Génération Tauzin qui fait des repas pour les sans-domicile-fixe une fois par mois dans la place Amédée Larrieu. La subvention de fonctionnement avait été baissée et il n'y avait plus la possibilité pour l'association de faire des repas, qu'ils ne peuvent pas les faire pendant trois mois, mais c'est rattrapé, je tenais quand même à dire que l'association a été entendue et c'est bien que ces repas continuent.

M. Le MAIRE

D'accord avec vous. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2024 SUR LA BASE DES MONTANTS 2022
ASSOCIATION DES AMIS D'ELIANE LAVAIL	345,00
ASTROLABE	11 971,00
BACALAN TENNIS CLUB - BTC	8 292,00
CHANT LIBRE	1 441,00
COLLECTIF MIXERATUM ERGO SUM	2 616,00
COLLECTIF TOC TOC	4 525,00
COMPAGNIE MALOBA	718,00
GAYTE DE CHOEUR	552,00
GENERATIONS TAUZIN	1 071,00
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	114 912,50
INTERLUDE	83 217,00
L'AGENCE CREATIVE	8 051,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	496 368,00
LES P'TITS GRATTEURS	6 260,00
SWINGTIME BORDEAUX	1 950,00
TANGO NOMADE	5 733,00
TERRITOIRES DE LA VOIX	172,00

DELEGATION DE Monsieur Stéphane PFEIFFER

D-2024/52

Expertise structure - Subventions de la ville. Autorisation.

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les effondrements et périls imminents dans le centre historique ont amené la Ville et la Métropole à mettre en œuvre un plan d'action de lutte contre l'habitat dégradé. En première intention, la ville de Bordeaux a délibéré lors du Conseil municipal du 14 décembre 2021, l'attribution d'une aide exceptionnelle à la réalisation de diagnostics structures sur les immeubles collectifs du centre historique, d'une durée de 1 an.

Après un an de mise en œuvre, la Ville continue à être sollicitée pour accompagner la réalisation de ces expertises, qui peuvent aussi venir en appui des signalements reçus au titre de la sécurité des immeubles. L'année d'expérimentation n'ayant pas permis de répondre à l'ensemble des demandes, notamment sur le centre historique de Bordeaux, au vu des délais de montage des dossiers et réalisation des prestations, la Ville a délibéré lors du Conseil municipal du 31 janvier 2023 la prorogation du dispositif d'une année supplémentaire soit jusqu'au 14 décembre 2023.

Les caractéristiques de l'aide proposée sont les suivantes :

- Montant : 50% du montant TTC, dans un plafond de 1000 € par immeuble ;
- Immeuble d'habitat collectif en mono propriété ou copropriété ;
- Bénéficiaires : propriétaire (personne physique ou personne morale) ou syndicat des copropriétaires.

Ainsi, 9 demandes de subvention, déposées en 2023, et présentées dans le tableau ci-annexé, sont proposées à ce conseil municipal. Elles représentent un coût total de prestations de 13 857 euros et un montant total de subvention de 6 225 euros.

Deux demandes sont situées hors périmètre initial prévu dans la délibération. Toutefois, cette dernière laisse la possibilité au conseil municipal d'octroyer l'aide au cas par cas pour des adresses localisées en dehors du périmètre.

Le versement des subventions de la Ville interviendra après réalisation complète du diagnostic et remise d'un rapport, sur présentation des factures détaillées.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir décider de la subvention à octroyer et autoriser le Maire à accorder aux bénéficiaires les subventions indiquées pour la ville de Bordeaux.

Ces subventions seront imputées sur la sous fonction 72, compte 20422 pour la Ville.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Mme GARCIA

Dans la délégation de Monsieur Stéphane PFEIFFER, délibération 52, Expertise structure – Subventions de la ville.

M. Le MAIRE

Stéphane PFEIFFER.

M. PFEIFFER

Merci, bonjour à toutes et à tous, délibération classique, on vous propose de cofinancer la réalisation d'un certain nombre d'expertises structures sur les bâtiments de la Ville de Bordeaux.

M. Le MAIRE

Merci. Monsieur SKALLI.

M. SKALLI

Oui Monsieur le Maire, à travers cette délibération, je voudrais rappeler que ce dispositif de subvention a été voté et mis en place à la suite de la terrible tragédie de la rue de la Rousselle. Il y a plus de deux ans, le 14 décembre 2021, notre groupe avait ici proposé un vœu au Conseil municipal, adopté à l'unanimité pour la création d'un fonds exceptionnel d'aide aux victimes de la rue de la Rousselle. En mars 2022, Stéphane PFEIFFER nous indiquait que les discussions étaient en cours avec la Préfecture pour que la Ville puisse avoir recours au dispositif FARU (Fonds d'aide au relogement d'urgence). Depuis, rien. Ce vœu est effectivement resté au stade de vœu et au contraire de la solidarité que l'ensemble du Conseil municipal avait votée, je dois le dire, nous avons été choqués et je crois que le choc a été encore plus grand chez les victimes de la rue de la Rousselle, que vous ayez préféré faire appel à la justice pour recouvrir à tout prix auprès des sinistrés le coût des travaux engagés par la Ville pour déblayer la rue et sécuriser les immeubles voisins de ceux effondrés. Jusque-là, disons-le, la Ville avait été à la hauteur et il n'est pas remis en question le soutien que vous avez apporté depuis ce drame, mais nous ne comprenons toujours pas pourquoi avoir rajouté au drame et à la peine cette démarche violente et inutile. Depuis, vous avez renoncé à titre conservatoire à faire appel de la décision du Tribunal administratif qui a rejeté d'ailleurs votre démarche de recouvrement. On peut le saluer, mais aujourd'hui pouvez-vous nous garantir et garantir aux sinistrés de la rue de la Rousselle que la Ville renonce définitivement à leur demander de rembourser ces 2 millions d'euros comme nous y étions collectivement engagés ici il y a plus de deux ans en votant collectivement ce vœu de soutien.

M. Le MAIRE

Merci. Stéphane, tu veux répondre ? Je ne vois pas d'autres interventions. Oui, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Oui, on avait aussi demandé le dégroupement. On vote contre cette délibération et c'est ce que l'on fait d'habitude et je crois qu'on l'a fait systématiquement. On n'est pas forcément opposé au principe d'aider les propriétaires face aux difficultés notamment aux dégradations de bâtiments et aux risques d'écroulement, mais, on trouve que ces délibérations-là sont insatisfaisantes parce qu'elles font une liste de subventions. On a compris le calcul, la moitié des frais, mais c'est indifférent du point de vue du syndic de propriété. Est-ce que c'est des petits propriétaires ou des gros propriétaires ? C'est indifférencié et cela nous pose un problème d'une part. On pense que cela mériterait d'être plus affiné et de voir dans quelle mesure, cela peut être plus utile que d'autres puisque c'est quand même de l'argent public. On n'est pas obligé de le distribuer comme cela sans trop comprendre ce qui se joue, c'est une chose et l'autre aspect aussi, c'est ce qui nous manque, mais il y avait déjà eu, on pensait qu'il n'y avait pas eu de bilan depuis trois ans, mais il y en a eu un, on nous a répondu parce que l'on avait posé la question à la commission, qu'il y a eu un bilan en juin. On ne s'en rappelait plus, mais le fait est que cela mériterait quand même régulièrement, même à chaque délibération, de faire un point sur les raisons pour lesquelles il y a besoin de ces expertises-là, vers quoi on va aujourd'hui parce que cela devra s'affiner au fil des mois sur les responsabilités. Est-ce que c'est des mauvais entretiens ? Est-ce que l'on fait le constat de mauvais entretiens, est-ce que l'on fait le constat que des choses ne sont pas faites alors qu'elles devraient être faites ou est-ce que finalement, il y a une dégradation logique des vieux bâtiments. On pense que cela mériterait à chaque fois qu'il y a ces délibérations où on discute, où on liste les subventions, mais qu'il y ait aussi une explication de la situation et de pourquoi on fait comme cela. Il y a besoin de cela. Ce manque-là fait qu'aujourd'hui, on pense que c'est un peu trop facile de faire des délibérations sans détailler ces choses-là. On vote contre parce que l'on n'est pas d'accord à la façon dont les choses se passent.

M. Le MAIRE

Stéphane PFEIFFER.

M. PFEIFFER

Là, on est dans du hors-sujet, mais je crois que le sujet est suffisamment important pour que l'on puisse en prendre quelques minutes. Ce que je vous propose Monsieur POUTOU, c'est que l'on retravaille les délibérations pour que l'on puisse rappeler les objectifs de cette expertise structure que l'on en rappelle un peu les causes etc. On fera cela pour les prochains conseils. Je rappelle aussi qu'il y a un travail d'audit qui est toujours en cours par le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) pour essayer d'expliquer de manière plus globale et plus générale et pas uniquement sur des cas spécifiques les causes qui permettent d'expliquer qu'il y ait dans ce secteur de la Ville de Bordeaux autant de situations d'immeubles en péril. On n'a pas encore les résultats, on vous les communiquera. On espère les avoir cette année. Vous évoquez la question du FARU, ce n'est pas resté lettre morte parce que le FARU nous a permis de créer un poste CCAS avec une personne qui est en charge des relogements dans les situations d'immeuble en péril imminent. Cela nous permet aussi d'accompagner les Personnes victimes d'incendie quand au milieu de la nuit, il faut aller héberger, plutôt trouver un hôtel. On passe par ce biais-là, mais cela nous finance un poste, on pourra vous communiquer les bilans 2023 de ces relogements, on a tout, j'en prends bonne note.

Le vœu que l'on avait fait voter à l'époque, il avait surtout pour objectif de créer comme cela avait été fait à Marseille post-rue-d'Aubagne un fonds de prêt à indemnisation porté par les assurances. Autant à Marseille, les assurances avaient refusé, mais Bercy à l'époque avait réussi à tendre le bras aux assureurs pour qu'ils créent ce fonds de prêt à indemnisation. Aujourd'hui, on a pas réussi à le faire sur la rue de la Rousselle et on voit que les assureurs ne jouent pas le jeu et ne jouent toujours pas le jeu trois ans après ou presque trois ans après effondrements, ce qui me permet de faire un lien avec un projet de loi qui est en cours de discussion Assemblée/Sénat. Il est passé à l'Assemblée et il est passé au Sénat dans lequel il y eu des demandes d'inscrire une protection plus importante par les assureurs des locataires et des propriétaires dans ces situations qui n'est pas passée en première lecture, on ne désespère pas que cela puisse passer en deuxième lecture et je sais que vous êtes un soutien pour le coût sur ce point-là.

Et deuxième point sur ce projet de loi, je sais que ce n'était pas passé au Sénat et je crois que cela a retenu à l'Assemblée nationale. On avait demandé à nos villes de Bordeaux dans le cadre d'un rapport mené par le Maire de Saint-Denis et la Maire de Mulhouse sur l'habitat dégradé à ce que soit rendu obligatoire par la loi un contrôle périodique des immeubles d'habitation de plus de x années, tout cela pouvant être défini de manière plus technique. Je crois que cela a été plus ou moins retenu au Sénat, mais en tout cas, il faudra veiller à ce que ce soit bien suivi en deuxième lecture. On voit des expertises structures, c'est de 2 000 euros par copropriété pour une copropriété classique à Bordeaux, ce n'est pas des sommes énormes. Par contre, cela permet vraiment de sécuriser et d'éviter sur le long terme des vraies difficultés.

Pour revenir aux habitants de la Rousselle, on a deux arrêtés qui ont été annulés, le 15 et 25. Cela implique le non-recouvrement par la ville de ces sommes-là. Les propriétaires du 15 et 25 ne verront pas les sommes recouvertes. Sur les 2 millions d'euros, il y a une partie qui concerne les 19 et 21, on est sur une situation différente que le 15 et 25 et que d'autres copropriétaires, et pour ce qui relève des propriétaires notamment du 17 et du 23 et du côté pair, on aura l'occasion d'en rediscuter avec eux et puis on vous fera part des discussions que l'on aura avec les propriétaires directement.

M. Le MAIRE

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

D-2024/53

Coup de Pouce - Aides pour l'amélioration du parc privé. Subventions de la Ville. Autorisation.

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Face aux enjeux de requalification du parc de logements privés qui représente plus de 80% des résidences principales à Bordeaux, la Ville et ses partenaires cofinancent des dispositifs incitatifs d'amélioration du parc privé.

er

La future OPAH Copropriétés dégradées (lancement au 1^{er} trimestre 2024) positionnée en grande partie sur le centre historique ainsi que le Programme d'intérêt général (PIG) sur le reste de la Ville permettent ainsi de couvrir l'ensemble de la commune d'un outil d'accompagnement et de financement des travaux d'amélioration du parc privé.

Au-delà de ces dispositifs relativement contraints en termes de plafonds de ressources et de travaux éligibles, la Ville de Bordeaux a mis en place par délibération du 16 décembre 2013 un régime d'aide plus souple qui permet d'accompagner des propriétaires occupants aux ressources légèrement plus élevées que celles prises en compte par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), mais également des propriétaires bailleurs dont les logements ne nécessitent pas des travaux aussi lourds que ceux imposés par l'Anah, tout en s'engageant à pratiquer des loyers modérés. Ce système d'aide permet également de soutenir la réhabilitation thermique des copropriétés dégradées. Par délibération du 29 septembre 2015, ce régime a également été élargi aux projets d'auto-réhabilitation accompagnée par des organismes agréés et aux projets d'habitat groupé réalisés par des associations au bénéfice de publics spécifiques.

Il permet ainsi d'apporter un système d'aide complet et évolutif à la réhabilitation des logements du parc privé, dans un cadre complémentaire aux dispositifs découlant de l'Anah.

Ainsi, il est proposé d'accorder, au titre du règlement d'intervention en faveur du parc privé, une aide de la Ville pour les projets des propriétaires occupants présentés dans le tableau en annexe et qui représentent un montant total de subvention de 8 822 euros.

Le versement de la subvention de la Ville interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation des factures détaillées et des photos des travaux réalisés.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- accorder au bénéficiaire la subvention indiquée pour la Ville de Bordeaux dans le tableau annexé.

Ces subventions seront imputées sur la sous fonction 72, compte 20422 pour la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2024/54

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL. Programme de 89 logements rue du tri postal à Bordeaux, îlot 8.19 de la ZAC St Jean Belcier, quartier Armagnac Sud. Demande de subvention. Autorisation.

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés. C'est à ce titre que la Ville s'est récemment engagée dans un contrat de mixité sociale aux côtés de l'Etat et Bordeaux Métropole.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales pour lequel la ville a un retard.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL a sollicité une subvention de la Ville pour la réalisation de **89 logements locatifs sociaux** dont 44 financés en PLUS et 45 en PLAI, situés rue du tri postal à Bordeaux, îlot 8.19 de la ZAC St Jean Belcier, quartier Armagnac Sud.

L'offre sera constituée de 26 T2, 27 T3, 27 T4 et 9 T5 et le programme comptera 47 places de stationnement pour automobiles.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 14 décembre 2022

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville :

- 89 logements x 1 500 euros = 133 500 euros

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;

- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat ou de la convention APL publiée, la déclaration d'achèvement des travaux ou, à défaut, le procès-verbal de réception des travaux, le prix de revient détaillé de l'opération, du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 133 500 euros maximum ;
- créditer la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense au chapitre 204, article 2324 (compte 20422), fonction 552 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme GARCIA

Délibération 54, Logements locatifs aidés. Opération neuve réalisée par la SA HLM CDC Habitat social. Programme de 89 logements.

M. Le MAIRE

Merci. Stéphane PFEIFFER.

M. PFEIFFER

Merci. Soutien subvention de la Ville à la production du logement social sur le secteur Armagnac. Je précise puisque cela avait été questionné en commission que l'on est bien sur des opérations de maîtrise d'ouvrage direct du bailleur.

M. Le MAIRE

Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame FAVRE.

Mme FABRE

Oui merci Monsieur le Maire. Nous voulions à l'occasion de cette délibération mettre en avant la bonne nouvelle pour Bordeaux qu'a constitué l'annonce par le Premier Ministre le 14 février dernier de deux projets retenus pour Bordeaux dans le cadre du programme Territoires engagés pour le logement. Pour Euratlantique, il s'agit de permettre la production de 5 400 logements dont plus de 2 400 logements sociaux, d'une pension de famille et de plus de 1 000 places de résidences étudiantes. Pour l'opération d'aménagement de la Jallère, il s'agira de produire 1 650 logements dont 375 logements sociaux, 600 chambres étudiantes, 15 logements locatifs intermédiaires ainsi qu'une pension de famille. Dire que le Gouvernement envoie ainsi un signal fort aux collectivités, on parlait tout à l'heure du travail que pouvaient faire conjointement État et collectivités, et ici, c'est un signal fort qu'il envoie aussi à la filière de son engagement à leurs côtés pour accélérer les opérations d'aménagement et produire les logements qui manquent à Bordeaux notamment dans le secteur social. Nous saluons cette main tendue pour notre territoire qui peine à poursuivre les objectifs qu'il s'est fixé en matière de logement. Voilà encore une fois un exemple de co-travail qui me semble important de valoriser.

M. Le MAIRE

Merci Madame FAVRE. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

C'est juste derrière Madame FAVRE. On avait plutôt l'impression de signaler fort signaux forts du Gouvernement dans l'autre sens très négatifs ces derniers temps, des signaux de garde guerre de classes même, de garde guerre de riches contre les pauvres de ce Gouvernement de millionnaires qui mène logiquement une politique pour les plus riches et contre les pauvres que ce soit contre les chômeurs et y compris sur la question du logement social, c'est marrant de présenter une bonne nouvelle alors qu'en réalité, il y a quelque chose d'une inoffensive ultralibérale et antisociale qui est à l'oeuvre en ce moment. On le voit partout les discours. Il y a juste quand ils ont un peu peur des agriculteurs où ils sont un peu calmés, mais en règle générale, ils se lâchent complètement et c'est justement une politique ultraviolente et on va avoir les conséquences très rapidement. Ce n'est pas une surprise quand on est millionnaire. On s'occupe des millionnaires et des milliardaires. On ne s'occupe pas des pauvres. C'est à moi de parler après vous pouvez vous réinscrire Madame FAVRE, il n'y a pas de problème. Sur cette délibération, on vote pour. Cela a été signalé par Stéphane PFEIFFER, maîtrise publique. Tout nous va dans cette délibération. Ce n'est assez rare quand même pour le signaler peut-être. Même la répartition T2, T3, T4, T5, on sent qu'il y a une volonté de répondre aux besoins. C'est la Caisse des Dépôts, je parle de la 54 et de la 55, les deux délibérations. On a des camarades un peu spécialisés dans le domaine qui nous disent que c'est plutôt bien. On peut constater quand même peut-être une insuffisance des subventions à 1 500 euros par appartement. On peut penser parce que c'est justifié par le fait que c'est dans une ZAC. Il y a ces histoires un peu subtiles qui font que, mais sinon en tout cas, on valide ces délibérations et juste on voulait réagir parce que dans la délibération, il y avait une phrase qui dit « de la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisé, la Commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables ». Et on voulait avoir une petite réaction là-dessus, c'est que l'on ne pense pas que toute la gamme est utilisée par la Ville de Bordeaux et on pense notamment, et c'est vrai que l'on n'en parle pas, on a une sorte d'obsession sur la question de la réquisition des logements vacants, c'est une chose, mais pas que des logements parce

que cela a été signalé aussi par les conventionnés, les logements et les commerces. Ce n'est pas juste histoire de la réquisition, mais c'est l'histoire de la réhabilitation de l'existant, et il se trouve que l'on a rencontré ces derniers temps des architectes jeunes et moins jeunes qui travaillent sur l'amélioration de l'existant et qui travaillent beaucoup aussi sur comment on élargit, comment on accroît et il y a des tas de pistes qui ne sont pas explorées. Je vais juste faire brièvement trois exemples parce que l'on a rencontré deux jeunes étudiantes qui ne sont plus étudiantes, qui ont eu leurs diplômes, qui ont fait un petit rapport. J'ai juste la présentation d'un rapport qu'elles ont fait d'ailleurs. A priori, c'était pour la Métropole, c'est à la demande à la Métropole puisqu'il était question de travailler sur des box d'urgence à mettre dans les gymnases quand il y a des événements très particuliers, de travailler là-dessus et de mettre en place très facilement des centres sortes de modules, mais elles sont allées plus loin et la réponse au logement d'urgence ou la réponse à la question du logement social en règle générale, elles sont allées sur trois pistes. La première piste, c'est vrai que l'on n'en parle pas et c'est quand même un peu dingue, c'est que l'on a un bâtiment en place Gambetta qui est anciennement Virgin Megastore, qui depuis sept ans, peut-être huit ans, est vide. On avait entendu parler d'un projet d'hôtel de luxe et là on sait que c'est gelé ou abandonné, on ne sait pas. Il y a des architectes qui travaillent sur la possibilité d'utiliser ce bâtiment pour en faire un lieu d'accueil à la fois logement d'urgence et logement social et qui ont fait des plans. C'est impressionnant. Il y a des plans, je n'ai qu'un résumé, qui travaillent sur premier étage, accueil collectif. Deuxième étage, troisième étage, des studios, T2, des T3 avec le nom. C'est impressionnant le travail qui est fait et les possibilités qu'il y a. C'est un exemple. C'est vrai que c'est quand même assez dingue quand on y réfléchit, qu'un bâtiment comme cela soit inutilisé depuis autant d'années et cela pose le problème de pourquoi la Ville ne le récupère pas ? Pourquoi il n'y a pas préemption ou tout simplement municipalisation de ce bâtiment-là ? Ne dites pas que ce n'est pas possible, que la loi l'empêche parce qu'il y a des possibilités. Puis il y a un autre aspect aussi, cela travaille sur l'histoire des entresols, les entresols sur la rue Sainte-Catherine. C'est des espaces qui sont juste au-dessus des commerces et qui sont bien souvent inutilisés parce que l'accès, c'est juste par les commerces. Avant, c'était des lieux de stockage. Aujourd'hui, ce n'est plus des lieux de stockage parce qu'ils ont assez du magasin en bas et il y a 10 000 m² vides aujourd'hui sur l'ensemble de la rue Sainte-Catherine, ce qui correspondrait de mémoire, je ne vais pas relire parce que je ne sais pas où c'est, à l'équivalent de 100 T2 sur la rue Sainte-Catherine. Pourquoi ne pas avoir une politique qui vise à réutiliser cela, à voir avec les propriétaires, à voir avec les commerçants la manière de pouvoir utiliser cet entresol-là qui pourrait devenir des logements. C'est une piste de travail. Ils ont des plans, il y a tout ce qu'il faut pour rendre réalisable cette perspective-là. Et la dernière chose, c'est un travail sur un parking, un parking Belcier que vous connaissez sans doute qui est derrière la gare. C'est plutôt récent, parking en trois ou quatre étages qui est juste le long de la voie des trams et à côté de la voie des chemins de fer, et ils ont un projet qui demande à ce que la collectivité le valide, un projet d'utilisation des deuxième et troisième étages ou des troisième et quatrième étages parce que ce parking-là est à moitié vide quasiment tout le temps, c'est ce qu'ils ont constaté. Comment on utilise, on laisse les deux premiers étages à des voitures et les deux autres étages, ils ont travaillé là-dessus, ils peuvent aménager ces deux étages pour en faire des logements avec une vue qui n'est pas forcément très jolie parce que derrière, autour, cela construit partout, mais une vue en tout cas. C'est impressionnant. Je vous en parle. J'étais touché par cela et c'est impressionnant le travail qu'il y a, à quel point il y a des pistes sérieuses.

M. Le MAIRE

Merci Monsieur POUTOU, si vous voulez bien conclure.

M. POUTOU

Si cela vous intéresse, avec Stéphane PFEIFFER, on pourrait en discuter, je n'ai pas du tout l'illusion que je vais vous convaincre, mais on va en discuter, ce ne serait pas mal.

M. Le MAIRE

Jusqu'au bout de la nuit, on pourra en parler. On va essayer d'éviter. Merci Monsieur POUTOU. Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS

Merci Monsieur le Maire, une courte intervention du Groupe communiste pour se féliciter que par cette délibération, nous versons 135 000 euros de subventions pour aider à la construction de 89 logements sociaux et la prochaine délibération qui a été regroupée porte sur 96 000 euros pour 64 autres logements. Rappeler que nous avons budgété collectivement 5,3 millions d'euros en soutien aux

bailleurs et pour la construction de logements sociaux cette année et nous avons bien raison vu le nombre de demandes de logements sociaux sur notre Ville et sur la Métropole.

Sur ces enjeux de logements sociaux, il faut bien évidemment des réponses des collectivités, mais il faut aussi des réponses de l'État. Je vais quand même calmer l'enthousiasme du groupe Renouveau Bordeaux, l'aide qui a été évoquée au plan national sur 30 000 logements. Il faut quand même la comparer aux 2,4 millions de demandes logements sociaux au niveau national. 30 000 logements concernés aidés d'un côté, 2,4 millions de demandes de logements sociaux en France. L'action de l'État, désolé de reparler encore une fois au nom du groupe de l'action de l'État, mais c'est par exemple l'annonce qui a été faite sur l'intégration du logement intermédiaire d'une obligation de 25% de logements sociaux de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), casser le thermomètre ne fait pas baisser la fièvre et on verra les conséquences aussi sur nos territoires à proximité de mer qui vont être arrêtés de s'engager pour aller jusqu'au 25%, certains dont il faut déjà tirer l'oreille et qui ne vont pas vouloir aller beaucoup plus loin, mais on peut être inquiet aussi quand même. Il y a peut-être un document que chacun devra avoir ici, c'est un décret du 21 février dernier qui rappelle toutes les coupes budgétaires de l'État parmi les 10 milliards qui ont été annoncés et sur ce sujet-là, je pense que l'on pourrait citer ces coupes-là sur l'ensemble de ce Conseil municipal, c'est 700 millions d'euros de coupes budgétaires sur la mission cohésion des territoires dont 300 millions sur l'aide à l'accès au logement peut-être au sein du groupe Renouveau Bordeaux, peut-être concerter à trois pour préparer ce Conseil municipal, ou à quatre parce que je crois que dans le groupe, il y a aussi le responsable des coupes budgétaires. Je vous remercie.

M. Le MAIRE

Merci Monsieur ESCOTS. Je donne la parole à Stéphane PFEIFFER pour conclure. Stéphane.

M. PFEIFFER

Merci, je voudrais qu'Olivier vienne rééquilibrer un petit peu les choses, mais sinon je remarque que l'on peut parler de la politique gouvernementale pour en dire des choses positives, n'est-ce pas Catherine ?

Mme FABRE (hors micro)

Intervention inaudible

M. PFEIFFER

C'est vous Catherine qui avez commencé à mettre le sujet sur la table.

Territoire engagé pour le logement. Bordeaux est le seul territoire de France où nous avons deux secteurs d'aménagement qui ont été retenus avec la Jallère et Euratlantique, on est très fier et cela montre le dynamisme de la Ville pour travailler la production de logement social. Rappeler aussi que le fait que l'on soit retenu sur deux territoires provient aussi d'une rencontre que l'on est allé faire à Paris avec l'ancien Ministre du logement, Monsieur VERGRIETE où on avait discuté de ce dispositif et de la volonté de la Ville de s'y engager. Ils savent bien incarner et symboliser tout le travail que l'on mène. On peut cependant regretter puisque vous avez mis le sujet sur la table que ce dispositif ne vise à soutenir que la production de 30 000 logements en trois ans, ce qui est extrêmement maigre au regard de la quantité nécessaire de logement social à produire sur l'ensemble du territoire français. Je n'ai pas l'intention d'aller parler de la politique gouvernementale. En tout cas, on a eu des annonces il y a quelques semaines de la part du Premier Ministre suivie d'annonces du nouveau Ministre du logement, on attend maintenant de voir comment cela va se transformer en acte, mais on sera bien entendu vigilant et on attend avec plaisir des annonces qui vont nous aider à produire ce logement social.

Monsieur POUTOU, vous êtes parti, en plus ... répondre en détail, on peut aller prendre un café et discuter de tout cela, peut-être quand même rappeler que les subventions de la Ville viennent en complément notamment des subventions de la Métropole, c'est pour cela que 1 500 euros par logement, cela peut paraître faible, mais cela vient se cumuler à d'autres aides et que souvent le cumul sur l'ensemble des logements peut atteindre des montants assez conséquents 200, 250, 300 000 euros qui viennent ensuite débloquent des opérations qui sans ces aides-là auraient été rendues impossibles, mais en tout cas merci de soutenir cette opération. On a assisté en 2023 à Bordeaux et principalement et davantage encore sur l'ensemble de la Métropole à une augmentation des constructions directes par les bailleurs sociaux qui s'expliquent notamment parce que les projets

de promotion privée ont fortement diminué et que les bailleurs sociaux ont retrouvé un espace qu'ils avaient parfois un petit peu perdu, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. La réhabilitation de logement, on est d'accord, il y a un dispositif métropolitain extrêmement ambitieux piloté par Claudine BICHET à la Métropole. On va retravailler côté Ville nos différents règlements. On en reparlera dans les prochaines semaines.

Et je vais terminer sur la question du Virgin. On regrette aussi que ce bâtiment soit vide depuis dix ans. Sur le fait de l'utiliser à d'autres fins qu'un bâtiment vide, on y est évidemment favorable. Parmi les annonces du Premier Ministre, il y a la possibilité peut-être demain de réquisitionner des immeubles d'activité pour en faire de l'hébergement d'urgence, mais on pourrait tout à fait imaginer ce dispositif sur ce bâtiment-là, pourquoi pas, si tant est que réglementairement, on en ait les possibilités. Après on a regardé, il est certain que ce n'est pas un immeuble qui permet de faire du logement de qualité, mais sur de l'hébergement d'urgence, on peut arriver toujours à trouver des solutions, mais en tout cas en plus de donner le défi d'essayer si tant est que la réglementation soit plus favorable et nous le permette.

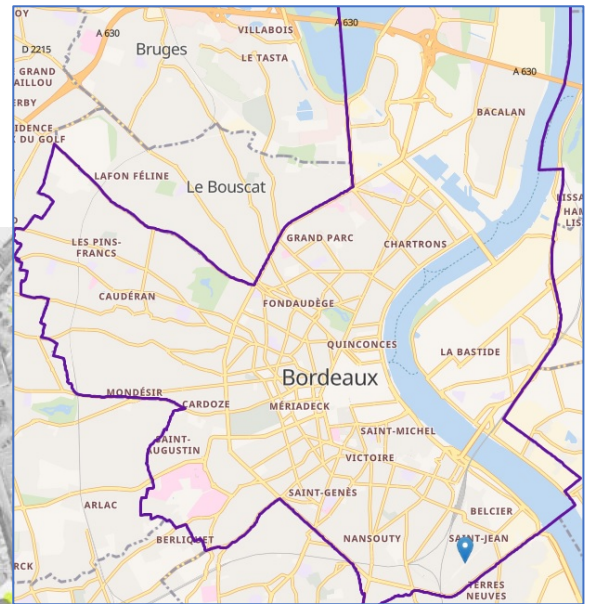
M. Le MAIRE

Merci Stéphane. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Madame la secrétaire.

Plan de situation

Programme : 89 logements
OIN ZAC Belcier Armagnac Sud
îlot 8.19
Opérateur : CDC HABITAT SOCIAL
Quartier : Bordeaux Sud



D-2024/55

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT. Programme de 64 logements îlot 8.21C du quartier Armagnac Sud à Bordeaux, de la ZAC Saint-Jean Belcier. Demande de subvention. Autorisation.

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés. C'est à ce titre que la Ville s'est récemment engagée dans un contrat de mixité sociale aux côtés de l'Etat et Bordeaux Métropole.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales pour lequel la ville a un retard.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT a sollicité une subvention de la Ville pour la réalisation de **64 logements locatifs sociaux** dont 43 financés en PLUS et 21 en PLAI, situés sur l'îlot 8.21C du quartier Armagnac Sud à Bordeaux, de la ZAC Saint-Jean Belcier.

L'offre sera constituée de 17 T2, 30 T3, 11 T4 et 6 T5 et le programme comptera 32 places de stationnement pour automobiles.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 20 octobre 2021.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville :

- 64 logements x 1 500 euros = 96 000 euros

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;

- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat ou de la convention APL publiée, la déclaration d'achèvement des travaux ou, à défaut, le procès-verbal de réception des travaux, le prix de revient détaillé de l'opération, du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

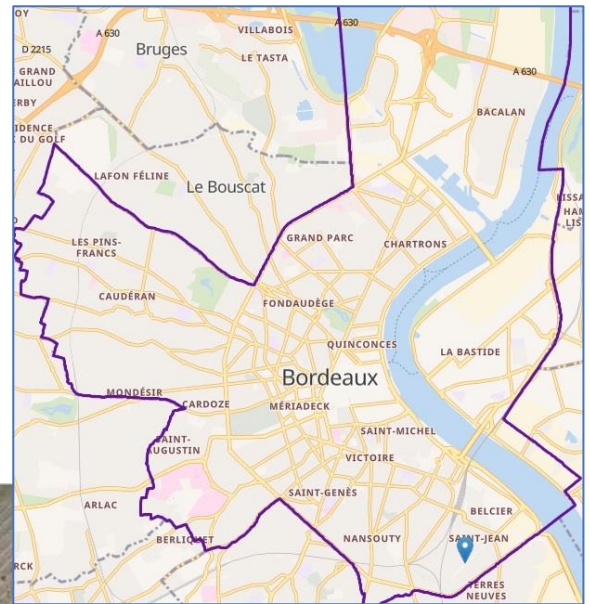
- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 96 000 euros maximum ;
- créditer l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense au chapitre 204, article 2324 (compte spécifique 2041582), fonction 552 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Non participation au vote de Madame Pascale BOUSQUET-PITT

Plan de situation

Programme : 64 logements
OIN ZAC Belcier Armagnac Sud
îlot 8.21C
Opérateur : GIRONDE HABITAT
Quartier : Bordeaux Sud



DELEGATION DE Madame Camille CHOPLIN

D-2024/56

Attribution d'aides en faveur des associations. Délégation vie associative. Subventions 2024. Adoption. Autorisation

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux soutient le tissu associatif bordelais via des appuis logistiques (prêt de matériel, mise à disposition de salles municipales), des accompagnements (aide administrative, formations) et un soutien financier par la mise en place d'appels à projets (prix des jeunes associations...) et l'attribution de subventions.

Cette aide financière leur permet de poursuivre leurs activités, de promouvoir l'engagement et la solidarité, de créer du lien social, d'organiser des manifestations festives et de valoriser la vie associative et le bénévolat.

Je vous propose d'attribuer la somme de 34 700 euros prévue au budget primitif 2024 et de la répartir comme détaillé en annexe.

Cette somme globale représente :

- 9 000 euros en faveur de 5 associations valorisant les valeurs du bénévolat, de l'engagement et de la citoyenneté
- 11 800 euros en faveur de 10 associations développant le partage et la transmission des savoirs.
- 13 900 euros en faveur de 12 associations d'anciens combattants

La subvention proposée est une participation aux frais de fonctionnement de leurs activités. Ces associations qui honorent ceux qui ont servi notre pays, transmettent les valeurs patriotiques, l'entraide, la solidarité, l'engagement et cultivent le devoir de mémoire auprès des jeunes. Elles participent activement aux actions qui permettent la « Reconnaissance et Défense des droits » des anciens combattants et de leurs familles.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2024 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2022.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées, les crédits correspondants étant prévus au budget primitif 2024.
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Mme GARCIA

Dans la délégation de Madame Camille CHOPLIN. Délibération 56, Attribution d'aides en faveur des associations. Délégation vie associative.

M. Le MAIRE

Camille CHOPLIN répondra aux observations ou aux questions que vous poserez si c'est le cas. Si ce n'est pas le cas, je vous propose de mettre au vote cette délibération. Personne ne souhaite intervenir ? Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

ANNEXE 1 : Affectations par association

BENEVOLAT – ENGAGEMENT – CITOYENNETE	Montants 2024 (en euros)
<p>Association Des Auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale Région Aquitaine – AQUI-IHEDN Développe l'esprit de défense, contribue à la réflexion sur la défense nationale, consolide le lien armée-nation et promeut la citoyenneté et l'engagement des jeunes à travers le trinôme académique et l'organisation du rallye écocitoyen.</p>	1 500
<p>Association des Bassins à Flots de Bordeaux - ADEBAF Aide au fonctionnement général de l'association qui regroupe 7 associations nautiques ayant une activité dans le quartier des Bassins à Flot de Bordeaux et leur met à disposition un espace commun « Le Hangar Marin »</p>	2 000
<p>Association Habilitée des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Benauge Soutien au fonctionnement général de l'association notamment pour le renouvellement du matériel pédagogique destiné aux jeunes sapeurs-pompiers.</p>	1 000
<p>Association Internationale Jacques Ellul Participation à l'organisation d'un colloque international de trois jours du 25 au 27 avril à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la mort du penseur bordelais Jacques Ellul.</p>	3 000
<p>La Prévention Routière Soutien au fonctionnement général de la section de Bordeaux qui anime des ateliers et sensibilise aux risques routiers auprès de tous les publics.</p>	1 500
TOTAL	9 000

PARTAGE ET SAVOIRS	Montants 2024 (en euros)
<p>Les Blouses Roses - Animation Loisirs à L'Hôpital Comité de Bordeaux Apporte, grâce à l'engagement des bénévoles, du réconfort et des distractions aux enfants, adultes et personnes âgées hospitalisés au CHU de Bordeaux. Cette aide participe à l'achat de trousseaux pour les bébés nés sous secret.</p>	800
<p>Les Clowns Stéthoscopes Aide au fonctionnement général de l'association qui met en place des interventions auprès d'enfants hospitalisés pour améliorer leur qualité de vie et ainsi mieux supporter leur maladie, les diagnostics et les traitements.</p>	1 200
<p>Visite des Malades en Milieu Hospitalier - VMEH Aide au fonctionnement général de l'association qui visite les malades, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées dans les établissements hospitaliers, les maisons de retraite et les maisons de convalescence.</p>	1 000
<p>Association Nationale des Visiteurs de Prison – ANVP Aide au fonctionnement général de l'association qui soutient moralement et matériellement les personnes incarcérées ainsi que leur famille et participe à leur réinsertion lors de leur libération.</p>	1 000
<p>Maison d'Accueil et d'Information 33 - Mai 33 (Le Chalet Bleu) Soutien au fonctionnement général de l'association qui met en œuvre les moyens d'accueil, d'écoute et de soutien en faveur des familles et des proches des personnes incarcérées venant leur rendre visite.</p>	300
<p>Bordeaux-Accueille Métropole Aide au fonctionnement général de l'association qui accueille les nouveaux bordelais, leur propose de très nombreuses activités conviviales pour faciliter leur intégration et les rencontres.</p>	2 500

Les P'tits Gratteurs Participation à « La Chocolatada » temps fort solidaire organisé le dernier vendredi avant les vacances de Noël sur la place Renaudel. Il s'agit de favoriser le lien social et la mixité grâce à un goûter confectionné avec l'aide de plusieurs associations du quartier et des animations gratuites proposées par des acteurs locaux, tels que l'Epicerie solidaire, la Maison des Familles, le centre d'animation Saint-Michel, Promo-Femmes, Yakafaucon.	1 500
La Cité Bleue Participation à l'organisation de la 2 ^{ème} édition de « La Cité Bleue en Fête », fête de quartier réunissant les acteurs économiques, les associations et les habitants autour d'un week-end festif et solidaire en septembre 2024 dans la zone Achard du quartier de Bacalan.	2 000
Société Astronomique de Bordeaux Aide au fonctionnement général de l'association qui promeut la science de l'astronomie auprès d'un public très large.	500
Fédération Franco-Algérienne Aquitaine Plus Participation à l'organisation d'un projet de l'association : représentation d'une pastorale sur l'Emir Abdelkader réalisée par une troupe d'Arrast-Larrebieu le 21 avril 2024. Cette association, basée à Bordeaux, qui rassemble des associations de la région, a pour objectif de travailler sur le volet interculturel et humain et tisser des liens entre les structures afin de réaliser des projets communs.	1 000
TOTAL	11 800

ANCIENS COMBATTANTS	Montants 2024 (en euros)
Amicale des Anciens des Troupes de Marine de Bordeaux et d'Aquitaine	500
Amicale des Parachutistes du Sud-Ouest	300
Amicale du 144^{ème} Régiment d'Infanterie	800
Association Amicale des Anciens de la Légion Etrangère Bordeaux-Gironde – AAALE	1 000
Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire – Bordeaux section les 2 Rives	1 000
Fédération Régionale du Sud-Ouest des Camarades de Combat	800
Groupement des Porte-Drapeaux de la zone défense Sud-Ouest « Aquitaine »	1 000
Rhénanie Ruhr et Tyrol – Fédération Nationale des Anciens des Forces Françaises en Allemagne et en Autriche – 207^{ème} section de la Gironde (FNAFFAA)	600
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire – 12^{ème} section de Bordeaux	1 000
Union Départementale des Associations de Combattants et victimes de guerre de la Gironde (UDAC)	6 000
Union Départementale des Sous-Officiers en Retraite de la Gironde (UDSOR)	500
Union Nationale des Combattants de Bordeaux rive-droite – UNC	400
TOTAL	13 900

ANNEXE 2 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2024 SUR LA BASE DES MONTANTS 2022
ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS DE LA LEGION ETRANGERE BORDEAUX-GIRONDE - AAALÉ	14,00
ASSOCIATION DES AUDITEURS DE L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DEFENSE NATIONALE REGION AQUITAINE - AQUI IHEDN	226,00
ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON - ANVP	42,00
BORDEAUX-ACCUEILLE METROPOLE	368,00
LA PREVENTION ROUTIERE	5 977,00
LES CLOWNS STETHOSCOPIES	2 295,00
LES P'TITS GRATTEURS	6 260,00
VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE - VMEH	294,00

DELEGATION DE Monsieur Didier JEANJEAN

D-2024/57

**Association VELO CITE - Subvention triennale 2024-2026 -
Décision - Autorisation**

Monsieur Didier JEANJEAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans la poursuite de la politique dynamique et ambitieuse que la Ville s'est fixée en matière de transition écologique, elle souhaite soutenir l'association Vélo-Cité, association « loi de 1901 » créée à Bordeaux en 1980, dont la Ville est partenaire depuis ses débuts.

Le projet porté par l'association vise à mettre en place des animations et actions ayant pour but d'assurer la promotion et la défense de l'usage du vélo au quotidien sur le territoire.

1. Le programme 2024 :

Des actions de formation

- Sessions de vélo-école (13 séances de 2 heures) afin de permettre l'apprentissage du vélo auprès des adultes / Lieu : Quais devant la Maison écocitoyenne + déplacement en ville dans les différents quartiers de Bordeaux.

Des actions de promotion et de sensibilisation :

- La Fête du vélo (lieu d'arrivée à définir) : juin 2024. Convergence de la métropole vers Bordeaux, puis événement festif à l'arrivée.
- Ouvre la voix : 1er septembre 2024. Petit déjeuner organisé lors du départ de la balade à vélo place de la comédie et encadrement de la balade / Lieu : à définir.
- Cyclistes brillez : mi-novembre de 17h à 20h en itinérance. Sensibilisation à l'importance de l'équipement lumineux - ateliers et installation de catadioptrés - distribution de gilets jaunes.
- Balade « les lumières de la ville » : début décembre, de 19h à 23h, balade du patrimoine bordelais à vélo suivi d'un temps convivial / Lieu départ : Soucoupe - Bordeaux
- « Mai à vélo », challenge d'activité en partenariat avec Geovelo.
- Une projection au cinéma Utopia proposée, idéalement avec l'équipe du film.
- Apéro de la mobilité, conjointement avec BAM et Citiz. Temps d'échange sur la mobilité et présentation de l'ensemble des acteurs.

Des actions de diagnostic et suivi citoyen :

- Cyclo-patrouille (date et quartier à définir) : cyclo-patrouille, pour repérer les difficultés des cyclistes sur le terrain et discuter de solution.
- Cyclofiches (via leur plateforme cyclofiche.velo-cite.org : collecte, analyse et traitement de remontée de terrain des usagers). De 100 à 150 fiches par an concernant la ville de Bordeaux.

Conseils aux entreprises et aux copropriétés

- Pré-dimensionnement, positionnement et conseils usagers, au gré des sollicitations.

Plaidoyer

- Conseil en aménagement cyclable, propositions et participation aux réunions avec le Pôle Territorial de Bordeaux, au gré des sollicitations.

2. Budget prévisionnel 2024 :

Le montant de la subvention annuelle accordée au titre de l'année 2024 s'élève à **7 000 €**, soit 1000€ de plus que l'année passée. Ce soutien se justifie par l'augmentation du nombre d'actions réalisées sur le territoire communal par l'association.

Ce soutien sera renouvelé tous les ans pendant trois ans.

L'association devra toutefois déposer un dossier de demande de soutien annuel dans le cadre des campagnes de subvention pour les deux années suivantes.

Le budget prévisionnel de l'association Vélo-Cité pour 2024 figurera en annexe de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux,

VU l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération municipale N° 2021/74 du 30 mars 2021 portant adoption du projet de mandature,

VU la demande de subvention déposée par Vélo-Cité le 11 décembre 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

La Ville souhaite, en cohérence avec ses objectifs en matière de politique climat et de mobilité douce, poursuivre son soutien aux activités de Vélo-Cité,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 000 € à savoir respectivement 7000 € en 2024, 7000 € en 2025 et 7 000 € en 2026 à l'association Vélo-Cité sous réserve du vote des budgets primitifs correspondants,

Article 2 : d'approuver la convention partenariale pour 2024, 2025 et 2026,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention jointe en annexe,

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal des exercices concernés, chapitre 65, article 65748, fonction 70.

ADOpte A L'UNANIMITE

Non participation au vote de Messieurs Stéphane PFEIFFER et Patrick PAPADATO



CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION VELO-CITE

ANNEE 2024 – SERVICE ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS, POLE ACTE

LES SOUSSIGNES

La **Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Municipal en date du 05/03/2024 et reçue en la Préfecture le **XX/XX/XXXX**.

ci-après dénommée « la Ville »

d'une part,

Et

L'**Association Vélo-Cité**, dont le siège social se situe **16 rue Ausone à Bordeaux** représentée par son Président, Monsieur Ludovic Fouché dûment mandaté sur décision du conseil d'administration de 6 avril 2023.

ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

EXPOSE

Considérant le projet initié et conçu par l'Association Vélo-Cité conforme à son objet statutaire ;

Considérant la délibération municipale N° 2021/74 du 30 mars 2021 portant adoption du projet de mandature ;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique.

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville entend accompagner l'Association dans la poursuite de son objectif pour les années 2024, 2025 et 2026

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 – OBJECTIFS GENERAUX DE L'ASSOCIATION

Dans le cadre de sa collaboration avec la Ville de Bordeaux, l'association Vélo-Cité s'engage à animer un programme d'animations, défini conjointement.

Ces animations ont pour but d'assurer la promotion et la défense de l'usage du vélo au quotidien sur le territoire

Ces objectifs généraux devront être évalués annuellement, au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis par l'Association et joints en annexe n°2 de cette convention.

ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES

2.1. Mises à disposition des moyens financiers

Afin de développer son projet associatif, la Ville accorde une subvention d'action de projet, à l'Association d'un montant de 7 000 € par an.

Le règlement s'effectuera en plusieurs versements de la façon suivante :

- un premier versement de 4 900 € à la signature de la présente convention puis dans le premier trimestre de chaque année 2024,
- puis, le solde après présentation du bilan définitif des actions, en année n+1.

Le versement des subventions sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont FR76 1558 9335 4806 1552 3794 014, CMBRFR2BXXX.

L'association devra redéposer un dossier de demande de subvention dans le cadre des campagnes de subventions 2025 et 2026.

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

L'Association peut également répondre à des appels à projets ponctuels portés par la ville, dont les financements viendront s'ajouter à la subvention de fonctionnement si l'association est lauréate.

2.2. Conditions d'attribution de la subvention

La Ville de Bordeaux conditionne le versement de cette subvention selon les modalités prévues aux articles 2.5 et 4, mais également au respect du plan prévisionnel établi par l'association et joint en annexe n° 3.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net bénéficiaire annuel conformément à minima au plan prévisionnel : toute dérive du résultat net bénéficiaire par rapport au prévisionnel fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville de Bordeaux ;
- Maintien du périmètre actuel d'activité
- Optimisation de l'activité actuelle (recherches d'autres financements...)
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association

2.3 Conditions de révision de la subvention

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée aux services de la Ville de Bordeaux et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

2.4 Conditions d'utilisation de la subvention

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention, d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres, ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 3 – MODALITES DE SUIVI DE LA CONVENTION

3.1 Engagements réciproques

La ville de Bordeaux et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

3.2 Instances

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

Un comité technique autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus, l'évolution des activités des différents établissements.

Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville de Bordeaux et des représentants administratifs de l'Association. Il se réunira une fois par an.

Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel composé par les élus de la Ville de Bordeaux ou leurs représentants et par le/ la Président(e) de l'Association ou/et son/ses représentants. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira à minima une fois par an.

ARTICLE 4 – MODALITES DE CONTROLE

4.1 Justificatifs

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin des années 2025, 2026 et 2027 :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n°15059) ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;
- Le rapport d'activité.

4.2 Autres engagements

L'Association informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations (communique les modifications déclarées au tribunal d'instance pour les associations relevant du code civil local) et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville de Bordeaux sans délais par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

4.3 Contrôles exercés par la Ville de Bordeaux

A la signature de la convention, l'Association fournit un budget prévisionnel sur trois ans joint à cette convention en annexe n°3. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313- 1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du code général des collectivités territoriales et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du code du commerce.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale, et au plus tard le 30 juin, le rapport moral, incluant le rapport d'activités et les indicateurs de résultats, les documents budgétaires (bilan et compte de résultats) ainsi que tous documents permettant de s'assurer de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

A l'issue de la convention, la Ville vérifiera que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. La Ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable évalué dans le cadre des instances de suivi suscitées ou de la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans l'accord écrit par la Ville de Bordeaux, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou de la déduire du montant de la subvention en année budgétaire n+1, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville de Bordeaux en informe l'organisme par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

L'administration informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 – MISES A DISPOSITION

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITES – ASSURANCES

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive. L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne puisse être recherchée. Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville de Bordeaux les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPOTS ET TAXES

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 9 – COMMUNICATION

L'Association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de la Ville de Bordeaux) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins. Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part que la Ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET – DUREE

La présente convention est conclue pour les années 2024, 2025 et 2026.

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

ARTICLE 11 – RENOUVELLEMENT – REVISION - RESILIATION

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux et interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

La présente convention sera révisée à son terme sur la base des bilans produits au cours des 3 années.

ARTICLE 12 – ANNEXES

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet

Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs (Non obligatoire dans le cadre d'une convention simplifiée)

Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

ARTICLE 13 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à BORDEAUX.

ARTICLE 14 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 BORDEAUX

Pour l'Association, 16 rue Ausone, 33000 BORDEAUX,

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Elu(e) de Bordeaux

Président(e)

ANNEXE I : LE PROJET

Obligation :

L'association s'engage à mettre en œuvre le(s) projet(s) suivant comportant des « obligations de service public » destinées permettre la réalisation du(des) projet(s) visé(s) à l'article 1er de la convention :

Projet 1 : actions de formation

• 1 session de vélo-école (13 séances de 2 heures) afin de permettre l'apprentissage du vélo auprès des adultes / Lieu : Quais devant la Maison écocitoyenne + déplacement en ville dans les différents quartiers de Bordeaux / 1 encadrant salarié - 3 encadrants bénévoles.

Projet 2 : actions de diagnostic et suivi citoyen

• Cyclo-patrouille (date et quartier à définir) : cyclo-patrouille, pour repérer les difficultés des cyclistes sur le terrain et discuter de solution. Document de restitution et d'analyse de terrain aux élu(e)s.
• Cyclofiches. Via notre plateforme cyclofiche.velo-cite.org, collecte, analyse et traitement de remontée de terrain des usagers. De 100 à 150 fiches par an concernant la ville de Bordeaux.

Projet 3 : actions de promotion et de sensibilisation

• La Fête du vélo (lieu d'arrivée à définir) : juin 2024. Convergence de la métropole vers Bordeaux, puis événement festif à l'arrivée. 5 salariés, 50 bénévoles.
• Ouvre la voix : 1er septembre 2024. Petit déjeuner organisé lors du départ de la balade à vélo place de la comédie et encadrement de la balade / Lieu : à définir - Bordeaux / 30 bénévoles.
• Cyclistes brillez : mi-novembre de 17h à 20h en itinérance. Sensibilisation à l'importance de l'équipement lumineux - ateliers et installation de catadioptrés - distribution de gilets jaunes / Bordeaux / 1 salarié / 10 bénévoles.
• Balade « les lumières de la ville » : début décembre, de 19h à 23h, balade du patrimoine bordelais à vélo suivi d'un temps convivial / Lieu départ : Soucoupe - Bordeaux / 4 salariés / 30 bénévoles.
• « Mai à vélo », challenge d'activité en partenariat avec Geovelo.
• Une projection cinéma, cinéma Utopia, de 19h à 23h, une projection proposée, idéalement avec l'équipe du film.
• Apéro de la mobilité, conjointement avec BAM et Citiz. Temps d'échange sur la mobilité et présentation de l'ensemble des acteurs.

Projet 4 : conseils aux entreprises et aux copropriétés

Pré-dimensionnement, positionnement et conseils usagers, au gré des sollicitations.

Projet 5 : plaidoyer :

Conseil en aménagement, propositions et participation aux réunions avec le Pôle Territorial de Bordeaux, au gré des sollicitations.

ANNEXE II : MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessous.

Au moins trois mois avant le terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par l'association comme prévu par l'article 9 des présentes fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Indicateurs quantitatifs :

Projet n°	Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	2024	2025	2026
1 : actions de formation	Sessions vélo-école : permettre l'apprentissage du vélo auprès des adultes	13 séances de 2h			
2 : actions de diagnostic et suivi citoyen	Cyclopatrouille : pour repérer les difficultés des cyclistes sur le terrain et discuter de solution	1 par an minimum			
	Cyclofiches : collecte, analyse et traitement de remontée de terrain des usagers	100 fiches par an (en fonction des contributions)			
3 : actions de promotion et de sensibilisation	Fête du Vélo	Nombre de participants			
	Ouvre la voix	Nombre de participants			
	Cyclistes brillez	Nombre de participants			
	Balade « les lumières de la ville »	Nombre de participants			
	« Mai à vélo »,	Nombre de participants			
	Projection cinéma à l'Utopia	Nombre de participants			
	Apéro de la mobilité	Nombre de participants			
Projet 4 : conseils aux entreprises et aux copropriétés	Pré-dimensionnement, positionnement et conseils usagers	Au gré des sollicitations			
Projet 5 : plaidoyer	Conseil en aménagement, propositions et participation aux réunions avec le Pôle Territorial de Bordeaux,	Au gré des sollicitations			

- Indicateurs qualitatifs : satisfaction des parties-prenantes (associations, services, bénéficiaires, ...)

ANNEXE III : BUDGETS PREVISIONNELS

Année ou exercice 2024

<i>CHARGES</i>	Montant	<i>PRODUITS</i>	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	14150	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	49110
Prestations de services	5050		
Achats matières et fournitures	2600	74- Subventions d'exploitation	149000
Autres fournitures	6500	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	1200
61 - Services extérieurs	19260	-	
Locations	15760	-	
Entretien et réparation	1400	Région(s) :	
Assurance	1600	Nouvelle Aquitaine	2000
Documentation	500	Département(s) :	
		Gironde	8000
62 - Autres services extérieurs	24050	Intercommunalité(s) : EPCI ¹	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	12000	Bordeaux Métropole	88500
Publicité, publication	6400	Commune(s) :	
Déplacements, missions	2950	Bordeaux	7000
Services bancaires, autres	2700	Autres	13300
		Organismes sociaux (détailler) :	
63 - Impôts et taxes	2800	-	
Impôts et taxes sur rémunération,	2800	Fonds européens	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel	151100	L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	150600	Autres établissements publics - ADEME	29000
Charges sociales			

¹ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

Autres charges de personnel	500	75 - Autres produits de gestion courante	12750
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	12750
		Aides privées	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	500
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	211360	TOTAL DES PRODUITS	211360
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES²			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	31500
861- Mise à disposition gratuite de biens et services	26500	871- Prestations en nature	26500
862- Prestations			
864- Personnel bénévole	31500	875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de 7000 EUR représente 3,3% du total des produits :			
(montant attribué/total des produits) x 100.			

Année ou exercice 2025

<i>CHARGES</i>	Montant	<i>PRODUITS</i>	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	14150	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	49110

² Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables - voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr ».

Prestations de services	5050		
Achats matières et fournitures	2600	74- Subventions d'exploitation	149000
Autres fournitures	6500	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	1200
61 - Services extérieurs	19260	-	
Locations	15760	-	
Entretien et réparation	1400	Région(s) :	
Assurance	1600	Nouvelle Aquitaine	2000
Documentation	500	Département(s) :	
		Gironde	8000
62 - Autres services extérieurs	24050	Intercommunalité(s) : EPCI ³	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	12000	Bordeaux Métropole	88500
Publicité, publication	6400	Commune(s) :	
Déplacements, missions	2950	Bordeaux	7000
Services bancaires, autres	2700	Autres	13300
		Organismes sociaux (détailler) :	
63 - Impôts et taxes	2800	-	
Impôts et taxes sur rémunération,	2800	Fonds européens	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel	151100	L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	150600	Autres établissements publics - ADEME	29000
Charges sociales			
Autres charges de personnel	500	75 - Autres produits de gestion courante	12750
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	12750
		Aides privées	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	500
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	211360	TOTAL DES PRODUITS	211360
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁴			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	31500
861- Mise à disposition gratuite de biens et services	26500	871- Prestations en nature	26500
862- Prestations			
864- Personnel bénévole	31500	875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de 7000 EUR représente 3,3% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.			

Année ou exercice 2026

<i>CHARGES</i>	Montant	<i>PRODUITS</i>	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	14150	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	49110
Prestations de services	5050		
Achats matières et fournitures	2600	74- Subventions d'exploitation	149000
Autres fournitures	6500	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	1200
61 - Services extérieurs	19260	-	
Locations	15760	-	
Entretien et réparation	1400	Région(s) :	
Assurance	1600	Nouvelle Aquitaine	2000

⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables - voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr ».

Documentation	500	Département(s) :	
		Gironde	8000
62 - Autres services extérieurs	24050	Intercommunalité(s) : EPCI ⁵	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	12000	Bordeaux Métropole	88500
Publicité, publication	6400	Commune(s) :	
Déplacements, missions	2950	Bordeaux	7000
Services bancaires, autres	2700	Autres	13300
		Organismes sociaux (détailler) :	
63 - Impôts et taxes	2800	-	
Impôts et taxes sur rémunération,	2800	Fonds européens	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel	151100	L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	150600	Autres établissements publics - ADEME	29000
Charges sociales			
Autres charges de personnel	500	75 - Autres produits de gestion courante	12750
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	12750
		Aides privées	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	500
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	211360	TOTAL DES PRODUITS	211360
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁶			

⁵ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁶ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat si l'association dispose d'une

86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	31500
861- Mise à disposition gratuite de biens et services	26500	871- Prestations en nature	26500
862- Prestations			
864- Personnel bénévole	31500	875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
<p>La subvention de 7000 EUR représente 3,3% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.</p>			

information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables - voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr ».

DELEGATION DE Madame Delphine JAMET

D-2024/58

Bordeaux. Régularisations foncières suite au transfert de compétence loi MAPTAM - Puits de géothermie de Grand Parc et de la centrale de géothermie de Mériadeck

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a transféré à Bordeaux Métropole certaines compétences jusqu'alors assurées par la Ville de Bordeaux. C'est ainsi que l'article L 5217-2 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), tel que modifié par la loi, a transféré :

- Les concessions de la distribution publique de gaz
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.

Dans ce contexte, la concession de distribution publique de gaz et l'exploitation de ressources d'eau chaude d'origine géothermale, confiée par la Ville de Bordeaux à la société par actions simplifiées Gaz de Bordeaux depuis le 25 juillet 1991, a été transférée par la Ville à Bordeaux Métropole par avenant n°13 du contrat, ayant donné lieu à un vote du conseil municipal de Bordeaux (délibération 2015/0098 du 13 février 2015).

Même si l'article L 5217-5 du CGCT précise que le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des collectivités bénéficiaires des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence, il est indispensable de procéder au transfert effectif des biens concernés par acte authentique.

Ces régularisations de transferts de propriété sont notamment rendues nécessaires par l'article L 153-1 du code minier, non seulement pour l'obtention du permis de recherches pour le puit de géothermie du Grand Parc, à remettre en service pour le projet de réseau de chaleur du Grand Parc, mais aussi pour le permis d'exploitation du site de Mériadeck qui fait actuellement l'objet d'une demande de renouvellement auprès des services de l'Etat (DREAL).

C'est pourquoi, il y a lieu de transférer à titre gratuit à Bordeaux Métropole la propriété :

- De la parcelle KA 104 d'une contenance de 932 m² environ, située rue François-de-Sourdis à Bordeaux, sous laquelle se trouve la centrale de géothermie, pour le réseau de chaleur de Mériadeck (plan en annexe 1),
- L'emprise de 80m² environ à extraire de la parcelle PX 187, située rue des Frères Portmann, sur laquelle se trouve le puit de géothermie existant, sur le site du Grand Parc.

La présente délibération a pour objet la validation de la présente régularisation par le conseil municipal de la Ville de Bordeaux , consistant dans le transfert à titre gratuit, par effet des dispositions de l'article L.5217-5 du Code général des Collectivités territoriales, du patrimoine de la Ville de Bordeaux au profit du patrimoine métropolitain, des biens ci-dessus désignés ainsi que l'autorisation à donner à Monsieur le Maire, de signer l'acte et tout autre document afférent à cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux,

VU l'article 43 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU les articles L 5217-2 et L 5217-5 du CGCT,

VU l'article L 153-1 du code minier,

VU la délibération n°2015/0098 du 13 février 2015 relative au transfert des contrats de

concession de la distribution publique de gaz des communes vers Bordeaux Métropole et notamment portant avenant 13 au contrat de la Ville de Bordeaux,
VU la délibération n°2016/169 du 25 mars 2016 relative au traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel entre Bordeaux Métropole et Gaz de Bordeaux,
VU la délibération n°2020/130 du 14 février 2020 relative à la signature de l'avenant 14 qui met fin au contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz et l'exploitation des ressources d'eau chaude d'origine géothermale,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole exerce de plein droit la compétence réseaux de chaleur en lieu et place de ses communes membres,

CONSIDERANT QUE le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition du puits de géothermie du Grand Parc et de la centrale de géothermie de Mériadeck, mais n'ont pas donné lieu à une mise à disposition en pleine propriété et à titre gratuit,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'effectuer une régularisation de transfert de propriétés pour les fonciers y afférents pour se conformer à la fois à l'article L 5217-5 du CGCT et à l'article L153-1 du code minier,

DECIDE

- d'approuver les transferts à titre gratuit du patrimoine de la ville de Bordeaux au profit du patrimoine métropolitain des emprises foncières suivantes :
 - Pour le réseau de chaleur de Mériadeck, de la parcelle KA 104 d'une contenance de 932 m² environ, située rue François-de-Sourdis à Bordeaux, sous laquelle se trouve la centrale de géothermie (plan annexe 1)
 - Pour le site du Grand Parc, d'une emprise de 80 m² environ à extraire de la parcelle PX 187, située rue des Frères Portmann à Bordeaux (Plan annexe 2)
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération y compris l'acte authentique qui en sera la suite.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Mme GARCIA

Dans la délégation de Madame Delphine JAMET. Délibération 58, Bordeaux. Régularisations foncières suite au transfert de compétence loi MAPTAM – Puits de géothermie du Grand Parc et de la centrale géothermique de Mériadeck.

M. Le MAIRE

Pareil, j'imagine s'il y a des questions. Delphine JAMET. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

- DIRECTION DU FONCIER -

COMMUNE DE BORDEAUX
 CITE DU GRAND PARC IMMEUBLE SIS RUE DES FRERES PORTMANN PLACE DE L'EUROPE
 PUIITS DE GEOTHERMIE - RESEAU DE CHALEUR URBAIN
 CESSION A BORDEAUX METROPOLE PAR LA COMMUNE DE BORDEAUX

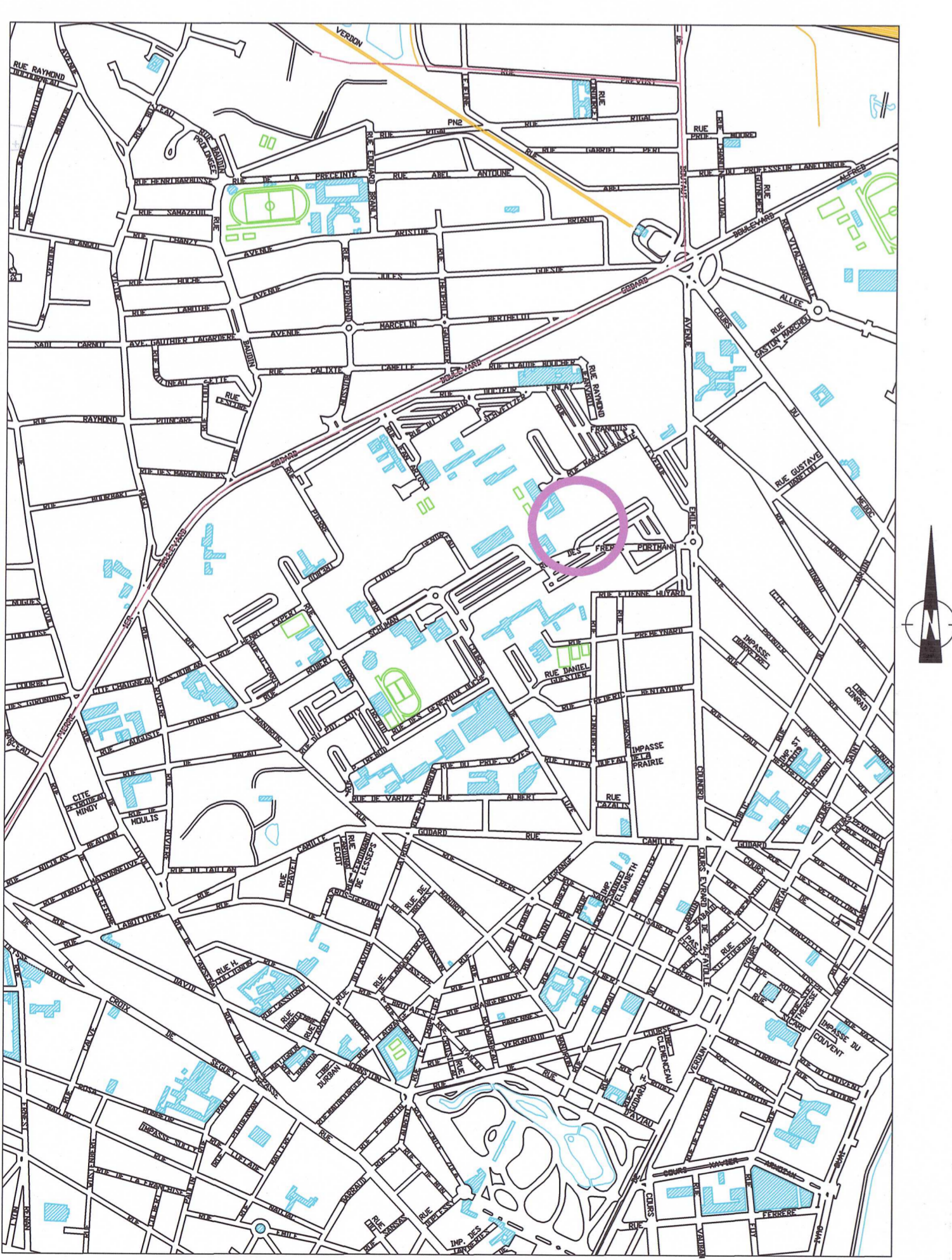
CADASTRE

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	CESSION
PX	187	80760 M ²	Ⓐ 82 M ²
			Ⓑ 40 M ²
TOTAL		80760 M ²	122 M ²

Superficie arpentée = 2724m²
 Servitude de passage tous véhicules et d'entretien au profit de Bordeaux métropole. Servitude = 2724m²

DRESSE PAR LE TECHNICIEN TERRITORIAL BORDEAUX LE : 22-09-23
 VU ET VERIFIE PAR LE GEOMETRE BORDEAUX LE : 06 OCT. 2023
 PRESENTE PAR LE DIRECTEUR BORDEAUX LE : 06 OCT. 2023
 Objet: CESSION PX187
 GEOMETRE EXPERT D.P.L.G.
 Esplanade Charrier de GOSWAMON
 33045 BORDEAUX CEDEX
 05 33 89 56 29
 SERVICE DEMANDEUR X.E.

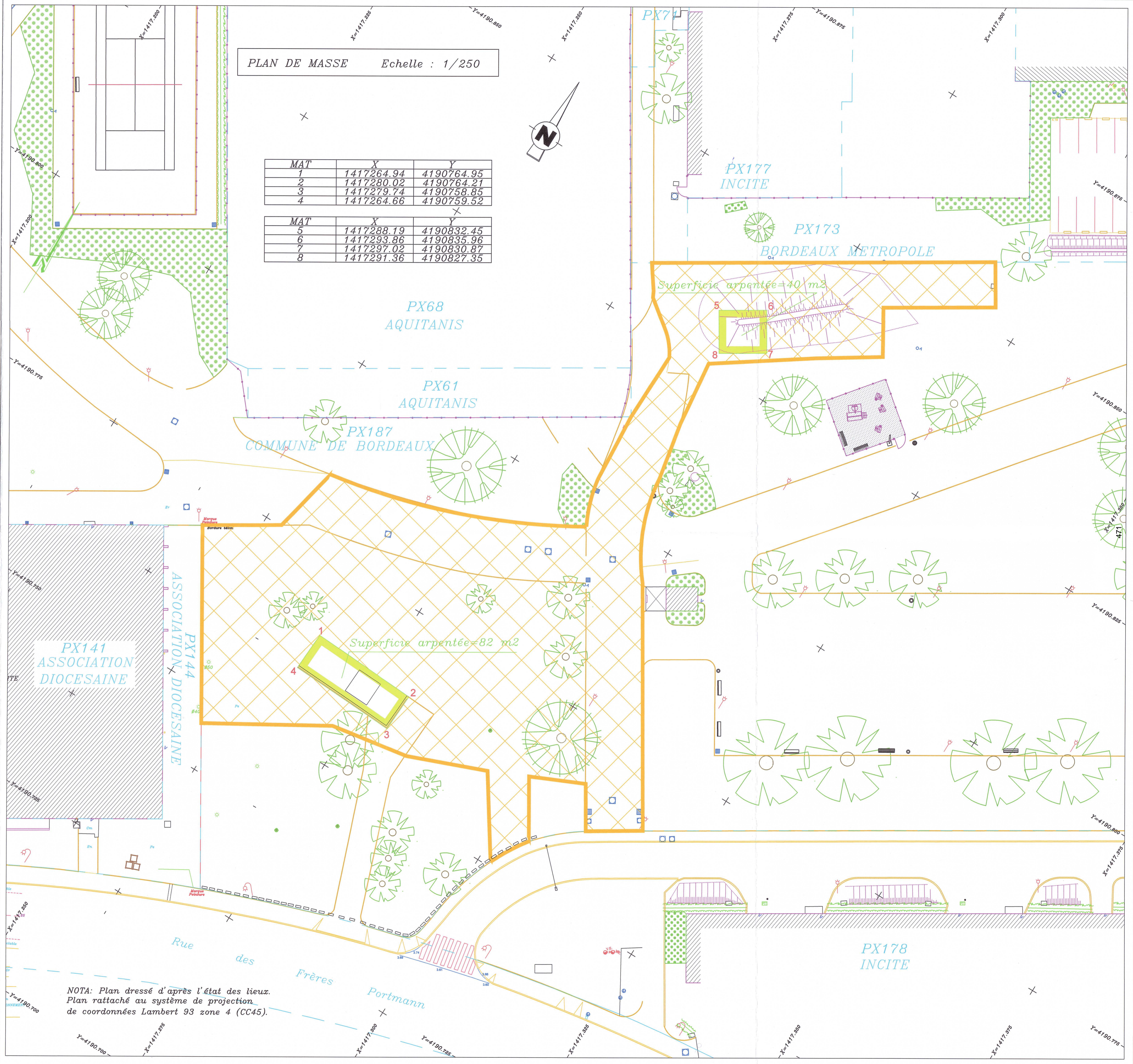
PLAN DE SITUATION Echelle : 1/10000



PLAN DE MASSE Echelle : 1/250

MAT	X	Y
1	1417264.94	4190764.95
2	1417280.02	4190764.21
3	1417279.74	4190758.85
4	1417264.66	4190759.52

MAT	X	Y
5	1417288.19	4190832.45
6	1417293.86	4190835.96
7	1417297.02	4190830.87
8	1417291.36	4190827.35



NOTA: Plan dressé d'après l'état des lieux.
 Plan rattaché au système de projection de coordonnées Lambert 93 zone 4 (CC45).

D-2024/59

**AOT Restaurants Cité du Vin. Remise gracieuse
exceptionnelle redevance janvier 2023. Autorisation.
Avenants. Signatures.**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les sociétés Bacalan Restauration et Wine City Bordeaux sont titulaires de conventions portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation des restaurants *Le 7* et *Latitude 20*, situés dans l'enceinte de la Cité du Vin, sise 134 quai de Bacalan.

Les deux sociétés ont sollicité récemment une compensation financière compte tenu de la fermeture du parcours permanent de la Cité du vin durant la période du 2 janvier au 3 février 2023, générant un impact négatif sur la fréquentation et le chiffre d'affaires des établissements.

La structure financière des deux sociétés de restauration s'étant vue fragilisée, il est proposé de proratiser la redevance fixe due par elles sur cette période de janvier 2023, par l'intermédiaire des deux avenants joints. La régularisation financière s'effectuera sur l'avis de somme à payer suivant la signature de ces avenants.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer les avenants afférents
- Emettre les titres de recette correspondants

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Mme GARCIA

Toujours dans la délégation de Madame Delphine JAMET. Délibération 59, AOT restaurants Cité du vin. Remise gracieuse exceptionnelle de la redevance janvier 2023.

M. Le MAIRE

Pareil, tout est dans la délibération. Y a-t-il des questions ? Des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.



**LOCAUX SITUES AU SEIN DE LA CITE DU VIN
AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA
VILLE DE BORDEAUX ET LA SOCIETE BACALAN RESTAURATION**

LES SOUSSIGNES

La VILLE de BORDEAUX, représentée par Monsieur Pierre Hurmic, agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par la délibération du Conseil Municipal n° XXXXX en date du XXXXXXXXXXXX reçue à la Préfecture de la Gironde le XXXXXXXXXXXX

Ci-après dénommée « La Ville »

D'une part,

ET

La société « Bacalan Restauration », représentée par Monsieur Nicolas LASCOMBES, agissant en sa qualité de gérant dont le siège est fixé 4-6 rue Métivier, 33000 Bordeaux, SIRET :813 678 653

Ci-après dénommée « l'occupant »

D'autre part,

EXPOSE

Vu la convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public en date du 1^{er} décembre 2015, la fondation pour la culture et les civilisations de vin a loué à la société Bacalan Restauration, des locaux au sein de la Cité du Vin affectés à l'exploitation d'un restaurant panoramique.

Vu les avenants n°1 en date du 27 mai 2016 et avenant n°2 en date du 22 mai 2018,

Vu l'avenant de transfert n°3 en date du 9 juin 2020, par lequel la Ville de Bordeaux s'est retrouvée subrogée à compter du 1^{er} juin 2020 dans les droits et obligations de la Fondation dans la gestion des espaces dédiés à l'exploitation du restaurant (partie 6^{ème} étage et partie 7^{ème} étage) et à l'exploitation du bar (partie rez-de-chaussée et partie des terrasses) et des conventions de sous occupations subséquentes qui liaient la Fondation aux occupants de ces espaces.

Vu l'avenant de prolongation n°4 en date d'Août 22, prolongeant d'une année, dans les mêmes conditions, la mise à disposition des locaux jusqu'au 31 mai 2024 et ce afin de solder les effets de la crise sanitaire sur l'activité de l'occupant sur les années 2020 et 2021.

Considérant que la fréquentation du restaurant s'est vue impactée par la fermeture de la Cité du Vin au grand public du 2 janvier au 3 février 2023, il convient de proratiser la redevance fixe due par l'occupant sur cette période.

Tel est l'objet des présentes.

CES FAITS EXPOSES IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT

ARTICLE 1 - REDEVANCE

L'article 3.1 de la convention en date du 1 décembre 2015 intitulé « Redevance » est modifié en ce qui concerne l'alinéa Modalités de versement. Cet alinéa se voit compléter par la mention suivante : « A titre exceptionnel, compte-tenu de la fermeture au grand public de la Cité du Vin du 2 janvier au 3 février 2023, la redevance fixe mensuelle du mois de janvier 2023 sera proratisée au regard de la faible fréquentation.

La redevance fixe annuelle prévue dans la convention initiale est de 99 996 HT, montant révisé tous les ans selon la variation de l'indice des loyers commerciaux.

Le mois de janvier représentant une moyenne de 5,5% du Chiffre d'affaires, il est proposé de régulariser la redevance de janvier 2023 comme suit :

Montant redevance janvier 2023 = 99 996 x 0,055 = 5 499 HT

La redevance due pour le mois de janvier 2023 est ramenée à 5499 euros HT. Cette régularisation n'ayant pas pu avoir lieu en 2023, elle sera prise en compte sur l'avis de somme à payer du mois de signature du présent avenant. Le montant du trop-perçu en janvier 2023 sera déduit de la redevance du mois de signature de l'avenant»

ARTICLE 2 - MODIFICATIONS

Toutes les autres dispositions de la convention du 1 décembre 2015 et avenants successifs demeurent applicables.

ARTICLE 3 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

- Monsieur Pierre HURMIC, ès-qualités, en l'Hôtel de Ville de BORDEAUX, place Pey Berland
- Monsieur Nicolas LASCOMBES, ès-qualités, au siège social sus indiqué

Fait à BORDEAUX, en double exemplaire, le

P/ la Ville de Bordeaux
Pierre HURMIC
Maire de Bordeaux

P/l'occupant



**LOCAUX SITUES AU SEIN DE LA CITE DU VIN
AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE
DE BORDEAUX ET LA SOCIETE WINE CITY BORDEAUX**

LES SOUSSIGNES

La VILLE de BORDEAUX, représentée par Monsieur Pierre Hurmic, agissant en sa qualité de Maire, habilitée aux fins des présentes par la délibération du Conseil Municipal n° XXX en date du XXXX reçue à la Préfecture de la Gironde le XXXXXXXX.

Ci-après dénommée « La Ville »

D'une part,

ET

La société « Wine City Bordeaux », SARL de restauration-snacking, représentée par Monsieur OUDIN, agissant en sa qualité de gérant dont le siège est fixé 47 avenue de la Forêt, 33320 Eysines, SIRET :818 192 247 00034

Ci-après dénommée « l'occupant »

D'autre part,

EXPOSE

Vu la convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public en date du 12 février 2016, la fondation pour la culture et les civilisations de vin a loué à la société Wine City Bordeaux, des locaux au sein de la Cité du Vin affectés à l'exploitation d'un ensemble marchand composé d'une boutique de vins du monde, d'un bar à vins et tapas du monde et d'un restaurant rapide.

Vu l'avenant de transfert N°1 en date du 9 juin 2020, par lequel la Ville de Bordeaux s'est retrouvée subrogée à compter du 1^{er} juin 2020 dans les droits et obligations de la Fondation dans la gestion des espaces dédiés à l'exploitation du restaurant (partie 6^{ème} étage et partie 7^{ème} étage) et à l'exploitation du bar (partie rez-de-chaussée et partie des terrasses) et des conventions de sous occupations subséquentes qui liaient la Fondation aux occupants de ces espaces.

Vu l'avenant de prolongation n°2 en date d'Août 22, prolongeant d'une année, dans les mêmes conditions, la mise à disposition des locaux jusqu'au 31 mai 2024 et ce afin de solder les effets de la crise sanitaire sur l'activité de l'occupant sur les années 2020 et 2021.

Considérant que la fréquentation du restaurant s'est vue impactée par la fermeture de la Cité du Vin au grand public du 2 janvier au 3 février 2023, il convient de proratiser la redevance fixe due par l'occupant sur cette période.

Tel est l'objet des présentes.

CES FAITS EXPOSES IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI

ARTICLE 1 - REDEVANCE

L'article 3.1 de la convention en date du 12 février 2016 intitulé « Redevance » est modifié en ce qui concerne l'alinéa Modalités de versement. Cet alinéa se voit compléter par la mention suivante :

« A titre exceptionnel, compte-tenu de la fermeture au grand public de la Cité du Vin du 2 janvier au 3 février 2023, la redevance fixe mensuelle du mois de janvier 2023 sera proratisée au regard de la faible fréquentation.

La redevance fixe annuelle prévue dans la convention initiale est de 66 000 HT, montant révisé tous les ans selon la variation de l'indice des loyers commerciaux.

Le mois de janvier représentant une moyenne de 4% du Chiffre d'affaires, il est proposé de régulariser la redevance de janvier 2023 comme suit :

Montant redevance janvier 2023 = 66 000 x 0,04 = 2640 HT

La redevance due pour le mois de janvier 2023 est ramenée à 2640 euros HT. Cette régularisation n'ayant pas pu avoir lieu en 2023, elle sera prise en compte sur l'avis de somme à payer du mois de signature du présent avenant. Le montant du trop-perçu en janvier 2023 sera déduit de la redevance du mois de signature de l'avenant»

ARTICLE 2 - MODIFICATIONS

Toutes les autres dispositions de la convention du 12 février 2016 et avenant demeurent applicables.

ARTICLE 3 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

- Monsieur Pierre HURMIC, ès-qualités, en l'Hôtel de Ville de BORDEAUX, place Pey Berland
- Monsieur Didier OUDIN, ès-qualités, au siège social sus indiqué

Fait à BORDEAUX, en double exemplaire, le

P/ la Ville de Bordeaux

Pierre Hurmic
Maire de Bordeaux

P/l'occupant

D-2024/60
Modification du tableau des effectifs

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le tableau des effectifs évolue tout au long de l'année tant en fonction des différents projets menés que des évolutions des besoins de la collectivité.

Afin d'optimiser le fonctionnement des services municipaux, il apparaît nécessaire de procéder à une adaptation de certains effectifs.

Tous les postes présentés dans ce rapport et créés précédemment sont ouverts aux contractuels sur la base des articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la Fonction publique.

Il est rappelé que le recours aux agents contractuels reste une dérogation ouverte notamment sur les postes en très grande tension sur lesquels on observe peu ou pas de candidature d'agent titulaire.

DIRECTION GENERALE EDUCATION, SPORTS ET SOCIETE

Direction de la vie associative, enfance et jeunesse

Service Enfance

- Création d'un poste de Conseiller enfance jeunesse (Attachés territoriaux, Catégorie A)

Service affaires générales

- Création d'un poste de Chargé des relations et de la contractualisation avec les associations (Attachés territoriaux, Catégorie A)

Service vie associative

- Création d'un poste de chargé de projets (Rédacteurs territoriaux, Catégorie B)
- Création d'un poste de gestionnaire de réservation des salles municipales (Adjoint administratif territoriaux, Catégorie C)
- Création d'un poste de chargé de mission Lieux Hybrides (Attachés territoriaux, Catégorie A)
- Transfert d'un poste d'assistant de gestion administrative actuellement à la Direction de la proximité (DGPRP) au service vie associative de la direction de la vie associative, enfance et jeunesse

DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AVEC LA POPULATION

Direction accueil et citoyenneté

- Suppression d'un poste de Chef de projet qualité et modernisation de la relation aux usagers (Catégorie A, Attaché/Ingénieur) et création d'un directeur.trice adjoint.e (Catégorie A, Attaché/Ingénieur)
- Suppression d'un poste de Chef de projet qualité et modernisation de la relation aux usagers (Catégorie A, Attaché/Ingénieur) et création d'un responsable de mission/chargé.e de projets numériques (Catégorie A, Attaché/Ingénieur)

- Suppression d'un poste de Responsable de centre mairies de quartier (Catégorie B, Rédacteur) et création d'un poste de Responsable de service multi accueils (Catégorie A, Attaché)
- Création d'un poste de Chargé de la supervision (Catégorie B, Rédacteur)
- Création d'un poste de Responsable de centre - médiateur administratif (Catégorie B, Rédacteur)
- Création d'un poste de Chargé d'outils relations usagers (Catégorie A, Attaché)
- Création d'un poste de directeur.trice adjoint.e (Catégorie A, Attaché/Ingénieur)
- Création d'un poste de Responsable d'unité Mairie de quartier (Catégorie C, Adjoint administratif)
- Création d'un poste de Designer de service (Catégorie A, Attaché territorial)
- Transfert de cinq postes de Standardistes « Allo Proximité » (Cat C, Adjoint administratif) et du poste de responsable de centre (Cat B, Rédacteur) de la direction de la proximité à la direction adjointe de la relation usager.

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Direction de la création artistique et des territoires

Création d'un poste de de chargé de la gouvernance et de l'animation des lieux d'Art et de Culture (Catégorie B, Rédacteur territorial) au sein du service Salle des Fêtes – Préfiguration des LACs

La préfiguration du fonctionnement des LACs à l'échelle des 7 quartiers (hors centre-ville), leur ouverture progressive (la base sous-marine, premier LAC ouvrira dans son nouveau fonctionnement au printemps 2023) et l'accompagnement de leur activité et de leur gouvernance nécessite la création d'un poste de catégorie B, en charge de la gouvernance et de l'animation des LACs.

Direction maîtrise d'ouvrage et patrimoines culturels

Suppression d'un poste de gestionnaire technique des espaces culturels municipaux (Adjoint technique, catégorie C) et création du Gestionnaire technique des espaces culturels – Référent Ressourcerie Culturelle Municipale (Adjoint technique, catégorie C) en contrat de projet

Compte tenu de la création d'une ressource municipale sur le site de la Base sous-marine, il est proposé de transformer un poste de gestionnaire technique des espaces culturels municipaux (Adjoint technique, catégorie C) aujourd'hui vacant en un contrat de projet de 3 ans. La ressource est effectivement mise en place à titre expérimental pour une durée de 3 ans. Elle nécessite des compétences spécifiques et non présentes dans les effectifs de la Ville. Un recrutement d'un contrat de projet apparaît donc plus approprié.

Direction des bibliothèques

1. Création d'un poste de gestionnaire de collections – responsable secteur adulte (Assistant de conservation, Catégorie B) au sein de la bibliothèque de Bacalan

La bibliothèque de Bacalan est l'un des 9 équipements de proximité qui assurent le maillage de la lecture publique sur le territoire bordelais. Elle est située au cœur du vaste quartier Bordeaux Maritime où trois projets d'aménagement urbain doivent voir le jour à l'horizon 2030. Elle dessert, aux côtés de la bibliothèque de Bordeaux-Lac, située aux Aubiers, une population qui devrait tripler d'ici à 2025.

Dans sa configuration actuelle, ce bâtiment ne permet pas de répondre aux enjeux présents et à venir sur le quartier Bacalan/Bassins à flots :

- Ses espaces (423 m²) sont sous-dimensionnés par rapport aux besoins de la population.
- Le bâtiment est peu visible, peu engageant et ne présente pas de capacités d'évolution.
- Le bâtiment est vétuste et non-conforme aux normes réglementaires sur l'accessibilité.

Les travaux de démolition-reconstruction de la bibliothèque de Bacalan démarreront en septembre 2024 et elle ouvrira ses portes aux publics fin 2025. Elle constituera, avec une surface de 1 200 m², la deuxième plus importante bibliothèque de quartier du réseau bordelais, après la bibliothèque Pierre Veilletet à Caudéran.

Actuellement, l'équipe de la bibliothèque est composée de 6 postes : un responsable (Bibliothécaire, cat. A), 1 gestionnaire de collections pour le secteur jeunesse (Assistant de conservation, cat. B), qui assure également les fonctions d'adjoint en cas d'absence du responsable, 3 chargés d'accueil (Adjoints du patrimoine, cat. C) et un agent d'entretien (adjoint technique, cat. C).

Cette équipe devra être complétée pour permettre l'ouverture du nouvel équipement et assurer son fonctionnement courant. Trois scénarios ont été proposés : une équipe de 9, 10 ou 11 agents, permettant chacun une amplitude d'action et de services plus ou moins larges.

Quel que soit le scénario retenu, il est demandé dès maintenant **la création d'un poste de gestionnaire de collections - responsable du secteur adulte (Assistant de conservation du patrimoine, Catégorie B)**. L'équipe adulte est actuellement composée de deux chargés d'accueil et ne compte pas de gestionnaire de collections (Catégorie C, Adjoint du patrimoine). Or l'équipe actuelle de la bibliothèque est chargée de constituer les collections de la future bibliothèque Bacalan et du relai lecture du centre d'animation de Bacalan. Un gestionnaire de collections responsable du secteur adulte permettrait de piloter, avec le chef de centre, la création de ces fonds adulte : fiction, BD, documentaires, DVD... Il participera également à la définition du projet d'établissement et organisera les permanences hors-les-murs de l'équipe adulte pendant les travaux, entre septembre 2024 et juin 2026.

Une fois la bibliothèque terminée, le responsable du secteur adulte organisera le travail de l'équipe adulte, participera à l'élaboration des plannings de service public, à la mise en œuvre des axes du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social du réseau des bibliothèques, développera les partenariats, sera force de proposition pour améliorer l'offre de services, mettra en œuvre la programmation des actions culturelles et des ateliers, organisera les actions hors-les-murs pour le public adulte, organisera la médiation et la valorisation des collections adulte, effectuera pour le service public. Un investissement important est demandé dans les actions permettant de développer le rôle social de la bibliothèque.

2. Pérennisation des postes de conseiller numérique (Catégorie C, Adjoint territorial du patrimoine, adjoint technique, adjoint administratif territorial)

Lors du comité technique du 22 juin 2021, cinq postes de conseillers numériques ont été créés en contrat de projet pour une durée de 3 ans. Ces contrats étaient en grande partie financés par l'Etat via l'Agence nationale de Cohésion des territoires (ANCT).

Les prises de postes opérationnelles se sont faites de manière différée compte tenu de

l'ouverture progressive des crédits par l'ANCT : au 1^{er} septembre 2021 pour les 3 premiers, au

1^{er} juillet 2022 pour la 4ème, et au 1^{er} septembre 2023 pour la 5ème. Du fait de son expérience en termes de médiation numérique, la direction des Bibliothèques a été désignée pour gérer l'ensemble du dispositif bordelais - sous la responsabilité du Chargé de médiation numérique - qui a démarré officiellement le 14 février 2022 (après formation des conseillers numériques), avec un cycle de permanences dans les établissements suivants : *CCAS de Bordeaux (Cité municipale), Service stationnement de la police municipale, Mairies de quartier faisant des démarches, Grand-Parc-Chartrons-Jardin-Public, Bordeaux-Maritime, Bastide et Caudéran, Bibliothèques de Bordeaux (régulièrement à Mériadeck, Capucins, Bastide, Bordeaux-Lac, Bacalan, Grand-Parc + contributions ponctuelles à Caudéran, Saint-Augustin, Flora Tristan, RPA Reinette, Club seniors Giono)*.

L'accueil lors des permanences au CCAS, mairies de quartier et stationnement est sans rendez-vous, et concerne essentiellement un accompagnement aux démarches administratives ; celui dans les bibliothèques est sur rendez-vous, sous formes de rendez-vous individuels (les Soluces, durée 1 heure) ou d'ateliers collectifs, avec des objectifs d'apprentissage des compétences numériques de base et une visée d'autonomisation.

o Résultats 2022

Sur une période de 11 mois, amputée du temps de formation de 2 conseillers numériques (6 mois cumulés) et d'une absence de 2 mois environ, plus de 2400 accompagnements ont été effectués.

o Perspectives 2024

Du fait de la stabilisation en 2023 des effectifs de CNFS (puisque les 5 postes sont désormais opérationnels), une deuxième phase de déploiement a été réalisée, étant donné les sollicitations émises par partenaires municipaux ou associatifs, notamment : *services de la direction générations seniors et autonomie, Mairie de quartier Nansouty, centres d'animation, maison de l'Emploi, mission locale Bordeaux Jeunes, LABB Saint-Christoly.*

- o Poursuite du dispositif après l'automne 2024

Il existe donc un besoin réel d'accompagnement de la population en difficultés face aux processus parfois complexe de l'administration en ligne. Les enjeux d'inclusion numérique ont toute leur place au sein des objectifs fixés par la municipalité.

Pour ces raisons, il est demandé **la pérennisation en postes permanents des cinq postes de conseiller numérique (Cat C, Adjoint territorial du patrimoine, adjoint technique, adjoint administratif territorial).**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Création de 2 postes en contrat de projet dans le cadre de l'organisation du forum mondial de l'ESS du GSEF :

- 1 poste de chef de projet (catégorie A – cadre d'emplois des attachés territoriaux) – durée 24 mois
- 1 poste de chargé de mission logistique événementielle (catégorie A – cadre d'emplois des attachés territoriaux) – durée 18 mois

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Mme GARCIA

Délibération 60, Modification du tableau des effectifs.

M. Le MAIRE

Pareil, même régime. Qui souhaite intervenir sur cette délibération ? Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

J'ai raté des trucs.

M. Le MAIRE

Le conseil se passe ici, pas à la buvette.

M. POUTOU

J'avais une abstention sur la 58 et un contre sur la 59. Est-ce que c'est possible de vous verser des notes ?

M. Le MAIRE

C'est voté Monsieur POUTOU, sinon c'est le désordre organisé. Il faut être là au moment où les délibérations sont présentées.

M. POUTOU

Mais le problème, c'est que je suis tout seul. À ce moment-là, mettez un service qui m'apporte le café.

M. Le MAIRE

C'est assez capitaliste, Monsieur POUTOU. Je trouve votre proposition très capitaliste. Nous n'avons pas les mêmes valeurs Monsieur POUTOU, je vous trouve très capitaliste.

M. POUTOU

Ce n'est pas une histoire de valeur, c'est une histoire de pratique. J'ai une mission.

M. Le MAIRE

Sérieusement, on va tenir compte de vos votes Monsieur POUTOU même s'ils interviennent tardivement. On va tenir compte, des votes, pas du café.

M. POUTOU

Sur la 60, c'est un vote contre comme d'habitude. On a bien vu qu'il s'agissait de recrutement, on n'est pas contre les recrutements, mais on a toujours cette idée que l'on est contre, qu'il n'y a pas de politique ambitieuse, il n'y a pas d'anticipation, il n'y a pas de volonté de préparer la suite. Cela mériterait de discuter de recrutements nécessaires dans pas mal d'endroits, on sait que pas mal d'équipes que ce soit dans l'administratif ou sur le terrain qui souffrent aussi d'un manque d'effectif et on pense qu'il devrait y avoir une réflexion et un état des lieux sur la situation en lien avec les organisations syndicales parce que cela râle beaucoup. Des fois il y a des petits mouvements de grève qui insistent sur cette question-là. C'est pour cette raison-là que l'on vote contre. On a vu qu'il y avait une campagne de recrutements dans les crèches, mais ce n'est pas que dans les crèches qu'il faudrait recruter. On pense aussi que la question de la difficulté de recruter est liée justement à ces conditions de travail qui sont plutôt difficiles et puis il y a des rémunérations qui sont plutôt faibles parce que je ne sais pas si vous avez remarqué, mais quand on cherche un ministre au Gouvernement en général, il n'y a pas de problème de recrutement, il trouve un ministre. Quand on cherche des sénateurs, il n'y a pas de problème, on trouve des sénateurs. C'est pour vous dire que dès que c'est super bien payé et dès que les conditions de travail sont plutôt bonnes, en général on arrive à recruter. Cela pose ces problèmes-là à la fois des conditions de travail, d'effectifs et de salaire. C'est la raison pour laquelle on vote contre.

Et puis je me permets juste un petit hors-piste vite fait, mais très très vite fait, je voulais en parler, mais je ne sais pas comment. Au Grand Parc, il y a une centrale de chauffage à bois biomasse et j'ai envoyé le courrier à Monsieur JEANJEAN, au Maire du Grand Parc qui ne s'appelle pas Monsieur POUTOU, il s'appelle Monsieur BLANC, et puis j'avais envoyé à Claudine BICHET parce que l'on a appris comme cela dans les discussions et en lisant des choses que c'est très polluant, très cancérigène, qu'il y avait eu des tribunes rédigées par des scientifiques et des personnels médicaux

notamment de la Région de Strasbourg et qui mettaient en alerte sur ce genre de dispositif de centrale biomasse et là, il y en a une qui se construit à Grand Parc, juste à côté, il se trouve que c'est juste à côté de là où j'habite sous la fenêtre, et c'est peut-être pour cela que l'on est un peu sensibilisé, mais je pense que ce n'est pas que pour cela. C'était le problème que l'on voulait se poser, c'est une mairie écolo. On ne va pas douter de votre écologie style jardinage, mais en tout cas, on pense que cela mériterait une information, une discussion, une réflexion sur ce truc-là parce que l'on n'est pas informé de cela, les habitants ne sont pas informés. Je le dis là maintenant en hors-piste parce que j'avais envoyé des courriers, Monsieur JEANJEAN m'a répondu d'ailleurs, mais cela mériterait peut-être je ne sais pas comment, mais que l'on discute de cela, que l'on voit comment parce que le truc n'est pas simple entre le gaz, comment on produit l'énergie aujourd'hui de manière respectueuse envers l'environnement et la santé publique, ce n'est pas simple, mais en tout cas, cela mériterait discussion et en tout cas, on met en alerte aussi sur cette solution-là qui n'est pas visiblement une super solution. C'était un petit hors-piste, désolé.

M. Le MAIRE

Merci, Monsieur POUTOU. Peut-être Didier JEANJEAN, avant Delphine JAMET si vous êtes d'accord. Didier JEANJEAN.

M. JEANJEAN

Oui simplement pour rassurer Monsieur POUTOU et aussi donner cette information, le prochain comité nature en ville présentera une réflexion sur ce sujet-là et on en avait échangé par mail, je vous le dis officiellement, c'est un sujet qui était déjà prévu d'être traité, votre demande vient confirmer l'intérêt de ce sujet.

M. Le MAIRE

Delphine JAMET.

Mme JAMET

Oui, je voudrais rappeler que sur cette délibération sur les tableaux des effectifs, il y a beaucoup de créations de postes et je m'en félicite qu'il y a un comité stratégique sur la création ou pas de postes sur les renouvellements, les suppressions, les modifications et bien sûr que tout ceci est vu en amont et discuté. Monsieur POUTOU, je crois que les conditions de travail ne sont pas toujours roses pour tous les services de la Ville, mais dans toutes les collectivités ou dans toutes les entreprises que ce soit, et très clairement, ce n'est pas à cause des conditions de travail que l'on a forcément des difficultés de recrutement. Je tiens à lire et surtout ne pas laisser dire que les conditions de travail sont odieuses à la Ville de Bordeaux, je pense que ce serait une faute de le dire comme cela Monsieur POUTOU. Et je voudrais vous rappeler que le meuble sur lequel vous avez posé votre tasse est classé et qu'en l'occurrence, si jamais il y a une tache derrière, nous devons faire des travaux dessus pour un modique somme qui ne vous reviendrait pratiquement cout d'un équivalent temps plein, je vous suggère de mettre un sous-bock dessous si on vous autorise à le boire dedans puisque je rappelle que normalement, c'est interdit.

M. Le MAIRE

Même si on est servi. Madame Claudine BICHET va répondre.

Mme BICHET

Réponse rapide puisque j'ai été interpellée, juste quand même expliquer brièvement que les réseaux de chaleur qui sont alimentés par de la biomasse sur le territoire métropolitain font l'objet de mesures de contrôle extrêmement strictes sur ce qui est rejeté dans l'atmosphère et que cela ne présente bien sûr aucun impact sanitaire, c'est vraiment quelque chose qui est complètement contrôlé.

Rappeler tout l'aspect vertueux de ces réseaux de chaleur que nous déployons sur l'ensemble du territoire de la Ville et de la Métropole puisque l'on est vraiment sur une ressource énergétique qui est soit la géothermie soit la biomasse qui sont des ressources qui sont localisées et qui nous permettent de garantir un prix stable dans le temps et plus compétitif que celui du gaz. C'est vraiment des projets auxquels nous sommes considérablement attachés que nous déployons sur l'ensemble du territoire. Et aussi dire que sur tous les nouveaux réseaux de chaleur que nous développons, nous animons des réunions publiques. Il y en a eu plusieurs sur le Grand Parc. Nous avons bien sûr proposé ces espaces d'information aux habitants et comme l'a rappelé Didier, il y aura prochainement une nouvelle réunion sur le sujet.

M. Le MAIRE

Merci Claudine. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?
Délibération adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

Situation actuelle						Situation future poste					
Action	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie	Libellé poste2	Direction générale2	Direction 2	Cadre d'emplois2	Catégorie2	Commentaires
Suppression de 5 contrats de projets	Conseiller numérique	DGAC	Direction des bibliothèques	Adjoint du patrimoine	C						
Création de 5 postes permanents						Conseiller numérique	DGAC	Direction des bibliothèques	Adjoint du patrimoine/ Adjoint technique/ Adjoint administratif	C	
Création de poste						Gestionnaire de collection	DGAC	Direction des bibliothèques	Assistant de conservation	B	
Création de poste						Chargé de la gouvernance et de l'animation des lieux d'Art et de Culture	DGAC	Direction de la création artistique et des territoires	Rédacteurs territoriaux	B	
Suppression de poste	Gestionnaire technique des espaces culturels municipaux	DGAC	Direction maîtrise d'ouvrage et patrimoines culturels	Adjoint technique	C						
Création d'un contrat de projet						Gestionnaire technique des espaces culturels municipaux - Référent Ressourcerie Culturelle Municipale	DGAC	Direction maîtrise d'ouvrage et patrimoines culturels	Adjoint technique	C	Contrat de projet
Création de poste						Conseiller Enfance Jeunesse	DGESS	Direction Vie associative Enfance et Jeunesse	Attachés territoriaux	A	
Création de poste						Chargé des relations et de la contractualisation avec les associations	DGESS	Direction Vie associative Enfance et Jeunesse	Attachés territoriaux	A	
Création de poste						Chargé de mission lieux Hybrides	DGESS	Direction Vie associative Enfance et Jeunesse	Attachés territoriaux	A	
Création de poste						Chargé de projets	DGESS	Direction Vie associative Enfance et Jeunesse	Rédacteurs territoriaux	B	
Création de poste						Gestionnaire de reservation de salles municipales	DGESS	Direction Vie associative Enfance et Jeunesse	Adjointes administratifs	C	
Transfert de poste	Assistant de gestion administrative	DGPRP	Direction de la proximité	Adjointes administratifs territoriaux	C	Assistant de gestion administrative	DGESS	Direction Vie associative Enfance et Jeunesse	Adjointes administratifs territoriaux	C	
Création de poste						Chef de projet	Direction générale des services	Direction générale des services	Attachés territoriaux	A	Contrat de projet 24 mois
Création de poste						Chargé de mission logistique événementielle	Direction générale des services	Direction générale des services	Attachés territoriaux	A	Contrat de projet 18 mois
Suppression / création	Chef de projet qualité et modernisation de la relation aux usagers	DGPRP	Direction de l'accueil et de la citoyenneté	Attachés territoriaux/Ingénieurs territoriaux	A	Adjoint au directeur	DGPRP	Direction accueil et accompagnement aux démarches/Direction adjointe de la relation usager	Attachés territoriaux/Ingénieurs territoriaux	A	
Suppression / création	Responsable de centre mairies de quartier	DGPRP	Direction de l'accueil et de la citoyenneté	Rédacteurs territoriaux	B	Responsable de service multi accueils	DGPRP	Direction accueil et accompagnement aux démarches/Direction adjointe de la relation usager	Attachés territoriaux	A	
Suppression / création	Chef de projet qualité et modernisation de la relation aux usagers	DGPRP	Direction de l'accueil et de la citoyenneté	Attachés territoriaux/Ingénieurs territoriaux	A	Responsable de mission/ Chargé.e de projets numériques	DGPRP	Direction accueil et accompagnement aux démarches/Direction adjointe de la relation usager	Attachés territoriaux/Ingénieurs territoriaux	A	
Création de poste						Chargé de supervision	DGPRP	Direction accueil et accompagnement aux démarches/Direction adjointe de la relation usager	Rédacteurs territoriaux	B	
Création de poste						Responsable de centre - médiateur administratif	DGPRP	Direction accueil et accompagnement aux démarches/Direction adjointe de la relation usager	Rédacteurs territoriaux	B	

Situation actuelle						Situation future poste					
Action	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie	Libellé poste2	Direction générale2	Direction 2	Cadre d'emplois2	Catégorie2	Commentaires
Création de poste						Designer de service	DGPRP	Direction accueil et accompagnement aux démarches/Direction adjointe de la relation usager	Attachés territoriaux/Ingénieurs territoriaux	A	
Création de poste						Chargé d'outils relations usagers	DGPRP	Direction accueil et accompagnement aux démarches/Direction adjointe de la relation usager	Attachés territoriaux/Ingénieurs territoriaux	A	
Création de poste						Directeur adjoint	DGPRP	Direction accueil et accompagnement aux démarches/Direction adjointe état civil et formalités	Attachés territoriaux/Ingénieurs territoriaux	A	
Création de poste						Responsable d'unité Mairie de quartier	DGPRP	Direction accueil et accompagnement aux démarches/Direction adjointe état civil et formalités	Adjoint administratifs territoriaux	C	
Transfert de 5 postes	Standardistes "Allo proximité"	DGPRP	Direction de la proximité	Adjoint administratifs territoriaux	C	Standardistes "Allo proximité"	DGPRP	Direction accueil et accompagnement aux démarches/Direction adjointe de la relation usager	Adjoint administratifs territoriaux	C	
Transfert d'1 poste	Responsable de centre	DGPRP	Direction de la proximité	Rédacteurs territoriaux	B	Responsable de centre	DGPRP	Direction accueil et accompagnement aux démarches/Direction adjointe de la relation usager	Rédacteurs territoriaux	B	

D-2024/61

Renouvellement de l'agrément pour le recours au service civique. Décision. Autorisation.

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des jeunes, la Ville de Bordeaux s'est engagée dans le dispositif du service civique volontaire depuis décembre 2010.

Le dernier agrément au titre de l'engagement de service civique, accordé pour une durée de 3 ans, se termine le 22 juin 2024.

De 2021 à 2024, la Ville a accueilli 65 volontaires, engagés sur différentes missions. Ces missions sont réparties sur les thèmes suivants : 2 missions « Solidarité », 2 missions « Education pour tous », 20 missions « Culture et loisirs » et 2 missions « Mémoire et citoyenneté ».

La durée de la mission est de 6 mois minimum et 8 mois maximum pour un temps de travail hebdomadaire de 24 à 30 heures.

Un tuteur ou une tutrice, désigné au sein de la structure d'accueil, est chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions et dans la réflexion sur son projet d'avenir.

Deux formations sont dispensées aux volontaires (une formation civique et citoyenne de 2 jours et une formation prévention et secours civiques niveau 1 d'un jour).

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation et/ou de transports sont pris en charge par la collectivité et sont couverts par le versement d'une indemnité complémentaire dont le montant minimal mensuel est fixé à 114.85 euros au 1er janvier 2024 (montant étant susceptible de revalorisation).

La Ville de Bordeaux a su apporter à chaque volontaire et à chaque tuteur, son soutien, son attention, ainsi qu'une reconnaissance de ces nouvelles formes d'engagement pour le service public et les citoyens.

La diversité et la richesse des missions de service civique offrent au jeune volontaire une expérience d'apprentissage, ni scolaire ni professionnelle, mais reconnue.

Ainsi, il est demandé d'accueillir dans le dispositif 32 volontaires maximum par an, de 2024 à 2027.

C'est pourquoi, nous vous proposons de bien vouloir :

- AUTORISER la collectivité à renouveler l'agrément afin de pouvoir accueillir des jeunes en service civique volontaire
- APPROUVER le versement d'une indemnité complémentaire d'un montant minimal de 114.85 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation et/ou de transport
- PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Mme GARCIA

Délibération 61, Renouvellement de l'agrément pour le recours au service civique.

M. Le MAIRE

Delphine JAMET.

Mme JAMET

C'est aussi très explicitement marqué dans la délibération, je peux répondre à vos questions.

M. Le MAIRE

Qui souhaite intervenir ? Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

On a dégroupé les deux, celle sur le service civique et puis celle sur les contrats d'apprentissage, mais je regroupe l'intervention, une intervention pour les deux parce que l'on a la même critique et le même désaccord même si ce sont deux dispositifs différents, mais qui sont proches d'une certaine manière. On vote contre les deux délibérations. On n'est pas contre l'apprentissage ou le fait que des jeunes puissent avoir des destructeurs des structures d'apprentissage. Service civique, on n'est pas forcément opposé fondamentalement à cela, mais c'est surtout que c'est la question de la rémunération, que ce soit le service public civique ou l'apprentissage, c'est des rémunérations très faibles et on est en désaccord total sur le fait que des jeunes puissent être recrutés sous cette forme-là, un tiers du SMIC à peu près puisque le service civique, c'est 180 pour 24 heures jusqu'à 30 heures avec une toute petite formation qui est en plus une formation civique, ce n'est même pas des formations qualifiantes ou professionnelles. On est en désaccord avec cela et on pense que cela pourrait être valable si derrière, il y avait de la part de la Ville de Bordeaux un engagement à recruter les jeunes qui passent par le service civique ou qui passent par l'apprentissage. Dans les deux cas, en tenant compte qu'ils soient volontaires parce que ce n'est pas une obligation, qu'ils n'ont plus le choix de partir après, mais au moins qu'il y ait cette possibilité-là s'ils ou elles le souhaitent de pouvoir être recrutés. On pense que c'est un engagement qui permettrait justement de rattraper un peu les défauts de ces dispositifs-là et puis aussi question rémunération même si on a vu que pour le service civique, il y avait 114 euros à peu près qui correspondaient au remboursement des transports et puis des repas et on pense qu'il faudrait qu'il y ait un rattrapage total qui permette à ce que les jeunes soient rémunérés au SMIC, et encore le SMIC aujourd'hui, vous savez, ce n'est pas grand-chose, sinon les ministres seraient payés au SMIC si c'était suffisant. C'est 1 300 et quelques, on ne vit plus correctement avec 1 300 et quelques. C'est cela qui nous chagrine. On pense que les jeunes doivent être respectés et quitte à apprendre la vie professionnelle autant à ne pas trop à apprendre l'exploitation et le mépris. On pense que c'est des choses que la Mairie de Bordeaux pourrait faire. C'est pour cette raison-là parce que cela n'y est pas et parce que l'on n'est pas d'accord avec la façon dont cela se passe, on vote contre les deux délibérations.

M. Le MAIRE

Merci Monsieur POUTOU. Delphine veut répondre ou non ?

Mme JAMET

Je ne sais trop quoi dire. Il y a l'autre délibération aussi sur le contrat d'apprentissage, mais sur les services civiques en tout cas, je voudrais rajouter qu'avec la convention Unicité que l'on a avec Sylvie SCHMITT, il y a aussi une centaine de services civiques qui œuvrent dans le cadre d'Unicité pour la Ville de Bordeaux et dont certains, une grosse part, travaillent pendant la pause méridienne, entre midi et deux, dans nos écoles et c'est un vrai plus d'avoir ces jeunes qui sont là sur le temps méridien entre midi et deux pour accompagner les élèves et le service civique est un engagement, c'est une volonté du jeune de s'engager pour la vie civile pour le bien. Ce n'est pas considéré comme un travail à part entière, c'est pour cela que le niveau de rémunération ait cette hauteur, c'est vrai que c'est une forme de bénévolat parce que c'est de l'engagement civique et tout est dans ce terme-là et il faut aussi le rappeler. Je pense que c'est important aussi que nos jeunes s'engagent et choisissent de s'engager comme cela pour l'intérêt général et le bien commun et cela forme aussi les esprits et cela forme notre jeunesse. Je trouve le dispositif plutôt bon et très clairement en tout cas dans nos écoles, c'est un vrai plus pour nos agents qui travaillent, et pour les enfants.

M. Le MAIRE

Vous voulez terminer de nouveau Monsieur POUTOU ?

M. POUTOU

Cela rend service justement, mais le problème que cela pose, c'est que cela remplace des emplois qui existaient d'autres manières avant, sinon cela rend service parce qu'il manque du monde. Le problème qu'il y a, c'est que l'on remplace, il y a une époque, les services publics avaient plus de monde, plus d'effectifs et aujourd'hui, on sait que partout c'est ric-rac et l'apprenti comme le service civique, c'est un appoint, cela permet et en plus, en étant mal payé. On est pour qu'il se forme, mais qu'il se forme correctement qu'on les respecte et c'est pour cela. Le truc que je trouve assez embêtant quand même, c'est que c'est des gens payés à plus de 2 000 euros. On fait partie de cela, mandat confondu et tout cela, qui vont expliquer que c'est bien que des jeunes soient payés 500 euros. Il y a quelque chose qui ne va pas. On ne peut pas justifier le fait que des jeunes soient payés 500 euros ou 600 euros à partir du moment où on sait que l'engagement d'un Sénateur, l'engagement d'un député, l'engagement d'un ministre s'est payé cinq-six fois plus ou même dix fois plus. De quoi on discute ? L'engagement, Ok, mais quand on respecte l'engagement, il doit être rémunéré à sa juste valeur. C'est pour cela que l'on trouve cela très problématique pour le dire gentiment.

M. Le MAIRE

Merci Monsieur POUTOU. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

D-2024/62

Recours aux contrats d'apprentissage ville de Bordeaux - rentrée scolaire 2024-2025

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le contrat d'apprentissage constitue un dispositif de formation alternée. Il a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire ou à des personnes en situation de handicap, sans limite d'âge, une formation générale, théorique, pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel.

Un contrat à durée déterminée de droit privé, régi par le code du travail, pour une durée de 1 à 3 ans, est conclu entre l'apprenti.e et l'employeur, associant une formation pratique dans la collectivité et un enseignement dispensé dans un centre de formation des apprentis.

Ce dispositif présente un réel intérêt, tant pour le public accueilli (expérience professionnelle et acquisition de savoir-faire), que pour les services municipaux (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, notamment sur les métiers en tension).

Afin de répondre à ces attentes communes, la Ville de Bordeaux et la direction des ressources humaines souhaite, encore, aujourd'hui, accentuer cette action en faveur des jeunes.

Dans cet objectif, et après analyse des besoins et des métiers en tension, il est proposé d'augmenter l'effectif total des emplois d'apprenti.e.s au sein de la Ville de Bordeaux, en passant de 50 à 55 postes. Cette augmentation constituera une réelle opportunité de développer un secteur de recrutement vecteur de dynamisme, de lien social et permettant de répondre aux besoins en termes de gestion prévisionnelle des emplois et compétences au sein des services municipaux. Pour rappel, en 2020, 30 postes en contrat d'apprentissage étaient ouverts à la Ville de Bordeaux.

Les nouvelles dispositions de financement issues de la loi de finances pour 2022 (article 122) portent à 100 % le financement par le CNFPT des frais de formation des apprentis dans la limite de montants maximaux, pour les contrats signés à partir du 1er janvier 2022, Toutefois, le CNFPT se réserve le droit de financer qu'une partie des frais de formation dans la limite des crédits dont il dispose.

La rémunération de l'apprenti.e est quant à elle calculée en fonction d'un pourcentage du SMIC (salaire minimum de croissance) selon l'âge, le niveau de diplôme préparé et l'avancement dans le cursus de formation. Cette rémunération peut être majorée de 10 ou 20 points par les employeurs publics.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de la ville de Bordeaux, Vu

le Code du travail,

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique ;

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, dans son article 122.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le nombre d'emplois d'apprentis disponible au sein de la ville de Bordeaux,

CONSIDERANT les dispositions mises en place par la loi dite de transformation de la fonction publique,

CONSIDERANT les dispositions relatives à la rémunération des apprentis dans le secteur public,

DECIDE

Article 1 : la ville de Bordeaux est autorisée à conclure, pour l'année scolaire 2024-2025, 55 contrats d'apprentissage (y compris les contrats en cours)

Article 2 : la rémunération des apprenti.e.s est fixée au regard de la grille annexée à cette délibération

Article 3 : Le coût chargé des 55 emplois tiendra compte de la rémunération des apprentis, du coût moyen de formation en cas de dépassement du montant maximal ou frais annexes et de la NBI des maîtres d'apprentissage

Article 4 : pour les nouveaux contrats conclus et entrant dans le cadre réglementaire, le service commun RH de Bordeaux Métropole engagera les démarches auprès du CNFPT afin d'obtenir le remboursement des frais de formation à hauteur de 100 % comme le prévoient les dispositions législatives

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation des apprentis

Article 6 : les crédits nécessaires à l'ensemble des contrats seront inscrits au budget principal, au chapitre 012 pour la partie rémunération, article 6417, fonctions 020, CDR GBB, pour la partie NBI des maîtres d'apprentissages article 64113 fonctions 020, CDR GBB, ainsi qu'au chapitre 011 pour la partie fraîche pédagogiques, article 6184, fonction 020, CDR GBB sous réserve du vote.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Mme GARCIA

Délibération suivante, 62, Recours aux contrats d'apprentissage pour la Ville.

M. Le MAIRE

Merci. Monsieur POUTOU est déjà intervenu sur cette délibération. Est-ce que quelqu'un d'autres souhaite intervenir sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Madame JAMET va dire un mot. Madame JAMET.

Mme JAMET

Je ne voulais pas mélanger les services civiques et les contrats d'apprentissage parce que c'est deux choses bien différentes et je trouve, je suis en complet désaccord avec Philippe POUTOU sur la question du contrat d'apprentissage parce que je pense que le contrat d'apprentissage, c'est une vraie formation qui est rémunérée et c'est normal qu'elle soit moins rémunérée qu'un fonctionnaire sur place parce qu'il fasse moins de temps dans les services sachant que la prise en charge de la formation est aussi faite par la Ville de Bordeaux, on paie sur les deux côtés. Ce que je voudrais rajouter, l'effort que la Ville de Bordeaux fait sur le nombre d'apprentis et conséquents et notamment dans nos crèches et c'est important parce que justement, il n'y a pas d'engagement vis-à-vis de l'apprenti, mais si les postes d'apprentis, si l'apprenti convient et si l'apprenti veut rester après dans nos crèches, ils sont les bienvenus et c'est facilité. Très clairement, je pense que derrière pour nous, c'est aussi un réservoir de personnel que l'on peut engager, c'est une très bonne chose que d'avoir des contrats d'apprentissage.

M. Le MAIRE

Merci Delphine. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

D-2024/63
Remises gracieuses - trop perçu de salaire

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'attention de Monsieur le Maire est appelée sur la demande de remboursement de sommes indûment perçues suite aux sept situations particulières explicitées ci-dessous :

La première situation concerne un adjoint technique de la direction de l'éducation. Le congé pour maladie ordinaire de cet agent, a été requalifié par le conseil médical en congé longue maladie dans un premier temps, puis en congé longue durée dans un second temps avec un effet rétroactif en septembre 2021.

Cette dernière requalification a eu un impact en paie qui s'est traduit par une rémunération perçue à tort pour un montant de 789.30 € dont est redevable l'agent.

L'agent en a été informé par courrier et a formulé une demande de remise gracieuse totale de sa dette par courrier du 02 juin 2023.

Au regard de la situation personnelle de l'agent, il est proposé de renoncer au recouvrement de la somme perçue à tort pour un montant de 789.30 euros.

La deuxième situation concerne un adjoint technique de la direction du musée des Beaux-arts, ayant été placé en disponibilité d'office pour raison de santé. Le complément de salaire correspondant à 50% de son traitement de base n'a pas été intercepté à tort pendant un mois et quinze jours.

La régularisation de sa situation, qui s'est traduite par la reprise de ce complément de salaire, a généré un titre de recette d'un montant de 1007.73 €. (Titre de recette n° 2023- 12432).

Au regard de la situation fragilisée de l'agent liée à ses problèmes de santé et financiers, il est proposé de renoncer au recouvrement de la somme perçue à tort pour un montant de 1007.73€

La troisième situation concerne un adjoint du patrimoine temporaire de la direction des bibliothèques.

Cet agent contractuel indiciaire horaire, payé en fonction des heures réalisées, a perçu à tort, pendant deux mois, la rémunération correspondant à celle d'un contractuel indiciaire à temps complet.

La régularisation de sa situation, qui s'est traduite par la reprise de son salaire à temps plein et par le versement de son salaire correspondant aux heures réalisées, a généré un titre de recette d'un montant de 1130.14 €. (Titre de recette n° 2023- 93).

Au regard de la situation personnelle de l'agent, il est proposé de renoncer au recouvrement de la somme perçue à tort pour un montant de 1130.14€

La quatrième situation concerne un adjoint technique de la direction générale solidarité et citoyenneté.

Le placement en disponibilité d'office pour raison de santé (DORS) de cet agent, n'a pu être prise en compte que tardivement par le service carrière et rémunération.

La régularisation de sa situation, qui s'est traduite par la reprise de sa rémunération intégrale sur la période de DORS, et par le versement d'une indemnité de coordination et complément de salaire hors primes sur une période de six mois, a généré un titre de recette d'un montant de 801.66€. (Titre de recette n° 2022- 17234).

Compte tenu de cette situation particulière, nous demandons une remise gracieuse totale de sa dette.

La cinquième situation concerne un brigadier de la direction de la police municipale.

Le placement en disponibilité d'office pour raison de santé (DORS) de cet agent, n'a pu être prise en compte que tardivement par le service carrière et rémunération.

La régularisation de sa situation, qui s'est traduite par la reprise de sa rémunération intégrale sur la période de DORS et par le versement d'une indemnité de coordination et complément de salaire hors primes sur une période de six mois, a généré un titre de recette d'un montant de 734.32 €. (Titre de recette n° 2022- 8792).

Au regard de la situation personnelle de l'agent, il est proposé de renoncer au recouvrement de la somme perçue à tort pour un montant de 734.32€

La sixième situation concerne un adjoint technique principal de 1er classe, décédé le 19 octobre 2022., et ayant perçu son salaire du mois d'octobre 2022 en intégralité.

La régularisation de sa situation, qui s'est traduite par la reprise de son salaire pour la période du 19 au 31 octobre 2022, a généré un titre de recette d'un montant de 768.55€ (Titre de recette n° 2023-89)

Du fait de cette situation particulière il est proposé de renoncer au recouvrement de la somme perçue à tort au bénéfice de ses ayant droits.

La septième et dernière situation, concerne un adjoint technique de la direction de l'éducation, décédé le 12 mars 2023 et ayant perçu son salaire du mois de mars 2023 en intégralité.

La régularisation de sa situation, qui s'est traduite par la reprise de son salaire pour la période du 13 au 31 mars 2023, a généré un titre de recette d'un montant de 479.20€ (Titre de recette n° 2023-6171)

Du fait de cette situation particulière, il est proposé de renoncer au recouvrement de la somme perçue à tort au bénéfice de ses ayant droits.

Ces procédures de remises gracieuses permettront aux services de gestion comptable de mettre fin à l'exécution des titres de recette correspondants, émis par la Ville de Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, Mesdames, Messieurs, autoriser Monsieur le Maire à adopter les conclusions et mesures qui précèdent.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT QU'au vu des motifs et du contexte des situations énoncées ci-dessus, il est proposé de ne pas recourir à la somme indûment perçue par les sept agents concernés ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à adopter les demandes de remises gracieuses totales concernant les sept situations énoncées ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2024/64
Modification de l'organisation et du fonctionnement de la
Commission Consultative
des Services Publics Locaux - Décision

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 de Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de Bordeaux a mis en place le 26 mai 2014, une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public, par contrat de partenariat ou exploités par une régie dotée de l'autonomie financière.

Pour rappel, cette commission est chargée d'examiner les rapports annuels d'activité produits par les gestionnaires de ces services publics, et de rendre un avis en amont de tout projet de délégation de service public, de création d'une régie à autonomie financière, ou de recours à un marché de partenariat.

I – Suppression du quorum :

Afin que la commission puisse valablement se réunir à la première convocation, le règlement actuel de la CCSPL impose, à l'exception des réunions purement consultatives, un quorum fixé à la moitié de ses membres en exercice. Si ce quorum n'est pas atteint, le règlement prévoit que la commission se réunit valablement sur deuxième convocation quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Toutefois, l'activité au quotidien de la commission témoigne du caractère inadapté de cette exigence pour une CCSPL, les représentants d'association ajustant leur présence au vu de l'ordre du jour des séances en fonction des thématiques à aborder. Il en résulte une contrainte récurrente de double convocation des membres de la commission qui rigidifie le fonctionnement de la commission et rallonge inutilement les délais d'examen des affaires.

Pour cette raison, il vous est proposé de ne plus soumettre les réunions de la CCSPL à une exigence de quorum en supprimant l'article 10 du règlement actuellement en vigueur.

II – Mise à jour du règlement intérieur de la commission :

Un nouveau règlement intérieur, joint en annexe 1, tire les conséquences de la suppression du quorum en mettant à jour l'organisation et le fonctionnement de la CCSPL.

III- Mise à jour de la liste des membres de la commission :

La composition des membres de la commission a été arrêtée par délibération D-2020/185 du 29 septembre 2020. Par courriel en date du 14 février 2023, l'association Groupement pour l'insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP) a fait savoir qu'elle souhaitait démissionner de la commission. Au vu de cette démission, la composition de la commission est désormais la suivante :

- Membres élus :

La présidence de la commission revient de droit au Maire de Bordeaux (ou à son représentant). Les autres représentants de la Ville de Bordeaux sont les suivants :

- Claudine BICHET
- Delphine JAMET
- Fannie LE BOULANGER
- Bernard G. BLANC
- Stéphane PFEIFFER
- Vincent MAURIN
- Aziz SKALLI
- Evelyne CERVANTES- DESCUBES

- Membres non élus désignés par le Conseil Municipal :

Les membres non élus sont les représentants légaux des associations suivantes :

- Association sportive Golf de Bordeaux Lac
- Bordeaux Sports de Glace
- Bordeaux Sports
- Bordeaux mon commerce
- Les Amis de l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine
- SEPANSO Gironde (Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest)
- UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES



**REGLEMENT INTERIEUR
DE
LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

ARTICLE 1 – OBJET DE LA COMMISSION

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), mise en place par délibération D-2014/243 du 26 mai 2014 du Conseil Municipal en application de l'article L 1413 – 1 du CGCT a pour objet de permettre l'expression des usagers sur l'ensemble des services publics gérés dans le cadre d'une délégation de service public, d'un contrat de partenariat et des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle a été renouvelée par délibération 2020-185 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020. A la date de cette délibération, il s'agit des services publics relevant des compétences de la Ville de Bordeaux.

Cette commission est notamment chargée d'examiner chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement,
- les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- les rapports annuels établis par les titulaires d'un marché de partenariat.

Elle est par ailleurs consultée pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- tout projet de partenariat, avant que l'assemblée délibérante se prononce,

ARTICLE 2 – COMPOSITION DE LA COMMISSION

Pour les associations

La commission est composée des associations désignées par le Conseil Municipal mentionnées dans la délibération n° 2020-185 du 29 septembre 2020

D'autres associations pourront compléter cette liste initiale dès lors que leur objet est en rapport direct avec l'objet de la commission et qu'elles en feraient expressément la demande.

Les nouveaux membres seront désignés par délibération du Conseil Municipal.

Chaque association désigne un représentant et trois suppléants pour la représenter au sein de la CCSPL. Seuls le représentant et ses suppléants désignés sont autorisés à participer à la commission.

Pour les élus

La commission comprend des élus de la Ville de Bordeaux désignés par le Conseil Municipal. Chaque élu peut, en cas d'empêchement se faire représenter par un autre élu de son choix membre de la CCSPL.

ARTICLE 3 – PRESIDENCE DE LA COMMISSION

La présidence est assurée de plein droit par le Maire de la Ville de Bordeaux ou par son représentant titulaire ou suppléant. Ces désignations feront l'objet d'un arrêté.

ARTICLE 4 – LIEU DES REUNIONS

Les réunions de la commission ont lieu au siège de la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 5 – PERIODICITE DE LA REUNION

La commission se réunit au moins une fois par an.

ARTICLE 6 – MODALITES DE CONVOCATION

La commission est convoquée par son Président. Les convocations et l'ordre du jour sont adressés au siège des associations membres et aux élus de la Ville de Bordeaux au minimum 5 jours francs avant la date de la réunion par voie électronique ou par voie postale sur demande expresse.

Les dossiers sont exclusivement à retirer sur la plateforme « Sharepoint » dédiée dont l'accès est donné aux membres de la commission.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DES SEANCES

Le Président assure la police de la séance qui n'est pas ouverte au public.

Les affaires inscrites à l'ordre du jour sont présentées dans l'ordre indiqué dans la convocation sous réserve de modifications impératives du déroulement de la réunion.

La parole est donnée, dans l'ordre des demandes, par le Président qui veille à une répartition équitable du temps de parole.

ARTICLE 8 – GROUPES THEMATIQUES

Lorsque la complexité d'une affaire le justifie et pour permettre un échange approfondi, un groupe thématique pourra être créé à l'initiative du Président de la CCSPL. Ce groupe thématique sera composé de membres élus de la CCSPL désignés par le Président de la commission, de représentants des associations et de membres de l'administration en charge des dossiers relatifs à la thématique.

ARTICLE 9 – INTERVENTION DE PERSONNES QUALIFIEES

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer

à ses travaux avec voix consultative, toute personne dont l'audition leur paraît utile.

ARTICLE 10 – MODALITES D'EXPRESSION DES AVIS

Les points de l'ordre du jour soumis à avis donnent lieu à un vote à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Chaque membre de la commission ne peut être titulaire que d'une procuration.

Chaque membre de la commission dispose d'une voix (une voix par association et une voix par élu) et éventuellement de la voix du membre dont elle a reçu procuration.

S'agissant des associations, prend part au vote son représentant ou à défaut de sa présence un de ses suppléants. Dans l'hypothèse où plusieurs suppléants seraient présents, le suppléant qui prend part au vote est le premier figurant dans la liste des 3 suppléants désignés par l'association.

DELEGATION DE Monsieur Mathieu HAZOUARD

D-2024/65

JOP 2024. Accompagnement de la deuxième saison de la Team Bordeaux. Attribution de subventions. Autorisation de signature.

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

JOP 2024. Accompagnement complémentaire pour la deuxième saison de la Team Bordeaux. Attribution de subventions. Autorisation de signature.

Dans le cadre de son programme d'accompagnement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 7 novembre 2023, a validé l'attribution de subventions aux clubs sportifs bordelais dont des athlètes font partie de la saison 2 de la "Team Bordeaux". Neuf clubs et vingt-deux athlètes ont ainsi été dotés d'une subvention d'accompagnement à la préparation des prochaines olympiades.

Le dispositif a été laissé ouvert à l'accueil d'athlètes qui par leurs performances durant l'année olympique pourraient prétendre à intégrer la Team Bordeaux.

Il est ainsi proposé d'attribuer la subvention complémentaire suivante :

- 12 000 € à l'association "La Brigade" de Darwin en vue de la préparation aux sélections olympiques d'Edouard Damestoy, licencié au sein de cette association bordelaise de skateboard, 2 fois champion du monde (2019, 2022) et 2 fois vainqueur des X-Games (2022, 2023). Edouard Damestoy revient d'une grave blessure après sa victoire de l'été dernier.

Les conditions d'octroi et d'utilisation de ces subventions sont précisées dans le modèle de convention ci-joint qui sera signée entre la ville et le club subventionné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville au chapitre 65, article 65748.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'attribution des subventions proposées ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Mme GARCIA

Dans la délégation de Monsieur Mathieu HAZOUARD. Délibération 65, JOP 24. Accompagnement de la deuxième saison de la Team Bordeaux.

M. Le MAIRE

Mathieu HAZOUARD a la parole.

M. HAZOUARD

Oui, je réponds aux questions sur cette délibération qui consiste à intégrer un nouvel athlète, à savoir Edouard DAMESTOY, champion du skate à la Team Bordeaux Jeux olympiques et paralympiques.

M. Le MAIRE

Oui, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

On vote contre cette délibération et cela mérite explication parce qu'en soi, on n'est pas opposé fondamentalement à l'idée d'aider les athlètes qui participent aux Jeux olympiques, mais c'est le problème aussi d'une politique, c'est que les délibérations, c'est comme si c'était des tiroirs, il y a une politique globale

puis il y a des délibérations qui sont des petits bouts de cette politique-là, et on est en désaccord avec la politique qui est menée par la Ville de Bordeaux en ce qui concerne les Jeux olympiques. Je ne vais revenir sur le fait que l'on est opposé aux JO (Jeux olympiques). C'est vrai que quelque part, il y a un réflexe primaire. On est opposé aux JO, on vote contre la délibération qui concerne les JO. C'est un aspect et ce n'est pas le plus important. Là, il y a quand même pas mal de choses qui sont assez révoltantes dans la façon dont se déroule cette préparation des Jeux olympiques et il y a des subventions tant mieux pour aider des athlètes et tout cela, mais à côté de cela, on sait que par exemple, encore une fois, on va faire appel à l'engagement des jeunes et là, on parle de bénévolat, et le bénévolat quand on voit le salaire des quatre plus gros dirigeants du comité de préparation olympique, c'est scandaleux. Et là encore une fois, on va nous expliquer que c'est bien qu'il y ait des jeunes qui ne soient pas payés pour faire cela alors qu'en haut, il y a 270 000 euros à l'année en brut pour Estanguet, et puis 260 000 pour le n°2 et puis plus de 200 000 pour les autres avec six enquêtes du Parquet national financé parce qu'il y a des doutes sur du détournement d'argent public, sur des abus de fonds publics. C'est quand même abusé. Ce qui est terrible dans ces délibérations-là, c'est cela que l'on vous reproche, c'est que vous faites comme s'il n'y avait pas de problème, comme si c'était chouette, comme si c'était que la fête et ce ne sera pas que la fête. Il y a plein de saloperies autour de l'organisation des JO, il y a des sans-domicile-fixe, ils sont expulsés, écartés, éparpillés dans les Régions. Il y a des jeunes étudiants, on leur demande de partir de leurs logements. Il y a des contestations dans les quartiers populaires parce qu'on leur construit des bretelles d'autoroute, parce que l'on détruit un bâtiment. C'est tout ce qu'il y a autour et c'est un problème. À la limite, on peut comprendre que vous voulez privilégier l'aspect sportif et l'aspect festif, mais en tenant compte aussi de toute la réalité et la réalité est scandaleuse parce que c'est une machine à pognon et une machine à pognon qui va enrichir une partie des gens et qui vont finalement se traduire par des gros problèmes pour une bonne partie de la population. C'est cela que l'on veut mettre en avant à chaque fois. Ce n'est pas juste l'anti-JO comme cela basique. C'est aussi qu'il y a une réalité sociale et environnementale parce que la question environnementale est posée, vous avez vu avec le plongeur de Tahiti par rapport au surf, la plate-forme pour filmer les compétitions, tout est problématique et comment vous vous pouvez en tant que mairie écologiste, mairie de gauche, mairie sociale-démocrate même molle, comment vous pouvez justifier cela sans mettre en avant des choses qui sont perturbantes quand même *a minima* ? C'est la raison pour laquelle on vote contre.

M. Le MAIRE

La Gauche sociale-démocrate dure à vous répondre. Mathieu.

M. HAZOUARD

Ce n'est pas la Gauche sociale-démocrate de Lénine que vous exhorte de vos vœux en début de Conseil municipal, je m'y oppose totalement, mais en fin de conseil généralement, vous avez l'habitude de verser au PV vos déclarations pour accélérer et je trouve que c'est plutôt salutaire pour tout le monde. Je ne vais pas verser au PV, mais je vais vous renvoyer aux PV des quatre ou cinq derniers conseils municipaux. Vous avez fait les mêmes interventions et je vous ai fait les mêmes réponses. Comme cela, on va gagner du temps.

M. POUTOU (hors micro)

J'ai innové.

M. HAZOUARD (Hors micro)

Vous ne l'avez pas écouté ce matin sur France Inter.

M. Le MAIRE

Merci Mathieu. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

Mme GARCIA

Monsieur le Maire avec votre autorisation, je crois parce que Madame PAPIN a une contrainte. Je vous propose d'appeler la délibération qui la concerne qui est la délibération 76, Attribution d'une subvention à l'association Climate Chance.



**CONVENTION DE PARTENARIAT EN VUE DE
LA PREPARATION DES JOP 2024 - TEAM
BORDEAUX**

Entre

La ville de Bordeaux, représentée par son maire Pierre Hurmic, agissant en cette qualité en vertu de la délibération n° **D** / du Conseil Municipal du 05 mars 2024,

ci-après désignée « la Ville »

d'une part,

et

L'association La Brigade, domiciliée au 87 quai de Queyris 33100 Bordeaux et représenté par Mr Tristan BARROSO, président, dûment habilité à l'effet des présentes

ci-après désignée « le club »

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le sport de haut niveau contribue à la promotion du sport en général.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville apporte un soutien actif au développement et à l'accompagnement du sport de haut niveau par la mise à disposition d'équipements sportifs et par l'attribution de subventions au bénéfice des clubs élites de la commune.

En complément de ces actions, la Ville souhaite également aider plus spécifiquement les clubs qui ont en leur sein un ou plusieurs athlètes licenciés en préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. A cette fin, la Ville a créé un club des mécènes auquel plusieurs entreprises du territoire ont souhaité adhérer. La contribution de ces entreprises se traduit soit par une dotation financière, soit par la mise à disposition de compétences ou de moyens. La Ville abonde également ce dispositif par une enveloppe de crédits de subventions.

L'aide apportée au club vise à faciliter la préparation de l'athlète identifié :

- Edouard DAMESTOY

A travers l'aide octroyé par ce dispositif, le club et cet athlète sont donc membres de la **Team Bordeaux**. La présente convention a pour objectif de préciser les modalités et conditions d'octroi et d'utilisation de l'aide apportée.

Engagements de la Ville

ARTICLE 1 - Objet

L'aide apportée au titre de la Team Bordeaux a pour objet d'aider le club dans les moyens qu'il déploie pour la préparation aux JOP 2024 de l'athlète identifié en préambule. Cette préparation peut concerner la mise à disposition à l'athlète de matériel sportif, la prise en charge de prestations telles que les frais de coaching, de soins, de déplacements, d'hébergement, de logistique, etc... qui ont trait à l'entraînement de l'athlète, au cours de l'année sportive 2023/2024.

ARTICLE 2 - Partenariat financier

Au titre de la Team Bordeaux, la Ville s'engage à attribuer une aide financière de 12 000€ pour la période.

L'aide financière versée par la Ville au club support ne peut en aucun cas être en tout ou partie reversée à titre individuel à l'athlète.

Le club transmettra à la Ville, un état de l'utilisation prévisionnelle et de la réalisation des fonds alloués signé par le président ou le trésorier.

Engagements du club

ARTICLE 3 - Le club s'engage à :

- Présenter pour validation à la ville au plus tard le 30 mars 2024 le programme général de préparation olympique ou paralympique pour Paris 2024 de son athlète.
- En cas de départ du club de l'athlète identifié, reverser à la ville de Bordeaux les montants perçus conformément au plan d'échelonnement élaboré au lancement de la convention.
- Promouvoir l'image de la ville de Bordeaux,
- En fonction des règles de la fédération de rattachement, porter le logo de la ville de Bordeaux sur les vêtements portés à l'entraînement, en compétition sur toute tenue officielle ainsi que lors d'apparitions dans les médias,
- Répondre aux sollicitations de la Ville en matière de communication (séances photos, articles dans le magazine municipal, site internet...),
- Mentionner l'accompagnement de la Ville lors des contacts avec les médias,
- Tenir régulièrement informée la Ville des différents résultats sportifs de l'athlète identifié.

Divers

ARTICLE 4 - Prise d'effet - Durée

La présente convention est conclue à compter de sa notification qui intervient après transmission au contrôle préfectoral de légalité, et cela jusqu'au mois d'août 2024.

ARTICLE 5 - Résiliation et reversement

La ville de Bordeaux aura la faculté de résilier la convention et demander au club le reversement de tout ou partie du montant de la dotation, dans le cas de manquements graves aux présentes conditions énumérées dans les articles 1 et 5.

La résiliation et le remboursement des sommes perçues seront de plein droit dans le cas où la mise en demeure sera restée sans effet dans le délai imparti.

ARTICLE 6 - Publicité

Pendant la durée du présent contrat, la ville de Bordeaux pourra conduire une action promotionnelle, publicitaire sur support papier, audio ou vidéo, site internet, dans le respect de la réglementation spécifique de la Fédération Française d'origine en utilisant l'image et le nom du club.

ARTICLE 7 - Règlement des litiges

En cas de litige, le Tribunal administratif de Bordeaux est compétent.

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le 05/03/2024.

Pour la Ville

Pour le club

P/O Le Maire

Le Président

Mathieu Hazouard

Tristan Barroso

Adjoint au Maire en charge des Sports
et des relations avec les associations et clubs sportifs

DELEGATION DE Monsieur Dimitri BOUTLEUX

D-2024/66

**Subventions à diverses associations culturelles.
Conventions. Autorisation. Signature.**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par voie de délibération n°2023/347 du 12 décembre 2023 notifiant le vote du budget primitif élaboré pour l'exercice 2024, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver une enveloppe au titre des subventions votées en faveur des associations culturelles bordelaises pour un montant de 5 404 000 euros.

Le plan d'action municipal pour une politique culturelle partagée promeut notamment l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, le développement d'une culture solidaire et responsable et le soutien à la création artistique.

Je vous propose aujourd'hui d'affecter au titre des enveloppes relatives au fonds d'accompagnement à l'émergence et à l'expérimentation et au fonds de soutien à l'innovation les subventions suivantes :

- **Les Embobinés – Nos écorces – 5 500€**
Soutien à la création vidéo collaborative sur la thématique du corps en mouvement, réalisée avec et par des résidents d'un EHPAD. Seront produits : un volet stop-motion, la rédaction d'histoires et une danse adaptée avec une chorégraphe spécialisée. Des séances de diffusion à l'Utopia avec présence des résidents sont également prévues.
- **Cinémarges – Festival Cinémarges – 8 000€**
Soutien à la 19e édition du festival Cinémarges, avec une quinzaine de projections accompagnées de rencontres, de débats et de propositions artistiques grâce à de nouvelles collaborations (La Lucarne, Capc, Villa Valmont). Il s'agit d'un festival de cinéma LGBTQ+, féministe et engagé sur les questions de visibilité des pratiques artistiques queer.
- **Ici & Là Quatrième ligne – Portes vers l'Océan – 5 000€**
Dans le cadre du mois de la photo, soutien au projet de collage de deux photographes portés sur les murs en pierre de la rue Sem.
- **La Mécanique Générale – Etats des lieux – Exposition en espace public – 5 000€**
Dans le cadre du mois de la photo, soutien au projet de collage de photographiques dans le tunnel piétonnier sous le pont Chaban Delmas, de la série "État des Lieux ». Ce projet tient à documenter les conditions de vies des migrants qui y résident. Leurs portraits sont réalisés dans une mise en scène autour du sommeil pour traduire leur sentiment de fatalité dans leurs parcours et exposer leur vulnérabilité.
- **Collectif Charchahm – SSSSSSWELL ou la conspiration des lézards – 8 000€**
Soutien à la création et la diffusion d'un spectacle de danse sur le thème de la manipulation des cerveaux. Les représentations se tiendront aussi bien sur une scène de théâtre que dans l'espace public, avec un prisme différent pour les publics (pièce et workshop-performance participatif, réflexion sur la condition de spectateur / ambiance festive).
- **Association culturelle du Marché de Chartrons – Marché de la poésie – 3 500€**
Soutien à la 25e édition du Marché de la Poésie qui s'inscrit dans la manifestation nationale « Le Printemps des Poètes ». Cette année, un projet d'EAC est mis en œuvre avec des interventions dans deux lycées bordelais autour des métiers du livre, le lancement d'un concours de poésie sur la thématique autour de l'olympisme, des lectures à la halle des Chartrons et des ateliers avec des habitants du quartier.
- **Guillaume Baronnet – Medical Studies of a Potential Dream – 10 000€**

Soutien à la mise en œuvre de l'exposition lauréate de l'espace Saint Rémi rassemblant 14 artistes – principalement des sculpteurs – autour d'une esthétique qui tire ses formes du milieu scientifique et médical, mêlant pratiques d'artistes bordelais et européens. Des workshops à destination des adolescents auront lieu et la médiation générale est confiée à une artiste-médiatrice.

- **Compagnie FluO – La Timidité des Cimes – 4 000€**
Soutien à la résidence d'un spectacle de danse contemporaine mêlée à de la musique classique et de la poésie dans une expérience visuelle. Quatrième spectacle de cette compagnie, ce projet est piloté par une danseuse, chorégraphe et pédagogue d'origine russo-ukrainienne, il fait écho à l'actualité.
- **Compagnie Koimété – SP98 – 8 000€**
Soutien à la création du spectacle et de son volet de médiation qui interroge les rodéos urbains. Ce projet émerge d'entretiens effectués lors d'ateliers de médiations dans plusieurs QPV.
- **Territoires de la Voix – Festival Montrez la voix ! – 5 000€**
Soutien à la deuxième édition de ce festival autour du chant et des pratiques vocales et pluridisciplinaires créé par l'association. Ce projet est réalisé avec les associations du quartier Bordeaux Nord.
- **FIMEB – Festival Isulia – 25 000 €**
Soutien à la quatrième édition du festival Isulia
- **Arc en rêve – 15 000€**
Soutien à la programmation annuelle de l'association
- **C dans la boîte – 8 000€**
Soutien aux manifestations prévues lors de leur quinzième anniversaire

Par ailleurs, je vous propose de verser la somme de **250 000 €** en soutien à l'association **Pygmalion** ainsi répartis :

- 50 000 € : fonctionnement de l'association
- 200 000 € : soutien au festival *Pulsations*

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer ces subventions de fonctionnement, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2024, rubrique 30 – nature 65748 ainsi qu'à signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Non participation au vote de Madame Marie-Claude NOEL
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Mme GARCIA

Merci Monsieur le Maire. On revient dans l'ordre du programme. Dans la délégation de Monsieur Dimitri BOUTLEUX. Délibération 66, Subventions à diverses associations culturelles avec non-participation au vote de Madame Marie-Claude NOEL.

M. Le MAIRE

Dimitri, pareil, je pense qu'il y a des questions ou observations ? Je passe la parole à Dimitri. Je passe la parole à Monsieur POUTOU ?

M. BOUTLEUX

Oui directement, il s'agit des fonds à l'émergence et à l'expérimentation ainsi que celui à l'innovation, ces 14 associations et acteurs culturels qui vont en bénéficier.

M. Le MAIRE

Merci Dimitri. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

C'est pour dire que l'on fait une abstention, mais c'est une abstention habituelle sans vote jamais contre, contre des subventions à des associations notamment dans le domaine culturel, mais l'abstention parce que j'ai une liste et puis on ne sait pas ce qui est judicieux et justifié surtout au niveau des sommes, pas le fait que des associations qui sont listées reçoivent une subvention, puis on sait qu'à côté de cela, des associations n'ont pas de subvention, c'est toujours un peu le même problème, mais là ce n'était pas pour dire cela, comme on parle de la culture, c'était aussi un sujet que l'on ne traite pas, c'est la question de l'opéra. Vous avez vu que cela fait un petit peu l'actualité, pas parce que Dimitri BOUTLEUX s'est fait boycotter sa séance de vœu par les salariés de l'opéra, mais parce qu'il y a eu notamment une victoire de la musique classique, une intervention pour contester les problèmes budgétaires et le fait qu'il y ait de moins en moins de musiciens dans l'orchestre. On est passé de 120 et quelques à 106. Même en réalité ce que disent les musiciens, c'est que c'est 80 à peu près stables et puis, les budgets qui sont insuffisants qui font qu'aujourd'hui, il y a de moins en moins de spectacles. Cela leur pose un problème évidemment puis cela pose un problème certainement aussi à la population, en tout cas celles et ceux qui aiment ce genre de spectacle et de loisirs. C'était pour en parler parce qu'il y a un véritable problème, mais là aussi, cela peut poser aussi la question de quel est le choix politique volontariste de la Ville de Bordeaux parce que l'on sait que l'opéra en plus, c'est quand même une grosse partie du budget de la culture, c'est même la plus grosse partie du budget de la culture et comment cela se fait que cette grosse partie du budget ne se traduise pas par un maintien des effectifs et puis des conditions de travail et surtout du service rendu à la population. Cela veut dire comment on peut maintenir un minimum de ce service-là parce que c'est quand même important à côté d'autres formes de culture. J'ai sous les yeux la lettre qui avait été envoyée à Monsieur Dimitri BOUTLEUX et je ne vais pas la lire parce que je pense que vous la connaissez tous, mais c'est vrai que c'est le cas de révélateur de souci et ce sera intéressant qu'il puisse y avoir un moment donné une discussion sur cette question-là.

M. Le MAIRE

Merci. Monsieur Dimitri, tu peux rajouter quelque chose. Dimitri.

M. BOUTLEUX

Je vais répondre très brièvement à Philippe POUTOU pour lui dire que bien évidemment, nous sommes très investis sur la question de l'opéra pour vous dire que l'on n'en parlera dans un des prochains conseils municipaux puisqu'il y aura un rapport de la Cour des Comptes qui sera voté. À cette occasion, je pense avoir un débat fourni et tout au moins alimenté par ce rapport. L'opéra national de Bordeaux reste, demeure le premier employeur de spectacles en Région. Je tiens à le préciser néanmoins, mais ce qui nous oblige quand même à travailler sur le fond du projet et d'organisation d'une telle maison.

M. Le MAIRE

Merci Dimitri, je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée. Merci.

Madame la secrétaire.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2024/xxx du Conseil Municipal en date du 5 mars 2024

Et

Mr Thierry Clementz, Président de l'Association Ensemble Pygmalion, sise 77 rue du Faubourg Saint Denis – 75010 Paris

Exposé

La politique générale de la Ville de Bordeaux d'aide aux associations fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties, pour la réalisation d'objectifs définis.

Considérant

Que ladite Association exerce l'activité suivante :

Développement et production des projets de l'Ensemble Pygmalion dirigé par Raphaël Pichon, via :

- Des actions musicales à destination de musiciens professionnels ou en voie de professionnalisation
- La formation des hommes et des femmes, leur participation à la pratique musicale.
- La réalisation, création et diffusion de productions culturelles destinées à tous les publics.
- L'accompagnement de productions d'artistes amateurs

, activité entrant dans le champ des compétences pour lesquelles la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir.

Il a été convenu :

Article 1 : Activités et projets de l'Association

L'Association s'engage, au cours de la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 à réaliser les activités suivantes :

- Développement artistique de l'ensemble Pygmalion.
- Fidélisation de son équipe fixe de musiciens, en augmentant son temps de répétition et en consolidant son équipe administrative.
- Développement de projets de collaboration de territoire en lien entre autres avec le PESMD et le CRR.
- La mise en œuvre du Festival Pulsations.
- Mener des actions de formation à la pratique musicale.
- Mener des actions de médiation et EAC sur le territoire bordelais.
- Réaliser, créer, diffuser des productions culturelles et destinées à tous les publics dans les quartiers de Bordeaux.
- Développer une démarche de transition écologique et sociale dans la réalisation de l'ensemble des projets : l'Ensemble Pygmalion veillera à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de développer une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes, à lutter contre les stéréotypes et discriminations, dans la gestion, la coordination et la programmation des projets auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires ;

Article 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association une subvention de 250 000 euros, pour l'année civile 2024.

La Ville de Bordeaux procédera au versement de cette subvention en une tranche unique, aux coordonnées bancaires suivantes :

RIB	30003 03150 00050580789 06
------------	----------------------------

Article 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'Association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville dans les conditions suivantes :

- Utilisation de la subvention :

Mise en oeuvre des actions définies dans l'Article 1 de la présente convention.

- Locaux ou moyens municipaux éventuellement mis à disposition :

Grand Théâtre, Auditorium et Salle des Fêtes du Grand Parc pour certains concerts.

Article 4 : Conditions générales

L'Association s'engage :

- à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes.
- à déclarer, sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'Administration.
- à respecter les préconisations contenues dans le "guide des éco-manifestation" élaboré par la Ville de Bordeaux en liaison avec l'ADEME, document consultable via le portail www.bordeaux.fr.

A ce titre, un bilan, portant notamment sur les efforts réalisés en la matière à l'occasion des opérations portées par l'Association, pourra être sollicité par la Ville.

L'association s'engage à prendre contact avec la direction de la communication / pôle culture après signature de la convention.

L'association s'engage à mentionner sur tous ses supports d'information et/ ou de communication imprimée et numérique le soutien que lui apporte la mairie sous la forme de la présence du logo municipal. Pour des projets particuliers les parties pourront s'entendre pour remplacer le logo de la ville par une mention "Structure soutenue par la mairie de Bordeaux" après accord de la Direction de la communication.

Si un des autres partenaires financiers de l'Association s'exprimait sous la forme d'un éditorial, un texte signé du maire sera également demandé à la Direction de la communication.

Dans le cas où l'association bénéficierait des supports de communication de la ville et suite à l'accord de la DGAC, la pastille obligatoire « Bordeaux culture » devra être apposé sur les visuels de l'affiche. Cette pastille est un label et s'applique en dehors de l'assemblage / barre de logos.

Le visuel fera l'objet d'une validation par la Direction de la communication.

Un événement produit grâce au soutien de la mairie de Bordeaux devra s'il se déroule ailleurs mentionner son soutien.

Toute utilisation du logo municipal fera l'objet d'une validation de principe de la part de la Direction de la communication de la mairie de Bordeaux.

Afin de permettre un parfait suivi de l'activité développée, des réunions réunissant la Ville et l'Association seront, semestriellement, programmées.

Article 5 : Conditions de renouvellement

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Son exécution donnera lieu à une évaluation portant notamment sur la réalisation des objectifs assignés.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps les effets de cette convention

Article 6 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'Association de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux.

Article 7 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- pour l'Association, en son siège social

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Monsieur Dimitri Boutleux
Adjoint au maire délégué à la création
et aux expressions culturelles
Pour la Ville de Bordeaux
P/O Le Maire

Pour l'Association
Le Président

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/xxx du Conseil Municipal en date du 5 mars 2024

Et

L'association FIMEB, représentée par sa Présidente Madame Claire de Tinguy

Il a été convenu :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La participation de la Ville de Bordeaux pour l'année 2024 est majorée de la somme de 25 000 euros.

Elle constitue un soutien à l'édition 2024 du festival « ISULIA », programmée du 7 au 10 novembre 2024.

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires à la parfaite vérification de l'utilisation de la subvention octroyée.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Cette somme sera versée en une tranche unique, sur les crédits ouverts à cette fin sur l'exercice 2024.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- Pour l'association en son siège social

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Monsieur Dimitri Boutleux
Adjoint au maire délégué à la création
et aux expressions culturelles
Pour la Ville de Bordeaux
P/O Le Maire

Pour l'Association, La Présidente

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

Associations bénéficiaires	Estimation des aides en nature 2024 sur la base des montants 2022 (en euros)
Les Embobinés	66,00
Ici & Là quatrième ligne	1 959,00
La mécanique générale	6 359,00
Association culturelle du marché des Chartrons	727,00
Territoires de la voix	172,00
Arc en Rêve	216 632,00
Cdans la boîte	6 359,00
FIMEB	3 413,00

D-2024/67
Remise gracieuse de loyer. Association l'Œil la Lucarne.
Autorisation

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par contrats d'occupation temporaire, du 01/09/2022 au 30/11/2022 et du 01/07/2023 au 15/09/2023, la Ville de Bordeaux a mis à disposition de l'association l'Œil la Lucarne, à titre onéreux, un immeuble situé 3 rue Beyssac à Bordeaux connu sous le nom « théâtre de La Lucarne ».

La convention d'occupation du théâtre liant l'association à la Ville est arrivée à échéance en 2023 et, à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, l'occupation du théâtre La Lucarne a été confiée à l'association l'Avant-poste depuis le 1er octobre 2023.

La situation financière de l'association l'Œil la Lucarne s'est détériorée et elle demeure redevable d'une somme de 1 893,65 euros correspondant à des loyers facturés par la Ville au titre des contrats d'occupation temporaire évoqués ci-dessus.

Compagnie théâtrale amateur existant depuis 50 ans, l'association l'Œil la Lucarne a occupé, fait vivre et entretenu le théâtre municipal La Lucarne pendant plus de 20 ans aussi il est aujourd'hui proposé d'accéder à la demande de remise gracieuse formulée par l'association.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du trésorier une annulation des titres de recette n° 2023-18243 et 2023-18242, pour un montant total de 1 893,65 €, dont est redevable l'association l'Œil la Lucarne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme GARCIA

Délibération 67, Remise gracieuse de loyer. Association L'œil La Lucarne.

M. Le MAIRE

Dimitri. Où en est des interpellations, y a-t-il des questions ?

Il n'y a pas de questions Dimitri ? Je ne vois pas dedans. Je n'ai pas de demande d'interventions. Je mets aux voix cette délibération si vous en êtes d'accord. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

D-2024/68
CAPC. Week-end Famille. Événement Cool Kids Club 2024.
Gratuité. Autorisation.

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Capc, musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux développe une politique ambitieuse à destination des enfants et plus largement des familles. En 2024, le Capc leur consacrerait un week-end complet : ce sera la deuxième édition du « Cool Kids Club », événement qui s'était tenu au musée en 2022.

Ce « Cool Kids Club » aura lieu les 5 et 6 octobre 2024. Ce week-end dédié aux familles est pensé comme un moment d'effervescence artistique et culturelle mais également un grand moment festif permettant à toutes et tous de découvrir le musée autrement.

Pour permettre un large accès à cette proposition culturelle, mais aussi souligner le caractère exceptionnel de cet événement, le CAPC de Bordeaux souhaite faire bénéficier l'ensemble des publics de la gratuité d'entrée pendant toute la durée du week-end.

En tout état de cause, il est à noter que l'accès est réputé gratuit pour toutes et tous le dimanche 6 octobre car il s'agit du premier dimanche du mois. Il s'agit donc d'étendre la gratuité au samedi 5 octobre.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Autoriser la visite gratuite du CAPC pendant ce laps de temps.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2024/69

Bibliothèques. Organisation d'un jeu concours 'Le prix des lecteurs BD des bibliothèques de Bordeaux'. Règlement. Autorisation.

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les bibliothèques de Bordeaux peuvent s'enorgueillir d'être fréquentées par un groupe de lecteurs passionnés de bandes dessinées. Ce groupe a accepté de devenir un jury de lecteurs : accompagné par des bibliothécaires, il se réunira deux fois pour sélectionner 5 bandes dessinées parues en 2023, à soumettre au vote de l'ensemble de nos lecteurs, les bandes dessinées retenues recevront le « prix des lecteurs BD des bibliothèques de Bordeaux ». Le vote aura lieu du mois de mars au mois d'août 2024. Deux jeux de chaque bande dessinée seront disponibles dans toutes les bibliothèques du réseau. L'objet de ce règlement est d'encadrer le processus de vote ainsi que la désignation du gagnant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Organiser un jeu concours « Le prix des lecteurs BD des bibliothèques de Bordeaux »
- Valider le règlement afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vote pour « Le prix des lecteurs BD des bibliothèques de Bordeaux »

Règlement

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

Les bibliothèques de Bordeaux organisent un vote pour décerner le « prix des lecteurs BD des bibliothèques de Bordeaux » qui aura lieu du **1^{er} mars 2024 au 28 septembre 2024**, dans les conditions prévues au présent règlement.

La coordination et la mise en place du jeu concours ci-après dénommé « Le prix des Lecteurs BD des bibliothèques de Bordeaux » est assurée par la direction des Bibliothèques de Bordeaux.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

2.1 – La sélection

Cinq auteurs.ices-illustrateurs.ices sont sélectionnés par un jury de lecteurs et de bibliothécaires. La liste des bandes dessinées et de leurs auteurs.ices-illustrateurs.ices en lice sera révélée le 1^{er} mars 2024. Le prix récompense un ouvrage dont le format pourra être soit un roman graphique, soit une bande dessinée.

Les cinq auteurs.ices-illustrateurs.ices sont des personnes physiques, majeures, de toute nationalité.

Sont exclus de la sélection les personnels des bibliothèques organisatrices et les personnes ayant participé à la conception du Jeu et les membres du jury. Cette exclusion est étendue aux membres des familles des personnes susnommées.

2.2 – Participation au vote

La participation au vote des lecteurs est gratuite et sans obligation d'achat.

Elle entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Toute personne inscrite ne peut participer qu'une seule fois. Toute tentative de fraude, verra la disqualification automatique du fraudeur, et entraînera la nullité de sa participation.

D'une manière générale, le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 3 : ANNONCE ET DEROULEMENT DU JEU

3.1 - Annonce du Jeu

Le Jeu est annoncé sur le site web des bibliothèques de Bordeaux ainsi que sur les supports de communication papier et réseaux sociaux.

3.2 - Explication du principe du Jeu

PRINCIPE

Un jury de lecteurs et de bibliothécaires se réunit en amont du jeu dont il est question ici et désigne les cinq bandes dessinées en lice pour le prix 2024 selon les critères ci-dessous :

- Œuvre d'auteurs.ices ou d'auteurs.ices-illustrateurs.ices
- Ouvrage édité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
- Ouvrage édité sous la forme d'un tome unique
- Auteur.ices ou auteurs.ices-illustrateurs.ices résidant en Europe
- Sélection dans un souci d'équilibre femme homme
- Sélection dans un souci de représentativité du paysage éditorial

Les cinq bandes dessinées en lice seront annoncées le 1^{er} mars 2024 sur les réseaux sociaux des bibliothèques de Bordeaux (Facebook et Instagram) et sur l'agenda du site <https://bibliotheque.bordeaux.fr/>

Cette annonce enclenchera la période de vote du 1^{er} mars 2024 au 31 août 2024.

DEROULEMENT

Des jeux des bandes dessinées sélectionnées seront proposés en lecture sur place ou empruntables dans chaque bibliothèque du réseau dont le bibliobus.

Il sera possible de voter du 1^{er} mars 2024 au 31 août 2024 dans l'ensemble des bibliothèques du réseau dont le bibliobus via la présence d'urnes et de bulletins de vote sur place ainsi qu'en ligne sur le site <https://bibliotheque.bordeaux.fr/>

Le gagnant du *prix des lecteurs BD des bibliothèques de Bordeaux* sera révélé à l'occasion de la venue des auteurs.ices-illustrateurs.ices sélectionné.e.s entre le 16 septembre 2024 et le 28 septembre 2024.

3.3 - Calendrier :

- Du 1^{er} mars au 31 août 2024 : vote des lecteurs
- Entre le 16 et le 28 septembre 2024 : désignation du ou des gagnants

Il est rappelé que la qualité de gagnant est subordonnée à l'acceptation du participant aux dispositions du présent règlement.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité des bibliothèques organisatrices puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera l'exclusion définitive du participant au Jeu sans que la responsabilité des bibliothèques organisatrices puisse être engagée.

À la suite de la désignation des gagnants, les organisateurs prendront contact avec eux. Il leur sera alors demandé une série d'informations notamment les coordonnées ainsi que tout document que les bibliothèques organisatrices jugeront nécessaire. Il sera également demandé : Nom, Prénom, adresse courriel ou numéro de téléphone et adresse postale et date de naissance.

La révélation du ou des gagnants se fera entre le 16 et le 28 septembre 2024.

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES GAGNANTS

La désignation de la bande dessinée gagnante se fera par un vote. L'ensemble des lecteurs des bibliothèques de Bordeaux est invité à y participer. Ils voteront avec des critères techniques et esthétiques qui leur sont propres. Il est recommandé aux votants de lire les cinq bandes dessinées sélectionnées.

A l'issue du vote, le réseau des bibliothèques de Bordeaux rassemblera les bulletins de vote en ligne et dans les urnes afin de procéder au décompte de ceux-ci. Le résultat du vote s'obtiendra en comptabilisant les bulletins dès clôture de la période de vote, à savoir le 31 août 2024. Ce décompte sera réalisé par des bibliothécaires.

La bande dessinée arrivée en tête et son auteur.ice-illustrateur.ice seront désigné.e.s vainqueurs. Cette décision sera réputée souveraine et sans appel.

ARTICLE 5 : DOTATION

Le lauréat du *prix des lecteurs BD des bibliothèques de Bordeaux* recevra :

- les goodies de la bibliothèque de Bordeaux (jeu « Voyage avec Montaigne », exemplaire du « livre de raison de Malagar » de François Mauriac et catalogue de l'exposition William Blake) ;
- une visite privée des fonds anciens et précieux de la bibliothèque de Bordeaux Mériadeck.

Il ne peut y avoir qu'un.e seul.e lauréat.e. Néanmoins en cas de co-auteurs (scénariste et dessinateur ou illustrateur...) la dotation sera partagée entre les auteurs.

Si les informations communiquées par le participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. Le gain ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la cession par les bibliothèques organisatrices à un tiers non désigné gagnant, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 6 : MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION

L'auteur.ice-illustrateur.ice lauréat.e sera—invité.es à retirer son lot lors de sa venue dans les bibliothèques de Bordeaux entre le 16 septembre 2024 et le 29 septembre 2024 suivant les modalités définies dans le courrier qui leur sera envoyé et sur présentation d'une pièce d'identité.

Si dans un délai de sept jours ouvrables (du lundi au vendredi) après la mise en ligne de la liste des gagnants et de l'envoi de l'e-mail informant le participant de son gain, les bibliothèques organisatrices n'ont pas reçu les informations nécessaires à la remise de son gain, ou si l'autorisation de la personne détenant l'autorité parentale des mineurs n'a pas été produite ou si le gagnant ne s'est pas manifesté, le gain redeviendra automatiquement la propriété des bibliothèques organisatrices et aucune réclamation ne sera acceptée.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et les bibliothèques organisatrices se réservent le droit d'attribuer ce lot à un remplaçant élu par les mêmes modalités que celles utilisées pour la désignation du gagnant initial. En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, les bibliothèques organisatrices se réservent le droit de substituer à tout moment à la dotation proposée une d'autre dotation ou de différer l'envoi du lot en cas de problèmes d'approvisionnement.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION DU GAGNANT

Le lauréat et son éditeur autorisent le réseau des bibliothèques de Bordeaux à publier le résultat du prix avec le titre de l'ouvrage, leurs noms et à utiliser le visuel de la couverture ainsi que le texte de la 4ème de couverture dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au concours sans qu'aucune participation financière des bibliothèques organisatrices ne puisse être exigée à ce titre. La présente autorisation est donnée pour une durée d'un (1) an à partir de l'annonce des résultats du Jeu qui pourra être renouvelée par la suite, et entraîne la renonciation de la part du gagnant à toute action ultérieure en réclamation quant à l'utilisation de ces données, dès lors que cette utilisation est conforme aux précédents alinéas.

Cependant, si le gagnant ne souhaite aucune utilisation de leurs données personnelles dans le cadre ci-dessus cité, ils peuvent en demander l'interdiction par courrier, jusqu'à la date d'arrêt du Jeu, adressé à :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux
«prix des lecteurs BD des bibliothèques de Bordeaux »
85 cours du Maréchal Juin
CS51247
33075 Bordeaux

ARTICLE 8 : FORCE MAJEURE

Les bibliothèques organisatrices ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'évènement indépendant de leur volonté, elles étaient amenées à annuler le présent Jeu, à le réduire, ou à le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

Les bibliothèques organisatrices ne seront pas responsables en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au vote ou son bon déroulement ou pour le cas où les données remplies par des participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

En outre, Les bibliothèques organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas : de problèmes de liaison téléphonique, de problèmes de matériel ou logiciel, de destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la bibliothèque, à ses partenaires d'erreurs humaines ou d'origine électrique, de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ou de dysfonctionnement du procédé de vote.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du vote est perturbé par une cause échappant à la volonté des bibliothèques organisatrices, celles-ci se réservent le droit d'interrompre le vote.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du vote de son auteur, les bibliothèques organisatrices se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 10 : DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement complet est disponible à titre gratuit et peut être consulté ou téléchargé sur le site web des bibliothèques de bordeaux <https://bibliotheque.bordeaux.fr> Une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux
« Prix des lecteurs BD des bibliothèques de Bordeaux »
85 cours du Maréchal Juin
CS51247
33075 Bordeaux

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTIONS DE COMPETENCES

Le présent règlement est soumis au droit français à l'exception des règles de conflit de loi qui pourraient avoir pour effet de renvoyer, pour la résolution matérielle du litige à une autre législation. Tout litige sera porté devant le tribunal compétent de Paris, après avoir apuré toutes voies de conciliation.

ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au présent Jeu entraîne l'acceptation pleine et entière de l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

ARTICLE 13 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement par la Ville de Bordeaux pour les finalités suivantes : gestion de la relation avec le gagnant (article 6 du présent règlement) ; utilisation par les bibliothèques organisatrices dans toute manifestation publicitaire promotionnelle liée au concours (article 7 du présent règlement).

Ce traitement de données est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont la Ville de Bordeaux est investie.

Les destinataires des données sont les agents habilités des services concernés de la Direction des bibliothèques, du livres et des médias culturels de la Ville de Bordeaux ainsi que les autres personnes habilitées par les bibliothèques de Bordeaux à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions.

Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers. Ces données seront conservées pendant une durée d'un an après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration des exigences légales ou de la durée d'utilité administrative.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Direction des bibliothèques, du livres et des médias culturels 85 cours du Maréchal Juin – CS51247 – 33075 Bordeaux – bibli@mairiebordeaux.fr ou au Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Ville de Bordeaux à l'adresse électronique suivante : contact.cnil@bordeaux-metropole.fr ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles

D-2024/70

Bibliothèque de Bordeaux. Grands retards. Demandes de remise gracieuse. Autorisation.

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Règlement intérieur en vigueur à la Bibliothèque municipale, approuvé par délibérations en date du 7 octobre 2019 et du 4 octobre 2022, a fait évoluer la procédure à l'encontre des usagers indécents ne restituant pas les documents empruntés à la bibliothèque. Il est désormais prévu :

- une lettre (ou courriel) de rappel envoyé à l'utilisateur à compter du 14^{ème} jour de retard ;
- une relance téléphonique effectuée à compter du 28^{ème} jour de retard ;
- un titre de recettes, d'un montant forfaitaire, calculé en fonction du nombre de documents non restitués, émis à compter du 42^{ème} jour de retard.
- un tarif forfaitaire de 10 euros par document non restitué, avec un forfait minimum de 30 euros.

Dans ce cadre, 4 usagers ont pris contact avec la bibliothèque pour signaler la restitution des documents concernés, et sollicitent, de ce fait, une remise gracieuse des sommes dues, dont le montant total s'élève à 200,00 euros. La liste des demandeurs est jointe à la présente délibération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Accorder une remise gracieuse totale aux 4 usagers ayant restitué les documents empruntés.
- Solder les titres de recettes correspondants par l'établissement d'un mandat de remise gracieuse sur le compte 6577.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Madame Nadia SAADI

D-2024/71

Convention annuelle 2024 entre la Ville de Bordeaux et l'association Invest In Bordeaux. Autorisation. Signature

Madame Nadia SAADI, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Invest in Bordeaux a pour mission d'accueillir sur le territoire de la métropole bordelaise et plus globalement en Gironde les projets d'investissement créateurs d'emplois, de faciliter et d'accompagner l'implantation de ces entreprises exogènes en proposant une offre de services compétitive et adaptée aux besoins des entreprises et des salariés. Cette agence développe également une offre d'accompagnement en ingénierie du développement économique aux territoires hors métropole bordelaise, afin de les aider à capter davantage de projets, dans une logique de partenariat voulue par les financeurs d'Invest in Bordeaux.

Bilan du programme d'action 2023

Le conseil d'administration de l'agence a adopté le 5 décembre 2023 sa nouvelle feuille de route 2024-2026, destinée à poursuivre ses actions en faveur de l'implantation de projets d'entreprises créateurs d'emplois, non seulement sur le territoire métropolitain, mais également sur l'ensemble de la Gironde.

Au 31 décembre 2023, les résultats sont les suivants :

- 56 décisions d'investissement annoncées, dont 8 hors Métropole ;
- 2 371 emplois programmés à trois ans, correspondant à ces projets, dont 679 hors métropole ;
- par comparaison avec 2022, on peut noter :
 - o une contraction du nombre de dossiers accompagnés : 56 (pour 70 en 2022 et 78 pour 2021). Si le flux des dossiers est légèrement en retrait à date, le volume d'emplois programmés à 3 ans est également en baisse (2531 en 2022). Par ailleurs, le nombre de projets en cours accompagnés par l'agence reste élevé, 217 contre 205 l'année dernière
 - o le développement des projets d'implantation hors Métropole se maintient (8 projets) avec toujours un potentiel d'emplois très intéressant (679 emplois programmés).

Les projets accompagnés concernent au premier chef des Petites et moyennes entreprises (PME) : 29 dossiers, soit 53% des décisions annoncées, contre 8 projets de grands groupes et 3 d'Entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Les secteurs qui ont le plus contribué en termes d'emplois sont :

- le numérique et les télécommunications (33%),

- l'aéronautique, spatial, défense (11%),
- l'industrie agroalimentaire, le vin et spiritueux (9%),
- le conseil et l'ingénierie (5%),
- la santé et les biotechnologies (5%).

Bilan des actions menées en 2023, dans le cadre de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) :

Principaux chantiers internes :

- Finalisation de l'outil d'évaluation de l'impact des projets
- Élaboration d'une offre d'accompagnement sur le volet « Ancrage Local Responsable »
- Première ébauche cartographique des critères d'ancrage local
- Autres exemples d'actions significatives :
- Participation aux réunions hebdomadaires sur la transition écologique (Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole)
- Participation au Cycle de Rencontres « Bordeaux, territoire de coopération » (Ville de Bordeaux)
- Participation aux réflexions sur la « Responsabilité Territoriale des Entreprises » avec la Chaire TerrESS de Sciences Po Bordeaux
- Exposants et conférenciers au salon Résolution (stand commun avec la Ville de Bordeaux et la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise de Bordeaux)
- Participation aux comités techniques de la cellule d'appui à la transition écologique des Très petites entreprises (TPE)
- Co-animation d'un atelier sur le thème de la responsabilité territoriale des entreprises, lors du Forum DEV&CO23 (Dijon)
- Participation au lancement du Club des Dirigeants de l'Economie sociale et solidaire (ESS), animé par les adhérents de l'Union des Employeurs de l'ESS
- Participation à la Rencontre régionale de l'Ecologie Industrielle et Territoriale.

Programme d'action 2024

Comme prévu, une convention triennale d'objectifs a été conclue entre Invest in Bordeaux et Bordeaux Métropole pour la période 2023-2025. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les actions qu'Invest in Bordeaux mettra en œuvre en 2024, et qui porteront essentiellement sur :

L'aide à l'implantation de projets exogènes :

L'expérience et la compétence acquises par Invest in Bordeaux dans ce domaine représentent un atout stratégique pour le territoire bordelais, sa métropole et plus généralement la Gironde. Il est donc essentiel qu'Invest in Bordeaux poursuive son travail dans le domaine de l'aide à la décision, de l'accompagnement et du suivi des implantations de projets exogènes. La priorité sera donnée aux projets en phase avec les axes stratégiques définis par la Ville de Bordeaux, en travaillant spécifiquement les enjeux de transition économique, la dimension RSE des projets et travaillant l'évaluation de l'impact

des projets.

A noter qu'en 2023, l'Agence a initié un travail particulier sur l'identification de nouveaux indicateurs de suivi de la dynamique économique locale avec l'objectif de faire apparaître l'impact des projets sur les territoires, affiner l'offre des territoires pour les aider à implanter des activités complémentaires. Des indicateurs ont été identifiés, ils sont en phase d'analyse et de test. Ils devront permettre de mieux évaluer l'action de l'agence ces prochaines années.

Invest in Bordeaux poursuivra, autour de ce cœur de métier, la déclinaison de programmes complémentaires qui enrichissent l'offre d'accueil du territoire, en particulier dans le domaine de l'accompagnement des conjoints de personnes mutées à Bordeaux dans leur recherche d'emploi.

Informations économiques :

Dans le cadre de son Schéma de développement économique, la Direction générale du développement économique, service commun de la Ville et de Bordeaux Métropole est dotée d'une mission d'intelligence économique, qui a pour mission de collecter, analyser, et porter à la connaissance des élus et des services les données utiles à leurs prises de décision dans le champ de l'économie et de l'emploi, et de mieux connaître le tissu d'entreprises du territoire. Invest in Bordeaux collecte pour sa part de nombreuses données économiques, et produit des documents de synthèse sur les principaux secteurs du territoire. Dans un souci partagé d'efficacité et d'optimisation des moyens, la mise en commun de ces ressources, déjà engagée depuis plusieurs années, sera renforcée.

Soutien de la Ville de Bordeaux

Le budget prévisionnel d'Invest in Bordeaux pour 2024 a été établi à 1 536 225€, en augmentation de 20 000€ par rapport à 2023. Ce budget prévoit un maintien de toutes les subventions publiques à iso-budget.

Pour la Ville de Bordeaux, la contribution demandée, identique à 2023, est donc de 131 000€ (8,5% du budget global de l'association), qui se décomposent entre une subvention de fonctionnement de 54 775€ (3,6% du budget global) et une cotisation de 76 225€. Cette cotisation fait l'objet d'une attribution dans le cadre de la délibération relative aux cotisations 2024 soumise au même conseil municipal de mars 2024.

Le budget prévisionnel détaillé d'Invest In Bordeaux pour 2024 est le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	dont cotisations
Travaux, fournitures et services extérieurs	112 000 €	Subventions (cotisations incluses)	1 426 225 €	304 900 €
		FEDER	374 000 €	0 €

		Région-Nouvelle Aquitaine	241 000 €	76 225 €
		BORDEAUX METROPOLE	604 000 € (dont 40 000 € dédiés aux actions spécifiques 2024)	76 225 €
		Ville de Bordeaux	131 000 €	76 225 €
Frais généraux de fonctionnement	121 225 €	CCI Bordeaux Gironde	76 225 €	76 225 €
		Cotisations des adhérents	110 000 €	
Salaires et charges (*)	1 180 000 €			
Frais de mission et de réception (*)	80 000 €			
Téléphone et télécommunications	12 000 €			
Documentations/Bases de données et traductions	20 000 €			
Achat de petits matériels et logiciels, petits travaux et investissements	11 000 €			
TOTAL	1 536 225 €	TOTAL	1 536 225 €	

Vous trouverez en annexe un projet de convention annuelle 2024 qui a pour objet de préciser les obligations de chaque partie et plus particulièrement les modalités de participation de la ville de Bordeaux au financement du budget 2024 de l'association Invest In Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de Bordeaux,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la demande formulée par l'organisme en date du 5 juillet 2023

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'association Invest in Bordeaux joue un rôle pivot dans

l'accompagnement et l'aide à l'implantation de projets créateurs d'activité économique et d'emplois sur la ville de Bordeaux, sur l'agglomération bordelaise et sur l'ensemble du département de la Gironde, et qu'elle participe à ce titre à la dynamique de développement économique et de l'emploi sur ces territoires, particulièrement cruciale en cette période de crise inédite.

Autorise Monsieur le Maire à :

- signer la convention annuelle conclue pour 2024 avec l'association Invest In Bordeaux,
- verser la subvention prévue au budget primitif 2024, soit 54 775 € à l'association Invest in Bordeaux, pour le plan d'actions 2024, par imputation sur la fonction 6, sous-fonction 61, nature 65748.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Mme GARCIA

Dans la délégation de Madame Nadia SAADI. Délibération 71, Convention annuelle 2024 entre la Ville de Bordeaux et l'association Invest in Bordeaux.

M. Le MAIRE

Merci. Nadia.

Mme SAADI

Merci, c'est une convention annuelle habituelle d'Invest, la mairie continue de soutenir Invest in Bordeaux dans les mêmes proportions à la fois sur du fonctionnement et sur notre cotisation, 54 000 pour une part et 76 225 pour l'autre.

M. Le MAIRE

Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Je vous propose que l'essentiel soit versé sur une note. Juste pour dire deux mots pour expliquer le vote vite fait. On vote contre, mais je crois qu'on l'a déjà fait dès qu'il y avait des subventions pour des associations de type Invest in Bordeaux. On vote contre parce que l'on est en désaccord de fond sur ce que l'on considère comme des logiques entrepreneuriales, des logiques libérales même si cela discute d'emploi et d'activité à construire. Cela reste de toute façon très flou quand on nous annonce des temps d'emploi de créés ou de programmés, on ne sait pas de quoi il s'agit, on ne sait pas si c'est des emplois spécialement utiles ou pas. Tout cela n'est pas ciblé, ce n'est pas discuté. Cela laisse la main finalement à une association avec des liens d'entreprise. On ne partage pas tout cela et je ne vais pas lire, on avait noté des phrases, des choses pour contester. J'arrête là et on vous envoie une note pour le PV, cela vous va comme cela ?

Note transmise par le groupe Bordeaux en Luttés :

Nous avons comme présentation « Invest in Bordeaux a pour mission d'accueillir sur le territoire de la métropole bordelaise et plus globalement en Gironde les projets d'investissement créateurs d'emplois, de faciliter et accompagner l'implantation de ces entreprises exogène... Invest in Bordeaux a pour mission d'accueillir sur le terrain de la métropole bordelaise et plus globalement en Gironde les projets d'investissements créateurs d'emplois ». Et voilà.

Rien les objectifs concernant le type d'activité, utile socialement ou n'importe lesquelles, sur le type d'emploi, stable ou précaire. Pas de contrainte, pas d'orientation politique, juste de l'activité, de l'emploi, de l'emploi sans avoir les moyens de vérifier quoique ce soit. Aucune précision sur les créations d'emplois ? Vous parlez d'emplois programmés, sont-ils effectifs ou en perspectives ? De quels types d'emplois s'agit-il ? (Statuts, CDI, CDD, intérim, quelle rémunération...). La présentation de cette délibération est vide, des phrases qui prennent de la place et qui ne disent rien de concret, par exemple : « offre de services compétitive et adaptée aux besoins des entreprises et des salariés ».

Vous nous parlez d'un « outil d'évaluation de l'impact des projets » qu'en est-il ? Le dispositif capte énormément d'argent pour un bilan très faible. L'action semble plus se résumer à des conférences, par exemple « participation à la rencontre régionale de l'écologie industrielle et territoriale, participation aux réunions hebdomadaires sur la transition écologique, participation aux cycles rencontres « Bordeaux, territoire de coopération » ... mais pour y faire et y dire quoi ? Vous écrivez « l'expérience et la compétence acquise par Invest In Bordeaux représentent un atout stratégique pour le territoire bordelais... il est donc essentiel qu'Invest in Bordeaux poursuive son travail ». C'est cela, oui. Sans preuve d'une quelconque efficacité, sans explication, c'est quand même léger et limite au niveau transparence. En plus de cette opacité, cette façon de ne pas rendre des comptes sur cette activité (c'est quand même 130 000 euros d'argent public !) nous sommes en désaccord de fond avec cette logique entrepreneuriale, qui correspond bien à une ligne politique libérale que nous contestons. Tout en continuité avec les politiques de droite.

Pour nous, il s'agit de réseautage, d'une défense d'intérêts privés, d'entreprises et non pas d'intérêt général.

M. Le MAIRE

Oui, c'est très bien merci. Merci Monsieur POUTOU. Nadia.

Mme SAADI

Oui je voulais dire quelques mots sur Invest in Bordeaux. Il ne faut pas oublier l'objectif de cette institution qui consiste à accueillir les entreprises sur notre territoire et de permettre une offre diverse sur notre territoire. Comme vous avez pu voir, on maintient notre feuille de route en faisant qu'Invest élargit son périmètre hors Métropole et hors Bordeaux. C'est une des actions qui est menée et qui a été validée par le Conseil d'administration lors de la feuille de route. Invest a accompagné 217 projets, ce n'est pas rien et je précise par rapport à vos remarques sur l'emploi que 53% de ces investissements sont sur de la petite et moyenne entreprise.

Au niveau de la mairie, on a aussi beaucoup œuvré pour qu'Invest ait vraiment une orientation sur la RSE, la Responsabilité Sociétale des Entreprises, avec des mises en place. Monsieur POUTOU, j'ai bientôt fini. Monsieur POUTOU, je réponds. Si vous posez des questions, c'est bien d'entendre les réponses. Je voulais vous dire que l'on avait fait en sorte d'orienter aussi Invest in Bordeaux sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Il y a un outil d'évaluation maintenant des projets qui nous sont présentés et qui permettent de voir l'impact positif de ces entreprises sur le territoire. On continue à travailler sur la territorialité et l'ancrage territorial. On affine l'offre des territoires pour aider à implanter des activités complémentaires et il y a quand même eu 43 créations de sites l'année dernière. C'est à mentionner. Puis aussi une chose sur laquelle on insiste beaucoup au sein du Conseil d'Administration d'Invest, c'est la maîtrise du budget avec une augmentation, on est passé de 90 000 à 110 000 de cotisation d'adhérence qui permet aussi de soulager les différents financeurs qui sont la Mairie, la Métropole, le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et la Région et la CCI (Chambre de commerce et d'industrie). Quelques éléments importants pour noter le travail qui est fait sur le territoire par Invest in Bordeaux. Merci.

M. Le MAIRE

Merci Nadia. Monsieur POUTOU, vous souhaitez réintervenir ?

M. POUTOU

Juste une idée, mais qui sera dans la note, mais qui peut permettre aussi une discussion. On pense que la création de l'emploi ou s'engager pour qu'il y ait de l'emploi et de l'activité, c'est avant tout des services publics, de l'emploi public et cela pose de problème de l'investissement, ce serait Invest in public, je ne sais pas comment dire, mais ce serait le fait qu'il y ait une prise en charge directe des collectivités territoriales pour développer les services publics. On peut parler encore une fois de La Poste ou des services de santé qui se dégradent et on pense que l'activité pourrait démarrer à partir de la réimplantation du service public notamment dans les quartiers populaires. On pense que c'est cela la priorité et cela permettait d'aller à l'encontre des logiques libérales et des logiques entrepreneuriales.

M. Le MAIRE

Merci Monsieur POUTOU. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.



CONVENTION 2024 - Subvention de fonctionnement entre Invest in Bordeaux et la Ville de Bordeaux

Entre les soussignés

Invest in Bordeaux, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé à Bordeaux, sise 32 allées d'Orléans, représenté(e) par son Président, Monsieur Patrick Maestro

ci-après désigné « Invest in Bordeaux »

Et

La Ville de Bordeaux, dont le siège social est situé Place Pey Berland, 33000 Bordeaux, représentée par Madame Nadia SAADI, Adjointe au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° _____ du Conseil municipal du

ci-après désigné « la Ville de Bordeaux »

PREAMBULE

La Ville de Bordeaux, a retenu dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, le programme d'actions initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'Annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention. Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année 2024.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions décrit à l'annexe 1.

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

La Ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à 54 775 €, équivalent à 3.6 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 1 536 225 euros),

conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à la Ville de Bordeaux selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La Ville de Bordeaux procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 70% du montant de la subvention, soit la somme de 38 343 €, après signature de la présente convention ;
- le solde de 30%, soit la somme de 16 432 € après les vérifications réalisées par la Ville de Bordeaux conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la réalisation de l'action et au plus tard le 31 août 2025, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'Annexe 3.
- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de la Ville de Bordeaux dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à la Ville de Bordeaux la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer la Ville de Bordeaux sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou « d'entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX LA VILLE DE BORDEAUX

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Bordeaux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

La Ville de Bordeaux peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de la Ville de Bordeaux, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, la Ville de Bordeaux pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville de Bordeaux les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de la Ville de Bordeaux) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de la Ville de Bordeaux, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville de Bordeaux en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux :

Madame Nadia SAADI
Place Pey Berland
33076 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Monsieur Patrick MAESTRO
32 allées d'Orléans
33000 Bordeaux

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Programme d'action ou Projet
- Annexe 2 : Budget prévisionnel
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le

, en 3 exemplaires

Signatures des partenaires

La Ville de Bordeaux
Nadia SAADI
Adjointe au Maire

Invest in Bordeaux
Patrick MAESTRO
Président

Annexe 1 Programme d'actions 2024

Le programme d'action suivant sera déployé par Invest in Bordeaux, programme qui s'inscrit dans le cadre de la convention triennale d'objectifs conclue entre Bordeaux Métropole et Invest in Bordeaux :

Invest in Bordeaux a acquis une expérience et une compétence uniques sur le territoire de Bordeaux Métropole, et en Gironde, pour tout ce qui concerne l'aide à la décision, l'accompagnement et le suivi des implantations de projets exogènes. Il est donc de l'intérêt de la Ville de Bordeaux comme d'Invest in Bordeaux, et de l'ensemble des acteurs du développement économique et de l'emploi du territoire, qu'Invest in Bordeaux se focalise en priorité sur ces thématiques. La priorité sera donnée aux projets en phase avec les transitions :

- Desserrement territorial,
- RSE et évaluation de l'impact des projets.

Dans ce cadre, une liste des secteurs ou thématiques prioritaires sera proposée par Invest in Bordeaux, qui tiendra compte des absences ou manques identifiés par Invest in Bordeaux dans les chaînes de valeur sur le territoire métropolitain et Girondin.

Invest in Bordeaux poursuivra, autour de ce cœur de métier, la déclinaison de programmes complémentaires qui enrichissent l'offre d'accueil du territoire, en particulier dans le domaine de l'accompagnement des conjoints de personnes mutées à Bordeaux dans leur recherche d'emploi.

En complément de ces actions, Invest in Bordeaux poursuivra le développement de ses actions correspondant aux besoins identifiés auprès des territoires voisins du territoire métropolitain, prioritairement sur ceux ayant signé une convention de coopération avec Bordeaux Métropole, et qui sont adhérents à Invest in Bordeaux.

De plus, Invest in Bordeaux contribuera au recensement des terrains et opportunités immobilières à vocation économique disponibles sur ces territoires, et particulièrement ceux correspondant à des friches (industrielles, logistiques ou tertiaires). Ceci permettra d'alimenter la connaissance des disponibilités foncières sur l'ensemble du territoire, dans la perspective d'une moindre consommation de foncier (« zéro artificialisation nette »).

**Annexe 2
BUDGET PREVISIONNEL 2024 D'INVEST IN BORDEAUX**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	dont cotisations
Travaux, fournitures et services extérieurs	112 000 €	Subventions (cotisations incluses)	1 426 225 €	304 900 €
		FEDER	374 000 €	0 €
		Région-Nouvelle Aquitaine	241 000 €	76 225 €
		BORDEAUX METROPOLE	604 000 € (dont 40 000 € dédiés aux actions spécifiques 2024)	76 225 €
		Ville de Bordeaux	131 000 €	76 225 €
Frais généraux de fonctionnement	121 225 €	CCI Bordeaux Gironde	76 225 €	76 225 €
		Cotisations des adhérents	110 000 €	
Salaires et charges (*)	1 180 000 €			
Frais de mission et de réception (*)	80 000 €			
Téléphone et télécommunications	12 000 €			
Documentations/Bases de données et traductions	20 000 €			
Achat de petits matériels et logiciels, petits travaux et investissements	11 000 €			
TOTAL	1 536 225 €	TOTAL	1 536 225 €	

(*) ces postes incluent pour un total de 40 000 € les coûts correspondant aux actions spécifiques prévues pour 2024 par la Convention triennale Bordeaux-Métropole -Invest in Bordeaux, financé par une subvention spécifique.

Montant de la subvention : 54 775 €, auxquels il faut rajouter 76 225€ de cotisation, soit une contribution totale de 131 000€.

Soit une stabilité par rapport au montant de la subvention accordé pour les années N-1 et N-2.

Annexe 3 Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif de l'action
Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle la Ville de Bordeaux vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables de l'organisme de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

Intitulé de l'action :

1. BILAN QUALITATIF DE L'ACTION

Date(s) de la manifestation :

Durée de la manifestation (nombre de jours...) :

Fréquence de la manifestation (annuelle...) :

Manifestation gratuite payante

Vente de produits et/ou services : oui non

Visiteurs, participants :

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la Ville de Bordeaux :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER DE L'ACTION

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Décrire les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires ...) :

2.3. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :

2.4. Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :

DELEGATION DE Monsieur Bernard G BLANC

D-2024/72
Cotisations aux organismes - Année 2024 - Délibération cadre
- Décision - Autorisation

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours des précédents exercices, la Ville de Bordeaux a fait le choix d'adhérer à différents organismes au regard de l'intérêt que représente leurs activités pour la ville. Ces décisions, qui faisaient l'objet de délibérations spécifiques, sont reprises depuis l'année 2017 dans un rapport permettant notamment d'entériner l'actualisation de la cotisation requise.

Depuis 2017 il vous est donc proposé de délibérer annuellement sur le versement des cotisations de manière à réaffirmer l'intérêt de l'adhésion aux organismes concernés pour la Ville de Bordeaux et à prendre en compte les évolutions de cotisations correspondantes.

Le tableau annexé à la présente délibération recense l'ensemble des organismes pour lesquels la Ville de Bordeaux cotiserait au titre de l'exercice 2024. Par rapport à l'année 2023 les principales évolutions sont les suivantes :

Année	Nombre d'organismes*	Montant
2023	93	354 768 €
2024	92	354 752 €

*un organisme pouvant bénéficier de plusieurs cotisations

Pour 2024, le nombre d'organismes pour lesquels des cotisations seront versées diminue légèrement passant de 93 structures à 92. Le montant total des cotisations qui sera versé au titre de cet exercice reste stable par rapport à 2023 passant de 354 768 € à 354 752€.

S'agissant des nouvelles adhésions, 2 organismes sont concernés, représentant un montant global de 1 628€ :

ART PRICE

Art Price est un fonds documentaire de plus de 800 000 artistes, leader mondial de l'information sur le marché de l'art. Cette nouvelle adhésion va permettre l'évaluation des œuvres entrant dans les collections.

La cotisation 2024 pour cet organisme s'élève à 600€.

ELUS SANTE PUBLIQUE ET TERRITOIRES

ESPT est une association qui rassemble les élus du bloc communal en charge de la Santé. Cette association « Élus, santé publique & territoires » a été créée en octobre 2005 à l'initiative d'élus locaux en charge de la Santé, désireux d'œuvrer avec les pouvoirs publics pour que la santé devienne l'un des champs des politiques municipales.

L'association accompagne notamment les collectivités dans le développement de programmes territoriaux de santé et la mise en œuvre de démarches telles que les Ateliers santé ville, les Conseils locaux de santé mentale, les Contrats locaux de santé.

La ville a accueilli en 2021 la première régionale d'ESPT sur la santé mentale.

La cotisation 2024 pour cet organisme s'élève à 1 028€.

En outre, il est proposé de ne plus procéder aux adhésions et aux versements des cotisations pour les organismes ci-dessous, à savoir :

- AMCSTI (uniquement pour D° Jardin Botanique, maintenu pour d'autres directions) ;
- Cinémathèque du documentaire ;
- Comité Français d'histoire de l'art ;

- Gironde Ressources ;
- Odas ;

Au regard des modalités d'indexation et de l'impossibilité pour certains organismes de confirmer le montant exact de la cotisation 2024 qui sera adressée à la Ville de Bordeaux, certains des montants proposés présentent un caractère prévisionnel. De ce fait, dans le cadre du paiement des cotisations 2024, il est admis que seront à régler les montants mentionnés sur les appels à cotisations (dès lors qu'ils respecteront les modalités prévues dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Bordeaux) et qui pourront par conséquent être différents de ceux mentionnés dans l'annexe jointe à la présente délibération. Un compte-rendu des cotisations exécutées sera joint dans le cadre du compte administratif 2024.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

- Approuver l'adhésion de la Ville de Bordeaux aux 2 nouveaux organismes présentés dans le présent rapport,
- Approuver la non-reconduction de l'adhésion à certains organismes mentionnés dans le présent rapport,
- Approuver la reconduction de l'adhésion de la Ville de Bordeaux auprès des associations et des différents organismes présentés en annexe de la présente délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Approuver le versement aux organismes concernés par la présente délibération des montants correspondant aux appels à cotisations transmis par les organismes dès lors qu'ils respectent les modalités prévues ;

Les dépenses correspondantes au versement des cotisations seront imputées en fonction des domaines concernés sur le budget 2024, au chapitre 011 - compte 6281.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Non participation au vote de Messieurs Pierre HURMIC, Stéphane PFEIFFER, et Baptiste MAURIN, et Mesdames Céline PAPIN, Harmonie LECERF MEUNIER, et Claudine BICHET
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

VILLE DE BORDEAUX - ANNEE 2024 - COTISATIONS AUX ORGANISMES

	DIRECTIONS	ORGANISMES	Montants prévisionnels 2024	
CABINET	BX- A Communication	APACOM	625,00	
		COMMUNICATION PUBLIQUE	950,00	
	BX- A Rel. internationales	A.I.M.F. MAIRES RESPONSABLES METROPOLES FRANCOPHONES	6 920,00	
		SO COOPERATION	1 500,00	
EDUCATION, SPORTS ET SOCIETE	BX- E Dir. Vie ass. Enfance	COMITÉ FRANÇAIS POUR YAD VASHEM	1 000,00	
		UNICEF	200,00	
		RNMA	700,00	
	BX- E Dir. Des sports	ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU SPORT (ANDES)	1 965,00	
		TERRITOIRES D'EVENEMENTS SPORTIFS (TES)	7 500,00	
	BX- E Dir. Education	RESEAU FRANCAIS DES VILLES EDUCATRICES (RFVE)	1 725,00	
		ANDEV	200,00	
	AFFAIRES CULTURELLES	BX- F Conserva. Nat. Région	ANPAD	30,00
			HALLE DES DOUVES	30,00
			CONSERVATOIRES DE FRANCE	320,00
BX- F Dir. Etab. Culturels		SITES ET CITES REMARQUABLES DE France	4 800,00	
		FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES POUR LA CULTURE (FNCC)	1 782,00	
		CLUB INNOVATION ET CULTURE FRANCE (CLIC)	810,00	
		FRENCH REGIONAL AMERICAN MUSEUM EXCHANGE	6 500,00	
		FONDATION DU PATRIMOINE DELEGATION AQUITAINE	1 000,00	
BX- F Dir. Jardin botanique		BOTANIC GARDEN CONSERVATION INTERNATIONAL	595,00	
		CONSERVATOIRE BOTANIQUE SUD-ATLANTIQUE	1 355,00	
		CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NOUVELLE-AQUITAINE	50,00	
		ICOM	650,00	
		JARDINS BOTANIKES DE FRANCE ET DES PAYS FRANCOPHONES	150,00	
		SOCIETE NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE (SNHF)	500,00	
		BOTALISTA	100,00	
		AMCSTI	<i>non reconduit</i>	
		DIONEE	35,00	
		STE BOTANIQUE DU CENTRE OUEST	76,00	
BX-Dir.Lecture publique		HALLE DES DOUVES	30,00	
		BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION - EUREKOI	450,00	
		ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE (ABF)	280,00	
		COMITÉ FRANÇAIS DU BOUCLIER BLEU	190,00	
		ASSOCIATION POUR LA COOPERATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION MUSICALE	120,00	
		CINEMATHEQUE DU DOCUMENTAIRE	<i>non reconduit</i>	
		IMAGES EN BIBLIOTHEQUES	325,00	
		RESEAU CAREL	60,00	
		FEDERATION DES MAISONS D'ECRIVAINS	100,00	
		AGENCE QUAND LES LIVRES RELIENT	70,00	
	STE INTERNATIONALE DES AMIS DE MONTAIGNE	44,00		
	ALF (Association des Ludothécaires de France)	80,00		
BX- F Musée Art Contemp. CAPC	ASSOCIATION VIDEOMUSEUM	8 300,00		
	ASTRE (ex RESEAU FUSEE)	1 500,00		
	BLA ! - ASSOCIATION NATIONALE DES PROFESSIONNELS DE LA MEDIATION EN ART CONTEMPORAIN	100,00		

	DIRECTIONS	ORGANISMES	Montants prévisionnels 2024	
AFFAIRES CULTURELLES	BX- F Musée Art Contemp. CAPC	DCA - ASSOCIATION FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT DES CENTRES D'ART CONTEMPORAIN	1 400,00	
		AFF - ASSOCIATION FRANCAISE DES FUNDRAISERS	210,00	
		ART PRICE	600,00	
		WAC	50,00	
		ICOM	805,00	
		ART EN RESIDENCE	600,00	
	BX- F Musée Arts Décoratifs	ICOM	650,00	
		WAC	50,00	
		ASSOCIATION VIDEOMUSEUM	980,00	
		ASTRE (ex RESEAU FUSEE)	181,25	
	BX- F Muséum histoire nat.	AMCSTI	300,00	
		ICOM	650,00	
	BX- F Musée d'Aquitaine	FÉDÉRATION DES ÉCOMUSÉES ET MUSÉES DE SOCIÉTÉ	950,00	
		ASSOCIATION REGIONALE DES GRANDS ACTEURS DU TOURISME NOUVELLE AQUITAINE	650,00	
		FRENCH LINES	120,00	
		RESEAU AQUITAIN POUR L'HISTOIRE ET LA MÉMOIRE DE L'IMMIGRATION (RAHMI)	20,00	
		ICOM	650,00	
		COMITE REGIONAL DU TOURISME NOUVELLE AQUITAINE	245,00	
		HANDICAP NOUVELLE AQUITAINE	100,00	
	BX- F Musée des Beaux Arts	CLUB DES ENTREPRISES DE MERIADECK	<i>adhésion désormais gratuite</i>	
		WAC	50,00	
		COMITE FRANCAIS D'HISTOIRE DE L'ART	<i>non reconduit</i>	
		ICOM	650,00	
		ASTRE (ex RESEAU FUSEE)	250,00	
	SOLIDARITES ET CITOYENNETE	BX- O Dir. Dév. social	ODAS	<i>non reconduit</i>
			RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE	750,00
			TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE	500,00
INTER-RESEaux DES PROFESSIONNELS DSU			600,00	
TERRITORIA			160,00	
BX- O Dir Prév Promo Santé		RESEAU VILLE ET BANLIEUE	7 600,00	
		ELUS LOCAUX CONTRE LE SIDA (ELCS)	1 000,00	
		RESEAU FRANCAIS DES VILLES SANTE DE L'OMS	1 321,00	
BX- O Gestion DGSC		ELUS SANTE PUBLIQUES ET TERRITOIRES	1 028,27	
		ASSOCIATION MEDIATEURS COLLECTIVITES TERRITORIALES - AMCT	700,00	
		INSTITUT DES AFRIQUES	500,00	
		EUROPEAN COALITION OF CITIES AGAINST RACISM (ECCAR)	1 500,00	
		RAINBOW CITIES NETWORK (RCN)	1 000,00	
	ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS (ANVITA)	5 000,00		
	EGIDES	250,00		
OBSERVATOIRE DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DE NOUVELLE-AQUITAINE	2 500,00			
TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES	CDC Dir anim trans ACTE	AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT	4 400,00	
AMENAGEMENT	LAI Dir urbanisme DGA	ABFPM - ASSOCIATION DES BIENS FRANCAIS PATRIMOINE MONDIAL	3 000,00	
		CAUE (CONSEIL ARCHITECT URBANI ENVIRON 33)	500,00	
		I.C.O.M.O.S.	1 930,00	
AMENAGEMENT	LAI Dir urbanisme DGA	ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL	10 000,00	
	DAAF DGA	GIRONDE RESSOURCES	<i>non reconduit</i>	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	MAE Dir dév éco DGDE	ALLIANCE NATIONALE DES VILLES D'INNOVATION POUR L'EMPLOI	6 701,00	
		INVEST IN BORDEAUX	76 225,00	
		AGIR POUR LE FLUVIAL	1 000,00	
		GLOBAL SOCIAL ECONOMY FORUM (GSEF)	3 500,00	
		LA GEMME	13 240,00	

	DIRECTIONS	ORGANISMES	Montants prévisionnels 2024
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	DIR TERRITOIRE D'AVENIR TERRITOIRE EN COOPERATION	AFCCRE	9 929,00
		EUROCITIES	8 435,00
SECRETARIAT GENERAL	IAC Service coord appui	ASSOCIATION DES MAIRES DE LA GIRONDE	65 500,00
		FRANCE URBAINE	34 222,11
PROXIMITE ET RELATIONS AVEC LA POPULATION	BX- D Dir. Police municipale	LA PREVENTION ROUTIERE DIFFUSION - VILLE PRUDENTE	1 350,00
	BX- D Dir. Proxi. Territor	OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE (OIDP) - CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX ELUS (CGLU)	2 000,00
		ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES EDUCATRICES	1 300,00
		ASSOCIATION DU RESEAU NATIONAL DES BUDGETS PARTICIPATIFS	100,00
		ASSOCIATION RUE DE L'AVENIR	200,00
	Mission Prévention et Médiation	FORUM FRANCAIS POUR LA SECURITE URBAINE	5 828,00
FRANCE MEDIATION		1 000,00	
DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES	HBC Dir espace pub - Bx	ASSOCIATION FRANCAISE DE L'ECLAIRAGE	1 280,00
		TOTAL	354 751,63

D-2024/73

Société d'Economie Mixte BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT - Autorisation de la ville de Bordeaux pour l'entrée de la SEM au capital de la SAS IMMOBILIERE IKOS - Décision - Autorisation

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) est une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML), constitué le 19 mars 1966, régie par la Loi 2002-1 du 2 janvier 2002. Elle a pour objet l'aménagement de grands sites urbains de l'agglomération bordelaise, construit des équipements publics et privés sur le territoire et participe à l'élaboration des projets de développement métropolitains.

La société a opté pour la séparation de la fonction de Président du Conseil d'Administration, assurée depuis le 1er juillet 2021 par Mme Marie-Claude NOEL et de Directeur Général, mandataire social représentant légal de la société, assurée par Mme Claire VENDE. L'actionnariat public est réparti autour de la Ville de Bordeaux, entre Bordeaux Métropole et les villes de Mérignac et Arcachon.

L'actionnariat privé est principalement représenté par de grandes institutions financières (la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord et le Crédit Agricole). La Chambre de Commerce et d'Industrie, et la SA d'HLM DOMOFRANCE sont également présents au Conseil d'Administration de BMA.

Dans le cadre de ses missions, BMA a souhaité être partenaire du projet IKOS sur Bordeaux Nord, en accompagnant l'association IKOS en ingénierie et en se positionnant comme investisseur, notamment aux côtés de la Banque des Territoire.

Le projet IKOS consiste en la création d'un lieu vitrine de l'économie sociale et solidaire en matière de réemploi rassemblant plusieurs acteurs de ce domaine fédérés par l'association IKOS. Il associera des activités productives et des espaces commerciaux dans de nouveaux bâtiments de plus de 12 000 m². Le projet évalué à 18,5 M€ s'appuie sur des subventions publiques (ADEME, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, FEDER et Bordeaux Métropole) à hauteur de 6,5 millions d'euros, mais également sur des emprunts pour 8 millions d'euros et des fonds propres à hauteur de 4 millions d'euros.



En bleu les surfaces industrielles. En marron les surfaces commerciales et tertiaires

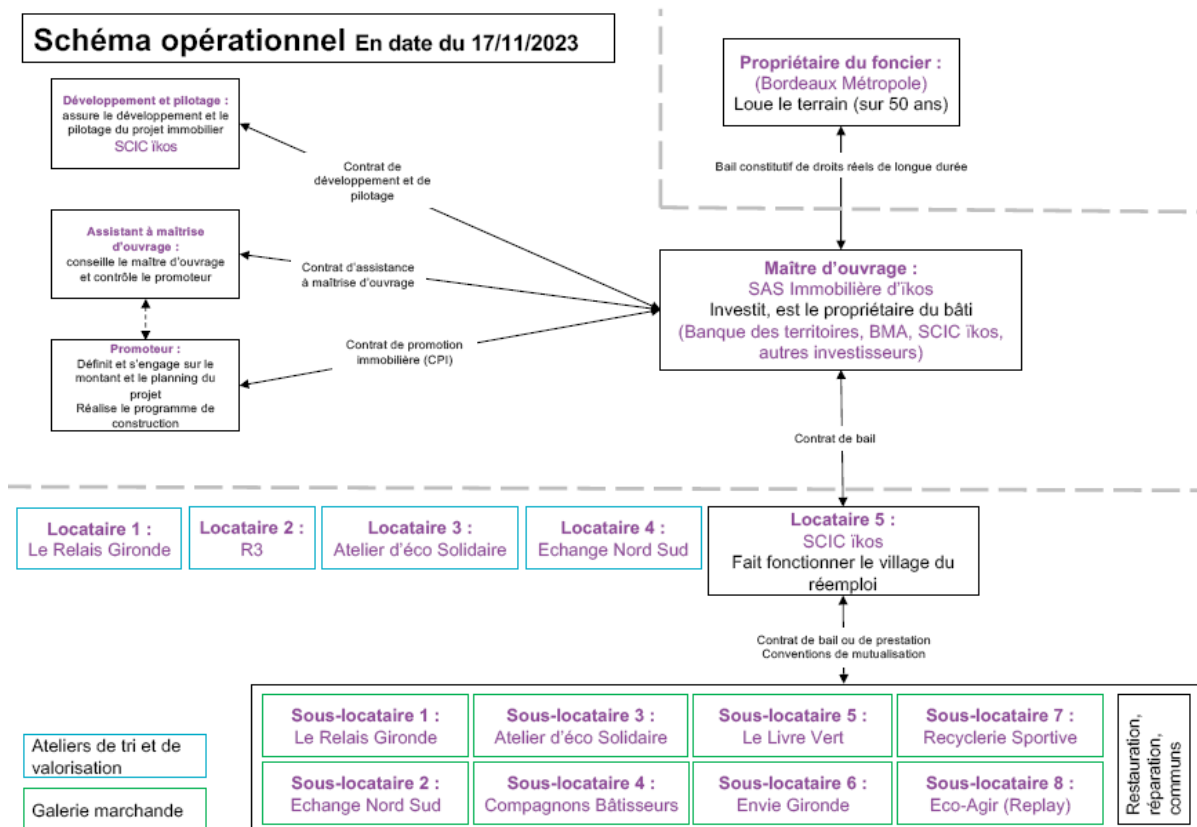
Au sein du quartier de la Jallère, un foncier de 3ha environ appartenant à Bordeaux Métropole accueillera le projet. Au-delà des subventions d'investissement envisagées, Bordeaux Métropole se positionne comme partenaire en fléchant et réservant ce foncier qui sera mis à disposition, en contrepartie d'une redevance, dans le cadre d'un bail emphytéotique de 50 ans dont la durée reste à ajuster. En relais des actions engagées depuis plusieurs années par

l'association IKOS qui porte la genèse de ce projet avec l'appui de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole, une SAS immobilière IKOS vient d'être créée avec l'association IKOS comme premier actionnaire. L'association doit prochainement se transformer en SCIC et intégrera également le capital de la SAS.

En 2024, l'actionnariat de la SAS Immobilière IKOS serait renforcé par BMA, la Banque des Territoires, l'ANRU (positionnement à confirmer) et d'autres investisseurs privés potentiels qui restent à déterminer.

Cette entrée au capital interviendrait en 2 temps tel que cela est décrit ci-après.

Cette SAS assurera le développement et le portage immobilier du projet et interviendra en tant que bailleur auprès des différents preneurs (au nombre desquels compteront certains membres de l'association transformée en SCIC) lesquels contractualiseront directement avec la SAS, ainsi que l'association qui sera autorisée à sous-louer les espaces.



L'intervention de BMA connaîtra deux séquences :

- Avant l'entrée au capital de la SAS IKOS :

Dans un premier temps et jusqu'à son entrée au capital de la SAS IKOS, envisagée au premier semestre 2024, BMA est un partenaire du projet en affinant aux côtés de l'association IKOS, les conditions de développement du projet.

- Après l'entrée au capital de la SAS IKOS :

Dans ce dispositif, BMA se positionnerait d'abord en prenant des parts au sein de la SAS existante par un apport en capital qui resterait limité.

En tant qu'associé actif et dans le cadre de la répartition de tâches, BMA aurait la charge de plusieurs missions pour le compte de la société : accompagnement sur le montage financier, recherche des financements bancaires, mise au point du dossier de contrat de promotion immobilière (CPI) et organisation de la consultation de promoteurs.

BMA se positionnerait comme investisseur avec un apport global qui serait porté à 1M€ maximum (capital social et avances en comptes courants d'associés avec une clé de répartition restant à définir).

BMA assurerait alors le pilotage de la phase de construction, en supervisant le CPI pour le compte de la SAS. A défaut de viabilité financière du projet identifiée, le renforcement de l'entrée en capital de

BMA ne sera pas réalisé et sa sortie de la SAS sera opérée (clause de sortie).

L'équilibre du projet dépend notamment et à ce stade de l'identification de nouveaux investisseurs, de l'obtention de subventions complémentaires et de souscription de prêts, afin d'obtenir un modèle économique pérenne. Le conseil d'administration de BMA qui s'est tenu le 8 décembre 2023 a autorisé cette entrée au capital de la SAS IKOS à hauteur de 10 000€, étant précisé qu'une nouvelle capitalisation interviendra ultérieurement et fera l'objet à la fois d'un vote en Conseil d'administration de BMA et d'une nouvelle autorisation de Bordeaux Métropole.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que le projet IKOS est un projet phare en matière d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire, pour le territoire, et que la prise de participation de la SEM Bordeaux Métropole Aménagement dans la SAS, et son positionnement en qualité de co-investisseur consolide le modèle du projet,

DECIDE

Article unique : d'autoriser en tant qu'actionnaire de Bordeaux Métropole Aménagement, la Société d'économie mixte à entrer au capital de la SAS Immobilière d'IKOS pour un montant de 10 000 euros.

ADOpte A LA MAJORITE

Non participation au vote de Mesdames Delphine JAMET, et Marie-Claude NOEL, et Messieurs Didier JEANJEAN, Stéphane PFEIFFER, Stéphane GOMOT, et Aziz SKALLI
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Mme GARCIA

Dans la délégation de Monsieur Bernard BLANC. Délibération 73, Société d'économie mixte Bordeaux Métropole Aménagement – Autorisation de la Ville de Bordeaux pour l'entrée de la SEM au capital de la SAS Immobilière IKOS avec non-participation au vote de Mesdames Delphine JAMET, Marie-Claude NOEL, Messieurs Didier JEANJEAN, Stéphane PFEIFFER, Stéphane GAUMONT et Aziz SKALLI.

M. Le MAIRE

Bernard BLANC a la parole.

M. B-G BLANC

Dans cette délibération, la Ville de Bordeaux en tant qu'actionnaire de BMA, Bordeaux Métropole Aménagement, société d'économie mixte à rentrer au capital de la SAS immobilière IKOS pour un montant de 10 000 euros, sachant que le projet IKOS est un projet phare en matière d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire pour l'ensemble du territoire.

M. Le MAIRE

Merci. Aziz SKALLI a la parole.

M. SKALLI

Oui Monsieur le Maire, nous nous réjouissons que ce projet phare pour Bordeaux et sa Métropole pour la filière de l'emploi se conjugue désormais au présent alors qu'en mai dernier, l'association IKOS déplorait grande difficulté à boucler son budget faute d'un financement suffisant de la part de nos collectivités locales et de l'État. On critiquait tout à l'heure le désengagement de l'État, nous avons ici un bel exemple concret de son soutien. On va le dire, car ce n'est pas vous que le ferez. Nous ne cachons pas notre fierté de constater que ce projet qui a reçu un soutien sans relâche de votre majorité, mais aussi du député, puis du Ministre Thomas CAZENAVE, de la députée Alexandra MARTIN auprès du Ministre de la transition écologique Christophe BECHU, a pu recevoir en fin d'année dernière la garantie du soutien de l'État et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour un montant de 2 millions d'euros alors que ce n'était pas gagné. Nous n'avons pas eu l'occasion de souligner lors du vote des contrats de co-développement, mais la Métropole soutient aussi ce projet à hauteur de 1,5 million d'euros. Un bel exemple de travail collectif pour porter un beau projet. Par contre, nous pouvons regretter que le soutien de la Ville de Bordeaux ne se limite qu'à 10 000 euros chaque année pour un projet qui vise à créer 320 emplois et dont 175 sur le site de Bordeaux et dont vous Monsieur le Maire pourrait également être très fier en hébergeant sur votre territoire la future vitrine nationale de la seconde main. Merci.

M. Le MAIRE

Merci. Monsieur POUTOU a la parole.

M. POUTOU

Je vous propose de verser ce que l'on avait prévu de dire sur le PV sous la forme d'une note. Juste pour dire que l'on vote contre cette délibération et on l'expliquera par la note.

Note transmise par le groupe Bordeaux en Luttés :

Il s'agit du projet de création de la société immobilière IKOS qui deviendrait le maître d'ouvrage et le propriétaire du bâti sur une emprise foncière appartenant à Bordeaux Métropole et louée dans le cadre d'un bail emphytéotique de 50 ans située dans la zone de la Jallère.

La société d'économie mixte BMA apporterait 1 million d'euros au capital de la SCI IKOS. Nous ne voyons pas l'intérêt de ce montage qui crée finalement un étage supplémentaire entre les preneurs de bail qui sont des structures d'économie sociale et solidaire (relais gironde, atelier d'éco solidaire...) et le propriétaire du foncier... en plus, aux côtés d'investisseurs publics (Banque des territoires/CDC, BMA...) visiblement d'autres investisseurs... privés cette fois-ci, sans que cela soit précisé, des investisseurs qu'il faudra bien rémunérer, car le désintérêt n'existe pas chez ces gens-là. On pourrait faire beaucoup plus simple, plus direct, développer des outils strictement publics et transparents, pour développer des projets sociaux utiles.

C'est un désaccord de fond que nous avons avec la « gauche » bordelaise qui ne fait que s'adapter au système, qui ne se démarque pas des logiques libérales, qui n'est pas capable de s'émanciper des affairistes et autres acteurs privés. Il y a pourtant tant d'autres initiatives à prendre pour répondre aux urgences sociales et environnementales, en utilisant l'argent public de manière plus efficace, plus transparente, plus sous contrôle démocratique des habitant-es (comme des élu-es par ailleurs).

M. Le MAIRE

Merci Monsieur POUTOU. Stéphane PFEIFFER.

M. PFEIFFER

Merci. Très rapidement, je ne peux pas évoquer le cœur de la délibération, je le précise, je vais juste répondre à Aziz SKALLI, nous aurons deux délibérations sur IKOS au prochain Conseil municipal.

M. Le MAIRE

Merci de le préciser Stéphane. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

D-2024/74

Aide à la création de structures de logements spécifiques. Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) de 10 logements réalisée par l'OPH AQUITANIS au 8 rue Honoré Picon à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au cœur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux soutient la réalisation de logements sociaux familiaux, mais également la création de résidences spécifiques destinées à accueillir des publics caractérisés par des situations sociales, financières ou de mobilités particulières. Ces structures maillent l'ensemble du territoire bordelais et inscrivent leur action dans le cadre métropolitain.

Dans ce sens, la Ville de Bordeaux souhaite soutenir la réalisation, par l'OPH AQUITANIS, d'une Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) de 10 logements financés en PLAI représentant 33 places, situé au 8 rue Honoré Picon à Bordeaux.

La RHVS est composée de 5 T1, 2 T3 et 3 T9 et plus précisément 4 colocations solidaires habitées par des personnes qui ont vécu dans la rue et par de jeunes actifs bénévoles ; 5 « studios d'envol » qui permettent également la transition des publics fragiles entre la structure et le logement traditionnel et d'un logement pour la famille bénévole est responsable de la « Maison » et a un rôle de gestion et d'organisation de la bonne vie en communauté

De généreux espaces communs en rez-de-chaussée de l'opération sont créés pour accueillir un public extérieur pour l'organisation d'événements solidaires et de partage et surtout pour favoriser les moments de rencontres entre habitants. Des espaces de rangement et un bureau pour un intervenant social sont également prévus.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 20 décembre 2023.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération.

S'agissant d'un programme de logements spécifiques, le montant de subvention par logement est de 7 000 euros, dans la limite de 300 000 euros par opération.

Montant de la subvention de la Ville :

- 10 logements x 7 000 euros = 70 000 euros.

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat ou de la convention APL publiée, la déclaration d'achèvement des travaux ou, à défaut, le procès-verbal de réception des travaux, le prix de revient détaillé de l'opération, du justificatif de performance

énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 70 000 euros maximum ;
- créditer l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense au chapitre 204, article 2324 (compte spécifique 2041582), fonction 552 du budget de l'exercice en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non participation au vote de Messieurs Pierre HURMIC, Stéphane PFEIFFER, et Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

Mme GARCIA

Délibération suivante 74, Aide à la création de structure de logements spécifiques. Résidence hôtelière à vocation sociale de 10 logements réalisés par l'OPH Aquitanis avec non-participation au vote de Messieurs Pierre HURMIC, Stéphane PFEIFFER, Pierre de Gaëtan NJIKAM.

M. Le MAIRE

Merci. Bernard BLANC.

M. B-G BLANC

Tout est dans la délibération également, cela concerne un projet sur la Bastide, de création par Aquitanis de logements pour les personnes qui en ont le plus besoin sur le territoire de la Ville.

M. Le MAIRE

Merci Bernard. Madame SIARRI a la parole.

Mme SIARRI

Oui on va avoir bientôt un débat sur le logement, mais avec une présentation et des intervenants et ce serait super si pour ce débat et avant ce débat, on avait un petit point de situation à la fois sur le logement social, mais aussi sur les résidences hôtelières à vocation sociale, les pensions de famille, les places d'hébergement, l'adaptation du logement en sénior, que l'on ne se retrouve pas à venir en débat sans avoir ces éléments qui nous permettent d'y réfléchir un petit peu avant. Je demande officiellement. Merci beaucoup.

M. Le MAIRE

Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Rapidement aussi. On vote pour cette délibération et on versera une note si cela ne vous dérange pas et juste pour faire de la publicité, un conseil de lecture, cela concerne le logement social. C'est Anne CLERVAL, j'en avais déjà parlé il y a longtemps. C'est une géographe très à gauche, elle écrit avec une journaliste du Parisien, c'est sur Paris, mais cela raconte les politiques urbaines, les politiques de gentrification et les difficultés qui sont liées avec les logements sociaux et c'est un super livre qui explique, analyse et une enquête à la fois sur les habitants qui sont expulsés et puis, d'essayer d'expliquer les tenants et les aboutissants de la situation. C'est Anne CLERVAL, cela s'appelle *Les naufragés du Grand Paris Express* et c'est quelque chose qui peut aider à la réflexion.

Note transmise par le groupe Bordeaux en Lutttes :

Nous sommes pour cette délibération puisqu'il s'agit de construire une résidence hôtelière à vocation sociale. C'est plus une opération de transition entre hébergement résidentiel et parcours résidentiel vers le logement social, avec une subvention de 7 000 euros par logement... en l'espèce, il serait plus judicieux de prévoir une subvention par personne hébergée parce que dans l'opération il y aura 4 logements en collocation. Nous regrettons en plus qu'il y ait aussi peu de logements programmés. Cela traduit à notre avis le manque d'une politique volontariste et « ambitieuse », comme la gauche bordelaise autosatisfaite aime bien le répéter, pour renforcer les structures d'accueil.

Mais pourquoi étant donnée la situation de pauvreté et de précarité qui s'approfondit, pourquoi n'y a-t-il pas de mobilisation de la part de la ville pour alerter, sensibiliser et du coup développer une politique de logements d'urgence. Il n'y a pas que la politique de réquisition, qui reste nécessaire, il y a d'autres possibilités d'intervention qui ne sont pas utilisées.

Au lieu de cela, la ville fait des conférences de presse avec consultation sur la porte incendiée de la mairie ou sur le projet de rénovation des allées Tourny, ou encore autour de la future « rue bordelaise » qui ne s'appelle plus comme ça. Cela démontre à notre avis, la terrible déconnexion côté majorité PS-EELV-PC ou bien son ignorance qui l'amène à ne pas prendre en compte l'état de gravité de la situation sociale. On voulait profiter aussi de cette délibération, puisqu'il s'agit ici d'une « bonne » action d'Aquitanis, pour rappeler que de nombreux locataires sont très mécontents de ce même bailleur social, qui ne répond pas à leurs nombreuses sollicitations, c'est le cas dans les quartiers du Grand Parc et des Aubiers, possiblement dans d'autres endroits. Aquitanis a augmenté les charges (locatives et autres) de manière brutale et sans explication, ne prend pas soin des espaces communs,

ne donnent pas les moyens pour l'entretien, des pannes de chauffages répétées... comme une sorte d'irrespect des habitant-es. Nous pensons que ces sujets ont leur place dans un conseil municipal.

Il s'agit aussi de connaître le rôle que peut jouer la mairie pour discuter avec Aquitanis (il y a un élu dans le conseil d'administration) et pour s'assurer que les choses se passent correctement, quitte à mettre la pression. D'ailleurs serait-il possible d'avoir un compte rendu de l'activité de la mairie dans ces conseils d'administration, d'en avoir les PV ?

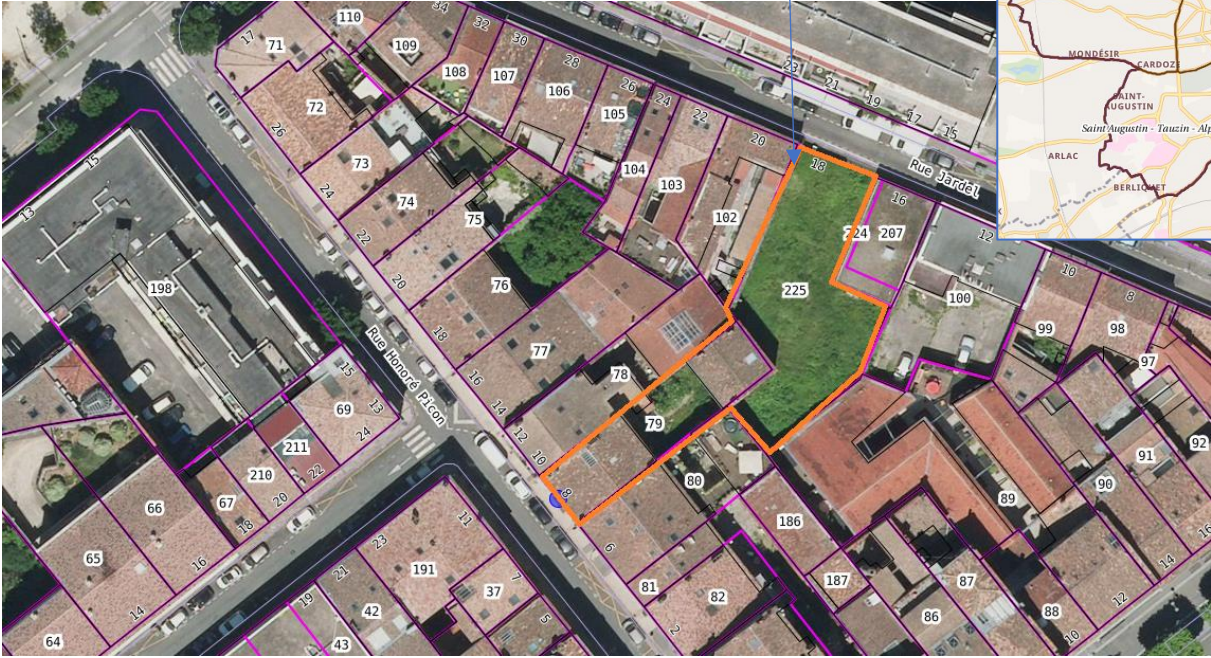
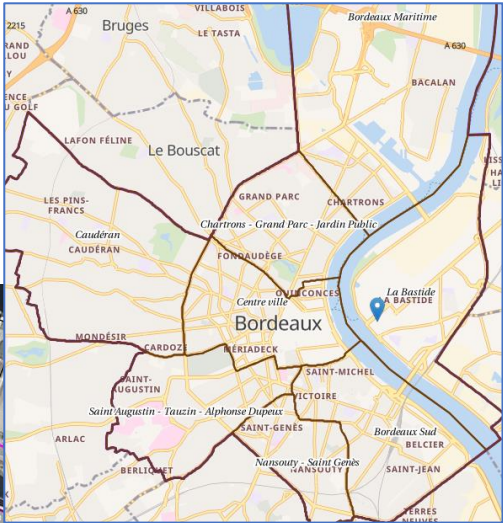
M. Le MAIRE

Merci, Monsieur POUTOU. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

Plan de situation

Programme : 10 logements
8 rue Honoré Picon

Opérateur : AQUITANIS
Quartier : La Bastide



D-2024/75

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par la SA d'HLM DOMOFRANCE. Programme de 30 logements 105 quai de Queyries à Bordeaux, îlot B026 de la ZAC Bastide Niel. Demande de subvention. Autorisation.

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés. C'est à ce titre que la Ville s'est récemment engagée dans un contrat de mixité sociale aux côtés de l'Etat et Bordeaux Métropole.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales pour lequel la ville a un retard.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, la SA d'HLM DOMOFRANCE a sollicité une subvention de la Ville pour la réalisation de **30 logements locatifs sociaux** dont 19 financés en PLUS et 11 en PLAI, situés au 105 quai de Queyries à Bordeaux, îlot B026 de la ZAC Bastide Niel.

L'offre sera constituée de 7 T2, 17 T3, 5 T4 et 1 T5 et le programme comptera 14 places de stationnement pour automobiles.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 03 décembre 2018

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville :

- 30 logements x 1 500 euros = 45 000 euros

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;

- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de

Bordeaux Métropole ou de l'Etat ou de la convention APL publiée, la déclaration d'achèvement des travaux ou, à défaut, le procès-verbal de réception des travaux, le prix de revient détaillé de l'opération, du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 45 000 euros maximum ;
- créditer la SA d'HLM DOMOFRANCE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense au chapitre 204, article 2324 (compte 20422), fonction 552 du budget de l'exercice en cours.

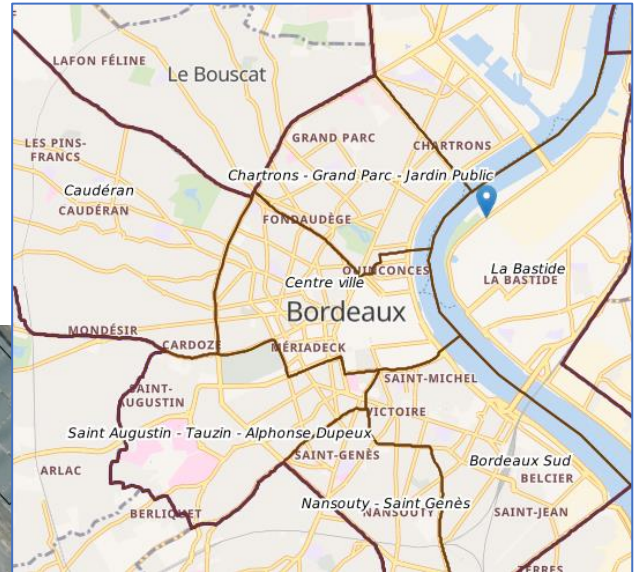
ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Non participation au vote de Monsieur Stéphane PFEIFFER, et Madame Fannie LE BOULANGER
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Plan de situation

Programme : 30 logements
ZAC Bastide Niel – îlot B026

Opérateur : DOMOFRANCE
Quartier : La Bastide



DELEGATION DE Madame Céline PAPIN

D-2024/76

**Attribution d'une subvention à l'Association Climate Chance -
Autorisation - Décision -**

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Moins de 10 ans après les accords de Paris, les émissions mondiales de CO2 atteignent des records malgré les transitions engagées dans de nombreux secteurs.

Les effets du changement climatique menacent ainsi beaucoup plus rapidement que prévu de nombreuses régions dans le monde, de nombreuses villes : multiplication des catastrophes naturelles, dégradation des environnements, augmentation des réfugiés climatiques... L'Homme, ses activités économiques mais également l'ensemble des êtres vivants, les écosystèmes et donc la biodiversité sont directement impactés, forçant les milieux et les espèces à s'adapter chaque jour à ces conséquences. A l'échelle mondiale, plus d'un million d'espèces animales et végétales sont en danger d'extinction selon les estimations de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques).

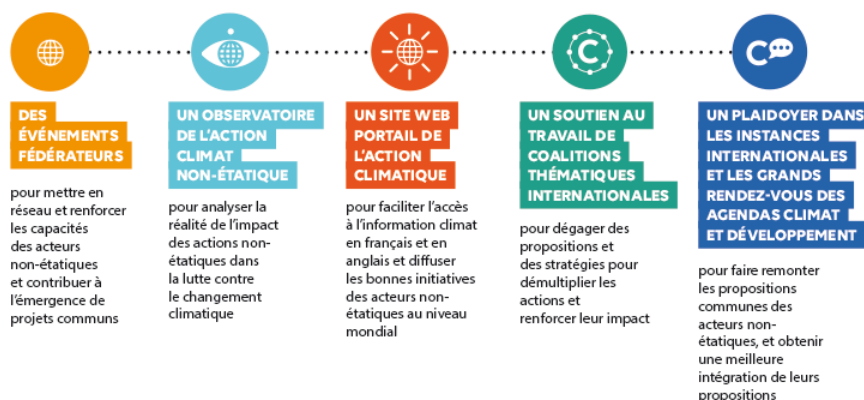
La ville de Bordeaux s'est engagée au respect de ses objectifs climatiques à l'échelle locale, mais y contribue également à l'échelle internationale dans le cadre notamment des actions menées avec ses villes partenaires. Elle propose de continuer à soutenir l'association « Climate Chance », et particulièrement le pôle biodiversité de Bordeaux, qui promeut ces objectifs, soutient les acteurs **locaux dans l'action climatique et le lien indissociable entre les agendas climat, biodiversité et désertification, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).**

Cette subvention permet de conforter l'engagement de Bordeaux sur les questions de biodiversité notamment par la participation de la Ville de Bordeaux à la coalition internationale « corridors de biodiversité en Afrique » qui concerne les zones de coopération de notre territoire.

1 - Climate Chance :

Créée en 2015 dans le prolongement du sommet « Climat et territoires » qui a mobilisé les acteurs du climat à Lyon en amont de la COP21, « Climate Chance » est la seule organisation internationale fédérant tous les acteurs non-étatiques reconnus par la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) : collectivités locales, entreprises et industrie, organisations non-gouvernementales, les organisations de travailleurs et les syndicats, la communauté scientifique, les organisations de femmes, de la jeunesse, des peuples autochtones et des agriculteurs.

L'objectif de l'association est de renforcer l'action climatique des collectivités locales, des entreprises et de la société civile en fournissant un espace de mise en réseau, en encourageant la priorisation et le développement de propositions communes, et en contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Elle soutient ainsi le rôle central des territoires tant dans l'action climatique, que l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Plusieurs outils : l'organisation de sommets importants, l'animation de coalitions thématiques, et la publication annuelle d'un rapport sur l'action climatique locale.



Dans une logique de rapprochement des stratégies climat-biodiversité et de convergence des 3 conventions onusiennes (climat-biodiversité-désertification), l'association renforce depuis 2022 son activité sur la biodiversité, avec la création de son bureau « biodiversité » à Bordeaux.

2 – Objectifs du bureau Climate Chance Bordeaux et engagements vis-à-vis de la ville de Bordeaux

Climate chance offre la possibilité à la ville de Bordeaux de renforcer ses actions et son engagement à l'international sur ces questions avec pour objectifs de :

- Créer des synergies entre acteurs locaux sur les questions de protection de la biodiversité : participation à des évènements territorialisés et se rapprocher d'associations et de structures locales pour favoriser l'émergence de projets communs,
- Partager son expertise et son réseau international autour de sujets d'actualité tels que la convergence biodiversité-climat, la compensation carbone, les financements innovants ainsi que le lien solidarité internationale-lutte contre le changement climatique et protection de la biodiversité,
- Positionner le territoire bordelais sur les questions liées à la transition, climat-biodiversité et à la connectivité écologiques à l'échelle européenne et internationale, valoriser certaines de ses politiques notamment en matière de coopération décentralisée et de protection de la biodiversité,
- Intégrer Bordeaux aux projets et aux événements de Climate Chance notamment en faisant partie de la coalition internationale « corridors de biodiversité en Afrique », et en participant aux sommets annuels Europe et Afrique ou aux conférences des grandes conventions onusiennes.

Il est ainsi proposé que la ville soutienne en 2024 le bureau Climate Chance à Bordeaux à hauteur de 30 000 €, sur un budget prévisionnel total de 1 330 000 €.

L'association bénéficiera 645 000€ de subventions publiques et de 460 000€ d'aides privées.

Est annexé à ce rapport le projet de convention présentant les modalités du partenariat entre la Ville de Bordeaux et « Climate Chance ».

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser sur le budget principal 2024, le versement à l'association « Climate Chance » d'une subvention de trente mille euros (30 000 €) pour l'année 2024, selon les modalités fixées par la convention de partenariat jointe ;
- Autoriser M. le Maire à signer la convention ci-dessus mentionnée
- D'imputer la dépense correspondante sur le budget 2024 – chapitre 65 – article 65748 – fonction 048.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. Le MAIRE

Merci. C'est la délibération n° 76. Je passe la parole à Céline PAPIN.

Mme PAPIN

Merci beaucoup. En effet, je dois me rendre à un conseil d'écoles. Merci beaucoup d'avancer cette délibération. Il s'agit d'un renouvellement d'un soutien au bureau biodiversité de Climate Chance à Bordeaux à hauteur de 30 000 euros sur un budget prévisionnel total de 1,330 millions euros.

M. Le MAIRE

Merci Madame PAPIN. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Je ne verse pas la note.

M. Le MAIRE

Why not.

M. POUTOU

On vote contre. Je verse une note, a *minima* cela vous va ? On partage évidemment la préoccupation environnementale et on n'a pas de problème avec cela, mais ce dispositif, j'ai lu la déclaration de Liège parce que vous avez vu qu'il y avait une réunion à Liège ces derniers jours, c'était début février, et il y a une déclaration très détaillée sur les préoccupations, sur les volontés et sur les ambitions et tout cela. D'une certaine manière, on partage, mais d'un autre côté, ce n'est même pas de Greta THUNBERG, c'est en dessous de cela, cela manque de radicalité, cela manque de dénonciation d'un système et c'est cela que l'on ne partage pas parce que le mot est répété plusieurs fois, il s'agit de s'adapter ou on comprend mal l'expression, mais, on ne pense pas qu'il faut s'adapter, on pense qu'il y a un combat à mener pour empêcher d'aller à la catastrophe et cela veut dire oui, la remise en cause d'un système, la remise en cause de logique de profil, de logique productiviste et c'est la remise en cause aussi d'une appropriation privée de l'économie qui fait qu'aujourd'hui, il y a un fonctionnement économique qui va en fonction des besoins d'une poignée de riches et d'égoïstes et qui ne correspond pas du tout à l'intérêt général des populations, c'est cela qui manque, et là quand on lit, mais là, je ne vais pas le lire, ce sera dans la note. Il y a plein de phrases, on ne voit pas ce que cela signifie. Donc contre avec une note.

Note transmise par le groupe Bordeaux en Luttés :

Nous sommes contre cette subvention de la ville de 30 000 euros, qui s'intègre à plus de 600 000 euros d'aides publiques. Dès la première phrase de la délibération nous sommes en désaccord : « Moins de 10 ans après les accords de Paris, les émissions mondiales de CO2 atteignent des records malgré les transitions engagées dans de nombreux secteurs. »

Il est vrai que les émissions de gaz augmentent et aussi que les dégâts et les perspectives s'aggravent. Nous sommes loin d'un début d'amélioration. Nous ne pensons pas que c'est « malgré les transitions engagées » mais parce qu'en réalité il n'y a pas véritablement de « transition engagée ». L'idée est de « s'adapter » ou d'adapter le système aux exigences actuelles, sauf qu'il n'y a pas d'adaptation, que les politiques, les choix économiques, les stratégies industrielles, les investissements des multinationales comme Total ne changent pas dans le fond. Derrière les discours de façade, il y a la réalité cynique des énergies fossiles, des pollutions qui continuent comme toujours. Il est nécessaire de prôner la rupture avec les politiques, gestions financières, capitalistes qui sont responsables de la catastrophe actuelle.

Alors nous pouvons partager avec la majorité cette préoccupation environnementale et cette urgence climatique, pour sensibiliser, pour influencer sur les choix politiques, même localement, à l'échelle de la ville de Bordeaux. Mais il y a nécessité de perspectives plus radicales, d'une écologie de rupture, d'une écologie lutte de classe et de ne pas faire comme si on pouvait changer le climat sans changer le système. Du coup les engagements de l'association nous paraissent à la fois faibles et flous : « accompagner le positionnement du territoire sur les questions climatiques positionner le territoire bordelais sur les questions liées à la transition et à la connectivité écologiques, partager son expertise autour de sujets d'actualité tels que la compensation carbone, créer des synergies entre acteurs locaux sur les questions de biodiversité à l'international ». Il est écrit que "Ces missions s'inscrivent dans la perspective de la ville de Bordeaux d'apporter des réponses concrètes aux enjeux du

changement climatique et de préservation de la biodiversité.” Il manque les actions concrètes et il manque l’importante confrontation avec les politiques en places. En conséquence, nous ne sommes pas du tout convaincu-es par le dispositif, trop peu concret, qui rejoint une démarche globale qu’on ne partage pas, sur les compensations « carbone », cette politique des institutions et des entreprises qui se verdissent par quelques actions pour mieux continuer leur activité polluante par ailleurs...

M. Le MAIRE

Merci Monsieur POUTOU.

Mme PAPIN

Juste un mot pour regretter ce vote contre, je suis à votre disposition bien évidemment pour échanger avec vous sur le contenu réel de l’action qui est menée par Climate Chance, qui porte un objet de plaidoyer, mais aussi un objet très concret avec un projet pilote de corridor écologique transnational en Guinée notamment. Il y a donc aussi un atterrissage très concret et en association avec les gouvernements locaux africains et les populations locales et c’est bien un des objectifs clés de cette organisation internationale.

M. Le MAIRE

Merci Céline, je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Qui vote pour ?
Merci. Délibération adoptée.

Madame la secrétaire.



**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET
L'ASSOCIATION "CLIMATE CHANCE"**

La VILLE de BORDEAUX, représentée par Monsieur Pierre HURMIC agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération n° 2024/ du Conseil Municipal de ladite Ville en date du 5 mars 2024, et reçue à la Préfecture de la Gironde le Ci-après dénommée "la Ville"

D'une part,

Et

L'association CLIMATE CHANCE, représentée par Monsieur Ronan DANTEC agissant en sa qualité de Président, habilitée aux fins des présentes par les statuts déposés en préfecture le 1er mars 2016, modifié le 16 novembre 2020
Ci-après dénommée "l'association"

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : ACTIVITES ET PROJETS DE L'ASSOCIATION

La ville de Bordeaux souhaitant faire du changement climatique et de la biodiversité des éléments centraux de sa politique internationale propose de soutenir le bureau bordelais de l'Association « Climate Chance » qui promeut ces valeurs.

Créée en 2015, l'association Climat Chance a pour objectif de renforcer l'action climatique des collectivités locales, des entreprises et de la société civile en fournissant un espace de mise en réseau, en encourageant la priorisation et le développement de propositions communes, et ainsi, en contribuant à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Elle soutient ainsi le rôle central des territoires tant dans l'action climatique, que l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Plusieurs outils sont proposés : l'organisation de sommets et rencontres internationales, l'animation de coalitions thématiques, et la publication annuelle d'un rapport sur l'action climatique.

Le bureau bordelais de « Climate Chance », et notamment du pôle biodiversité permet d'ancrer l'activité de l'association au plus près des territoires, et ainsi renforcer son rôle de fédération des acteurs de la société civile existants sur le territoire, ceci afin de renforcer son rôle de fédération des acteurs non-étatiques et de meilleure prise en compte leurs actions et projets

Ces missions s'inscrivent dans la perspective de la ville de Bordeaux d'apporter des réponses concrètes aux enjeux du changement climatique et de préservation de la biodiversité.

ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION DE MOYENS

Afin de soutenir la réalisation de ces missions, la Ville s'engage à verser à l'association une subvention de 30 000 euros au titre de l'année 2024 soumis à la remise :

- d'un rapport d'activités chiffré,
- d'un rapport financier avec justificatifs.

ARTICLE 3 : CONDITIONS GENERALES

L'association s'engage :

- à déclarer à la Ville, tout changement intervenu dans son Conseil d'Administration dans un délai de trois mois,
- à rappeler, sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Ville, notamment sous la forme et la présence du logo municipal.

ARTICLE 4 : CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Objectifs du bureau pour Climate Chance :

- mobilisation des acteurs et plaidoyer en lien avec l'agenda international sur le sujet ;
- partage de connaissance et renforcement des capacités (proposition d'une cartographie des aires protégées et d'autres zones de conservation et de connectivité écologique, notamment des corridors de biodiversité) ;
- recherche de solutions de financements afin d'accélérer la rénovation d'anciens corridors de biodiversité ou le développement de nouveaux ;
- développement des projets et événements du Pôle Biodiversité, notamment la coalition internationale « corridor de biodiversité en Afrique » ;
- développement de projets démonstrateurs (cf projet démonstrateur en Guinée issu de la coalition internationale).

Engagements en relation avec Bordeaux et opportunités :

- accompagner le positionnement du territoire sur les questions climatiques et de protection de la biodiversité à l'échelle européenne et internationale tout en valorisant certaines de ses politiques grâce à une présence au sein des différents instances multilatérales, sommets annuels Climate Chance et autres congrès ayant trait à ces thématiques ;
- positionner le territoire bordelais sur les questions liées à la transition et à la connectivité écologiques à l'échelle européenne et internationale et valoriser certaines de ses politiques notamment en matière de coopération décentralisée et de protection de la biodiversité (développement de trames vertes et bleues répliquables en Afrique),
- partager son expertise autour de sujets d'actualité tels que la compensation carbone, la finance verte et les financements innovants, la neutralité carbone et tout autre sujet ayant trait à l'action des villes pour la lutte contre le changement climatique et les pertes de biodiversité ;
- créer des synergies entre acteurs locaux sur les questions de biodiversité à l'international : participation à des événements territorialisés (tels que les Assises européennes de la transition énergétique) et rapprochement d'associations et de structures locales (Forum Mondial de l'Economie Sociale et Solidaire, Maison Écocitoyenne, associations basées au sein de l'Ecosystème Darwin...) pour favoriser l'émergence de projets communs.

ARTICLE 5 : CONTROLE DE LA VILLE SUR L'ASSOCIATION

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie détaillée et certifiée de son budget au 1^{er} novembre de l'année en cours

- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984).

ARTICLE 6 : DUREE DE VALIDITE

La présente convention, qui s'achèvera le 31 décembre 2024 ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps les effets de cette convention.

ARTICLE 7 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- pour l'association, 21 rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 Paris

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le 2024

**Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire**

Pierre HURMIC

**Pour l'association,
Le Président**

Ronan DANTEC

NOM DE L'ORGANISME		ASSOCIATION CLIMATE CHANCE					
Dans le cas où l'exercice de l'organisme est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice				Exercice 2024			
Dans le cadre de cette campagne, l'organisme sollicite une subvention totale à la Ville de Bordeaux et/ou au CCAS de Bordeaux de :							
RAPPEL : <ul style="list-style-type: none"> * Le budget prévisionnel 2024 doit être équilibré * La demande concerne une aide au fonctionnement de l'association et non une aide à l'investissement. 							
_ftn1			PRODUITS / RECETTES (en euros)				
	Réalisé 2022	Atterissage 2023 ⁽¹⁾	Prévisionnel 2024 ⁽¹⁾		Réalisé 2022	Atterissage 2023 ⁽¹⁾	Prévisionnel 2024 ⁽¹⁾
60 - Achats	10 765,00	12 500	25 000	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	155 097,00	98 000	165 000
Achats d'études et de prestations de service				Billetteries	33 068,00	12 000	15 000
Achats stockés de matières et fournitures				Marchandises	66,00		
Achats non stockables (eau, énergie)				Prestations de services	118 000,00	86 000	150 000
Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 625,00	8 000	20 000	Produits des activités annexes	3 963,00		
Fournitures administratives	4 140,00	4 500	5 000	Parrainage			
Autres fournitures				73 - Dotations et produits de tarification			
				74 - Subventions d'exploitation^[2]	802 316,00	900 500	1 135 000
				État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61 - Services extérieurs	256 248,00	158 500	211 000	Subventions publiques	516 796,00	560 000	645 000
Sous traitance générale	103 778,00	125 000	155 000	Département			
Locations mobilières et immobilières	145 064,00	25 000	45 000	Bordeaux Métropole			
Entretien et réparation	1 020,00	1 000	1 000	Autres EPCI			
Assurances	1 750,00	2 000	2 000	CCAS de Bordeaux			
Documentation	4 336,00	4 500	8 000	Ville de Bordeaux (préciser les directions)		30 000	30 000
Divers	300,00	1 000					
62 - Autres services extérieurs	200 020,00	233 500	434 000	Autre(s) commune(s) (précisez)			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	50 920,00	145 000	242 000				
Publicité, publications	1 948,00	2 000	10 000	Organismes sociaux			
Déplacements, missions et réceptions	141 386,00	80 000	175 000	Fonds européens			
Frais postaux et de télécommunication	2 577,00	3 000	3 000	Emplois aidés	10 520,00		
Services bancaires	2 138,00	2 500	2 500	Autres (précisez) :			
Divers	1 051,00	1 000	1 500	Aides privées	275 000,00	310 500	460 000
				75 - Autres produits de gestion courante	4 907,00	-	-
				Cotisations			
				Dons manuels	2 000,00		
				Mécénats			
				Abandons de frais de bénévoles			
				Autres	2 907,00		
63 - Impôts et taxes	11 018,00	12 000	15 000	76 - Produits financiers	64,00		
Impôts et taxes sur rémunérations	7 732,00	12 000	15 000	77 - Produits exceptionnels	-	-	-
Autres impôts et taxes	3 286,00			Reprises de subventions			
				Autres			
64 - Charges de personnel	488 388,00	612 000	645 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 050,00		
Rémunérations du personnel	370 481,00	428 400	451 500	79 - Transfert de charges	52 396,00	30 000	30 000
Charges sociales	117 907,00	183 600	193 500	Autofinancement le cas échéant			
Autres charges de personnel							
65 - Autres charges de gestion courante	9 444,00			TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	1 010 957,00	1 028 500	1 330 000
				86 - Emploi des contributions volontaires en nature	27 471,00	30 000	30 000
				Secours en nature			
				Mise à disposition gratuite des biens et services	4 667,00		
				Personnel bénévole	22 804,00	30000	30 000
				87 - Contributions volontaires en nature	27 471,00	30 000	30 000
				Bénévolat	22 804,00	30 000	30 000
				Prestations en nature	4 667,00		
				Dons en nature			
Montant de la trésorerie (disponibilités) à la clôture de l'exercice 2022		100 643,00	€	Montant des fonds associatifs à la clôture de l'exercice 2022		88 613,00	€
Commentaire sur le montant de la trésorerie :							
_ftnref1							
_ftnref2							

DELEGATION DE Monsieur Olivier ESCOTS

D-2024/77**Lutte contre les discriminations. Soutien aux associations LGBTQI+. Adoption. Autorisation.**

Monsieur Olivier ESCOTS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Plan de lutte contre toutes les discriminations adopté en juillet 2022, la Ville de Bordeaux promeut une politique transversale en direction des associations qui engagent des initiatives en faveur du vivre ensemble, de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.

Cet engagement se traduit notamment par le soutien aux actions en faveur d'actions culturelles promouvant la lutte contre les discriminations et l'inclusion des personnes LGBTQI+.

L'association Gayté de Chœur, chœur de voix d'hommes de Bordeaux-Nouvelle Aquitaine, chante pour faire entendre la voix de la tolérance et de la diversité. L'ensemble vocal défend la cause des personnes LGBTQI+, malheureusement encore victimes de discriminations en France comme ailleurs dans le monde.

Gayté de Chœur se produit dans divers lieux de la ville et participe aussi aux grands événements régionaux, nationaux et internationaux, axés sur la lutte contre les discriminations sexuelles et d'identité de genre : Quinzaine de l'égalité, Mois des Fiertés, journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, [journée mondiale de lutte contre le SIDA](#), [Marche des Fiertés](#), [Gay Games](#), etc.

L'association Gayté de Chœur constitue aujourd'hui un partenaire associatif solide et pérenne de la Ville de Bordeaux, à travers sa participation régulière à la Commission LGBTQI+, ainsi qu'aux appels à projets portés par la Ville de Bordeaux (Mois des Fiertés, Quinzaine de l'Égalité).

Dans ce cadre, afin de pérenniser le fonctionnement de l'association, la Ville souhaite mettre en place une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Gayté de Chœur pour les années 2024, 2025 et 2026.

Structure	Objet	Financement 2024 - 2025 - 2026
Gayté de Chœur	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et pratiquer le chant choral amateur à travers la création d'un chœur de voix d'hommes soutenant la lutte contre l'homophobie et toutes les autres formes de discriminations liées à la haine anti-LGBT - Favoriser la visibilité, l'intégration sociétale et l'épanouissement culturel de ses membres gay-friendly - Favoriser la sociabilisation de ses membres, en luttant contre la solitude et l'isolement de personnes LGBTQI+ 	5 000 €/an

En complément de ces subventions, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de ces structures. A titre d'information, pour l'année 2022, l'organisme précité a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à 552 €.

Ce montant ne sera définitivement consolidé que dans le cadre de l'adoption du Compte Administratif 2024, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2024 et de leur valorisation actualisée. Il en sera de même au titre de l'exercice 2025 et 2026.

Toutes les dépenses détaillées ci-dessus sont prévues au budget 2024 : Promotion égalité, diversité, citoyenneté, compte 65748, chapitre 65, fonction 420.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser cette subvention 2024 à l'association mentionnée ci-dessus ;
- A reconduire et verser cette subvention en 2025 et 2026, sous réserve du vote des crédits au budget primitif correspondant ;
- Signer tous documents et conventions y afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE I

LE PROJET

L'association s'engage à mettre en œuvre le projet suivant :

Gayté de Chœur, chœur de voix d'hommes de Bordeaux-Nouvelle Aquitaine, chante pour faire entendre la voix de la tolérance et de la diversité. L'ensemble vocal défend la cause des personnes LGBTQI+.

	Charges du projet (fonctionnement)	Subvention de la Mission égalité	Somme des financements publics prévisionnels (affectés au projet)
2024	19 000 EUR	5 000 EUR	8 000 EUR
2025	24 000 EUR	5 000 EUR	12 000 EUR
2026	26 000 EUR	5 000 EUR	12 000 EUR

a) Objectifs :

- Objectif 1 : Promouvoir et pratiquer le chant choral amateur à travers la création d'un chœur de voix d'hommes soutenant la lutte contre l'homophobie et toutes les autres formes de discriminations liées à la haine anti-LGBT
- Objectif 2 : Favoriser la visibilité, l'intégration sociétale et l'épanouissement culturel de ses membres gay-friendly
- Objectif 3 : Favoriser la sociabilisation de ses membres, en luttant contre la solitude et l'isolement de personnes LGBTQI+

b) Publics visés :

Pour les représentations ou les événements réalisés, Gayté de Chœur vise le tout public : familles, jeunes (12-17ans), étudiants, adultes, seniors, personnes en difficulté sociale, personnes migrantes...

c) Localisation :

L'association est hébergée administrativement dans le local du Girofard qui se situe à Bordeaux. Les répétitions ont lieu au Conservatoire Jacques Thibaud de Bordeaux. Gayté de Chœur mène des actions dans tous les quartiers de Bordeaux, notamment avec leur projet « Ô chœur de mon quartier » dans le cadre du Mois des fiertés. L'association souhaite également développer des actions avec d'autres chorales à l'international (Cracovie, Montréal).

d) Moyens mis en œuvre :

- Organiser des répétitions au Conservatoire Jacques Thibaud de Bordeaux
- Mettre en place des cours individuels pour les chanteurs adhérents avec la chanteuse lyrique trans Alexia Bobet
- Proposer des événements dans le cadre du Mois des fiertés et de la Quinzaine de l'égalité
- Développer des projets à l'international : relance du projet avec l'accueil du chœur gay-friendly de Montréal (Canada), amorçage d'un projet avec la chorale de Cracovie (Pologne)

ANNEXE II
INDICATEURS

Indicateurs quantitatifs :

Projet	Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif
Gayté de chœur est un chœur de voix d'hommes amateur gay friendly, ouvert à tous, de tous âges et de tous niveaux. Réunis autour de valeurs autant humaines qu'artistiques, les chanteurs de l'ensemble vocal Gayté de Chœur Bordeaux Nouvelle-Aquitaine découvrent ou développent la pratique du chant choral tout en défendant la cause des personnes LGBTQI+	Promouvoir et pratiquer le chant choral amateur à travers la création d'un chœur de voix d'hommes soutenant la lutte contre l'homophobie et toutes les autres formes de discriminations liées à la haine anti-LGBT	Nombre de participant·es aux événements (estimation part femmes/hommes)
		Nombre d'événements proposés à l'année
		Nombre de lieux/quartiers touchés
		Nombre d'événements proposés dans le cadre de l'AAP Mois des Fiertés
		Nombre d'événements proposés dans le cadre de l'AAP Quinzaine de l'égalité
		Nombre de nouvelles personnes intégrées au sein du chœur
		Nombre d'événements en partenariat avec d'autres structures

Indicateurs qualitatifs :

- Types de partenariats menés
- Actions mises en œuvre en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, seniors, migrant·es, en situation de précarité...
- Evénements proposés dans le cadre de l'AAP Mois des Fiertés
- Evénements proposés dans le cadre de l'AAP Quinzaine de l'égalité
- Description des actions mises en œuvre pour favoriser l'inclusion

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION GAYTE DE CHŒUR

2024/2026 – MISSION EGALITE, DIVERSITE, CITOYENNETE

LES SOUSSIGNES

La **Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 05/03/2024

ci-après dénommée « la Ville »

d'une part,

Et

L'**association « Gayté de chœur »**, dont le siège social se situe au C/O Le Girofard, 34 rue Bouquière 33000 Bordeaux représentée par son président Olivier FAURE, dûment mandaté sur décision du conseil d'administration en date du 04/07/2023.

ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

EXPOSE

Considérant le projet initié et conçu par l'Association, d'un chœur de voix d'hommes gay friendly de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine, réuni autour de valeurs humaines et artistiques, et défendant la cause des personnes LGBTQI+, conforme à son objet statutaire ;

Considérant la politique publique « promouvoir l'égalité et la lutte contre toutes les discriminations » ;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique.

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville entend accompagner l'Association dans la poursuite de son objectif pour les années 2024, 2025 et 2026.

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 – OBJECTIFS GENERAUX DE L'ASSOCIATION

Objet de l'association :

- Promouvoir et pratiquer le chant choral amateur à travers la création d'un chœur de voix d'hommes soutenant la lutte contre l'homophobie et toutes les autres formes de discriminations liées à la haine anti-LGBT
- Favoriser la visibilité, l'intégration sociétale et l'épanouissement culturel de ses membres gay-friendly
- Favoriser la sociabilisation de ses membres, en luttant contre la solitude et l'isolement de personnes LGBTQI+

Ces objectifs généraux devront être évalués annuellement, au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis par l'Association et joints en annexe n°2 de cette convention.

ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES

2.1. Mises à disposition des moyens financiers

Afin de développer son projet associatif, la Ville accorde une subvention de fonctionnement à l'Association d'un montant de 5 000 euros par an, à la signature de la présente convention.

Cette opération sera renouvelée en 2025 et 2026.

Cette subvention s'articule autour de deux objectifs :

- Soutenir le fonctionnement général de l'association
- Permettre à l'association de participer aux évènements coordonnés par la Mission égalité de la Ville (Mois des Fiertés, Quinzaine de l'égalité, ...)

L'Association s'engage ainsi à réaliser sur Bordeaux, au cours des années 2024, 2025 et 2026 à minima une action, voire plusieurs, dans le cadre des temps évènementiels organisés par la Mission égalité (Mois des fiertés en juin et/ou Quinzaine de l'égalité et de la diversité en novembre). En contrepartie, l'association n'aura pas à candidater aux appels à projets correspondants. Elle devra cependant travailler en concertation avec la Mission égalité pour la mise en place des actions et transmettre les éléments et détails de l'évènement dans les temps impartis permettant à la Mission égalité de les intégrer à la programmation de la manifestation.

Le versement des subventions sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont :

Banque CREDIT COOPERATIF code banque 42559 – code guichet 10000 – N° de compte/ clé 08023201618

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0232 0161 839

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

A titre d'information, pour l'année 2022, l'organisme a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à 552 euros.

2.2. Conditions d'attribution de la subvention

La Ville de Bordeaux conditionne le versement de cette subvention selon les modalités prévues aux articles 2.4 et 4, mais également au respect du plan prévisionnel établi par l'association et joint en annexe n° 3.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net bénéficiaire annuel conformément à minima au plan prévisionnel : toute dérive du résultat net bénéficiaire par rapport au prévisionnel fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville de Bordeaux
- Maintien du périmètre actuel d'activité
- Optimisation de l'activité actuelle (recherches d'autres financements...)
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association

2.3 Traitement des résultats

Les deux parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos au 31 décembre 2024, 2025 et 2026 relevant de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville de Bordeaux est fondée à demander dans le cadre des instances de suivi de la convention son remboursement sur l'exercice budgétaire concerné.

2.4 Conditions d'utilisation de la subvention

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention, d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres, ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

3.1 Engagements de l'Association

L'association s'engage à respecter dans son fonctionnement les grands principes suivants :

- Pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes. L'association favorise à ce titre la mixité de ses organes de gouvernance.
- Penser les projets dans la sobriété et dans la durée.
- Avoir un discours sincère et de responsabilité, être transparent.
- Veiller à l'égalité de traitement et une gestion éthique.
- Lutter contre tous stéréotypes et discriminations auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérents et bénéficiaires.
- Signaler et sanctionner tout acte de violence sexuelle, agissement sexiste ou discrimination quel qu'en soit le motif.
- Améliorer l'accessibilité de ses actions.

3.2 Engagements de la Ville

La Ville s'engage à respecter les principes d'action suivants :

- Impliquer les acteurs et favoriser leurs initiatives en lien avec le projet municipal, dans le respect de l'intérêt général.
- Penser les projets dans la sobriété et dans la durée.
- Avoir un discours sincère et de responsabilité, être transparent.
- Tester des options concrètes et recourir à l'expérimentation.
- Favoriser les approches transversales (entre services, entre élus, avec les partenaires extérieurs).
- Faire preuve de concision et de simplicité.
- Partager collectivement les réussites.
- Veiller à l'égalité de traitement et une gestion éthique.

- Être vecteur de sens pour accompagner les changements.
- Promouvoir l'intelligence collective.

ARTICLE 4 – MODALITES DE SUIVI DE LA CONVENTION

4.1 Engagements réciproques

La Ville de Bordeaux et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

4.2 Instances

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

Une réunion de bilan sera organisée chaque année. Elle réunira l'élu référent de la Ville de Bordeaux, l'administration représentée notamment par la Mission Egalité et le/la Président·e de l'association et/ou son/ses représentant·es. Elle permettra notamment d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention.

ARTICLE 5 – MODALITES DE CONTROLE

5.1 Justificatifs

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n°15059) ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;
- Le rapport d'activité.

5.2 Autres engagements

L'Association informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations (communique les modifications déclarées au tribunal d'instance pour les associations relevant du code civil local) et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville de Bordeaux sans délais par mail ou courrier.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

5.3 Contrôles exercés par la Ville de Bordeaux

A la signature de la convention, l'Association fournit un budget prévisionnel sur trois ans joint à cette convention en annexe n°3. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313- 1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du code général des collectivités territoriales et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du code de commerce.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale, et au plus tard le 30 juin, le rapport moral, incluant le rapport d'activités et les indicateurs de résultats, les documents budgétaires (bilan et compte de résultats) ainsi que tous documents permettant de s'assurer de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

A l'issue de la convention, la Ville vérifiera que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. La Ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable évalué dans le cadre des instances de suivi sus citées ou de la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans l'accord écrit par la Ville de Bordeaux, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou de la déduire du montant de la subvention en année budgétaire n+1, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville de Bordeaux en informe l'organisme par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

L'administration informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – MISES A DISPOSITION

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITES – ASSURANCES

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive. L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville de Bordeaux les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPOTS ET TAXES

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures

constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 10 – COMMUNICATION

L'Association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de la Ville de Bordeaux) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part que la Ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 11 – PRISE D'EFFET – DUREE

La présente convention est conclue pour les années 2024, 2025 et 2026.

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

ARTICLE 12 – RENOUELEMENT – REVISION - RESILIATION

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux et interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

La présente convention sera révisée à son terme sur la base des bilans produits au cours des trois années.

ARTICLE 13 – ANNEXES

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet

Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Annexe 3 : Budget prévisionnel sur trois ans

ARTICLE 14 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à BORDEAUX.

ARTICLE 15 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 BORDEAUX

Pour l'Association, Gayté de Chœur, C/O Le Girofard, 34 rue Bouquière, 33000 BORDEAUX

Fait à Bordeaux le/..../....

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Adjoint au maire

Président

Oliver ESCOTS

Olivier FAURE

10

Gayté de Chœur - Prévisionnel 2024

Gayté de Chœur - Prévisionnel 2024			
CHARGES (en euros)		PRODUITS (en euros)	
	Budget 2024		Budget 2024
60 - Achats	10 950	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	10 000
Achats d'études et de prestations de service (<i>Chefs de chœur, photographe, etc.</i>)	9 000	Billetteries	2 000
Achats stockés de matières et fournitures	1 500	Prestations de services	7 500
Achats non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	500
Fournitures d'entretien et de petit équipement	450	Parrainages (7063)	
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	8 000
Autres fournitures		État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	1 350	Conseil Régional	1 000
Sous traitance générale	450	Conseil Départemental Gironde	1 000
Locations mobilières et immobilières	450	Bordeaux Métropole	0
Entretien et réparation		Autres EPCI	
Primes d'assurance	300	Ville de Bordeaux	6 000
Documentation	150	Dont Mission égalité et Diversité (CPO - fonctionnement)	5 000
Divers		Dont FAQ	1 000
		Fonds européens	
62 - Autres services extérieurs	5 500	Emplois aidés	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	900	Autres (précisez) :	
Publicité, publications	800	Aides privées	
Déplacements, missions et réceptions	3 000	75 - Autres produits de gestion courante	1 000
Frais postaux et de télécommunication	150	Cotisations	500
Services bancaires	300	Dons manuels (75411)	500
Divers	350	Mécénats (75441)	
63 - Impôts et taxes	0	Abandons de frais de bénévoles (7541)	
Impôts et taxes sur rémunérations		Autres	
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	0	76 - Produits financiers	
Rémunérations du personnel		77 - Produits exceptionnels	0
Charges sociales		Reprises de subventions (777)	
Autres charges de personnel		Autres	
65 - Autres charges de gestion courante	600	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
66 - Charges Financières		79 - Transfert de charges	
67 - Charges exceptionnelles	600		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		Autofinancement le cas échéant	
69 - Impôt sur les sociétés			
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	19 000	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	19 000
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature	1 000	- Bénévolat	6 000
- Mise à disposition gratuite des biens et services	3 000	- Prestations en nature	3 000
- Personnel bénévole	6 000	- Dons en nature	1 000
Total des contributions volontaires	10 000	Total des contributions volontaires	10 000

Gayté de Chœur - Prévisionnel 2025

Gayté de Chœur - Prévisionnel 2025			
CHARGES (en euros)		PRODUITS (en euros)	
	Budget 2025		Budget 2025
60 - Achats	11 950	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	10 900
Achats d'études et de prestations de service (<i>Chefs de chœur, photographe, etc.</i>)	10 000	Billetteries	2 400
Achats stockés de matières et fournitures	1 500	Prestations de services	8 000
Achats non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	500
Fournitures d'entretien et de petit équipement	450	Parrainages (7063)	
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	12 000
Autres fournitures		État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	1 350	Conseil Régional (« Nouvelle-Aquitaine Gay men's chorus Tour 2025/2027 »)	5 000
Sous traitance générale	450	Conseil Départemental Gironde	1 000
Locations mobilières et immobilières	450	Bordeaux Métropole	0
Entretien et réparation		Autres EPCI	
Primes d'assurance	300	Ville de Bordeaux	6 000
Documentation	150	Dont Mission égalité et Diversité (CPO – fonctionnement)	5 000
Divers		Dont FAQ	1 000
		Fonds européens	
62 - Autres services extérieurs	8 800	Emplois aidés	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 000	Autres (précisez) :	
Publicité, publications	1 500	Aides privées	
Déplacements, missions et réceptions	5 500	75 - Autres produits de gestion courante	1 100
Frais postaux et de télécommunication	150	Cotisations	600
Services bancaires	300	Dons manuels (75411)	500
Divers	350	Mécénats (75441)	
63 - Impôts et taxes	0	Abandons de frais de bénévoles (7541)	
Impôts et taxes sur rémunérations		Autres	
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	0	76 - Produits financiers	
Rémunérations du personnel		77 - Produits exceptionnels	0
Charges sociales		Reprises de subventions (777)	
Autres charges de personnel		Autres	
65 - Autres charges de gestion courante	1 300	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
66 - Charges Financières		79 - Transfert de charges	
67 - Charges exceptionnelles	600		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		Autofinancement le cas échéant	
69 - Impôt sur les sociétés			
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	24 000	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	24 000
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature	2 500	- Bénévolat	6 500
- Mise à disposition gratuite des biens et services	3 500	- Prestations en nature	3 500
- Personnel bénévole	6 500	- Dons en nature	2 500
Total des contributions volontaires	12 500	Total des contributions volontaires	12 500

Gayté de Chœur - Prévisionnel 2026

Gayté de Chœur - Prévisionnel 2026			
CHARGES (en euros)		PRODUITS (en euros)	
	Budget 2026		Budget 2026
60 - Achats	12 450	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	12 200
Achats d'études et de prestations de service (<i>Chefs de chœur, photographe, etc.</i>)	10 500	Billetteries	3 000
Achats stockés de matières et fournitures	1 500	Prestations de services	8 500
Achats non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	700
Fournitures d'entretien et de petit équipement	450	Parrainages (7063)	
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	12 000
Autres fournitures		État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	1 350	Conseil Régional (« <i>Nouvelle-Aquitaine Gay men's chorus Tour 2025/2027</i> »)	5 000
Sous traitance générale	450	Conseil Départemental Gironde	1 000
Locations mobilières et immobilières	450	Bordeaux Métropole	0
Entretien et réparation		Autres EPCI	
Primes d'assurance	300	Ville de Bordeaux	6 000
Documentation	150	Dont Mission égalité et Diversité (CPO – fonctionnement)	5 000
Divers		11/01/24	1 000
		Fonds européens	
62 - Autres services extérieurs	10 300	Emplois aidés	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 000	Autres (précisez) :	
Publicité, publications	1 000	Aides privées	
Déplacements, missions et réceptions	7 500	75 - Autres produits de gestion courante	1 800
Frais postaux et de télécommunication	150	Cotisations	1 000
Services bancaires	300	Dons manuels (75411)	800
Divers	350	Mécénats (75441)	
63 - Impôts et taxes	0	Abandons de frais de bénévoles (7541)	
Impôts et taxes sur rémunérations		Autres	
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	0	76 - Produits financiers	
Rémunérations du personnel		77 - Produits exceptionnels	0
Charges sociales		Reprises de subventions (777)	
Autres charges de personnel		Autres	
65 - Autres charges de gestion courante	1 300	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
66 - Charges Financières		79 - Transfert de charges	
67 - Charges exceptionnelles	600		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		Autofinancement le cas échéant	
69 - Impôt sur les sociétés			
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	26 000	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	26 000
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature	2 500	- Bénévolat	7 000
- Mise à disposition gratuite des biens et services	3 500	- Prestations en nature	3 500
- Personnel bénévole	7 000	- Dons en nature	2 500
Total des contributions volontaires	13 000	Total des contributions volontaires	13 000

DELEGATION DE Monsieur Baptiste MAURIN

D-2024/78
Musée d'Aquitaine. CNRS. Accompagnement au développement de la Recherche de l'UMR 5319 Passages. Convention de financement 2023-2028. Autorisation. Signature

Monsieur Baptiste MAURIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine « ERS 2023 », la Ville de Bordeaux-musée d'Aquitaine et le CNRS Délégation Aquitaine se sont associés pour la réalisation du projet de recherche de l'UMR 5319 PASSAGES, intitulé *ANADA : Afriques - Nouvelle-Aquitaine : décolonisation des arts, circulation des biens culturels et restitution du patrimoine africain dans un monde en recomposition*. Ce programme est centré sur les institutions culturelles de Nouvelle-Aquitaine (six musées, l'Institut des Afriques et l'association MC2A-Migrations culturelles Aquitaine Afrique) en lien étroit avec des partenaires Africains, principalement au Burkina Faso, au Cameroun et au Gabon. S'y ajoutent plusieurs spécialistes des collections camerounaises et gabonaises et/ou de la question des restitutions. Ce programme vise ainsi principalement à renforcer le dialogue entre partenaires africains et néo-aquitains, pour une réflexion conjointement scientifique et pratique sur la circulation des biens culturels entre Nords et Suds.

Le CNRS, interlocuteur de la Région pour le suivi du projet, s'engage à en assurer la coordination générale jusqu'à son terme fixé au 14 janvier 2028.

Le musée d'Aquitaine, quant à lui, s'engage à :

- Contribuer financièrement au projet sur 3 ans, à hauteur de 1 500 € TTC par an (soit 4 500 € TTC au total)
- Mobiliser 2 agents du musée d'Aquitaine, en charge respectivement des collections extra-européennes et de l'informatisation des collections
- Mobiliser un.e photographe (agent de la DGAC)
- Céder les droits de reproduction des collections concernées par le projet, pour intégration dans les publications web et papier envisagées (tarification détaillée dans la délibération D.2022/241 du 12 juillet 2022)
- Mettre à disposition ponctuellement pour le projet des espaces de rencontre et de réception du musée d'Aquitaine (tarification détaillée dans la délibération D-2019/201 du 3 juin 2019)

Une convention a été établie, stipulant les apports et contributions respectifs, répartis entre le CNRS Délégation Aquitaine et la Ville de Bordeaux-musée d'Aquitaine.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce projet.

ADOpte A L'UNANIMITE

**CONVENTION DE FINANCEMENT 2023-2028
ENTRE
LA VILLE DE BORDEAUX-MUSEE D'AQUITAINE
ET
LE CNRS DELEGATION AQUITAINE**

La Ville de Bordeaux-musée d'Aquitaine, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du reçue en Préfecture le

Dénommée ci-après « la Ville de Bordeaux-musée d'Aquitaine »,
SIRET : 213 300 635 00017

D'une part

Et :

Le CNRS Délégation Aquitaine, Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) dont le siège social est situé 3, rue Michel Ange – 75794 PARIS Cedex 16,
Représenté par son Président-Directeur Général, M. Antoine PETIT, lequel a délégué sa signature pour la présente convention à M. Younis HERMES, Délégué Régional pour la circonscription Aquitaine, Esplanade des Arts et Métiers BP 105 – 33402 Talence Cedex,
SIRET : 18008901302458

Dénommé ci-après « le CNRS »,

Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de l'Unité Mixte de Recherche 5319 « PASSAGES », Maison des Suds, 12 Esplanade des Antilles – 33607 PESSAC, dirigé par Véronique ANDRE-LAMAT, avec Sophie CHAVE-DARTOEN comme responsable scientifique du projet de recherche,

D'autre part,

Préambule

Le programme « ANADA : Afriques - Nouvelle-Aquitaine : décolonisation des arts, circulation des biens culturels et restitution du patrimoine africain dans un monde en recomposition » répond à un impératif actuel en termes de décolonisation des arts et de restitution des biens culturels. Il vise à renforcer, entre partenaires africains et néo-aquitains, un dialogue étroit associant musées, chercheurs et acteurs de la culture et professionnels de la médiation, afin de mettre en place les conditions d'une réflexion conjointement scientifique et pratique au sujet de la circulation des biens culturels entre Nords et Suds. Il s'agit donc de créer les conditions d'une relation coconstruite, plurielle et multivoque aux objets qui « font patrimoine ». Dans ce contexte, la question des restitutions n'est qu'une des modalités possibles de gestions partagées, participatives et dynamiques avec les communautés dont les objets sont issus. Ce programme est centré sur les institutions culturelles de Nouvelle-Aquitaine (six musées, l'Institut des Afriques et l'association MC2A) en lien étroit avec des partenaires africains, principalement au Burkina Faso, au Cameroun et au Gabon. S'y ajoutent plusieurs spécialistes des collections camerounaises et gabonaises et/ou de la question des restitutions.

L'objectif du programme est double :

1/ au-delà des considérations proprement politiques menées à l'échelle des Etats, il s'agira de dégager, sur la base des pratiques actuelles des acteurs, les points saillants des débats en relation avec les biens culturels et leur circulation dans un contexte idéologique, politique et scientifique globalisé marqué par des enjeux de « décolonisation ». Cela implique de s'attacher à comprendre ce qui, matériel et immatériel, est amené à « faire patrimoine » pour les différents publics, tant en Afrique subsaharienne qu'en Nouvelle-Aquitaine, les enjeux qui s'y attachent et leurs potentiels effets en matière de reconfigurations des relations Nord-Sud via l'objet « patrimoine ». Comment, dans ce contexte, construire un « commun » pour le développement de connaissances croisées, dans des registres différents et complémentaires (approches historiques, artistiques et philosophiques, techniques, muséologiques, etc.) ?

2/ cette réflexion a une portée empirique et opératoire forte, puisqu'elle suppose l'étude fine de différents cas (histoire locale, pratiques muséales, politiques patrimoniales, attentes et projets à l'échelle de communautés/sociétés locales) pour mettre en place des actions concrètes, à commencer par la co-construction de connaissances au sujet des objets africains qui, détenus en Nouvelle-Aquitaine, auront été identifiés comme majeurs et mis en ligne avec toutes les données leur étant relatives. Sur la base des recherches menées de concert, une exposition virtuelle pérenne et différents programmes de médiation innovants doivent également être élaborés.

Le programme aura des résultats de différentes sortes :

1. une meilleure connaissance et la valorisation des fonds aquitains de collections africaines au bénéfice d'un public élargi, « ici » et « là-bas ». Cela ne peut qu'augmenter la visibilité des institutions régionales à l'échelle nationale et internationale ;
2. des propositions innovantes en matière de gestion d'un patrimoine commun et de ses médiations (circulations matérielles, reconnaissance de droits multiples et partage de droits, co-construction des connaissances, reconnaissance de la polysémie et de la plurivocité de certains objets...);
3. un développement de réseaux de recherche et d'échanges internationaux sur les questions de décolonisation des arts, de circulations (de biens et de personnes) ; du patrimoine et de ses usages ; des héritages coloniaux et des modalités de leurs médiations ;
4. un renforcement du positionnement éthique du laboratoire Passages, de ses partenaires et de la Région dans le dialogue avec l'Afrique, ainsi que la consolidation d'un pôle d'expertise dans ce domaine.

Plus spécifiquement :

5. une contribution à la réflexion générale sur les processus de décolonisation en cours, et notamment sur la question des « restitutions » – à destination de l'Afrique et des publics d'origine africaine – des collections muséales et autres éléments patrimoniaux détenus en Europe (musées, collectivités, collections privées...);
6. une meilleure intégration des musées de Nouvelle-Aquitaine dans un collectif de travail régional, national et international, partageant ressources et résultats.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le CNRS et la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) au titre du projet de l'UMR 5319 PASSAGES, intitulé « ANADA : *Afriques - Nouvelle-Aquitaine : décolonisation des arts, circulation des biens culturels et restitution du patrimoine africain dans un monde en recomposition* » et retenu dans le cadre de l'appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine « ESR 2023 ».

Toute modification fera l'objet d'un avenant signé par les partenaires.

Article 2 – Engagements de la Ville de Bordeaux-musée d'Aquitaine

Dans le cadre de ce projet de recherche, la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) privilégiera l'étude et la valorisation des collections provenant du Cameroun et du Gabon, ainsi que l'étude et la

valorisation du fonds photographique de Georges Duchemin intéressant le Sénégal et la Mauritanie. Ces collections feront l'objet d'expertises de chercheurs et d'études documentaires par des stagiaires mis à disposition pour le programme.

La Ville de Bordeaux-musée d'Aquitaine s'engage à :

- contribuer financièrement au projet sur trois ans, à hauteur de 4500€ TTC (soit 1500€ par an) ;
- mobiliser deux agents du musée d'Aquitaine, en charge respectivement des collections extra-européennes (Katia Kukawka, pour 36 jours ETP sur trois ans) et de l'informatisation des collections (Elsa Tilly, pour 15 jours ETP sur trois ans) ;
- mobiliser une photographe de la direction générale des affaires culturelles, pour des campagnes de prises de vues des collections concernées par le projet (Lysiane Gauthier, pour 15 jours ETP sur trois ans) ;
- céder les droits de reproduction des collections concernées par le projet, pour intégration dans les publications web et papier envisagées (tarification détaillée dans la délibération D-2022/241 en date du 12 juillet 2022) ;
- mettre à disposition ponctuellement pour le projet des espaces de rencontre et de réception du musée (tarification détaillée dans la délibération D-2019/201 en date du 3 juin 2019).

Article 3 – Engagements du CNRS

Dans le cadre de ce programme de recherche, le CNRS s'engage à :

- conduire des missions d'enquêtes qualitatives et d'échanges avec des professionnels africains accueillis en Aquitaine ;
- recruter des stagiaires afin de faire travailler des étudiants sur les problématiques ciblées par les établissements et les différentes équipes, une partie de ces stages débouchant directement sur une diplomation (masters « métiers du patrimoine », « anthropologie sociale et culturelle ») ;
- solliciter des prestataires afin de compléter les expertises et les ressources détenues en interne par les équipes scientifiques des musées et autres partenaires : photographie, conception d'ateliers, création artistique, numérisation et Web design (ces deux dernières opérations devant être réalisées par les services de l'université et/ou l'association Aliénor) ;
- assurer le pilotage du projet ainsi que sa coordination générale ;
- être l'interlocuteur de la Région pour le suivi du projet.

Article 4 - Modalités de versement de la participation financière de la Ville de Bordeaux- musée d'Aquitaine

Les fonds seront versés par la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) selon les modalités suivantes :

- à la signature de la présente convention pour un montant de 1500€ puis les deux années suivantes à la même hauteur pour un total de 4500€ TTC ;
- par virement sur le compte ouvert au nom de l'Agent comptable secondaire de la délégation Aquitaine du CNRS dont les coordonnées bancaires figurent ci-dessous :
Agent comptable secondaire CNRS TRÉSOR PUBLIC BORDEAUX
IBAN : FR76 1007 1330 0000 0010 0024 218
BIC : TRPUFRP1

Les transferts de crédits, objet de la présente convention, ne feront l'objet d'aucun prélèvement pour frais de gestion et n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.

Le CNRS comptabilisera les opérations selon ses règles financières et comptables.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature et prendra fin à l'échéance du contrat ANADA avec la Région Nouvelle-Aquitaine (14 janvier 2028).

Article 6 - Lieu d'exécution et responsabilité civile

Dans le cadre de ce partenariat les parties sont amenées à envoyer certains de leurs personnels qui vont travailler dans les locaux de l'un des signataires tout en continuant à en assumer la rémunération. Ces personnels doivent se conformer au règlement intérieur de la structure d'accueil. Chacune des parties continue d'assumer à l'égard du personnel qu'elle rémunère toutes les obligations - sociales et fiscales - et d'exercer envers lui toutes les prérogatives administratives de gestion. Les parties assurent l'une et l'autre la couverture de leurs agents respectifs en matière d'accident de travail et de maladies professionnelles.

Article 7 - Résiliation

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation ne deviendra effective que deux (2) mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

Article 8 – Loi applicable, litiges

Le présent contrat est régi par la loi française.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les Tribunaux de Bordeaux seront seuls compétents.

Fait en deux (2) exemplaires originaux,

A Bordeaux, le

A Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux
Po/ Le Maire
L'Adjoint au Maire,

Pour le CNRS,
Le Délégué Régional,

Baptiste MAURIN

Younis HERMES

D-2024/79
Dénomination des voies, espaces et établissements publics -
Autorisation - Décision

Monsieur Baptiste MAURIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain des Aubiers, il a été décidé de démolir le groupe scolaire Jean Monnet au regard des nombreux dysfonctionnements qu'il présentait et de reconstruire un nouvel équipement scolaire ouvert sur le quartier.

En sa qualité de propriétaire, il appartient à la Ville de dénommer cet équipement.

Afin d'éviter toute confusion, et à la demande des équipes pédagogiques, il a été décidé de créer une rupture en ne reprenant pas le nom de Jean Monnet pour ce nouvel équipement.

S'agissant néanmoins d'une entité préexistante, il importe d'associer les équipes pédagogiques à la détermination du nom.

La Ville de Bordeaux a donc sollicité l'avis des équipes des écoles maternelle et élémentaire Jean Monnet, lesquelles ont retenu, parmi les personnalités marquantes proposées par les membres de la commission communale consultative pour la dénomination des rues, des espaces publics et des bâtiments municipaux dite « Commission Viographie », Madame Louise Michel.

Louise Michel, née le 29 mai 1830 à Vroncourt-la-Côte en Haute-Marne et décédée le 9 janvier 1905 à Marseille, est une institutrice, écrivaine, militante anarchiste, aux idées féministes et l'une des figures majeures de la Commune de Paris.

Le 14 février 2024, la Commission Viographie s'est prononcée favorablement sur cette proposition des équipes pédagogiques, considérant qu'il convient de rendre hommage à Louise Michel pour sa contribution, au travers des combats qu'elle a menés notamment lors de la Commune de Paris et de sa déportation, à l'évolution des conditions ouvrière et féminine, à la réflexion sur le fait démocratique, sur l'enseignement et à la connaissance de la culture Kanak.

Jean Monnet est réintégré à la liste d'hommage qui recense les personnalités à honorer.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, dénommer :

- l'ensemble immobilier accueillant un groupe scolaire situé au droit du mail piéton reliant la rue du Jonc et l'allée de Boutaut **LOUISE-MICHEL**.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme GARCIA

Dans la délégation de Monsieur Baptiste MAURIN. Délibération 79, Dénomination des voies, espaces et établissements publics.

M. Le MAIRE

Baptiste MAURIN a la parole.

M. B. MAURIN

Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit d'une délibération qui propose la dénomination de la nouvelle école des Aubiers. L'ancienne école Jean Monnet va être détruite dans le cadre du plan de rénovation urbaine des Aubiers. C'est pourquoi selon la procédure installée par la Commission de viographie et partagé avec les services de l'Éducation sous l'égide de Sylvie SCHMITT, nous avons proposé à l'équipe pédagogique plusieurs noms pour nommer la nouvelle école. L'équipe pédagogique a choisi un nom parmi les noms que la Commission de viographie a proposé, il s'agit du nom de Louise Michel. Ne pas avoir gardé la dénomination Jean Monnet ? Parce que l'équipe pédagogique considère ce changement de bâtiment comme une nouvelle ère pour cette école. Pour autant, la Commission de viographie a convenu unanimement qu'il était impossible de faire disparaître l'hommage rendu à Jean Monnet et ce d'autant moins en cette année d'échéance européennes. Jean Monnet remonte donc en haut de la liste de d'hommages ainsi nous chercherons en Commission de viographie à lui rendre hommage très rapidement que son nom continue de figurer dans notre ville.

M. Le MAIRE

Merci. Qui souhaite intervenir. Oui Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Voilà la pression est telle que je ne vais pas parler trop. L'idée était que l'on était assez content qu'il y ait Louise Michel qui soit mise en évidence, qui soit mise à l'honneur. Pour nous, c'était un chouette nom qui était trouvé. On avait prévu de citer un peu Louise Michel, de raconter son histoire, mais cela ne sert à rien parce que c'était l'époque où la sociale démocratie était très révolutionnaire et c'est loin, loin, loin de vous, parce que c'est marrant de voir que tout le monde va voter ici, les socio-démocrates, vous et puis la Droite alors que c'était un personnage révolutionnaire, anarchiste, féministe qui a participé à la Commune de Paris et animaliste et qui était anti-... même des réflexes anticoloniaux et antiracistes puisque c'est solidariser des combats des Kanaks et des Arabes en Algérie. C'était une femme très moderne et qui a été traitée de terroriste à l'époque pour vous dire, et maintenant une terroriste d'il y a un siècle, c'est assez rigolo pour l'histoire. C'était cela que l'on voulait dire.

Et puis juste un petit truc que j'ai oublié, mais cela va être dans la note. On a soutenu la délibération précédente sur la Résidence hôtelière qui est une action que l'on partage et que l'on soutient de la part de l'Aquitanis, mais c'est pour dire, mais j'en discuterais peut-être aussi avec Monsieur BLANC, le Maire du Grand Parc, c'est que l'on a beaucoup de critiques à l'égard d'Aquitanis qui ne se comporte pas toujours très bien à l'égard des habitants. Cela mériterait aussi une discussion puisque la Ville de Bordeaux est dans le conseil d'administration et de voir comment on peut agir aussi là-dessus parce que les charges locatives explosent, les loyers explosent, il n'y a pas d'explication. Il n'y a pas d'entretien poubelle. Ce n'est pas que cela, mais il y a aussi cela et il y a un mécontentement pas mal du côté des habitants à Grand Parc et aux Aubiers, ce serait intéressant qu'il y ait une discussion là-dessus d'une manière ou d'une autre. Je pense que s'il est d'accord, Monsieur BLANC, que l'on prenne un rendez-vous et que l'on commence à discuter de cela. Il est d'accord, c'est super.

M. Le MAIRE

Nouveau départ entre Louise Michel et la porte ouverte de Bernard BLANC. Vous êtes un homme comblé.

Est-ce que Baptiste MAURIN veut ajouter quelque chose ? C'est un homme comblé aussi.

Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

Madame la secrétaire.

DELEGATION DE Monsieur Marc ETCHEVERRY

D-2024/80
Subvention GIP Médiation.

Monsieur Marc ETCHEVERRY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La médiation sociale est « un processus de création ou de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ».

La médiation sociale se caractérise par sa double finalité, elle vise tout autant la cohésion sociale que la tranquillité publique :

- Facteur de lien social et d'intégration, elle aide à restaurer une communication entre les personnes, les groupes de personnes et les institutions et facilite ce besoin d'être reconnu par l'autre ;
- Facteur de tranquillité sociale, elle participe à la régulation des tensions, à la prévention et gestion des conflits et des incivilités et favorise une citoyenneté active.

Cette fonction s'inscrit dans l'histoire de la médiation à Bordeaux.

Dès 2001, le CLSPD a lancé des missions de « correspondants de quartier » en lien avec la Régie de quartier et les centres d'animation de Bordeaux.

En 2014 un GIP Médiation a vu le jour afin de renforcer la professionnalisation de la médiation sociale à Bordeaux capable de répondre aux enjeux de délitement du lien entre habitants et envers les institutions qui se faisaient jour en même temps que la montée de la délinquance et d'incivilités.

Depuis Bordeaux a connu une expansion récente rapide accompagnée d'une montée d'un phénomène de délinquance, d'incivilités et de phénomènes de repli ou d'intolérance accentué aussi lié au confinement et à la montée de l'usage des réseaux sociaux. Ce délitement du lien social, se traduit de diverses manières : conflits d'usage et de voisinage, incivilités dans l'espace public, non-recours aux droits, situations de détresse familiale ou sociale, rixes, violences du quotidien, cyberharcèlement qui détruisent durablement les relations sociales et sont de plus en plus difficiles à réguler.

Nous avons renforcé nos moyens de prévention et de médiation sociale.

Depuis 2020, nous avons recruté 9 médiateurs pour porter les effectifs du GIP médiation à 27 médiateurs.

Le 29 janvier dernier une loi reconnaissant la médiation sociale comme une profession à part entière a été votée, c'est le couronnement d'un long processus jalonné par la constitution d'une norme Afnor pour le métier de médiateur social en 2016. Le maire de Bordeaux a soutenu pleinement ce projet, notamment devant le Président de la République lors de son audience faisant suite aux violences urbaines de juin 23.

Aussi La municipalité souhaite développer une nouvelle ambition pour la médiation sur son territoire, être au plus près des habitants et des difficultés qu'ils expriment pour répondre aux besoins croissants et non satisfaits d'une société en évolution : il s'agit de renouer le lien social, contribuer à l'émancipation du citoyen et favoriser le vivre et l'agir ensemble sur l'ensemble de la ville.

A Bordeaux, les médiateurs réparent et retissent au quotidien les liens de la cohésion sociale.

Les axes de la nouvelle ambition de la médiation à Bordeaux :

- Faire de la médiation sociale un outil de droit commun
- Réaliser une territorialisation complète de la médiation sociale à Bordeaux : Il s'agit de finir de couvrir l'ensemble des quartiers de la ville.
- Renforcer les interventions de la médiation sociale dans les quartiers prioritaires
- Développer les actions de médiation au bénéfice de la jeunesse
- Développer la médiation à l'école

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

La subvention présentée dans cette délibération représente un total de 666 000 €.

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2024, fonction 420 compte 3833 - 657358.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer au GIP Médiation la somme d'un montant total de **666 000 €** comme indiqué dans le tableau,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, compte 3833-657358
- à signer la convention de partenariat afférente à cet engagement.

2024	
Porteur	Montant
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC BORDEAUX METROPOLE MEDIATION	666 000€
TOTAL	666 000€

ADOPTE A LA MAJORITE

Non participation au vote de Madame Fannie LE BOULANGER
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Mme GARCIA

Dans la délégation de Marc ETCHEVERRY. Dernière délibération 80, Subvention GIP médiation. Non-participation au vote de Madame Fannie LE BOULANGER.

M. Le MAIRE

Marc ETCHEVERRY a la parole.

M. ETCHEVERRY

Bonsoir, comme toutes les grandes villes de France, Bordeaux connaît un délitement du lien social. Celui-ci se traduit de différentes manières, conflit d'usage et de voisinage, incivilité dans l'espace public, non-recours au droit, situation de détresse familiale ou sociale, rixes, violences du quotidien et cyberharcèlement. Tous ces phénomènes détruisent durablement les relations sociales et sont de plus en plus difficiles à réguler. En réponse à ces faits et sous l'impulsion de Monsieur le Maire, notre municipalité accentue ses efforts en faveur de la médiation sociale. La médiation sociale étant, je le rappelle, un processus de création ou de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne. Elle contribue à la ville qui prépare et à la ville qui répare avec une double finalité, assurer la tranquillité publique et garantir la cohésion sociale. C'est ce qu'a rappelé Pierre HURMIC au Président de la République l'été dernier à la suite d'émeutes urbaines et c'est en ce sens qu'il a fortement soutenu au nom de notre majorité la proposition de loi du député Patrick VIGNAL visant à reconnaître les métiers de la médiation sociale. Se plaidoyer en faveur de la médiation sociale, nous l'avons mis en pratique depuis 2020 avec le recrutement de neuf médiateurs supplémentaires, ce qui porte les effectifs du GIP médiation (Groupement d'intérêt public) à 27 collaborateurs. La délibération que nous vous proposons aujourd'hui représente une augmentation de 33% de notre subvention au GIP médiation et témoigne d'un nouveau palier dans notre ambition pour la médiation sociale. Elle nous permettra notamment de déployer des binômes de médiateurs dans les huit quartiers de Bordeaux et ainsi achever la territorialisation complète de la médiation sociale à Bordeaux. Je pense notamment au quartier de Caudéran, Saint-Augustin, Nansouty Saint-Genès qui n'étaient pas couverts jusqu'ici. Nous allons également soutenir l'effort de la médiation à l'école et à destination de la jeunesse. Ainsi, la médiation mise en place autour du monde de la nuit avec notre programme Bordeaux la nuit va être amplifiée et renforcée et nous allons également, nous en parlions à l'instant, travailler de manière plus étroite et plus approfondie avec des bailleurs sociaux du territoire. En parallèle, nous devons œuvrer sur notre territoire, mais également au niveau national pour faire de la médiation un outil de droit commun. C'est ainsi que nous pourrions contribuer à créer et à recréer du lien social. Merci.

M. Le MAIRE

Merci Marc pour cette présentation. Madame SIARRI.

Mme SIARRI

Merci beaucoup. C'est une très belle déclaration. On est heureux de voir que la médiation avance, progresse dans tous les quartiers et que de nouveaux champs s'ouvrent. Je regrette vraiment que sur une délibération, on donne 660 000 euros. On est 2 pages avec une toute petite convention et 10 articles. Je trouve que ce n'est quand même pas à la hauteur de ce que la médiation est et de la transmission qui doit être donnée aux élus de la minorité et puis même pour favoriser une transparence. 660 000 euros, c'est quand même un gros montant, il y a pas mal de choses à exprimer, peut-être que ce serait bien que ce soit un peu plus épais. Votre programme Bordeaux la nuit, je ne suis pas sûre par contre sur le « votre ». Il y a eu en son temps un programme Bordeaux la nuit, assez puissamment cortiqué, et tant mieux s'il renaît de ses cendres et si les choses se passent et j'imagine que vous allez nous présenter la suite de ce travail et en tout cas, nous y serons aussi très attentifs parce que je pense que la médiation la nuit qui jusqu'à maintenant n'avait pas été envisagée, on m'avait même répondu ici au Conseil municipal qu'il ne fallait pas l'envisager, je suis quand même assez heureuse de voir que cela a progressé, ce qui me semble absolument indispensable qu'il y ait un travail conjoint entre les policiers, les éducateurs et les médiateurs dans un certain nombre de quartiers. Et puis, l'expression « faire de la médiation sociale un outil de droit commun ». Cette expression-là est une grande promesse et j'imagine que derrière ce concept va se poser la question des heures d'ouverture des services au public notamment dans les quartiers prioritaires et qu'il va y avoir tout un travail avec Delphine JAMET pour voir aussi comment un certain nombre de nos fonctionnaires peuvent aller davantage sur le terrain parce que 27 médiateurs, c'est beaucoup et à la fois à l'échelle de la ville, ils ne sont qu'un guichet d'accueil qui permet ensuite de réorienter dans les différentes structures. Cette délibération donne à voir qu'il va se passer des

choses et je trouve que c'est intéressant puisque nous les attendions depuis fort longtemps et je ne sais pas quel rendez-vous vous nous donnez pour nous présenter enfin la suite de notre programme Bordeaux la nuit et ce que vous nous direz de cette médiation sociale de droit commun, mais en tout cas c'est un rendez-vous que nous prenons avec vous.

M. Le MAIRE

Merci, rendez-vous pris. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

On n'est pas du tout d'accord avec le raisonnement. On n'est pas contre la médiation. On pense que c'est utile la médiation sociale. D'ailleurs, on considère que le boulot qui est fait, puis tant mieux s'il y a plus de monde pour le faire demain. On considère qu'heureusement qu'il y a cela, mais cela ne peut pas suffire, cela paraît complètement décalé de dire qu'en plus, vous le savez bien, encore une fois c'est écrit dans d'autres délibérations. Il y a une pauvreté qui est en train de se généraliser. Il y a du mal-logement. Il manque des services publics. Il y a une violence de toute part dans la société notamment une violence policière. Il y a des discriminations, du racisme et puis, on nous dit « la médiation, cela va remettre du lien social », mais on n'y croit pas du tout. Cela peut aider, mais à condition que ce soit accompagné ou en lien avec une autre politique, que ce soit en lien notamment avec des services sociaux, des services d'animation, des centres d'animation qui ont des moyens avec des structures qui offrent un accès aux besoins fondamentaux que ce soit la santé, l'alimentation. C'est obligé qu'il faut que ces quartiers-là ou les habitants dans ces quartiers-là, ils aient le sentiment qu'ils sont respectés, qu'ils ne sont pas écrasés, qu'ils ne sont pas exclus, qu'ils ne sont pas oubliés et la médiation, les personnes aussi dévouées soient-elles, aussi formées soient-elles dans la médiation, elles ne pourront pas résoudre ces problèmes-là. Elles sont confrontées de toute façon à un mécontentement, un ras-le-bol, quelque chose qu'elles ne pourront pas résoudre. Ce n'est pas les médiateurs ou les médiatrices qui vont apporter le courrier ou qui vont permettre à ce que les logements soient plus corrects, c'est cela qui est un terrible. Et de la part de la gauche, c'est terrible, cela ne discute pas des conditions sociales, que cela ne discute pas des souffrances sociales et que vous en êtes toujours à parler juste d'émeutes en passant alors qu'il y a eu l'expression d'un ras-le-bol et d'une peur de l'avenir dans la colère des jeunes. Il y a un décalage énorme et on pense que la médiation, c'est utile encore une fois, mais à côté de cela, cela suppose une politique volontariste, remise en place de services publics, de structures publiques, il faut oser faire, il faut faire, il faut y mettre les moyens et de manière à ce que le quartier devienne vivable et le vivable, ce n'est passé par des zones de non-droit en réalité, c'est la pauvreté qui fait que c'est compliqué de vivre dans ces quartiers-là, et après ce qui manque, c'est là où on parle de démocratie, mais parlons-en de la démocratie, c'est qu'il faudrait permettre à la population d'avoir des lieux collectifs où elle peut se retrouver, des structures qui fait qu'il y a une sorte de fond d'autogestion de la population et là on verrait bien que les choses iraient mieux, c'est obligé. Il y a besoin de cela et ce n'est pas juste un truc extérieur avec des gens qui vont expliquer qu'il faut bien vivre, qu'il ne faut pas gueuler sur les gens, il ne faut pas faire d'incivilité. Ce n'est pas possible, cela ne peut être que cela. On est en désaccord avec cela. On n'est pas en désaccord encore une fois avec la question de la médiation. On est en désaccord avec une politique qui ne peut pas résoudre des problèmes. Après c'est en lien avec les politiques de la ville. Notre désaccord est en lien avec le désaccord que l'on a pu exprimer auparavant puisque l'on s'aperçoit que malheureusement, on n'est pas sur une politique véritablement sociale qui est mise en œuvre par la Ville de Bordeaux, mais cela mérite là aussi des réflexions et des discussions.

M. Le MAIRE

Merci Monsieur POUTOU. Monsieur SKALLI.

M. SKALLI

Oui, Monsieur l'Adjoint, nous saluons ici le volontarisme et l'effort de la Ville de Bordeaux ainsi d'investir en matière de médiation, premier maillon du continuum de sécurité que nous appelons sans relâche de nos vœux lorsqu'il s'agit de tranquillité publique et par extension de prévention de l'insécurité. Nous saluons également l'engagement tenu par la majorité présidentielle de faire du métier de médiateur social une profession à part entière en faisant adopter en première lecture à l'Assemblée la proposition de loi du Député VIGNAL. Nous souhaitons néanmoins souligner que ce continuum de sécurité, la médiation ne fait pas tout et ne doit en aucun cas se substituer aux forces de l'ordre qu'elles soient municipales ou nationales. Et en la matière, nous tenons ici à rappeler que si vous avez une politique volontariste en matière de médiation, nous ne pouvons pas en dire autant en

matière de Police municipale. Le contrat de sécurité intégré que Catherine FABRE alors députée, vous avait invité Monsieur le Maire à mettre en œuvre avec l'État dès l'automne 2020, n'est toujours pas signé. Pourquoi ? Parce que vous êtes toujours plus prompt à exiger des autres que de vous-même pour un financement exceptionnel de la vidéosurveillance ou encore pour une compagnie de CRS (Compagnie Républicaine de Sécurité) à demeure à Bordeaux. Alors sur quoi vous vous êtes engagé en contrepartie ? À recruter 10 policiers municipaux par an. Ce n'est même pas à la hauteur des engagements que vous aviez pris et de votre promesse de doubler le nombre de policiers municipaux à Bordeaux d'ici 2026. C'est pourtant la moindre des choses d'augmenter les effectifs de notre Police municipale quand l'insécurité augmente et vous l'avez dit à grands pas dans notre ville et que l'État lui-même a renforcé son intervention par plus de 140 agents de Police nationale. Et ne pensez pas répondre à cette question par un nombre de postes ouverts comme vous le faites à chaque fois, mais bien par un nombre d'agents en poste, sur le terrain. Les Bordelais doivent savoir qu'à fin 2020, il y avait 121 agents de catégorie C en poste et que quatre ans plus tard, il n'y en a que 9 de plus, ce n'est pas nous qui le disons, ce sont vos chiffres, et vous pourrez le vérifier, admettez donc que le compte n'y est définitivement pas. Que comptez-vous faire pour le quartier Saint-Paul, entre autres exemples, livré à lui-même depuis plusieurs années maintenant, les riverains n'en peuvent plus, que comptez-vous faire rue Elie Gintrac et aux Capucins, il y aurait tant d'autres quartiers aussi à citer ce soir où l'insécurité règne. Rejeter la faute sur les autres ne suffira pas, la médiation c'est très bien, mais elle ne suffira pas, que comptez-vous faire plus globalement sur la question de la sécurité à Bordeaux ?

M. Le MAIRE

Merci pour votre intervention. Marc tu veux répondre ? Je dirai un mot après toi. Marc.

M. ETCHEVERRY

Un petit peu dans le désordre. Pour avoir déjà plus d'informations sur la délibération sur le GIP Médiation, il y a un outil très intéressant qui s'appelle « la commission préparatoire au conseil municipal ». Il y avait peu malheureusement d'opposition, mais on aurait pu détailler plus éléments la concernant, on peut prendre rendez-vous pour en discuter de manière plus détaillée, mais c'était le moment pour échanger de manière plus approfondie.

Concernant notre programme Bordeaux la nuit, c'est notre programme à nous à la municipalité, conseillers municipaux d'opposition, la majorité, c'est votre travail également que vous avez démarré, on est très heureux de le poursuivre. Je regardais tout à l'heure les fiches d'actions du Hangover café qui se positionne aux Bassins à flot toutes les fins de semaine, et je regardais tout le travail qui a été mené sur le mois de février pour accompagner et sensibiliser les publics qui font la fête, les publics qui déambulent, qui sont parfois dans des situations d'addictologie ou qui sont un peu éméchés en fin de soirée, et le travail réalisé par notre outil de Hangover café est assez formidable, c'est en ce sens-là qu'il faut continuer à travailler, qu'il faut créer du dialogue avec les riverains. On est régulièrement avec Vincent MAURIN au contact de la cellule de veille citoyenne des Bassins à flot, on les rencontre tous les mois quasiment avec le CLSPD (Conseil Local et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), on est au contact également des gérants de bars, des patrons de bars qui font vivre cette activité, il y a une activité commerciale. On présidera en fin de semaine avec mon collègue Dimitri BOUTLEUX une cellule sur la vie nocturne, un comité de pilotage sur la vie nocturne parce que c'est également de la culture. Tout cela montre que la vie nocturne comme vous l'avez dit Madame SIARRI, c'est complexe et multifactoriel et il faut l'aborder de cette manière. En tout cas, ce que je peux vous proposer, donner des dates, c'est toujours un petit peu périlleux. Dans le courant de l'année, avant la fin de l'année 2024, on se reverra sur ces sujets. Je vais avoir du mal à vous donner de date plus précise puisqu'il faut que l'on travaille un petit peu encore sur cela, mais on partage votre préoccupation.

Concernant la médiation comme outil de droit commun, de toute manière, je pense que c'est quelque chose qui est partagé par de nombreuses villes, c'est quelque chose qui est partagé par le député VIGNAL. En tout cas à la Mairie de Bordeaux, on souhaite vraiment décloisonner le travail de nos médiateurs, ce n'est pas pour rien que la médiation sociale est passée au sein de la DGPRP (Direction générale de la prévention des risques), en lien également avec les mairies de quartier, en lien avec la Police municipale. Il faut qu'il soit en transversalité totale et permanente avec les agents de Police municipale. Je les ai accompagnés dernièrement sur des sorties dans certains quartiers et on voit la connaissance très très fine que peuvent avoir nos 27 médiateurs des enjeux sur le terrain et

il faut le renforcer. Je ne serai pas aussi pessimiste que vous, Monsieur POUTOU, sur l'action de nos médiateurs, ce n'est pas du tout une goutte d'eau dans un océan, au contraire. Toutes les personnes qu'ils rencontrent, toutes les situations qu'ils aident à apaiser, c'est toujours ... On continuera cet effort et en ce sens, je félicite vraiment le travail de nos équipes de médiateurs.

Ensuite Monsieur le Maire présente souvent de la médiation comme l'une des deux jambes sur lesquelles on tient en équilibre avec évidemment l'action de notre Police municipale, une action un petit peu plus sécuritaire et en lien avec la tranquillité publique. Je pense que de manière très apaisée et pragmatique, il faut regarder les vrais chiffres qui montrent que depuis 2020, nous avons drastiquement renforcé les effectifs de la Police municipale qui avait eu une tendance à baisser ou à vivoter sur les dernières années avant notre arrivée à la Mairie de Bordeaux. Ce sont les faits, nous continuerons à recruter des policiers municipaux, +10 par an en net. Nous continuerons à installer des caméras de vidéo protection, on a pu vous le dire, on vous le répétera. Dans le courant de l'année 2024, on sera quasiment à 200, voire même un peu plus, et tout ça en lien avec la médiation. Cela nous aide à apaiser les quartiers et les rues de Bordeaux. Certes il reste des zones très compliquées, des zones tendues. Vous parliez tout à l'heure du secteur des Capucins, de On a pu se mobiliser, il y avait des élus d'opposition qui se sont mobilisés il y a quelques semaines sur ce sujet. C'est intéressant d'avoir du dialogue sur cet endroit qui est compliqué, mais qui est compliqué depuis de nombreuses années comme le savent toutes personnes qui se rendent au marché des Capucins depuis longtemps, tous les gens qui habitent à Bordeaux depuis longtemps, cela ne date pas de 2020 ou de 2021. On y travaille en lien très étroit avec la Préfecture et je tiens à saluer le très bon travail que nous avons avec Monsieur le Préfet, avec son directeur de cabinet et c'est comme ça que nous pouvons monter des opérations croisées pour essayer d'apaiser cette zone des Capucins. Cela ne dépend pas que de la Police municipale ni des médiateurs municipaux, c'est aussi du ressort de la Police nationale. On est sur du trafic de stupéfiants, et vous savez très bien que le trafic de stupéfiants, c'est du ressort de l'État et de la Police nationale.

Concernant une autre zone, vous avez parlé de cours Saint-Paul, c'est une situation un petit peu différente, mais nos équipes passent tous les jours, nos policiers sont là tous les matins, nos Vététistes réveillent les personnes qui dorment dans cet endroit-là dans des conditions d'insalubrité qui sont inqualifiables. Nos médiateurs vont sur le terrain. Nous accompagnons ces personnes au quotidien pour faire en sorte de trouver des solutions, et moi-même j'étais il y a quelques jours avec les commerçants de Saint-Paul pour justement échanger avec eux et essayer d'améliorer la situation.

Je suis d'accord avec vous, il faut aborder ce sujet de deux manières, il y a de la médiation et il y a également la tranquillité, il y a les médiateurs et la Police municipale, mais ne noircissons pas volontairement le tableau.

Pour terminer avant de passer la parole Monsieur le Maire, je dirais que l'action de nos médiateurs, de notre GIP médiation est précieuse. Ils sont présents sur le terrain au quotidien et grâce à leur méthodologie d'aller vers et de faire avec les populations, ils aident vraiment à prévenir les incivilités et les actes de délinquance et en ce sens leur travail est précieux. Merci de voter en faveur de cette délibération qui est importante et merci de partager avec nous cette ambition pour une médiation sociale forte.

M. Le MAIRE

Je vous remercie également à mon tour de montrer que la Ville de Bordeaux est une ville qui très investie dans le domaine de la médiation, c'est tout l'objet de la délibération d'aujourd'hui. Je pense même, nous sommes repérés comme étant une ville pilote en matière de promotion de la médiation. Je pense que cette délibération est l'occasion de le dire aussi ici.

Vous abordez le terrain de la sécurité. Je crois que sur la sécurité, on est très présent sur le terrain et je confirme ce que vient de dire Marc ETCHEVERRY, nous travaillons en très bonne intelligence avec les services de l'État, avec les services de la Préfecture, avec la direction de la Police nationale pour assurer la sécurité dans un certain nombre de quartiers que vous avez évoqués. La Police municipale fait son travail et à côté de la Police nationale s'agissant souvent de problèmes de sécurité publique, de trafic de stupéfiants qui sont du ressort de la Police nationale comme cela est indiqué.

Enfin un mot sur le contrat de sécurité intégrée. Monsieur SKALLI, je regrette et je suis prêt à discuter avec vous. Je vois qu'il vous manque beaucoup d'éléments du dossier et notamment celui qui est

essentiel, c'est que la Ville de Bordeaux est prête depuis le mois de juin 2023. Nous avons travaillé avec la Procureur de la République, avec la Préfecture, avec la Police, pour faire une proposition très construite et très exigeante en matière de contrats de sécurité intégrée. Il est normal que la Ville de Bordeaux défende les intérêts des Bordelais et des exigences vis-à-vis de l'État en termes de sécurité sur le terrain. C'est tout l'objet des demandes que nous formulons à l'égard de l'État, c'est des exigences d'un maire disant à l'État « donnez-vous les moyens d'assurer la sécurité dans Bordeaux ». Nous le faisons en ce qui concerne nos compétences et nous exigeons un parallélisme en ce qui concerne l'État. Je le disais depuis huit mois maintenant, le dossier est sur le bureau du Ministre de l'intérieur, nous sommes prêts et je pense que les demandes que nous formulons sont des demandes censées à telle enseigne que si elle ne n'était pas, il y a longtemps que l'on nous aurait dit non. On ne nous a même pas dit Monsieur SKALLI, on ne nous a pas dit non, nos demandes sont en train d'être étudiées depuis maintenant huit mois, je pense que nous n'avons aucun reproche à recevoir sur notre investissement et sur le fait que nous soyons un partenaire exigeant. Je pense que les Bordelais seraient en droit de nous reprocher un laxisme ou des signatures rapides et faciles de ce contrat, mais ce n'est pas le cas. C'est pour ça que les délais sont longs et les délais sont exclusivement dus à l'inertie et à l'absence de réponse du Ministre de l'intérieur, mais je crois savoir que nous aurons très rapidement très prochainement une réponse. Monsieur SKALLI, soyez patient et si vous voulez plus d'explications sur le contenu de ce futur contrat de sécurité intégrée, je suis à votre entière disposition comme Marc pour vous donner les éléments que je ne vais pas développer ici, cela nous amènerait trop tard dans l'après-midi.

Voilà ce que je voulais vous dire et maintenant je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.



CONVENTION DE PARTENARIAT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération n°... du Conseil Municipal du 5 mars 2024.

Et

L'association GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC BORDEAUX METROPOLE MEDIATION, représentée par BECAT Eléonore, habilitée aux fins des présentes par les statuts de l'association.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'association s'assigne au cours de l'année 2024, à assurer le fonctionnement de la structure.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de l'année civile 2024.

ARTICLE 3 : Participation financière de la Ville

Pour l'année 2023 la subvention de la Ville de Bordeaux, pour la réalisation du projet cité à l'article 1, s'élève à 666000€.

ARTICLE 4 : Mode de règlement

Cette subvention sera créditée sur le compte de l'association dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

Crédit Mutuel SO 15589 33546 07299332743 10 après signature de la présente convention.

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) A déclarer sous 3 mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) A déclarer sous 3 mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
- 5) A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

ARTICLE 6 : Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 : Suivi et évaluation

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ↻ Une copie certifiée de son budget,
- ↻ Une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),
- ↻ Tous documents faisant connaître les résultats de son activité : présentation d'un rapport d'activité et d'un bilan financier avant le 31 janvier

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations en fin d'année :

- ↻ Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- ↻ Mode d'utilisation par l'association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

Pour l'association GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC BORDEAUX METROPOLE

MEDIATION 213 cours de la Marne

33800 Bordeaux

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

Pour le Maire

Marc Etcheverry

Adjoint au Maire

Voeu proposé par le groupe Bordeaux Ensemble

***Vœu proposé par le groupe Bordeaux Ensemble présenté par
Monsieur Nicolas FLORIAN portant sur le maintien de
l'équilibre territorial dans l'attribution du FDAEC***

Le Département de la Gironde participe, selon ses compétences, à l'émergence et à la réalisation de projets locaux contribuant à l'attractivité et au dynamisme de l'ensemble du territoire girondin. Dans un contexte financier dégradé pour le département comme pour l'ensemble des collectivités, le Conseil départemental a revu sa politique de soutien à l'équipement des communes en modifiant, par délibération du 12 février 2024, les modalités de répartition du Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC).

Jusqu'à lors, le FDAEC fonctionnait par dotation d'une somme par canton dont la répartition s'opérait par les conseillers départementaux du territoire dans un esprit de dialogue avec les Maires. A partir de l'exercice 2024, les communes dont le coefficient départemental de solidarité est inférieur à 1 seront exclues de la répartition du FDAEC. 90 communes du département sont concernées.

Bordeaux fait partie de ces communes.

Pour la Ville de Bordeaux, le FDAEC représente 860 000 euros investis chaque année. Le dernier PPI présenté au Conseil municipal se voit donc amputé de 2,6 millions d'euros. Le FDAEC est un outil qui permet d'intervenir concrètement pour le quotidien des Bordelaises et des Bordelais. Lors des derniers exercices, la dotation du FDAEC avait permis de financer, entre autres exemples, des travaux sur la façade de l'école Flornoy (à hauteur de 40 000 euros) ou la pose de deux caméras de vidéoprotection à Stéhélin.

Par cette motion, le Conseil municipal de Bordeaux regrette la décision de priver certaines communes du soutien du département.

Conscient de la nécessité d'équilibre territorial, qui passe par des outils de péréquation, le Conseil municipal réaffirme son attachement à l'égalité républicaine qui doit prévaloir entre les communes.

Le Conseil municipal rappelle, en outre, qu'une même commune peut recouvrir des réalités sociales et territoriales très différentes. Ainsi, la Ville de Bordeaux compte des quartiers de fragilité sociale exclus de fait de l'action départementale.

Le Conseil municipal, enfin, appelle le Conseil départemental à maintenir les précédentes modalités de répartition du FDAEC afin qu'aucune commune de Gironde n'en soit exclue.

REJETE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE LA MAJORITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 mars 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN

Mme GARCIA

Nous terminons cette séance par le vœu proposé par le groupe Bordeaux ensemble présenté par Monsieur Nicolas FLORIAN et portant sur le maintien de l'équilibre territorial dans l'attribution du FDAEC.

M. Le MAIRE

Monsieur FLORIAN, vous avez la parole.

Vœu présenté par Monsieur Nicolas FLORIAN portant sur le maintien de l'équilibre territorial dans l'attribution du FDAEC

M. FLORIAN

Merci beaucoup, mais je ne vais peut-être pas lire le vœu en détail et je vais simplement rebondir sur une de vos phrases Monsieur le Maire que vous venez de prononcer en disant « il est normal que la Ville de Bordeaux défende les intérêts des bordelais ». Vous formulez à propos du contrat de sécurité intégrée.

Je vais rebondir sur cette formule qui me va très bien et vous avez raison de la prononcer, et dans le vœu que l'on forme et qui vous a été transmis, on attend de ce conseil municipal qu'il exprime la même philosophie que vous venez d'exprimer à propos de la défense des intérêts bordelais. On regrette la décision du Département, je ne siège pas au Département, il y a eu une époque où j'y siégeais, mais je n'y siège plus, je peux comprendre qu'il y a des difficultés financières. L'enveloppe du FDAEC dans sa totalité, je parle sous le contrôle des trois conseillers départementaux présents aujourd'hui et membres de votre majorité, c'est à peu près 5 millions d'euros pour l'année. Je comprends qu'il y ait des comptages. Mais nous regrettons plusieurs points. Le premier, c'est cette décision « fracturante » entre des territoires qui maintiennent et se voient maintenir une dotation, ce Fonds départemental de l'aide à l'équipement des communes, et d'un autre côté d'autres départements qui seraient « frappés » d'indignité départementale et qui n'obtiendraient plus les crédits du Département. Tout cela *a priori* a été assis sur des critères objectifs de coefficient de solidarité, coefficient financier, j'ai cru comprendre que cela se faisait à l'échelle des villes, sauf que la particularité de Bordeaux, c'est que l'on a 5 cantons sur une seule ville et que les considérations de potentiel fiscal financier, critères de solidarité ne sont pas les mêmes suivant les quartiers de notre bonne Ville de Bordeaux. C'est un premier regret sur cette fracturation territoriale au sein de notre département.

Un deuxième regret plus prononcé, c'est d'être privé de 860 000 euros par an qui apparaissent d'ailleurs sur votre PPI dans les caisses de la Ville de Bordeaux, et un second regret qui est complété par une non-prise en compte des différences sociologiques territoriales au sein même de la ville. C'est le deuxième point.

Et troisième point, et je rebondis encore une fois sur votre formule Monsieur le Maire, on regrette que nos conseillers départementaux, après je comprends qu'ils soient par d'autres contingences après avoir franchi le cours d'Albret, n'aient pas exprimé un regret et n'aient pas par leur vote exprimé un refus face à ce qui était proposé. On doit d'abord défendre son territoire, c'est Bordeaux avant de défendre l'institution du Département.

Ce que nous proposons Monsieur le Maire et chers collègues parce que là c'est au Conseil municipal que l'on s'adresse, c'est que la Ville de Bordeaux forme un vœu appelant le Département d'une part à abandonner et revenir sur la décision qui a été prise en séance du Conseil départemental, de revenir aux dispositions existantes et les maintenir quitte à rouvrir, et il appartient au Département de le faire, une évaluation et pourquoi pas une méthodologie pour établir des critères pertinents qui permettraient ou pas de maintenir cette enveloppe. Merci de votre écoute.

M. Le MAIRE

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame FAHMY.

Mme FAHMY

Merci Monsieur le Maire. Pour vous dire que notre groupe votera pour ce vœu qui est proposé par nos collègues de Bordeaux ensemble. Il y a trois mois, nous votions le budget de la ville pour l'année 2024 dont 2,6 millions d'euros de 2024 à 2026 pour ce Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes. Voilà donc un nouveau choc exogène pour reprendre la formule favorite de Madame BICHET, mais celui-ci, vous vous êtes bien gardée de nous le présenter, ce n'est pourtant pas une découverte pour vous puisqu'elle provient de vos amis

du département et que trois élus de votre majorité municipale y siègent et ont voté pour. Vous avez pourtant la tribune facile quand il s'agit de dénoncer tel ou tel désengagement présumé de l'État pour déplorer une baisse de 1% de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) ou pour asséner comme aujourd'hui tout au long de ce conseil des baisses budgétaires au niveau national sans jamais les mettre en perspective, sans jamais préciser leur enveloppe budgétaire initiale qui pour beaucoup des montants que vous avez assénés aujourd'hui sont des enveloppes en hausse et la baisse du coût n'est qu'une baisse d'une augmentation et jamais vous ne le mettez en perspective. Et surtout vous ne les appliquez jamais au sujet qui nous intéresse tous ici, qui doit nous intéresser si vous m'écoutez à un moment donné Monsieur le Maire, merci.

Je n'ai pas fini, mais j'ai presque envie de reprendre dès le début parce que j'aurais vraiment aimé que vous m'écoutez.

M. Le MAIRE

Si vous m'écoutez, je vais vous rappeler que le règlement intérieur dans son article 22 prévoit que les groupes ont la parole pour une durée de 2 minutes par rapport par rapport au vœu. Puisque vous donnez l'occasion de l'exprimer, Madame FAHMY, je vous le dis très aimablement, cela s'appelle le règlement intérieur et c'est l'article 43 du règlement intérieur. Allez-y, vous pouvez poursuivre.

Mme SIARRI

Je demande à remettre les compteurs à zéro parce qu'il est maintenant de 2 minutes. Notre groupe votera pour ce vœu présenté par nos collègues du groupe Bordeaux ensemble. Il y a trois mois, nous votions le budget de la ville pour l'année 2024 dont 2,6 millions d'euros d'investissements entre 2024 et 2026 pour le Fonds départemental d'aide à l'équipement de nos communes. Voilà donc un nouveau choc exogène pour reprendre une formule favorite de Madame BICHET, mais celui-ci, vous vous êtes bien gardé de nous le présenter. Ce n'est pourtant pas une découverte pour vous dire puisqu'il provient de vos amis du Département et que trois élus de votre majorité municipale y siègent également. Vous avez pourtant la tribune facile pour dénoncer tel ou tel désengagement présumé de l'État pour déplorer une baisse de 1% de la DGF ou pour asséner comme tout au long de ce conseil des baisses budgétaires niveau national sans jamais les mettre en perspective ni dans leur enveloppe budgétaire initiale qui pour certaines malgré ces baisses reste en hausse, ni pour les appliquer au sujet qui est le nôtre ici, c'est-à-dire la Ville de Bordeaux. C'est donc ce que nous allons nous attacher à faire nous dans notre intervention et dans nos critiques, c'est de parler de la Ville de Bordeaux. Si nous connaissons tous ici l'issue du vote de cette motion, pouvez-vous nous présenter le plan d'économie qui va compenser la perte de ces 2,6 millions d'euros au Plan pluriannuel d'investissement de notre ville. Allez-vous stopper l'un des investissements suivants planifiés pour le même montant sur le plan 2024-2026, c'est-à-dire l'aménagement des Jardins de la faïencerie, la réalisation d'espaces publics paysagers aux Bassins à flot, la construction de la Crèche Brazza, l'École du cirque, la reconversion de gymnase Thiers en salle des fêtes ou la mise en accessibilité des bâtiments municipaux à moins que vous ne reconsidériez l'ampleur du réaménagement que vous envisagez pour les allées de Tourny ou que vous ne décidiez d'éteindre la lumière partout dans la Ville de Bordeaux la nuit. En tout état de cause, en acceptant en toute discrétion la suppression du FDAEC pour Bordeaux, vous acter Monsieur le Maire que Bordeaux est une ville assez riche pour subvenir à ses besoins d'investissements, assez riche pour voir sa DGF légèrement baissée, assez riche pour ne pas avoir à recourir à une augmentation exagérée de sa taxe foncière comme vous l'avez fait.

Applaudissements.

M. Le MAIRE

Merci Madame FAHMY. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention avant que Claudine BICHET nous donne la position de la majorité municipale. Je n'en vois pas donc je donne la parole. Vous voulez intervenir, Monsieur POUTOU ? C'est sur la motion. Allez-y.

M. POUTOU

Oui c'est sur la motion. Pour vous dire sincèrement que l'on n'en a pas discuté entre nous. Elle a été reçue en fin de matinée hier, le vœu. Je vous explique vite fait. On avait notre réunion hier matin, on ne s'est pas réuni depuis, on n'en a pas discuté et on ne maîtrise pas le sujet. Je ne le maîtrise pas et je ne vais inventer un truc. À mon avis, cela peut être simple, mais ce n'est peut-être pas forcément simple. Et le réflexe que l'on a avec Nordine, on en a vite fait discuté, c'est que l'on ne prend pas position, mais parce que l'on ne sent pas que l'on est complètement à l'aise. On fait NPPV (Ne prend pas part au vote) si cela ne vous dérange pas, mais c'est aussi

parce que l'on n'a pas eu une réflexion, mais c'est vrai que l'on pourrait être sensible à certains arguments évoqués par la Droite, mais ce n'est pas en défense de la Gauche, on sait que la Gauche ne fait pas grand-chose de super, mais par prudence, vu que l'on ne maîtrise pas, on préfère faire du NPPV. Et juste je précise parce que je crois que j'ai raté un autre vote pendant que je suis allé chercher ma tasse de café. C'est la 56. C'est pour dire que l'on vote abstention. Si cela vous va de l'intégrer.

M. Le MAIRE

Merci. C'est intégré. Je ne vois pas d'autres demandes de prises de parole. Claudine BICHET pour une explication de vote de la majorité.

Mme BICHET

Merci. La suppression du FDAEC pour les communes de la Métropole est bien sûr liée aux contraintes budgétaires du Département qui sont liées d'une part aux baisses des recettes liées à la crise immobilière et aux dépenses solidaires non compensées totalement par l'État. Nous en sommes d'ailleurs les premières victimes et c'est la raison pour laquelle il nous semble important d'évoquer ici même en conseil municipal l'érosion des dotations de l'État qui nous impacte. Nous prenons donc acte de cette décision du Département qui a fait un choix contraint sur son territoire, un choix très récent. Je tiens d'ailleurs à le souligner, le vote du budget du Département est intervenu ces derniers jours, nous avons voté notre budget en décembre dernier et ce choix ne concerne que l'année 2024. À ce jour nous n'avons pas d'information sur les choix qui concerneront les années suivantes. Par ailleurs, le Département continuera de soutenir financièrement 445 communes sur les 535 concernées.

Nous avons prévu de les rencontrer pour évoquer ce nouveau règlement et élargir les discussions à l'ensemble des concours du Département. Ce sera ainsi l'occasion de faire le point sur l'ensemble des soutiens financiers que le Département déploie en direction du public bordelais dans le cadre de ses compétences et parfois hors de ses compétences dans les domaines aussi variés que la solidarité, la vie associative, la culture, le sport, le tourisme et le logement etc. Pour toutes ces raisons, il ne paraît pas opportun d'adopter le vœu que vous nous avez soumis.

M. Le MAIRE

Merci Claudine. Je mets aux voix ce vœu. Qui vote pour le vœu ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Monsieur POUTOU. Qui vote contre ? Le vœu n'est pas adopté. Je vous remercie. Ainsi se termine notre conseil municipal. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 17 heures 51.